



**HAL**  
open science

# Le Cap-Vert entre capverdien et portugais. Problèmes de politique linguistique

Cleudir Filipe da Luz Mota

► **To cite this version:**

Cleudir Filipe da Luz Mota. Le Cap-Vert entre capverdien et portugais. Problèmes de politique linguistique. Linguistique. Normandie Université, 2021. Français. NNT : 2021NORMR093. tel-03612074

**HAL Id: tel-03612074**

**<https://theses.hal.science/tel-03612074v1>**

Submitted on 17 Mar 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Normandie Université

## THÈSE

**Pour obtenir le diplôme de doctorat**

**Spécialité SCIENCES DU LANGAGE - LINGUISTIQUE**

**Préparée au sein de l'Université de Rouen Normandie**

### **Le Cap-Vert entre capverdien et portugais. Problèmes de politique linguistique.**

**Présentée et soutenue par  
CLEUDIR FILIPE DA LUZ MOTA**

**Thèse soutenue le 26/11/2021  
devant le jury composé de**

M. LOIC DEPECKER	PROFESSEUR DES UNIVERSITES, UNIVERSITE PARIS 3 SORBONNE NOUVELLE	Rapporteur du jury
M. LOUIS-JEAN CALVET	PROFESSEUR DES UNIVERSITES, UNIVERSITE AIX MARSEILLE 1 PROVENCE	Membre du jury
MME NDIEME SOW	MAITRE DE CONFERENCES, Etablissement générique SENEGAL	Membre du jury
MME CHRISTEL TRONCY	MAITRE DE CONFERENCES, Université de Rouen Normandie	Membre du jury
M. NICOLAS QUINT	DIRECTEUR DE RECHERCHE, INST NAT LANGUES ET CIV ORIENT (INALCO)	Président du jury
M. FRANÇOIS GAUDIN	PROFESSEUR DES UNIVERSITES, Université de Rouen Normandie	Directeur de thèse

**Thèse dirigée par FRANÇOIS GAUDIN, DYNAMIQUE DU LANGAGE IN SITU**





## Dédicace

À mon fils Lucas.

*« On peut arracher à un homme beaucoup de choses,  
on ne pourra jamais, même au nom de la langue des autres,  
lui arracher sa propre langue avec son consentement ».*

(Calvet, 2002 : 206)

## Remerciements

La réalisation du présent travail n'aurait pas été possible sans l'intervention et aide d'un certain nombre de personnes. Qu'elles trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude.

Ainsi, j'aimerais remercier, en premier lieu, mon directeur de thèse, Monsieur le Professeur François Gaudin, avec qui j'ai beaucoup appris tout au long de ces années de recherche. Vos conseils avisés et vos orientations me seront éternellement utiles. Merci encore pour la confiance à mon égard lorsque vous avez accepté de diriger ma recherche doctorale. Je remercie également les membres du jury qui ont accepté de consacrer du temps pour évaluer ce travail. Vos propositions et suggestions ont nettement contribué à sa richesse.

Je voudrais également dire un grand merci à ma chère famille, qui a été ma motivation pour lutter et affronter les difficultés : ma mère Eremita Mota et mon père Filipe Mota qui n'ont jamais cessé de me faire confiance et ont toujours cru en mes potentialités, mes frères et ma sœur Denis, Eder et Lucilene Mota. Un énorme merci aussi à ma femme Hayat et à mon fils Lucas qui ont été ma source d'inspiration et ma motivation pour mener à bon port mes études universitaires. Je remercie également ma tante suédoise Lisa Åkesson qui m'a toujours soutenu tout au long de mon parcours scolaire.

Je serai éternellement reconnaissant à mes amis au Cap-Vert, notamment Walter, Arietson, Vandisia, Telma et Valério qui ont bien voulu m'accueillir dans leur demeure pendant mon séjour sur les différentes îles.

Je pense également à tous mes camarades (géographes et linguistes) avec qui j'ai partagé des moments inoubliables. Merci pour votre soutien et vos encouragements.

Je tiens également à exprimer ma gratitude vis-à-vis de l'ensemble des personnes qui ont volontairement accepté de répondre à mes questions. Sans vous je n'en serais pas arrivé là et vos contributions constituent un apport majeur à la réalisation de cette recherche.

En somme, merci à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué aux succès de cette étude.

# Sommaire

<b>Liste des acronymes .....</b>	<b>VIII</b>
<b>Table des graphiques .....</b>	<b>IX</b>
<b>Table des tableaux.....</b>	<b>XI</b>
<b>Table des schémas .....</b>	<b>XII</b>
<b>Table des cartes .....</b>	<b>XIII</b>
<b>Introduction générale .....</b>	<b>1</b>
0.1 – Les motivations pour le choix du sujet .....	1
0.2 – Le contexte de la recherche.....	3
0.3 – La problématique de recherche .....	9
0.4 – Les questions de recherche .....	12
0.5 – L’organisation de la thèse .....	13
<b>Partie I – Histoire du Cap-Vert : quels liens avec la langue capverdienne ? .....</b>	<b>15</b>
<b>Chapitre 1 – La découverte et peuplement des îles du Cap-Vert.....</b>	<b>16</b>
1.1 – Le peuplement.....	17
1.2 – Les premières colonies.....	19
<b>Chapitre 2 – La composition ethnique de la société capverdienne pendant la colonisation</b>	<b>29</b>
2.1 – Le contingent européen.....	29
2.2 – Le contingent africain et la traite d’esclaves dans la capitainerie du Cap-Vert.....	31
2.3 – La structure sociale de la société esclavagiste capverdienne.....	36
<b>Chapitre 3 – Histoire du Cap-Vert : quelques faits marquants .....</b>	<b>40</b>
3.1 – La formation d’une société insulaire : l’émergence et l’affirmation de la culture capverdienne .....	40
3.2 – Le mouvement littéraire <i>Claridade</i> .....	53

3.3 – L'indépendance du Cap-Vert.....	56
<b>Partie II – Cadre théorique de la recherche : le contexte épistémologique.....</b>	<b>59</b>
<b>Chapitre 4 – La sociolinguistique : une science née de la critique .....</b>	<b>60</b>
4.1 – Macrosociolinguistique et microsociolinguistique .....	66
4.2 - L'interdisciplinarité dans la sociolinguistique.....	69
<b>Chapitre 5 –La langue, le langage et la parole : quels rapports ? .....</b>	<b>73</b>
5.1 – La typologie des langues.....	77
5.2 – Les statuts des langues .....	97
5.3 – Norme(s) et communautés linguistiques.....	115
<b>Chapitre 6 – La diversité langagière : effets et conséquences.....</b>	<b>136</b>
6.1 – La variation linguistique .....	137
6.2 – L'analyse de la pluralité linguistique.....	150
6.3 – Les langues en interaction.....	176
<b>Chapitre 7 – Les politiques linguistiques .....</b>	<b>186</b>
7.1 – La planification linguistique .....	193
7.2 – Quelles politiques linguistiques pour la diversité linguistique ? .....	206
7.3 – L'utilisation des langues nationales dans l'Afrique postcoloniale .....	214
<b>Partie III – L'étude de terrain .....</b>	<b>220</b>
<b>Chapitre 8 – Les langues du Cap-Vert : une analyse macrosociolinguistique .....</b>	<b>220</b>
8.1 – La langue capverdienne : sa genèse et son évolution .....	221
8.2 – La langue portugaise du Cap-Vert.....	232
8.3 – Les langues du Cap-Vert : entre cohabitation, interdictions et interventions .....	236
8.4 – Les langues étrangères du Cap-Vert .....	249
<b>Chapitre 9 – Principes méthodologiques dans l'enquête sociolinguistique .....</b>	<b>251</b>

9.1 – Les types d’enquêtes .....	255
9.2 – Les techniques de collecte de données.....	257
9.3 – Les techniques d’enquête adoptées.....	269
<b>Chapitre 10– L’enquête de terrain .....</b>	<b>274</b>
10.1 – La définition du sujet d’étude .....	275
10.2 – Les choix méthodologiques .....	276
10.3 – Les résultats obtenus et les discussions .....	284
10.4 – Bilan général : qu’apporte la langue capverdienne aux Capverdiens ? .....	357
10.5 – Les réponses aux questions de recherche.....	362
<b>Conclusions et perspectives.....</b>	<b>379</b>
<b>Références bibliographiques.....</b>	<b>386</b>
<b>Sitographie.....</b>	<b>419</b>
<b>Autres sources .....</b>	<b>420</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>422</b>
Annexe 1 – Le Questionnaire en portugais.....	423
Annexe 2 – Le Questionnaire en français .....	425
Annexe 3 - Transcription de l’entretien avec l’enseignante X .....	428
Annexe 4 - Transcription de l’entretien avec l’enseignante Z.....	454
Annexe 5 - Transcription de l’entretien avec la députée A .....	467
Annexe 6 – Synthèse des réponses de la linguiste B .....	482
Annexe 7 – Synthèse des réponses de l’anthropologue C .....	489
Annexe 8 – Synthèse des réponses de l’écrivain D .....	493
Annexe 9 – Synthèse des réponses de l’animateur radio 1 .....	498
Annexe 10 – Synthèse des réponses de l’animateur radio 2.....	501

**Table des matières..... 506**

## Liste des acronymes

- ALUPEC** – Alphabet **unifié** pour l’écriture du capverdien
- B.O** – Bulletin officiel
- BOLCV** – Bases pour l’officialisation de la langue capverdienne
- CEDEAO** – Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest
- CNPL** – Comissão nacional para as línguas
- CPLP** – Communauté des pays de langue portugaise
- DGLFLF** – Délégation générale à la langue française et aux langues de France
- DSHS** – Département des Sciences humaines et sociales
- INE** – Instituto nacional de estatística
- INSEE** - Institut national de la statistique et des études économiques
- LCV** – Langue capverdienne
- LP** – Langue portugaise
- MPD** – Mouvement pour la démocratie
- NBI** – Nécessité de base insatisfaite
- ODSEF** – Observatoire démographique et statistique de l’espace francophone
- ONU** – Organisation des Nations unies
- PAICV** – Parti africain pour l’indépendance du Cap-Vert
- PAIGC** – Parti africain pour l’indépendance de la Guinée et du Cap-Vert
- PALOP** – Pays africains de langue officielle portugaise
- PCS** – Professions et Catégories sociales
- PIB** – Produit intérieur brut
- PNUD** – Programme des Nations unies pour le développement
- SHS** – Sciences de l’Homme et de la Société
- TIC** – Technologies de l’information et de la communication
- TLFi** – Trésor de la langue française informatisé
- UNESCO** – Organisation des Nations unies pour l’éducation, la science et la culture
- Uni-CV** – Université du Cap-Vert

## Table des graphiques

<b>Graphique I</b> - Niveaux de maîtrise de la LCV à l'oral par élèves enquêtés.....	289
<b>Graphique II</b> - Niveaux de maîtrise de la LP à l'oral par élèves enquêtés. ....	290
<b>Graphique III</b> - Niveaux de maîtrise de la LCV à l'écrit par élèves enquêtés.....	290
<b>Graphique IV</b> - Niveaux de maîtrise de la LP à l'oral par élèves enquêtés. ....	291
<b>Graphique V</b> - Représentations des élèves sur la LCV. ....	294
<b>Graphique VI</b> - Représentations des élèves sur la LCV par rapport à la LP. ....	295
<b>Graphique VII</b> - Niveaux de maîtrise de la LCV à l'oral par les étudiants universitaires.....	300
<b>Graphique VIII</b> - Niveaux de maîtrise de la LP à l'oral par les étudiants universitaires. ....	300
<b>Graphique IX</b> - Niveaux de maîtrise de la LCV à l'écrit par les étudiants universitaires. ....	301
<b>Graphique X</b> - Niveaux de maîtrise de la LP à l'écrit par les étudiants universitaires. ....	301
<b>Graphique XI</b> - Représentations des étudiants universitaires sur la LCV. ....	305
<b>Graphique XII</b> - Représentations des étudiants universitaires sur la LCV par rapport à la LP.	306
<b>Graphique XIII</b> - Avis des étudiants universitaires sur l'insertion de la LCV dans le système éducatif capverdien. ....	306
<b>Graphique XIV</b> - Îles d'origine des informateurs rencontrés dans la rue.....	311
<b>Graphique XV</b> - Îles où habitent les informateurs rencontrés dans la rue. ....	311
<b>Graphique XVI</b> - Niveaux de maîtrise de la LCV à l'oral par les enquêtés rencontrés dans la rue. ....	313
<b>Graphique XVII</b> - Niveaux de maîtrise à l'oral de la LP par les enquêtés rencontrés dans la rue. ....	314
<b>Graphique XVIII</b> - Niveaux de maîtrise de la LCV à l'écrit par les enquêtés rencontrés dans la rue. ....	315
<b>Graphique XIX</b> - Niveaux de maîtrise de la LP à l'écrit par les enquêtés rencontrés dans la rue. ....	315
<b>Graphique XX</b> - Avis des enquêtés rencontrés dans la rue à propos de l'officialisation de la LCV.....	319
<b>Graphique XXI</b> - Avis des Capverdiens rencontrés dans la rue sur le choix d'une variante de la LCV à officialiser. ....	320

<b>Graphique XXII</b> - Représentations des Capverdiens rencontrés dans la rue sur la LCV.....	321
<b>Graphique XXIII</b> - Représentations des Capverdiens rencontrés dans la rue sur la LCV par rapport à la LP.....	322

## Table des tableaux

<b>Tableau 1</b> - Recensement de la population du Cap-Vert et sa distribution sur chaque île de l'archipel. ....	6
<b>Tableau 2</b> - Nombre d'habitations et d'habitants de l'île de Santiago en 1572. ....	25
<b>Tableau 3</b> - Comparatif des caractéristiques des sabirs, des pidgins et des créoles. ....	92
<b>Tableau 4</b> - Les relations entre le bilinguisme et la diglossie. ....	166
<b>Tableau 5</b> - L'espace variationnel de la diglossie/polyglossie. ....	169
<b>Tableau 6</b> - Cadre général de l'intervention sur la langue et sur les langues. ....	191
<b>Tableau 7</b> - La mise en œuvre de la planification du corpus et du statut d'une langue. ....	202
<b>Tableau 8</b> - Quelques exemples de verbes utilisés en LCV. ....	227
<b>Tableau 9</b> - Récapitulatif des données historiques sur l'origine et l'évolution du système linguistique du capverdien. ....	230
<b>Tableau 10</b> - Description de la situation sociolinguistique du Cap-Vert selon la définition de « diglossie » introduite par Simonin et Wharton (2013 : 226). ....	236
<b>Tableau 11</b> - Objectifs du séjour au Cap-Vert. ....	282
<b>Tableau 12</b> - Nombre de questionnaires administrés auprès de lycéens au Cap-Vert. ....	285
<b>Tableau 13</b> - Nombre de questionnaires administrés auprès d'étudiants universitaires au Cap-Vert. ....	285
<b>Tableau 14</b> - Nombre de questionnaires administrés dans les rues du Cap-Vert. ....	286
<b>Tableau 15</b> - Nombre et durée des entretiens semi-directifs réalisés. ....	287
<b>Tableau 16</b> - Contextes sociaux où les élèves utilisent la LCV et/ou la LP. ....	291
<b>Tableau 17</b> - Contextes sociaux où les élèves utilisent la LCV et/ou la LP. ....	302
<b>Tableau 18</b> - Âge des enquêtés abordés dans la rue. ....	310
<b>Tableau 19</b> - Niveau d'instruction des enquêtés rencontrés dans la rue. ....	312
<b>Tableau 20</b> - Catégories socioprofessionnelles des enquêtés rencontrés dans la rue. ....	312
<b>Tableau 21</b> - Contextes sociaux où les Capverdiens rencontrés dans la rue déclarent utiliser la LCV et/ou la LP. ....	316

## Table des schémas

<b>Schéma 1</b> - La hiérarchie sociale de la société esclavagiste du Cap-Vert pendant la colonisation selon les travaux d'Albuquerque et al (1991).....	38
<b>Schéma 2</b> - Les domaines de la sociolinguistique.....	72
<b>Schéma 3</b> - Les cinq types de variations. ....	141
<b>Schéma 4</b> - Le(s) imaginaire(s) communautaire(s). ....	149
<b>Schéma 5</b> - Les niveaux de l'aménagement linguistique. ....	205

## Table des cartes

<b>Carte 1</b> - L'archipel du Cap-Vert.....	4
<b>Carte 2</b> - La Macaronésie.....	5
<b>Carte 3</b> - Les itinéraires domestiques effectués régulièrement par l'entreprise CV Interilhas. ....	8
<b>Carte 4</b> - Le village de Ribeira Grande de Santiago (Archipel du Cap-Vert).....	21
<b>Carte 5</b> - Le village de Praia (Archipel du Cap-Vert).....	23
<b>Carte 6</b> - Les paroisses de l'île de Santiago en 1572 (division administrative).....	25
<b>Carte 7</b> - Le village de São Filipe à l'île de Fogo (Archipel du Cap-Vert). ....	27
<b>Carte 8</b> - La côte guinéenne où les Portugais se fournissaient en esclaves. ....	33
<b>Carte 9</b> - Les principaux groupes ethniques de la côte occidentale africaine. ....	35

## Introduction générale

Le présent travail de recherche a pour objet d'étude la situation sociolinguistique de l'archipel du Cap-Vert. Nous nous intéressons plus précisément à la situation de conflit linguistique qui perdure depuis plusieurs siècles entre la langue capverdienne<sup>1</sup> (désormais LCV, appelée aussi « capverdien », « créole capverdien » ou tout simplement « créole ») et la langue portugaise (désormais LP). Nous verrons dans les prochaines lignes qu'il s'agit d'une situation complexe, susceptible d'engendrer de nombreux questionnements.

### 0.1 – Les motivations pour le choix du sujet

Le choix de ce thème de recherche ne doit pas au simple hasard et a été motivé par plusieurs éléments et facteurs, à savoir : un besoin constant d'informations, le fait d'être capverdien, la volonté d'apporter notre contribution à l'aménagement linguistique de notre pays, l'envie d'être titulaire du grade académique de docteur en sciences du langage et, bien entendu, le désir de faire carrière dans le milieu de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La situation sociolinguistique du Cap-Vert a été l'objet de nombreux débats sociaux, éducatifs et politiques au cours des dernières décennies. Les questionnements autour de l'officialisation de la LCV ont fait couler beaucoup d'encre. En effet, dans ce pays de langue officielle portugaise, les opinions concernant ce sujet divergent. Nombreux sont ceux qui souhaitent voir leur langue première officialisée et reconnue par leur gouvernement et, en même temps, plusieurs personnes s'opposent catégoriquement à cette idée tout en postulant qu'il faudrait privilégier et valoriser davantage l'acquisition et apprentissage de la LP.

Naturellement, les Capverdiens s'interrogent sur la faisabilité de cette démarche, car les études dans ce sens sont encore en nombre raisonnable. Sur cette voie, nous avons choisi ce sujet de recherche dans le but d'apporter des informations concrètes liées à la problématique de l'évolution du statut de la LCV. Notre recherche pourrait donc mieux éclairer cette situation et

---

<sup>1</sup> Langue capverdienne (*língua cabo-verdiana* en portugais), capverdien (*cabo-verdiano* en portugais), créole capverdien (*crioulo cabo-verdiano* en portugais) ou simplement créole (*crioulo* en portugais) seront considérés comme des synonymes dans ce travail de recherche.

apporter des réponses à certaines des interrogations sur l'aménagement linguistique envisagé par le gouvernement.

En outre, les études qui demandent les avis des Capverdiens sur l'aménagement linguistique ou des initiatives qui leur permettraient de comprendre qu'ils sont censés participer activement au processus d'aménagement linguistique sont peu nombreuses. Notre but est ainsi de démontrer à la population que son opinion doit absolument être prise en compte lors de la mise en place d'une politique linguistique. En effet, les langues sont au service des locuteurs (et pas l'inverse) et, en principe, les politiques linguistiques doivent être en accord avec les intérêts de la population. Si ce principe d'une politique linguistique plus démocratique est respecté, les avantages seront remarquables, non seulement, au niveau social, éducatif, économique et politique, mais encore sur le développement individuel et collectif des Capverdiens.

En tant qu'« enfant des îles », nous ne pouvions pas nous empêcher de choisir ce sujet. En effet, il suscite notre intérêt étant donné que nous avons en nous le sentiment de pouvoir aider notre pays. Pendant notre enfance et notre jeunesse, nous avons grandi dans un système éducatif et social qui attribuait des rôles distincts aux deux langues en question. Pendant cette période de notre vie, notre naïveté ne nous permettait pas de comprendre cette distinction que la société tient toujours à préserver. Par conséquent, dans les diverses écoles que nous avons fréquentées, souvent nous avons été confronté à des phrases telles que « Parle portugais ! », nous avons échangé avec des Capverdiens qui, dans des situations formelles, disaient à d'autres Capverdiens « Je ne comprends pas ce que vous dites ! » lorsqu'ils utilisaient la LCV à la place de la LP, etc. Nous ne comprenions pas cette stigmatisation de la LCV alors que c'était la langue que quasiment tout le monde parlait, celle dans laquelle notre maman nous a bercé, celle dans laquelle nous exprimions l'ensemble de nos sentiments, entre autres liens très fins. En y réfléchissant, nous nous rendons compte que ce sont les Capverdiens eux-mêmes qui prescrivaient l'usage de la LCV, et ces attitudes négatives, nous le verrons, demeurent encore présentes. Mener cette étude nous permettra donc de mieux comprendre notre vécu et le fonctionnement de notre société. Autrement dit, nous avons choisi ce sujet parce que nous avons déjà une certaine expérience personnelle par rapport à la situation sociolinguistique des îles et nous voulions l'approfondir tout en contribuant à son évolution.

La possibilité d’avoir un poste d’enseignant-chercheur dans une université au Cap-Vert (ou, bien entendu, dans un autre pays où notre profil pourrait susciter de l’intérêt) nous a également poussé à choisir ce thème. Faire le choix d’être enseignant, c’est choisir d’être un étudiant pour toute la vie. Effectivement, depuis l’école primaire nous n’avons jamais arrêté nos études et avons enchaîné avec succès notre licence et notre master. De plus, nos sujets de recherche ont toujours concerné la société capverdienne et ses pratiques. Dans le cadre de notre licence à l’Université du Cap-Vert (désormais Uni-CV), nous avons mené une recherche-action sur la cohérence du plan d’études de la formation en langues, littératures et cultures – études françaises que nous avons suivie entre 2008 et 2012. Nos résultats nous ont permis d’obtenir une bourse d’études attribuée par le réseau de la coopération internationale française. Une fois en France, nous avons réalisé une recherche dans laquelle nous avons analysé les erreurs orthographiques d’étudiants capverdiens. Nos deux premières recherches sont donc complémentaires et nos thèmes de recherche ont toujours été tournés vers l’archipel.

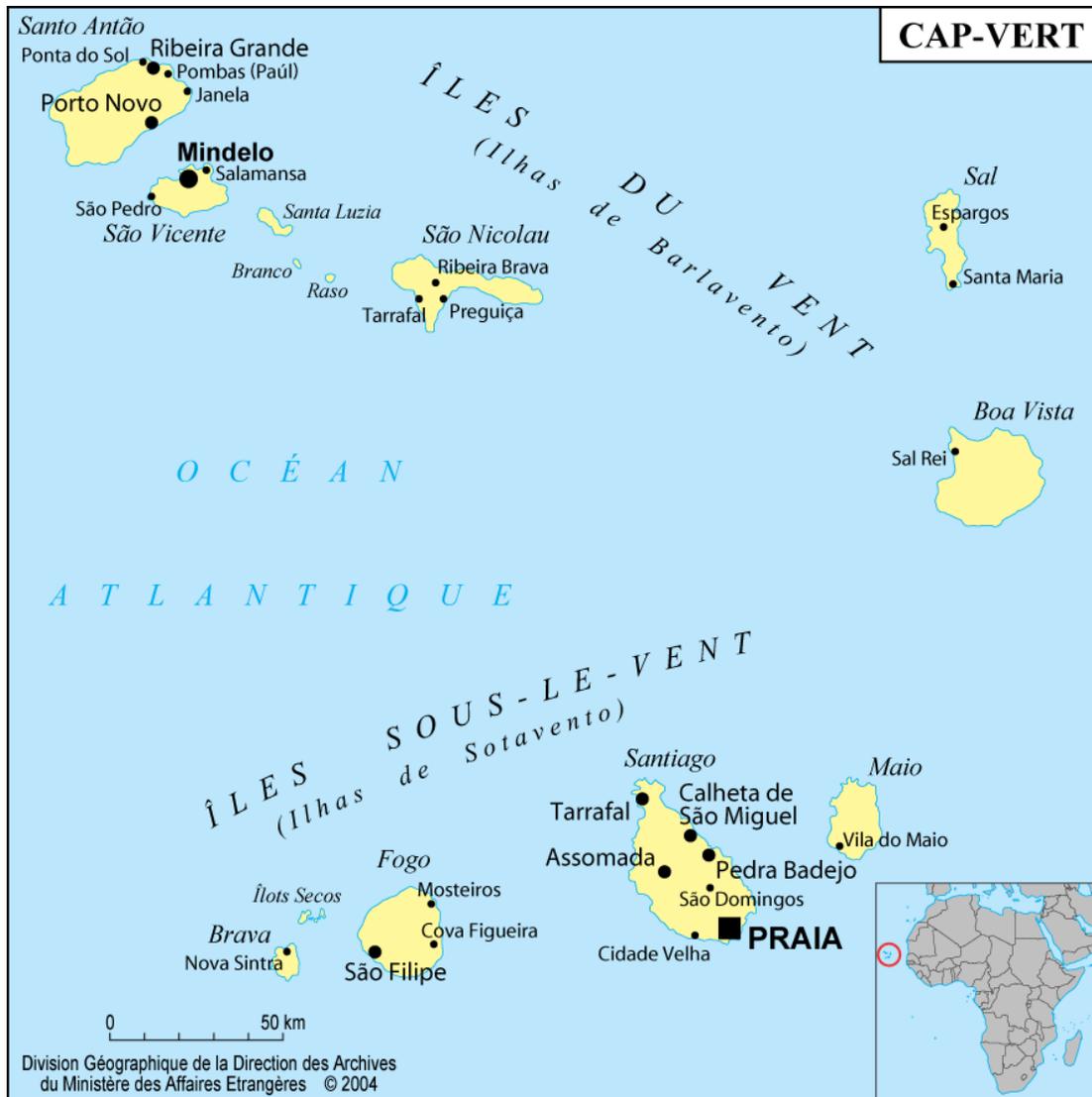
L’intérêt pour notre sujet de recherche est donc largement justifié et c’est pour cela que, malgré les difficultés rencontrées tout au long de notre parcours, conclure cette recherche avec succès a toujours été notre principal objectif.

## **0.2 – Le contexte de la recherche**

La République du Cap-Vert (en portugais : República de Cabo Verde) est un petit pays insulaire dont la surface totale est de 4 033 km<sup>2</sup>. Localisé dans l’océan Atlantique, à environ 600 km de la côte du Sénégal, cet archipel est composé de dix îles et de cinq îlots. Autrement dit, c’est le point le plus occidental du continent africain. Comme le montre la carte géographique ci-dessous, ces îles se distribuent en deux groupes : au Nord et à l’Est, les îles du vent<sup>2</sup> (Santo Antão, São Vicente, Santa Luzia, São Nicolau, Sal, Boa Vista et les îlots Pássaros, Raso, Branco, et Baluarte) et, au Sud, les îles sous-le-vent (Maio, Santiago, Fogo, Brava et les îlots Secos et Santa Maria).

---

<sup>2</sup> Le Grand Robert indique que cette appellation ainsi que l’appellation « sous-le-vent » sont purement géographiques et sont généralement utilisées par les navigateurs afin de situer un objet dans l’espace en indiquant qu’il se trouve du côté opposé à celui d’où souffle le vent, par rapport à un objet de référence.



**Carte 1** - L'archipel du Cap-Vert.

Source : Sénat (2007)

Malgré le fait que ces îles d'origine volcanique ne se localisent pas dans le continent africain, elles font partie des territoires bordant le désert du Sahara, appelés Sahel. C'est pourquoi le climat de ces îles est plutôt aride (ou semi-aride), chaud, sec et la température moyenne annuelle est de 25 °C.

Ce pays insulaire fait également partie de la Macaronésie, un ensemble d'archipels regroupant les îles des Canaries (hispanophones), de Madère (lusophones), les îles Selvagens (pour dire « sauvages » en portugais ; elles sont inhabitées), l'archipel des Açores (lusophones) et les îles du Cap-Vert (lusophones/créolophones).



Carte 2 - La Macaronésie.

Source : Leclerc (2016)

Cet ensemble d'archipels a développé un programme de coopération transfrontalière entre les gouvernements de l'Espagne, du Portugal et du Cap-Vert. En effet, ces îles présentent des caractéristiques environnementales et historiques communes, ce qui entraîne de nombreuses similitudes du point de vue de la faune et de la flore. Grâce à ces dernières, la Macaronésie est l'une des régions naturelles les plus importantes au monde. Parmi ces archipels, celui du Cap-Vert est le seul à ne pas faire partie du continent européen, alors que, curieusement, les îles des Canaries sont plus proches de l'Afrique que le Cap-Vert.

En raison de sa situation géographique privilégiée – localisé au « centre » du monde, situé entre les continents africain, européen et américain – le Cap-Vert constitue un point de passage quasi obligatoire pour aller d'un continent à l'autre, surtout par voie maritime.

Sur les dix îles qui composent l'archipel, neuf sont habitées. Seule l'île de Santa Luzia (cf. carte 1) ne compte pas d'habitants et constitue une réserve naturelle protégée comptant plusieurs espèces d'oiseaux et de plantes endémiques. Sur cette voie, le dernier recensement de la population mené par l'Institut national de statistique du Cap-Vert (désormais INE), datant de l'année 2015<sup>3</sup>, comptait un total de 524 833 personnes résidant sur tout le territoire national. Cette population est composée majoritairement de métis issus d'un mélange d'Africains et d'Européens (esclaves, descendants d'esclaves et colonisateurs européens). Tout au long des trente dernières années, la population capverdienne a augmenté à des rythmes différents dans les périodes inter-recensements. D'après l'INE, en 1980, le taux d'accroissement démographique

<sup>3</sup> Un recensement est effectué tous les 10 ans. Le suivant était programmé pour l'année 2020, mais n'a pas eu lieu en raison de la pandémie de Covid-19.

annuel a été de 1,5% et a augmenté à 2,4% dans la décennie suivante. Entre 2000 et 2010, ce taux n'a pas dépassé les 1,2%.

La population se distribue sur les îles capverdiennes de la façon suivante :

Île	Population	Superficie
Santo Antão	40 547	779 km <sup>2</sup>
São Vicente	81 014	227 km <sup>2</sup>
São Nicolau	12 424	346 km <sup>2</sup>
Sal	33 747	216 km <sup>2</sup>
Boavista	14 451	620 km <sup>2</sup>
Maio	6 980	269 km <sup>2</sup>
Santiago	294 135	991 km <sup>2</sup>
Fogo	35 837	476 km <sup>2</sup>
Brava	5 698	64 km <sup>2</sup>
Santa Luzia	Inhabitée	35 km <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>524 833 habitants</b>	<b>4.033 km<sup>2</sup></b>

**Tableau 1** - Recensement de la population du Cap-Vert et sa distribution sur chaque île de l'archipel.

Source : INE (2015)

D'après le tableau ci-dessus, il est possible de remarquer que la moitié des Capverdiens est concentrée au sud, sur l'île de Santiago (la capitale, Praia y est localisée) et au nord sur l'île de São Vicente qui est le deuxième plus grand centre urbain. L'INE (2015) précise que l'âge moyen des habitants est de 28,01 ans, ce qui veut dire que nous sommes face à une population qui est plutôt jeune.

Par ailleurs, le Cap-Vert possède une grande communauté d'émigrants dispersée dans plusieurs pays du monde. L'étude réalisée par Leclerc (2016) détermine que :

Suite à diverses vagues d'émigrations, plus de 700 000 Capverdiens vivent aujourd'hui à l'étranger, surtout aux États-Unis (250 000), au Canada, au Portugal, en France, en Espagne, en Italie, aux Pays-Bas, au Sénégal, en Angola, etc. Marquée par cinq siècles de présence portugaise, la population capverdienne est majoritairement catholique (95 %).

On remarque que la diaspora capverdienne est plus nombreuse que la population vivant sur le territoire national. C'est l'un des rares pays dans le monde à avoir cette particularité-là. On note

également que les Capverdiens sont dispersés sur la plupart des continents et que, tout compte fait, ils sont plus d'un million dans le monde.

Administrativement, le territoire du Cap-Vert est divisé en 22 « *concelhos* » (districts) : Porto Novo, Paul, Ribeira Grande, São Vicente, Ribeira Brava, Tarrafal de São Nicolau, Sal, Boavista, Maio, Praia, São Domingos, Santa Catarina, São Salvador do Mundo, Santa Cruz, São Lourenço dos Órgãos, Ribeira Grande de Santiago, São Miguel, Tarrafal, São Filipe, Santa Catarina do Fogo, Mosteiros et Brava (INE, 2015 : 21). Pour gérer ces îles, les décideurs ont fait le choix de la centralisation, une forme d'organisation administrative qui définit une source unique de pouvoir. Les autorités locales n'ont alors que très peu de pouvoir décisionnel, étant donné que la plupart des résolutions sont adoptées dans la capitale, où siège le gouvernement.

Économiquement parlant, le Cap-Vert est considéré comme étant un « pays en développement », dit également « du Sud ». La quasi-absence de richesses naturelles et le manque d'eau potable et de pluie sont des raisons suffisantes pour justifier ce classement. Ce pays ne possède donc pas de ressources minières identifiées, « bien que le sel et le cristal aient été exploités autrefois sur l'île de Sal, devenue aujourd'hui quasi exclusivement touristique » (Sénat, 2007). En outre, cet archipel a été retiré de la liste des pays les moins avancés (PMA) en janvier 2008, en raison de la stratégie de transformation économique qui a été définie par l'État capverdien.

Selon La Banque Mondiale (2011), l'économie du Cap-Vert est dominée par le secteur des services (ce qui représente environ 80% du Produit intérieur brut (désormais PIB)). Cette même source souligne que :

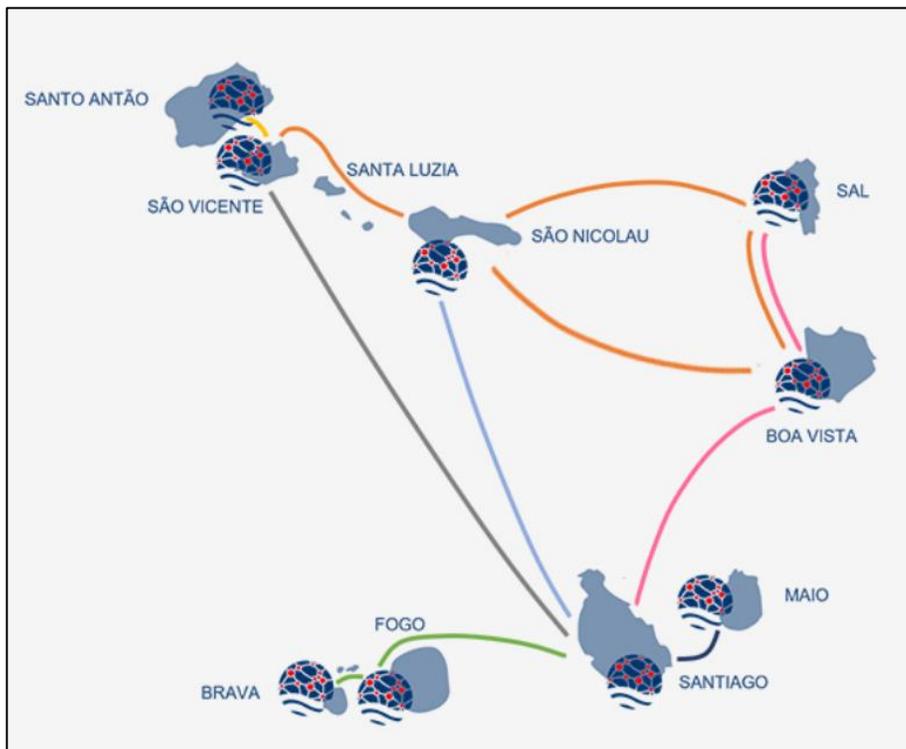
L'agriculture (y compris l'élevage et la pêche) représente environ 11 % du PIB et l'industrie et l'énergie 9 %. Le potentiel touristique est élevé et la croissance du tourisme à grande échelle est un phénomène relativement récent au Cap-Vert. Un des principaux problèmes est que le tissu économique du pays reste peu dense et insuffisamment diversifié. En outre, le Cap-Vert est fortement dépendant en matière d'énergie et le secteur manufacturier en est encore à ses débuts.

Le secteur agricole, en dépit de ses faiblesses structurelles, joue un rôle majeur pour le pays, permettant la subsistance d'un grand nombre de familles selon l'INE (2015 : 195). Une partie considérable de la population trouve ainsi dans cette activité économique des moyens pour subvenir à ses besoins.

Le dynamisme du secteur touristique du Cap-Vert constitue également une des stratégies du gouvernement afin de promouvoir la croissance économique du pays. C'est pourquoi les investissements dans ce secteur sont de plus en plus nombreux et le nombre de touristes qui visite ces îles ne cesse d'augmenter année après année.

La monnaie utilisée au Cap-Vert est l'« escudo » (introduite par les Portugais pendant la période coloniale). Selon le Décret-loi n° 6/2014 publié dans le *Bulletin officiel* (désormais BO), le salaire minimum a été fixé dans les 11 000 « escudos », ce qui équivaut à environ 100 €. Malgré cette loi, nombreuses sont les personnes qui continuent de percevoir des salaires en deçà de cette somme.

En ce qui concerne le secteur des transports, des déplacements entre les îles sont assurés par l'entreprise nationale nommée « CV Interilhas », un consortium qui permet de proposer à toute la population capverdienne des trajets maritimes ou aériens.



**Carte 3** - Les itinéraires domestiques effectués régulièrement par l'entreprise CV Interilhas.

**Source** : Cabo Verde Interilhas (2021).

En regardant l'image ci-dessus, il est possible de remarquer une certaine convergence des trajets vers les îles de Santiago, Sal et Boavista, car ce sont les îles où actuellement se développe un

tourisme de masse. En revanche, les voyages interîles restent relativement coûteux par rapport au pouvoir d'achat d'une grande majorité de la population. Nous avons vu que le salaire minimum est fixé à environ 100€, mais, par exemple, un aller-retour entre les îles de Santiago et São Vicente peut coûter environ 200 € (voire plus, en fonction des saisons). Ce n'est donc qu'un pourcentage réduit de la population qui peut se permettre de se déplacer entre les îles par voie aérienne. Les voyages par bateau sont moins onéreux, mais durent plus longtemps et imposent de nombreuses escales sur différentes îles.

D'un point de vue politique, depuis son indépendance du Portugal en 1975, le Cap-Vert a toujours orienté sa politique vers le consensus et le respect des libertés civiles. Selon la Banque Mondiale (2011), le fait que le pays n'ait pas connu un seul coup d'État depuis cette date (un record d'Afrique de l'Ouest partagé seulement par le Sénégal) démontre à quel point la liberté du peuple est reconnue. La démocratie est donc amplement respectée dans ce pays insulaire.

Les élections sont jugées libres et équitables et les partis au pouvoir alternent régulièrement. Par exemple, entre 2011 et 2016, le président de la République capverdienne et le Premier ministre étaient soutenus par des partis politiques concurrents : le Movimento para a Democracia (en portugais « Mouvement pour la démocratie », désormais MPD) et le Partido Africano da Independência de Cabo Verde (en portugais « Parti africain pour l'indépendance du Cap-Vert », désormais PAICV). Les institutions du Cap-Vert ont su s'adapter à cette situation de manière exemplaire et en mars 2016, lors des dernières élections législatives, le MPD, le principal parti de l'opposition a pris le pouvoir en détrônant le PAICV qui était resté pendant 15 ans au pouvoir.

### **0.3 – La problématique de recherche**

Au Cap-Vert, ainsi que dans la grande majorité des pays africains (et dans le monde en général d'ailleurs), il existe une situation de contact de langues. La LCV est la langue première des Capverdiens. La quasi-totalité de la population capverdienne parle cette langue qui est communément appelée « kriolu » (dans la variété de LCV parlée dans le sud de l'archipel). D'après Hlibowicka-Węglarz (2011) :

De toutes les langues créoles de base lexicale portugaise qui sont apparues dans le monde, les créoles africains sont les plus anciens et, en même temps, sont caractérisés par leur grande vitalité par rapport aux autres créoles. Les créolistes ont l'habitude de les classer en deux groupes : les créoles de Haute-Guinée [en portugais : Crioulos da Alta Guiné] au Cap-Vert, en Guinée-Bissau et en Casamance, et les créoles du Golfe de Guinée [en portugais : Crioulos do Golfo da Guiné] pratiqués sur les îles de São Tomé, du Prince et d'Annobon (Hlibowicka-Węglarz, 2011 : 177)<sup>4</sup>.

Le créole du Cap-Vert s'est formé pendant la période coloniale. Probablement inhabité jusqu'à sa découverte au XV<sup>e</sup> siècle (1460 – 1462) par les Portugais, ce pays africain a été, pendant cinq siècles, l'un des principaux points de passage des navires qui faisaient du commerce d'esclaves entre l'Afrique et les continents européen et américain. Née d'un besoin de communication existant entre les peuples issus de diverses régions et ethnies d'Afrique et les Européens, cette langue est le produit du croisement entre le portugais et les langues africaines parlées par les esclaves qui se trouvaient sur le territoire pendant la période coloniale (entre le XV<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècles).

Si le capverdien est depuis fort longtemps la langue première de la plupart des citoyens nationaux, la langue officielle de la République du Cap-Vert est, selon la Constitution, la LP. Cette république parlementaire fait donc partie des cinq pays d'Afrique qui utilisent la LP comme langue officielle, à savoir : l'Angola, la Guinée-Bissau, le Mozambique et les îles de São-Tomé-et-Príncipe. Ce groupe de pays (le Cap-Vert inclus) constitue la communauté des Pays Africains de Langue Officielle Portugaise (désormais PALOP). Le portugais demeure la langue seconde pour les habitants des PALOP. Cet ensemble de pays fait également partie de la Communauté des pays de langue portugaise (en portugais *Comunidade dos países de língua portuguesa*, désormais CPLP). Cette organisation regroupant les pays lusophones, est composée des PALOP plus le Brésil, le Timor oriental, la Guinée équatoriale et le Portugal) ».

Mises à part les langues capverdienne et portugaise, au Cap-Vert le français, l'anglais et les langues des immigrés (mandarin, langues des communautés africaines venues de l'Afrique occidentale, à savoir le Sénégal et la Guinée-Bissau) font également partie du panorama linguistique, même si elles sont moins présentes que les deux premières. Le français est lui aussi

---

<sup>4</sup> Notre propre traduction du portugais : « De todas as línguas crioulas de base lexical portuguesa que surgiram no mundo, os crioulos africanos são os mais antigos que se conhecem, e, ao mesmo tempo, são os que se caracterizam pela grande vitalidade em relação aos outros. Os crioulistas costumam classificá-los em: Crioulos da Alta Guiné (em Cabo Verde, Guiné-Bissau e Casamansa) e os do Golfo da Guiné (em São Tomé, Príncipe e Ano Bom) ».

une « langue des immigrés », étant donné que quelques centaines de Français ont décidé de s'installer sur l'archipel (Leclerc, 2016).

Or, au cours des dernières décennies, les différents gouvernements que l'archipel a connus ont établi comme objectif linguistique ultime l'officialisation de la LCV aux côtés de la LP, une manière de consolider l'indépendance des îles et de confirmer le statut d'État souverain.

D'après l'article 9 de la Constitution du 23 novembre 1999 (révisée en 2010), l'État capverdien « promeut les conditions pour l'officialisation de la langue maternelle capverdienne en parité avec la LP », étant donné que l'un de ses principaux rôles est de « préserver, valoriser et promouvoir la langue maternelle et la culture capverdienne » selon son article 7, *alinéa* i.

En un mot, le Cap-Vert est un pays bilingue, mais il est plongé depuis des centaines d'années dans une situation de conflit linguistique ou de diglossie. En effet, la pratique de la LP est souvent limitée à l'écrit (langue d'apprentissage scolaire) et aux médias, tandis que la pratique de la LCV est réservée aux situations informelles de communication orale ou écrite, tant dans la classe instruite que dans la population d'une manière générale.

Afin d'agir sur cette situation sociolinguistique et de changer le statut de la LCV pour qu'elle devienne une langue officielle à part entière, en parité avec la LP, le gouvernement capverdien a adopté une politique linguistique ambiguë à l'égard de ses deux langues. D'après l'article 9 (paragraphe 2 et 3) de la Constitution, l'État reconnaît qu'il existe deux langues officielles que tous les citoyens ont le droit d'utiliser alors que ce même texte de loi stipule, dans le paragraphe 1, que le portugais est la langue officielle du pays. Cette politique linguistique pose de nombreux problèmes, étant donné que dans une pluralité de situations formelles seul le portugais est admis. En d'autres termes, malgré l'envie de reconnaître la LCV comme officielle, son usage est interdit de manière plus ou moins explicite dans certaines situations de la vie quotidienne, telles que les salles de classe ou dans certains services administratifs/publics.

À cela s'ajoute le fait que la langue première des Capverdiens est marquée, comme toute langue, d'une certaine variation. Ce phénomène est accentué par l'insularité qui a poussé chaque île à développer sa propre manière de parler cette langue, sa propre variante. En revanche, les niveaux d'intercompréhension demeurent satisfaisants. Une officialisation de cette langue suppose ainsi l'adoption d'une variété standard qui servirait de modèle parmi l'ensemble des parlers. Sur cette

voie, en 2009, le gouvernement du Cap-Vert a adopté officiellement l'Alphabet unifié pour l'écriture du capverdien (désormais ALUPEC), un système d'écriture fondé sur la prise en compte de la diversité de la LCV dans toutes les îles. Cela dit, la question de l'écriture n'est pas encore réglée, car, en principe, les natifs de la LCV l'écrivent, encore aujourd'hui, comme ils le souhaitent, tout en s'appuyant sur la logique du système orthographique portugais.

En somme, la situation langagière capverdienne divise les opinions et deux groupes s'opposent : celui de ceux qui pensent que la LCV ne devrait pas un jour devenir la langue officielle de l'archipel, et celui de ceux qui sont persuadés que cela est possible, sans oublier ceux qui hésitent et ne savent pas quoi espérer vis-à-vis de cette situation problématique.

#### **0.4 – Les questions de recherche**

Dans la présente étude, nous nous intéresserons donc à une analyse approfondie de la situation sociolinguistique vécue par les Capverdiens. Nous tenterons de mesurer l'impact de la politique linguistique sur les représentations des Capverdiens et d'apporter des réponses aux nombreuses questions que cette réalité soulève. Pour ce faire, nous nous basons sur notre question de départ suivante :

- Quel avenir pour la politique linguistique capverdienne ?

À ce questionnement, nous avons associé un certain nombre de questions hypothétiques :

- À quels besoins l'officialisation de la langue capverdienne permettrait-elle de répondre ?
- Quel impact l'officialisation de cette langue aura-t-elle sur la société capverdienne ? Et sur le système éducatif ?
- Quels avis et représentations les Capverdiens ont-ils vis-à-vis de la question de l'officialisation de la langue nationale ?
- Sur quels modèles/méthodes le gouvernement devrait-il s'appuyer afin d'atteindre son officialisation ?
- Quels enjeux le gouvernement devra-t-il prendre en compte ?
- Quelles difficultés le gouvernement devra-t-il surmonter ?

Ces différentes questions hypothétiques nous permettront de mesurer l'objet social que sont les représentations langagières des Capverdiens vis-à-vis de la situation sociolinguistique capverdienne ainsi que d'estimer l'avenir de la politique linguistique adoptée sur l'archipel.

Sur cette voie, l'objectif principal de cette thèse de doctorat est celui de questionner, par l'intermédiaire d'une étude de cas, les politiques linguistiques adoptées par le Cap-Vert, de façon à contribuer à l'amélioration du processus d'aménagement linguistique mis en place par le gouvernement.

## **0.5 – L'organisation de la thèse**

Notre manuscrit est composé de trois grandes parties regroupant dix chapitres. La première, consacrée à l'histoire du Cap-Vert, présente quelques faits marquants dans l'histoire de l'archipel. Le chapitre 1 sera ainsi dédié à la question de la découverte et au processus de peuplement des îles. Le chapitre suivant sera réservé à la composition ethnique de la société capverdienne pendant la colonisation. Nous tenterons de comprendre la structure sociale de la société esclavagiste capverdienne, élément important pour comprendre les enjeux sociaux qui ont mené à la formation de la LCV. Pour conclure cette première partie, nous répertorierons, dans le chapitre 3, quelques faits marquants dans l'histoire du Cap-Vert qui ont des liens directs avec la LCV. Nous parlerons ainsi de la formation, de l'émergence et de l'affirmation de la culture capverdienne, des rapports de celle-ci avec l'identité des Insulaires et du rôle de la LCV dans l'indépendance des îles.

Mais avant de nous lancer dans l'étude de la situation langagière vécue au Cap-Vert, nous étudierons certains concepts clés et poserons, dans la partie II, notre cadre théorique ainsi que le contexte épistémologique. Chronologiquement, il sera d'abord question de parler, dans le chapitre 4, de la sociolinguistique, domaine des sciences du langage dans lequel s'inscrit notre recherche. Puis, dans le chapitre 5, nous examinerons la typologie des langues (pour comprendre par exemple les différences entre langue, dialecte, pidgin et créole), les statuts des langues (pour mieux cerner les distinctions entre langue officielle et nationale, première et maternelle, etc.). Il sera également question, dans ce même chapitre, d'une étude de la notion de « communauté linguistique » et d'une typologie des normes. La compréhension des questionnements liés à la

diversité langagière nous semble importante. C'est pourquoi nous avons décidé d'accorder le chapitre 6 aux thèmes de la variabilité linguistique, du bilinguisme (individuel, sociétal), de la diglossie, des rapports de force et des conséquences de l'interaction des langues (alternance codique, interférences et emprunts linguistiques). Notre dernier chapitre théorique abordera la thématique de la politique linguistique et l'impact de la diversité langagière sur cette dernière.

Après avoir exploré l'ensemble des éléments théoriques clés, nous passerons à la partie III de notre recherche, réservée à la présentation de notre étude de terrain. Dans le chapitre 8, nous parlerons d'abord des langues du Cap-Vert selon un point de vue macrosociolinguistique. Nous présenterons la politique linguistique du Cap-Vert et les interventions que le gouvernement a réalisées afin d'agir sur la LCV et sur les langues. Ensuite, dans le chapitre 9, nous décrirons les principes méthodologiques que nous avons tenté de suivre lors de notre enquête de terrain réalisée au Cap-Vert. Par la suite, nous mettrons en avant les résultats que nous avons obtenus lors de notre enquête réalisée dans les lycées, à l'Uni-CV et dans les rues, sous forme de micro-trottoir. Puis nous analyserons les paroles d'experts que nous avons enregistrées lors de nos différents interviews avec des spécialistes capverdiens. Après avoir répondu à l'ensemble des questions de recherche, nous exposerons nos différentes conclusions et les perspectives pour donner suite à notre étude dans l'avenir.

## **Partie I – Histoire du Cap-Vert : quels liens avec la langue capverdienne ?**

S'il est certain que l'identité culturelle d'un peuple ne se manifeste pas uniquement à travers son histoire, il est tout de même incontestable que celle-ci en est un des éléments fondamentaux et déterminants. En effet, l'histoire est une référence indispensable pour assurer la compréhension, l'équilibre, la justesse et surtout la pertinence dans les diverses étapes qui composent le processus de développement d'une société.

Par « histoire » (du latin *historia*) nous entendons que, dans son sens premier, il s'agit des faits relatifs à l'évolution de l'humanité, d'un groupe social, d'une activité humaine qui sont dignes ou jugés dignes de mémoire. Bien entendu, ce qui nous intéresse dans cette partie, c'est l'histoire de l'archipel capverdien. La présenter implique nécessairement parler de la découverte des îles, du colonialisme, du commerce d'esclaves et de la langue qui, depuis le début de la colonisation, s'est développée dans l'archipel.

L'étude de l'histoire de l'archipel du Cap-Vert a été effectuée, dans un premier temps, dans des ouvrages généraux sur l'Empire portugais. Parler de l'histoire du Cap-Vert c'est forcément citer l'histoire du Portugal, étant donné que les deux sont complémentaires et strictement liées.

Il est important de signaler que, dans ce chapitre, nous ne présenterons que des faits historiques qui ont joué un rôle important dans la formation de la langue capverdienne. Présenter l'intégralité des cinq siècles d'histoire de l'archipel (de la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle jusqu'au présent XXI<sup>e</sup> siècle) nous prendrait énormément de temps en raison de sa richesse et de sa dimension. Nous nous baserons sur les faits racontés par Albuquerque et *al.* (1991) dans l'ouvrage retraçant l'histoire générale du Cap-Vert.

Cela étant dit, nous voudrions souligner que l'histoire du l'archipel est marquée d'une certaine opacité, et, nous le verrons dans les prochaines lignes, le manque de documentation fait que certaines périodes historiques ne peuvent pas être étudiées de manière précise.

## **Chapitre 1 – La découverte et peuplement des îles du Cap-Vert**

L'histoire du Cap-Vert commence officiellement pendant la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle, plus précisément en 1460, dans un contexte de développement et d'expansion maritime, dont la Couronne portugaise était le protagoniste. En effet, c'est pendant cette année-là, vers le mois de mai plus précisément, que les Portugais sont arrivés pour la première fois sur ce territoire qui, jusque-là, n'était pas connu<sup>5</sup> et était inhabité dans toute son extension. Selon Albuquerque et *al.* (1991), dans une lettre datée du 3 décembre 1460, le roi du Portugal, Afonso V, faisait allusion

---

<sup>5</sup> Selon certaines hypothèses (ni confirmées, ni infirmées), les îles du Cap-Vert ont été découvertes par des navigateurs arabes bien avant l'arrivée des Portugais en 1460. C'est pourquoi certains préfèrent postuler que les Portugais ont tout simplement « trouvé » l'archipel. Cela dit, les visites antérieures à leur arrivée ont sûrement été ponctuelles et n'ont jamais été à l'origine d'une occupation des îles. C'est pour cette raison que les Portugais ont défendu que les îles étaient inhabitées lors de leur arrivée. Ce sujet a été au cœur de nombreux débats et nous ne comptons pas aller jusqu'au bout de cette question, vu que cela ne fait pas partie du but premier de cette recherche. En tout cas, il n'existe aucun document qui pourrait corroborer cette hypothèse ou bien prouver le contraire. Ce qu'il faut retenir c'est que la version officielle n'a jamais été contestée. Prenant en compte les documents officiels, nous admettons donc que les îles ont été effectivement découvertes par les Portugais entre 1460 et 1462.

aux îles de Sal, Boavista, Maio, Santiago et Fogo, découvertes par le navigateur génois António da Noli.

D'après des documents officiels provenant des chancelleries royales et évoqués par Albuquerque et *al.* (1991), c'est le navigateur Diogo Afonso qui, entre décembre 1460 et octobre 1462, a découvert les cinq autres îles qui composent l'archipel, à savoir : Santo Antão, São Vicente, Santa Luzia, São Nicolau et Brava.

De ce fait, le roi du Portugal a nommé António da Noli gouverneur de la partie sud de l'île de Santiago en 1462 et Diogo Afonso gouverneur de la partie nord de cette dernière. À cette époque-là, il existait donc une cohabitation sur l'île de Santiago entre les deux navigateurs qui ont découvert les dix îles qui composent l'archipel du Cap-Vert.

Après que cet archipel était devenu un territoire portugais, la principale priorité pour la Couronne portugaise était son occupation à travers le peuplement, de façon à pouvoir utiliser et surtout rentabiliser les ressources naturelles qui éventuellement pourraient y exister, étant donné que l'un des buts premiers des navigateurs était la poursuite des richesses naturelles.

Pour atteindre son but, la Couronne portugaise a dû créer des structures administratives qui étaient similaires à celles adoptées lors des premières colonisations des différents archipels atlantiques découverts par les Portugais, tels que Madère.

## **1.1 – Le peuplement**

Après la découverte, le processus de peuplement de l'archipel a connu certaines difficultés. En effet, il était censé commencer tout de suite après la découverte de toutes les îles, c'est-à-dire à partir de l'année 1462. Cependant, jusqu'en 1466, il n'y avait pas beaucoup d'habitants. De nombreux facteurs ont contribué à ce que cela ne soit pas immédiat.

### **1.1.1 – Les facteurs défavorables au peuplement**

Plusieurs facteurs tels la distance existant entre le Portugal et le Cap-Vert (environ trois mille kilomètres) qui devait être parcourue par bateau à voile dans un voyage qui durait plusieurs semaines, les sévères conditions climatiques bien différentes de celles du Portugal (climat tropical sec qui rendrait pratiquement vaine toute tentative de rentabilisation de l'activité agricole en raison des très courtes périodes de pluie) et la quasi-inexistence de ressources naturelles n'encouragèrent pas les Portugais à s'installer sur l'archipel. En effet, l'agriculture et la pêche – les rares richesses que la nature pouvait offrir – n'étaient pas des activités économiques suffisamment intéressantes pour déclencher le peuplement de masse vu que leur exploitation exigeait des investissements importants tels que l'achat de zones d'exploration et de terres agricoles, le recrutement de main d'œuvre salariée ou alors l'achat d'esclaves.

Les quelques personnes qui décidèrent de tenter leur chance sur l'archipel finirent, très souvent, par mourir à cause des maladies tropicales qui y existaient. La présence européenne était donc faible pendant la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle en raison de toutes ces conditions qui n'étaient pas alléchantes pour les colons. Ceux qui souhaitaient vraiment s'y aventurer exigeaient des privilèges et des droits pour compenser les malheurs pouvant résulter de leur émigration.

### **1.1.2 – Les facteurs favorables au peuplement**

Si, d'un côté, les divers éléments cités ont provoqué le désintérêt des potentiels colons de l'archipel du Cap-Vert, d'un autre, un seul et important facteur le rendait intéressant pour la Couronne portugaise : sa position géographique, en face de la Guinée-Bissau, où depuis des années les Portugais essayaient de créer des liens commerciaux (pacifiques ou pas) avec les populations du littoral. En effet, les îles pouvaient constituer un excellent point d'escale pour les navires, mais aussi un véritable tremplin pour les incursions de reconnaissance et d'exploration de la bande côtière occidentale du continent africain et de l'atlantique sud.

La position géographique a ainsi joué un rôle très important dans l'avenir de l'archipel : si la Couronne portugaise n'a pas abandonné ce dernier, c'est surtout parce qu'il pouvait jouer un rôle

central dans la découverte de nouvelles terres et d'endroits jusque-là méconnus et inexplorés et qui pourraient, bien entendu, enrichir le royaume portugais.

C'est à ce moment-là que la Couronne portugaise a pris des mesures pour encourager et renforcer le peuplement des îles : en raison des conditions défavorables à la colonisation, elle a décidé de concéder de nombreux avantages aux personnes qui souhaiteraient s'installer sur les îles. Dans la Charte de 1466, toute personne qui souhaitait émigrer au Cap-Vert bénéficierait de nombreux privilèges, tels que : des allègements fiscaux et commerciaux qui permettraient d'explorer le tout nouveau commerce avec la côte de la Guinée.

Attirés par la possibilité de faire fortune sur les îles, plusieurs colons s'y rendirent et certains finiraient même par s'y installer. C'est pour cette raison qu'à partir de 1466, peu à peu, le peuplement a pris plus de force et a été mené de façon plus régulière.

## **1.2 – Les premières colonies**

Les mesures adoptées par la Couronne connurent un tel succès que six ans après la première Charte elle décida d'en annuler une grande partie à travers une nouvelle, promulguée en 1472. Cette dernière imposait un grand nombre de restrictions commerciales à tous les commerçants qui exploraient le marché de la Guinée-Bissau. En réalité, l'objectif principal de la Charte de 1466 était de déclencher le peuplement de façon à avoir une population considérable sur l'île de Santiago. Étant donné que cet objectif avait été atteint, les mesures adoptées n'étaient plus nécessaires. C'est pourquoi le Roi du Portugal les a annulées, mais partiellement, de manière à ne pas compromettre la colonisation.

Vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, l'île de Santiago comptait déjà deux villages : Ribeira Grande et Alcatrazes. Le peuplement a commencé par cette île pour des raisons plus qu'évidentes. Parmi les dix îles qui composent l'archipel, elle était la moins défavorisée : c'était la plus grande, elle avait le meilleur port et comptait surtout de bonnes sources d'eau potable. Les îles de Santo Antão et São Nicolau possédaient également ce bien précieux, mais le fait qu'elles soient trop escarpées et encore l'inexistence d'un port les désavantageaient. En ce qui concerne le reste des îles, non seulement elles étaient beaucoup plus arides, mais l'eau potable était rare.

Pendant ce temps-là, l'île de Fogo, voisine de l'île de Santiago, commençait également à être peuplée. Elle était considérée comme moins prospère et plus défavorisée que l'île Santiago, mais se trouvait presque dans la même position géographique. Cela démontre que l'investissement fait par la Couronne n'était pas un échec et qu'il portait des fruits, puisque le peuplement atteignit l'île de Fogo.

Le commerce avec la côte de la Guinée a joué un rôle important dans le peuplement : les bateaux qui partaient commercer à cet endroit revenaient très souvent remplis d'esclaves qui contribuèrent, eux aussi, à peupler les îles. En effet, c'est de là-bas qu'arrivait une grande partie des populations qui peuplèrent l'archipel.

L'une des principales restrictions imposées par la Charte de 1472 était l'obligation de limiter le commerce uniquement aux produits locaux, originaires du Cap-Vert. Toutefois, cette restriction a eu un impact positif, car elle a poussé les colons à exploiter les ressources locales existantes, vu qu'ils n'avaient presque plus le droit de vendre à la Guinée des produits arrivés du Portugal. Cette mesure a également poussé les colons à se fixer sur le territoire fraîchement conquis.

### **1.2.1 – Ribeira Grande : la première grande colonie capverdienne**

Antonio da Noli a fait le choix d'installer la première colonie sur le sol capverdien dans une zone qu'il a nommée « Ribeira Grande »<sup>6</sup> en raison de la grande rivière et de la vallée verdoyante qui y existaient. C'est sur les bords de cette même rivière qu'est donc né, quelques années plus tard, ce que l'on considère comme le premier village du Cap-Vert.

---

<sup>6</sup> Ce nom, issu du portugais, veut dire « grande rivière » ou bien « rivière grande » si nous restons fidèles à la forme de base. L'existence d'eau courante en abondance justifie en conséquence le nom attribué à cette région.



**Carte 4** - Le village de Ribeira Grande de Santiago (archipel du Cap-Vert).

Source : Wikipédia

À Ribeira Grande, les conditions étaient favorables à la mise en place d'une agriculture de subsistance<sup>7</sup> capable fournir des vivres à la population qui s'y était installée. Le choix de cette localisation n'est donc pas anodin en raison des facteurs précédemment cités.

Un port a été créé et la vie dans le village tournait autour de lui, car il assurait les liaisons avec l'extérieur (Portugal et la côte occidentale africaine). Un demi-siècle après le début du peuplement, vers 1512, le port de Ribeira Grande avait pris une importance extrême, vu qu'il servait d'escale aux navires du royaume portugais, pour ceux de São Tomé-et-Principe, du Brésil et de la Guinée. En réalité, quasiment toutes les routes commerciales existant sur l'Atlantique pendant le XVI<sup>e</sup> siècle passaient par Ribeira Grande. Avec les impôts payés par chaque bateau, cette dernière est devenue une grande source de revenus pour la Couronne. La circulation conséquente de biens et services bénéficia à l'économie du village, et également à tous les habitants.

En raison des lacunes existantes dans la documentation concernant le village de Ribeira Grande, du début de la colonisation jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, il est difficile de retracer l'évolution de ce

---

<sup>7</sup> L'agriculture de subsistance se caractérise par l'autosuffisance agricole. C'est-à-dire que les agriculteurs se concentrent sur la production de suffisamment de nourriture pour un nombre réduit de personnes (Gourou, 1967).

village de façon détaillée. Par conséquent, des données (comme les chiffres relatifs à la densité populationnelle pendant cette période) ne sont trouvable nulle part. Cependant, Albuquerque et *al.* (1991) admettent que le village de Ribeira Grande évoluait de façon positive en raison du fait qu'en 1497, un hôpital y était en cours de construction et que la Couronne y avait mis en place des services administratifs. En d'autres termes, la vie sociale était bien organisée et était gérée par des institutions de fiscalisation et de contrôle financiers, d'assistance sanitaire et religieuse.

Le manque de pluie à Ribeira Grande est devenu pratiquement un problème secondaire dans les premières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle : quand il ne pleuvait pas, la production locale était, bien entendu, très faible. En revanche, le grand nombre de bateaux qui y accostaient et négociaient de nombreux produits de première nécessité permettait de subvenir aux besoins de la population. Ribeira Grande était le seul village dont le mode de vie se rapprochait des communautés urbaines : prédominance d'activités commerciales, existence d'institutions formelles reliées directement au pouvoir, concentration de la population, etc.

La concurrence française et anglaise a provoqué l'effondrement de la structure socioéconomique de Ribeira Grande. La phase d'expansion de ce village a pris fin vers 1560, quand le mouvement commercial a considérablement baissé. Les colons se déplaçaient de moins en moins vers cet endroit, ce qui a provoqué une diminution des recettes pour la Couronne. Ce village, considéré comme la capitale du Cap-Vert, est entré à cette époque dans une importante récession.

### **1.2.2 – L'apparition de nouveaux villages à Santiago : Alcatrazes et Praia**

Le village d'Alcatrazes a eu une courte existence. Établi à côté de Ribeira Grande, il possédait, comme ce dernier, une mairie et avait le statut de village. Cela veut dire que la population d'Alcatrazes était nombreuse. Situé dans une région rocheuse qui n'était pas apte à la pratique de l'agriculture ou d'une activité d'élevage, son développement dépendait exclusivement du commerce. Mais comme le port de Ribeira Grande était le centre commercial de l'île de Santiago, les conditions n'étaient pas propices à sa prospérité.

Pour fuir les frais de douane imposés à tous les navires qui arrivaient à Ribeira Grande, au cours de la deuxième décennie du XVI<sup>e</sup> siècle, un port clandestin a été construit non loin de Ribeira

Grande, quand les colons ont commencé de peupler un plateau situé à côté d'une plage (plage de Sainte-Marie) qui offrait de bonnes conditions d'amarrage aux navires. Cet endroit, auquel le nom « Praia » (« plage » en portugais) a été attribué, acquérait peu à peu les conditions et les caractéristiques d'un village en raison de l'évasion progressive de la population de Ribeira Grande vers cette localité.



**Carte 5** - Le village de Praia (archipel du Cap-Vert).

C'est l'apparition du village de Praia (en 1516) qui condamne le village d'Alcatrazes à la disparition. Au départ, Alcatrazes était le siège social de la *capitania* (capitainerie) du Nord (Ribeira Grande était le siège de celle du Sud). À partir de 1520, le siège social de la capitainerie du nord a été transféré à Praia, ce qui a rendu officiel l'abandon d'Alcatrazes. La mairie fut transférée à Praia et la population finit par migrer vers Ribeira Grande et Praia. Les raisons de ce changement n'ont pas pu être identifiées en raison des lacunes documentaires. Cependant, Albuquerque et *al.* (1991) estiment que la cause principale serait le port de Praia : il était devenu le meilleur existant sur toute l'île de Santiago. Les conditions maritimes, géographiques et économiques étaient si favorables à Praia que la possibilité de transférer la capitale de Ribeira Grande à Praia a été étudiée par la Couronne portugaise.

Cependant, le développement du village de Praia a été lent au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, malgré les intéressantes caractéristiques dont il disposait. Ribeira Grande demeurait tout de même le cœur

de l'économie de l'île, étant le port le plus fréquenté par la navigation. Le principal élément qui jouait en faveur de ce nouveau centre populationnel était le statut de siège social de la capitainerie du nord. Dans le contexte de l'île, Praia jouait un rôle assez secondaire. Des statistiques rappelées par Albuquerque et *al.* (1991) montrent qu'en 1572 Praia était l'un des villages les moins peuplés au Cap-Vert.

### **1.2.3 – Les autres colonies à l'intérieur de l'île de Santiago**

Sur l'île de Santiago, les premières colonies s'installèrent sur le littoral. C'était le cas de Ribeira Grande et de Praia comme nous l'avons montré. Cependant, au fur et à mesure que le nombre d'habitants augmentait, de nouvelles colonies apparurent à l'intérieur de l'île où, quand il pleuvait suffisamment, les conditions pour la pratique de l'agriculture étaient satisfaisantes.

Pendant le premier siècle de peuplement, rares ou inexistantes sont les données concernant les populations qui vivaient sur l'île, à l'exception d'Alcatrazes et Praia. Des éléments plus concrets concernant ces populations apparaissent seulement à partir de 1572, selon Albuquerque et *al.* (1991). En revanche, il est possible d'en déduire que le peuplement de l'intérieur de Santiago a commencé très tôt, et cela est dû surtout à la Charte de 1472 : les colons étant obligés de ne marchander avec la côte guinéenne que des articles originaires du Cap-Vert, ils achetaient des propriétés situées vers l'intérieur de l'île qui seraient par la suite exploitées avec de la main d'œuvre esclave dans le but d'en tirer des produits (surtout agricoles et issus de l'élevage) qui entreraient dans les échanges commerciaux à Ribeira Grande dans un premier temps et sur la côte guinéenne dans un second temps.

Le tableau ci-dessous expose la relation existant entre le nombre d'habitations et d'habitants qui se trouvaient dans chacune des paroisses<sup>8</sup> de l'île de Santiago en 1572 :

---

<sup>8</sup> La division administrative du territoire au Cap-Vert, comme au Portugal, se faisait à travers des paroisses et chacune était dirigée par un vicaire.

Paroisse	Nombre d'habitations	Nombre d'habitants
Santo Amaro do Tarrafal	40	400
São Nicolau Tolentino	143	-
Santiago	225	-
<b>Nossa Senhora da Graça</b>	<b>30</b>	<b>477</b>
Santa Catarina do Mato	360	-
<b>São João</b>	<b>80</b>	<b>795</b>
São Miguel	50	360
Nossa Senhora da Luz	30	207
São Jorge dos Orgãos	100	-

**Tableau 2** - Nombre d'habitations et d'habitants de l'île de Santiago en 1572.

Source : Albuquerque et *al.* (1991 : 141)

Ces données constituent ce que nous pourrions considérer l'un des premiers recensements de la population existante au Cap-Vert. D'après ces informations, nous pouvons constater que plus d'un siècle après la découverte des îles du Cap-Vert, quelques milliers de personnes se trouvaient déjà sur l'île de Santiago.

L'image ci-dessous nous présente la localisation exacte de chacune de ces paroisses sur la carte de l'île de Santiago :



**Carte 6** - Les paroisses de l'île de Santiago en 1572 (division administrative).

La paroisse de São João, agrégée au village de Ribeira Grande, comptait le plus grand nombre d'habitants pour les raisons déjà mentionnées. Celle de Nossa Senhora da Graça, associée au village de Praia, est la deuxième la plus peuplée d'après le tableau.

Ce qui est curieux dans ces informations, c'est que des paroisses comme celles de São Nicolau Tolentino, Santiago, Santa Catarina do Mato et São Jorge dos Orgãos (toutes situées autour de Ribeira Grande et de Praia) ne procédaient pas à un recensement de la population. Ce qui est encore plus intéressant, c'est que chacune de ces paroisses comptait plus d'habitations que le village principal, Ribeira Grande. Si nous admettons que chaque habitation comptait en moyenne dix habitants, cela voudrait dire que la paroisse de Santa Catarina comptait environ deux mille cinq cents habitants. Une hypothèse qui permettrait éventuellement d'expliquer cela, c'est que, dans ces régions où souvent l'agriculture était l'activité économique prédominante, la population était surtout composée d'esclaves qui cultivaient les champs. En raison de la dispersion et du manque de contrôle de cette population par la Couronne portugaise, tous les esclaves ne figuraient pas dans les statistiques. Albuquerque et *al.* (1991) précisent tout de même que l'intérieur de l'île de Santiago a été peuplé surtout par des esclaves.

#### **1.2.4 – L'île de Fogo : la deuxième à être peuplée**

En principe, le peuplement de l'île de Fogo a été spontané et le pouvoir central n'a pas eu besoin d'intervenir pour que cela se réalise. Ce sont les habitants de Santiago qui, d'eux-mêmes, seraient partis sur cette île vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, plus précisément entre 1480 et 1493, selon Albuquerque et *al.* (1991).

La courte distance qui sépare les deux îles (environ une centaine de kilomètres) serait une des raisons qui aurait poussé les colons à s'y installer, malgré la quasi-inexistence de ressources hydriques sur cette île. La possibilité d'exploiter les quelques ressources<sup>9</sup> offertes par l'île a attiré l'investissement de la part des colons de l'île de Santiago. Ces derniers n'avaient le droit de marchander avec la côte guinéenne que des produits issus de l'île de Santiago, d'après la Charte de 1472, sous peine de graves sanctions, à savoir : la perte des navires, des fermes et de toutes les

---

<sup>9</sup> L'île de Fogo a connu une forte production de coton. Nous aborderons ce thème dans le chapitre qui concerne la traite d'esclaves au Cap-Vert.

marchandises. Or, le manque d'incitations et d'avantages aurait pu freiner le peuplement et le développement de l'île de Fogo, mais les colons ont trouvé une façon de contourner cette mesure : vendre les produits directement à la Couronne portugaise ou alors les envoyer au Portugal.

Mis à part quelques dissemblances, il n'y a pas eu beaucoup de différences entre le peuplement de l'île de Santiago et de celle de Fogo (Moreira et Semedo, 2020). En effet, les bases sociales étaient les mêmes, mais les habitants n'ont pas eu les mêmes avantages au tout début du peuplement comme à Santiago. Même si l'île de Fogo fonctionnait comme une annexe, c'est-à-dire un prolongement de l'île de Santiago, la première ne dépendait pas administrativement de cette dernière. Il s'agissait d'une capitainerie autonome comme celles de Ribeira Grande et Alcatrazes. Le village de São Filipe comptait la plus grande concentration de la population



**Carte 7** - Le village de São Filipe à l'île de Fogo (archipel du Cap-Vert).

Il existait probablement d'autres colons dans les zones plus à l'intérieur de l'île de Fogo, mais à ce sujet, on ne sait presque rien, faute d'informations. Albuquerque et *al.* (1991) indiquent également l'existence de la paroisse de São Lourenço do Pico qui comptait quatre-vingt-dix habitations en 1572, c'est-à-dire, trois fois plus que le nombre de résidences existant au village de Praia au cours de la même année (cf. tableau 2).

### 1.2.5 – Le cas des autres îles de l’archipel du Cap-Vert

Les autres îles de l’archipel du Cap-Vert (celles de Santo Antão, São Vicente, Santa Luzia, São Nicolau, Sal, Boavista, Maio et Brava) sont restées inhabitées depuis leur découverte jusqu’à la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Mis à part cela, rien n’est connu à leur sujet pendant cette période-là.

Des indices du peuplement des îles de Santo Antão et de São Nicolau n’existent qu’à partir 1570. Leur peuplement tout de suite après les îles de Santiago et Fogo n’est pas surprenant. En effet, elles étaient les seules à posséder beaucoup de ressources en eau et un très grand potentiel au niveau de l’agriculture et de l’élevage. Or, pourquoi les colons ont-ils décidé de peupler d’abord l’île de Fogo qui possédait beaucoup moins de ressources que ces deux dernières ? C’est surtout pour des raisons d’accessibilité : elles se situaient loin de Ribeira Grande (environ deux cents kilomètres pour l’île de São Nicolau et presque trois cents kilomètres pour l’île de Santo Antão).

Le reste des îles n’a été peuplé qu’à partir du XVII<sup>e</sup> siècle. Dans le but d’essayer de les valoriser, la Couronne portugaise y a introduit l’élevage d’animaux sur une large échelle, vu que la pratique de l’agriculture était presque impossible à cette époque, en raison du manque d’eau lié à la sécheresse dans laquelle elles étaient plongées. C’est pourquoi ces îles avaient le statut de simples pâturages pour les propriétaires de bétail.

L’île de São Vicente, dernière à être peuplée (seulement pendant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle), a connu un développement considérable lorsqu’a été installé dans la baie de Porto Grande un dépôt de charbon servant à ravitailler les bateaux sur la route de l’Atlantique. Des gens venant de Santo Antão et de São Nicolau s’y sont alors installés et le village de Mindelo a été fondé. En 1890, l’île comptait déjà quelque six mille six cents habitants. Avec l’expansion de la navigation à vapeur, plusieurs dépôts anglais de charbon y étaient en activité et des dizaines de bateaux s’arrêtaient au port de Mindelo pour s’approvisionner. L’île était devenue une escale obligatoire au milieu de l’océan Atlantique pour des navires du monde entier. Elle connut alors un tel essor que la possibilité de déménager la capitale du Cap-Vert de Ribeira Grande à Mindelo a été envisagée, mais cela n’a jamais abouti. Quelques dizaines d’années plus tard, avec l’apparition du moteur Diesel, les navires n’utilisèrent plus le charbon et le port de Mindelo a perdu ainsi son rôle prépondérant.

Jusqu'ici, nous avons présenté l'histoire du peuplement de l'archipel du Cap-Vert. Mis à part le village de Ribeira Grande, la dispersion était, en somme, une des principales caractéristiques des communautés existant au Cap-Vert. Le prochain sous-chapitre présentera plus de détails concernant la composition ethnique de la population qui s'est installée pendant la colonisation portugaise.

## **Chapitre 2 – La composition ethnique de la société capverdienne pendant la colonisation**

Des éléments originaires de deux zones géographiques assez distinctes contribuèrent à la formation de la société capverdienne : d'un côté les hommes « blancs européens » et de l'autre les hommes « noirs africains ». Dans ce sous-chapitre, nous présenterons l'identité ethnique des individus qui, libres ou forcés, se sont installés sur les îles de l'archipel.

Auparavant, il faut souligner que les informations concernant ce sujet sont très rares et concernent principalement les Portugais. C'est-à-dire que les renseignements sur les individus arrivés du continent africain sont presque inexistants et cela nous paraît assez évident : les Portugais détenaient le pouvoir à l'époque et ils étaient autonomes.

### **2.1 – Le contingent européen**

Selon Albuquerque et *al.* (1991), les premiers Portugais à arriver au Cap-Vert étaient originaires du nord et du sud du Portugal. Comme nous l'avons écrit dans le sous-chapitre précédent, ce sont les encouragements commerciaux accordés par la Couronne portugaise qui ont poussé les Portugais à partir à Santiago. Ces encouragements ont attiré, au départ, surtout des commerçants

qui souhaitaient exploiter le commerce avec la Guinée et s'enrichir très rapidement. En raison de la Charte de 1472, ils se sont retrouvés dans l'obligation de réaliser des activités agricoles pour avoir des produits à vendre.

Bien entendu, la population portugaise n'était pas composée uniquement de commerçants. Au fur et à mesure que la société se structurait et que le nombre d'habitants augmentait, d'autres profils d'individus apparaissaient sur l'île de Santiago, notamment : des contrôleurs d'activités économiques qui se développaient sur les îles, des agents pour la gestion politico-administrative, pour l'assistance spirituelle, pour l'assistance sanitaire, des marins, des criminels, des professionnels de divers domaines, etc. Ainsi, la diversité était la caractéristique principale des Portugais qui partaient au Cap-Vert. Certains ne s'y déplaçaient que pour réaliser des missions et après leur séjour finissaient par retourner au royaume ; d'autres s'y fixaient durablement.

Mis à part les Portugais, d'autres individus d'origine européenne se trouvaient au Cap-Vert : il s'agissait des Génois qui accompagnèrent Antonio da Noli lors de son débarquement au Cap-Vert. Ils auraient laissé des héritiers au Cap-Vert vu que le nom de famille « Noli » était très fréquent pendant le XVI<sup>e</sup> siècle.

Il existait au Cap-Vert une forte présence de Castellans. C'était la première communauté d'Européens non portugais et ils bénéficiaient d'une bonne situation économique grâce à leur rôle actif dans le commerce avec la côte guinéenne. La Couronne portugaise essaya de les empêcher de marchander avec la Guinée vu que, en tant qu'étrangers, l'accès à cette région leur était interdit. Toutefois, comme ils étaient embauchés par les seigneurs portugais en tant que pilotes et maîtres de navires, ils avaient accès au marché et en profitaient.

En réalité, les Castellans étaient les principaux acheteurs d'esclaves au Cap-Vert. Comme ils ne pouvaient aller en acheter directement sur la côte guinéenne (vu que c'était le royaume portugais qui détenait le monopole de ce marché), ils se contentaient de s'en procurer à Santiago. Ce sont également les membres de cette communauté qui apportaient des biens pour la consommation au Cap-Vert.

Selon Albuquerque et *al.* (1991), des Juifs (probablement portugais) figuraient également parmi les hommes blancs sur les îles. Commerçants réputés, arrivés du royaume portugais, ils n'ont pas hésité à mener leur activité économique de prédilection. Leur présence n'a jamais été très

appréciée par les Portugais au Cap-Vert. Cela a même été à l'origine de tensions et de conflits. La Couronne a tenté d'interdire leur fixation au Cap-Vert, mais ces tentatives ont été vaines.

En ce qui concerne la présence européenne au Cap-Vert, les Portugais étaient le groupe dominant, mais n'étaient pas les seuls hommes blancs. Étant donné qu'ils étaient tous impliqués dans les activités commerciales, la grande majorité des individus d'origine européenne se trouvaient fixés à Ribeira Grande et ne s'installaient presque pas dans des zones plus rurales à l'intérieur des îles.

Albuquerque et *al. (ibid.)* soulignent que le nombre d'hommes blancs européens n'a jamais atteint de grandes proportions au Cap-Vert. La Charte de 1466 n'a pas attiré beaucoup de Portugais et, une partie d'entre eux utilisait l'île de Santiago comme point de passage en vue d'aller s'installer illégalement dans la côte guinéenne. En outre, la raréfaction des femmes blanches sur les îles a directement contribué au manque d'hommes blancs. Ces auteurs vont jusqu'à estimer qu'il s'agit de la principale raison pour laquelle les hommes blancs étaient si peu nombreux.

## **2.2 – Le contingent africain et la traite d'esclaves dans la capitainerie du Cap-Vert**

Contrairement aux hommes blancs européens qui arrivaient surtout du Portugal, les hommes noirs africains étaient beaucoup plus nombreux et leurs origines plus variées et plus difficiles à définir. En effet, ils arrivaient de la côte occidentale africaine, achetés souvent dans des marchés monopolisés par les Portugais. Il s'agissait d'êtres humains, kidnappés (fréquemment par des Européens ou bien par leur semblables<sup>10</sup>), privés de leur liberté et par la suite vendus comme des marchandises en tant qu'esclaves. Nous mettons l'accent sur cette idée de séquestration vu que les hommes noirs qui étaient enlevés pouvaient avoir profité de leur liberté avant cela. En d'autres termes, personne ne naît avec une étiquette « esclave » collée sur le front ; le devenir c'est un autre sujet ! Les marchés d'esclaves vendaient des prisonniers qui devenaient par la suite, après leur achat, des esclaves. Le trafic d'esclaves a explosé après la Charte de 1466 et ils

---

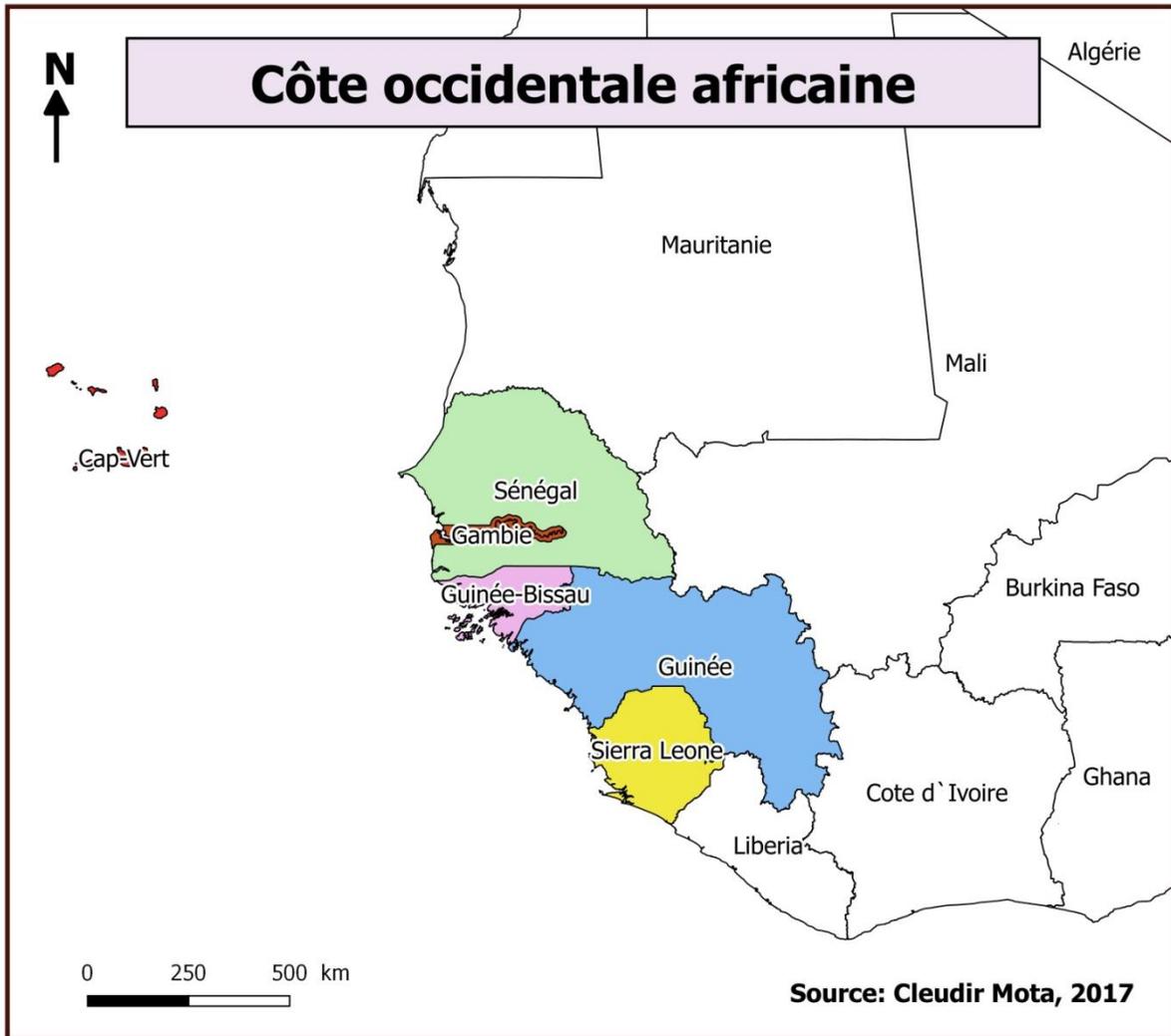
<sup>10</sup> Les hommes noirs se capturaient entre eux afin de vendre les prisonniers aux Européens.

constituaient la marchandise principale pour l'exportation vers les îles Canaries, l'Europe et les Antilles à partir des îles du Cap-Vert.

Pour ces raisons, les esclaves étaient le principal substrat humain qui est rentré dans le peuplement des îles. Duarte (1998) établit qu'en 1582, il existait sur les îles de Santiago et Fogo une centaine d'hommes blancs pour treize mille sept cents esclaves. Cette idée corrobore la position adoptée par Albuquerque et *al.* (1991) en ce qui concerne la faible présence d'hommes blancs sur les îles. De son côté, Quint (2008) confirme également cette hypothèse, mais écrit qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, Santiago comptait environ 13 000 habitants dont 87,2% étaient des esclaves africains. Autrement dit, plus d'un millier d'hommes ou de femmes blancs vivaient sur cette île.

Si pour l'origine ethnique des Européens il est possible d'indiquer qu'il s'agissait de Portugais, Castellans et d'Italiens, en ce qui concerne les hommes africains, pendant le premier siècle de colonisation, il existe un profond « silence » documentaire. En effet, il n'existe pratiquement aucun document qui aborde les origines ethniques des nombreux esclaves qui ont débarqué dans les ports de Santiago. Dans la société esclavagiste dans laquelle s'insèrent ces faits, cela se comprend, dans la mesure où ces êtres humains étaient perçus comme de simples marchandises dont l'origine n'était pas importante. Le facteur essentiel était leur condition physique : la santé, l'âge, la taille, la corpulence, entre autres.

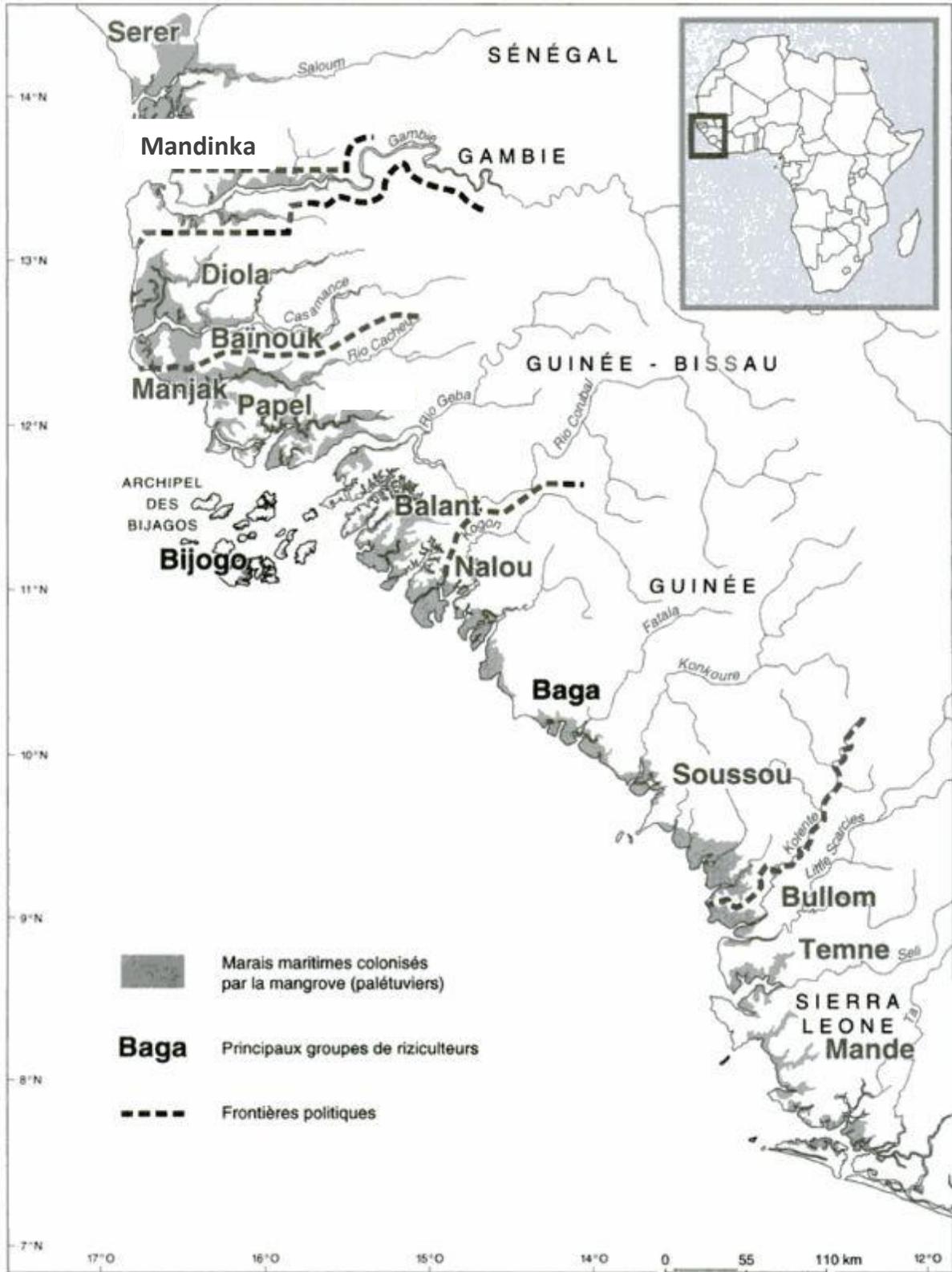
Ce qu'il est possible d'en déduire, c'est qu'en général, la presque totalité des esclaves qui sont passés par le Cap-Vert trouvaient leurs origines sur la côte guinéenne qui, comme nous le montre l'image ci-dessous, s'étendait du Sénégal jusqu'à la Sierra Leone.



**Carte 8** - La côte guinéenne où les Portugais se fournissaient en esclaves.

La côte guinéenne était ainsi composée du Sénégal, de la Gambie, de la Guinée-Bissau, de la Guinée et de la Sierra Leone. Toute cette côte faisait partie du marché dans lequel les Portugais réalisaient des échanges commerciaux dont la « marchandise » principale était des esclaves. Quint partage ce point de vue quand il considère que « dans les premiers temps de l’histoire du Cap-Vert, il est avéré que Ribeira Grande [...] était au seizième siècle le chef-lieu d’une zone de commerce portugaise, la capitainerie du Cap-Vert, s’étendant du fleuve du Sénégal à la Sierra Leone » (Quint, 2000 : 8). Ce même auteur précise que cette zone maintenait beaucoup de relations commerciales avec l’archipel et que cette région a probablement fourni la majeure partie des Africains qui ont composé la société capverdienne de l’époque.

Comme il n'existe pas d'inventaires concernant les ethnies des Africains qui sont passés par le Cap-Vert, la seule manière d'avoir des informations sur ce sujet, c'est en analysant les groupes ethniques présents sur la côte guinéenne. Or, Albuquerque et *al.* (1991) postulent que plus de vingt-sept groupes et sous-groupes ethniques sont entrés au Cap-Vert pendant la colonisation, mais il est difficile de déterminer lesquels étaient les plus représentés. Comme le principal produit que les Portugais exportaient pour les échanges commerciaux était le coton (dont la production a connu un vrai succès sur l'île de Fogo), ces auteurs mettent en évidence le fait que les Européens portugais marchandaient généralement dans les ports où l'écoulement du coton était plus facile : c'est le cas des régions du fleuve Casamance (situé dans l'extrémité sud de l'actuelle République du Sénégal), du fleuve São Domingos et du fleuve Grande (dans l'actuelle Guinée-Bissau). Subséquemment, la plupart des navires qui partaient de Santiago avaient pour destination ces régions dans lesquelles il y avait une surabondance d'esclaves. Parmi les ethnies présentes dans ces zones, il est possible de distinguer : les Mancagnes, les Banhuns, les Papel, les Cassangas, les Jabundos, les Floups, les Balantes, les Beafares, les Mandingues, entre autres. Moniz (2009) confirme cette version des faits et rajoute qu'au-delà de ces ethnies, d'autres Africains d'origines différentes de celles mentionnées jusqu'ici ont pu arriver au Cap-Vert. C'est ce que nous montre l'image ci-dessous :



Conception : M.-C. Cormier - Réalisation : C. Susa - © Cormier, 1998

Carte 9 - Les principaux groupes ethniques de la côte occidentale africaine.

Source : Cormier-Salem et al (1999)

L'idée de mettre de côté certaines ethnies nous paraît absurde dans la mesure où il existait une forte diversité d'ethnies et de cultures. Comme les captures d'individus se faisaient « en vrac », les probabilités d'avoir la grande majorité de ces ethnies sur le territoire capverdien est très grande. Quint (2008) corrobore cette idée lorsqu'il estime que pas moins de trente langues et ethnies étaient et sont toujours présentes tout au long de la côte occidentale africaine.

### **2.3 – La structure sociale de la société esclavagiste capverdienne**

Pendant la période coloniale, la société capverdienne était composée de trois grands groupes sociaux bien distingués. Le premier était, bien entendu, constitué des blancs européens, le deuxième par des Africains libres et les noirs affranchis et le dernier par les esclaves. La structure de la société était pyramidale avec les blancs au sommet, les esclaves à la base et les africains libres au milieu. Cette classification était faite en fonction des droits des individus qui composaient la société.

Dans le groupe des hommes libres se trouvaient essentiellement les blancs, originaires principalement du Portugal et d'autres coins de l'Europe (en nette minorité). Malgré le nombre réduit d'Européens sur le sol capverdien en comparaison avec le nombre d'esclaves, ce sont eux qui détenaient le pouvoir et dominaient le reste des ethnies. Cependant, il existait une sous-hiérarchie à l'intérieur du groupe des blancs. C'est pourquoi il est difficile de les insérer tous dans la même couche sociale, vu que, quand les Portugais arrivaient au Cap-Vert, ils ne changeaient pas de statut social : un individu issu de la noblesse gardait son statut de noble et était traité en tant que tel ; c'était le même cas pour un individu issu de la classe moyenne basse. Ce sont les lois de l'époque, transplantées directement du Portugal, qui contribuaient à cette stratification sociale dans l'archipel. Cette distinction était également évidente au niveau de la justice (un noble n'aurait jamais eu les mêmes punitions qu'un plébéien pour un même crime commis) et au niveau des postes de gouvernance (occupés toujours par les nobles et la Couronne se chargeait de leur rapide ascension économique). Ce n'étaient pas les salaires perçus qui provoquaient l'enrichissement de ces individus, mais spécialement les fréquentes fraudes auxquelles ils avaient recours pour tirer de plus grands bénéfices, étant donné qu'ils occupaient des postes directement liées aux activités commerciales. Ainsi, ce sont les hauts fonctionnaires et

les grands commerçants propriétaires qui constituaient l'oligarchie locale. Ces derniers accumulaient de grandes richesses grâce au trafic d'esclaves et à la production de coton.

En somme, le pouvoir économique était la principale valeur qui déterminait le statut social de chaque individu blanc dans la société insulaire. D'ailleurs, c'est pour cette raison que les fonctionnaires des institutions locales, les petits commerçants, les marins, les ouvriers, les mécaniciens, etc., qui avaient des revenus plus modestes, se plaçaient après les riches propriétaires et commerçants dans la hiérarchie sociale.

En dépit de cette sous-hiérarchie à l'intérieur de la communauté blanche, en termes de groupe, ils avaient des privilèges vis-à-vis des hommes africains libres ou affranchis. En effet, c'est le facteur « race » qui légalement empêchait ces hommes africains d'accéder à un meilleur statut social.

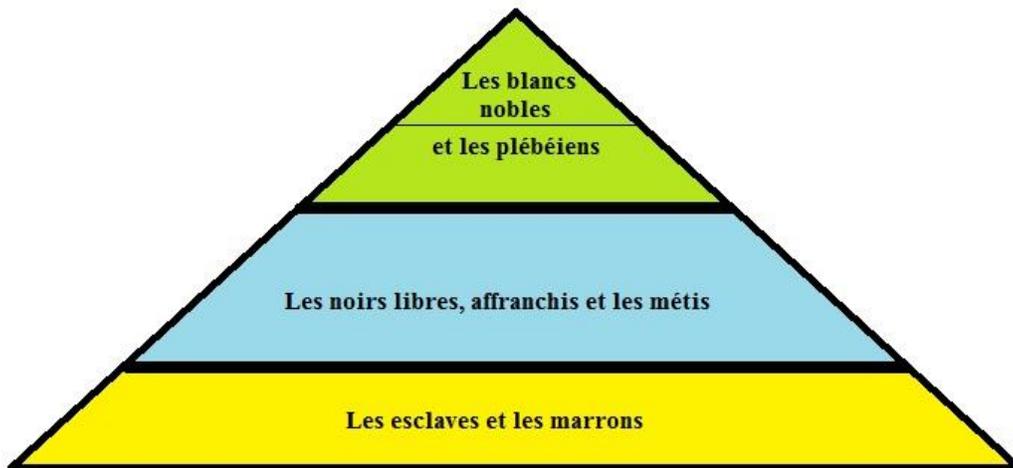
Dans la base de la pyramide sociale, comme nous l'avons indiqué au début de ce sous-chapitre, se trouvaient les esclaves. Ces derniers constituaient la grande majorité de la population de l'archipel et pouvaient être considérés comme des colons, selon Albuquerque et *al.* (1991). Au sein de ce groupe, il n'existait aucune distinction sociale et ses membres n'avaient aucun droit. Même la mobilité sociale leur était interdite. La seule différenciation possible consistait en la manière dont les propriétaires de ces mêmes esclaves les utilisaient (à l'intérieur de la maison pour les tâches ménagères, dans les champs, dans les ateliers comme ouvriers, etc.) ou alors dans la manière dont les seigneurs interagissaient avec les esclaves. En effet, l'esclavage au Cap-Vert était partiellement domestique, vu que les esclaves et leurs propriétaires tissaient, dans certains cas, des liens étroits entre eux. C'est pourquoi la distinction entre les esclaves ruraux et les esclaves domestiques est pertinente. Arrivés continuellement sur l'archipel en provenance de la côte guinéenne, certains esclaves y faisaient de très courts séjours en attendant des acheteurs qui les emmèneraient vers des pays plus lointains. Ceux qui étaient destinés à la « consommation » locale avaient pour destination finale les champs agricoles dans la plupart des cas.

Les esclaves affranchis ou les affranchis tout simplement, figuraient entre les esclaves africains et les hommes blancs européens dans la hiérarchie. Situés au milieu de la pyramide sociale, ils bénéficiaient de la liberté qui leur avait été accordée par leurs anciens propriétaires. Dans cette même couche sociale se trouvaient également les hommes africains nés dans la condition de

« libres » parce que leurs parents bénéficiaient déjà de cette condition et aussi les hommes métis. Ce terme, issu du latin classique « *mixtus* », désignait les individus issus des couples mixtes (père blanc européen et mère noire africaine en général). Ils étaient à l'origine de l'élément créole apparu dans l'archipel pendant la colonisation. Nous y reviendrons dans les prochains chapitres. Les métis n'étaient pas pleinement reconnus par leur père européen, vu qu'ils étaient des enfants bâtards. Ils ne pouvaient donc pas bénéficier de l'héritage parce que c'était interdit, mais avaient quelques privilèges dans la société capverdienne, vu que le système esclavagiste avait une certaine tolérance et flexibilité.

Dans la condition de marron se trouvaient les fugitifs. Ce terme désigne l'esclave qui s'est enfui pour vivre en liberté. L'évasion était la manière la plus efficace d'atteindre la liberté et cette pratique a couramment été utilisée au Cap-Vert. Ce phénomène, appelé « marronnage » permettait aux marrons de vivre en bande, aux marges de la société. Juridiquement parlant, ils étaient considérés comme des esclaves, mais ils étaient vus comme des hommes libres. Les montagnes des îles de Santiago et Fogo leur offraient des refuges sécurisés et ils étaient très hostiles envers le reste des membres de la société, de peur d'être recapturés. Pour survivre, ils étaient obligés de mener des razzias dans les villages (Albuquerque et *al.*,1991).

Le schéma ci-dessous résume ce que nous avons jusqu'ici présenté en ce qui concerne la structure de la société esclavagiste pendant la colonisation.



**Schéma 1** - La hiérarchie sociale de la société esclavagiste du Cap-Vert pendant la colonisation selon les travaux d'Albuquerque et al (1991).

En somme, d'après le schéma ci-dessus, il est possible d'en déduire que les Portugais détenaient tous les pouvoirs économiques et politiques. Pour ce qui est des noirs libres et des métis, leurs conditions de survie étaient considérablement précaires : vu qu'ils pouvaient difficilement être rémunérés (la main d'œuvre esclave dominait le marché du travail), ils ne disposaient pas de moyens de survie. En fin de compte, leur situation n'était pas très différente de celle des esclaves.

Cette structure sociale se serait maintenue pendant un certain temps. Delgado (2009) explique que le XVII<sup>e</sup> a été marqué par l'arrivée au pouvoir des hommes métis qui ont détrôné les Blancs, ce qui a bouleversé la hiérarchie sociale. C'est justement sur cette nouvelle configuration sociale qu'il est possible de trouver les racines de la société capverdienne actuelle. L'abolition de l'esclavage et l'interdiction du trafic atlantique d'esclaves ont marqué une nouvelle période dans l'histoire de l'archipel : la Couronne a été obligée d'effectuer des ajustements qui ont considérablement bouleversé les relations sociales dominantes. Pendant ce temps-là, l'Empire portugais était très décadent en raison du nouveau formatage du commerce international et de l'affirmation de nouvelles puissances coloniales (telles que l'Angleterre et la France) qui imposaient une sévère concurrence aux Portugais. Le XX<sup>e</sup> siècle a été surtout marqué par la décadence du marché local, les grandes périodes de famines (1902-1903 ; 1920-1922 ; 1940-1950) qui ont décimé la population capverdienne et par la lutte de libération nationale qui a conduit à l'indépendance du Cap-Vert, rendue effective en 1975<sup>11</sup>.

La présence européenne sur l'archipel était faible : en réalité, les Chartres n'ont pas beaucoup attiré les Portugais et les îles ont été peuplées surtout par des esclaves. La justice sociale était évidemment déterminée selon les origines des individus et les conflits sociaux étaient très fréquents. Néanmoins, c'est cette cohabitation entre individus d'un peu partout qui sera à l'origine de la langue et de la culture capverdiennes.

---

<sup>11</sup> Nous allons y revenir dans le prochain chapitre.

## **Chapitre 3 – Histoire du Cap-Vert : quelques faits marquants**

Comme nous l'avons constaté dans les chapitres précédents, le métissage est une caractéristique fondamentale de la communauté capverdienne. De fait, le brassage d'individus, de langues et de cultures a contribué à la formation d'une société dont la culture est fortement diversifiée. Nous verrons dans les prochaines sections que l'élément culturel a permis au peuple capverdien de faire face aux adversités et, par conséquent, de définir et affirmer une identité singulière.

### **3.1 – La formation d'une société insulaire : l'émergence et l'affirmation de la culture capverdienne**

L'origine du mot *culture* remonte au XII<sup>e</sup> siècle. Il descend du latin « cultura » et, dans son sens littéral, il désigne l'action de cultiver la terre. Vers la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, un second sens lui est attribué et il renvoie alors au développement des facultés intellectuelles par des exercices appropriés. Autrement dit, il commence d'être appliqué à tout ce qu'un individu acquiert par ses propres moyens ou par le biais de l'instruction/éducation afin d'assimiler davantage de connaissances et de comprendre et développer sa propre vision du monde. Cela renvoie à l'ensemble des connaissances, des croyances, des valeurs (morales ou intellectuelles), des traditions, des coutumes, des comportements propres à un groupe humain. Dans une perspective similaire, le mot *culture* peut également être synonyme de « tradition », car chaque individu naît dans un contexte dont l'intériorisation des normes est nécessaire afin d'acquérir une identité sociale. C'est-à-dire que chaque individu est membre d'un groupe ou bien d'un ensemble qui permet de lui attribuer un statut.

En somme, parler de la culture c'est se référer aux relations que l'Homme entretient avec le monde, plus particulièrement avec l'environnement dans lequel il est inséré. Au sens large, c'est tout ce que l'homme acquiert par l'intermédiaire d'un groupe social déterminé, notamment ce qui est transmis par le langage, les coutumes, l'éducation et même, de manière implicite, les gestes, les attitudes ou les règles de comportement. Selon Cavalli-Sforza (2005), en anthropologie sociale et culturelle ou en ethnoлингistique, cette interaction est caractérisée comme étant très dynamique et susceptible d'évoluer et subir des mutations. En effet, la

dynamique et la transformation de la culture sont liées au contact avec d'autres cultures et à l'évolution des sociétés.

D'après Rocher (1992 : 104-105), ce sont les anthropologues et les sociologues qui ont mis en lumière les principales caractéristiques de la culture, à savoir :

- Elle s'adresse à toute l'activité humaine, qu'elle soit cognitive, affective ou conative (c'est-à-dire le fait d'agir au sens strict) ou même sensori-motrice. Cette expression souligne que la culture est action, qu'elle est d'abord et avant tout vécue par des personnes. C'est l'observation de cette même action qui permet d'inférer l'existence de la culture et d'en tracer les contours. Dans le sens inverse, c'est parce qu'elle se conforme à une culture donnée que l'action des individus peut être dite action sociale ;
- Les manières de penser, de sentir et d'agir sont plus ou moins formalisées : dans le cadre d'un code de lois, dans des formules rituelles, des cérémonies, un protocole, une théologie, etc., elles sont très formalisées alors qu'elles le sont moins et à des degrés divers dans les arts, dans le droit coutumier, dans certains secteurs des règles qui régissent les relations interpersonnelles, etc. ;
- Les manières de penser, de sentir et d'agir sont partagées par une pluralité de personnes. Rocher souligne qu'il peut suffire de quelques personnes pour créer la culture et que le nombre de personnes importe peu. L'idéal est que des façons d'être soient considérées comme normales par un nombre suffisant de personnes, ce qui permet de reconnaître qu'il s'agit bien de règles de vie ayant acquis un caractère collectif, et donc social ;
- La culture n'est pas innée. Rien de culturel n'est hérité biologiquement ou génétiquement, rien de la culture n'est inscrit à la naissance dans l'organisme biologique. L'acquisition de la culture résulte des divers modes et mécanismes de l'apprentissage (dans son sens large).

Au-delà de ces caractéristiques, Rocher (1994) ajoute que la culture remplit deux fonctions distinctes, l'une sociale (car elle permet de réunir une pluralité de personnes en une collectivité spécifique) et l'autre psychique (étant donné qu'elle fonctionne comme une sorte de moule qui fournit aux personnalités psychiques des individus des modes de pensée, des connaissances, des idées, des canaux privilégiés d'expression des sentiments, des moyens de satisfaire ou d'aiguiser des besoins psychologiques).

Pour la formation d'une culture, un environnement où chaque individualité agit en apportant sa contribution est nécessaire, ce qui en même temps fait en sorte qu'elle soit diffusée et préservée. C'est en tenant compte de cet aspect que Bernardi (1992 : 49) a indiqué les quatre facteurs essentiels à la survie d'une culture, notamment : l'*anthropos* (l'Homme n'existe pas sans la culture de la même manière qu'il n'y a pas de culture sans les hommes ; il est à la fois un produit et producteur de sa propre culture), l'*ethnos* (l'Homme a besoin d'être en communauté pour assurer la préservation de sa culture), l'*oikos* (c'est l'environnement dans lequel l'Homme laisse manifester sa propre culture) et le *chronos* (la culture naît, se développe et évolue en fonction du temps ; au fur et à mesure que le temps passe, de nouveaux éléments sont introduits et d'autres ont tendance à disparaître). Ces différents facteurs qui composent la culture d'une manière générale ne sont pas simplement juxtaposés l'un à l'autre. Des liens les unissent et des rapports de cohérence les rattachent les uns aux autres.

En un mot, les manifestations culturelles sont le résultat des transformations et de l'évolution humaines. Comme la diversité est un trait essentiel de la race humaine, les manifestations culturelles varient massivement au sein des communautés, à travers des coutumes, des croyances, des traditions orales, des savoirs populaires, des langues, des rythmes musicaux, des danses, des modèles de comportement, des visions du monde, entre autres. Ces différentes considérations nous montrent que le mot *culture* est utilisé dans différents domaines et contextes. C'est pourquoi il s'apprête à des interprétations diverses et variées. En effet, la culture signifie non seulement ce que l'homme assimile à travers le contact avec d'autres individus, mais encore ce qu'il crée ou modifie.

En ce qui concerne le contexte capverdien, il est possible de constater que c'est le dialogue des civilisations qui est au cœur de ce qui est aujourd'hui la culture capverdienne. Comme l'archipel ne comptait pas de populations autochtones, des individus issus de plusieurs communautés/groupes qui ne partageaient pas la même culture se sont retrouvés sur ces îles et ont naturellement ressenti le besoin de manifester leurs sentiments ou d'exprimer leur pensée. Face aux nombreuses adversités qu'une situation coloniale peut représenter, ils ont dû forger une nouvelle manière de vivre afin de satisfaire leurs besoins culturels. Sur ce sujet, Duarte (1998) écrit que c'est l'Africain qui a été le principal agent déclencheur des transformations culturelles au Cap-Vert. Force est de constater qu'il a été ramené de force au Cap-Vert en tant qu'esclave et

a subi une plus forte violence culturelle par rapport à ceux qui sont restés sur le continent, dans la mesure où il a été enlevé à sa famille, à sa tribu et coupé de ses traditions. En un mot, il a été déraciné et transplanté vers un environnement différent où, entre autres, on lui a imposé une langue inconnue. Contrairement aux Portugais qui détenaient le pouvoir en tant que dominants, ce sont les Africains qui ont ressenti le plus le besoin de la mise en place d'une résistance culturelle en se basant sur des éléments issus des diverses ethnies présentes dans la société esclavagiste capverdienne. La cohabitation forcée entre seigneurs et esclaves a fait que, petit à petit, les uns ont intégré la culture des autres.

Madeira (2015) écrit que la culture capverdienne est le résultat de ce processus hétérogène au cours duquel les manifestations culturelles ont été créées, synthétisées et/ou modifiées sous différentes formes. Elle possède ses propres spécificités qui permettent de la distinguer des autres, étant donné qu'elle a acquis des traits spécifiquement capverdiens. En effet, pendant son apprentissage culturel, l'Homme n'est pas passif en ce qui concerne l'assimilation de nouveaux éléments. Il les modifie fréquemment, en rajoute, diminue et invente de nouvelles composantes.

Sur l'archipel, au fur et à mesure que la cohabitation s'intensifiait, une culture métisse s'est développée, résultat de la modification et du mélange hétérogène des cultures africaine et européenne. De fait, plusieurs pratiques culturelles africaines ou européennes ne pouvaient pas avoir lieu à l'identique, comme dans leur espace socioculturel d'origine, car les individus se trouvaient loin de leur *oikos*. Par exemple, les Portugais avaient leurs propres habitudes alimentaires et les plats étaient généralement préparés par des femmes portugaises. Une fois au Cap-Vert, même s'ils faisaient venir les ingrédients par bateau à partir du Royaume, ce sont les femmes africaines qui les préparaient à leur façon, selon leur culture (Albuquerque et al, 1991). Chacun s'est donc retrouvé obligé de s'adapter et d'accepter la nouvelle réalité culturelle. Ce sont ces aspects qui poussent Madeira (2015) à caractériser la culture capverdienne d'« hybride ». En raison du peuplement des autres îles, cette même culture a été diffusée sur l'ensemble du territoire insulaire. À partir d'un brassage culturel et des influences de la colonisation, les Capverdiens ont créé des manières spécifiques d'affronter la vie quotidienne, basées sur des manifestations culturelles, des symboles et des représentations sociales.

C'est pourquoi Madeira (2015 : 237-240) considère que la culture capverdienne est formée d'un ensemble de manifestations jugées indispensables par l'ensemble de la communauté de

l'archipel. Ces manifestations sont gardées dans la mémoire collective et transmises de génération en génération de manière à assurer la préservation de cette même culture. Cet auteur énumère un certain nombre de facteurs qui permettent à la culture capverdienne d'avoir des caractéristiques authentiques et endogènes, à savoir :

1. La langue capverdienne : c'est l'outil qui a permis et permet encore aux Capverdiens de communiquer avec leurs semblables, et donc de se définir comme une collectivité. C'est pourquoi il s'agit d'un symbole national d'extrême importance. Cette langue, nous le verrons plus tard, est strictement liée à l'histoire de l'homme capverdien qui l'a apprise et développée dans un contexte hostile où le besoin de communication était fortement ressenti. Autrement dit, elle est le résultat du mélange des langues présentes sur l'archipel durant la colonisation. C'est pourquoi elle est devenue l'un des plus grands patrimoines nationaux, car c'est elle qui permet de finement raconter l'histoire du pays. C'est un drapeau culturel, une sorte de carte d'identité (Veiga, 2002) qui assure la divulgation de la culture capverdienne ;
2. La musique : elle joue un important rôle de construction de l'identité et de la nation capverdienne. Comme la langue, elle constitue un moyen privilégié pour divulguer, affirmer et exprimer l'identité culturelle. Tout au long de son histoire, le peuple capverdien a élaboré une musique traditionnelle basée sur des rythmes musicaux qui laissent transparaître à la fois ses origines et les traits uniques qui caractérisent la culture de l'archipel, notamment la morna, la coladeira, la batuque, le finaçom et le funaná. Depuis longtemps, les paroles des chansons sont principalement écrites en LCV. C'est pourquoi ces différents rythmes ont, d'un côté, constitué une forme de manifestation et de résistance contre le régime colonial et, de l'autre, un moyen de diffusion de la culture des îles au niveau international ;
3. La gastronomie : les particularités liées aux manières de préparer et cuisiner les plats traditionnels font la richesse de la gastronomie des îles. En effet, il s'agit d'une des marques visibles de l'identité nationale. Les principaux ingrédients des plats typiques sont le maïs et les haricots, la patate douce et le manioc, ce qui laisse transparaître une adaptation au climat sec des îles. Sur cette voie, le « xeren », la « katxupa », la « djagasida », entre autres, sont des plats qui culturellement sont reconnus non seulement par les Capverdiens à l'intérieur et à l'extérieur du pays, mais encore par les visiteurs

étrangers. C'est pourquoi la gastronomie capverdienne constitue une réelle richesse culturelle. C'est dans ce sens que la culture et la gastronomie de n'importe quelle nation ou communauté sont strictement liées ;

4. La religion : au-delà des éléments cités précédemment, il s'agit d'un des facteurs de l'unité nationale. En raison de la colonisation et du peuplement, Madeira (2015) considère que la plupart de la population de l'archipel est de confession catholique. Par conséquent, cette religion a tendance à cohabiter avec les croyances et valeurs traditionnelles, ce qui a contribué à l'établissement d'une relation entre certains rituels et l'application des valeurs religieuses. Cette religion domine ainsi dans la transmission des valeurs et des croyances sociales, et l'Église catholique joue, depuis longtemps, un rôle prépondérant dans la mise en place des bases sociales et de l'ordre moral, tout en mettant particulièrement l'accent sur la diffusion des valeurs occidentales. Nombreuses sont les croyances et les valeurs catholiques qui rentrent dans les pratiques sociales liées par exemple aux baptêmes et mariages, sans oublier les fêtes religieuses ;
5. Les rites funéraires : il s'agit d'une manifestation qui respecte des principes d'unité et de solidarité. La mort est un phénomène qui unit la nation et perpétue le sentiment de solidarité. Au Cap-Vert, le décès d'un individu implique la mise en place d'un ensemble de rituels dont la compréhension permet de mieux apprivoiser la culture capverdienne.

À cet ensemble d'éléments cités par Madeira (2015) s'ajoutent aussi les danses traditionnelles associées à chaque rythme musical, la tradition orale (avec les figures légendaires, les contes, les devinettes, les comptines et les histoires), la médecine traditionnelle, les fêtes traditionnelles, les vêtements, entre autres manifestations.

En 1982, Carreira indiquait que, parmi les différents éléments énumérés précédemment, la langue capverdienne est le principal facteur qui, dès le départ, a défini le mieux l'identité culturelle du Capverdien. En effet, le croisement des cultures différentes est à l'origine des métis qui, en remarquant les différences entre le père (souvent blanc) et la mère (souvent noire), ont été amenés à la création d'une langue de contact propre, c'est-à-dire le créole du Cap-Vert. Il s'agit de l'un des premiers éléments de la culture nouvellement formée, car elle rendait possible la communication entre seigneurs et esclaves, dominants et dominés. Avec l'ascension sociale des Métis (car ils étaient les héritiers des richesses détenues par le père blanc), une diminution des

chocs culturels a été constatée jusqu'à ce que, progressivement, les Européens qui vivaient sur les îles ont assimilé les habitudes et les comportements des Africains (Madeira, 2014).

Une fois apprises et partagées, les nouvelles normes culturelles ont renforcé l'unité collective, même si chaque île a développé des caractéristiques culturelles propres sans pour autant mettre en cause l'unité du territoire. En effet, l'identité du peuple de l'ensemble des îles était basée sur des racines culturelles communes. Albuquerque et *al* (1991) indiquent qu'au fur et à mesure que ces manifestations culturelles se développaient, elles unissaient de plus en plus la population de l'archipel, ce qui a nettement contribué à l'affirmation de la culture capverdienne.

### **3.1.1 – Les rapports entre la langue, la culture et l'identité**

Selon Jodelet, l'identité est le « caractère qui fait qu'un individu est lui-même et se distingue de tout autre » (2005 : 28). Par conséquent, la culture est intrinsèquement liée à l'identité de chaque individu. Nous avons vu précédemment que, dans une relation extrêmement étroite, la langue constitue l'un des principaux éléments culturels, car il s'agit du canal d'expression privilégié par la plupart des cultures. C'est à travers le processus de socialisation que l'individu construit son identité linguistique. Par socialisation, Rocher entend « le processus par lequel la personne humaine apprend et intériorise les éléments socioculturels de son milieu, les intègre à la structure de sa personnalité sous l'influence d'expériences et d'agents sociaux significatifs et par là s'adapte à l'environnement social où elle doit vivre » (1992 : 131).

Ce processus peut avoir lieu dans plusieurs contextes, notamment au sein de la famille ou à l'école. Pour Pilote et *al* (2010), ces deux agents de socialisation occupent un rôle clé dans la transmission langagière et identitaire, même si, en fonction des sociétés, l'école est susceptible d'occuper une place plus ou moins importante en raison de la durée de l'expérience scolaire dans la vie d'un individu. Mais au-delà d'un simple système de transmission qui s'impose à l'individu, Pilote et *al* considèrent que l'identité est « le fruit d'une expérience sociale qui n'est pas définie comme une attribution unilatérale, mais comme un travail de l'acteur qui oriente son action et cherche à construire son unité à partir des différents éléments de sa vie sociale » (2010 : 80).

De cette perspective, il est possible de remarquer que l'identité n'est pas immuable, mais une façon (en constant changement) de se positionner au sein de la société dans laquelle un individu évolue. Ces auteurs considèrent donc que la construction de l'identité n'est jamais achevée, car chacun est amené à participer pleinement à l'édification de sa propre identité en ajoutant ou en refusant les éléments issus de la structure sociale. Ainsi, en partant de sa relation avec autrui (qui est au cœur de la socialisation), l'identité est susceptible d'évoluer en fonction des expériences vécues.

Sur cette question, Mufwene (1997) a signé une intéressante contribution dans l'ouvrage collectif de Moreau (1997). Il explique qu'« on parle d'identité linguistique surtout dans la mesure où le langage du locuteur révèle son appartenance à un groupe » (1997 : 161). En effet, cette identité est strictement corrélée à l'appartenance sociale, plus précisément à la classe socioéconomique, l'ethnie dans certaines sociétés multi-ethniques, l'âge, le sexe, le niveau d'éducation, la profession, entre autres. Ces différents facteurs sont susceptibles de révéler, d'un côté, l'identité communautaire du locuteur (car ces facteurs énumérés précédemment indiquent l'appartenance à un groupe social) et, de l'autre, l'identité individuelle (résultat des combinaisons diverses de ces mêmes facteurs, qui individualisent alors le locuteur). En somme, les locuteurs ont de multiples identités, partant du principe que « la langue qu'ils choisissent de parler [dépend] des circonstances et de la manière dont ils veulent y être perçus » (1997 : 162). Autrement dit, les locuteurs alternent les langues (ou les façons de parler) selon les circonstances de communication et/ou selon l'identité qu'ils veulent projeter. Du point de vue de Mufwene, il va de soi que « les différentes facettes qui composent l'identité d'une personne se hiérarchisent, et ce de manière variable selon les contextes » (1997 : 163). Les choix de codes peuvent ainsi être interprétés dans ce cas comme ce que cet auteur appelle des « actes d'identités ». Cet auteur rappelle qu'en 1987, Calvet écrivait que ce sont ces mêmes actes qui peuvent dicter la victoire d'une langue dans ce qu'il appelle la guerre des langues. Mufwene ajoute qu'il est possible de remarquer des actes d'identité à l'intérieur d'une même langue. De fait, « l'identité des locuteurs se marque dans la variété qu'ils pratiquent » (1997 : 162) ce qui permet probablement de savoir, par exemple, l'origine d'une personne, s'il s'agit d'un natif ou non natif, etc. La langue joue un rôle identitaire plus important lorsque les traits physiques des locuteurs ne permettent pas d'identifier, de prime abord, leur origine (ethnique ou géographique).

Partant du principe que l'Homme vit en société non pas par choix, mais par nécessité, il faudrait considérer qu'identité et société vont de pair. S'il était seul, quel intérêt aurait-il de se faire reconnaître par un autrui qui n'existerait pas, se demande Arezki (2008) ? Suivant cette logique, l'identité est alors « ce qui fonde le groupe, ce qui l'unifie, mais aussi ce qui permet à ses membres de définir leur appartenance à ce groupe, de le reconnaître en tant que groupe d'appartenance, de le délimiter et de le distinguer des autres » (Arezki, 2008 : 192). Cet auteur va jusqu'à considérer que l'identité fondamentale est l'identité linguistique. De fait, « c'est dans et par la langue que l'être, puis le groupe, construisent leur identité, en elle qu'ils se fondent, s'apparentent, par elle qu'ils se distinguent » (2008 : 194). Comme l'écrit Hamidou, c'est « la charpente identitaire d'un individu, d'un groupe ou d'un peuple » (2007 : 29).

En 2001, Charaudeau adoptait un point de vue relativement différent de celui que nous avons exposé jusqu'ici. En effet, il pose la possibilité de dissocier langue et culture et associer plutôt discours (usages) et culture. Pour expliquer cette conception, il s'appuie, entre autres, sur le contexte lusophone et questionne le fait que les cultures brésilienne et portugaise ne soient pas identiques malgré l'emploi d'une même langue<sup>12</sup>. Cet auteur considère ainsi que la langue n'est rien sans le discours qui la met en œuvre. Autrement dit, ce ne sont pas les langues, en tant que systèmes linguistiques qui véhiculent l'identité, mais d'abord les discours qu'on tient vis-à-vis d'elles. Comme le souligne Charaudeau, « ce n'est pas la langue qui témoigne des spécificités culturelles, mais le discours » (2001 : 343). Ce sont les manières de parler de chaque communauté, les manières de raisonner, les façons d'employer les mots, d'argumenter pour blaguer, de raconter, etc. qui sont porteurs de culturel. Ces différents éléments sont naturellement associés à la langue, d'où le fait de considérer que c'est la langue qui véhicule la culture. Les deux perspectives sont donc plausibles et nous considérons que la langue et le discours rentrent dans la définition de l'identité.

En ce qui concerne le cas du Cap-Vert, depuis le début de la colonisation et du peuplement, les Portugais ont éprouvé des difficultés dans l'imposition de leur langue à l'ensemble des Africains. En effet, ces derniers ont préféré fonder leur identité linguistique dans la LCV qui socialement était la langue qui leur permettait de se faire reconnaître des autres locuteurs comme identiques

---

<sup>12</sup> Nous considérons que la question pourrait également être posée dans le sens inverse : est-ce que l'on parle une même langue s'il y a des cultures différentes ? Effectivement, la diversité langagière est expliquée en partie par la diversité culturelle.

et en même temps distincts par ceux qui parlent une autre langue (dans ce cas le Portugais). Il reste à savoir si, au départ, il s'agissait d'un mouvement conscient ou lié aux contingences historiques. Les différents ouvrages que nous avons consultés à ce propos ne nous ont pas permis de répondre clairement à cette question. De plus, à cette époque-là, la LCV constituait une manière différente de parler par rapport aux colons. En d'autres termes, elle aidait les Africains à se (re)construire, à se définir et à se constituer aux yeux du groupe et à celui des autres. Finalement, ce sont les Portugais qui, face au besoin urgent de communication, ont fini par commencer à apprendre la LCV. Cette dernière est devenue ainsi la langue de l'archipel, celle que tous les locaux utilisaient dans les échanges. Nous y reviendrons plus tard afin de mieux comprendre les rapports de force entre la LCV et la LP.

Actuellement, la LCV dépasse les frontières nationales et unit les Capverdiens se trouvant sur les îles et dans l'ensemble de la diaspora, ce qui a généré une certaine cohésion sociale (Madeira, 2013). C'est pourquoi c'est un important élément de l'identité nationale capverdienne. L'affirmation identitaire sur l'archipel se fait très souvent par le biais de l'usage de la LCV. De fait, c'est un instrument social et politique essentiel, qui rend possible le maintien de la culture et de l'identité ethnique. D'ailleurs, ceci explique le fait que la plupart (pour ne pas dire l'ensemble) des manifestations culturelles se passent autour de cette langue.

### **3.1.2 – Le concept de nation**

L'étymologie du terme *nation* est liée à la notion de naissance (*nascere*). Ce mot possède un sens vieilli qui remonte à l'époque médiévale et renvoie à un « groupe d'hommes auxquels on suppose une origine commune » (c'est le sens donné actuellement à « ethnie ») et une signification plus récente (fin du XVIII<sup>e</sup> siècle) qui désigne un groupe humain, en tant qu'il forme une communauté politique, établie sur un territoire défini ou un ensemble de territoires définis, et personnifiée par une autorité souveraine.

D'emblée il est possible de constater que c'est un mot polysémique. Guyon et *al* font ressortir que dans le sens commun, son contenu est « flou, imprécis, fluctuant et renvoie essentiellement au sens politique. Il est peu utilisé, ou employé de façon ambiguë, souvent confondu avec État » (1993 : 18). Dans le cadre d'un langage savant, les définitions ne sont pas moins approximatives

et sont parfois même au cœur de polémiques et de conflits géopolitiques. Comme « nation » relève non d'une science, mais de plusieurs dont les approches, les problématiques et les objets d'étude varient d'une discipline à l'autre, le savoir savant qui s'y réfère est pluriel. En partant uniquement du sens moderne du terme, ces auteurs ont distingué dix composantes du savoir social que représente le terme *nation* (1993 : 43-44) :

- Une composante humaine : un groupe d'hommes en nombre assez important pour que puisse s'établir une spécialisation des tâches entre les membres et assez homogène pour être considéré comme le noyau constitutif de la future communauté ;
- Une composante spatiale : un territoire de référence qui a servi de foyer et dont les frontières précises peuvent avoir évolué ;
- Une composante culturelle : qui permet à chacun de s'identifier au groupe et à tous de se reconnaître mutuellement ;
- Une composante idéologique : le consentement à continuer à vivre ensemble, le partage d'une mémoire commune issue de l'histoire ainsi que l'adhésion à des valeurs fondamentales partagées ;
- Une composante sociale : une société à structure complexe avec un groupe social ou des groupes sociaux prenant en compte les intérêts collectifs et cherchant à unifier le groupe en communauté ;
- Une composante économique : un espace d'interdépendance où les échanges de marchandises et la circulation des facteurs de production (capital et travail) privilégient le territoire et la communauté concernée pour former un marché intérieur ;
- Une composante politique : un projet commun d'autonomie ou d'indépendance, la volonté de défendre ce qui est acquis, une projection dans l'avenir ;
- Une composante juridique : la volonté d'être reconnus internationalement malgré les contestations ; la transposition à la collectivité du principe de la liberté individuelle devenue droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (droit de se doter du régime de leur choix) mué en principe des nationalités (droit pour chaque nationalité de se doter d'un État) ;
- Une composante symbolique : se reconnaître dans un NOM, s'identifier à des symboles ou emblèmes (drapeau, hymne, devise), partager un même imaginaire ;

- Une composante temporelle : une lente maturation depuis la naissance du sentiment national jusqu'au développement de l'idée nationale et à la réalisation du projet national ; c'est un long processus qui avance à des rythmes variés.

Comme les différents sens qu'il a pu connaître notamment au sein des sciences sociales ne sont pas effacés pour faire place aux nouvelles acceptions, on assiste régulièrement à des confusions, des juxtapositions, des contradictions et même des ambivalences. C'est pourquoi Guyon et *al* indiquent que le contenu véhiculé par le mot *nation* est complexe et se situe dans une position charnière, c'est-à-dire au carrefour des différentes approches théoriques. Au bout du compte, ces auteures tirent trois conclusions sur cette notion :

- Elle tient à la diversité et la complexité des éléments qui la composent, car elle est partagée entre nombreuses sciences ;
- Malgré les ambivalences, il est possible de sélectionner des invariants caractéristiques ou attributs qui lui sont propres, à savoir le territoire, la souveraineté, la mémoire, l'identité, la souche et l'unicité ;
- Elle relève du domaine de l'imaginaire, de l'affectivité et recouvre des valeurs personnelles et communes, concrétisées et mythiques.

En somme, nous sommes face à un concept composite qui recouvre de nombreuses réalités. Pour cette raison, ces auteurs estiment que « la meilleure façon de définir la nation c'est de ne pas lui donner de définition » (1993 : 42). Cela dit, certains spécialistes se sont quand même lancés dans des tentatives de définition ou d'analyse. Pour Baron (2018), la nation est « davantage une construction idéologique qu'une réalité concrète, ce qui explique la difficulté de lui donner une définition pleinement satisfaisante ». En effet, sa construction se fait de manière spontanée, contrairement à celle d'un État qui sous-entend une idée d'organisation qui peut être plus ou moins artificielle et qui peut être située, datée et contextualisée. Dans tous les cas de figure, Baron met en lumière que la conception moderne de la nation va nettement au-delà du simple cadre ethnique ou tribal et sa source est située dans un ensemble complexe de liens qui fonde le sentiment d'appartenir à un groupe commun. Cela étant dit, la nation est, d'une part, extérieure à chaque individu et, d'autre part, intériorisée dans l'essence de chaque membre, ce qui permet sa transmission de génération en génération. De plus, la volonté durable de vivre ensemble au sein d'une même communauté est plus que nécessaire pour que l'idée de nation puisse être imposée.

En somme, une nation est un vaste groupe humain qui a conscience de son unité et de la volonté de vivre ensemble dans une société.

Le principe d'existence ou bien le lien interne qui relie les membres d'une communauté et les générations entre elles sont différents d'une nation à une autre. Tantôt c'est l'ethnie, parfois c'est la langue, la culture, le territoire, la mémoire collective, la religion, l'État, entre autres. Ces données objectives permettent de définir une nation, mais ne constituent pas les facteurs inhérents à son existence. Autrement dit, il peut exister des nations avec plusieurs langues (ex. : la Suisse ou le Sénégal), plusieurs religions (ex. : l'Allemagne), sans territoire propre (ex. : le kurde) ou encore partagées entre plusieurs États (Baron, 2018). Pour ces raisons, Guyon et *al* expliquent que l'idée de nation véhicule des valeurs et est particulièrement chargé affectivement et émotionnellement : « [elle] est chargé[e] de valeurs qui structurent la personnalité individuelle et collective (identité, appartenance), valeurs civiques qui recouvrent des héritages historiques et politiques (la Révolution française), des traditions » (1993 : 18-19).

La fonction de la nation est donc de garantir la cohésion sociale et de faire respecter l'autorité de l'État. C'est la principale raison pour laquelle le concept de nation est lui-même associé à l'histoire de chaque pays (Baron, 2018). Cette cohésion est assurée par le fait que dans la société, les facteurs homogènes priment sur les facteurs hétérogènes (Madeira, 2014), c'est-à-dire les spécificités liées à chaque sous-groupe ou sous-catégorie sociale. Le fait de masquer les conflits d'intérêts qui opposent les classes sociales selon leur position a contribué à une remise en cause de cette notion.

Parmi les facteurs homogènes, la langue est l'expression la plus éclatante de la nation. Contrairement aux langues centrales où, en raison de la mondialisation, le rapport langue/identité nationale a été brisé pour laisser place au lien langue/identité culturelle, dans la LCV, ces deux éléments cohabitent, étant donné que c'est une langue parlée quasi exclusivement au Cap-Vert, d'où le fait qu'elle soit liée à la nationalité capverdienne.

La formation de l'identité capverdienne et la naissance de la nation sont les résultats de faits historiques, de manifestations culturelles, de la construction de la conscience nationale et de l'idée d'être capverdien (Madeira, 2014). En effet, nous l'avons dit, les Capverdiens s'identifient entre eux grâce à un ensemble de manifestations culturelles singulières. Parmi ces dernières, la

langue capverdienne est « la plus grande trace de l'union et la plus authentique des cartes d'identité des Capverdiens, où qu'ils soient »<sup>13</sup> (Almada, 2012 : 157). C'est cet aspect qui a rendu possible la formation d'une identité et, par conséquent, d'une nation. En raison du processus de colonisation et de peuplement, la nation capverdienne est qualifiée d'unique parmi l'ensemble des territoires qui ont été colonisés par les Portugais. D'ailleurs, c'est même grâce à la décolonisation que le mot *nation*, lié aux aspirations politiques des peuples colonisés, a connu une extension mondiale et a gagné davantage en ambiguïté. Le mot composé *État-nation* est alors employé « en référence à un statut de dignité procuré par l'indépendance, marquant l'égalité entre les "Jeunes nations" et les "Vieilles nations" » (Guyon et al, 1993 : 20).

Grâce aux cinq siècles de son existence, l'archipel s'est forgé une culture et une identité définies (Madeira, 2015), susceptibles de rassembler non seulement l'ensemble des habitants des îles, mais encore les Capverdiens dispersés sur plusieurs territoires.

Plus tard dans ce manuscrit, nous reviendrons sur ce sujet lorsque nous aborderons le concept de « langue nationale ».

### **3.2 – Le mouvement littéraire *Claridade***

Il s'agit d'un des plus grands faits historiques dans le panorama littéraire capverdien. En effet, au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'archipel, considérablement délaissé par les Portugais, éprouvait des besoins matériels divers et variés, notamment pour la production et diffusion de la littérature. Marques (2019) souligne que le Portugal a toujours démontré un certain désintérêt en ce qui concerne les investissements dans le domaine de l'éducation. Le nombre très réduit d'écoles a ainsi contribué à ce que la plupart de la population soit analphabète, et ce sont les cours de catéchisme qui ont permis qu'une partie des Capverdiens puisse apprendre à lire et à écrire, même de manière rudimentaire.

---

<sup>13</sup> Notre propre traduction du portugais.

L'éducation a contribué à la formation d'une élite lettrée qui était complètement déconnectée de la réalité des îles, ce qui creusait davantage le fossé qui existait entre la minorité riche et instruite et les pauvres. C'est à partir de cette période que certains ont compris que l'enseignement était une arme que les colons utilisaient pour atteindre leurs objectifs de domination. En effet, au bout de cinq siècles de colonisation, la littérature produite sur l'archipel était particulièrement tournée vers la réalité portugaise. Autrement dit, le Cap-Vert ne possédait pas de littérature authentique, capable d'exprimer les spécificités de son peuple (Marques, 2019).

Selon Ferreira (1997), c'est dans ce contexte social que surgit en 1936 un groupe d'intellectuels capverdiens qui ont décidé de s'unir et de révéler au monde l'existence d'un pays qui éprouvait de graves problèmes sociaux. Parmi eux figurent de grands noms de la littérature capverdienne, à savoir : Baltasar Lopes (1907-1989), Manuel Lopes (1907-2005), Jorge Barbosa (1902-1971), Henrique Teixeira de Sousa (1919-2006), entre autres. Ils ont décidé alors de créer la revue *Claridade* (« clarté » en portugais). Cette dernière a marqué le début de la littérature capverdienne qui s'intéressait quasi exclusivement à la réalité humaine (l'état d'extrême pauvreté, la famine, la sécheresse intermittente, le chômage qui obligeait la population à quitter les îles, etc.) et culturelle (les rites populaires, la langue, etc.) vécue sur les îles. Selon Marques (2019), ce mouvement a déclenché le processus de connaissance de soi et a encouragé les Capverdiens dans leur recherche identitaire, car il s'intéressait à tous les aspects sociaux qui concernaient la population locale. Son impact au niveau social et politique a ainsi été considérable.

Inutile de dire que l'opposition de la Métropole face cette activité littéraire sur les îles a été importante, ce qui n'a pas pour autant conduit à sa disparition. Marques (2019) souligne que ce groupe de jeunes écrivains était très déterminé dans sa lutte pour la création d'un instrument qui serait capable de revendiquer la connaissance de la culture de son pays de la manière la plus concrète possible. S'inspirant de la littérature brésilienne (car la portugaise était surtout circonscrite à la sentimentalité, l'exaltation patriotique et la nostalgie), ces auteurs ont publié deux numéros de la revue en 1936 et un autre en 1937. Suit alors une pause de dix ans et quatre autres numéros sont publiés entre 1947 et 1949. Les deux derniers numéros sont respectivement édités et diffusés une dizaine d'années plus tard, en 1958 et en 1960. Cette discontinuité dans la

parution des neuf numéros est due notamment aux difficultés d'ordre matériel (causées par la Seconde Guerre mondiale) et la dispersion des éléments du groupe parmi les îles.

Marques (2019) précise que ces numéros contenaient des poèmes, contes, essais et extraits de romans qui divulguaient l'histoire économique et sociale de l'archipel. Les différents contributeurs de la revue ont toujours tenté de privilégier la LCV dans leurs productions littéraires de manière à rester fidèles à la culture des îles. C'était l'un des premiers pas effectués vers la valorisation de la langue de l'archipel. Les auteurs présentaient des textes issus de la tradition orale, du folklore poétique et même des études ethnographiques sur la « Tabanca », une des plus anciennes manifestations culturelles du Cap-Vert. C'était une revue bilingue, car des textes en portugais et des traductions de la LCV étaient également publiés. Les derniers numéros avaient un caractère plus revendicatif, dénonciateur et combatif face au pouvoir colonial. Les poètes sont devenus des sortes de porte-parole du peuple, et nous verrons dans la prochaine section qu'ils ont joué un important rôle dans le déclenchement de la lutte pour la libération de l'archipel.

Les auteurs ont souvent abordé et analysé la question identitaire des Capverdiens. En raison de son parcours historique, le peuple de l'archipel s'est retrouvé dans une position intermédiaire entre l'Afrique et l'Europe. Le mouvement *Claridade* a ainsi tenté de relier l'identité culturelle des îles au processus de métissage. En effet, il est apparu dans le cadre d'une dynamique sociale particulière où les familles blanches liées à la métropole portugaise étaient en nombre très réduit, alors que les familles non blanches en nombre considérable (Lobo, 2015 ; Andrade, 2018). L'idée que la population capverdienne était majoritairement métisse (tant au niveau traits physiques que culturel) a été largement diffusée et a poussé les intellectuels insulaires à refuser à la fois l'association à l'africanité et, d'une manière moins flagrante, à l'europhisme (Andrade, 2018 ; Marques, 2019). L'archipel n'était ni l'Afrique, ni l'Europe. C'était le Cap-Vert tout court, un territoire dont la culture (à la base hétérogène) est devenue homogène. Cette idée a transformé l'identité culturelle en identité nationale, ce qui a nettement contribué au réveil de la population dans la lutte pour l'indépendance. Cette vision de la société a définitivement mis un terme à la structure sociale qui perdurait au Cap-Vert depuis le XV<sup>e</sup> siècle.

### 3.3 – L'indépendance du Cap-Vert

Suite à la Grande Guerre, la plupart des colonies africaines se sont retrouvées dans une situation davantage précaire. Si d'habitude l'oppression et la répression noircissaient le quotidien des colonisés, les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle ont été davantage pénibles. C'est pourquoi Marques (2019) indique que c'est à partir de cette période que des mouvements indépendantistes africains ont débuté, notamment dans des territoires comme les États-Unis, la Martinique, Haïti et Cuba. C'est dans ce scénario que surgit le panafricanisme, un mouvement et une idéologie qui est une vision à la fois sociale, économique, culturelle et politique d'émancipation du continent et de la diaspora africaine (Marques, 2019). Son expansion se retrouve dans les discours, récits et écrits de certaines figures fondatrices telles que William Edward Burghardt Du Bois (1868-1963) et Marcus Garvey (1887-1940). Ces derniers incitent à la lutte contre le colonialisme en Afrique, ce qui rend conscients la plupart des Africains du monde entier sur leur condition de victimes de la domination européenne. Différentes personnalités cherchaient à défendre la culture noire face au pouvoir colonial. En France, ce sont des noms comme Léopold Sédar Senghor (1906-2001), Alioune Diop (1910-1980) ou encore Aimé Césaire (1913-2008) qui ont donné suite au mouvement indépendantiste panafricain.

Selon Fernandes (2006), au début du XX<sup>e</sup> siècle, deux tendances contradictoires ont mis en question la structure sociale mise en place sur l'archipel : d'un côté, on mettait l'accent sur la fierté républicaine et ses idéaux, notamment la liberté de la presse, d'opinion et d'association pour tous les citoyens portugais, qu'ils soient issus de la métropole ou des territoires colonisés, de l'autre, des mesures discriminatoires entre Noirs et Blancs étaient toujours en vigueur, ce qui a fragilisé la prétendue nation coloniale portugaise qui était censée appartenir à tous et accorder des droits communs à chaque citoyen. Dans ses analyses, Fernandes montre que c'est à cette époque-là que les mouvements pour la libération des territoires colonisés commencent, motivés par la dynamique des intellectuels noirs nord-américains.

Dans les années 1960, l'absence d'espaces pour l'insertion et ascension des intellectuels capverdiens dans les cadres de l'administration coloniale est à l'origine, d'une part, de la rupture entre la population de l'archipel et l'État colonialiste et, d'autre part, de la revendication nationaliste (Anjos, 2004). À cette époque, les « fils du royaume », des Blancs arrivés de la métropole, occupaient les meilleurs postes dans l'administration de l'archipel et avaient le

pouvoir décisionnel dans l'ensemble des secteurs économiques, institutionnels et juridiques, alors que les « fils de la terre » (des individus originaires des îles) n'avaient pas beaucoup d'espace et occupaient des postes secondaires. Ce contexte social discriminatoire a accentué le mécontentement des nationaux et a renforcé les aspirations libératoires. Selon Madeira (2014), vers 1950, une nouvelle élite culturelle s'est présentée, couramment appelée « génération Cabral », porteuse d'idées indépendantistes et anticolonialistes. Pour elle, la littérature représente une porte de sortie, une arme qui conduira à la libération de l'homme capverdien. Ceci trace une nouvelle ère dans la formation de l'identité nationale, où la revendication des origines marque le désir de liberté et d'indépendance. Il y a une sorte de réafricanisation des esprits. La LCV est alors utilisée comme un symbole de l'autonomie, un rapprochement avec l'Afrique. Pour Cabral (1979), l'archipel est clairement lié au continent africain et le besoin d'accepter cette réalité est urgent.

En 1956, Amílcar Cabral (1924-1973), né en Guinée-Bissau et élevé au Cap-Vert, a créé le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (désormais PAIGC). Le parti comptait des militants issus des deux colonies. Contrairement au cas des colonies françaises et anglaises qui ont obtenu leur indépendance selon des accords, le Portugal a préféré garder ses colonies, même dans un scénario politique international qui lui était totalement défavorable (Furtado, 2016). La seule issue était alors la lutte armée. En 1961 débute alors la guérilla en Guinée, au cours de laquelle de centaines de Capverdiens et Guinéens ont lutté ensemble contre les Portugais. Ce sont les difficultés géographiques qui ont empêché la mise en place d'une guérilla au Cap-Vert par les militants du PAIGC (Visentini, 2011). L'armée portugaise subit alors d'importantes défaites sur la plupart des colonies. Vers 1966, la plupart du territoire de la Guinée est déjà libéré et les meneurs de lutte s'empressent de mettre en place une réorganisation sociale, économique et politique. En 1972, les Guinéens organisent des élections dans les « zones libérées » afin de constituer une Assemblée nationale populaire qui devrait par la suite proclamer unilatéralement l'indépendance. Le 20 janvier 1973 Amílcar Cabral, leader historique du PAIGC est assassiné à Conakry, ce qui a accéléré le processus d'indépendance unilatérale de la Guinée. Ce pays se libère ainsi des chaînes du colonialisme le 24 septembre 1973 et compte sur l'appui de la plupart des pays de l'Organisation des Nations unies (désormais ONU).

L'opposition des Portugais au régime de Salazar, le contexte économique et social précaire, entre autres facteurs, ont conduit à l'intervention des Forces armées et à la chute du régime dans le cadre d'un coup d'État (Furtado, 2016). Ce fait historique s'est produit le 25 avril 1974, jour de la révolution des Œillets, et marque la fin des processus d'indépendance en cours. Après des négociations avec le gouvernement provisoire portugais, le Cap-Vert accède à son tour à son indépendance. Les colonies portugaises ont donc été les dernières à obtenir leur indépendance en Afrique (Furtado, 2016).

Ferreira (1997) écrit qu'après la promulgation de l'indépendance du Cap-Vert le 5 juillet 1975, le nouveau pays est passé par une période d'incertitude politique en ce qui concerne son autonomie par rapport à la Guinée-Bissau. Au départ, le PAIGC voulait créer deux républiques autonomes fédérées entre elles, mais en raison du temps que cela a pris pour se concrétiser, les projets d'unification ont été mis de côté en 1980 et, en 1981, le parti politique change de nom et devient alors PAICV. En 1990, le Cap-Vert devient un état multipartite. L'année suivante, plus précisément le 13 janvier 1991, sont réalisées les premières élections législatives sur l'archipel (les premières de l'Afrique lusophone). Plusieurs partis y ont participé et le MPD en est sorti vainqueur. Le pays doit alors mettre en place une nouvelle organisation économique basée sur le développement des capacités de production, susceptible de le placer dans le marché international. Le gouvernement cherche alors à atteindre son autonomie totale et en même temps améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population, notamment à travers la valorisation de la culture capverdienne.

La partie suivante sera consacrée au cadre théorique de notre recherche. Nous aborderons des concepts clés, nécessaires à une meilleure compréhension de la situation sociolinguistique de l'archipel qui se trouve plongé dans une situation de contact de langues.

## **Partie II – Cadre théorique de la recherche : le contexte épistémologique**

Ce travail de recherche en sociolinguistique, centré sur la thématique de l'aménagement linguistique au Cap-Vert, aborde certaines notions pour lesquelles la présentation d'une définition suivie d'une analyse critique s'impose. Sur cette voie, dans ce chapitre consacré aux concepts fondamentaux, nous aborderons les définitions de certains termes et expressions qui sont associés au thème de ce travail de recherche tout en questionnant leur lien avec le but de cette étude. Ces éléments seront importants pour une bonne compréhension des contenus traités, à savoir : la sociolinguistique, la langue, le langage, la parole, le sabir, le pidgin, le créole, le dialecte, la variation et la variété, le bilinguisme, la diglossie, la politique linguistique, entre autres termes fondamentaux.

## Chapitre 4 – La sociolinguistique : une science née de la critique

Qu'est-ce que la sociolinguistique ? C'est bien évidemment à cette question que nous consacrerons ce chapitre et tenterons d'y répondre. Tout d'abord, Bulot et Blanchet attirent notre attention sur la tâche complexe qu'est la définition de cette notion :

« Définir la sociolinguistique n'est pas une tâche véritablement aisée dans la mesure où si ce que l'on appelle la linguistique est relativement consensuel ou pour le moins socialement identifié, ce que les chercheur-es nomment telle [=la sociolinguistique] renvoie à des pratiques de recherche, des positionnements théoriques, des rapports aux idéologies, à l'intervention, à l'éthique qui diffèrent » (2013 : 5).

D'après les propos tenus par ces deux auteurs, la difficulté principale est centrée sur les différents aspects à prendre en compte avant d'ébaucher une définition possible. Nous pouvons ainsi en déduire que la définition de ce terme présuppose l'obligation de mettre en avant les nombreux aspects méthodologiques et scientifiques dont est composée la sociolinguistique.

Ce terme apparu vers 1950, trouve ses origines à partir du mot anglais *sociolinguistics* (de *socio* et *linguistique*) et cette discipline a pour objet l'étude des relations entre langage, culture et société. Il a été introduit pour désigner les diverses manières d'appréhender les relations entre langue et société. En effet, l'objectif primordial de cette nouvelle façon de concevoir la langue est l'appréhension de l'ensemble de l'activité langagière dans un environnement social donné. Cette perspective, certes courte et large en même temps, nous indique que le mot *sociolinguistique* englobe deux autres concepts : le « social » (qui renverrait plus précisément à l'ensemble des sociétés dans lesquelles les sujets parlants cohabitent et font usage des différentes langues existantes dans le monde ; Calvet et Calvet (2013) estiment que de nos jours on compte environ 7000 langues dans le monde) et la « linguistique » (qui renverrait aux langues en tant qu'objets d'études). Au terme de l'analyse, il est question d'une science interdisciplinaire dont le but est l'étude, entre autres, des échanges verbaux entre interlocuteurs en fonction des contextes dans lesquels ces mêmes échanges ont lieu.

Boyer (2001) accorde que la sociolinguistique, par rapport à la linguistique, apporte un regard nouveau sur le langage et les langues en société. C'est pour cette raison qu'un nouveau questionnement s'impose : pourquoi parle-t-on de linguistique et de sociolinguistique ? Quelle(s)

frontière(s) existe-t-il entre ces deux domaines scientifiques ? À partir de quel moment doit-on considérer que l'on fait de la linguistique plutôt que de la sociolinguistique ? Les finalités de chacune sont-elles différentes ? Autant de questions que nous ne faisons qu'effleurer ici pour les reprendre plus tard. Pour tenter d'y répondre, il faut avoir recours au déroulement des événements au cours l'histoire des études sur la langue.

Les théoriciens reconnaissent généralement que le statut de la linguistique comme étude scientifique du langage débute en 1916, à partir de la publication de l'ouvrage *Cours de linguistique générale* de Ferdinand de Saussure. En revanche, depuis l'Antiquité les hommes se sont lancés dans l'étude de la langue, à travers (par exemple) les études sur la grammaire et la philologie comparative. C'est au sein du courant de la grammaire historique et comparée (1816-1870) que naît le concept de *linguistique*.

Selon une idée structuraliste, Saussure admet que la langue est le produit que l'individu enregistre passivement et qu'« elle n'est pas une fonction du sujet parlant » (2002 [1916] : 20). Cet auteur précise encore que la langue existe dans les cerveaux d'un ensemble d'individus (c'est-à-dire qu'elle n'existe parfaitement que dans la masse des locuteurs) ; elle est présente dans chaque individu et, en même temps, est commune à tous. En d'autres termes, la langue est extérieure à l'individu. C'est elle qui impose aux locuteurs les conventions nécessaires à l'exercice de la parole lors de la communication. Saussure classe la langue parmi les faits humains en tant que représentation collective et considère que l'usage de cette dernière représente une véritable institution sociale.

Toutefois, la linguistique saussurienne distingue les concepts de « langage » et de « langue » : au premier, multiforme et ambigu, Saussure oppose le deuxième qui est une composante sociale du langage, imposant aux individus des conventions qui régissent l'exercice de la parole, qui en est la manifestation individuelle et volontaire. L'objet d'étude du linguiste est ainsi le langage, apprivoisé en synchronie, conçu comme un système d'unités fondamentales qui sont les signes.

Malgré la complexité de cette méthode introduite pour l'étude de la langue, les théories linguistiques de l'époque définissent un objet très réduit par rapport à l'usage réel de la langue dans une situation de communication attestée. À proprement parler, elles négligeaient non seulement les aspects paraverbaux (associés généralement à la voix), mais aussi les non verbaux

(tels que la gestuelle et la présence physique). Ces éléments non verbaux accompagnent constamment la parole en toutes circonstances, d'où leur importance. Nonobstant, Saussure refuse leur prise en compte dans l'étude de la langue en postulant que ces phénomènes sont certes étroitement liés à l'existence de toute langue, mais, en réalité, ils ne peuvent pas toucher à « l'organisme intérieur » de la langue. Cela veut dire que pour Saussure, tout ce qui est externe à la langue ne peut en aucun cas ni avoir une influence sur celle-ci, ni la modifier. C'est un objet unique, fermé et non modifiable. Tout ce qui est externe, ce linguiste l'associe à une linguistique dite « externe » dont on peut se passer pour apprivoiser la langue. Saussure reconnaît tout de même que « l'étude des phénomènes linguistiques externes est très fructueuse », mais il déduit qu'« il est faux que sans [celle-ci] on ne puisse connaître l'organisme interne [de la langue] » (2002 [1916] : 31). Il perçoit la langue comme une structure isolée, cimentée et indépendante.

Cette façon d'apprivoiser la langue a été l'une des principales raisons pour lesquelles la linguistique saussurienne a fait l'objet de critiques. En effet, l'aspect social n'était guère pris en compte dans les travaux de la plupart des linguistes à cette époque. L'analyse et la description des situations linguistiques diverses ont prouvé qu'un grand nombre de facteurs externes à la langue pouvaient avoir des interférences dans une langue donnée tels que des facteurs géographiques, sociaux, religieux, professionnels, liés à l'âge, entre autres. Nous le verrons plus tard, ces facteurs se révéleront très pertinents.

Pour aller au-delà des études et des conclusions des linguistes, dites « incomplètes » par les critiques, il fallait y associer l'aspect social. C'est l'envie, ou plutôt le besoin de mettre en relation la langue et la société (dans le but d'atteindre la signification de l'acte de communication dans sa totalité) qui a été à l'origine de la sociolinguistique. Ce sont les travaux d'Antoine Meillet qui ont justement déposé les bases pour l'étude des relations entre les langues et les faits sociaux. De fait, pour communiquer, le simple fait de connaître le système linguistique et la langue n'est pas suffisant. Il est nécessaire de savoir comment s'en servir en fonction du contexte dans lequel la communication s'intègre. C'est pour cette raison que le débat entre linguistes et sociolinguistes a vu le jour. Calvet (1993b) souligne que l'antagonisme entre ces deux approches de la langue commence immédiatement après la publication de l'ouvrage *posthume* de Saussure.

William Labov, reconnu comme l'un des pères fondateurs de cette discipline des sciences du langage a voulu prendre position contre les linguistes qui étudiaient la langue sans prendre en

compte cet important aspect social qui la complète. Il a adressé de fortes critiques (radicales, mais en même temps constructives et actives) à la grande majorité des linguistes qui « ne s'occupent nullement de la vie sociale : ils travaillent dans leur bureau avec un ou deux informateurs, ou bien examinent ce qu'ils savent eux-mêmes de la langue et s'obstinent à rendre compte des faits linguistiques par d'autres faits linguistiques, et refusent toute explication fondée sur des données "extérieures" tirées du comportement social » (1976 : 259). Étudier la langue en dehors de son milieu naturel (c'est-à-dire dans un laboratoire) ne serait donc pas la meilleure démarche pour rendre compte de la totalité des faits linguistiques attestés. Pour y arriver, il faudrait, d'un côté, associer la linguistique à l'observation et à la description de la langue à travers le questionnement dans le but ultime de comprendre comment les différentes structures qui la composent s'imbriquent et, de l'autre, adjoindre des questions issues de la sociolinguistique qui doivent aider à identifier les raisons pour lesquelles la langue se manifeste d'une façon précise et pas d'une autre (Bulot et Blanchet, 2013).

Ceci sous-entend que le sociolinguiste doit, non seulement posséder des compétences qui lui permettraient de décrire la langue, mais aussi maîtriser de multiples connaissances théoriques et méthodologiques en dehors du champ linguistique. Cela ne veut en aucun cas dire que la tâche à accomplir par le sociolinguiste est plus ou moins difficile que celle d'un linguiste. Comme le précise Boyer (2001), il s'agit tout simplement d'un regard différent par le biais de différentes démarches. Différentes parce que si d'une part la linguistique décrit la langue comme un système autonome (indépendant du facteur social), de l'autre les sociolinguistes considèrent la langue comme une réalisation de la société et accordent de l'importance à l'interaction entre la société au sens large et aux productions langagières. Calvet précise que d'un côté la linguistique met l'accent sur des éléments purement linguistiques (comme l'organisation des phonèmes d'une langue, la syntaxe) et de l'autre la sociolinguistique se concentre « sur la stratification sociale des langues ou sur les différents paramètres qui dans la langue varient selon les classes sociales » (1993b : 4). En effet, la sociolinguistique doit rendre compte de phénomènes très variés, tels que les pratiques, l'analyse du discours, les représentations, les interactions. Ces phénomènes sont contextualisés socioculturellement et systématiquement mis en rapport avec les structures sociales.

En d'autres termes, l'objet de la sociolinguistique n'est pas simplement la langue, système de signes, ou la compétence, système de règles. Nous considérons que l'étude de la langue en tant que telle, c'est de la linguistique dite « interne » (qui étudie les éléments internes à la langue comme la morphologie et la phonologie) ou « de bureau » (qui ne suppose pas d'enquêtes de terrain et conduit au tri des données au moyen de jugements intuitifs). La sociolinguistique va bien au-delà de la langue. Elle prend en compte tous les aspects qui permettraient de fournir un cadre assez large pour l'étude des problèmes linguistiques majeurs tels que l'usage du langage humain dans son contexte socioculturel. Comme l'a indiqué Fishman (1971), la sociolinguistique tente de déterminer qui parle, avec quels interlocuteurs, quand, à propos de quoi et avec quelle variété de langue. Par conséquent, les études dans ce domaine risquent parfois de ne rien apprendre sur le fonctionnement de la langue elle-même.

Pour qu'une langue subsiste, il lui faut des locuteurs qui l'utilisent et assurent en même temps son existence dans le temps. En effet, c'est une production sociale. L'homme a depuis toujours eu besoin d'établir des liens et de communiquer avec ses pairs. C'est un être social. Calvet partage cet avis quand il estime que « les langues n'existent pas sans les gens qui les parlent, et l'histoire d'une langue est l'histoire de ses locuteurs » (1993b : 3). De ce fait, la sociolinguistique se résume à une sorte d'étude sur la langue qui prend en compte l'usage que les locuteurs en font dans un milieu social donné. Nous pouvons en déduire que pour rendre compte de faits linguistiques il faut prendre en considération la langue dans son environnement « naturel » de façon à pouvoir aborder tous les aspects intéressants, qu'ils soient sociaux ou linguistiques, pour faire des analyses et en tirer des conclusions. Plus tard, nous verrons que les usages des locuteurs sont à l'origine de différents phénomènes tels que la variation, le contact de langues, le plurilinguisme, la diglossie, entre autres concepts.

Les linguistes estiment faire de la linguistique à la mode de Saussure, mais les sociolinguistes ne font pas nécessairement de la linguistique. La distinction entre ces deux domaines semble s'imposer ; ils sont certes très proches, mais n'ont pas les mêmes finalités (comme nous l'avons vu plus tôt dans ce chapitre) et « jusqu'à une date récente, ces deux courants [se sont développés] de façon indépendante » (Calvet, 1993b : 4). Le problème que cette distinction soulève c'est qu'« opposer les termes *linguistique* et *sociolinguistique* peut sembler aujourd'hui assez vain, la délimitation de chacun d'entre eux posant problème » (Gaudin, 2003 : 79). C'est pourquoi le

facteur social reste malgré tout le principal trait distinctif évident. Mais Gaudin (2003) ajoute que ce facteur ne permet pas à lui tout seul d'expliquer les différences entre ces deux champs d'études. La sociolinguistique n'a pas pour but de faire ressortir les répercussions linguistiques des clivages sociaux. C'est le résultat du croisement entre des structures sociologiques et des structures linguistiques qui ne seront confrontées qu'une fois que le chercheur aura effectué toutes les descriptions préalables de chacune de ces structures. Cette idée sous-entendrait qu'un travail linguistique en amont est exigé du sociolinguiste dans ses recherches avant d'envisager les éléments qui relèvent des facteurs sociaux.

L'ancien débat existant entre linguistes et sociolinguistes ne nous empêchera pas de faire la distinction entre linguistique et sociolinguistique, du fait que cette thèse s'intègre dans le domaine de cette dernière et une définition claire permettra de mieux cadrer ce travail de recherche. Revenant ainsi à la première question posée dans ce sous-chapitre, existe-t-il une définition qui fasse consensus auprès des théoriciens ? Nombreux sont les auteurs qui ont relevé le défi afin de présenter une définition convaincante. Tout d'abord Fishman en présente une qui est plutôt complexe : « l'étude des caractéristiques des variétés linguistiques, des caractéristiques de leurs fonctions et des caractéristiques de leurs locuteurs, en considérant que ces trois facteurs agissent sans cesse l'un sur l'autre, changent et se modifient mutuellement au sein d'une communauté linguistique » (1971 : 20). Mounin introduit très brièvement que c'est « l'étude des relations entre langage et société » (1974 : 302). Labov, même s'il a toujours refusé de parler de « sociolinguistique » en admettant que ce soit tout simplement de la linguistique, la définit comme l'étude de « la structure et l'évolution du langage au sein du contexte social formé par la communauté linguistique » (1976 : 258). Pour bien marquer l'opposition à la linguistique, Ducrot et Schaefer postulent que la sociolinguistique « se propose d'étudier la langue dans son contexte social, à partir du langage concret plutôt qu'à partir des seules données de l'introspection » (1995 : 121). Nous pouvons ici relever une sorte de clin d'œil aux linguistes qui travaillent sur la langue en se basant sur leurs intuitions. Par ailleurs, Calvet et Dumont pensent que la sociolinguistique est l'étude des « rapports existant entre, d'une part, la société et, d'autre part, la structure, la fonction et l'évolution de la langue » (1999 : 15). De son côté, Boyer (2001) résume la sociolinguistique à une science de l'homme et de la société. Le Trésor de la Langue française informatisé (désormais TLFi) suggère que c'est une « branche de la linguistique qui étudie dans une société donnée les interactions entre la diversification linguistique et les

contradictions du corps social ». Après toutes les définitions introduites jusqu'ici, nous estimons être d'accord avec Bulot et Blanchet qui admettent qu'« au final, l'une des façons rapides et commodes de définir la sociolinguistique est de dire qu'elle étudie la covariance entre langue et société » (2013 : 6). Ce postulat est clairement inspiré des travaux de Marcellesi et Gardin (1974). Nous pourrions continuer d'exposer d'autres définitions, mais parmi celles qui ont été présentées ici, nous pouvons remarquer que la différence de l'une par rapport à l'autre est parfois minime. Cela dénote en tout cas l'unanimité des sociolinguistes en ce qui concerne la définition de ce domaine d'étude et de sa finalité.

De notre côté, nous admettons que la sociolinguistique est l'étude d'une langue dans un contexte socioculturel bien délimité, de façon à comprendre comment ces deux facteurs s'influencent mutuellement. Cette définition, nullement révolutionnaire, reflète notre conception par rapport à ce qui est la sociolinguistique.

#### **4.1 – Macrosociolinguistique et microsociolinguistique**

La sociolinguistique peut être divisée en deux approches dites *micro* et *macro*. Mais avant de rentrer dans les définitions de ces deux sous-domaines, il faudrait préciser que le premier, issu du grec, se traduit par « grand, long » et le deuxième, également issu du grec ancien, est l'antonyme du premier et signifie « petit ». C'est pourquoi Dumont et Maurer considèrent que « dans l'étude macrosociolinguistique, la recherche porte sur un ensemble géographique important (un pays par exemple) dont il s'agit d'étudier les usages linguistiques d'un point de vue social » (1995 : 5). Selon Boyer (2001), lorsque l'on a affaire à des objets de nature sociolinguistique qui intéressent soit une communauté linguistique dans sa globalité, soit des relations intercommunautaires, il faut considérer que l'on est dans le domaine de la macrosociolinguistique (macro-niveau). De son côté, Babault ajoute que « la démarche macrosociolinguistique vise à dégager un point de vue global, de grande envergure » (2006 : 87). Les études macrosociolinguistiques portent généralement sur l'ensemble d'une nation. En d'autres mots, lorsque le sociolinguiste s'intéresse à des éléments qui concernent l'ensemble d'une communauté ou d'un peuple, il adopte une approche macrosociolinguistique. Sa recherche concerne une large échelle d'individus (d'où la

pertinence de l'affixe *macro*) dans le but de dresser un portrait sociolinguistique au niveau régional et/ou national.

Quand la sociolinguistique se penche sur les interactions qui se déroulent dans des groupes (ou sous-groupes) tout en tenant compte de chaque individualité, ceci relève du domaine de la microsociolinguistique (microniveau). C'est-à-dire que le chercheur doit mener ses enquêtes à l'intérieur d'un groupe linguistique donné qui, par exemple, représente une minorité à l'intérieur d'une société ; il s'agit d'une approche microsociolinguistique. Dumont et Maurer soulignent que cette dernière « prend le sujet comme point de départ » et qu'« elle opère au niveau de l'individu parlant et le situe dans son groupe d'appartenance » (1995 : 5). L'analyse porte, dans ce cas précis, sur des observations affinées qui sont centrées essentiellement sur les discours ou interactions eux-mêmes.

Babault remarque que « ces deux perspectives, souvent présentées de façon diamétralement opposées, sont en fait très complémentaires dans la mesure où elles permettent d'aborder une problématique sous deux angles différents, tant sur le plan conceptuel que méthodologique » (2006 : 87). Cette remarque est congruente dans la mesure où un sociolinguiste ne peut pas rendre compte de faits qui relèvent de la microsociolinguistique sans prendre en compte des éléments associés à la macrosociolinguistique. L'inverse est tout à fait juste pour les mêmes raisons. Il en va de même pour les résultats d'enquêtes : une analyse au niveau macro peut aboutir à des conclusions qui relèvent de la microsociolinguistique, une autre menée au niveau micro pouvant aboutir à des éléments associés au niveau macro. En raison de leur complémentarité, un sociolinguiste sera quasiment toujours amené à se référer à ces deux approches dans ses analyses. Comme l'a souligné Babault, ces deux approches se complètent mutuellement vu qu'elles permettent d'aborder une problématique sous deux angles différents, tant sur le plan conceptuel que méthodologique. Cette position avait déjà été défendue par Calvet quand il a postulé que « ces deux approches sont toujours liées » (1993b : 88). En revanche, cet auteur met en question la pertinence de cette distinction binaire :

La différence entre microsociolinguistique et macrosociolinguistique, couramment utilisée, ne peut pas, en fait, être posée de façon aussi binaire. L'analyse de la communication dans une famille par exemple semble évidemment plus « macro » que celle de l'idiolecte d'un locuteur et plus micro que

celle d'un quartier ou d'une ville, qui à son tour est plus « micro » que l'analyse de la situation linguistique d'une région ou d'un pays (Calvet, 1993b : 88).

Ce même auteur précise encore qu'il y a une sorte d'« échelle continue » qui prend comme point de départ l'attention portée au détail et qui se prolonge jusqu'à l'attention portée aux ensembles. C'est exactement cette précision qui met en évidence la complémentarité existant entre ces deux approches jugées « inséparables » par Calvet. En effet, le fait de les distinguer ou pas reste, malgré tout, une affaire de point de vue ou de méthode.

Fishman expose une distinction plus fonctionnelle entre ces approches et semble mieux discerner les frontières qui les séparent :

Plus une étude particulière est orientée linguistiquement, plus il est vraisemblable que l'on se contentera d'une analyse au microniveau, étant donné que le microniveau, en analyse sociolinguistique, est déjà un niveau d'analyse supérieur, c'est-à-dire plus contextuel et plus composé (élaboré) que celui de la linguistique proprement dite. Mais plus une étude déterminée est orientée sociologiquement, plus on s'occupera d'examiner des processus sociaux et l'organisation de la société, et plus il sera probable que l'on tende à des analyses au macro-niveau (1971 : 57).

La simple analyse de ces propos nous permet de discerner clairement que, dans la microsociolinguistique, la composante linguistique est supposée prépondérante et d'en déduire que dans l'analyse au macro-niveau, la composante sociale est relativement plus importante. C'est pour cette raison que la macrosociolinguistique est placée en tant que synonyme de la « sociologie du langage » par Calvet (1993b), partant du principe que, dans les deux cas, la position dominante consiste à maintenir deux distinctes entités : la langue et la société.

Nous rappelons ici que notre recherche porte sur la politique linguistique adoptée par le Cap-Vert. Tenant compte de ce que nous venons d'exposer dans le présent sous-chapitre, il nous est possible d'en déduire que notre recherche adopte une démarche essentiellement macrosociolinguiste, vu que les résultats seront généralisés au niveau de l'ensemble du territoire national capverdien. Cela ne veut pas pour autant dire que le microniveau sera mis de côté. Nous comptons, bien entendu, prendre en compte tous les éléments qui relèveraient de la microsociolinguistique et que nous jugerions pertinents et nécessaires dans le cadre de nos analyses.

Dans le prochain sous-chapitre, consacré à l'interdisciplinarité dans la sociolinguistique, nous présenterons les différents sous-domaines de cette science humaine et nous distinguerons ceux qui sont associés à la macrosociolinguistique de ceux qui relèvent de la microsociolinguistique.

## **4.2 - L'interdisciplinarité dans la sociolinguistique**

Les sciences du langage figurent parmi les nombreuses disciplines des sciences humaines et sociales. Ces dernières étudient les humains et des sociétés et s'intéressent plus particulièrement aux activités, aux modes de vie, aux comportements, à la pensée et aux intentions, à l'évolution de l'être humain, dans le passé ou dans le présent, qu'il soit seul ou en groupe. Elles placent l'homme et ses actions au centre de leur préoccupation et essaient de comprendre ses relations avec son environnement naturel, social, culturel, économique et social. Généralement, elles sont opposées aux sciences de la vie et de la nature qui s'attardent sur des objets factuels.

La sociolinguistique est en effet un des nombreux sous-domaines des sciences du langage. Cette expression regroupe la linguistique en tant qu'étude du système en lui-même et pour lui-même avec des disciplines connexes, telles que la psycholinguistique et la sociolinguistique, et prend en compte à la fois l'aspect théorique et l'aspect applicatif des recherches. En effet, nombreux sont les sous-domaines des sciences du langage qui convergent vers l'interprétation des rapports existants entre le trio homme ↔ langue ↔ société. Celui-ci représente un vaste terrain d'étude qui offre aux chercheurs de nombreux éléments d'analyse. Par conséquent, l'étude des rapports entre langue et société fait partie de nombreux domaines et sous-domaines des sciences du langage. Dans le but de mieux éclairer les faits qu'il observe tout au long de ses recherches, le sociolinguiste doit parfois recourir à des domaines autres que la sociolinguistique. Ceci représente une des raisons pour lesquelles l'interdisciplinarité en sociolinguistique est si courante. En effet, il faut reconnaître que c'est la diversité des objets et des démarches qui prévaut (Boyer, 2001). Ainsi, les champs disciplinaires connexes sont perméables et cette perméabilité a contribué de façon directe à la transdisciplinarité qui, à son tour, a beaucoup contribué au foisonnement des recherches et à l'émergence de nouvelles problématiques. Le contact entre diverses disciplines estompe les frontières traditionnelles qui parfois sont nettement définies. Grâce à l'union de disciplines voisines et différentes, on aboutit à des combinaisons

nouvelles : la sociolinguistique serait, par exemple, le résultat de l'union entre la linguistique et la sociologie vu qu'elle se focalise sur la communication dans la société. C'est pourquoi Fishman précise que « les sociolinguistes peuvent poursuivre le même but que les sociologues : comprendre la faculté de communication comme aspect fondamental de la nature sociale de l'homme » (1971 : 32).

De surcroît, ce n'est pas parce que les différents domaines sont unis et ont le même objet d'étude que l'on aboutit à une discipline unique et à des résultats uniformes. La diversité des écoles de pensée et des positions culturelles et idéologiques aboutit à la diversité de disciplines dont les points de vue épistémologiques sont dissemblables. Mis à part la sociolinguistique, plusieurs disciplines étudient les rapports langue/société, à savoir :

- La linguistique sociale : elle défend que la société détermine le langage et étudie les conduites linguistiques collectives caractérisant des groupes sociaux constitués en locuteurs collectifs ; elle permet, par exemple, d'apporter un ancrage théorique aux problèmes que pose l'échec scolaire en français (Marcellesi C., 1985) ;
- L'ethnolinguistique : elle postule que le langage est la cause des structures sociales, culturelles ou psychiques et étudie les champs sémantiques, des taxinomies populaires, des rapports langue/ethnie (peuple ou nation) ; autrement dit, elle se concentre en général sur les relations de la langue et de la culture (Jourdan et Lefebvre, 1999) ;
- L'anthropologie linguistique (ou anthropolinguistique) : située au cœur de la frontière entre l'anthropologie et la linguistique, elle s'intéresse, non seulement aux relations entre le langage et la culture, mais encore aux relations entre la cognition, la biologie humaine et le langage (Folley, 1997) ;
- La géographie linguistique : elle porte sur la description et l'analyse des langues et à leur distribution spatiale ; en d'autres termes, cette branche de la dialectologie s'occupe de localiser les unes par rapport aux autres les variations linguistiques au sein d'une aire linguistique déterminée et de les cartographier (Chaker, 1998) ;
- La dialectologie : étude comparative des systèmes présentés localement pour chaque langue et description des parlers locaux sans référence aux parlers voisins (Dalbera, 2013) ;

- La géolinguistique : domaine de recherche consacré à l'analyse de la variabilité, du changement et de la diffusion linguistique ; elle étudie toutes les variations liées à l'implantation à la fois sociale et spatiale des utilisateurs du langage (idiolecte, dialecte, langue nationale, jargon, argot, plurilinguisme, pidgin, créole, ...) (Lafkioui, 2015).

La définition et délimitation de chacune de ces sciences est une difficulté bien connue et ancienne. En 1974, Marcellesi et Gardin signalaient, par exemple, que « la délimitation rigoureuse entre l'ethnolinguistique, la sociolinguistique, la sociologie du langage et la linguistique sociale n'est pas facile à faire. D'aucuns, non sans quelques raisons, vont jusqu'à considérer que les deux premiers termes sont à peu près synonymes » (1974 : 14). Ces auteurs vont jusqu'à les réunir sous un concept qu'ils définiront comme la « linguistique socio-différentielle ». De fait, les divers domaines qui composent les sciences du langage sont fondamentalement ouverts à la transdisciplinarité. Dans le tableau ci-dessous, Boyer (2001) introduit un inventaire des domaines de la sociolinguistique :

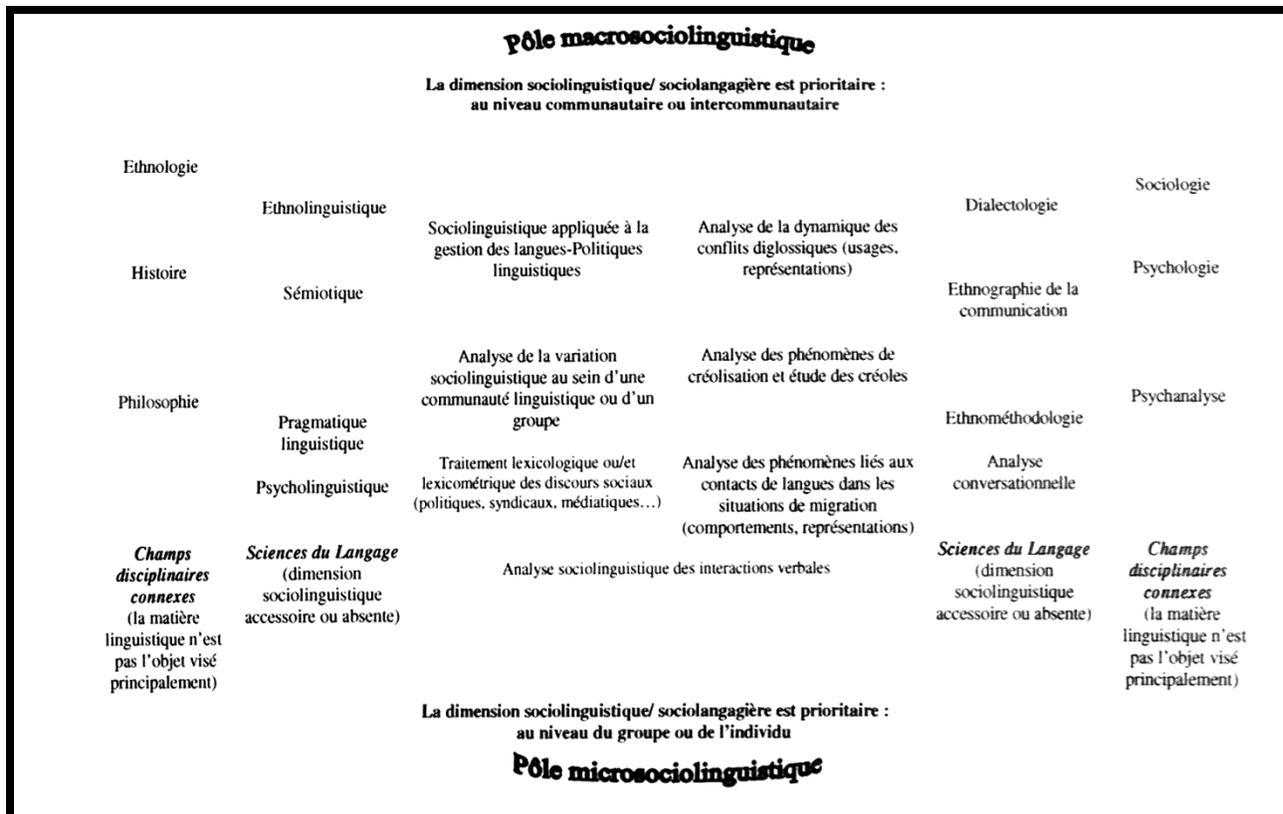


Schéma 2 - Les domaines de la sociolinguistique.

Source : Boyer (2001 : 17)

Comme nous pouvons l'observer, dans ce tableau Boyer met en relation non seulement les sous-domaines de la sociolinguistique, mais aussi les sciences du langage qui adoptent une démarche proche de celle de la sociolinguistique et de certaines sciences sociales. L'élément distinctif demeure l'importance accordée au facteur social : chez les uns il est secondaire, accessoire voire absent (c'est par exemple le cas pour la sémiotique, la philosophie du langage, la psycholinguistique, *etc.*) et chez les autres il est primordial et constitue le noyau dur des observations (notamment en ethnographie de la communication et en analyse de la dynamique des conflits diglossiques). Pour certains champs disciplinaires comme l'histoire, la sociologie et la psychanalyse, le champ des sciences du langage est en constant dialogue avec eux dans le but d'accorder plus de fondements théoriques/pratiques à ces disciplines. Nonobstant, la position dominante consiste à distinguer deux entités fondamentales (la langue et la société) et à considérer la langue comme fait social certes, mais aussi à lui conserver son autonomie pour qu'elle soit étudiée de manière isolée (c'est le cas de la linguistique).

En raison de la transdisciplinarité à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la sociolinguistique, les frontières entre les différentes disciplines évoquées ci-dessus sont peu pertinentes. C'est pour cette raison que Ducrot et Schaefer préfèrent admettre que d'une façon générale, la sociolinguistique « s'est développée dans trois directions principales, la sociolinguistique variationniste, l'ethnographie de la communication et la sociolinguistique interactionnelle » (1995 : 121). Depuis quelques décennies, cette transdisciplinarité est devenue une forme caractéristique des pratiques en sciences humaines, tant les angles d'analyse de la langue et de la communication sont variés. En revanche, le fait de pouvoir croiser des domaines ne doit être en aucun cas considéré comme un inconvénient, vu que cela permet d'élargir les domaines d'études et de mieux comprendre l'homme et ses raisons d'être. C'est avant tout un atout, une richesse !

## **Chapitre 5 –La langue, le langage et la parole : quels rapports ?**

Avant de nous lancer dans l'exposition des concepts théoriques, il s'avère nécessaire de définir le vocable « langue ». Il sera question dans ce texte d'autres dénominations qui pourront être directement associées à celui-ci, à savoir le langage et la parole. Nous verrons que cette distinction est essentiellement méthodologique.

Si après la naissance tout être humain est capable d'acquérir une langue, c'est parce qu'il possède une aptitude unique et caractéristique à lui tout seul : c'est le langage. Saussure (2002 [1916]) précise que le langage, pris dans son tout, demeure multiforme et hétéroclite, vu qu'il est à cheval sur plusieurs domaines, à la fois physique, physiologique et psychique. Dubois et *al.* définissent celui-ci comme « la capacité [...] de communiquer au moyen d'un système de signes vocaux (ou langue) mettant en jeu une technique corporelle complexe et supposant l'existence d'une fonction symbolique et de centres corticaux génétiquement spécialisés » (2002 [1994] : 264). Par exemple, un enfant dispose de structures mentales innées qui lui permettent

d'apprendre à s'exprimer oralement. Il s'agit d'une faculté naturelle typique du genre humain. C'est en quelque sorte un acte qui se rapproche de « l'acte de marcher, de manger, actes naturels, c'est-à-dire instinctifs, innés, reposant sur des bases biologiques spécifiques à l'espèce humaine » (*ibid.* : 346). Il ne sera pas question d'exposer ici les théories générativistes développées par Chomsky (2012 [1968]) en opposition au behaviorisme et au structuralisme, mais nous exprimons notre adhésion à l'hypothèse d'une capacité innée à l'acquisition de plusieurs langues, spécifique à tout être humain : c'est le *Language Acquisition Device*.

Pour des raisons naturelles, un humain est ainsi apte à acquérir plusieurs langues. Mais qu'est-ce qu'une langue ? Quelle est la raison de son existence ? De prime abord, il faut préciser que c'est un héritage : « à n'importe quelle époque et si haut que nous remontions, la langue apparaît toujours comme un héritage de l'époque précédente » (Saussure, 2002 [1916] : 91). Autrement dit, aucune société n'a jamais envisagé la langue comme un produit non hérité des générations précédentes.

En revanche, quand il s'agit de définir le mot *langue*, selon le domaine d'étude et le but recherché, il peut prendre différentes interprétations. En effet, la langue peut être un instrument (c'est le cas dans les sciences du langage quand le but c'est de l'étudier), peut constituer une finalité (dans le cas de l'enseignement des langues), ou tout simplement un moyen dans le cadre des interactions opérées par la simple communication entre locuteurs.

Selon Saussure, la langue est une partie du langage. Par ce fait, il postule que « la langue est une chose acquise » et que « c'est à la fois un produit social de la faculté du langage et un ensemble de conventions nécessaires, adoptées par le corps social pour permettre l'exercice de cette faculté chez les individus » (2002 [1916] : 15). Effectivement, elle trouve ses origines dans le besoin, très souvent ressenti par l'être humain, d'exprimer et de représenter ses pensées. C'est un fondement commun à l'ensemble des langues en raison du fait qu'elles ont toutes pour but de permettre aux hommes de se « signifier », de faire connaître les uns aux autres leurs pensées.

En outre, la dynamique des langues fait qu'elles sont susceptibles d'évoluer vers de nouveaux codes linguistiques en raison de nombreux éléments tels que les facteurs internes propres au système linguistique et les facteurs externes tels que le contact avec d'autres langues et l'action des locuteurs sur elles. À leur tour, les nouvelles langues suivront le même processus

d'évolution. Celui-ci peut durer des siècles, voire des millénaires. Nous verrons plus tard que, à travers des interventions liées à la politique linguistique, ce processus peut être atténué, ralenti, accéléré ou même inversé. L'histoire de la langue française en témoigne.

Pour ce qui est des fonctions, Valdman précise que, mis à part sa fonction dénotative, la langue en possède trois autres : premièrement elle assure « la transmission de significations dans des situations de communication », deuxièmement « elle sert à démarquer une collectivité humaine particulière par rapport à d'autres et, en même temps, à symboliser son appartenance à un groupement de collectivité élargi » et troisième et dernièrement « elle sert à la l'expression des sentiments, de l'état de l'âme, etc., du locuteur » (1978 : 9).

De son côté, Martinet admet que la langue est avant tout « un instrument de communication selon lequel l'expérience humaine s'analyse, différemment dans chaque communauté, en unités dotées d'un contenu sémantique et d'une forme phonique » (1969 : 43). Dans une autre définition sommaire, Mounin estime que le mot *langue* désigne « tout système de signes vocaux doublement articulés, propre à une communauté humaine donnée » (1974 : 196). Cet auteur complète ses propos en postulant qu'« on n'a pas intérêt à nommer langue ou langage un système de communication humain [...] dont on n'a pas démontré qu'il est structuré comme les langues naturelles humaines » (*ibid.* : 197). En d'autres termes, cet auteur admet qu'une langue doit être impérativement dotée d'une structure interne composée d'unités de première et de deuxième articulation. Cette définition est très proche de la conception de langue comme Saussure l'a envisagée quand il a postulé qu'elle est un système de signes qui « permet à un sujet de comprendre et de se faire comprendre » (2002 [1916] : 97). Le fonctionnement de ce système repose sur un certain nombre de règles et de contraintes qui sont socialement définies.

En raison de sa richesse structurale, la langue est le principal objet d'études dans les sciences du langage. Saussure (2002 [1916]) est l'un des premiers linguistes à avoir explicité, pour la linguistique, la nécessité de distinguer la matière de la linguistique, c'est-à-dire le champ d'investigation du linguiste, qui comprend l'ensemble des phénomènes liés, de près ou de loin, à l'utilisation de la langue, et son objet, c'est-à-dire le secteur, ou l'aspect, de ces phénomènes sur lequel le linguiste doit centrer son étude. En effet, dans la linguistique, ce concept possède un rôle central du fait qu'il constitue l'objet unique de cette discipline. En revanche, dans la sociolinguistique, l'étude de la langue se combine avec celle de l'aspect social.

Saussure estime que lorsque le linguiste étudie le langage, il est censé prendre en compte deux axes bien distincts : le premier porte sur l'étude de la langue qui est sociale dans son essence et indispensable à la linguistique et le deuxième a pour objet la partie individuelle du langage, c'est-à-dire la parole y compris la phonation. Si le premier axe relève des caractéristiques psychiques de l'être humain, le deuxième, lui, relève des aspects psychophysiques propres à chaque individu. Par ailleurs, cette distinction permet en même temps de séparer ce qui est essentiel (la langue) de ce qui est accessoire et plus ou moins accidentel (la parole).

En résumé, la distinction entre langue et parole relève essentiellement de la pensée saussurienne qui est fortement marquée par des oppositions binaires. Si la langue est, pour ce linguiste, un système de signes, la parole représente pour lui la mise en œuvre de ce système par des locuteurs : « c'est un acte individuel de volonté et d'intelligence » (Saussure, 2002 [1916] : 20). Globalement, l'individu est toujours le maître de cette action de création que représente la parole. Celle-ci appartient au domaine de l'individuel en raison de ses fluctuations et de son hétérogénéité.

[La parole] est la somme de ce que les gens disent, et elle comprend :

- a) des combinaisons individuelles, dépendant de la volonté de ceux qui parlent,
- b) des actes de phonation également volontaires, nécessaires pour l'exécution [des] combinaisons [dont est composée la parole] (Saussure, 2002 [1916] : 27).

De surcroît, la notion de *discours* peut être rapprochée de celle de « parole ». En effet, ils sont considérés de nos jours comme des synonymes en sciences du langage, vu que le premier est aussi considéré comme étant le langage mis en action par le sujet parlant. La parole est ainsi la mise en œuvre, par un sujet parlant, du système de signes qui est la langue à travers sa faculté de parole qui est le langage. En peu de mots, le langage est une aptitude, la langue un système de signes et la parole la mise en pratique de ce système par un locuteur. Hagège (2011) précise que ce ne sont en aucun cas des synonymes, car le langage est une aptitude alors que les langues sont les manifestations historiquement et socialement situées dans tel ou tel pays, portées comme des étendards d'affirmation par telle ou telle nation.

L'usage social de la parole détermine des langages particuliers nommés idiomes, dialectes, créoles, parlers. Nous verrons plus tard que, selon les circonstances de communication, on n'emploie pas le terme *langue* mais on parle plutôt de dialectes ou de créoles. Ceci représente

l'un des aspects à développer pendant cette recherche et le prochain sous-chapitre y sera consacré.

## **5.1 – La typologie des langues**

En ce qui concerne les types de langues, il en existe un vaste répertoire. Contrairement à ce que l'on pourrait attendre, la typologie des langues consiste en une méthode de classification des langues en fonction des plusieurs critères et non de leurs familles génétiques. Ces critères peuvent se manifester à plusieurs niveaux : le suprasegmental, le rythme sonore, la morphologie, la syntaxe, la morphosyntaxe et la sémantique. Comme nous pouvons le constater, ces éléments de distinction relèvent surtout de la linguistique et de l'étude des structures internes d'une langue.

En revanche, en sociolinguistique, les critères qui permettent d'effectuer une distinction parmi les langues se manifestent essentiellement au niveau externe, c'est-à-dire au niveau de leur statut, des usages lors des interactions et des hiérarchies prédéfinies par les rapports de force existant entre celles-ci. Ainsi, dans ce domaine scientifique, pour distinguer les langues, il est possible de les classer dans différentes catégories, à savoir : sabir, pidgin, créole, dialecte, véhiculaire, vernaculaire, langue première, langue seconde, langue étrangère, langue nationale, entre autres.

Nous aborderons chacun de ces concepts dans les prochains paragraphes. Ils s'avéreront pertinents pour une meilleure compréhension du contenu de ce travail de recherche.

### **5.1.1 – Le sabir**

La période coloniale a été riche en échanges linguistiques ; de nombreuses populations issues de différentes parties du globe se sont rencontrées. D'un côté se trouvaient les populations

dominantes, les colons européens<sup>14</sup> (français, espagnols, portugais, anglais, *etc.*), et de l'autre les populations dominées, d'origines ethniques et langagières variées.

Les différents sabirs<sup>15</sup> qui ont existé à cette époque sont le résultat du besoin d'intercompréhension des individus qui se rencontraient sur un territoire colonisé. Dubois et *al.* expliquent que ces sabirs « ont été employés par des Noirs de communautés diverses que rassemblaient les négriers et à qui se posaient les problèmes d'intercompréhension » (2002 [1994] : 126). Ces contacts entre différents peuples africains et européens ont provoqué des mélanges de langues. Pour les esclaves africains, le besoin de communiquer était surtout motivé par la lutte pour la survie dans un milieu hostile marqué par la maltraitance et le non-respect des êtres humains.

Ducrot et Schaeffer précisent que :

L'existence de relations régulières entre deux communautés parlant des langues différentes amène souvent la création d'une langue mixte, permettant une communication directe, sans recours à la traduction. Lorsque la langue résultante ne devient pas elle-même langue maternelle d'une collectivité, mais reste limitée à la communication avec des étrangers, on l'appelle souvent sabir (non sans nuance péjorative). Ce terme s'emploie d'autant plus que la langue 1° sert seulement pour des relations épisodiques, à objet limité (comme la *lingua franca* utilisée, jusqu'au XIXe siècle, par les marins et les commerçants sur le pourtour du bassin méditerranéen), 2° n'a pas de structure grammaticale bien définie et permet surtout des juxtapositions de mots (1995 : 118).

En somme, le sabir est une langue rudimentaire dont les caractéristiques sont l'utilisation d'emprunts, d'impératifs, d'infinitifs, et de formes syntaxiques simples de façon à rendre l'intercompréhension possible à des individus parlant des langues différentes. Ce système linguistique mixte était limité à quelques règles et à un vocabulaire déterminé d'échanges commerciaux, et servait de langue d'appoint. Par ailleurs, il n'était la langue maternelle de personne, puisqu'il ne possédait pas de locuteurs natifs.

---

<sup>14</sup> Bien entendu, nous sommes conscient de l'existence de créoles à base lexicale arabe. Étant donné notre sujet de recherche, dans le cadre de la présente thèse, nous nous limiterons à des considérations sur les langues mixtes à base lexicale européenne.

<sup>15</sup> Le Grand Robert explique que le terme *sabir* (issu du mot espagnol *saber* qui veut dire « savoir » en langue française) est apparu vers 1852 et désigne « un jargon mêlé d'arabe, de français, d'espagnol, d'italien, parlé en Afrique du nord et dans le Levant par des indigènes qui [voulaien] se faire comprendre des Européens ».

Ducrot et Schaeffer (1995) ont souligné que le nom *sabir* possédait un sens péjoratif et était marqué par un discours ou style embarrassé, compliqué et fautif par rapport à la norme de la langue dominante. Ceci est dû probablement au fait que c'était une création des populations dominées. Cela étant dit, elle était tout de même utilisée par les populations dominantes lors des échanges. En revanche, dans la terminologie scientifique, ce terme « n'a pas la moindre connotation péjorative » (Jacquot, 1988 : 405).

### 5.1.2 – Le pidgin

Le terme *pidgin* possède des origines controversées. Selon Valdman (1978), l'hypothèse la plus répandue est qu'il proviendrait d'une déformation du mot anglais *business* (qui veut dire « affaires » en français). Valdman cite une autre hypothèse moins plausible qui suggère que ce terme aurait été apporté de l'Amérique du Sud au début du XVII<sup>e</sup> siècle par des marins et traiteurs britanniques de la colonie de Leigh qui avaient établi un comptoir à l'embouchure du fleuve Oyapock, situé entre le Brésil et la Guyane actuels. Ce groupe traitait avec un groupe d'Indiens, les *Pidians*. Selon cette dernière hypothèse, le terme *pidgin*, d'abord employé avec le sens d'« indigène disposé à établir des relations de traite », aurait pris ensuite la signification de « langue employée pour traiter avec des indigènes ». Cette théorie est infirmée par le fait que ces événements ont eu lieu quelque deux siècles avant la supposée apparition du terme *pidgin*. Valdman avance encore d'autres hypothèses, plus probables que la dernière, basées sur des mots et expressions qui, par une déformation phonologique, seraient à l'origine de ce mot : il cite les termes portugais *ocupação* (occupation) et *pequeno* (petit).

Le pidgin est une langue de contact marquée par un système composite plus complet qu'un *sabir* (quelles que soient les langues concernées). Il représente la première phase d'évolution de la langue mixte qui est le *sabir*. Ducrot et Schaeffer (1995) suivent cette même voie et mettent l'accent sur le fait qu'un pidgin possède un système linguistique à la fois plus développé et plus stabilisé qu'un *sabir*. Autrement dit, il est plus structuré. Manessy précise que malgré ses emplois restreints, son lexique réduit et ses structures grammaticales élémentaires, le système linguistique du pidgin est « assez stable pour justifier des jugements d'agrammaticalité » (1975 : 8). Certes, il s'agit d'un outil très rudimentaire, mais en même temps il était important puisqu'il était

fréquemment utilisé par les différentes populations en contact afin d'assurer leur intercompréhension. De Féral souligne que « l'échange verbal en pidgin a lieu dans des contextes très spécifiques et peu variés : au marché, par exemple » (1979 : 103). C'est pour cette raison qu'« un pidgin se distinguerait des « langues normales » par son emploi restreint qui ne justifierait pas l'apparition de registres différenciés, d'une syntaxe élaborée, d'un lexique étendu » (*ibid.*).

Pour ce qui est de ses caractéristiques, Valdman admet que :

Tout pidgin, dans le sens strict de ce terme, est caractérisé par la présence de la totalité des traits suivants : (1) simplification de la forme extérieure [comparés à leur forme de base, les pidgins exhibent une simplification du système phonologique et des aspects superficiels de la morphosyntaxe]; (2) la réduction de la forme interne [pauvreté lexicale due à la réduction des domaines d'emploi] ; (3) emploi bilatéral ou multilatéral dans un contexte multilingue [sert aux besoins d'intercompréhension entre communautés] ; (4) interpénétration des systèmes linguistiques en présence [par exemple : mélange du lexique d'une langue avec les systèmes phonologique et morphosyntaxique d'une autre] ; (5) réduction des domaines d'emploi] (Valdman, 1975 : 5).

Nous pouvons en déduire que, généralement, le pidgin consiste en une simplification d'une langue de façon à la rendre accessible à l'ensemble d'une population dans le but de rendre la communication possible. En effet, c'est le résultat d'un processus qui s'inscrit dans le temps : la pidginisation, défini par Manessy comme « l'ensemble des modifications que subit une langue du fait qu'elle est employée par des interlocuteurs qui l'utilisent, les uns et les autres, comme langue seconde » (1975 : 3). Suivant cette même source, les interférences linguistiques conduisent à une simplification externe, comme : l'extension analogique des règles à tous les cas où elles peuvent s'appliquer et la suppression, partielle ou totale, de la redondance. Ceci conduit à la réduction de la complexité du système linguistique, vu que les interlocuteurs se soucient moins de bien parler la langue que de bien se comprendre entre eux. Manessy précise que « la pidginisation tend à rendre la langue plus fonctionnelle (...), c'est-à-dire à en accroître l'efficacité en tant qu'instrument de communication, aux dépens des autres fonctions normalement imparties au langage » (1979 : 16). Véronique est du même avis lorsqu'il souligne que « la pidginisation provient d'une réduction fonctionnelle et d'une simplification des matériaux linguistiques disponibles dans les échanges » (2000 : 34).

Ouvrons ici une petite parenthèse : d'un côté les chercheurs ont beaucoup parlé de la pidginisation d'une langue, mais nous avons constaté que le terme similaire pour le sabir, la *sabirisation*, ne figure pas dans les ouvrages consultés et il n'est quasiment pas entré dans les usages en langue française. L'état de l'art ne nous a pas permis de savoir pourquoi. Nous n'avons pu trouver que quelques occurrences sur certaines pages et dans quelques documents disponibles sur internet.

En ce qui concerne les particularités du mot *simplification*, souvent associé au processus de pidginisation, Chaudenson (1995) attire notre attention sur le fait que la définition de ce terme n'est pas facile à établir quand il s'agit d'une langue en raison du fait que *simple* signifie à la fois « non composé », « clair », « non ambigu ». Par ailleurs, ce terme est chargé de connotations péjoratives appliquées aux langues et en même temps trop imprécises pour permettre une réelle clarification des choses. Il préfère ainsi adopter le terme *restructuration*, plus neutre et quasiment dépourvu de préjugés. Étant donné que le mot *simplification* est utilisé par de nombreux auteurs que nous citons tout au long de ce manuscrit, nous utiliserons les deux termes (*simplification* et *restructuration*) comme des synonymes pour désigner uniquement le processus de modification d'une langue donnée.

Comme le terme *sabir*, *pidgin*, quoique moins courant, possède des usages dépréciatifs. Ceci est dû au fait que la pidginisation demeure le synonyme de l'appauvrissement d'une langue, de sa « destruction », à travers la réduction de ses composantes. Dans un contexte colonial, les esclaves étaient considérés comme des éléments qui pourraient nuire à la pureté de la langue des colons vu qu'ils contribuaient à l'affaiblissement de sa norme lors des échanges. Un autre point commun existant entre le sabir et le pidgin, c'est que ce dernier n'est lui aussi la langue maternelle d'aucun individu. C'est pourquoi, généralement, les locuteurs des pidgins et des sabirs n'ont pas un sentiment d'attachement envers ces formes de parler. Les locuteurs ne s'identifient pas forcément ces codes et ne forgent donc pas une identité avec eux.

Si la nécessité de communiquer disparaît, le pidgin risque lui aussi de disparaître. En revanche, tant que le besoin de communication subsiste, le processus d'enrichissement par l'usage ne s'arrête pas et, par conséquent, le pidgin devient un créole.

### 5.1.3 – Les créoles

« Les langues créoles, sources de dénigrement et d'émerveillement, objet de disputes entre locuteurs, et entre linguistes, s'inscrivent de façon polémique dans la linguistique émergente de la fin du dix-neuvième [siècle] » (Véronique, 2000 : 33). Nous voudrions commencer d'aborder ce concept en introduisant ce passage qui nous a particulièrement intrigué. En effet, il explicite l'un des multiples éléments qui gravitent autour du mot « créole ». Nous tenterons d'expliquer pourquoi Véronique associe « dénigrement » et « émerveillement » dans la même phrase et surtout pourquoi l'étude des langues créoles crée de la polémique, étant donné qu'il s'agit de langues comme toutes les autres qui méritent leur place au sein des langues du monde et qui ont, elles aussi, le droit d'être étudiées, défrichées et analysées.

Avant de nous lancer dans l'exploration<sup>16</sup> de ce concept, la présentation d'une définition s'impose. Or, la première difficulté quand on fait des recherches sur les créoles, c'est justement la présentation d'une définition substantielle qui remporterait l'adhésion de l'ensemble des spécialistes. En effet, définir le terme *créole* implique la prise en compte de très nombreux enjeux, à savoir : historiques, géographiques, démographiques et linguistiques. C'est pour cette raison que Chaudenson (1995) estime que l'histoire générale du mot « créole » est très importante.

Si *sabir* et *pidgin* désignent tous les deux des parlers utilisés par des populations dans un contexte colonial, l'emploi du terme *créole* est plus varié et ne s'applique pas uniquement à des formes de parler. C'est pourquoi nous préférons parler de *créoles* (au pluriel, d'où le titre du présent sous-chapitre) en raison du fait qu'il en existe plusieurs et que ce mot recouvre diverses réalités : des hommes, des langues, des cultures, des territoires, entre autres.

L'étymologie de ce mot a fait l'objet de nombreuses controverses jusqu'à ce qu'elle soit établie : il vient de l'espagnol ancien *criollo* (qui veut dire « créole » en français) et du portugais *crioulo*, puisque les Espagnols, avec les Portugais, ont été les premiers Européens à se lancer dans l'aventure coloniale. Vers la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, ce terme désignait, un serviteur nourri dans la maison et était appliqué aux métis et noirs du Brésil. À cette époque-là, ce terme

---

<sup>16</sup> Pour des questions purement stylistiques, nous préférons le verbe « explorer » au détriment du verbe « exploiter ». En effet, nous pensons que ce dernier possède un côté péjoratif, alors que le premier s'adapte au mieux au long procédé d'exploration, riche en découvertes, qu'est la recherche d'informations sur un thème donné.

désignait uniquement des hommes et des femmes. Selon Chaudenson, utilisé au départ comme un adjectif, il a « d'abord servi à désigner les Blancs nés dans [des] colonies de parents européens ; toutefois, en raison même du petit nombre de femmes européennes, le mot a rapidement qualifié des métis (nés de femmes indiennes) et des mulâtres (nés de femmes noires) » (1997 : 103). Curieusement, dans des sociétés où la loi était basée sur des principes racistes, ce terme pouvait désigner, à la fois, des hommes noirs ou blancs. En somme, il désignait tous les natifs du pays colonisé, quelle que soit leur couleur. L'adjectif « créole », à cette époque-là, servait à mettre l'accent sur le caractère indigène des entités qu'il caractérisait.

Le mot *créole* est aussi un substantif qui, selon Chaudenson, désigne « toute réalité qui apparaissait comme propre à [des] zones coloniales de l'Amérique (latine surtout), de la zone caraïbe, de certaines régions occidentales de l'Afrique et de l'océan Indien » (*ibid.*). Cet auteur conclut que c'est ainsi que, par métonymie, ce mot a fini par désigner « les parlers spécifiques de ces zones [colonisées] qui se rattachaient, de toute évidence, aux langues de colonisation, mais qui s'en distinguaient de façon tout aussi nette » (*ibid.*). Ainsi, actuellement, ce terme désigne aussi bien des hommes que des langues.

Chaudenson souligne que l'emploi du terme « créole » pour désigner des langues est beaucoup plus tardif que celui pour désigner des hommes. La première attestation du mot date de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et concerne un créole de base portugaise qui s'est développé sur la côte du Sénégal. En effet, « ces langues (...) ne sont perçues que tardivement comme des systèmes autonomes par rapport aux langues européennes dont elles paraissent issues » (1995 : 20). Pour Chaudenson, au départ, les créoles se définissent par « des références géographiques et sociohistoriques précises » étant donné que ce sont des langues qui se sont formées « dans des territoires coloniaux et qui sont considérées comme "autochtones", au sens étymologique du terme » (1995 : 14). Avant d'être nommés ainsi, les créoles français étaient désignés sous les appellations de « baragouin », de « jargon », de « langage nègre », de « patois nègre » ou encore de « langage mêlé » (Véronique, 2000). En 2007, Véronique rappelle que « dans le contexte de l'expansion coloniale européenne (...), les langues créoles n'ont pas été immédiatement identifiées et dénommées » (2007 : 173). Ce même auteur indique qu'au moment de l'apparition des créoles, « la France est alors loin d'être linguistiquement unifiée. À l'heure où ces nouveaux parlers émergent dans de lointaines colonies tropicales, sans doute quatre Français sur cinq ne maîtrisent

pas la langue française » (*ibid.*). En effet, à cette époque-là, les patois dominaient les provinces en France. De son côté, Hazaël-Massieux (1996) explique que l'absence de désignation au départ, est dû à un contexte social et culturel dans lequel les citoyens avaient du mal à réaliser que la parole des esclaves était distincte de celle des maîtres.

Afin d'éviter que la grande majorité des langues du monde soient considérées comme des créoles, Chaudenson (1995) ajoute qu'il serait judicieux de limiter l'usage du mot « créole » aux langues issues de la colonisation européenne. En effet, « si l'on nomme "créole" toute langue qui s'est formée, à partir d'autres langues, en situation de contact linguistique, il n'y a guère de langue au monde qui ne puisse se voir appliquer ce qualificatif » (Chaudenson, 1995 : 13). Hazaël-Massieux partage ce même avis et c'est pour cela qu'elle indique que « nombreux sont ceux qui ont souligné que l'anglais parlé présente de nombreux traits qui le feraient classer comme « créole » - et sans doute aussi d'autres langues orales » (2005 : 192). Elle ajoute que :

(...) si l'on retient comme « créole » presque toutes les langues nées en situation de contacts (certains linguistes, à tort ou à raison, utilisent « créoles » pour parler de variétés métissées) et d'apprentissage hors d'une pression normative (...), on peut se demander si toutes les langues usuelles ou presque ne sont pas ou n'ont pas été des créoles à un certain stade de leur formation (Hazaël-Massieux, 2005 : 192).

Suivant cette perspective, la langue française, par exemple, pourrait être vue comme un créole à base latine. Ainsi, l'inconvénient de cette définition est qu'elle ôte au terme « créole » une importante partie de son contenu et de sa spécificité. Or, la question qui doit sans doute être posée dans ce cas c'est : les langues créoles peuvent-elles être définies sans avoir recours à leur histoire ? La réponse est négative sans aucun doute étant donné que l'histoire de ces langues les rend particulières par rapport aux autres langues du monde.

Kihm et Véronique ont créé une définition historique qui peut paraître élémentaire, mais qui a le mérite d'être très claire, puisqu'elle concerne les créoles formés dans les colonies. Selon ces auteurs, les créoles sont des « langues apparues entre les seizième et dix-neuvième siècles en conséquence de la conquête du monde par cinq nations européennes : Espagne, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas et Portugal » (2006 : 1). Ces mêmes auteurs précisent qu'elles « se sont formées dans des conditions très particulières, diverses, mais avec des points communs » (*ibid.*). C'est ce qui les distinguerait des langues naturelles et éviterait une généralisation. Ces auteurs

postulent que les premiers pas vers une définition plus substantielle des créoles consistent à essayer d'identifier les conditions nécessaires pour qu'il s'en forme un. Ces auteurs en énumèrent certaines :

- a) une population multilingue rassemblée du fait d'événements catastrophiques (au sens technique ou commun du qualificatif), et qui n'aurait sans doute pas existé sans eux ;
- b) un groupe humain étranger responsable des événements et de ce fait en position de dominance absolue ou relative par rapport à la population dont il a provoqué la réunion ;
- c) un déficit de communication dans celle-ci, parce qu'il s'y parle plusieurs langues et que beaucoup de ses membres se côtoient pour la première fois ;
- d) une urgence vitale à pallier ce déficit, car les conditions nouvelles dues à l'action du groupe étranger ne laissent pas le loisir de s'en remettre aux recettes habituelles (bilinguisme, interprètes "professionnels") ;
- e) parallèlement à (c) et (d) et les aggravant, une rupture sociale, parfois redoublée d'une coupure géographique, qui dérouté les individus et les détourne, au moins pour un temps, des anciennes pratiques ;
- f) par suite de (c)-(e), et pour tenter d'y remédier, un recours forcé à la langue du groupe étranger dominant, laquelle, de par cette dominance et cette étrangeté mêmes, n'est accessible que très partiellement durant la période cruciale, en fait par sa composante la plus "extérieure", le lexique ;
- g) le maintien de toutes ces conditions (a)-(f) pendant une durée suffisante pour que, de cet apprentissage partiel, émerge une nouvelle langue qui remplace les langues ancestrales au sein de la population désormais créolophone ;
- h) la survie et la reproduction durables de cette population, dans la préservation de sa langue et de son identité créoles (Kihm et Véronique, 2006 : 2).

Cette vaste énumération regroupe les principales conditions pour la formation d'un créole. Bien entendu, c'est sous ces mêmes conditions que les sabirs et les pidgins se forment avant de devenir des créoles. Ainsi, pour définir les langues créoles, Kihm et Véronique (2006) ont pris en compte ces divers facteurs. Chaudenson prend lui aussi ces divers facteurs en compte quand il défend que « les créoles ne sont pas des langues caractérisées par des structures spécifiques, mais plutôt par une histoire particulière, dans laquelle les aspects sociolinguistiques sont, à coup sûr, déterminants » (1995 : 123) et affirme que « les créoles sont des langues, nées de la colonisation européenne des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, dans des sociétés, pour la plupart insulaires<sup>17</sup>, où l'arrivée massive d'esclaves, rendue indispensable par le développement agro-industriel, a modifié le mode de transmission de la langue européenne » (1995 : 93). Malgré la remarquable pertinence des définitions présentées ci-dessus, Hazaël-Massieux pense que « l'apparition de

---

<sup>17</sup> Il existe cependant des créoles non insulaires, tels que ceux de l'Inde portugaise et de la Guinée-Bissau.

"nouveaux créoles" nés dans des circonstances autres [que ceux que Kihm et Véronique (2006) et Chaudenson (1995) ont citées], fait remettre en question au moins partiellement [ces] définitions » (2005 : 192).

Comparés à des langues naturelles comme le français et l'anglais, les créoles sont des « langues de formation récente » (Chaudenson, 1995 : 6), puisqu'ils n'existaient pas il y a quelques trois ou quatre siècles. Chaudenson ajoute que :

(...) on peut connaître, souvent avec beaucoup de précision, les caractères historiques, économiques, sociaux, démographiques, etc. des sociétés où elles sont apparues ; on sait quelles langues parlaient les populations avant leur arrivée dans ces sociétés et l'on a même parfois des informations assez étendues sur ces langues (*ibid.*).

En ce qui concerne le créole du Cap-Vert, Quint (2008) a dû recourir principalement au vocabulaire de cette langue afin de trouver des informations sur le substrat humain (surtout africain) qui a permis la formation de l'actuelle langue nationale.

Une fois la légitimité des langues créoles reconnue, les spécialistes de divers domaines scientifiques s'y sont largement intéressés pendant le XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, ils ont compris que les créoles constituaient une importante source d'information qui pourrait les aider pour les recherches en psycholinguistique, anthropologie cognitive, acquisition des langues et en sociolinguistique. Par exemple, les études permettent de mieux connaître le processus de genèse des langues en général et des créoles en particulier, dont l'apparition peut être datée à quelques décennies près. Certains vont jusqu'à penser que « la formation des langues créoles peut constituer une simulation, grandeur nature et en temps réel, de l'apparition du langage » (Kihm, 2002 : s.p.).

Le grand intérêt que les scientifiques ont apporté aux langues créoles vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle a également contribué à la création d'un champ d'études spécifique : les études créoles. Par ailleurs, selon Prudent (1980), l'abolition de l'esclavage, le bouleversement social que cela a entraîné et les circonstances post-esclavagistes de l'apparition du débat touchant à la scolarisation des descendants d'esclaves ont contribué à l'apparition de ce domaine d'étude. Ceci a permis de très nombreuses avancées qui ont ouvert les voies afin de mieux connaître et décrire ces langues qui, si souvent, étaient stigmatisées.

La genèse des créoles est une question fascinante et en même temps très controversée (De Camp 1968, Chaudenson 1995). En 1993, Prudent indiquait que :

(...) on peut dénombrer presque autant de théories génétiques qu'il y a de créolistes dans le monde<sup>18</sup>. Chacun défend en effet une position originale en fonction des éléments spécifiques qu'il a ramenés de son terrain, de sa conception du contact des langues, de sa formation, de son école théorique d'origine, et surtout de la sensibilité idéologico-politique qu'il manifeste autour de la genèse d'un idiome sensible à l'implication ethnique » (Prudent, 1993 : 160).

Étant donné qu'il existe une pluralité de théories, nous nous contenterons d'introduire ici celles qui nous semblent les plus pertinentes, le but premier de cette recherche n'étant pas l'étude de l'origine des langues créoles.

Le riche débat sur la genèse des créoles, mené depuis plus d'un siècle par de nombreux spécialistes, est basé sur trois axes, selon Chaudenson (1995) :

1. La relation génétique dominante : c'est le premier problème qui a été posé puisque certains linguistes ont supposé que les créoles pouvaient être considérés comme des langues mixtes qui mêlaient des éléments structurels empruntés<sup>19</sup> à deux ou plusieurs systèmes antérieurs. C'est la théorie de la « mixité » qui postule que les grammaires créoles mêleraient des éléments empruntés aux langues européennes et aux langues non européennes ;
2. Les relations éventuelles entre les créoles : ceci concerne l'opposition entre la théorie de la « monogenèse » qui postule que tous les créoles proviendraient d'une source unique (un pidgin afro-portugais qui se serait diffusé dans le monde à partir de l'archipel du Cap-Vert) et la théorie de la « polygenèse » qui explique que les créoles se seraient développés séparément, même si des relations historiques existent entre certains d'entre eux. Prudent souligne que ce courant « considère chaque créole comme l'évolution spécifique d'une langue mère, le plus souvent d'origine européenne » (1993 : 160). La théorie de la « monogenèse », dont l'argument phare est le fait que les créoles ont beaucoup de traits en commun, a été réfutée par Chaudenson lorsqu'il a précisé que « les

---

<sup>18</sup> Chaudenson (1995) estime qu'il existe dans le monde plus d'un millier de créolistes.

<sup>19</sup> Ce terme est important dans la mesure où toutes les langues du monde présentent des emprunts lexicaux qui peuvent parfois être nombreux sans que soit remise en cause leur appartenance génétique à la langue (Chaudenson, 1995).

ressemblances [parmi les créoles], si on en trouve, ne sont donc que fortuites et toutes les langues du monde présentent, de façon aléatoire, un certain nombre d'éléments homologues » (2005 : 172) et par Hazaël-Massieux qui estime qu'« il semble cependant difficile de considérer les "ressemblances" entre créoles comme fruit d'une "parenté" au sens classique (...) et les "différences" comme simplement issues de contacts divers et de situations de développement différentes » (2005 : 193) ;

3. Les processus de créolisation : souvent aperçu comme le processus qui mène à la « simplification » d'une langue donnée, Chaudenson le résume en trois grandes hypothèses :

- a. La « minimisation » - Il s'agit d'une hypothèse introduite par Jespersen (1922) selon laquelle les créoles possèdent des systèmes minimaux qui ne présentent que les seuls traits dont une langue ne saurait se passer ;
- b. L'« optimisation » - C'est la théorie de Hjelmslev qui affirme que « dans les créoles l'expression des morphèmes est souvent à l'optimum : ces langues ne distinguent ni les déclinaisons, ni les conjugaisons ; à chaque morphème correspond un seul format » (1938 : 285) ;
- c. La « neutralisation » - C'est une conception de Richardson (1963) qui a étudié le mauricien et a considéré que la réduction du système tient à l'hétérogénéité des systèmes initialement en présence, à savoir : le français, le malgache et le bantou).

De la même manière qu'un pidgin résulte de la pidginisation, c'est le processus de créolisation qui aboutit à un créole. Chaudenson le définit comme étant le résultat de « l'appropriation par les nouveaux esclaves de variétés périphériques de l'idiome du colonisateur ; cette appropriation approximative (...) s'est accompagnée d'une perte de contact avec le modèle central et a entraîné une autonomisation de ces variétés linguistiques périphériques » (1995 : 93).

À ce même débat, il faudrait ajouter la typologie des créoles. D'après Chaudenson, « la très grande majorité des créoles (...) sont des parlers "exogènes", c'est-à-dire des langues qui sont apparues dans des sociétés constituées de populations immigrées » (1995 : 48-49). Il ajoute que « ce point distingue la grande majorité des créoles de quelques créoles "endogènes" où les populations non européennes sont demeurées sur leur territoire (créoles portugais de Guinée-Bissau ou de Casamance par exemple) » (1995 : 49).

Nombreuses théories et hypothèses concernant la genèse des créoles ont vu le jour dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le bref panorama qui va suivre n'a aucune prétention à l'exhaustivité, vu l'ampleur du sujet. Selon Kihm, elles sont au nombre de quatre :

1. Une première hypothèse suppose que « les langues créoles résulteraient de l'extrémisation de tendances évolutives présentes dans les langues sources » (2002 : 61). Cette hypothèse, introduite par Chaudenson, postule que les systèmes créoles sont des « mutations linguistiques » (2002 : 32) des langues sources. C'est ce que Besten et *al* (1994) appellent l'« European input » : les langues européennes constituent la base des langues créoles ;
2. Une deuxième hypothèse (très proche de celle citée ci-dessus), est celle de Thomason et Kaufman (1988), qui admettent que les créoles seraient le résultat du contact de langues différentes, mais ces auteurs mettent l'accent sur le fait que cela a lieu dans un contexte d'apprentissage non dirigé ; c'est-à-dire que chaque locuteur apprend la langue seconde à sa manière ;
3. La troisième hypothèse, la reflexificationniste, qui « voit dans les langues créoles le croisement de la grammaire (syntaxe, sémantique lexicale) des langues antérieurement parlées par les créolophones (le substrat) avec le vocabulaire des langues sources » (Kihm, 2000 : 61) ;
4. La théorie de Bickerton que nous présenterons ci-après.

Les trois premières théories citées ci-dessus sont très proches les unes des autres étant donné qu'elles supposent toutes qu'« une langue créole provient, d'une façon ou d'une autre, d'une ou de plusieurs langues existant avant elles » (Kihm, 2002 : 61). C'est la raison pour laquelle nous aborderons de manière un peu plus approfondie la quatrième théorie, celle de Bickerton (2016 [1981]), apparue vers les débuts des années 1980 et approfondie plus tard en 1984 (Bickerton, 1984). En effet, cette théorie a introduit une nouvelle conception des langues créoles qui n'était pas très éloignée de la linguistique générativiste de Chomsky (2012 [1968]). Bickerton a postulé que les êtres humains, au cours de leur existence, auraient développé un « bioprogramme ». Ce dispositif inné serait structuré, comme dans toutes les langues, par des distinctions sémantiques fondamentales. Il souligne que c'est ce même dispositif qui expliquerait les modifications linguistiques que les pidgins subissent pour devenir des créoles. En somme, ce qui provoque

l'apparition d'une langue créole n'est pas uniquement le contact de langues différentes, mais aussi une capacité innée que les locuteurs des pidgins posséderaient. Bickerton suppose que « l'aptitude à nommer des objets absents, évoquée comme un trait décisif du langage (...) caractérisait déjà le protolangage<sup>20</sup> des hommes archaïques » (François, 2017 : 279). Véronique a étudié les théories de cet auteur, y compris cette « linguistique naturaliste de Dereck Bickerton » (2007 : 165) et a conclu que « si l'on ne peut nier que l'ensemble du programme naturaliste de Bickerton présente d'indéniables qualités de créativité et d'invention, l'on doit constater que ce bel édifice théorique repose sur des données contestées et fragiles » (2007 : 175).

La pluralité de théories concernant la genèse des créoles s'explique par deux courants : « d'une part la revendication identitaire de l'africanité, en particulier chez les intellectuels ou militants culturels créoles ; d'autre part la mouvance tiers-mondiste anticolonialiste (souvent en Europe ou en Amérique du Nord) » (Chaudenson, 2005 : 172). Chaudenson va jusqu'à considérer que « ceux qui soutiennent de telles théories le font, le plus souvent, sans prendre en compte les aspects scientifiques, mais dans des perspectives idéologiques » (*ibid.*).

Or, tous les postulats présentés jusqu'ici dans cette sous-partie ne rendent que partiellement compte des enjeux qui gravitent autour du terme « créole ». Actuellement, les créoles sont encore vus comme des langues mélangées et non des langues à part entière. Cela est dû, à notre sens, à l'héritage colonial. Dans certains cas on leur attribue la définition réductrice de langues européennes qui ont été transposées dans la syntaxe des langues africaines, comme c'est le cas de Kihm (2000) et de la théorie de l'eurogenèse. Nous pensons que, derrière cette notion, il existe une structure bien complexe, que chaque langue créole possède ses propres caractéristiques et que les traits communs à l'ensemble des langues créoles sont bien difficiles à déterminer.

De surcroît, le mot *créole* a ses limites et ne s'adapte pas à toutes les langues que l'on pourrait considérer comme étant des créoles. Selon Hazaël-Massieux, « beaucoup de langues étudiées en tant que "créoles" par des linguistes ne s'appellent pas "créoles", mais papiamento, palenquero, sranam ou haïtien » (2005 : 192). Pour définir la notion de *créole*, elle défend qu'il faudrait savoir ce qu'il y avait avant les créoles (sabirs, jargons, baragouins, *etc.*), mais surtout ce qu'il y avait après : « est-ce que les langues considérées comme créoles restent toujours des "créoles" ;

---

<sup>20</sup> Selon François (2017), le protolangage est le stade intermédiaire entre la communication prélinguistique et les langues grammaticalisées.

quels sont les traits nécessaires qui en feraient pour toujours des langues particulières, des langues "à part" qui mériteraient d'être appelées "créoles" ? » (2005 : 193).

Nonobstant, lorsque l'on aborde les langues créoles, il faut tenir compte du fait que « l'émergence des langues et cultures créoles illustre les remarquables capacités d'adaptation de l'homme, qui a pu faire naître de l'enfer de l'exploitation esclavagiste des systèmes nouveaux » (Chaudenson, 1995 : 123).

Malgré les préjugés, les créoles évoluent comme toutes les langues actuelles. Hazaël-Massieux précise qu'« il est certain en tout cas que les « créoles » sont des langues, et que comme toutes les langues, ils mettent en jeu des fonctions complexes chez l'homme » (2005 : 193) et qu'« ils n'ont, de ce fait, pas encore livré tous leurs mystères – ce qui ne peut qu'encourager les recherches tant synchroniques que diachroniques » (2005 : 193).

Voici un tableau récapitulatif qui résume les caractéristiques des sabirs, des pidgins et des créoles qui, jusqu'ici, ont été citées :

Caractéristiques		
Sabir	Pidgin	Créole
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Naît dans des contextes où se posent des problèmes d'intercompréhension ;</li> <li>- Langue mixte et très rudimentaire qui permet une communication directe sans avoir recours à la traduction ;</li> <li>- Résulte d'un processus de sabirisation ?</li> <li>- Sert seulement pour des relations épisodiques ;</li> <li>- N'a pas de structure grammaticale bien définie et est marqué par un discours ou style embarrassé, compliqué et fautif ;</li> <li>- N'est la langue première d'aucune collectivité ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Premier stade d'évolution ;</li> <li>- Langue de contact marquée par un système linguistique à la fois plus développé et plus stabilisé ;</li> <li>- Lexique réduit et structures grammaticales élémentaires ;</li> <li>- Résulte d'un processus de pidginisation ;</li> <li>- Réduction à zéro de la complexité du système linguistique (suppression de la redondance) ;</li> <li>- Présence de jugements d'agrammaticalité ;</li> <li>- Fréquemment utilisée, mais domaines d'emploi réduits ;</li> <li>- N'est la langue première d'aucune collectivité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Deuxième stade d'évolution (mais pas nécessairement le dernier) ;</li> <li>- Système linguistique autonome (par rapport aux langues sources) et très développé ;</li> <li>- Langue de formation récente ;</li> <li>- Résulte d'un processus de créolisation ;</li> <li>- Présence de jugements d'agrammaticalité ;</li> <li>- Existence d'enjeux identitaires ;</li> <li>- Est la langue première d'une communauté ;</li> </ul>

**Tableau 3** - Comparatif des caractéristiques des sabirs, des pidgins et des créoles.

### 5.1.4 – Le dialecte

Au cours de notre rédaction et de notre révision bibliographique, nous avons ressenti un réel besoin d'introduire, dans un commentaire non exhaustif, quelques considérations sur le terme *dialecte*. Nous avons déjà défini le terme *langue*, mais qu'est-ce qu'un dialecte ? Nous verrons, dans quelques lignes, qu'il en existe de nombreuses acceptions et qu'il est très proche du concept de *langue*. Au sujet de cette apparente ressemblance, Saussure attire notre attention sur le fait qu'« il est difficile de dire en quoi consiste la différence entre une langue et un dialecte » (2002 [1916] : 244).

Selon Hisrt (2011), on trouve dans la littérature aussi bien des définitions à caractère linguistique que d'autres faisant intervenir des critères sociolinguistiques. Une première définition introduite par le TLFi indique qu'un dialecte est :

[Une] forme particulière d'une langue, intermédiaire entre cette langue et le patois, parlée et écrite dans une région d'étendue variable et parfois instable ou confuse, sans le statut culturel ni le plus souvent social de cette langue, à l'intérieur ou en marge de laquelle elle s'est développée sous l'influence de divers facteurs sociaux, politiques, religieux, etc.

Une deuxième définition introduite par cette même source explique qu'un dialecte est une « langue officielle particulière à un pays, à une population ». Suivant ces premières définitions, tout en tenant compte des notions présentées dans le sous-chapitre antérieur, nous pouvons considérer que « dialecte » et « créole » ne sont guère des synonymes, car les créoles sont considérés de manière générale comme des langues (dans le sens premier du terme) et non comme des sous-parties d'une langue (c'était probablement le cas au cours de la période coloniale) et que rares sont les créoles qui sont des langues officielles<sup>21</sup>. Par ailleurs, l'évolution des créoles au cours de leur histoire montre clairement qu'ils sont bien des langues complètement autonomes et qu'ils ne sont pas simplement le résultat de la combinaison de diverses langues.

Une définition qui *a priori* est un mélange de critères linguistiques et sociolinguistiques a été proposée par Dubois et *al.* Selon eux, le dialecte est « un système de signes et de règle combinatoires de même origine qu'un autre système considéré comme la langue, mais n'ayant pas acquis le statut culturel et social de cette langue indépendamment de laquelle il s'est développé » (2002 [1994] : 143). En d'autres termes, un dialecte a toutes les caractéristiques d'une langue ordinaire. En revanche, la carence de reconnaissance non seulement au niveau institutionnel, mais aussi au niveau de l'ensemble de la société ne lui permettrait pas d'exister en tant que langue.

En outre, Calvet introduit quelques réflexions sur ce sujet et fait ressortir que « les dialectes ne deviennent vraiment un objet d'étude qu'au XIX<sup>e</sup> siècle » (2002 : 61) lorsque les intellectuels de l'époque se sont intéressés aux productions dites « populaires ». Selon Calvet, c'est dans cette même période que la dialectologie est entrée dans le champ de la science linguistique. En 1950,

---

<sup>21</sup> Nous allons y revenir dans la section 5.2.3.

Pop a publié un ouvrage de référence consacré à la dialectologie dans lequel il introduit un aperçu historique de ce domaine théorique et des méthodes d'enquêtes linguistiques en dialectologie.

De son côté, Blanchet parle de « dialecte d'une langue » parce qu'il estime que l'on parle de dialecte lorsque l'on considère un « ensemble de pratiques langagières comme une sous-variété incluse dans une variété englobante » (2004 : 34). Autrement dit, Blanchet suggère qu'un dialecte est une variété d'une langue donnée, une manière différente de parler. Ce postulat va à l'encontre de celui de Sapir : « les dialectes éclosent, non par le seul fait de variations individuelles, mais parce que deux ou plusieurs groupes d'individus se sont suffisamment détachés l'un de l'autre pour évoluer séparément ou indépendamment, au lieu de le faire ensemble » (1970 : 147). Sur cette voie, Sapir insiste sur le fait que « les dialectes se forment lorsqu'une langue partagée en fragments locaux ne peut plus suivre le même courant évolutif dans chacun de ses segments » (1970 : 168). Ce même auteur précise encore que de manière générale les dialectes<sup>22</sup> s'écartent rapidement les uns des autres et les divergences s'accroissent.

Or quand est-ce qu'un dialecte devient une langue ? D'après Meillet (1951 [1921]), un dialecte devient une langue à part entière lorsque les habitants de régions différentes qui parlaient des variantes d'une même langue ne se comprennent plus entre eux. Par rapport à Saussure (2002 [1916]) qui définit les dialectes par l'intermédiaire de l'existence ou non d'une littérature, Meillet (1951 [1921]) possède une manière différente d'analyser les dialectes : en effet, cet auteur insiste sur le fait que le dialecte est la principale conséquence de la dispersion géographique des locuteurs d'une même langue. Sapir partage ce même point de vue lorsqu'il prétend qu'« il est fort douteux qu'un langage puisse être parlé dans une zone très étendue sans se scinder en dialectes » (1970 : 148). Sapir ajoute qu'« au cours des âges, chaque dialecte se

---

<sup>22</sup> À titre informatif, nous voudrions évoquer qu'au-delà du mot « dialecte » (dont l'emploi est très généralisé), il est possible d'employer, selon Thibault (2019), d'autres termes dont l'usage est beaucoup plus rare tels que : *idiolecte* pour une personne (l'usage individuel qu'un locuteur fait d'une langue donnée ; manière de parler propre à un locuteur), *sociolecte* pour une classe sociale (par exemple, la manière de parler français qui est typique de certains quartiers de la ville de Paris), *chronolecte* pour une époque (certaines formes linguistiques d'une langue donnée qui, en diachronie, n'existaient qu'à une certaine période), *ethnolecte* pour un groupe ethnique (il s'agit de la façon de parler propre à un groupe ethnique), *technolecte* d'une catégorie socioprofessionnelle (pour parler, par exemple, la langue des informaticiens) et *regiolecte* pour désigner la forme que prend une langue standardisée dans une région donnée. Cette liste n'est pas exhaustive dans la mesure où il en existe encore de nombreux autres termes apparentés par le sens. Ces mots, qui en morphologie seraient analysés comme des mots construits, ont comme dénominateur commun le morphème *lecte* [lekt]. D'après Bavoux, celui-ci est souvent conçu comme le produit de la variation sociolinguistique en fonction des origines de cette dernière : géographique, sociale, etc.

segmente lui-même en dialectes secondaires qui peu à peu revêtent la dignité de vrais dialectes, alors que les dialectes initiaux se transforment en langues mutuellement intelligibles » (1970 : 149). En somme, il s'agit d'un cycle qui aboutit à des langues et, avec le temps, ces dernières auront à leur tour des dialectes. C'est pour cette même raison que Calvet écrit que « le dialecte est (...) une notion géographique » (2002 : 62).

Cette manière d'analyser les dialectes ne semble pas retenir l'unanimité des chercheurs, vu que Catach estime que « les frontières entre les langues et entre les dialectes, entre langues, dialectes et autres sont peut-être bien davantage des points de vue historiques ou politiques que des questions linguistiques » (1989 : 110). Cela découle du fait que souvent une langue officielle donnée représente le dialecte d'un groupe social dominant qui aurait été privilégié par un gouvernement. Comme le dit le célèbre aphorisme de Weinreich qui a résumé les rapports entre linguistique et politique : « une langue est un dialecte avec une armée et une marine » (1945 : 13). En d'autres mots, une langue est un dialecte qui a le pouvoir de son côté et ce même pouvoir lui permet d'avoir une reconnaissance et le conséquent statut de langue. À ce propos, selon Matthey et Rosita, il apparaît manifeste que le dialecte est simplement une langue minorisée et que cette « qualité de minoritaire est donnée par le régime sociolinguistique du pays ou du territoire considéré » (2010 : 3). Cette même source précise que le processus de minorisation peut prendre la forme d'un choix de langue préférentielle au détriment d'une autre. Sur ce, Launey (2003) détermine qu'il vaut mieux parler de « langue minoritaire » lorsque le mot *dialecte* a le sens de langue non officielle. Cet usage est d'ailleurs très répandu et c'est pour cette raison que Launey précise que « si au moins quelques personnes développent leurs capacités universelles de langage à travers une forme linguistique différente de toute autre, cette forme est une langue » (2003 : 12).

Comme nous l'avons cité plus haut, Saussure explique que « souvent un dialecte porte le nom de langue parce qu'il a produit une littérature » (2002 [1916] : 244). Pour illustrer ses propos, il évoque le cas du portugais et du hollandais qui anciennement étaient vus comme des dialectes, mais qui sont devenus des langues à part entière. Ceci est une conséquence du fait que « les langues n'ont pas de limites naturelles » (*ibid.*) et qu'il est difficile de déterminer avec précision les frontières entre une langue et un dialecte. C'est-à-dire qu'il est difficile de savoir où commence et termine un dialecte et à partir de quel moment il faut parler de langue : « les dialectes ne sont que

des subdivisions arbitraires de la surface totale de la langue » (*ibid.*) et la limite qui est censée les séparer ne peut être que fonctionnelle. D'après cette même source, il paraît évident que les dialectes sont le résultat de l'évolution des langues. Diachroniquement, cette évolution se fait de manière variée et n'est jamais uniforme vu qu'elle aboutit « à la création des formes dialectales de toute nature » (2002 [1916] : 240).

Ainsi, comme le mot *créole*, le terme *dialecte* est lui aussi souvent revêtu de connotations péjoratives lorsqu'il est utilisé en dehors d'un contexte scientifique et est vu comme une déformation d'une langue de prestige. À ce propos, Thibault (2019) estime que le rapport entre langue et dialecte est une relation d'inclusion dans lequel le dialecte est toujours subordonné à la langue ; il en fait partie et constitue un sous-ensemble de quelque chose de plus grand.

Malgré toutes les définitions présentées ci-dessus, Hirst (2011) signale qu'actuellement il n'existe pas une définition utile entre langue et dialecte qui ne fasse pas intervenir des critères politiques ou sociolinguistiques. En effet, Hirst a démontré que l'application stricte du critère d'intelligibilité et d'intercompréhension ne permet pas de les distinguer clairement et conclut qu'« un dialecte devient une langue (...) à partir du moment où il devient acceptable pour des personnes parlant d'autre dialectes de s'en servir pour communiquer avec les membres du groupe » (2011 : 14). L'analyse de cette citation dénote le point de vue de Hirst : pour distinguer une langue d'un dialecte, il faudrait regarder du côté des locuteurs, de leurs attitudes face aux dialectes et que le critère d'intelligibilité ne saurait pas fournir assez d'éléments pour les distinguer.

De son côté, Launey va jusqu'à dire que « la question fréquemment posée "Est-ce qu'un dialecte est une langue" » n'a (...) aucun sens » (2003 : 12). Selon lui, cela est dû au fait qu'« à la notion de *dialecte* doit toujours être associé un nom de langue et un nom de région » et « qu'il n'existe pas de réponse toute faite » (2003 : 12), une définition universelle, lorsqu'il s'agit de l'opposition dialecte/langue.

Pour la linguistique moderne, il n'y a aucune différence de nature entre une langue, un dialecte et un patois, entre un sabir, un pidgin ou un créole. Tous sont effectivement des systèmes qui ont été créés afin de permettre la communication entre des individus qui cherchaient à interagir.

C'est l'une des raisons pour lesquelles le terme *dialecte* est aujourd'hui désuet dans les études francophones.

## 5.2 – Les statuts des langues

Dans le sous-chapitre antérieur, nous avons dressé une typologie des langues qui sera pertinente pour la compréhension des éléments théoriques et pratiques que nous introduirons plus tard dans ce manuscrit. Force est de constater que, pour parler d'une typologie de langues, il faut se référer à la structure interne de celles-ci, et c'est à partir de là que l'on peut réellement les classer dans les différentes catégories : sabir, pidgin, patois, créole, dialecte, langue, entre autres. En revanche, lorsque l'on regarde du côté des statuts des langues, nous verrons dans le présent sous-chapitre qu'il s'agit de la fonction, du/des rôle(s) qu'une langue donnée joue vis-à-vis de ses locuteurs, de la société, des autres langues, du pouvoir politique, entre autres, et que ce sont ces critères qui lui fourniront le statut auquel elle est vouée.

Selon Cuq, « le terme *statut* renvoie en premier lieu à une notion d'ordre juridique. Une langue a un statut dans un pays lorsqu'elle est officiellement reconnue dans les institutions. Ce peut être dans la constitution même du pays » (1989 : 36). C'est avant tout un concept pluriel. Comme l'a souligné Mackey, la situation langagière actuelle « se caractérise par l'interaction de la répartition géographique des langues, du morcellement des nations, de l'accélération de la mobilité et de la réinstallation des populations, de l'importance croissante des institutions supranationales et de la mondialisation des intercommunications et des médias » (1992 : 46). Mackey admet que, de manière générale, tous ces éléments ont des répercussions sur les rapports qui existent entre les langues et leurs statuts.

Véronique indique que « la question du statut des langues en présence au sein d'une formation sociale, ou plus modestement au sein d'une institution, l'école par exemple, s'impose à tous ceux qui étudient les situations de contact de langues » (1993 : 459). Il va de soi que nous ne constituons pas une exception à cette tendance. Par conséquent, nous proposerons ici une analyse à travers ce que nous appellerons des « binômes opposés », à savoir : langue véhiculaire *vs* langue vernaculaire ; langue première *vs* langue maternelle ; langue officielle *vs* langue nationale et, pour finir, langue seconde *vs* langue étrangère. Cette diversité terminologique est due au fait

que les États souverains ont toujours exercé le droit et le privilège de définir les langues parlées sur leur territoire (Mackey, 1992) en les classant dans les diverses catégories citées ci-dessus.

### **5.2.1 – Langue véhiculaire vs langue vernaculaire**

Dans un contexte plurilingue où des individus, dont les langues premières sont différentes, ont un besoin d'intercommunication, deux possibilités se présentent : 1) soit ils créent, par la pratique ou par une volonté concertée, un système linguistique qui rendra possible la communication (c'est ce qui s'est produit, par exemple, pendant la période coloniale avec l'apparition des sabirs et des pidgins et c'est probablement ce qui se produit actuellement au Cameroun avec le camfranglais<sup>23</sup>) ; 2) soit ils essaient d'utiliser une langue commune qui est maîtrisée par l'ensemble des parties. Au XXI<sup>e</sup> siècle, c'est cette deuxième possibilité qui se produit le plus souvent. Cette langue, qui permet à des individus issus de différents contextes linguistiques de communiquer, est ce que l'on appelle traditionnellement une langue véhiculaire. Suivant cette logique, il paraît évident que les sabirs et les pidgins étaient des langues véhiculaires.

Selon Calvet « une langue véhiculaire est une langue utilisée pour la communication entre locuteurs ou groupes de locuteurs n'ayant pas la même première langue<sup>24</sup> » (1997a : 289). Il explique que cette langue peut être celle d'une des parties qui interviennent dans la situation de communication (par exemple un Français qui parle en français avec un ressortissant capverdien dont la langue première n'est pas le français) ou alors une langue tierce, connue et utilisée par deux locuteurs de langues différentes. En d'autres termes, la langue véhiculaire permet à des gens qui n'ont pas la même langue première de communiquer.

Assez souvent, la langue d'une grande puissance se diffuse largement au-delà de son aire originelle et devient véhiculaire, c'est-à-dire d'usage, entre autres, commercial ou diplomatique (Rosière, 2008). C'est pourquoi les langues véhiculaires jouissent d'un certain prestige culturel et d'une importance démographique, politique ou économique. Conformément à Launey (2003), cela est dû au fait qu'elles sont utilisées pour la communication, non seulement entre ceux qui la

---

<sup>23</sup> Né du processus d'acclimatation/acclimatation du français au Cameroun, le camfranglais est un argot camerounais à base de langues camerounaises, de français et d'anglais (Eloundou, 2016). C'est une langue à part entière, malgré l'absence de fonctions et de statuts institutionnels.

<sup>24</sup> Nous allons y revenir dans la prochaine section.

parlent comme langue première, mais aussi par d'autres groupes linguistiques. Cela nous renvoie au baromètre des langues de Calvet et Calvet (2013) : plus une langue est connue et parlée, plus elle est véhiculaire. Comme exemples de langues véhiculaires, Calvet (1981) cite le mandingue, le wolof, le swahili parlés en Afrique, le quichua dans les Andes et l'arabe au Sud-Soudan. Globalement, ce sont les langues que les locuteurs utilisent pour être compris par le plus grand nombre d'allocutaires.

Une liste des facteurs de véhicularisation (c'est-à-dire les circonstances qui mènent à l'expansion d'une langue, qui font en sorte qu'une langue devienne véhiculaire) a été dressée par Calvet :

- Facteurs géographiques : un fleuve, une piste, un port, c'est-à-dire des axes de communication favorisent les contacts entre certains groupes.
- Facteurs économiques : les relations commerciales mettent les groupes en contact, et les échanges commerciaux supposent que s'installe une communication linguistique.
- Facteurs politiques : la manière dont les États se constituent, la politique linguistique qu'ils adoptent favorisent la diffusion de certaines langues.
- Facteurs idéologiques : le prestige dont certaines langues disposent, leur association avec une religion, ou avec une technologie, etc. peuvent contribuer à leur expansion.
- Facteurs sociologiques : ainsi, l'urbanisation, par le brassage des groupes et de leurs langues, catalyse l'émergence de langues d'intégration à la ville (Calvet, 1997a : 290).

Suivant Calvet, il n'en demeure pas moins que tous ces facteurs sont issus d'un phénomène qui est conditionné par les pratiques sociales des locuteurs. Ces pratiques sont strictement liées à l'histoire des peuples et à la domination économique, politique et symbolique exercée par certains de ces mêmes peuples.

À la notion de langue *véhiculaire*, on oppose celle de *langue vernaculaire*. Or, l'étymologie du mot *vernaculaire* n'est pas claire. Ce qu'il est intéressant de relever, c'est que ce terme, issu du latin classique *vernaculus*, désignait les esclaves nés dans la maison. Cet adjectif s'est ensuite appliqué à tout ce qui est propre à un pays. Ce mot ne s'emploie plus aujourd'hui qu'en parlant d'une langue spontanément parlée dans un espace bien délimité.

Subséquentement, l'expression *langue vernaculaire* permet de désigner « une langue parlée uniquement à l'intérieur d'une communauté de locuteurs dont c'est généralement la langue maternelle » (Launey, 2003 : 15). Dubois et al expliquent qu'il s'agit d'« un système linguistique

spécifique, employé dans la région et la communauté d'origine » (2002 [1994] : 506). En effet, il est question d'une langue intracommunautaire qui ne sert qu'aux natifs comme moyen de communication. Dubois et *al* précisent encore que « le vernaculaire d'une région peut devenir véhiculaire dans d'autres pays, mais il n'est vernaculaire que là où il est langue maternelle » (*ibid.*). Nous sommes d'accord qu'une langue première peut être une langue vernaculaire, mais ne pensons pas que toutes les langues premières soient vernaculaires. En effet, il ne faut pas confondre ces deux notions, dans la mesure où sur certains territoires restreints d'un pays, les langues vernaculaires ont parfois cessé d'être langues premières pour la plus grande partie de la population, vu que les locuteurs ont préféré adopter la langue véhiculaire comme langue première pour leurs enfants. C'est pourquoi nous pensons que la langue vernaculaire est la langue locale parlée au sein d'une communauté et ne l'associons pas systématiquement à la langue première d'une communauté.

Manessy assume une position plutôt intermédiaire. Selon lui, « vernaculaire » désigne « un état de langue familier, courant, commun, socialement neutre en ce qu'il ne suscite pas de jugements de catégorisation lorsqu'il est employé dans les conditions requises » (1993 : 408). Cet auteur se base uniquement sur la caractérisation de ce qu'est une langue vernaculaire et laisse au second plan l'aspect géographique. Il ajoute qu'« est donc vernaculaire ce qui, dans l'emploi courant de la langue, est tenu pour normal, non insolite et non entaché de significations implicites » (*ibid.*).

Cette notion de *langue vernaculaire* nous permet de mieux comprendre la raison de la formation des pidgins, langues véhiculaires : sur les territoires colonisés, il existait une multiplicité de langues vernaculaires (notamment celles des esclaves dont les langues et l'appartenance ethnique étaient très variées) qui ne permettaient pas l'intercommunication.

La distinction entre langue vernaculaire et véhiculaire n'est pas récente et pour résumer ces deux concepts, Chaudenson souligne que :

On nomme traditionnellement langue vernaculaire la langue première d'un groupe ethnique ou social et langue véhiculaire une langue qu'utilisent pour communiquer entre eux des individus ou des groupes de vernaculaires différents. On peut trouver comme langue véhiculaire soit des vernaculaires qui subissent alors certaines restructurations (ces variétés sont dites véhicularisées), soit des pidgins ou lingua franca qui, à l'origine du moins, ne constituent pas des langues premières et n'apparaissent qu'en fonction de véhiculaires » (Chaudenson, 1993 : 14).

En somme, pour qu'une langue soit considérée comme véhiculaire/vernaculaire, cela dépend des locuteurs, étant donné qu'à tous les niveaux, ce sera elle qui jouera le rôle primordial de marqueur d'identité. En conséquence, ces concepts ne sont pas figés et dépendent considérablement de la perspective et de la subjectivité de l'observateur.

Dans les pays fortement plurilingues (la France l'a été pendant de nombreux siècles et la plupart des pays du monde le sont actuellement), la langue véhiculaire intervient comme un facteur d'unification nationale ou interrégionale. En revanche, elle met en danger les autres langues vernaculaires et les cultures, vu qu'elles seront minorisées par rapport à la langue dominante. En effet, par la suite de choix idéologiques et politiques, la langue véhiculaire se voit promue au rang d'une langue nationale et dominante. C'est, par exemple, le cas du Soudan, dont Miller (2009) a étudié la très complexe situation linguistique. Avec environ 120 langues, ce pays a mis en place des tentatives de codification et de promotion de plusieurs langues soudanaises afin de répondre à des impératifs idéologiques et politiques. Par conséquent, les nombreuses autres langues qui n'ont pas été concernées se sont retrouvées menacées de disparition par manque de valorisation.

Pour conclure, il est nécessaire de souligner que le concept de *langue vernaculaire* est de moins en moins utilisé, les sociolinguistes privilégiant actuellement les concepts de *langue grégaire* (qui n'est pas dépourvue d'un côté dépréciatif), de *langue locale* ou même *langue communautaire*. Ces concepts semblent plus évidents et possèdent moins de connotations péjoratives (pour faire référence à l'origine du mot *vernaculaire*) comme nous l'avons indiqué au début de ce sous-chapitre.

### **5.2.2 – Langue maternelle vs langue première**

Au-delà de la dichotomie langue véhiculaire/vernaculaire, la notion de *langue* se décline de nombreuses manières. Analysons maintenant ce qu'il en est de l'opposition langue maternelle/première.

Lorsque l'on effectue une recherche dans la littérature concernant l'expression *langue maternelle*, un premier constat concerne le fait qu'elle est traitée surtout dans le domaine de la didactique des langues, étant donné qu'elle y est d'une importance majeure. Une deuxième observation concerne le fait que nous n'avons pas trouvé une définition univoque et universellement admise par l'ensemble des acteurs qui ont affaire à la langue dite « maternelle ». La plupart des manuels l'utilisent sans quasiment jamais en présenter une définition (Dabène, 1994). Mackey (1992) estime que cela est dû au fait que les référents et l'interprétation de ce terme ne sont pas les mêmes dans toutes les sociétés et cultures. Un dernier constat témoigne du fait que pour se référer à une langue maternelle les scientifiques se basent sur une sorte de sens commun qui se traduirait par la question « est-il nécessaire de définir un concept aussi évident ? » et que la plupart du temps les définitions sont très eurocentrées et s'adaptent mal à la diversité des situations langagières dans ce monde.

Subséquentement, nous ne pouvons pas nous empêcher de poser la question : qu'est-ce que la langue maternelle ? De nombreux auteurs ont tenté d'y répondre, mais les réponses, nous le verrons, sont particulièrement tournées vers une critique des définitions proposées. Mackey (1992), par exemple, divise les différentes définitions de la langue maternelle en trois catégories, en fonction des critères de la primauté, de la maîtrise et de l'association. Il écrit que le premier critère définit la langue maternelle comme la première langue, la langue de la mère ou bien celle du chef de famille (souvent le père) ou alors la première langue apprise et toujours comprise. Mackey estime qu'aucune de ces définitions ne correspond pas « aux réalités des sociétés plurilingues, puisque chacune pose en principe la primauté d'une seule langue. Aucune ne traduit l'acquisition simultanée et la conservation de deux langues, la perte ou la conservation de la langue apprise dans l'enfance » (1992 : 50). On raisonne très souvent sur une langue maternelle, alors que le plurilinguisme domine dans le monde. Le deuxième critère (celui de la maîtrise) n'est pas pertinent, selon Mackey, car il ne tient pas compte, par exemple, du fait que l'on peut s'exprimer mieux dans une langue apprise à la maison et écrire mieux dans une autre. Enfin, Mackey indique que la langue maternelle est définie par le critère de l'association, de l'appartenance à un groupe culturel ou ethnique. En revanche, il met en évidence que « l'identité peut être donnée par la communauté, quelquefois par le biais de l'ethnicité supposée, par l'école, par l'État » (*ibid.*). En d'autres termes ce n'est pas toujours la langue maternelle qui est le

vecteur de l'ethnicité, même si, selon Mbouda (2015), elle joue un rôle prépondérant dans le processus de construction de l'identité.

Dabène essaie de répondre à cette même question et, en même temps, elle en formule une nouvelle : « comment pourrait-on ne pas savoir ce qu'est la langue maternelle dès lors que tout locuteur en possède une et que celle-ci est bien souvent un des traits les plus fondamentaux de son identité ? » (1994 : 8). Nous pourrions déjà ici contester cette question posée par Dabène qui sous-entend que tout le monde possède une seule langue maternelle alors nombreux sont les individus qui en possèdent plusieurs, mais analysons plutôt son point de vue. Pour cette auteure, « peu de notions semblent aussi évidentes que celle de langue maternelle », étant donné qu'elle représente « la première occupante du terrain, celle dont on ne peut pas faire abstraction » (1994 : 8). Malgré cette évidence apparente, cette expression est très ambiguë. Cette ambiguïté a été révélée lorsque les didacticiens ont voulu en faire un outil d'analyse. Suivant Dabène, la première difficulté apparaît dès la définition. Lorsqu'un chercheur s'interroge sur une définition quelque peu précise du concept de « langue maternelle », il ne manque pas de faire des découvertes surprenantes. En effet, cette expression, nous le verrons, revêt différents sens.

Tout d'abord Dabène, révèle que la plupart des dictionnaires qui se basent sur l'étymologie de cette expression indiquent que la langue maternelle est « celle qui est parlée par la mère – ou par l'environnement parental immédiat » (1994 : 10). Elle note que ce critère, *a priori* irréfutable, ne s'applique pas à toutes les sociétés, étant donné que dans certains cas la langue qu'un enfant parle n'est pas forcément la même que ses parents<sup>25</sup>, que dans certaines sociétés patriarcales où les parents parlent des langues différentes, la mère est contrainte d'apprendre à ses enfants la langue de son mari et que le parler des enfants issus de l'immigration dans les pays européens est nettement différent de celui de leurs parents. Ce postulat rejoint celui de Véronique qui estime que le terme *langue maternelle* accorde « une importance primordiale à l'interaction mère/enfant, ce qui n'est pas obligatoirement une donnée universelle » (1993 : 462). De plus, quand il n'y a pas d'intercompréhension, la langue de la famille peut n'être ni celle du père, ni celle de la mère. Globalement, aucun des critères ne saurait être appliqué de façon simple et linéaire.

---

<sup>25</sup> Dabène (1994) cite l'exemple des pays où la structure familiale est très souple et où certains enfants sont élevés par une autre famille que la leur et qu'ils sont placés au contact d'une autre langue.

Dabène met en avant que les critères ne sont pas aussi valides que l'on aurait pu le supposer. Dans certains contextes la langue maternelle est souvent vue comme « la langue la mieux connue » (1994 : 11), étant donné que c'est la langue la mieux acquise, dans des conditions idéales (capacités mémorielles plus fortes et plasticité maximale des organes sensori-moteurs) qui impliquent un niveau supérieur de compétence. Toutefois, dans les sociétés de type diglossique<sup>26</sup>, Dabène explique que les locuteurs natifs n'ont ni une maîtrise écrite de leur langue (ayant été alphabétisés dans une autre langue naturelle) ni la capacité d'utilisation dans des situations complexes. Dans ces cas, la qualité du locuteur dit natif n'est guère pertinente. Dabène ajoute qu'un autre critère souvent associé à la définition de langue maternelle tient à son mode d'acquisition, vu qu'elle est souvent caractérisée par le fait qu'elle est acquise de manière spontanée, par le contact, en dehors d'un cadre pédagogique et avec un minimum de réflexion. Encore une fois, Dabène explique que l'inconscience dans l'acquisition de la langue maternelle n'est pas aussi absolue qu'on l'imagine et que ce sont les parents qui assument le rôle pédagogique et guident l'enfant au cours de son acquisition en lui rappelant les règles et en le reprenant quand des erreurs se produisent.

Il va de soi que Mackey (1992) et Dabène (1994) suivent la même logique qui est celle de la critique des nombreuses définitions proposées par les dictionnaires et les chercheurs sans pour autant en préciser une définition qui répondrait aux différentes exigences et qui s'intégrerait dans l'ensemble des contextes indiqués. Ils indiquent surtout ce que la langue maternelle ne représente pas et ils laissent penser qu'il n'y a aucune solution en vue. Cette tendance est constatée chez Defays et Deltour (2003) lorsqu'ils abordent cette même notion.

La réelle question serait : pourquoi tenter de présenter une définition universelle pour un élément qui, selon les cas de figure, prend différentes formes et désigne différents objets ? À notre sens, il faudrait envisager les choses autrement et nous pensons que le mieux serait de parler des « définitions » (au pluriel) plutôt que d'essayer de regrouper les nombreux cas répertoriés dans le monde dans une seule et unique définition. C'est pourquoi Mackey fait ressortir que « la réalité sous-jacente à la notion de *langue maternelle* est variable et instable, quand elle n'est pas confuse et sans valeur pratique » (1997b : 184). Autrement dit, elle n'est pertinente que dans des cas particuliers.

---

<sup>26</sup> Nous allons y revenir au chapitre 6.

Nous avons voulu faire notre propre expérience et avons recherché la définition proposée par Dubois et *al.* : ces auteurs définissent la langue maternelle comme « la première langue apprise par un sujet parlant (celle dont il est le locuteur natif) au contact de l'environnement familial immédiat » (2002 [1994] : 297) et pour la langue première ils estiment que c'est « la langue maternelle, acquise dès l'enfance dans le milieu familial » (2002 [1994] : 377). Si l'on suit la logique de ces deux définitions, il est possible d'en déduire qu'une langue est maternelle parce que c'est la langue première et une langue est première parce que c'est la langue maternelle. Ceci atteste la grande problématique qui est la définition de ces notions basées sur le sens commun et le manque de fondements théoriques précis autour de ces deux définitions.

En somme, l'expression *langue maternelle* a beaucoup été étudiée et la plupart des auteurs l'ont utilisée. Tous les aspects présentés jusqu'ici permettent de comprendre pourquoi cette notion est de moins en moins utilisée. Est-ce que c'est la langue de la mère ? La langue du pays natal ? Lorsqu'un enfant apprend la langue du père en premier, est-ce logique de parler de langue « paternelle » ? Ce n'est que récemment, lorsque l'on a mis l'accent sur l'ambiguïté de cette expression, que les théoriciens ont commencé d'utiliser davantage l'expression *langue(s) première(s)*. Toutes ces questions font en sorte que la notion de *langue maternelle* ne s'adapte pas à tous les contextes, contrairement à celui de « langue première ». Comme l'a souligné Véronique :

(...) le seul terme qui puisse convenir pour désigner la langue de première socialisation est le terme de « langue première ». Ce terme, et la notion qu'[il] véhicule, ne préjugent ni des conditions d'acquisition, ni de la compétence du locuteur dans ladite langue, ni encore des conditions d'emploi de cet idiome. (...) Dans une situation de contacts interlinguistiques, le terme de « langues premières » s'applique à toutes les langues acquises simultanément et de façon précoce (Véronique, 1993 : 462-463).

Par conséquent, la notion de *langue première* sera privilégiée dans cette recherche, au détriment de celle de « langue maternelle » en raison des ambiguïtés et controverses générées par cette dernière. En revanche, lorsque nous serons contraints d'utiliser la notion de *langue maternelle* (dans des citations directes, par exemple), nous admettrons que ces deux appellations renvoient au même objet qui est la première langue acquise par un individu au cours de son existence.

### 5.2.3 – Langue nationale vs langue officielle

Pendant notre revue bibliographique, nous avons très vite compris qu'il serait difficile de proposer une seule définition pour les concepts clés que nous abordons. De fait, pour le concept de *langue nationale*, Baggioni admet qu'il est difficile de le définir étant donné qu'il recouvre « des réalités historiques, géographiques et géopolitiques fort différentes. Parler d'une langue nationale dans l'Europe du XVI<sup>e</sup> siècle n'a pas la même signification qu'à l'époque contemporaine » (1997b : 189) en raison du fait qu'il ne s'agit ni des mêmes contextes, ni des mêmes référents. Ainsi, la définition exacte de cette expression varie selon divers facteurs et critères.

De plus, ce concept est apparu avec un nouveau type de formation sociale : « l'État-nation moderne, qui vise à l'homogénéisation linguistique du territoire » (Baggioni, 1997b : 189). Giblin (2002) a repris cette idée ; selon lui, c'est la langue nationale qui permet l'unification d'un territoire, partant du principe que c'est elle qui permet la communication et l'intercompréhension à quasiment toute la population d'un pays donné. Pour revenir sur la terminologie abordée précédemment, nous pouvons en déduire qu'une langue nationale est généralement une langue véhiculaire à laquelle on accorde un statut : c'est la « consécration constitutionnelle de son existence au sein d'une communauté intégrée dans l'État » (Rosière, 2008 : 167).

En 1913, Staline décrivait la langue nationale comme un élément commun à un peuple tout entier. Il avait une vision plutôt simpliste, voire statique, du processus qui mène à la nationalisation d'une langue : selon lui, le point de départ serait la langue d'un clan qui deviendrait tout d'abord celle d'une tribu, puis la langue de nationalité et, finalement, la langue nationale, grâce à l'apparition d'un marché national sur fond capitaliste. La langue nationale, selon Staline, devrait servir au même titre à tous les membres de la société, indépendamment de leur condition sociale, et prévaloir sur les dialectes et les parlers locaux qui existaient parallèlement. Baggioni a beaucoup critiqué le point de vue de Staline et sa « vision linéaire de l'histoire linguistique » (1980 : 38) et estime qu'elle :

(...) gomme tous les conflits et les rapports de domination (...) que suppose tout processus d'unification linguistique, (...) la formation d'une langue commune (cas où une langue véhiculaire est formée à partir de plusieurs dialectes) et autres itinéraires débouchant sur l'existence non contestée d'une langue nationale (Baggioni, 1980 : 38).

Pour cette raison, Baggioni (1980, 1995) souligne qu'une langue devient nationale à condition non seulement, d'étendre sa diffusion géographique, mais encore d'assumer, de manière stable, l'ensemble des fonctions sociales du langage qui lui permettraient de mériter vraiment cette appellation. Sur cette voie, Baggioni conclut que « la langue nationale comme la Nation ne se décrète pas, elle se construit dans un processus historique complexe plus ou moins établi dans le temps, dans des rythmes de développements très divers d'une nation à l'autre » (1980 : 45). Cet auteur insiste sur le fait qu'il n'existe pas de modèle d'unification langagière, étant donné que chaque pays possède une situation linguistique singulière.

Or, quelle définition pour cette suite de deux mots ? Son sens semble très évident. Comme le propre adjectif l'indique, « national » c'est tout ce qui est relatif, propre à une nation. Pourtant il est à utiliser avec la plus grande prudence : en réalité, cette expression constitue un emprunt à la géopolitique. En d'autres mots, il n'appartient pas à la sociolinguistique, car sa définition varie d'un pays à l'autre : que signifie-t-il dans les pays africains ? Et dans ceux européens ? Cette variation est due au fait que, selon Baggioni (1980, 1995), c'est le complexe processus de construction des États-nations qui est au cœur de l'émergence des langues nationales. De plus, Mackey fait ressortir que « les langues nationales sont fondées sur la territorialité, définie non pas par le territoire qu'occupent les locuteurs d'une langue, mais par les frontières d'un État qui [sont toujours] le fruit des aléas historiques » (1992 : 50). En somme, pour délimiter une langue nationale, il faudrait prendre en compte les frontières du pays dans lequel elle est parlée et non le territoire occupé par ses locuteurs. L'analyse de la citation « on n'habite pas un pays, on habite une langue. La patrie, c'est cela et rien d'autre » (Cioran, 1987 : 21) permet de mieux cerner cette idée puisque les langues, en réalité, n'ont pas de frontières. La question des frontières est issue des modèles de gestion des territoires et est extérieure à la langue.

Baggioni analyse cette utilisation de la langue symbolique comme emblème national :

La langue est un emblème d'appartenance nationale douteux, mais régulièrement utilisé avec le drapeau, autre emblème simple, mais efficace pour marquer la nationalité des personnes. Cette superposition de la langue et de la nationalité, c'est-à-dire de leur appartenance à un État-nation, même si elle n'est pas pertinente rigoureusement et notamment dans le cas des plus anciennes langues européennes, n'est toutefois pas vraiment fautive. Le préjugé populaire qui fait de la langue l'emblème de la nation n'est donc pas dépourvu de fondement dans la réalité (1997a : s.p).

Une langue nationale est ainsi l’emblème d’une nation au même titre qu’un drapeau, étant donné que tous deux rentrent dans la construction de l’unicité d’un peuple. Elle représente une nation, ce n’est pas quelque chose de donné et le besoin de préservation est constant (Baggioni, 1976). De son côté, Jacquot atteste que « la langue nationale (...) est donc celle de l’ensemble des ressortissants, comporte des variantes locales, sociales, complémentaires de la forme standard, sans que l’intercompréhension s’en trouve perturbée » (1988 : 404).

Parler de « langue nationale » est un impératif lorsque l’on porte un regard critique sur la situation sociolinguistique de la plupart des pays de l’Afrique contemporaine. Afin de distinguer les rôles et les statuts des nombreuses langues existantes sur le continent africain, cette terminologie prend tout son sens. Jacquot admet que nombreux sont les États qui se composent des communautés « culturellement différenciées à aires distinctes ou diffuses, caractérisées chacune par une langue (elle-même sujette à dialectalisation locale ou sociale) » (1988 : 404). Ce même auteur insiste sur un caractère distinctif fréquent des langues nationales : c’est « [l’]expression d’une tradition locale [qui] apparaît (...) souvent comme la touche finale qui confère au nouvel État sa personnalité et son originalité, face à l’ancienne puissance coloniale d’une part, face aux autres pays, et surtout aux pays voisins, d’autre part » (*ibid.*).

De son côté, Mazunya (2016) précise que, dans la quasi-totalité des pays africains, les politiques linguistiques<sup>27</sup> sont centrées sur la promotion des langues nationales et des langues partenaires (qui très souvent sont les langues des ex-colonisateurs). C’est le cas dans plus de 90% des différentes politiques linguistiques de l’Afrique postcoloniale et, suivant Jacquot, ce n’est pas une tendance récente :

Conservation, revalorisation, promotion de langues locales sont les maîtres-mots de la politique culturelle encouragée depuis plusieurs décennies par les organismes internationaux et nationaux, les réunions d’experts intéressés ou concernés par les problèmes d’identité nationale dans les nouveaux États nés de la décolonisation (Jacquot, 1988 : 403-404)

Malgré la volonté politique, la mise en œuvre de l’intégration linguistique et culturelle tarde à se concrétiser. Le problème, c’est que les langues nationales sont, pour la plupart, des langues à tradition orale alors que l’école occidentale, qui fournit les modèles de base pour l’éducation,

---

<sup>27</sup> Nous allons y revenir au chapitre 7.

privilégie la lecture/écriture. Nous aborderons ces constats de manière plus approfondie dans les prochains chapitres.

Le concept de *langue nationale*, langue utilisée sur l'ensemble ou une partie d'un pays, se confond parfois avec celui de « langue officielle » (Mackey, 1992). Or, ce ne sont pas des synonymes étant donné que ces deux étiquettes ne sont pas interchangeables.

On ne peut définir une langue officielle qu'en rapport avec un certain développement des fonctions administratives et étatiques et, dans certains cas, notamment celui des pays nouvellement indépendants, en rapport avec la définition de « langue nationale » par l'État, pour qui, justement, le choix d'une « langue officielle » s'impose » (Baggioni, 1997c :192).

Généralement, une langue officielle est choisie, parmi d'autres, par un gouvernement pour être utilisée, *de jure*, lors des actes officiels du pays (législation, enseignement, communication formelle, *etc.*). Baggioni fait aussi valoir que « l'emploi de ce concept est (...) moderne et contemporain de l'émergence des États-nations qui se caractérisent par une prise en charge des problèmes de communication à l'intérieur des frontières nationales, notamment en ce qui concerne la communication administrative, la justice et l'école » (1997c : 192). Mais pourquoi Baggioni parle-t-il de choix ? Si parfois les langues nationales et officielles constituent en fait une seule et même langue, en réalité, les langues officielles sont généralement sélectionnées parmi une pluralité de langues et de variétés (dialectes). Dans la grande majorité des pays qui ont proclamé leur indépendance au cours du XX<sup>e</sup> siècle, le choix d'une langue officielle résulte d'un réel besoin. Par manque de consensus, la question du choix d'une langue officielle a souvent abouti à la proclamation d'une ou plusieurs langue(s) nationale(s) à côté de la langue officielle de l'ex-colonisateur (Baggioni, 1997c). C'est pour cette raison que Mackey souligne que « depuis quelques décennies (...) l'usage officiel des langues nationales locales a remarquablement progressé. Le processus semble être le même que celui qui a accompagné l'essor des langues nationales de l'Europe au détriment du latin et des langues locales » (1992 : 51).

Contrairement aux langues nationales, les langues officielles sont des langues « de plus large communication », selon Fishman (1969), étant donné qu'elles rendent la communication possible au niveau international. Autrefois, Meillet (1918) les aurait appelées des « langues de civilisation », ce concept n'étant plus utilisé en sciences humaines.

Dans tous les cas, une langue officielle s'est imposée dans un pays donné non seulement par la volonté politique et intellectuelle des élites du pays, mais aussi par l'adhésion du peuple du pays concerné. Sans l'accord du peuple, une langue peinerait à rentrer dans les usages. Une fois officialisée, et sauf précision contraire, « la langue est de droit utilisable dans tous les domaines de la vie publique » (Cuq, 1989 : 36). Par conséquent, d'après Rosière, elle est « employée par tous [les] organes et institutions [administration] » et « donne (...) accès à certains droits et pratiques dans les sphères parlementaires, administratives et judiciaires de l'État » (2008 : 167). Cette auteure précise que la langue officielle est « celle avec laquelle le citoyen, indépendamment de son appartenance ethnique, doit s'exprimer dans ses rapports avec l'État et sa bureaucratie » (Rosière, 2008 : 167).

En somme, dans certains pays, la langue nationale est la seule langue officielle (c'est le cas dans la plupart des pays occidentaux) et dans d'autres la langue officielle est différente de la langue nationale (c'est le cas dans les anciennes colonies où la langue officielle est celle de l'ex-colonisateur et les langues locales sont nationales). La langue officielle est utilisée par l'administration et c'est celle qui est utilisée dans quasiment tous les domaines publics et juridiques, alors que la langue nationale est surtout utilisée dans les contextes informels de communication. C'est un statut purement symbolique. Dans les sociétés (comme la France) où la même langue est nationale et officielle, cette distinction n'est pas pertinente, mais dans d'autres où la langue de l'enseignement à l'école n'est pas la même que celle que l'on parle à la maison, elle est tout à fait pertinente et très importante dans la distinction sociale des langues. Dans la plupart des anciennes colonies, il existe des langues officielles qui ont été importées, héritage de l'ancienne puissance dominatrice, qui l'introduisit dans le passé (quelques décennies à plusieurs siècles) et la répandit par l'enseignement, l'usage administratif, commercial, *etc.* Ceci met en péril les langues marginalisées et périphériques qui sont menacées de disparition. L'usage des langues est ainsi marqué par une véritable guerre (Calvet, 1987) qui « exprime l'impérialisme ou la volonté d'hégémonie de grands acteurs internationaux » (Rosière, 2008 : 167).

#### 5.2.4 – Langue seconde vs langue étrangère

Définir ces deux expressions n'est pas une tâche plus facile que définir une langue première, nationale ou officielle. En revanche, leurs référents semblent mieux cernés et Mackey (1997b) rappelle que ces deux notions se définissent comme tout ce qui figure à l'extérieur du champ délimité de la langue première, même si nous avons vu dans le sous-chapitre consacré à la langue première qu'il est justement difficile de délimiter une langue qui joue ce rôle-là.

Suivant Klein, « le terme "langue seconde" (...) se réfère à une langue non maternelle, qui peut être acquise dans le milieu social et/ou par l'enseignement, et qui assume des fonctions sociales dans la société » (1989 : 33). Il ajoute que la langue seconde « sert, après ou à côté de la langue maternelle, comme second moyen de communication et est acquise en général dans un environnement social où on la parle (*ibid.*). Véronique (1992), qui a analysé le processus d'appropriation d'une langue seconde, partage ce point de vue lorsqu'il indique que son acquisition se fait généralement de deux manières différentes : soit au contact, soit dans un contexte scolaire où le métalangage joue un rôle important. Un an plus tard, Véronique a écrit qu'« une langue seconde est acquise sous la pression des besoins sociaux en milieu multilingue. Elle est généralement acquise tôt et se trouve de ce fait davantage impliquée dans le développement psychologique de l'enfant » (1993 : 463). Il complète ses propos en stipulant que « les fonctions sociales d'une langue seconde sont rarement associées aux activités quotidiennes, d'où un décalage entre l'activité linguistique scolaire nécessairement humble et l'activité linguistique sociale » (*ibid.*).

Une langue ne peut être définie comme étrangère que par rapport aux locuteurs et aux relations que ces derniers entretiennent avec la langue. En effet, cette dichotomie dépend du fait que les locuteurs n'y ont accès, généralement, que dans un cadre scolaire, que la langue est quasi absente du quotidien des locuteurs et qu'elle n'est fréquemment parlée ni à la maison, ni dans le milieu social où sont insérés les locuteurs.

De leur côté, Defays et Deltour expliquent que l'expression *langue seconde* recouvre une multitude de situations, plus variées les unes que les autres, mais qui n'ont comme point commun que le fait que, dans un contexte précis, une langue donnée « ne peut y être qualifiée ni de langue maternelle, ni de langue étrangère » (2003 : 31). En particulier, c'est ce qui s'est

produit dans la plupart des anciennes colonies. Malgré la concurrence des langues nationales et des autres langues internationales, les langues des colonisateurs y demeurent encore présentes, même après les indépendances, comme langues des intellectuels et des élites.

Dans la présente recherche, nous admettrons que, suivant l'ordre d'acquisition, la langue seconde, comme son nom l'indique, est celle qui est acquise après la langue première, mais avant toute autre langue acquise ou apprise. C'est la langue acquise après la langue première.

Pendant longtemps, aucune distinction entre « langue seconde » et « langue étrangère » n'a été conçue. Il faudrait indiquer tout de même que « les auteurs de tradition britannique notamment tendent à utiliser la notion de *langue seconde* en parallèle avec celle de « langue étrangère » » (Véronique, 1993 : 463). Ce n'est que depuis les années 60, dans le contexte du bilinguisme<sup>28</sup> officiel, que les chercheurs ont eu une prédisposition à réserver le terme *langue seconde* à une langue qui « bien que n'étant pas la langue première, possède une ou plusieurs fonctions dans le milieu à titre de langue véhiculaire, langue scolaire ou deuxième langue officielle » (Mackey, 1997b : 185).

Le concept de *langue étrangère* est utilisé surtout dans le domaine de la didactique des langues. Suivant Klein, « le terme "langue étrangère" réfère à tous les autres cas de langues acquises soit dans le milieu social (immigrés par exemple), soit en classe » (1989 : 33-34). Pour Dabène, une langue étrangère est « la langue maternelle d'un groupe humain dont l'enseignement peut être dispensé par les institutions d'un autre groupe, dont elle n'est pas la langue propre » (1993 : 29).

Mais qu'est-ce qui permet d'affecter à une langue le qualificatif *étrangère* ? Pour répondre à cette question, Dabène (1993) explique que c'est le fait qu'elle représente pour un locuteur potentiel un savoir encore ignoré et un objet potentiel d'apprentissage. Cette relative étrangeté, suivant Dabène, dépend de certains critères :

- La distance matérielle : l'éloignement géographique et l'absence de contact entre les locuteurs natifs et les apprenants de la langue ;
- La distance culturelle : les différences culturelles et les idéologies associées à la langue ;

---

<sup>28</sup> Nous allons y revenir au chapitre 6.

- La distance linguistique : ici ce qui entre en jeu ce sont les différences (qui peuvent être d'ordre phonétique, syntaxique, morphophonologique, *etc.*) entre la langue première de l'apprenant et la langue étrangère ;

Dabène ajoute qu'« une langue sera d'autant plus étrangère qu'elle est absente de l'univers de l'apprenant et que le contact institutionnel que celui-ci entretient avec elle n'est accompagné d'aucune acquisition extra-institutionnelle » (1993 : 37). En somme, Dabène ajoute que « la notion de langue étrangère peut (...) référer à des situations très diverses : il est loisible de considérer que celles-ci constituent un continuum allant de l'« étrangeté » quasi totale jusqu'au voisinage et à la familiarité » (1993 : 38).

Defays et Deltour rappellent qu'« une langue n'est étrangère qu'aux yeux des étrangers et qu'elle est toujours la langue maternelle d'autres personnes. Cette désignation ne signifie pas non plus que cette langue étrangère est une variante propre aux étrangers, une version simplifiée de la langue parlée par les natifs » (2003 : 30). Comme elle recouvre une multiplicité de cas, de significations et de contextes, « rares sont les occasions où la dénomination « langue étrangère » est satisfaisante, raison pour laquelle beaucoup lui préfèrent deuxième langue » (*ibid.*) qu'il ne faut pas confondre avec « langue seconde ».

Concernant l'opposition langue seconde/étrangère, Véronique souligne que :

(...) la dichotomie déterminante, bien que controversée (...) reste celle qui oppose des langues acquises par contacts fortuits et des langues apprises par guidage. La recherche sur l'appropriation des langues étrangères ne peut fournir de critères absolus pour distinguer L2, de L3, de L4 etc. Sans doute l'analyse clinique de cas particuliers apporterait des éléments de réponse différents, mais on quitterait la sphère du macro-sociolinguistique où l'on se tient habituellement quand on emploie les termes « langue première », « langue seconde » et « langue étrangère » (Véronique, 1993 : 466).

Véronique fait ressortir que « le bien-fondé de la distinction langue étrangère/langue seconde pourrait donc se concevoir dans le domaine didactique » (1993 : 464), vu que la pédagogie des langues secondes est en partie différente de celle des langues étrangères en raison de la place des données culturelles (réduit dans la pédagogie de la langue seconde) et au niveau plus technique de la prise en compte des différences linguistiques.

En résumé, les statuts des langues peuvent changer : une même langue peut avoir différents statuts dans différents pays de la même manière qu'un pays peut changer le statut d'une langue. C'est ainsi que des langues deviennent nationales, secondes, officielles, étrangères, entre autres. De plus, Mackey indique que « toute langue du monde – y compris parmi les plus répandues – peut être décrétée langue officielle, véhiculaire ou minoritaire par l'État » (1992 : 50). Le statut d'une langue dépend du rapport qu'elle entretient avec ses locuteurs : une langue à la fois étrangère et véhiculaire peut devenir la langue première d'un enfant de parents dont la langue première est différente. Ces concepts sont en effet très relatifs.

Les concepts abordés dans ce sous-chapitre consacré au statut des langues posent différents problèmes sémantiques partant du principe que les situations linguistiques du monde sont variées, mais les concepts que les scientifiques utilisent ne rendent pas toujours compte de cette diversité. Comme l'a questionné Bretegnier : « dans quelle mesure ne sommes-nous pas piégés par des termes qui, conçus au départ de logiques plus binaires, viennent figer les dynamiques complexes des pratiques sociales et langagières dont nous tentons de rendre compte ? » (2010 : 113). En tout cas, ce qu'il faut retenir c'est que les conceptions sont en constante construction et ne seront jamais figées.

Dans les sociétés actuelles, où la mondialisation<sup>29</sup> est le maître-mot, le concept de *langue mondiale* se crée sa propre place parmi les statuts de langues. Selon l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF), nombreux critères de type qualitatif sont nécessaires pour octroyer ce label à une langue donnée, dont les plus importants sont : « la dispersion territoriale, le statut officiel/national dans les pays, le statut officiel dans les organisations internationales, son enseignement comme langue étrangère, sa qualité d'outil de communication entre locuteurs non natifs et de vecteur d'expressions culturelles diverses » (p. 3). Ainsi, cette organisation dresse une liste des cinq langues qui forment chacun des espaces linguistiques dans le monde, à savoir : l'anglais (espace anglophone), le français (espace francophone), l'espagnol (espace hispanophone), l'arabe (espace arabophone) et le portugais

---

<sup>29</sup> Conformément à Barthes (2005), la mondialisation est définie comme le processus de mise en relation de la quasi-totalité des pays du monde à travers un processus historique d'extension progressive du système capitaliste dans l'espace mondial pour créer un marché unique, un système-monde renforcé par l'intensification des échanges économiques et culturels à l'échelle planétaire.

(espace lusophone). Toutes ces langues ont le statut de langue officielle dans les pays qui composent ces espaces linguistiques.

### 5.3 – Norme(s) et communautés linguistiques

La sociolinguistique se propose d'étudier la langue dans son milieu naturel qui est la société et les rapports que ces deux éléments entretiennent entre eux. Il paraît de bonne méthode, selon Baggioni et *al.* (1997), de s'interroger sur le lieu au sein duquel ces fréquents rapports sont observables : c'est la communauté linguistique. Comme le suggère Martinet, « la notion de *communauté linguistique* est non seulement utile, mais inévitable dans notre discipline dès qu'une langue est conçue comme un instrument de communication s'adaptant aux besoins du groupe qui l'utilise : "communication" implique "communauté" » (1969 : 130). Dans cette même perspective, Bretegnier suggère que cette notion « occupe une place centrale dans l'hypothèse sociolinguistique selon laquelle un espace social est aussi un lieu de structuration linguistique » (2010 : 107). Par conséquent, elle possède une importance à la fois théorique et symbolique.

Tout comme les concepts abordés antérieurement, celui-ci est lui aussi malaisé à définir, étant donné qu'il s'agit d'« une réalité difficile à faire paraître » (Baggioni et *al.*, 1997 : 88) et n'a été véritablement problématisé qu'à partir de la diffusion des problématiques sociolinguistiques. Ainsi, s'interroger sur le concept de *communauté linguistique* dans le but de comprendre la configuration sociale et linguistique d'un territoire donné est fondamental. Subséquemment, nombreux sont les auteurs qui ont tenté de le définir, notamment Gumperz (1962 et 1982), Bloomfield (1966 [1933]), Bourdieu (1982) et Boyer (2001, 2008).

Par déduction, on pourrait la définir comme un groupe de personnes qui parlent une même langue. C'est ainsi que Bloomfield la définit en 1966 : « une communauté linguistique est un groupe de personnes qui interagissent par le biais de la parole »<sup>30</sup> (1966 [1933] : 42). Cela paraît évident, mais dans les prochaines lignes nous verrons que la communauté linguistique n'est pas formée qu'à travers une langue. D'un point de vue critique, cette définition a été jugée « inopérante pour décrire la réalité d'un groupe de locuteurs » (Garabato et Kis-Marck, 2015 : 2)

---

<sup>30</sup> Notre propre traduction de l'anglais.

lorsqu'il est confronté à la réalité du terrain où les facteurs géographiques et sociaux, par exemple, sont tout aussi importants. En d'autres mots, la langue est certes l'élément central, mais pas le seul à rentrer dans la composition d'une communauté linguistique. Ces mêmes critiques peuvent être appliquées à la définition de « communauté linguistique » figurant dans la *Déclaration universelle des droits linguistiques*, signée à Barcelone en 1996 par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (désormais UNESCO) :

Toute société humaine qui, installée historiquement dans un espace territorial déterminé, reconnu ou non, s'identifie en tant que peuple et a développé une langue commune comme moyen de communication naturel et de cohésion culturelle entre ses membres » (Article 1 dans « Titre préliminaire/Précisions conceptuelles », p. 23).

Cette définition qui, juridiquement, se veut sans ambiguïtés grâce à son caractère universel, ne rend compte ni de toute la diversité, ni de la complexité des situations linguistiques du monde.

Si pour Labov, la communauté linguistique est « un groupe de locuteurs qui ont en commun un ensemble d'attitudes sociales envers la langue » (1976 : 338), Dubois et *al.* l'envisagent autrement : « on appelle *communauté linguistique* un groupe d'êtres humains utilisant la même langue ou le même dialecte à un moment donné et pouvant communiquer entre eux » (2002 [1994] : 93). Pour ces derniers, il apparaît manifeste que l'hétérogénéité est une caractéristique naturelle de la communauté linguistique :

Mais une communauté linguistique n'est pas homogène ; elle se compose toujours d'un grand nombre de groupes ayant des comportements linguistiques différents ; la forme de la langue que les membres de ces groupes tendent à reproduire d'une manière ou d'une autre, dans la phonétique, la syntaxe ou le lexique, les différences de génération, d'origine ou de résidence, de profession ou de formation (différences socioculturelles). Une communauté linguistique n'est donc jamais homogène. Elle se subdivise en de nombreuses autres communautés linguistiques. Tout individu appartenant à la communauté peut appartenir en même temps à plusieurs groupements linguistiques (Dubois et *al.*, 2002 [1994] : 93).

Une communauté linguistique n'est donc jamais homogène, car les groupes humains qui la composent sont issus de milieux différents (géographiquement et socialement) et leurs comportements socioculturels diffèrent les uns des autres. Labov parle d'attitudes communes envers la langue alors que Dubois et *al.* placent la langue en tant que facteur commun dans la communauté linguistique. Cela est dû au fait que les critères de délimitation des communautés

linguistiques ne sont pas réellement clairs : est-ce le facteur linguistique (tous les individus qui parlent une même langue) ou les critères sociaux (âge, groupe social, mode de vie, attitudes, *etc.*) qui permettraient d'établir les frontières d'une communauté linguistique ? En tout cas, suivant Labov (1976), il va de soi que c'est le groupe qui a une influence sur la variété linguistique. C'est pourquoi il met l'accent sur les attitudes communes des locuteurs envers la langue et non sur la langue en tant que telle. Ainsi, les critères sociaux priment sur le facteur linguistique dans la définition d'une communauté linguistique. Ceci dénote la ferme position que Labov, dans sa lutte pour une conception sociale de la langue, a toujours défendue vis-à-vis de la tradition saussurienne qui conçoit la langue comme un fait « asocial ».

Esposito a mené une vaste recherche autour du concept de « communauté », ses origines et son avenir, et a indiqué que la communauté est « l'ensemble des personnes qu'elle unit, non pas une « propriété », mais simplement un devoir ou une dette »<sup>31</sup> (2003 : 29). Esposito expose que, dans une communauté donnée, les membres sont unis par le biais d'intérêts communs et sur la base d'un principe de coopération, étant donné que chaque membre contribue de manière constante à son existence. S'il est clair que, d'une façon générale, une « communauté » désigne un groupe social dont les membres vivent ensemble, possèdent des biens communs, ont des intérêts, un but commun, c'est l'adjectif « linguistique » qui est la source de toute l'ambiguïté de l'expression dont il est question dans ce sous-chapitre, étant donné qu'il laisse entendre qu'une communauté pourrait partager une seule et même langue, ce qui, en sociolinguistique serait difficilement acceptable. Or, une communauté peut disposer de plusieurs langues et les rapports à l'égard de chacune peuvent varier et jouent un rôle important dans le sentiment d'appartenance à une même communauté (Hazaël-Massieux, 2013). Ce point de vue avait déjà été exposé par Dubois et *al.* : « les variétés ou les langues sont organisées comme une sorte de répertoire et c'est la manière dont on les conçoit qui constitue la *communauté linguistique* » (2002 [1994] : 94). Comme l'ont écrit Baggioni et *al.*, « si on pouvait concevoir [les communautés linguistiques] comme des communautés de langue, [elles] ne poseraient aucun problème d'identification, elles coïncideraient avec des groupements humains géographiquement et/ou socialement définis par l'usage commun d'une langue » (1997 : 88).

En outre, Baggioni et *al.* (1997 : 89-93) s'interrogent sur l'assimilation possible entre :

---

<sup>31</sup> Notre propre traduction du castillan.

- Communauté linguistique et communauté politique, nationale ou ethnique, vu que dans nombre de situations (surtout européennes), c'est en faveur d'un processus particulier de construction stato-nationale que des langues standards communes se sont constituées ; d'un autre côté, la communauté linguistique se trouve profondément dépendante des structures politiques qui organisent les ensembles humains ;
- Communauté linguistique et communauté de parole ou de répertoire, du fait que selon les rôles qu'ils ont à tenir dans la vie sociale, les membres d'une communauté linguistique possèdent des manières spécifiques d'utiliser des codes linguistiques variés ;
- Communauté linguistique et unité de gestion de ressources linguistiques, car ce sont les agents (institutions ou individus physiques) qui aménagent le corpus linguistique de la langue ; ce même corpus peut relever de plusieurs langues ou de plusieurs variétés de langues ;

En somme, le concept de *communauté linguistique* sous-entend de nombreux éléments extralinguistiques. En conséquence, réduire une communauté linguistique à l'ensemble composé de tous ceux qui pratiquent une même langue, ou à ceux qui appartiennent à un même groupe ethnique ou à une même nation n'est pas pertinent, suivant Gumperz (1962) et Labov (1976), sachant qu'en réalité une communauté linguistique est sans doute un peu à la fois tout ce que nous venons d'introduire dans le paragraphe précédent. Ce sont des facteurs certes nécessaires, mais pas tout à fait suffisants, selon Hazaël-Massieux (2013). Cette auteure admet qu'il faudrait prendre également en compte la variabilité selon les sociétés, selon les époques et selon les aspects sociaux. Ainsi, parler de « communauté linguistique », d'après Dubois et *al.*, « implique simplement que soient réunies certaines conditions spécifiques de communication remplies à un moment donné par tous les membres d'un groupe et uniquement par eux ; le groupe peut être stable ou instable, permanent ou éphémère, à base sociale ou géographique » (2002 [1994] : 94).

Pour Bretegnier, il n'en demeure pas moins que la perspective interactionnelle permet non seulement de dynamiser la conception de la communauté linguistique, mais aussi de « gommer toute l'idée de macro-structuration sociale, de stratification et de rapports de force, et évacue aussi la dimension historique. Elle évite ainsi la double question délicate des dimensions inégalitaires et conflictuelles des rapports sociaux, et de la variabilité sociale des répertoires verbaux des interlocuteurs » (2010 : 112-113), mais occulte les questions essentielles liées à la

diversité des pratiques sociales qui « attestent l'existence d'une ou de plusieurs langues, attribue des appartenances, dit ce que sont les frontières, etc. » (2010 : 113).

En outre, la question de la norme doit impérativement être traitée lorsque l'on parle de « communauté linguistique », même si pour Auroux « il n'est pas du tout évident que l'homme parle en se conformant à des règles, puisque, bien souvent, nous ignorons les règles auxquelles semble correspondre notre langage, au sens où nous serions incapables de les formuler » (2004 : 328).

D'après Labov, pour fonder une communauté linguistique, la référence à des normes communes est strictement nécessaire. Selon lui, c'est aussi « un groupe qui partage les mêmes normes quant à la langue » (1976 : 338). Ce sont les normes collectives qui unifient l'ensemble de la communauté linguistique. Autrement dit, Labov estime que dans la communauté linguistique, la question de l'emploi d'un ensemble de normes communes surpassera toujours celle de l'emploi d'éléments du langage commun. De manière hiérarchique, c'est la norme commune qui doit être mise au premier plan avant de parler du choix des mots et qui rend la communication possible entre les locuteurs. C'est en suivant ces lignes de pensée que Frauenfelder et *al* déterminent que « toute personne parlant une langue sera exposée à (au moins) une norme « standard » servant de référence » (1980 : 32). Cela se produit en raison du fait que n'importe quelle langue dans le monde possède une norme qui la régit. C'est pourquoi la norme est considérée comme « inhérente au langage » (Marcellesi et Gardin, 1974 : 204) ; toute langue en possède au moins une. Nous analyserons les différents types de normes dans le prochain sous-chapitre.

Le mot *norme* existe dans la langue française depuis plusieurs siècles. Baggioni et Moreau précisent la genèse de ce concept :

Le mot *norme* appliqué à la langue est d'utilisation récente. D'origine allemande, né dans les milieux de la philosophie néo-kantienne, il s'est diffusé dans les nouvelles sciences sociales allemandes, puis anglo-saxonnes, dans l'entre-deux-guerres, pour apparaître assez récemment en linguistique. Au sens de norme linguistique, il ne figure que tardivement dans les dictionnaires de langue (Baggioni et Moreau, 1997 : 217).

Ces auteurs expliquent encore que c'est le développement de la sociolinguistique qui a fait lumière sur la réalité normative que le structuralisme voulait « réduire à une fausse conscience ou à une idéologie linguistique confondue avec le purisme » (1997 : 218). En effet, Saussure

estimait que l'étude de la norme était « dépourvue de toute vie scientifique » (2002 [1916] : 5) et « fort éloignée de la pure observation » (2002 [1916] : 5). Cette position de Saussure reste cohérente, suivant Kaminker et Baggioni, dans la mesure où la linguistique structuraliste, pour des raisons d'objectivité scientifique, « s'occupe, par vocation, de ce que font les hommes quand ils parlent et non de ce que font certains hommes quand ils emploient un certain langage accredité » (1980 : 53). Les faits associés à la norme constituent ainsi une limite de la linguistique.

L'apport de la sociolinguistique dans la conception de la norme doit ainsi être reconnu comme majeur (en ce qui concerne l'étude des rapports langue/norme/société) étant donné que c'est une pratique sociale basée sur des attitudes et comportements sociaux. Stewart admet qu'un des comportements les plus courants face à la langue est la normalisation, c'est-à-dire « la codification et l'acceptation, par la communauté linguistique, d'un ensemble formel de normes qui définissent l'usage « correct » » (2012 : 534). Suivant Bretegnier :

(...) d'un point de vue sociolinguistique, « la langue » renvoie à un système de normes linguistiques dont la configuration rend compte de l'organisation sociale dans laquelle il s'inscrit, qui le structure. Ici la norme, sociale avant tout, n'est donc plus entre système et usages : elle structure ce système en système linguistique complexe, dynamique, pluridimensionnel, et cela jusque dans ses dimensions socio-individuelles : comportements et attitudes apparaissent désormais socialement signifiants (2010 :09).

De leur côté, Kaminker et Baggioni affirment que « le lieu d'élaboration et de diffusion de la Norme est clairement désigné : ce sont les intellectuels, professionnels de la langue qui en assurent la production et la reproduction, en liant leur pratique de la langue à une attitude métalinguistique » (1980 : 55). Il est certain, selon Hazaël-Massieux (2013b), que ce sont les individus qui ont fait de longues études (l'école jouant un rôle essentiel dans la transmission de la norme) qui adoptent couramment des variétés proches de l'idéal que l'on nomme « la norme ». En outre, d'autres facteurs sociologiques et économiques interfèrent dans les représentations que la communauté linguistique attribue à leur variété : la richesse visible, l'aisance sociale, la position économique, la dominance sociale, *etc.* Ce sont ces facteurs qui poussent la société à vouloir imiter les modèles normatifs de ces individus et placent les locuteurs en situation d'insécurité linguistique qui, conformément à Labov (1976), Trudgill (2000) et Bourdieu (1982), seront soucieux d'adopter des pratiques linguistiques proches des groupes dominants. D'après

Francard, l'insécurité linguistique peut être définie comme « la manifestation d'une quête de légitimité linguistique vécue par un groupe social dominé, qui a une perception aiguë tout à la fois des formes linguistiques qui attestent sa minorisation et des formes linguistiques à acquérir pour progresser dans la hiérarchie sociale » (1997 : 171-172). Il ajoute que la langue légitime peut être celle de la classe dominante, d'une communauté linguistique ou d'individus fictifs détenteurs de « la » norme linguistique qui est prônée par les institutions scolaires. « En d'autres termes, les locuteurs en situation d'insécurité linguistique mesurent la distance entre la norme dont ils ont hérité et la norme dominante du marché » (Francard, 1997 : 172). Ceci les pousse à « croire qu'il y a une façon prestigieuse de parler [leur] langue » (Calvet, 1993b : 55) et la « restitution exagérée des formes prestigieuses » (1993b : 56) dans les productions orales et écrites est ce que cet auteur appelle de « l'hypercorrection » (*ibid.*), témoin de l'insécurité linguistique.

Quelle définition les scientifiques proposent-ils pour ce concept si important en sociolinguistique, mais qui recouvre de nombreuses réalités et dépend d'un nombre considérable de variables ? D'emblée, il faudrait dire qu'il s'agit d'un débat basé sur plusieurs théories et questionnements qui a pour point clé de nombreuses tentatives de création d'une définition claire. Hazaël-Massieux expose cette problématique sous forme de deux questions : « peut-on dire que la norme est un idéal, c'est-à-dire de fait quelque chose que personne n'atteint ou n'incarne vraiment ? Peut-on dire que la norme est faite de la moyenne des opinions, ou de la moyenne des comportements ? » (2013b : s.p). Les scientifiques sont en quelque sorte divisés parmi ces deux perceptions de la norme.

Si pour Walter la norme linguistique est « un ensemble de règles fondées sur les usages pris pour modèles » (2017 : 11), Kiss la définit comme un « ensemble d'habitudes légitimées par une instance de législation linguistique » (2017 : 47).

Pour Dubois et *al.* la norme est « un système d'instructions définissant ce qui doit être choisi parmi les usages d'une langue donnée si l'on veut se conformer à un certain idéal esthétique ou socioculturel » (2002 [1994] : 330) ou alors « tout ce qui est d'usage commun et courant dans une communauté linguistique ; la norme correspond alors à l'institution sociale qui constitue la langue standard » (*ibid.*). Legeden précise que :

(...) la langue dite standard ou normative ou encore « correcte » n'est donc pas toute la langue (tout ce que parlent des locuteurs qui se déclarent tels), mais une forme plus ou moins spécifique dans un vaste ensemble (on dira continuum) où la diversité, voire la pluralité sont la règle des pratiques linguistiques (Legeden, 2013 : 378)

Il existe de nombreuses manières de parler une langue donnée, mais seules certaines bénéficient d'un certain prestige social lorsqu'elles sont employées. Du fait qu'il existe une norme, cela sous-entend aussi qu'il existe des usages prohibés, placés dans une sorte de continuum allant de l'inacceptable jusqu'au tolérable. Par exemple, au niveau syntaxique, morphologique, sémantique, entre autres, il y a toujours des règles de base à respecter et les locuteurs doivent y prêter attention, ne serait-ce que pour construire des énoncés un minimum intelligibles. Ces règles sont généralement explicitées dans la grammaire et « finalement se résolvent à *dites X, ne dites pas Y* » (Dubois et al, 2002 [1994] : 329). La grammaire dite normative définit le « bon usage » et se manifeste à travers une manière prestigieuse de parler la langue. Le choix de la langue de référence est basé non sur des raisons d'ordre linguistique, mais sur des facteurs socioculturels : c'est la langue du milieu qui jouit du prestige ou de l'autorité qui est privilégiée. « Une langue est normée quand les usages de la langue ont été relativement stabilisés par les institutions sociales » (Dubois et al, 2002 : 330) tels que l'enseignement et les médias.

Au mot « norme » est également associé l'adjectif « normatif(ive) » qui s'emploie pour « qui prescrit une norme », tant dans l'usage didactique (en grammaire, philosophie) que dans l'usage courant où il a souvent une valeur critique. C'est ce que Kaminker et Baggioni appellent le « processus normatif » (1980 : 55-56). Selon eux, ce dernier est composé :

- D'un aspect politique : il y a Norme dès l'instant où, sur un territoire déterminé, un processus d'unification politique et/ou culturel est à l'œuvre ; cette unification s'organise au moyen de la domination d'une couche sociale sur les autres ;
- D'un aspect historique : il a toujours laissé des traces dans l'histoire des pays qui, comme la France, aspiraient à l'unité nationale et linguistique ;

- De la fonction sociale et culturelle : il s'adapte aux besoins nouveaux des locuteurs ; la maîtrise de la langue légitime est un enjeu dans une lutte entre des groupes sociaux dont les intérêts ne sont pas définis essentiellement par leur « capital symbolique<sup>32</sup> ».

Tous ces aspects font que la norme est une question qui relève essentiellement de la sociolinguistique : c'est dans la société, au sein de la communauté linguistique que les différents types de normes sont réellement pertinents et c'est cette même communauté linguistique qui, à travers l'usage, les fait évoluer au fil des siècles.

Pour Legeden, « il est important de noter que l'éventuelle forme standard d'une langue est ainsi une « norme » parmi d'autres » (2013 : 377). En effet, nous verrons dans le sous-chapitre qui suit que la norme, terme générique, recouvre une pluralité de cas et c'est pour cela que dans certains contextes il est préférable de parler de « normes » (au pluriel).

### **5.3.1 – La typologie des normes**

Comme nous l'avons dit plus haut, l'existence d'une norme est un facteur commun à toutes les langues du monde et chacune en possède, au moins, une. Elle « s'instaure spontanément et même inconsciemment pour permettre l'intercompréhension entre des interlocuteurs » (Defays et Deltour, 2003 : 61). Nous verrons dans ce sous-chapitre que la norme peut prendre différentes formes et s'intégrer dans des typologies variées, selon différents points de vue.

Suivant Stewart, « la normalisation d'une langue donnée peut être monocentrique, consistant à tout moment en un seul ensemble de normes universellement acceptées, ou elle peut être polycentrique, où différents ensembles de normes existent simultanément »<sup>33</sup> (2012 : 534). Généralement, le second cas est le plus courant, car tout discours, oral ou écrit, « est régi par des normes de différents types : linguistiques, textuelles, génériques, sociales, culturelles » (Von Münchow, 2017 : 97).

---

<sup>32</sup> Bourdieu définit le capital symbolique comme étant « n'importe quelle espèce de capital (économique, culturel, scolaire ou social) lorsqu'elle est perçue selon des catégories de perception, des principes de vision et de division, des systèmes de classement, des schèmes classificatoires, des schèmes cognitifs, qui sont, au moins pour une part, le produit de l'incorporation des structures objectives du champ considéré, c'est-à-dire de la structure de la distribution du capital dans le champ considéré » (1994 : 161).

<sup>33</sup> Notre propre traduction de l'anglais.

De son côté, Marcellesi (1983 et 1988) part du principe que toute langue est inéluctablement plurinormée et estime que les différentes langues du monde fonctionnent, chacune, sur des principes et modèles normatifs bien distincts. Ce postulat sous-entend que la « norme » est une notion plurielle ; il existe plusieurs types de normes en raison du fait qu'« il existe toujours plusieurs façons de parler une même langue et donc plusieurs normes » (Boutet, 1997 : 35). C'est pour ces raisons que nombreux auteurs ont, jusqu'aujourd'hui, tenté de retracer les conventions qui dominent les langues et de dresser une typologie des normes de manière à rendre compte de toute la diversité qui existe au sein des nombreuses langues du monde.

L'opposition la plus courante lorsque l'on évoque les types de normes et celle de l'« usage » et du « bon usage ». Selon Marzys, « la théorie de l'usage comme source de la norme linguistique [remonte] à l'Antiquité » (2009 : 19) et l'expression *bon usage* n'était jusqu'alors employée qu'au sens moral. Dans une époque où la réflexion sur la langue s'avère primordiale (Bonhomme et Horak, 2013), Vaugelas (2009 [1647]) a été l'un des premiers penseurs à mener une réflexion sur cette dichotomie et a cherché à déterminer le meilleur usage synchronique possible de la langue. Il prônait l'existence de deux sortes d'usages : un « bon » et un « mauvais ».

Le mauvais usage se forme du plus grand nombre de personnes, qui presque en toutes choses n'est pas le meilleur, et le bon au contraire est composé non pas de la pluralité, mais de l'élite des voix, et c'est véritablement celui que l'on nomme le Maître des langues, celui qu'il faut suivre pour bien parler, et pour bien écrire en toutes sortes de stiles, si vous en exceptez le satyrique, le comique, en sa propre et ancienne signification, et le burlesque, qui sont d'aussi peu d'estenduë que peu de gens s'y adonnent (Vaugelas, 2009 [1647] : 67-68).

Cet auteur précise que l'expression *bon usage* renvoie à « la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs du temps » (2009 [1647] : 68). Partant du principe que la Cour ne peut pas, toute seule, créer et imposer les règles du bon usage, Vaugelas estime que le « bon usage » correspond à un ensemble formé, d'un côté, de la manière de parler des femmes et des hommes issus de milieux qui utilisent un langage « pur » et « digne » (pour reprendre les mots de Vaugelas) et, de l'autre, de celle des écrivains. C'est la conformité entre l'usage oral et l'usage écrit des « honnêtes hommes » qui servirait de règle pour établir le bon usage.

Ceci laisse transparaître la conception subjective et élitiste de Vaugelas, qui voit le langage populaire comme une dégradation de la langue parlée par les élites : « le bon usage n'est pas celui du grand nombre, mais plutôt celui d'un milieu restreint considéré comme porteur de la langue » (Marzys, 2009 : 21) et tous les locuteurs doivent suivre cette opinion commune. D'un point de vue normatif, tout écart est sujet à des jugements et, de manière à échapper au « mauvais usage » typique du peuple, il faudrait éviter toute tournure condamnée par le bon usage.

Cette perception de la langue peut également être envisagée comme une attitude normative active et puriste, selon Ott (1962), Rey (1972) et Wionet (2013). En effet, elle est marquée par un effacement des implications sociales dans les jugements d'acceptabilité, étant donné qu'elle repose sur un modèle unitaire et fortement sélectif de la langue. Par conséquent, l'évidente correspondance entre la norme et le purisme ne peut pas être niée, selon Rebourcet, partant du principe que dans les deux cas, l'objectif est la « recherche de la qualité ultime de la langue » (2008 : 111). Gadet précise que le purisme est marqué par une idée de distinction et de « défiance envers la masse des usagers vue comme trop grossière pour apprécier la qualité de l'outil qu'elle a en héritage » (2003b : 20) ; c'est une sorte de mise à l'abri de la langue, de manière à la défendre de ses propres usagers.

De nos jours, la notion de *bon usage* comprend des connotations archaïques et élitistes et est souvent perçue comme « un ensemble de prescriptions normatives correspondant à un certain modèle socioculturel » (Ayres-Bennett et Seijido, 2013 : 7). De leur côté, Rey et Pierozak (2013) signalent l'absence de pluriel dans l'expression *bon usage* et soulignent qu'actuellement elle est chargée d'un implicite négatif de « mauvais usage » qui posait certainement moins de problèmes anciennement, lorsque les sociétés étaient fortement hiérarchisées : l'usage de la haute société primait sur celui du peuple. Comme le souligne Lafontaine, « si au fil du temps, l'expression du caractère social du "bon usage" s'est faite plus prudente, la référence aux locuteurs "cultivés" n'en subsiste pas moins » (1986 : 17). C'est encore une tendance actuelle.

Trois siècles après la première publication de l'ouvrage de Vaugelas (2009 [1647]), c'est au tour de Grevisse et Goosse d'apporter une nouvelle conception des études sur le « bon usage » : à travers une série de publications (à savoir Grevisse et Goosse 1986, 1993 et 2007), ces deux auteurs adoptent une conception nettement moins restrictive du « bon usage » et préconisent que celui-ci n'est pas constant. En effet, ils accordent de plus en plus d'importance à l'usage réel de

la langue, à son processus évolutif et à sa diversité. En partant d'un « bon usage unique », Grevisse et Goosse aboutissent à des analyses dans lesquelles ils admettent l'existence d'« usages différenciés » de la langue (Klein, 2013 : 197). Parmi ces usages dits différents, il est possible de distinguer ce que Gadet (1992) appelle le « français populaire » qui regroupe les variantes non standards de la langue. C'est en suivant cette logique que Defays et Deltour postulent qu'il existe des normes relatives qui doivent être distinguées des normes institutionnelles. Ces auteurs font donc la différence entre :

- une norme descriptive : une variété (parmi d'autres) que l'on se contente d'enregistrer, d'adopter librement dans certaines conditions ;
- une norme prescriptive : une variété sociale ou idéale imposée par des autorités (politiques, éducatives, intellectuelles) à l'ensemble de la communauté comme étant la seule variante correcte recevable (2003 : 61).

Les normes descriptives décrivent les règles de fonctionnement sans pour autant porter des jugements de valeur sur celles-ci : elles cherchent à rendre compte des divers usages observés de la manière la plus fidèle possible. À leur tour, les normes prescriptives sont présentées comme absolues et il faudrait les respecter partout et tout le temps. Au bilan, ces dernières répondent à un besoin social de régulation, de normalisation positive. Par conséquent, elles servent de point de repère pour contrôler la fluidité, la précision, la clarté, l'équité de la communication linguistique en assurant sa transparence et son efficacité. En revanche, Defays et Deltour pensent qu'« une attitude trop conservatrice dans ce domaine risque d'entraîner des effets négatifs : élitisme, condescendance, (auto)censure, insécurité, inhibition, et éventuellement nécrose de la langue qu'on empêche d'évoluer sous prétexte de la préserver » (2003 : 61-62). Ainsi, le passage de l'« usage » au « bon usage » impliquerait, d'après Ayres-Bennett et Seijido, « une transition d'un modèle descriptif à un modèle prescriptif, de la norme objective fondée sur l'usage statistiquement dominant à la norme prescriptive, du normal au normatif » (2013 : 7).

À propos d'usage et de bon usage, Vézina écrit qu'il n'est sans doute pas inutile de préciser davantage les différences entre ces deux concepts :

La norme de l'usage est celle de la conformité à ce qui est utilisé le plus fréquemment et ce qui est généralement partagé par l'ensemble des locuteurs de la langue ou par différents groupes de locuteurs. (...) L'usage est en effet multiple, dynamique, traversé par plusieurs tendances et partagé entre

plusieurs mouvances, à l'image de la société qui parle la langue en question. Quant à la norme du bon usage (...), elle renvoie à un modèle linguistique légitime et prestigieux sur lequel les autres pratiques tendent à se régler. Ce modèle est généralement associé à un groupe socioculturel détenteur d'un important capital symbolique lui conférant une grande légitimité linguistique. Historiquement, ce groupe a été identifié à la cour royale, puis à la bourgeoisie parisienne. Désormais, ses contours sont plus flous, mais il s'avère qu'il est constitué des gens les mieux situés sur l'échelle socioculturelle de par leur niveau d'instruction (2009 : 1).

Ces propos de Vézina permettent non seulement de résumer les postulats des divers auteurs que nous avons jusqu'ici cités, mais aussi d'éclairer les différents aspects de la norme linguistique et de définir les principales composantes de cette réalité qui demeure nébuleuse. Mis à part l'existence d'usages divers et variés de la langue, la nouveauté apportée par Vézina, en comparaison avec la conception de Vaugelas, est que le premier insiste sur le fait que la norme de l'usage et celle du bon usage sont « pratiquement indissociables puisqu'[elles] s'interpénètrent considérablement et s'influencent mutuellement » (2009 [1647] : 1). De plus, Vézina fait ressortir que ces deux types de normes ne peuvent pas représenter à eux seuls un système normatif dans toute sa complexité et estime qu'il faudrait les décomposer en sous-groupes dont les plus fondamentaux sont les normes de fonctionnement.

Ce travail de décomposition et de précision des types de normes avait déjà été réalisé par Baggioni et Moreau en 1997. Ces auteurs ont suggéré que les types de normes correspondent aux habitudes linguistiques partagées par les membres d'une communauté linguistique et sous-tendent les comportements linguistiques : certaines ont un champ d'application général et d'autres, en revanche, peuvent se décrire comme concurrentes dans la mesure où les locuteurs peuvent tantôt recourir à l'une, tantôt à l'autre. Baggioni et Moreau (1997 : 219-223) distinguent ainsi cinq types de normes, énumérés comme suit :

1. Les normes *objectives* (appelées aussi normes constitutives, de fonctionnement, de fréquence ou règles statistiques) désignent les habitudes linguistiques en partage dans une communauté dont les locuteurs n'ont pas forcément conscience et qu'ils n'ont pas, a fortiori, la capacité à mettre en mots ;
2. Les normes *descriptives* (aussi appelées normes ou règles constatatives, objectives) explicitent les normes objectives. Elles enregistrent les faits constatés, sans les hiérarchiser ou y associer de jugements de valeur. En revanche, ce sont les règles de

certaines sous-groupes seulement qui sont décrites, et ce même pour les langues les mieux décrites. En effet, on ne prend pas en compte toutes les règles de fonctionnement de tous les sous-groupes. Les normes objectives existent ainsi en plus grand nombre, par rapport aux normes descriptives ;

3. Les normes *prescriptives* (aussi nommées normes sélectives, règles normatives) donnent un ensemble de normes objectives comme le modèle à suivre, comme « la » norme d'une langue. C'est une description de la norme. Les formes valorisées se caractérisent surtout par une fréquence d'emploi plus élevée dans un groupe social déterminé ;
4. Les normes *subjectives* (ou évaluatives) concernent les attitudes et représentations linguistiques des locuteurs qui attachent aux formes langagières des valeurs esthétiques affectives ou morales : élégant *versus* vulgaire, chaleureux *versus* prétentieux. Elles entretiennent des relations complexes avec les normes prescriptives et contribuent grandement à la hiérarchisation. Ces normes peuvent être implicites ou explicites, auquel cas elles constituent souvent des stéréotypes ;
5. Les normes *fantasmées*, toujours dans le domaine des représentations, renvoient notamment à la théorie de l'imaginaire linguistique. Baggioni et Moreau la définissent comme l'« ensemble abstrait et inaccessible de prescriptions et d'interdits que personne ne saurait incarner et pour lequel tout le monde est en défaut ». Ce sont des conceptions sur la langue et son fonctionnement qui n'ont souvent guère de zone d'adhérence avec le réel. Ces normes peuvent être individuelles ou collectives et se greffent sur les quatre types de normes précédents.

Dans la vie quotidienne, ces différentes normes cohabitent en général sans problème, chacun connaissant les règles du jeu linguistique. Malgré leur caractère implicite, l'acquisition de ces normes ne se fait pas sans une certaine pression sociale de manière à ce que le langage de l'individu soit en conformité avec celui de ses pairs.

En observant cette typologie de Baggioni et Moreau (1997), une double conceptualisation de la langue en découle : c'est d'abord une pratique du discours (vu qu'elle est perçue par le locuteur ou autrui comme plus ou moins prescrite, contrôlée et conforme) ; ensuite il s'agit d'un discours sur cette même pratique linguistique qui se manifeste à travers des attitudes langagières fondées sur des jugements évaluatifs.

Gadet (2003b) accorde plus d'importance à la valeur linguistique de la norme et adopte aussi un modèle binaire lorsqu'elle en distingue une norme dite objective (observable) d'une norme subjective (système de valeurs historiquement situé) :

La norme subjective impose aux locuteurs une contrainte collective qui donne lieu à des jugements de valeur constitutifs de l'attitude courante, quelle que soit la façon de parler de chacun. Elle s'appuie sur la norme objective, et tout en avançant des motivations linguistiques ou culturelles, sa raison d'être sociale. Elle prend force de ce que, outre l'imposition par des institutions, elle est intériorisée par des locuteurs, même ceux qui ne la respectent pas. (...) La norme a pour effet de renforcer la cohésion sociale (2003b : 19).

Gadet s'intéresse ainsi essentiellement à l'usage et aux usagers plutôt qu'à la norme en tant que telle. Cette auteure soutient que la norme objective, liée à « normal », renvoie à l'idée de fréquence ou tendance et peut être utilisée au pluriel, contrairement à la norme subjective qui, reflétée par « normatif » ou « normé », est en conformité avec un seul usage valorisé. Par rapport à ces deux types de normes, Boula de Mareüil et *al.* précisent que la norme objective (statistique) est « établie par des faits quantifiables » alors que la norme subjective (prescriptive) se base sur la formation culturelle et est surtout « constituée de choix sociaux » (2017 : 217). Les rapports entre la norme et la variation sociales seront traités plus tard dans ce travail de recherche, au chapitre 6.

Lors de ses investigations sur la langue française en Afrique, Manessy (1994) a proposé le concept de *norme endogène* pour caractériser les productions de certaines populations africaines qui constituent des écarts à la norme du français standard de référence, mais qui sont admises par les populations locales comme étant correctes. Manessy l'oppose à la « norme exogène » qui est la norme hexagonale, utilisée dans les institutions internationales. Ceci dit, on ne parle de norme endogène que quand sa présence est conscientisée (Legeden, 2013). En d'autres termes, les usagers sont conscients du fait que leur façon de parler se distingue de celle des entités normatives qui sont tenues pour source et archétype du parler ordinaire. Dans ces circonstances, Manessy insiste sur le fait que la « norme externe, (...) admise en raison de son contenu symbolique et politique, entre en opposition avec [la] norme interne affleurant à la conscience de ses usagers » (1997 : 224). La norme endogène est ainsi employée comme marqueur identitaire et la norme exogène est considérée comme convenable aux usages officiels ou formels de la langue.

Dans le cadre des recherches sur les normes endogènes, Klinkenberg (2008) pense qu'une tendance lourde à utiliser le singulier idéologique réduit l'objet des normes endogènes, partant du principe que le concept renvoie à la pluralité des normes : l'endogène présuppose l'exogène. En d'autres termes, si une norme est considérée comme endogène, c'est que quelque part une autre norme de référence existe et que les locuteurs sont conscients du fait que leur usage diffère de celles des autres groupes linguistiques. En cas contraire, l'opposition endo/exogène ne serait guère utile.

En somme, il existe autant de types de normes en raison du fait que selon le point de vue, le contexte sociolinguistique ou l'époque dans laquelle on se situe, les situations sociolinguistiques sont différentes, d'où la nécessité d'une typologie de normes assez aiguisée pour rendre compte de toute cette diversité. Il faudrait également retenir que les règles normatives sont à la fois :

- arbitraires (la norme est un fait social : tout en se basant sur des critères, tels que l'étymologie, le sentiment de « beau » linguistique, la légitimité des locuteurs, la filiation avec d'autres langues, entre autres, la norme prescriptive choisit les usages les mieux réputés pour établir le bon usage) ;
- stables (l'école et les grammaires normatives constituent les principaux moyens de transmission de la norme afin d'assurer non seulement la stabilité des usages, mais aussi l'intercompréhension).

L'enseignement de la norme passe par certains modèles et valeurs culturelles implicites (esthétique, rhétorique) abusivement imposés comme normes d'expression écrite. En effet, la norme est apprise surtout à travers l'écrit, parce que c'est dans le domaine de l'écrit qu'elle est plus explicite (Gadet, 2003b). C'est une des raisons pour lesquelles Vaugelas (2009 [1647]) accordait tant d'importance aux productions littéraires dans la définition du « bon usage ». Mais quelles normes adopter et enseigner ? Quels usages privilégier ? Lesquels faudrait-il proscrire ? C'est ce que nous aborderons dans sous-chapitre suivant, consacré à la production discursive des normes.

### 5.3.2 – Normalisation, standardisation et normaison

En 2008, Klinkenberg écrivait qu'« il n'y a pas de norme sans un minimum de partage social » (2008 : 21). En effet, les normes sont à peu près communes à tous les membres d'une société ou d'un groupe social donné et, comme nous l'avons précisé plus haut, c'est ce qui permet l'intercompréhension. Or, comment la communauté linguistique arrive-t-elle à ce stade ? À travers quels processus les membres d'un groupe linguistique s'accordent-ils sur des normes plus ou moins partagées ? Nous verrons dans ce sous-chapitre que cela se fait non seulement de manière naturelle, mais aussi à travers des interventions de différents acteurs sociaux.

Guespin (1993) souligne que tout ensemble langagier (langue, dialecte, pidgin, sabir, *etc.*) qui rend possible l'intercompréhension comporte des normes permettant d'envisager le langage comme un système. C'est cette logique qu'il nomme la « normaison » ; c'est un phénomène spontané, propre à tout système linguistique, le fruit du discours et des interactions. Cet auteur oppose la normaison à la normalisation : ce dernier concept renvoie, selon lui, aux contextes dans lesquels certaines forces (telles que l'enseignement, l'académisme, les diverses formes d'inculcation volontaire de la langue ou du respect d'un niveau de langue déterminé, le purisme, *etc.*) interviennent pour « favoriser, déconseiller, interdire telle ou telle forme en une opération métalinguistique consciente » (1993 : 217). De ce fait, la normalisation résulte de l'application d'une seule et unique norme prescriptive à la pratique langagière. La normalisation est le processus qui vise à la construction et application consciente d'une norme unifiée, tandis que la normaison est le processus responsable de la logique même de tout système linguistique.

Comme Guespin (1993), Robillard expose qu'il est difficile de concevoir qu'une langue puisse fonctionner sans des régularités dans les pratiques linguistiques. Il y a donc des codes qui s'établissent même s'ils ne sont pas explicités ; la production des normes est ainsi implicite. Dans ce processus dit naturel, « l'une des tendances spontanées des communautés linguistiques (et donc des langues) » (1997b : 214), le locuteur joue un rôle central. Ce même auteur indique qu'il existe différentes manières d'expliquer cette tendance : d'une part il pointe l'ergonomie cognitive des locuteurs qui fait qu'ils tendent à préférer la régularité (économie de formes, de règles) à l'irrégularité ; d'autre part il évoque la cohésion sociale qui peut également y contribuer, « en opérant une sélection parmi des formes concurrentes et fonctionnellement

équivalentes pour n'en conserver qu'un sous-ensemble ayant par exemple une valeur identitaire » (1997b : 215).

Ce processus mène, d'un côté, à la régularité des systèmes linguistiques, et de l'autre il contribue à l'homogénéité sociolinguistique, vu que l'ensemble d'une communauté linguistique adoptera à peu près un modèle similaire. En conséquence, « la langue est soumise à une constante régulation exercée par les sujets parlants qui tendent à sélectionner un/des usage(s) qu'ils jugent essentiel(s) à la cohérence de la langue » (Boucherit, 2002 : 26). L'ensemble des usages est ainsi évalué, plus en fonction de ce que les locuteurs estiment que ces usages devraient être et moins par rapport au système de la langue ou d'une moyenne statistique des usages.

En revanche, des différences terminologiques sont remarquables entre les postulats de Guespin (1993) et Robillard (1997b) : ce que Guespin nomme la « normaison », Robillard l'appelle la « normalisation », et ce que Guespin nomme la « normalisation », Robillard l'appelle la « codification » (qui consiste en un effort délibéré d'aménagement). Il s'agit en effet de deux manières différentes de désigner ces deux processus, le faux-ami majeur étant le fait que, suivant ces deux auteurs, le référent du mot *normalisation* est différent.

Lorsque le mot *normalisation* est utilisé comme synonyme de « normaison », il est généralement opposé à la « standardisation » (issu du verbe anglais *standardise*). Le *Grand Robert* écrit que « standard » se dit de l'état socialement dominant et normal (d'une langue, d'un comportement de langage) ; tout ce qui est standard est censé être accepté et vu comme étant neutre aux yeux de tous les individus concernés par un élément ou thème donné. Ainsi, toute forme de langue qui fonctionne comme une norme de référence parce qu'elle est « reconnue dans une communauté linguistique en tant qu'étalon de correction » (Knecht, 1997 : 194), est une langue standard. On oppose alors les langues standard (avec un haut degré de codification) aux variétés moins décrites, telles que les dialectes. Cette conjoncture conduit à la marginalisation de ces derniers, et les place en tant que formes linguistiques douteuses, comme des écarts à la norme de la langue standard.

L'opposition conceptuelle normalisation/standardisation est justement issue de la sociolinguistique des langues minorées et se base surtout sur des travaux issus d'une

sociolinguistique qui se veut militante et qui se focalise sur la situation des langues minoritaires<sup>34</sup>. Selon Baggioni :

La normalisation est « le processus par lequel, dans un espace dialectal, une variété régionale, sociale ou autre s'impose comme modèle prestigieux sur lequel les autres pratiques tendent à se « régler », alors que la « standardisation » serait le processus rationnel d'imposition d'une variété stabilisée et « grammatisée » (une variété écrite et décrite évidemment) sur un territoire donné, unifié par des institutions entre autres culturelles-linguistiques » (1995 : 75).

Baggioni précise encore que cette distinction peut se révéler utile à titre d'abstraction éclairante pour distinguer l'aspect spontané de l'aspect volontaire rationnel dans le procès de normalisation-standardisation, qui « fait passer les pratiques langagières de la variation à la régulation des échanges langagiers par et au moyen d'une "langue standard", variété fixée et stabilisée » (1995 : 75).

Communément pris pour « la modalité première et naturelle d'une langue » (Knecht, 1997 : 194), le statut de langue standard est en réalité le résultat artificiel d'un long processus interventionniste de standardisation, codification ou normalisation dont le but principal est l'homogénéisation des pratiques langagières pour les figer en règles et en invariants. Selon Haugen (1972), ce processus qui mène à création d'une langue uniforme résulte de quatre opérations :

- deux sociales :
  - la sélection (du dialecte d'un groupe dominant et d'une norme qui sera commune) ;
  - l'acceptation (par la communauté ou extension du dialecte au-delà du groupe initial) ;
- deux linguistiques :
  - l'élaboration (des fonctions du dialecte) ;
  - la codification (qui, à travers la mise au point de dictionnaires et de grammaires, procure à la langue une certaine stabilité).

---

<sup>34</sup> Nous allons y revenir dans la section 6.2.3.

Pour Haugen, ces quatre étapes « forment une matrice au sein de laquelle il devrait être possible de discuter de tous les problèmes majeurs liés aux langues et aux dialectes dans les nations de manière générale » (1972 : 252). Sur cette voie, les opérations sociales concernent la modification du statut d'une variété de manière à lui accorder plus de prestige, ce qui, par conséquent, la soumettra à une nouvelle valeur socioculturelle et aura une forte influence sur les représentations que les locuteurs se font d'elle. De leur côté, les opérations linguistiques impliquent des travaux à plusieurs niveaux (lexical, sémantique, syntaxique, entre autres) qui pourraient mener à la grammatisation<sup>35</sup> du dialecte en question. Il s'agit d'un processus dont la durée varie selon les contextes sociolinguistiques dans lesquels il est appliqué.

Haugen (1972) ne présente pas son modèle comme étant un enchaînement d'étapes, un procès chronologique. Malgré cela, Pillière et Lewis (2018) signalent qu'il est dangereux de présenter la standardisation comme un processus comportant des étapes fixes. Celles-ci peuvent sembler s'exclure mutuellement, alors qu'elles peuvent en fait coexister et/ou se chevaucher. Par ailleurs, cela risque également de reproduire l'idée erronée selon laquelle une norme implique une transformation d'un état de fait « barbare » en un état de perfection.

Concernant l'étape nommée « acceptation », Gadet fait la remarque suivante : « le terme "acceptation" a l'inconvénient de laisser entendre l'adhésion de populations qui se voient imposer une langue. Or, ce processus n'intervient jamais sans conflits » (2003b : 18). En effet, l'histoire de nombreux pays, entre autres celle de la France, en témoigne.

Parmi les nombreuses conséquences de la standardisation, l'incitation à la sacralisation de la forme de langue préconisée comme la meilleure façon de parler et surtout d'écrire en est une.

La standardisation soumet les locuteurs à une "idéologie du standard", qui valorise l'uniformité comme état idéal pour une langue, dont l'écrit serait la forme parachevée. (...) Le standard est donné comme préférable de façon intrinsèque, forme par excellence de la langue, voire la seule. Il est supposé pratiqué par les locuteurs ayant un statut social élevé, les autres variétés étant dès lors comme des déviances (Gadet, 2003b : 18).

---

<sup>35</sup> Par « grammatisation » nous entendons le procédé décrit par Auroux, selon lequel « une langue se trouve "outillée" à l'aide de grammaires et dictionnaires. Ce processus a pour préalable la construction d'une représentation graphique de la langue » (1995 : 5).

Or, Gadet explique que la langue standard n'est pas une variété parmi d'autres : elle ne compte aucun usage effectif et n'est pas langue première de qui que ce soit ; c'est de façon négative qu'elle se laisse définir : elle n'est pas la variante régionale, pas l'oral et pas le populaire. Il s'agit avant tout d'une construction discursive (sur ce qui est homogène) qui est intériorisée par les locuteurs comme s'il s'agissait d'un ordre naturel, alors que l'éventuelle forme standard d'une langue est une norme parmi d'autres. C'est pourquoi Sorlin pense que « les langues standard reposent sur des présupposés idéologiques qui tendent à faire passer ce qui est profondément contingent et historique pour une loi naturelle et universalisante » (2012 : 8). Chercher à dégager des formes relativement standard, plus pratiquées que d'autres, moins marquées, afin de constituer l'usage moyen dans toute communauté, à partir de l'observation des pratiques réelles est une nécessité, selon Haugen (1972). Nonobstant, d'après ce dernier, la polarisation sur le standard entraîne un passage à l'absolu et la réduction de la variation, ce qui, dans la plupart des cas, conduit à un « monstre froid » (1972 : 216), la langue de personne, « facile à cerner, mais difficile à définir » (Rebourcet, 2008 : 108).

Dès lors qu'il y a standard, les autres variétés sont systématiquement dévaluées, vu qu'il joue un rôle important dans les activités élaborées, jouissant de prestige social, culturel et politique. Comme la standardisation met en avant l'écrit, la distance entre l'oral et l'écrit est chargée de jugements de valeur (normes subjectives). Par conséquent, le statut du standard a toujours besoin d'être réassuré, car de nombreuses forces antagonistes s'exercent sur lui : le prestige reconnu et le désir d'insertion ou d'ascension sociale et l'expression d'une identité de proximité, de solidarité, qui se définit à travers des usages non standard (Gadet, 2003b). En raison de ces deux tendances qui rivalisent constamment, la standardisation devient un processus sans fin, puisque l'uniformité recherchée ne peut jamais être pleinement atteinte.

Mais à qui profite la standardisation ? Sorlin (2012 : 95) écrit que, pour certains, elle sert non seulement les intérêts d'une nation tout entière, mais encore ceux des classes dominantes, pour qui elle aiderait à « garantir le maintien des privilèges économiques, politiques ou culturels » (*ibid.*), mais aussi les intérêts de ceux qui en ont fait précisément leur gagne-pain, à savoir les professionnels de l'édition.

Ceci constitue une des raisons pour lesquelles Gaudin (2005) estime qu'au lieu de se baser sur la standardisation, la normaison devrait être la priorité des organismes de politique linguistique. Cet auteur cite la raison identitaire, un problème d'ordre idiolectal, pour justifier un tel point de vue :

Les identités s'affirment de plus en plus dans nos sociétés contemporaines morcelées en groupes sociaux très nombreux ; or ces groupes sociaux parlent des idiolectes. Et ce mouvement général englobe ces communautés de parole particulières qui s'occupent de sciences et de techniques. Les locuteurs des langues spécialisées sont également membres de communautés de parole particulières. Si l'on parle en saussurien, il y a donc dans la parole une variation importante et la difficulté réside dans le passage de la parole d'un groupe particulier à la langue partagée par tous (Gaudin, 2005 : 86).

Le vrai défi se trouverait ainsi dans les tentatives de prise en compte de l'ensemble des idiolectes sans créer des hiérarchies dans les usages et tout en évitant de marginaliser certains d'entre eux.

Dans tous les cas, pour Baggioni (1997d), ce n'est pas certain que l'on puisse dissocier l'aspect « spontané » de l'aspect volontaire rationnel et cite le cas des grandes langues européennes pour lesquelles, dans la majeure partie des situations, les deux mouvements ne sont guère isolables. En effet, la variation est une des caractéristiques de base des pratiques langagières de l'ensemble des locuteurs et la régulation de ces dernières par le biais d'une langue standard est une pratique courante.

## **Chapitre 6 – La diversité langagière : effets et conséquences**

Jusqu'aujourd'hui, nombreux ont été les contextes historiques et communautaires au sein desquels individus dont les profils sociaux et leurs respectifs répertoires communicatifs se croisent, échangent et partagent des éléments issus directement de leur milieu socioculturel, de leur vécu. Des langues se retrouvent ainsi en contact et c'est ce qui est à l'origine de nombreux

phénomènes sociolinguistiques que nous exposerons dans les prochains paragraphes du présent chapitre.

## **6.1 – La variation linguistique**

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, de Saussure (2002 [1916]) à Chomsky (2012 [1968]), en passant par Bloomfield (1966 [1933]), les paramètres sociaux ont été négligés dans l'étude de la langue. Pour ces théoriciens, tout ce qui est « étranger » /externe au système linguistique ne devrait pas être pris en compte dans l'étude de la langue. En conséquence, les réflexions des linguistes se fondaient uniquement sur les facteurs internes tels que la phonologie, le lexique, la morphologie et la syntaxe. Toute variation sociale était gommée.

### **6.1.1 – La notion et ses limites**

C'est lorsque l'on parle d'« usages » (au pluriel) que l'étude de la variation prend tout son sens. Cette dernière tire ses origines de l'établissement d'une norme commune (Gadet, 2003b) : s'il y a variation, c'est forcément par rapport à un modèle normé de base. C'est pourquoi cette notion constitue une des principales problématiques de la sociolinguistique : « toutes les langues des hommes (ou les langues naturelles) présentent des faits de variation » (Boutet, 1997 : 42). Elles connaissent toutes de multiples variétés ou lectes, et c'est ce qui constitue la « force essentielle de la logique langagière » (Guespin, 1993 : 216).

Or, il aura fallu attendre la publication de l'article de Weinreich et *al.* (1968) et de l'ouvrage de Labov (1976) pour que la linguistique soit abordée sous un angle réellement social. Labov insiste sur le fait que les pratiques langagières des locuteurs d'une même langue ne sont pas les mêmes dans toutes les circonstances de leurs vies : une même personne, au cours d'une journée, change d'usage, de variété, de langue et ceci en fonction de ses interlocuteurs, de l'objet de son discours, des conditions immédiates de production/réception, de son histoire personnelle, de son milieu social, de son implantation géographique, de la maîtrise des registres des langues acquises, de ce qu'il veut/peut produire, du rapport à la langue et à la société, etc. Pour Labov, la prise en compte de ces facteurs dans l'étude de la langue est pertinente et importante, dans la mesure où ils influencent constamment les productions langagières de tous les locuteurs. C'est pourquoi

l'approche labovienne est qualifiée de « linguistique variationniste » : elle analyse les variations, les écarts existants dans les différentes manières de s'exprimer des locuteurs d'une communauté linguistique donnée. Aucune langue ne se présente comme un ensemble unique de règles et de pratiques.

En 1992, Labov a tenté de distinguer les variations stables (intralinguistiques) des variations associées aux changements en cours dans une communauté (extralinguistiques). Si, la plupart du temps, l'action des facteurs linguistiques est indépendante des effets de la distribution sociale, Labov a démontré que dans certains contextes, une étroite interaction entre les facteurs linguistiques et sociaux persiste. Parmi ces facteurs, Labov a énuméré l'âge, le sexe et la classe sociale des locuteurs. Sur cette voie, cet auteur souligne que l'analyse de la variation implique, d'une part, une analyse minutieuse facteurs liés directement à la langue (variation interne), de l'autre, la prise en compte des caractéristiques sociales des locuteurs (variation externe). Gadet précise qu'en ce qui concerne la variation dite « interne », « les phénomènes variables les plus saillants relèvent du phonique (surtout la prosodie) et du lexical, moins de la morphologie et de la syntaxe » (2003b : 43). Ceci serait dû au fait que par simple exigence d'intercompréhension, le matériau variationnel de toute langue est toujours limité.

Concernant la démarche labovienne, Laks (1992 : 35) explique que trois concepts clés en forment le « soubassement théorique » :

- le changement linguistique : la variation linguistique est inhérente à la langue et c'est elle qui permet la transition entre deux états de langue sans que la communication entre les locuteurs soit mise en péril (Thibault, 1997) ;
- l'hétérogénéité des pratiques linguistiques : les compétences, ressources et répertoires linguistiques des locuteurs sont variés (Léglise, 2017) ;
- la variation inhérente : réglée et contrainte par le système linguistique lui-même ; il faudrait préciser que le matériau variationnel qu'offre une langue est limité, puisque tout ne varie pas : « ce sont les mêmes éléments phoniques et grammaticaux qui sont en jeu dans les variations de différents types » (Gadet, 2003b : 15).

Malgré leur application sociolinguistique, Laks remarque qu'il ne s'agit pas de notions propres à ce domaine scientifique, mais plutôt de concepts dont le caractère est plus général, plus abstrait

et qui proposent une caractérisation théorique minimale de la langue. Cet auteur précise que « la variation sociale n'est qu'une conséquence des caractéristiques internes de la langue » (1992 : 35) et ajoute que dans l'approche variationniste, l'accent est surtout mis sur le système linguistique, source de la variation.

Gadet (2003b) résume les postulats de la linguistique variationniste comme suit :

Il n'est pas de langues que ses locuteurs ne manient sous des formes diversifiées, ce qu'établit l'observation empirique à tous les niveaux, quoique selon des amplitudes diverses. La réalité des pratiques des locuteurs, comme de leurs évaluations sur les façons de parler, atteste de différences, d'inégalités et de discriminations. Les sociolinguistes saisissent cette différenciation en parlant de variétés pour désigner différentes façons de parler, de variation pour les phénomènes diversifiés en synchronie, et de changement pour la dynamique en diachronie ; et ce, pour les productions individuelles, de groupe ou d'une communauté (Gadet, 2003b : 7).

Par ailleurs, Gadet s'interroge sur le besoin de conserver les notions de variation et de variété. Pour elle, la variation est l'« élément de la variabilité des langues, mise à profit par les locuteurs dans l'expression d'une identité locale ou sociale, ou pour s'adapter à l'activité en cours » (2003b : 127) alors que la variété est, toujours selon elle, la « représentation du groupement d'usages variables d'un groupe, reflétant plus ou moins les usages reconnus par les membres de la communauté » (*ibid.*). Aux yeux de cette auteure, ces deux termes ne sont pas des synonymes. Leur distinction passe par le fait de considérer que « la notion de *variété* ne permet pas de s'affranchir de l'idée de langue homogène, car elle aboutit à représenter la langue selon un certain nombre de variétés, à leur tour homogènes » (Gadet, 2003b : 16). Elle risque d'occulter non seulement la dynamique de la variation, mais aussi les éventuelles tensions dans lesquelles le locuteur est pris. Les sources de ces tensions sont variées : Gadet cite les facteurs de « stabilité et d'unité (prestige social et recherche du statut : l'école, les institutions, l'écrit, le langage publics) » et les facteurs de « diversification (identités communautaires, solidarité : l'oral, l'intimité et le groupe de pairs, le cercle privé) » (2003b : 17).

Gadet (2003b : 8-10) et Moreau (1997a) présentent une « architecture variationnelle » basée sur la classification des phénomènes variables à travers des ordres extralinguistiques. Elles préfèrent parler de « diversité » (au lieu de « variation ») et en distinguent quatre grands types :

1. La diversité diachronique (temporelle) : toutes les langues, quelles que soient les caractéristiques historiques et sociales de la société où elles sont parlées, sont soumises au changement, plus ou moins rapide selon les époques. Elle permet de rendre compte de l'évolution de la langue ;
2. La diversité diatopique (géographique) : quand une langue est parlée sur une certaine étendue géographique (ce qui est toujours le cas, même si le territoire est restreint), elle tend à se morceler en usages d'une région ou d'une zone. C'est le premier type de variation pris en compte dans l'histoire des sciences du langage et c'est là que la variation est la plus ample ;
3. La diversité diastratique (sociale) : à une même époque et dans une même région, des locuteurs différant par des caractéristiques démographiques et sociales s'expriment différemment. Tout facteur de discrimination peut être le siège de diversité diastratique, les différents éléments d'une identité pouvant se renforcer ou s'opposer. C'est une conséquence directe du fait qu'aucune communauté linguistique n'est homogène et se subdivise en infragroupes plus ou moins nombreux (Corbeil, 2007) ;
4. La diversité diaphasique (situationnelle) : un locuteur, quelle que soit sa position sociale, dispose d'un répertoire diversifié selon la situation où il se trouve, les protagonistes, la sphère d'activité et les objectifs de l'échange. Ainsi, la production langagière est influencée par le caractère plus ou moins formel de contexte d'énonciation et se déroule en des registres ou des styles différents.

Dans le processus social de la communication, le phénomène de la diversité des usages au sein d'une même langue se manifeste ainsi sur des plans variés. Dans une perspective labovienne, Bauvois (2002) parle d'un cinquième type de variation, dite « diagénique », basée sur le genre et qui suggère que les hommes et les femmes ne s'expriment pas de la même manière. Cette auteure observe que si des différences existent, elles sont en nombre relativement restreint. En raison de l'évolution des sociétés et du fait que les femmes ont de plus en plus tendance à occuper des emplois auparavant occupés quasi toujours par des hommes, les tendances actuelles sont tournées vers l'amointrissement des différences. À ce propos, Bulot et Blanchet (2013) estiment que seuls les quatre premiers types de variations cités plus haut font presque consensus à l'heure actuelle. La variation diagénique reste encore en débat dans la mesure où elle semble

relever directement des quatre précédentes. De plus, les quatre premiers types de variations sont plus documentés et non liés à des effets de mode ou de groupes de pression.

À travers le schéma ci-dessous, Bulot et Blanchet rendent compte des cinq dimensions de la variation (qui valent au moins pour les usages francophones) et à chacune ils associent des formes spécifiées par un « lecte » et en donnent quelques exemples illustratifs :

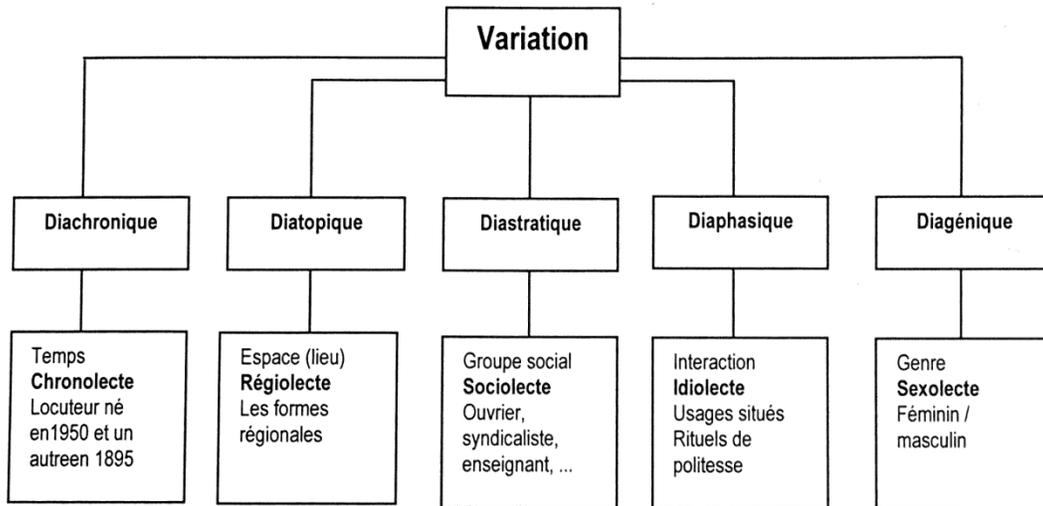


Schéma 3 - Les cinq types de variations.

Source : Bulot et Blanchet (2013)

Seules les trois premières dimensions peuvent menacer l'intercompréhension. En revanche, considérer que le fait d'être un homme ou une femme peut être à l'origine de la variation nous semble quelque peu idéologique. En effet, il nous semble difficile de concevoir un marquage, par exemple, féminin dans les parlers.

Corbeil (2007) porte un regard critique à l'égard de cette approche « plane » qui a tendance à gommer les effets de hiérarchie et de pouvoir qui sont imbriqués dans l'ensemble des variations. En guise d'exemple, cet auteur ajoute que la variation temporelle ne gêne personne en général, alors que les variations sociales et géographiques sont bien loin de faire l'unanimité, l'une comme l'autre étant à la source de vives discussions entre les locuteurs d'une même langue.

De plus, ce schéma ne crée pas une distinction évidente entre les sociolectes et les technoclectes. En effet, ce que Bulot et Blanchet (2013) introduisent comme des exemples de sociolectes peut correspondre, de la même manière, aux différences associées aux activités professionnelles qui

donnent lieu, selon Corbeil (2007), à une variation occupationnelle. Cette dernière est fort bien acceptée, malgré une certaine animosité en ce qui concerne les terminologies trop hermétiques et les textes, adressés au grand public, rendus incompréhensibles par la trop forte spécialisation du rédacteur.

Ceci posé, Moreau (1997a) insiste sur le fait que :

D'autres variables encore peuvent se révéler pertinentes pour rendre compte de la diversité à l'intérieur d'une langue : ainsi (...) l'ethnie, la religion, la profession, le groupe et, de manière plus générale, toute variable sur laquelle les individus fondent leur identité (orientation sexuelle, appartenance à une congrégation religieuse, etc.) » (1997 : 284)

Partant du constat que les langues changent ou ne sont jamais toujours exactement les mêmes dans leurs usages, tous les facteurs cités jusqu'ici contribuent considérablement à l'existence de variétés linguistiques. En revanche, Bulot et Blanchet estiment que « un des effets d'une telle typologie est de laisser croire que tel type de variation exclut l'autre type » (2013 : 49). Pour eux il n'en est rien : dans les interactions sociales où le langage est impliqué, il est possible de distinguer à la fois des faits variationnels associés à des types de variations différents, mais il s'avère que souvent une forme spécifique d'un facteur donné prédomine dans les échanges.

En guise de synthèse, Legeden et Léglise écrivent que le principe du classement est basé sur le locuteur. En effet, il regroupe « la variation interpersonnelle d'une part (dépendant des individus eux-mêmes, selon les angles différents, dans le temps, selon le lieu et suivant la position sociale), et la variation intrapersonnelle (selon l'usage et le répertoire d'un même locuteur dans différentes activités : situation et chenal) » (2013 : 403). Dans l'approche variationniste, le locuteur est le principal élément déclencheur du phénomène variationnel. Cela dit, ces auteures remarquent que les théories variationnistes présentées jusqu'ici sont très eurocentrées, essentiellement pensées dans un cadre monolingue. De fait, peu de travaux associent l'étude de la variation linguistique avec, par exemple, celle du contact de langues. Ce cas de figure représente une source de variation dont on pourrait citer, par exemple, l'alternance codique<sup>36</sup> (code-switching).

---

<sup>36</sup> Nous y reviendrons dans la section 6.3.1.

## 6.1.2 – Les attitudes et les représentations sociolinguistiques

Dans les chapitres et sous-chapitres précédents, il a été question, entre autres, de normes, de purisme, de variation. La sociolinguistique se sert de ces notions afin de désigner certains types de fonctionnements, de visions, relatifs à la langue et/ou à l'activité du langage (Boyer, 2001).

Au sein d'une communauté linguistique, les variations et les usages différents sont plus ou moins clairement perçus, étiquetés, évalués par les membres de cette communauté. Sur cette voie, nous voudrions parler ici d'un concept qui est omniprésent dans les analyses sociolinguistiques et qui a acquis un statut théorique de première importance : les représentations sociolinguistiques<sup>37</sup>.

Il s'agit avant tout d'une notion carrefour, au « statut transversal » (Jodelet, 1989 : 41). En effet, l'usage du terme *représentation* en sociolinguistique est un emprunt aux sciences humaines (psychologie sociale, sociologie, anthropologie, histoire, géographie, entre autres). Ces dernières l'ont, à leur tour, emprunté à la philosophie. Dans ce domaine scientifique, il désigne « une forme courante (et non savante) de connaissance, socialement partagée, qui contribue à une vision de la réalité commune à des ensembles sociaux et culturels » (Gueunier, 1997 : 246).

Les représentations sociolinguistiques constituent une catégorie des représentations sociales (Boyer, 1990, 2001). Ce dernier concept, forgé par Durkheim (1898) et théorisé par Moscovici (1961), Jodelet (1989) et Abric (1976, 1994), constitue un élément charnière entre le sujet et son groupe, ainsi qu'entre le groupe et son environnement. Ainsi, cette approche scientifique a pour principal objectif l'étude du comportement social des individus et l'appropriation des différentes formes de pensée partagées par une société donnée. Les représentations collectives jouent ainsi un rôle central dans les cultures. Ces différents auteurs distinguent les trois principales propriétés des représentations sociales :

- Caractère non savant : les expériences individuelles et les échanges interindividuels de chaque individu aboutissent à un ensemble d'informations incomplètes, des informations sur le monde (donc sur les langues) qui ne relèvent pas d'un savoir scientifique ;

---

<sup>37</sup> Nous privilégierons l'expression « représentations sociolinguistiques » dans ce manuscrit et considérerons qu'il s'agit d'un synonyme qui englobe les « représentations linguistiques ».

- Socialement élaborées et partagées : directement liées au processus de socialisation, les représentations fonctionnent comme des normes sociales qui sont reçues et transmises au sein de la communauté ;
- Code commun : partant du principe qu'elles participent à la construction d'une réalité commune à un groupe social/culturel, les représentations facilitent la communication et permettent d'expliquer la réalité ;

De plus, Abric (1976) précise les quatre principales fonctions des représentations sociales :

1. Une fonction de savoir : ce sont des savoirs « naïfs » qui vont rendre possible la communication et les échanges sociaux parmi les pairs ;
2. Une fonction identitaire : les représentations sociales permettent la définition de l'identité sociale de chaque individu et la préservation de la spécificité de chaque groupe social ; cette fonction est très pertinente lors des comparaisons sociales ;
3. Une fonction d'orientation : dans un contexte social précis, ce sont les représentations sociales qui permettent aux individus non seulement d'anticiper, de produire des attentes, mais aussi de se fixer ce qu'il est possible de faire dans ce même contexte ; en d'autres termes, c'est un cadre d'interprétation qui sert d'ancrage pour diriger les conduites humaines ;
4. Une fonction justificatrice : d'un côté, elles servent à justifier les choix et les attitudes des individus, de l'autre, elles jouent un rôle central dans le maintien / renforcement des positions sociales ;

Par la même occasion, Abric a repris la théorie du noyau central, élaborée dans un premier temps par Moscovici (1961). Selon cette conception, toute représentation sociale s'organise autour d'un noyau dur qui est consensuel et collectivement partagé par des pairs. C'est-à-dire que ce noyau, composant fondamental qui détermine la signification et l'organisation des représentations sociales résiste aux changements en raison de sa stabilité. C'est le fruit du déterminisme historique et social. En fonction des circonstances sociales, à court terme, les représentations de chaque individu ne changent pas de manière significative. Autour de ce noyau central gravitent des éléments dits « périphériques », moins résistants et plus instables dans les représentations. Ces derniers peuvent s'adapter aux contextes sociaux variés et, par conséquent, avoir une

influence directe sur le noyau central, pouvant même le changer de manière soit progressive, soit brutale.

Dans le but d'expliquer et de comprendre leur environnement, de manière générale, les sujets parlants ressentent en permanence le besoin de sélectionner, simplifier et réduire à des dimensions claires les multiples informations qui leur parviennent. C'est une sorte d'automatisme qui permet de reconstruire et de se représenter l'environnement dans lequel les locuteurs sont plongés. Ainsi, en sociolinguistique, la démarche scientifique est la même qu'en psychologie sociale : les analyses se basent sur le contenu et les formes de discours épilinguistiques, dans lesquels le locuteur exprime plus ou moins directement ses sentiments et ses opinions sur le langage, la langue et les contacts de langues (Gueunier, 1997). En conséquence, c'est essentiel de reconsidérer la notion de *représentation* à travers les spécificités des sciences du langage et il est indispensable de réétudier les liens que les locuteurs tissent avec leurs langues et la manière dont ils pensent leurs pratiques. En sociolinguistique, ces liens ont souvent été analysés.

Sur cette perspective, la sociolinguistique a tendance à privilégier les représentations des locuteurs sur la/les langue(s), sans mettre de côté celles dans la langue, liées, par exemple, à l'idée de « bien parler » une langue. Néanmoins, les représentations impliquent des jugements de valeur qui peuvent aussi bien être mélioratifs, comme péjoratifs. C'est pourquoi Boyer (2001) pense que les représentations sociolinguistiques constituent des systèmes d'interprétation qui servent à régir la relation d'un locuteur donné avec le monde, donc avec les autres, la langue, les usages et les usagers. Boyer explique que toute représentation « implique une évaluation, donc un contenu normatif qui oriente la représentation soit dans le sens d'une valorisation, soit dans le sens d'une stigmatisation, c'est-à-dire d'une évaluation négative, d'un rejet et, s'agissant d'un individu ou d'un groupe, en fin de compte d'une discrimination » (2001 : 42). Ceci rejoint, d'un côté, les observations de Bourdieu en 1982 : « la langue, le dialecte ou l'accent sont l'objet de représentations mentales, c'est-à-dire d'actes de perception et d'appréciation, de connaissance et de reconnaissance, où les agents montrent leurs intérêts et leurs présupposés » (1982 : 135), et, de l'autre, ceux de Calvet : les représentations désignent « la façon dont les locuteurs pensent les pratiques, comment ils se situent par rapport aux autres locuteurs, et aux autres pratiques, comment ils situent leurs langues par rapport aux autres langues » (1999 : 16).

Les représentations peuvent ainsi être négatives ou positives et concerner un individu, une communauté linguistique, une langue, une façon de parler, *etc.* En effet, elles sont liées aux idéologies, mais cela ne signifie pas nécessairement qu'elles sont fausses : elles relèvent seulement d'un autre ordre que les connaissances conceptualisées (Gueunier, 1997), telles que les idées reçues.

Gueunier (1997) indique que l'étude des représentations permet de compléter celle des attitudes. En effet, pendant longtemps la notion d'*attitude linguistique* a été confondue avec celle de représentation. Ce n'est plus le cas actuellement où l'état des recherches distingue, d'un côté, l'attitude linguistique, associée plutôt aux théories et aux méthodes de la psychologie sociale et, de l'autre, les représentations sociolinguistiques qui doivent plus à l'étude contrastive des cultures et des identités et relèveraient de concepts et de méthodes ethnologiques. Dans une perspective contrastive, Gueunier précise que « si représentations et attitudes linguistiques ont en commun le trait épilinguistique, qui les différencie des pratiques linguistiques et des analyses métalinguistiques, elles se distinguent théoriquement par le caractère moins actif (moins orienté vers un comportement), plus discursif et plus figuratif des représentations » (1997 : 248).

Dans une tentative réussie de hiérarchisation, Lafontaine place d'abord les représentations sociolinguistiques (l'image mentale de la langue), puis les attitudes et les jugements qui en découlent. Pour lui, les représentations « ne [constituent] pas un simple reflet du comportement linguistique, mais une construction, plus ou moins autonome, plus ou moins indépendante, selon le cas, de la réalité observée » (1986 : 19). Dans sa publication de 1997, ce même auteur fait ressortir que les travaux sur les attitudes linguistiques ont, au fil du temps, fait l'objet de plusieurs critiques, en raison du fait que les enquêtes manquaient de nuance : soit elles se déroulaient dans des contextes non définis ou éloignés de la communication naturelle, ou bien elles ne prenaient pas assez en compte le statut social des enquêtés.

Sur cette voie, Bulot et Banchet (2013) proposent des exemples pour faire la lumière sur l'opposition attitudes/représentations. Selon ces auteurs, relève des attitudes « le fait de dire être récalcitrant devant toute forme d'anglicisme (par ex. : au Québec), ou au contraire accueillir les mots étrangers ; être pour ou contre l'enseignement du créole à l'école » ; relève des représentations « les discours disant du français qu'il est une langue harmonieuse, riche, logique tandis que l'allemand est une langue rude, l'anglais une langue utile » (2013 : 57). Nous pouvons

en déduire que les attitudes concernent surtout le fait d'accepter ou pas une ou autre réalité, alors que les représentations ont directement affaire aux opinions (positives ou négatives), aux valeurs, aux principes, aux idées et aux connaissances des sujets parlants. Cette idée suit les postulats de Calvet (1999) qui indique que les représentations sont la source des jugements sur les langues et de la façon de les parler. Elles se répandent sous forme de stéréotypes, d'attitudes face aux langues, aux accents et des conduites linguistiques.

En 2003, Boyer écrivait qu'il est possible d'articuler hiérarchiquement le concept de *représentation* avec plusieurs notions, telles que l'opinion, le stéréotype (et les autres formes de figement représentationnel), les idéologies et l'image.

L'opinion, contrairement aux représentations qui relèvent d'un point de vue plus général, résulte de l'appréciation individuelle de chaque individu. L'étude réalisée par Pennicook et *al.* (2015) s'intéresse aux opinions de certains enquêtés lorsqu'ils sont confrontés à des déclarations *a priori* imposantes qui, données pour vraies et présumées sensées, sont en réalité dénuées de sens. Ces auteurs utilisent le mot *baratin* pour désigner les phrases grammaticalement correctes, qui n'ont pas ou peu de sens, mais donnent l'illusion d'être profondes en raison du fait qu'elles utilisent des mots frappants. Pennicook et *al* ont réussi à démontrer que dans nombre de cas, ce qui peut être jugé comme étant du baratin pour les uns est d'une grande profondeur pour les autres. Cette étude rend ainsi compte de l'individualité de l'opinion et de son fonctionnement lorsque les individus sont plongés dans un océan d'information.

Quant au stéréotype, Boyer (2003) estime que son statut n'est pas nettement différent de celui de la représentation. Cet auteur précise qu'il découle d'un processus de figement inhérent dont la pertinence pratique dans le discours est tributaire de son fonctionnement simplificateur. La stabilité du contenu des stéréotypes est rassurante pour les membres du groupe/de la communauté concerné(e). En effet, leur évolution est très lente. Malgré le fait que les stéréotypes sont d'une grande pauvreté et ne traduisent pas nécessairement la réalité, leur force symbolique fait l'objet d'un consensus communautaire. À ce propos, Putnam (1975) précise que les stéréotypes sont indispensables à la vie communautaire dans la mesure où ils constituent un tableau bien ordonné du monde, malgré le fait qu'ils se traduisent par des idées qui peuvent être extrêmement imprécises ou conventionnelles (Putnam, 1975).

Dans son ouvrage, Labov considère qu'en sociolinguistique, le stéréotype se traduit par « une stigmatisation sociale des formes linguistiques » (1976 : 419). Or, il s'agit là d'un concept utilisé en philosophie du langage qui a été abordé par Putnam : « le récit théorique de ce qu'est un stéréotype aboutit à la notion d'obligation linguistique »<sup>38</sup> (1975 : 171). En d'autres termes, les stéréotypes sont ancrés dans la langue et ils véhiculent une sorte d'obligation langagière qui pousse les locuteurs à se conformer aux images et aux récits que les institutions dominantes imposent.

En ce qui concerne l'idéologie, Boyer fait ressortir qu'il s'agit « d'un corps plus ou moins fermé de représentations, une construction sociocognitive spécifique à teneur coercitive » (2003 : 17). Effectivement, cette notion regroupe un ensemble d'idées, de pensées philosophiques, sociales, religieuses, morales, politiques propres à une classe sociale, à un groupe ou à une époque. De plus, une idéologie peut être analysée en tant que système d'idées, de croyances ou d'opinions qui se traduisent par une doctrine qui vise à influencer ou conditionner les comportements collectifs ou individuels. En philosophie, ce terme peut également avoir un sens péjoratif et renvoyer à des idées creuses, vagues et coupées du réel.

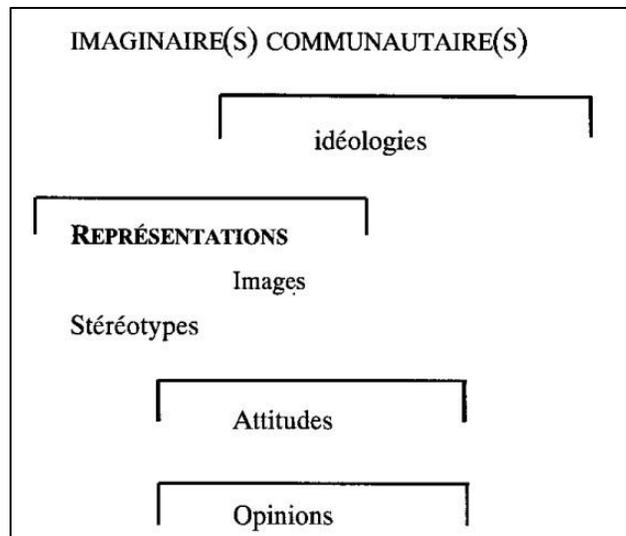
Représentation et idéologie ont beau posséder une similitude de nature, la principale différence consiste en le rapport partie/tout, de l'élément à la structure d'ensemble. L'idéologie consiste en « un système (réseau) de représentations en interconnexion » (Rouquette et Rateau, 1998 : 24).

Dernièrement, Boyer (2003) met en relation les notions de représentation et d'image. Utilisées parfois comme synonymes, Boyer expose que la représentation dispose d'une visée plus générique alors que l'image sociale détient une visée spécifique, qui varie en fonction de la classe sociale dans laquelle s'insère chaque individu.

À l'issue de ce repérage notionnel/conceptuel, Boyer schématise et regroupe les différents concepts qu'il aborde dans une configuration qu'il baptise « imaginaire(s) communautaire(s) » :

---

<sup>38</sup> Notre propre traduction de l'anglais.



**Schéma 4** - Le(s) imaginaire(s) communautaire(s).

Source : Boyer (2003 : 19)

Boyer souligne qu'il laisse la possibilité d'adopter la forme plurielle du nom de ce schéma, car cette superstructure « désigne divers ensembles représentationnels qui coexistent avec plus ou moins de visibilité au sein d'une communauté donnée » (2003 : 16). Cette hiérarchisation respecte une certaine logique, dans la mesure où du haut vers le bas, elle va du général au particulier, du collectif à l'individuel et du plus stable au plus fragile.

Malgré l'excessive simplicité de son schéma, Boyer explique que le(s) imaginaire(s) communautaire(s) regroupe(nt) un ensemble de représentations qui se traduisent en une sorte d'identité collective. Cette dernière permet de distinguer les différents groupes sociaux, que ceux-ci soient intégrés à l'intérieur de l'espace national ou situés à l'extérieur. De manière générale, les représentations imprègnent de manière plus ou moins latente (parfois évidente, parfois souterraine) la conscience collective (Yasri-Labrique et Djordjevic Leonard, 2014).

Selon Abdelhamid et Hadjarab, « les représentations des sujets sur les langues, leurs normes, leurs caractéristiques et leurs statuts par rapport à d'autres langues influencent le désir de les apprendre (choix de la langue à apprendre) ou de les utiliser (pratiques langagières) » (2009 : 267). Plus les représentations sur une langue sont positives, plus les locuteurs auront tendance à l'utiliser, et vice-versa. En revanche, un locuteur du fulfulde n'ayant pas accès au français ou à l'anglais, et qui se trouve démuné pour cette raison, n'aura pas nécessairement envie d'utiliser

davantage le fulfulde. Le besoin de nuancer en fonctions des contextes sociolinguistiques se fait ressentir lorsque l'on se place du côté des langues qui ont moins de prestige.

Gueunier souligne que l'étude des représentations en sociolinguistique s'est surtout centrée sur la question des contacts de langues ou de registres d'une même langue : « langue standard vs dialecte ou créole, langues majoritaires vs minoritaires, registres stylistiques différents selon les situations plus ou moins contrôlées ou détendues » (1997 : 247). Par ailleurs, en sociolinguistique, les représentations, souvent négatives, liées à l'alternance codique (fréquent passage d'une langue à une autre dans une société plurilingue), la surestimation de l'écrit par rapport à l'oral, *etc.*, sont également l'objet d'analyses scientifiques. Pour cette raison, les prochains sous-chapitres seront consacrés aux phénomènes associés aux contacts de langues.

## 6.2 – L'analyse de la pluralité linguistique

En raison de la mondialisation et de la conséquente mobilisation de populations issues de langues, cultures et valeurs différentes, la notion de *contact de langues* est au cœur des débats sociolinguistiques. Mais avant de rentrer dans le vif du sujet, nous nous permettons d'ouvrir une courte parenthèse afin de discuter le concept de *contact*. Une question nous vient alors à l'esprit : les langues sont-elles vraiment en contact ? Est-ce la meilleure manière de désigner les situations dans lesquelles la présence de deux ou plusieurs langues affectent le comportement langagier d'un individu ? Il s'agit de questions pertinentes dans le sens où l'usage de ce mot dans la linguistique est relativement récent<sup>39</sup> et que, jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les chercheurs rejetaient l'idée de langues en contact et se consacraient essentiellement à l'étude des liens de filiation d'une langue à une autre en se basant sur la théorie de l'arbre généalogique (Tabouret-Keller, 1988). C'est pourquoi ce concept a contribué à la multiplication des recherches dans une perspective épistémologique et méthodologique innovatrice : s'il permet ou non de désigner les situations où règne une pluralité linguistique, Nicolaï (2007) souligne qu'il rend possible l'ancrage des faits linguistiques dans les réalités matérielles et la description de ces dernières.

---

<sup>39</sup> Introduit par Weinreich en 1953.

Or, il est généralement admis que les contacts linguistiques constituent un phénomène universel pouvant se manifester dans tous les domaines de la langue (Amit, 2013). Ce concept inclut toute situation dans laquelle la présence simultanée de deux ou plusieurs langues affecte directement ou indirectement le comportement langagier des locuteurs d'une communauté linguistique donnée. Des phénomènes abordés jusqu'ici, tels que la dynamique des langues, le changement linguistique et la variation, ainsi que le développement des pidgins et des créoles en sont la conséquence. Ceci laisse entendre que l'étude des contacts renvoie à un vaste domaine dans lequel les questionnements sont très divers (Nicolai, 2007).

Traditionnellement, c'est avec l'ouvrage de Weinreich (1970) que l'on a tendance à dater l'apparition de ce champ d'études dans la linguistique contemporaine, même si le questionnement est bien antérieur<sup>40</sup>. Weinreich considère que des langues sont en contact si elles sont utilisées de manière alternée par le même locuteur. Les locuteurs sont donc considérés comme étant le « lieu » du contact. En effet, les langues existent et cohabitent dans chaque individu de la communauté linguistique. Dans cette perspective, le concept de contact des langues réfère « au fonctionnement psycholinguistique de l'individu qui maîtrise plus d'une langue » (Hamers, 1997a : 94).

Par conséquent, nous consacrerons ce sous-chapitre à des notions clefs, directement associées à ce sujet, telles que le bilinguisme, la diglossie et les mélanges de langues.

### **6.2.1 – Le bilinguisme comme contact**

Le monde est plurilingue : entre 6000 et 7000 langues pour environ 200 pays, soit en moyenne 30 langues par pays. En réalité, certains pays en comptent beaucoup plus (citons, en guise d'exemple, le cas du Burkina Faso qui, en plus du français, compte une soixantaine de langues nationales), comme beaucoup moins ; c'est le cas de la plupart des pays occidentaux. C'est un phénomène universel, les communautés linguistiques se côtoient, se superposent sans cesse et les locuteurs utilisent une pluralité de langues à diverses fins, dans toutes les classes de la société, dans tous les groupes d'âge et dans divers contextes (Grosjean, 2018). Malgré le manque de

---

<sup>40</sup> Hakuta et Diaz (1985) écrivent que l'étude des relations entre le bilinguisme et les capacités cognitives ont commencé au début des années 1920.

statistiques précises, certains chercheurs (Marian et Shook, 2012 ; Grosjean, 2018) estiment que 50% (voire plus) de la population mondiale se sert régulièrement de deux ou plusieurs langues et/ou dialectes dans la vie de tous les jours.

Les raisons de l'extension du bilinguisme sont multiples et relèvent (pour les plus classiques) des échanges, du commerce, de l'emploi, de la religion, de la politique ou des conflits (Kail, 2015). Plus récemment, les technologies de la communication, internet et le tourisme de masse constituent la source d'extension du phénomène bilingue et plurilingue.

Avant toute précision théorique concernant ce thème, il serait nécessaire d'aborder le flou terminologique qui entoure le mot *bilinguisme*. En effet, il s'agit d'une réalité complexe, de nature dynamique, multidimensionnelle, qui implique des enjeux démographiques, cognitifs et sociaux. Weinreich (1970) le définit comme étant l'usage simultané de deux langues. Au premier abord, il peut sembler qu'il n'y a pas de problématique majeure. Nonobstant, Hamers et Blanc (1983), ainsi que Baker et Prys Jones (1998), soulignent que la réelle difficulté se trouve dans ce que signifie « l'utilisation de deux langues » : est-ce parler avec un niveau de précision identique dans deux langues ? Est-ce posséder une compétence minimale ? Ou bien s'exprimer moyennement dans les deux langues ? L'habilité à parler deux langues doit-elle être le seul critère à prendre en compte ? Toutes ces questions sont à l'origine de différentes définitions qu'il est possible de classer dans une sorte de continuum qui va de la compétence minimale (Macnamara, 1976) jusqu'à celle d'un locuteur natif (Bloomfield, 1966 [1933]). En effet, les chercheurs peinent à trouver un consensus quant à définition de ce phénomène.

Mackey (1997b) écrit qu'au cours des années 70, certains auteurs réservaient le terme *bilinguisme* pour désigner les situations dans lesquelles deux langues sont utilisées, et distinguaient les situations de bilinguisme, de trilinguisme, de quadrilinguisme et de plurilinguisme. En revanche, la grande majorité des auteurs font de « bilinguisme » un emploi générique et considèrent que toutes les questions touchant la présence de deux langues dans une société et dans l'individu sont applicables à trois, quatre, cinq langues ou plus.

Sur cette voie, ce concept se rapporte à tous les phénomènes qui concernent un individu qui se sert de deux (ou plusieurs) langues, une communauté dans laquelle deux (ou plusieurs) langues sont utilisées et des personnes qui parlent deux (ou plusieurs) langues différentes. Ceci nous

amène aux deux prochaines conceptualisations autour de cette notion : le bilinguisme individuel et le bilinguisme sociétal.

### **6.2.1.1 – Le bilinguisme individuel**

Jusqu'à ce jour, de nombreuses recherches et théories sur le bilinguisme individuel ont vu le jour. Un des nombreux mythes qui entourent ce concept est que le sujet bilingue possède une maîtrise équivalente (et souvent parfaite) de ses deux langues. En réalité, une personne de ce genre est l'exception. Pour Grosjean, est bilingue « la personne qui se sert régulièrement de deux langues dans la vie de tous les jours et non qui possède une maîtrise semblable (et parfaite) des deux langues » (1984 : 16). À ce propos, cet auteur fait ressortir que le bilinguisme dit « équilibré », où le besoin des deux langues est équivalent, constitue un phénomène assez rare, dans la mesure où le déséquilibre entre les deux langues est presque toujours observé. Par exemple : « une des langues est parfois dominante dans l'expression orale, l'autre dans la lecture ou l'expression écrite ; on peut remarquer une prononciation supérieure dans une langue à côté d'un vocabulaire plus étendu dans l'autre » (Mackey, 1997a : 63).

Chez le locuteur bilingue, le contact des langues se traduit par « un état de bilinguisme<sup>41</sup> » (Hamers, 1997a : 95), défini comme un état psychologique d'un individu qui peut recourir à plus d'un code linguistique. Le degré d'accès aux différents codes varie selon un certain nombre de dimensions d'ordre psychologique, psycholinguistique, sociolinguistique, cognitif, *etc.* Autrement dit, ces différentes dimensions conditionnent le choix et l'usage de l'un des codes.

Ceci dit, le bilinguisme des individus n'est guère homogène. En effet, ce concept constitue un objet complexe qui est par nature dynamique (Kail, 2015), non seulement au cours du temps, mais aussi en fonction des divers contextes de communication dans lesquels n'importe quel locuteur est susceptible de se retrouver. C'est ce qui le rend difficile à cerner. À ce propos, Mackey écrit que :

---

<sup>41</sup> Certains auteurs, tels que Hamers (1997a), distinguent la bilinguisme (qui renvoie à l'ensemble des états ou des facteurs psychologiques liés à l'utilisation de deux systèmes linguistiques différents) du bilinguisme (qui réfère au fait qu'une société utilise plus d'une langue). Dans ce manuscrit, nous les considérons comme des synonymes que nous opposerons par la suite au bilinguisme social/étatique.

La compétence bilingue dépend non pas seulement de la nature des deux langues ou des variétés dialectales, de l'écart spatial et de la distance interlinguistique entre elles, mais surtout des conditions de leur acquisition, qui doivent être définies pour chacune des langues du bilingue (Mackey, 1997a : 62-63).

Les conditions dans lesquelles l'acquisition et l'apprentissage de deux langues (ou plus) s'est produite sont ainsi à l'origine de différents types de bilinguisme. Weinreich (1970) en distingue six :

- a) Le bilinguisme idéal : le locuteur maîtrise parfaitement les deux langues ;
- b) Le bilinguisme précoce : le locuteur (généralement un enfant qui n'est pas encore allé à l'école) acquiert deux (ou plusieurs) langues en milieu naturel à travers un apprentissage informel ; ceci est en accord avec la théorie générative de Chomsky (1971) : un enfant est capable d'acquérir n'importe quelle langue ;
- c) Le bilinguisme simultané : le locuteur acquiert les deux langues en même temps ;
- d) Le bilinguisme consécutif : dans un contexte différent, tel que l'école ou dans le cas de l'immigration, le locuteur apprend une deuxième langue après avoir acquis les structures principales de sa langue première ;
- e) Le bilinguisme passif : le locuteur comprend seulement l'une des deux langues maîtrisées ;
- f) Le bilinguisme soustractif : le locuteur a une compétence limitée dans une des langues en raison du fait qu'une des langues a moins de prestige et que l'autre est plus valorisée par la société, même si parfois la langue la moins parlée a plus de prestige (comme c'était le cas du latin face au français).

Pour Lambert (1974), le dernier type de bilinguisme cité par Weinreich (1970) concerne les rapports entre les systèmes linguistiques en contact sous l'angle des composantes sociales, culturelles et psychologiques. En conséquence, il oppose le bilinguisme soustractif (dont le degré de bilingualité sera marqué par une étape de soustraction entre la première et la seconde langue qui peut s'achever par le remplacement de la première par la seconde) au bilinguisme additif, dans lequel un locuteur donné ajoute à son répertoire une deuxième langue sans détriment pour la première langue qui a déjà été acquise et qui est fortement valorisée par l'entourage et la société ; le sujet parlant pourra ainsi développer des capacités de locuteur natif dans les deux

langues. Cette « bilinguisme additive » dont nous parle Lambert (1974) correspond, à notre avis, au bilinguisme idéal cité par Weinreich (1970).

En ce qui concerne la hiérarchie parmi les langues maîtrisées par un locuteur donné, Peal et Lambert (1962) opposent les « bilingues équilibrés » aux « pseudo-bilingues » qui, pour des raisons variées, connaissent et maîtrisent mieux l'une des langues de leur répertoire langagier.

Par ailleurs, Hamers (1988, 1997a) distingue la bilinguisme d'enfance de celles d'adolescence et de l'âge adulte. Selon elle, les deux dernières résultent d'un apprentissage dit formel d'une langue seconde, alors que la première résulte, le plus souvent, de contextes sociaux bilingues. Cette auteure précise qu'il existe des sous-catégories à l'intérieur de la bilinguisme d'enfance, et, comme Weinreich (1970), elle différencie la bilinguisme consécutive de la bilinguisme précoce simultanée. En effet, il s'agit du développement bilinguistique (Hamers, 1997a) et il est directement associé aux modes d'acquisition des systèmes linguistiques.

Outre les typologies jusqu'ici présentées, qui permettent de répondre au « où ? » et au « quand ? » l'individu devient bilingue, Mackey (1997a) estime que l'on peut se demander également comment le locuteur apprend les langues : par contact, par attribution (*bilinguisme primaire*), par instruction, par induction (*bilinguisme secondaire*) ? Le « pourquoi ? » est tout aussi important : par besoin d'intégration sociale (*motivation intégrative*), pour des fins utilitaires (*motivation instrumentale*). Enfin, la durée du contact avec les langues constitue un dernier critère qui permettrait de définir de manière précise les conditions d'acquisition des langues en contact.

Plus de trente ans après la définition de « bilingue » que nous avons citée au début de ce sous-chapitre, Grosjean (2018) en a proposé une nouvelle définition qui se veut inclusive (dans la mesure où elle tient compte de la plupart des paramètres jusqu'ici cités) et prend en compte non seulement les bilingues, mais aussi les plurilingues. Selon sa définition, qui inclut les dialectes et la notion de connaissance linguistique, les bilingues sont :

Les personnes qui se servent de deux ou plusieurs langues (ou dialectes) dans la vie de tous les jours. Ceci englobe les personnes qui ont une compétence de l'oral dans une langue et une compétence de l'écrit dans une autre, les personnes qui parlent deux langues avec un niveau de compétence différent dans chacune d'elles (et qui ne savent ni lire ni écrire l'une ou l'autre), mais aussi, bien entendu, les personnes qui possèdent une très bonne maîtrise de deux (ou plusieurs) langues (Grosjean, 2018 : 9).

Par rapport au niveau de compétence, Grosjean explique que si une des langues est utilisée dans un nombre restreint de domaines alors que l'autre l'est dans des contextes plus abondants, il y a de fortes chances que la deuxième ne soit pas aussi développée que la première : c'est le principe de complémentarité.

### **6.2.1.2 – Le bilinguisme sociétal**

Il est actuellement difficile de dissocier les études qui privilégient le niveau individuel du sujet bilingue de celles qui analysent les conditions sociétales de la pratique bilingue (Kail, 2015). À ce propos, Kremnitz a écrit que :

Pendant longtemps, le fait que des locuteurs utilisent plus d'une langue a été considéré par les linguistes comme un fait essentiellement individuel, concernant surtout ce que l'on appelle aujourd'hui la psycholinguistique. Les études de bilinguisme ont, par conséquent, surtout « essayé d'observer des cas isolés ; (...) Les linguistes ne se sont que très peu préoccupés des phénomènes sociaux liés à l'apparition des bilinguismes en société » (Kremnitz, 1981 : 63).

Kremnitz explique que cela pourrait relever du fait que, d'un côté, ce terrain était déjà occupé à cette époque-là par d'autres disciplines (notamment la pédagogie), et que, de l'autre, il faudrait prendre en compte des enjeux politiques qui souvent se manifestaient avec une grande virulence, à savoir les phénomènes d'émancipation culturelle et politique de nombreuses communautés concernées par la décolonisation. Ainsi, dans le contexte socioculturel actuel, parler de bilinguisme social implique la prise en compte du bilinguisme individuel. En effet, selon le profil des individus d'une société donnée, le bilinguisme social sera abordé différemment.

D'ailleurs, c'est ce qui permet de comprendre les différences entre « plurilinguisme » et « multilinguisme » : ces deux termes peuvent être considérés comme des synonymes s'ils sont associés à des individus. En revanche, une société plurilingue n'est pas nécessairement une société multilingue. Suivant Tremblay (2007), leur distinction est avant tout d'ordre sémantique :

1. Société multilingue : le terme *multilinguisme*, appliqué à une société, ne permet pas de distinguer si les citoyens qui rentrent dans sa composition connaissent plusieurs langues. Par conséquent, on considère qu'il y a une simple coexistence de plusieurs langues.

Autrement dit, elle peut être majoritairement formée d'individus monolingues ignorant la langue de l'autre ;

2. Société plurilingue : elle est composée d'individus majoritairement bilingues/plurilingues. En d'autres termes, les individus d'une société plurilingue sont capables de s'exprimer à divers niveaux de compétence en plusieurs langues.

Cette conception rejoint celle de la Charte européenne du plurilinguisme qui a été élaborée par l'Observatoire européen du plurilinguisme (OEP).

D'après Edwards (2012) le bilinguisme (et le multilinguisme) occupe des places importantes au cœur des débats psychologiques, politiques et sociaux qui définissent les groupes ethniques/sociaux, les communautés et les régions. C'est pourquoi le profil linguistique des individus joue un rôle important. En effet, la collectivité (État, tribu, élite, famille, etc.) a besoin qu'il y ait intercommunication entre ses membres. Ainsi, la raison d'être d'une collectivité bilingue peut provenir « d'un désir de permettre à chacun de vivre dans sa langue » (Mackey, 1997a : 61), de respecter les droits des uns et des autres. En effet, la dimension du droit s'impose à tous et peut avoir une influence sur la prise de parole des individus. Par conséquent, selon Mackey (1997a), une communauté bilingue se caractérise par :

- Sa répartition démographique : on se demandera ainsi combien d'individus pratiquent chacune des langues en présence ? Combien sont bilingues ? Dans quel groupe se recrutent-ils principalement ? Pour cette dernière question, Mackey précise que c'est souvent la minorité linguistique qui porte le fardeau du bilinguisme, sauf si elle est issue de l'élite, ce qui obligera la majorité à devenir bilingue ;
- La position sociolinguistique des différentes langues en présence : ceci se réfère au statut des langues, à leur prestige respectif et aux fonctions qu'elles assurent et on se demandera si la complémentarité fonctionnelle des langues est équilibrée.

En effet, le facteur « prestige de la langue » conditionne le plus souvent le niveau de bilinguisme des individus. Partant du principe qu'une langue est forgée par une culture et qu'elle sera toujours l'outil privilégié d'expression de cette dernière, l'apprentissage d'une nouvelle langue implique l'apprentissage de pratiques culturelles différentes, d'une manière différente de vivre, de parler et d'entrer en relation avec autrui. Par conséquent, l'apprentissage d'une nouvelle

langue est conditionné par le contexte affectif dans lequel il se produit, les attitudes et la valorisation portée par la société sur celle-ci.

Suivant ce même raisonnement, Baker et Prys Jones déterminent que :

Les bilingues prestigieux sont souvent (mais pas exclusivement) ceux qui maîtrisent deux langues dont les statuts sont élevés. Ce prestige est souvent renforcé par le fait que ces bilingues proviennent le plus souvent des classes moyennes qui ont un certain prestige social, culturel et économique. [Les] familles voient le bilinguisme prestigieux comme une forme de préservation du statut social et les avantages au niveau de l'éducation et de l'emploi (Baker et Prys Jones, 1998 : 15).

Il serait intéressant d'ajouter qu'il existe des langues de prestige peu parlées. En effet, le prestige d'une langue est directement proportionnel aux fonctions sociales de cette dernière. De fait, le nombre de locuteurs n'est pas le seul critère à prendre en compte pour déterminer le niveau de prestige d'une langue.

De son côté, Kail (2015) parle d'un bilinguisme populaire qu'il oppose au bilinguisme de l'élite : dans le premier cas, il est possible de distinguer les groupes dont la langue minoritaire a un faible statut dans leur société alors que dans le second cas la langue majoritaire a un statut élevé et correspond aux groupes qui parlent la langue dominante dans une société donnée. Par ailleurs, les bilingues issus de l'élite sont susceptibles de maîtriser d'autres langues qui leur apportent de la valeur ajoutée.

Or, au niveau politique, le terme *bilinguisme* peut renvoyer aux dispositions prises par un gouvernement afin de donner aux langues en présence un statut qui peut être, entre autres, officiel ou national. Autrement dit, le fait qu'un locuteur soit socialement obligé de recourir (ou pas) à une langue dépend des conditions langagières imposées par l'État. Sur cette voie, le bilinguisme d'État a des répercussions sur le bilinguisme individuel (s'influencent mutuellement) : soit l'État se plie aux usages des locuteurs, soit les locuteurs doivent se conformer aux exigences de l'État. Ainsi, divers types de bilinguisme en découlent : « dans le cas d'un *bilinguisme officiel*, on applique soit le *principe de territorialité* – l'individu se conforme à la langue de son État, de son canton, de sa province, etc. – soit le *principe de personnalité* – l'État se plie à la langue de l'individu » (Mackey, 1997a : 61). Dans ce dernier cas de figure, les pouvoirs publics servent les citoyens dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. De plus, Mackey ajoute qu'« à l'intérieur [d'un] pays, chaque institution (corporation,

ministère, société) peut pratiquer son propre *bilinguisme institutionnel* » (1997a : 61) : si la direction fonctionne dans une langue et la main d'œuvre dans une autre, on pratique le bilinguisme de ligne, appelé aussi « bilinguisme vertical ». Autre cas de figure, il existe un bilinguisme de liaison (ou « bilinguisme horizontal ») lorsque deux institutions qui travaillent en langues différentes doivent communiquer avec l'aide d'adjoints bilingues à la direction.

Au niveau de l'enseignement, l'école joue un des plus importants rôles en termes de langues. En effet, elle a le pouvoir de « perpétuer le bilinguisme d'une population (bilinguisme de maintien) ou l'assimilation progressive des populations qui utilisent au foyer une langue autre que celle de l'État (bilinguisme de transfert) » (Mackey, 1997a : 61-62). Lorsqu'un État définit les langues de l'enseignement, il définit indirectement les langues que les citoyens devront connaître/maîtriser dans l'avenir. Néanmoins, l'établissement d'un modèle pédagogique pour l'apprentissage des langues revient à activer des choix pluriels (Gajo, 2009). C'est pourquoi l'apprentissage des langues dans les écoles découle, dans la plupart des cas, des stratégies politiques, des objectifs économiques à atteindre (en ce qui concerne, par exemple, les partenariats avec les pays dans lesquels les langues de l'enseignement sont également présentes), des contextes sociaux et culturels. Dans une communauté linguistique, le bilinguisme est étroitement relié à la politique linguistique<sup>42</sup>.

### **6.2.1.3 – Les conséquences du bilinguisme**

Les interrogations relatives aux effets du bilinguisme sur le fonctionnement cognitif existent depuis plus d'un siècle. En revanche, les réponses apportées se sont beaucoup modifiées au fil des années.

En 2011, Tabouret-Keller écrivait que les études sur le bilinguisme publiées entre 1860 et 1960 avaient un but commun : démontrer que le bilinguisme était un phénomène néfaste pour le développement langagier de l'enfant bilingue. Dans son ouvrage, cette auteure examine la persistance d'une idée qui a longtemps perduré : la nocivité du bilinguisme. Effectivement, jusqu'aux années 1960/1970, les recherches semblaient démontrer que l'expérience bilingue précoce était plutôt nocive pour la croissance cognitive de l'enfant. Même certaines études

---

<sup>42</sup> Nous allons y revenir dans le chapitre 7.

publiées après ladite période (Adler, 1977) ont mis l'accent sur les déficits de performance des bilingues : lorsqu'un individu éprouvait une faible estime de soi, était en situation d'échec scolaire, de retard de langage, possédait des problèmes liés à la personnalité (troubles sociaux), le bilinguisme a souvent été pointé du doigt comme étant la cause la plus probable. C'est le cas dans les recherches d'Ausubel et *al.* (1980) qui considèrent que le bilinguisme est handicapant et a de nombreuses conséquences négatives chez les locuteurs, telles que le retard au niveau du développement du langage, des confusions au niveau de la relation signifiant/signifié, un faible vocabulaire et l'échec scolaire.

La validité des résultats de ces recherches a été mise en question du fait que les méthodologies appliquées n'étaient pas suffisamment définies. Les enquêtes consistaient en la comparaison des performances des bilingues (dont les niveaux de maîtrise des langues en contact étaient variés) avec ceux des natifs monolingues. Grosso modo, les chercheurs comparaient l'incomparable. C'est ce qui permet de comprendre le fait que les résultats des premières études au début du XX<sup>e</sup> siècle ont produit des conséquences sociales très négatives concernant les enfants bilingues alors qu'à partir des années 1960/1970, les résultats ont commencé à s'inverser (Grosjean, 2018). Les études anciennes sur le bilinguisme diffèrent des études plus récentes sur toute une série de points, tels que les choix des méthodes de contrôle, des populations testées et des tests utilisés.

Depuis la fin des années 1960, nombreuses sont les études qui ont permis de démontrer que le bilinguisme présente plusieurs avantages pour les locuteurs (Peal et Lambert, 1962 ; Palij et Homel, 1987 ; Ozfidan et *al.*, 2014). D'après Kail (2015), ces études se sont plutôt concentrées sur la nature des nombreux bénéfices cognitifs résultant de l'expérience bilingue. Selon elle, les avantages sont très nombreux :

- Les activités métalinguistiques : les individus bilingues sont plus aptes à porter un jugement (vrai/faux) sur les différentes composantes du langage et sur ses modalités d'expression et de compréhension ;
- Le développement du contrôle exécutif : les bilingues réussissent mieux dans la réalisation de tâches qui impliquent la mise à jour de la mémoire de travail, l'inhibition de distracteurs ou de réponses et la flexibilité cognitive ;
- Capacités attentionnelles : le bilinguisme peut influencer d'autres dimensions de l'attention, ce qui rend les bilingues plus performants ;

- Bilinguisme et vieillissement : l'usage de deux langues durant de nombreuses années pourrait constituer un facteur de protection contre le déclin cognitif et retarder l'âge d'apparition des symptômes de la maladie d'Alzheimer (mais cela ne veut pas dire qu'il empêche l'avènement de cette pathologie) ;
- Bilinguisme et « réserve cognitive » : cette réserve cristallise les effets de certains facteurs qui permettent à une personne de conserver un fonctionnement cognitif normal en dépit des phénomènes de déclin cognitif éventuel lié à l'âge ou à la présence d'une pathologie du cerveau ;

Outre ces avantages, on pourrait encore citer d'autres bienfaits possibles du bilinguisme, à savoir : une plus grande créativité, un QI plus élevé, la plus grande facilité à apprendre une nouvelle langue, la curiosité et attention envers les langues en ce qui concerne leur fonction et leur fonctionnement, une ouverture d'esprit, une tolérance certaine, *etc.*

Il serait inconcevable de considérer que le bilinguisme ne présente aucun inconvénient pour les locuteurs bilingues (Baker et Prys Jones, 1998). Parmi les quelques déficits langagiers que le bilinguisme peut occasionner, Kail (2015) énumère :

- La taille du vocabulaire : par rapport aux monolingues, la taille du lexique est plus faible dans chacune des langues chez les bilingues ;
- L'accès au lexique dans la dénomination d'images : toujours par rapport aux monolingues, les sujets bilingues devraient avoir des performances comparables aux monolingues dans les tâches qui requièrent principalement un traitement conceptuel, mais sont moins performants et moins rapides quand il s'agit de tâches dans lesquelles il faut réaliser des traitements lexicaux, à savoir dans la dénomination d'images ;

Kail (2015) conclut qu'une forme de paradoxe émerge de cette confrontation entre les déficits et les avantages du bilinguisme : l'expérience bilingue semble profiter aux traitements non linguistiques, mais il engendre le plus souvent un coût cognitif important, notamment dans la production du langage. D'un autre côté, Mackey (1997a) estime que la scolarisation d'une minorité dans une langue autre que celle du foyer peut parfois se solder, pour la langue familiale, par un manque de maturation linguistique, surtout à l'écrit (*bilinguisme négatif*). Par contre, elle peut s'avérer une expérience positive pour une population dont la langue extrascolaire possède

une forte vitalité (*bilinguisme positif*). De plus, ni l'éloignement typologique, ni l'image sociale de chaque langue dans la société ne sont pris en compte dans la définition des avantages et inconvénients.

Grosjean possède un point de vue divergent en ce qui concerne certains avantages et inconvénients du bilinguisme et soutient que :

(...) ces avantages et inconvénients ont très peu (sinon rien) à voir avec le bilinguisme en tant que tel ; ils sont plutôt dus à la situation psychosociale dans laquelle se trouvent les différents bilingues. Certains bilingues sont membres de la classe dominante d'une société, tandis que d'autres ne le sont pas ; certains sont « éduqués », d'autres pas ; certains appartiennent à un groupe social majoritaire, d'autres pas, etc. (Grosjean, 1984 : 21).

Cet auteur précise encore que ce sont les facteurs énumérés ci-dessus qui expliquent les prétendus avantages et inconvénients du bilinguisme, et non pas le fait de se servir quotidiennement d'une, de deux ou de trois langues. Pour fonder ses contestations, Grosjean s'appuie sur l'exemple de sociétés africaines dans lesquelles le fait d'être bilingue ne signifie pas nécessairement que l'on appartient à une certaine minorité linguistique et culturelle. Jusqu'à aujourd'hui, aucune étude n'a réellement permis d'isoler les effets dus au bilinguisme sur le développement scolaire et cognitif des locuteurs bilingues (Grosjean, 1984). En effet, les résultats ne peuvent pas être imputés de manière catégorique au seul effet du bilinguisme.

Nonobstant, le contexte bilingue n'a quasiment pas d'effets adverses sur le comportement linguistique d'un enfant. Ce dernier développe en parallèle la grammaire, le lexique et la phonologie des langues en question. Comme l'a souligné Grosjean, « un bilingue n'est pas deux ou plusieurs monolingues en une seule personne, mais un être de communication à part entière » (2015 : 33). Par conséquent, l'enfant prend très tôt conscience de l'existence de deux codes distincts. En effet, les locuteurs bilingues possèdent généralement des capacités cérébrales qui leur permettent d'apprendre et retenir plusieurs langues. Cela est dû au fait qu'ils ont une certaine capacité qui leur permet de ne pas mélanger leurs langues : « généralement les bilingues connaissent les systèmes phonologiques et syntaxiques des deux langues et des milliers de mots dans chacune d'entre elles (*indépendance linguistique*) » (Macnamara, 1967 : 66)

Suivant les raisonnements exposés ci-dessus, nous pouvons considérer que le bilinguisme individuel est possible, non problématique et potentiellement valorisant. Dans le prochain sous-

chapitre, nous parlerons de la diglossie qui est, elle aussi, une des nombreuses conséquences du bilinguisme. Nous verrons que la diglossie est surtout un bilinguisme social<sup>43</sup>.

### 6.2.2 – La diglossie comme conflit

La majorité des individus vivent dans un entourage bilingue et doivent adapter leur comportement langagier à chaque situation linguistique (Hamers, 1997a), en hiérarchisant les usages, en développant des représentations péjoratives ou mélioratives vis-à-vis des langues en contact. En effet, l'être humain a souvent besoin de catégoriser, de ranger les éléments de son entourage de manière à pouvoir y accéder systématiquement. En conséquence, « lorsque, dans un même pays, deux langues sont utilisées dans des situations différentes, l'une pour des usages formels (religion, enseignement, politique...) et l'autre pour des usages plus familiers (avec des parents, des amis...), on parle de diglossie » (Calvet, 2011 : 133).

Avant de connaître son emploi actuel, le terme *diglossie* était un néologisme qui signifiait « bilinguisme » en langue grecque. William Marçais (1930) est le premier linguiste<sup>44</sup> à l'avoir utilisé pour parler des diglossies arabes. Il explique que la diglossie est une situation langagière dans laquelle deux systèmes linguistiques coexistent sur un même territoire. Selon lui, la situation diglossique est généralement conflictuelle en raison des différences de fonctions que chacune occupe. Depuis, un ensemble d'hypothèses théoriques ont été produites sur les situations diglossiques, dites également « de dominance » ou « de subordination » (Boyer, 1991).

Ce n'est que depuis que Ferguson (1959) l'a introduite dans la sociolinguistique que la notion de « diglossie » a définitivement pris place dans le champ conceptuel de ce domaine scientifique. Cet auteur réemploie ce concept et l'applique à des contextes différents de ceux considérés par Marçais (1930). En effet, Ferguson (1959) s'intéresse au bilinguisme social lorsqu'il étudie le concept de diglossie, à travers une enquête réalisée dans quatre contextes similaires, à savoir : les situations arabophones (dialecte/arabe classique), la Grèce (demotiki/katharevousa), Haïti

---

<sup>43</sup> Malgré le caractère social de la diglossie, Kremnitz précise que « même l'individu qui a un potentiel bilingue, qui maîtrise à la fois deux langues, en fait un usage diglossique dans presque tous les cas. Les personnes vraiment bi- ou plurilingues qui emploient les langues sans différence aucune sont, d'après toutes les expériences, rarissimes » (1981 : 73).

<sup>44</sup> Lüdi (1990) écrit que la première attestation de ce terme semble remonter à l'an 1885.

(créole/français) et la Suisse germanophone (suisse allemand/hochdeutsch). Pour cet auteur, ce mot renvoie à la coexistence dans une même communauté linguistique de deux formes linguistiques qu'il baptise « variété haute » (ou variété H) et « variété basse » (ou variété B)<sup>45</sup>. Suivant cette perspective, Ferguson écrit que de nombreux traits caractérisent les situations de diglossie, parmi lesquelles il en cite neuf :

1. La fonction : c'est une des caractéristiques les plus importantes ; dans un ensemble de situations formelles, seule la variété H est appropriée, alors que dans d'autres, plus informelles, seule la variété B est utilisée ;
2. Le prestige : comme la propre terminologie utilisée par Ferguson l'indique, les locuteurs considèrent que la variété H est supérieure à la variété B, ce qui fait que la première jouit d'un prestige social dont ne jouit pas la variété B ;
3. Le patrimoine littéraire : la variété H est plus souvent utilisée comme langue d'une production littéraire reconnue et admirée ;
4. L'acquisition : la variété B constitue souvent la langue première des locuteurs et est acquise « naturellement », alors que la variété H est davantage acquise à l'école ;
5. La standardisation : la variété H est fortement standardisée alors que les études de la variété sont soit inexistantes, soit relativement récentes et peu nombreuses ; par ailleurs, l'orthographe et la prononciation de la variété B varient beaucoup ;
6. La stabilité : les situations de diglossie sont généralement stables et peuvent persister pendant de nombreux siècles ;
7. La grammaire : la structure grammaticale constitue l'une des différences les plus frappantes entre les variétés H et B ; dans le cas d'une cohabitation entre deux variétés d'une même langue, la variété H possède des catégories grammaticales qui ne sont pas présentes dans la variété B ;
8. Le lexique : malgré des variations de forme et des différences de sens, de manière générale, l'essentiel de du vocabulaire des variétés H et B est partagé ;

---

<sup>45</sup> D'après Tabouret-Keller (2006), « la qualification *haut* et *bas* n'est pas tenable d'un point de vue épistémologique, d'abord à cause de sa qualité impressionniste et surtout de son absence de portée logique ». Cette auteure ajoute que « les situations linguistiques hétérogènes et complexes d'aujourd'hui se prêtent rarement à un figement terminologique aussi sommaire ». Il s'agit d'une manière réductrice de nommer un phénomène qui est par définition complexe.

9. La phonologie : c'est le cas où il y a plus de diversité dans la mesure où la phonologie des variétés H et B peut être assez proche, modérément différente ou très divergente ; cela varie d'une communauté de parole à une autre.

Après cette description détaillée des situations diglossiques considérées dans son enquête, Ferguson a introduit une définition qui devait s'appliquer à toutes les situations linguistiques similaires :

La diglossie est une situation linguistique relativement stable dans laquelle, outre les dialectes primaires de la langue (qui peuvent inclure un standard ou des standards régionaux), existe une variété superposée très divergente, hautement codifiée (souvent grammaticalement plus complexe), véhicule d'un corpus littéraire écrit important et respecté (...), qui est apprise en grande partie à travers l'éducation formelle et est utilisée généralement à l'écrit ou dans un oral formel, mais n'est utilisée pour la conversation ordinaire dans aucune partie de la communauté<sup>46</sup> (Ferguson, 1959 : 336).

Ferguson termine sa réflexion en précisant que les contextes diglossiques ne sont limités à aucune région géographique ou à une famille de langues. Effectivement, la combinaison des circonstances citées ci-dessus conduit généralement à la diglossie. De plus, cet auteur souligne que cette notion ne peut être appliquée que dans la situation bien stable et homogène d'un État-nation où sont parlées deux variétés d'une même langue. De fait, dans son étude, les deux variétés prises en compte étaient utilisées par les mêmes locuteurs de manière alternée dans des contextes différents. Or, d'un côté, sa définition ne rendait pas compte de la complexité des cas qu'il a étudiés et, de l'autre, elle était trop restrictive et ne permettait pas son réemploi pour des situations qui étaient très proches de celles qu'il considérait comme diglossiques. En effet, la diglossie ne concerne pas uniquement les locuteurs de deux variétés d'une même langue, mais encore celle d'un groupe humain qui pratique au moins deux langues en leur accordant des statuts hiérarchiquement différents, notamment lorsque ces langues ou variétés linguistiques sont apparentées et partiellement incompréhensibles. C'est pour cette raison que l'acception du mot *diglossie* a évolué depuis sa première utilisation en sociolinguistique et englobe actuellement des situations relativement diverses.

À travers ses recherches, Fishman (1967) a étendu le domaine d'application de la diglossie à d'autres situations dans lesquelles les langues en contact ne sont pas nécessairement apparentées,

---

<sup>46</sup> Notre propre traduction de l'anglais.

les fonctions pas forcément hiérarchisées et les locuteurs peuvent ne pas maîtriser les langues en contact. Il propose de décrire toute situation sociolinguistique de contact en se basant sur la présence ou l'absence de bilinguisme et de diglossie dans une communauté linguistique. Il l'expose comme suit :

		<b>Diglossie</b>	
		+	-
<b>Bilinguisme</b>	+	1. Bilinguisme et diglossie	2. Bilinguisme sans diglossie
	-	3. Diglossie sans bilinguisme	4. Ni diglossie, ni bilinguisme

**Tableau 4** - Les relations entre le bilinguisme et la diglossie.

**Source** : Fishman (1967 : 30)

1. Bilinguisme et diglossie : tous les membres de la communauté linguistique connaissent la variété haute et la variété basse ;
2. Bilinguisme sans diglossie : il y a de nombreux individus bilingues dans une société donnée, mais pas d'hierarchisation des usages ; c'est-à-dire que l'on n'utilise pas les formes linguistiques pour des usages spécifiques ;
3. Diglossie sans bilinguisme : concerne les contextes dans lesquels il y a une répartition fonctionnelle des usages entre deux langues ; un groupe ne parle que la forme haute, tandis que l'autre ne parle que la forme basse ;
4. Ni diglossie, ni bilinguisme : concerne les sociétés dans lesquelles il n'y a qu'une seule langue<sup>47</sup>.

Cependant, l'extension du domaine d'application du terme *diglossie* à des situations considérablement différentes de celles considérées au départ dans les recherches menées par Ferguson (1959), a conduit à la perte d'une partie du pouvoir descriptif de ce concept. Autrement dit, le concept s'adapte immédiatement à des contextes dans lesquels des variétés d'une même langue cohabitent, mais théoriquement ses limites sont rapidement atteintes lorsqu'il y a une

---

<sup>47</sup> Hamers et Blanc (1983) notent que dans une société monolingue, les différentes fonctions remplies par les variétés hautes et basses sont exprimées par des registres et styles différents. Comme l'a écrit Calvet : « si monolingues soyons-nous, nous sommes donc tous plus ou moins plurilingues. (...) Même dans le cadre d'une seule langue (...) nous utilisons différentes formes de cette langue, et (...) le choix de l'une ou de l'autre de ces formes particulières se ramène à des fonctions particulières » (1987 : 80).

cohabitation de langues différentes. Il s'agit d'une économie des usages sociolinguistiques qui, selon l'approche nord-américaine, est stable et équilibrée (vision fonctionnaliste statique selon Ferguson et Fishman) au sein d'une même communauté linguistique.

Malgré les généralisations fishmaniennes, le concept de *diglossie* demeurait peu satisfaisant sur plusieurs aspects, à savoir la quadripartition des situations proposée : elle restait beaucoup trop schématique (n'était guère applicable en pratique), et ne prenait pas en compte les situations plus complexes, voire contradictoires à l'intérieur d'une société ; le fait de prendre comme point de départ uniquement la société poussait les spécialistes à négliger le locuteur individuel, surtout que la situation peut se révéler de manière différente du côté de ce dernier (Kremnitz, 1981).

Afin de définir l'espace variationnel de la notion de diglossie et ses applications possibles à des contextes autres que ceux étudiés par Ferguson (1959), Lüdi (1990) et, plus tard, Bert (2001), énumèrent certaines variables à prendre en compte, à savoir :

- La distance typologique : au-delà des registres et des variétés d'une seule langue, la notion de diglossie peut également caractériser des situations dans lesquelles des langues génétiquement non apparentées sont en contact ;
- Le nombre de langues en présence : cette notion est actuellement appliquée à toutes sortes de situations multilingues avec plus de deux langues en contact ; dans le cas des contacts linguistiques multiples, Lüdi (1990) préfère parler de « polyglossie » tout en soulignant que diglossie et polyglossie ne se distinguent pas catégoriquement, mais seulement graduellement ;
- L'espace géographique : Ferguson (1959) se basait sur le concept de « nation » pour établir les frontières de la diglossie ; cet encadrement peut être non seulement plus large (par exemple : au niveau continental), mais aussi plus restreint (par exemple : dans un village ou dans une région spécifique) ;
- Le taux de bilinguisme : quel pourcentage de la population utilise quelle(s) langue(s) ? Les critères pris en compte pour définir le bilinguisme individuel/social impactent directement cet indicateur ;
- La répartition fonctionnelle des langues : cet aspect joue un rôle central dans la diglossie et concerne les conditionnements autour de l'usage d'une langue ou d'une autre ; le lieu,

le thème de la conversation ou les rôles de locuteurs déterminent la répartition des usages ; en fonction de ces paramètres, cette même répartition peut être très stricte, prédictible ou souple ;

- La stabilité de la situation diglossique : pour Ferguson, le concept de diglossie s'appliquait essentiellement à des situations relativement stables ; Lüdi (1990) estime qu'il est possible de parler de diglossie même quand on est dans des situations instables, où le bilinguisme est transitoire ;
- Le degré de standardisation : si la conception première du concept de diglossie sous-entendait un contexte particulier dans lequel une variété haute (fortement standardisée) cohabite avec une variété basse (peu ou pas standardisée), actuellement il est utilisé pour décrire des situations qui ne correspondent pas nécessairement à cette conception ;
- La question de l'acquisition en milieu institutionnel : actuellement il est possible de parler de diglossie même dans les contextes où la variété haute n'est pas nécessairement apprise de manière formelle à l'école et la variété basse n'est pas qu'objet d'un apprentissage informel comme langue première ;
- La différence de prestige : jusqu'à quel point la variété haute a-t-elle plus de prestige que la variété basse ? Au-delà des fonctions qu'elles occupent, de la littérature et des classes sociales qui l'utilisent, quels autres critères permettent de mesurer le niveau de prestige des langues ? Comment la hiérarchisation se manifeste-t-elle et quelle est l'ampleur de la différence de statuts ? Suivant ces questionnements, cet aspect peut s'avérer relatif.

Cette vision élargie de la diglossie permet son application à différents contextes sociaux. Lüdi (1990) va même jusqu'à poser l'hypothèse de considérer le terme *diglossie* comme un hyperonyme, un « archilexème » qui recouvrirait un ensemble de situations avec des similitudes et en même temps des différences. Cela permettrait à la notion de diglossie de redevenir opérationnelle, de regagner sa force explicative ainsi que sa capacité de distinguer entre différents types de situations. Nonobstant, il serait intéressant de compter parmi ces variables le niveau de prestige des langues en présence par leurs locuteurs.

En se basant sur les études réalisées par Ferguson (1959) et Fishman (1967), Lüdi (1990) présente l'espace variationnel de la diglossie dans des continuums parmi lesquels chaque situation particulière peut être caractérisée par une position sur chacun des axes :

<b>1. distance linguistique</b>					
APPROCHE ÉTIQUE					
—	registres	langue + dialecte	langues apparentées romanes indoeuro- péennes	langues non apparentées	+
APPROCHE ÉMIQUE					
—					+
<b>2. types de communautés</b>					
ESPACE					
—	local	régional	national	supranational	+
INTERSECTION ENTRE LES LOCUTEURS DE DEUX VARIETES					
—	pas de bilinguisme	minorité bilingue	majorité bilingue	bilinguisme généralisé	+
ÉTENDUE DE LA DIGLOSSIE					
—	individu	famille	groupe social	ensemble de la communauté	+
<b>3. complémentarité fonctionnelle</b>					
RECOUVREMENT DES FONCTIONS					
—					+
RIGIDITÉ DE LA RÉPARTITION FONCTIONNELLE					
—					+
STABILITÉ DE LA RÉPARTITION FONCTIONNELLE					
—					+
<b>4. standardisation</b>					
DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCRITURE					
—	pas d'écriture	variété écrite non développée (p. ex. littéraire)	variété écrite développée littéraire et non littéraire		+
ÉLABORATION					
—	minimale			maximale	+
INSTITUTION D'UNE NORME PRESCRIPTIVE					
—					+
<b>5. type d'acquisition</b>					
ACQUISITION DE LA VARIÉTÉ A					
—	institutionnelle				+
+	naturelle				—
ACQUISITION DE LA VARIÉTÉ B (C, D, etc.)					
—	institutionnelle				+
+	naturelle				—
<b>6. différence de prestige</b>					
—					+

**Tableau 5** - L'espace variationnel de la diglossie/polyglossie.

**Source** : Lüdi (1990 : 321)

Lüdi soutient que ce modèle permet de rendre compte de la répartition fonctionnelle de plusieurs variétés (contacts linguistiques multiples) et il peut s'adapter à différentes situations. Il pose les quelques cas analysés par Ferguson (1959) comme étant le prototype de la diglossie (sens restreint) et ajoute que, si les autres situations s'éloignent de plus en plus du prototype, elles partageront toutefois avec lui « assez de traits caractéristiques pour être comme membre de la "même famille" » (1990 : 321). C'est dans ce sens que le terme *polyglossie* est pertinent. De fait, c'est une sorte de sous-catégorie de la diglossie, étant donné que le terme *diglossie* renvoie inévitablement à des cas, plus complexes, de polyglossie ; ce dernier inclut nécessairement la forme diglossique prototypique.

Or, si Lüdi (1990) a réussi à établir un espace variationnel au sein de situations diglossiques, c'est parce que « la notion de diglossie est l'une des plus malléables qui soit » (Matthey, 2014 : 121). De fait, elle peut s'adapter à la plupart des contextes dans lesquels des codes linguistiques plus ou moins différents sont en concurrence.

Le concept de « complémentarité fonctionnelle » est parfois utilisé afin de décrire les situations diglossiques : la variété haute est la langue de culture et des relations formelles et la variété basse la langue de la vie quotidienne. Les emplois de ces deux langues sont mutuellement exclusifs : « la distribution linguistique repose sur une délimitation claire et nette entre les fonctions de la variété ou de la langue A (dite encore "haute") et celles de la variété ou de la langue B (dite encore "basse") » (Boyer, 1991 : 92). Effectivement, pour que deux langues survivent dans une société, il est nécessaire qu'elles remplissent des fonctions complémentaires (Hamers et Blanc, 1983). À l'inverse, si elles remplissent toutes les deux les mêmes fonctions et servent pour les mêmes finalités, cela n'a aucun intérêt pour les locuteurs et l'une finira par être moins utilisée et, probablement, disparaître. À ce propos, Beniamino (1997) écrit que la complémentarité fonctionnelle des langues renvoie à la stratification sociale et/ou socioethnique d'une société, mais elle n'implique pas une situation stable, une sorte de coexistence pacifique des langues. Mackey attire notre attention sur le fait qu'« une description purement synchronique de la répartition fonctionnelle (...) des langues dans une société est souvent trompeuse si elle ne tient pas compte de la dynamique de chacune des langues en contact et de leur vitalité respective dans la communauté » (1997a : 62).

Toujours dans une optique d'extension des domaines d'application du concept de diglossie, en 1987, Calvet a proposé la notion de « diglossie enchâssée », afin de rendre compte des situations diglossiques imbriquées les unes dans les autres. Ce sociolinguiste prend l'exemple des pays récemment décolonisés pour illustrer son idée, notamment celui de la Tanzanie où dans un premier temps il y a diglossie entre la langue héritée du colonialisme (l'anglais) et la langue nationale (le swahili). Dans un second temps, cette même langue nationale, qui n'est la langue première que d'une minorité de la population, se retrouve au sein d'une situation diglossique avec les autres langues africaines présentes dans le pays. Autrement dit, le swahili est une forme basse face à l'anglais et, en même temps, une forme haute face aux autres langues. Des situations comme celle-ci sont, toujours selon Calvet, relativement fréquentes. Sur cette voie, en 1999 ce même auteur a schématisé les rapports entre les langues à travers son « modèle gravitationnel » ; ce modèle est fondé sur le fait que les langues (une hypercentrale, d'autres supercentrales, centrales et – la grosse majorité – périphériques) sont reliées entre elles par l'intermédiaire des bilingues.

Dans le but de mieux prendre en compte toutes les composantes individuelles et collectives du problème que représentent les situations dites « diglossiques », certains auteurs (entre autres, Aracil, 1976 et Haugen, 1966) ont cherché à redéfinir la diglossie et ont proposé l'expression *conflit linguistique* qui désigne un phénomène plus complexe qui englobe celui de la diglossie. Ce concept serait applicable lorsqu'il y a une cohabitation de deux groupes linguistiques différents au sein d'un État : le conflit aurait lieu au niveau non seulement politique, mais aussi social et culturel, dès que l'une des deux langues en présence a un avantage sur l'autre, en droit ou en fait.

Il y a conflit linguistique quand deux langues clairement différenciées s'affrontent, l'une comme politiquement dominante (emploi officiel, emploi public) et l'autre comme politiquement dominée. Les formes de la domination vont de celles qui sont clairement répressives (telles que l'État espagnol les a pratiquées sous le franquisme) jusqu'à celles qui sont tolérantes sur le plan politique et dont la force répressive est essentiellement idéologique (comme celles que pratiquent les États français et italien). [...] Un conflit linguistique peut être latent ou aigu, selon les conditions sociales, culturelles et politiques de la société dans laquelle il se présente. Ainsi, dans une société préindustrielle, avec une situation stabilisée de diglossie, le conflit linguistique est habituellement latent... Mais dans une société industrialisée, dans laquelle l'idéologie diglossique se voit avant tout alimentée par les classes

et les secteurs sociaux qui en empêchent le développement socioéconomique et culturel, le conflit se montre d'habitude sous sa forme aiguë (Kremnitz, 1981 : 65-66).

Ntahonkiriye (1999) recense trois éléments essentiels dans cette définition :

1. Toute société où une langue monopolise, au détriment d'une autre, les secteurs de communications institutionnalisées<sup>48</sup> est en situation de conflit linguistique ;
2. La domination d'une langue sur une autre se manifeste de deux manières différentes : ouvertement (répression) ou insidieusement (ruse idéologique) ;
3. Le conflit linguistique est plus aigu dans les sociétés industrialisées (où la diglossie est perçue comme un handicap pour le développement individuel et collectif) que dans celles qui sont préindustrialisées.

Kremnitz précise que « très peu d'États actuels échappent à cette situation (peut-être aucun), ne serait-ce que sur une partie de leur territoire, d'autant plus que des situations stables juridiquement peuvent devenir instables socialement à cause de changements apparemment mineurs » (1981 : 66). Cela démontre à quel point l'ensemble des sociétés actuelles sont concernées par des problématiques liées au contact de langues.

Quelques décennies après l'entrée du concept « diglossie » dans la sociolinguistique, Matthey (2014) demande si ce concept ne serait actuellement pas périmé. Du point de vue de cette auteure, c'est un phénomène qui a tendance à reculer face aux nouveaux enjeux sociaux de la nouvelle ère de l'information tels que la modernisation, l'urbanisation, le mercantilisme, l'industrialisation et la nécessité qu'ont les sociétés de disposer de masses laborieuses sachant lire et écrire. Autrement dit, les situations que la diglossie vise à décrire ont tendance à disparaître et l'approche « fergusonienne » apparaît aujourd'hui comme datée, car les typologies basées sur des cas idéaux sont toujours opposées à des données descriptives qui mettent en cause les critères de l'idéal/type que doit représenter une situation diglossique.

---

<sup>48</sup> Corbeil (1980) distingue la communication institutionnalisée (généralement écrite et le locuteur engage l'institution qu'il représente lorsqu'il s'exprime) de la communication individualisée (généralement orale et c'est en son propre nom que l'individu s'exprime). Le premier cas est le plus souvent présent dans les grands systèmes organisés de la société tels que l'administration publique, l'enseignement, les médias d'information de masse et les institutions économiques.

En somme, la diglossie rend compte des conflits linguistiques dans lesquels les langues luttent pour leur conservation en rentrant de plus en plus dans les usages. Le prochain sous-chapitre sera ainsi consacré aux rapports de forces que les langues exercent les unes sur les autres, de manière directe ou indirecte.

### **6.2.3 – Les langues et les rapports de force**

Le plurilinguisme de notre planète constitue « le lieu d'un vaste conflit sémiotique, d'une tension permanente entre le grégaire et le véhiculaire, la langue de la maison et celle du pain, les langues du pouvoir et celles de minorité » (Calvet, 1987 : 281). L'auteur parle d'une « guerre des langues », des sortes de tensions qui ont lieu sur divers champs de bataille, tels que la maison (*bataille familiale*) et les marchés publics. Cette guerre est plus ou moins présente dans toutes les sphères de la vie sociale. Du fait que l'homme convertit souvent la différence en subordination, « considérant la langue de l'autre comme inférieure (...) voire comme non-langue » (1987 : 76), cette guerre des langues, une guerre théorique, a eu lieu et continue toujours d'exister.

Parmi les quelques milliers de langues actuellement parlées dans le monde, seul un petit nombre d'entre elles sont susceptibles d'occuper une position reconnue par les institutions des différentes nations qui se partagent le globe (Villard et Ballier, 2008). Certaines sont même considérées, et nous l'avons souligné dans le chapitre 5, comme des langues mondiales, langues qui exercent ou ont exercé une certaine domination économique et sociale à travers la puissance politique des nations qui les pratiquent. Ces nations ont constamment été tentées d'utiliser leurs propres langues comme instruments de gouvernement et de pouvoir, de sorte que ces langues mondiales ont pris une place prépondérante dans de vastes régions du monde, notamment en Afrique et en Amérique.

Suivant cette perspective, il est possible de considérer que, dans le monde, il existe des langues dominantes et des langues dominées (dites aussi « minoritaires » ou « minorisées »), et ce depuis l'Antiquité. En effet, ceci renvoie aux contextes diglossiques étudiés par Ferguson (1959), Fishman (1967), entre autres, dans lesquels l'emploi des langues dominantes est généralement réservé à des sphères de prédilection (habituellement reliées au pouvoir), tandis que les langues

dominées sont refoulées dans les domaines non prestigieux. La répartition inégale des rôles sociaux attribués aux langues en situation de concurrence constitue l'une des sources de conflits.

À ce propos, Matthey et Fibbi indiquent que les termes *dominée* ou *minoritaire* peuvent « induire à penser que le statut minoritaire d'une langue soit imputable à sa (faible) diffusion » (2010 : 2). Au contraire, ce sont les instances politiques qui attribuent en réalité le rôle de majoritaire à une langue<sup>49</sup>. Toute langue qui n'aurait pas bénéficié de cette investiture est considérée comme minoritaire. Sur cette voie, il s'agit plutôt d'une réelle conséquence du « régime sociolinguistique du pays ou du territoire considéré » (2010 : 3).

Ces mêmes auteurs insistent sur le besoin de parler de « langue minorisée » (ou « minorée ») plutôt que de « langue minoritaire ». En effet, cette dernière appellation renvoie au résultat du processus de minorisation alors que la première se rapporte au processus en tant que tel et permet de mettre l'accent sur les dynamiques linguistiques souvent complexes. En d'autres termes, c'est une manière de rendre compte des dynamiques linguistiques complexes. Matthey et Fibbi ajoutent que le processus de minorisation peut prendre plusieurs formes :

- Celle du choix d'une langue préférentielle au détriment d'une autre : c'est le cas des parents qui « choisissent » de parler la langue de l'école à leurs enfants en minorisant celle(s) des origines ;
- Celle d'une imposition : plusieurs cas de figure sont envisageables, tels que l'interdiction d'utiliser la langue locale en famille ou lorsque l'école prescrit l'usage d'une langue locale afin d'imposer une langue scolaire.

Les politiques linguistiques familiales sont ainsi directement reliées à celles de l'État. En effet, elles « peuvent entrer en consonance ou dissonance » (Matthey et Fibbi, 2010 : 3), explicite ou non, dans la mesure où elles « sont des sources d'influence minoritaire ou majoritaire, elles véhiculent des valeurs et des visions du monde, et en cela sont susceptibles d'orienter les usages langagiers » (*ibid.*).

Le problème central est effectivement celui du statut des langues en concurrence : la langue minorisée peut être soit interdite, soit simplement ignorée, soit tolérée, soit autorisée légalement,

---

<sup>49</sup> Nous allons y revenir dans le chapitre 7.

soit reconnue juridiquement comme langue nationale, soit reconnue officiellement sur un pied d'égalité juridique, même si parfois cette égalité ne se traduit nécessairement pas dans les faits (Leclerc, 2016).

Par ailleurs, les impératifs du développement économique constituent un autre facteur qui hiérarchise les usages des langues et mènent à l'écrasement des langues minoritaires. En effet, l'homogénéité linguistique est propre aux pays industrialisés, riches, évolués et modernes, alors que la diversité linguistique est très souvent une caractéristique des pays en voie de développement (*ibid.*). Ces derniers, dans une perspective très eurocentrée, estiment que pour s'insérer dans le monde industrialisé, il est indispensable d'ignorer, abandonner, voire éliminer le multilinguisme traditionnel et la diversité à travers l'imposition des langues coloniales.

Or, quels autres indicateurs permettent à une langue donnée de jouir d'un statut de *lingua franca*, mis à part les décisions politiques ? C'est une question que nombreux auteurs (Mackey, 1973 ; Fishman, 1977 ; Laponce, 1984 ; Weber, 1999 ; Breton, 2003) ont jusqu'à aujourd'hui posée. C'est pourquoi de nombreux modèles ont vu le jour afin de permettre d'estimer le poids d'une langue. Le plus récent appartient à Calvet et Calvet (2013) qui laissent entendre que le statut d'une langue est directement proportionnel à son poids. Autrement dit, plus une langue est « lourde », plus elle a de chances de devenir une langue dominante mondiale. Ces auteurs identifient une dizaine de facteurs intrinsèques et contextuels qui devraient permettre de décrire le poids de chaque langue du monde :

- Facteurs intrinsèques à la langue (qui se rapportent à une langue et à elle seule) :
  - Le nombre de locuteurs « langue première » ;
  - L'entropie : permet de différencier une langue parlée dans un seul pays d'une langue parlée dans plusieurs pays ;
  - Le facteur véhiculaire : nombre de locuteurs langue seconde ;
  - Le statut de la langue : degré de reconnaissance des langues par les instances politiques des pays où elles sont parlées ;
  - Le nombre de traductions à partir de la langue ;
  - Le nombre de traductions vers de la langue ;
  - Les prix littéraires internationaux : reconnaissance de la culture véhiculée par une langue ;

- L'activité dans Wikipédia : nombre d'articles publiés sur cette plateforme ;
- Facteurs contextuels :
  - L'indice de développement humain (IDH) : indice composite qui quantifie le niveau de développement d'un pays et qui prend en compte le produit national brut par individu, l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'éducation ;
  - L'indice de fécondité : nombre de naissances par femme ;
  - La pénétration du réseau internet : nombre d'utilisateurs d'internet dans chaque pays/région.

Calvet et Calvet observent que « le baromètre des langues du monde n'est pas seulement une mesure du poids des langues selon leur comportement face à onze facteurs. Il constitue un modèle interactif dont l'utilisation permet une aide à la décision en matière de politique linguistique » (2013 : 95). En d'autres termes, l'ensemble de ces facteurs et le conséquent poids de chaque langue peuvent se révéler importants en ce qui concerne sa prise en compte par les instances politiques et, par conséquent, dans des systèmes éducatifs qui pourraient lui conférer plus de prestige. Force est de constater que « la guerre est toujours une affaire d'État » (Calvet, 1987 : 281). Dans cette même optique, plus le poids d'une langue est important, plus elle est susceptible d'être valorisée socialement.

Boyer demande si la coexistence équilibrée entre deux langues concurrentes est possible et suppose que, s'il y a coexistence, elle sera problématique, puisque « dans un contexte de domination, il y a forcément déséquilibre et instabilité, il y a forcément conflit et dilemme » (1991 : 93), car : ou bien la langue imposée va se substituer lentement mais sûrement à la langue dominée, ceci étant le cas de figure le plus probable (l'Histoire en témoigne), ou bien les usagers de la langue dominée vont œuvrer à sa normalisation en l'utilisant en toutes circonstances de communication sociale et en respectant des normes d'usage.

### **6.3 – Les langues en interaction**

Le contact de langues génère des problèmes de communication sociale. Jusqu'à aujourd'hui, « aucun moyen facile de mesurer ou de caractériser l'impact total d'une langue sur une autre

dans le discours des bilingues n'a été ni ne peut probablement être imaginé »<sup>50</sup> (Weinreich, 1970 : 63). Jusqu'ici nous avons vu un type de réponse à ce problème social sous forme de langues approximatives : il s'agit des sabirs et des pidgins. D'autres possibilités se présentent aux usagers, telles que les alternances, parties intégrantes des stratégies de communication.

Sur ce sujet, Boyer (1991) observe que le traitement du contact des langues dans les sociétés bi- ou plurilingues (par héritage historique ou à cause d'une immigration plus ou moins récente) n'est pas l'unique solution proposée par la sociolinguistique. Une deuxième orientation, plus « conversationnaliste », met en évidence divers phénomènes variés. Comme l'a souligné Weinreich, il apparaît évident que « la procédure la plus efficace consiste à décrire les différentes formes d'interférence et à en établir la fréquence » (1970 : 63).

En conséquence, nous verrons dans ce sous-chapitre que le contact de langues se traduit par des comportements langagiers des individus (parler bilingue) à travers des alternances codiques, des interférences et des emprunts.

### **6.3.1 – L'alternance codique**

Également appelée « code-switching » ou « alternance de langues », il s'agit d'un concept directement issu des études sur le bilinguisme et le contact des langues (Thiam, 1997). Ce phénomène est décrit ainsi par Calvet :

Lorsqu'un individu est confronté à deux langues qu'il utilise tour à tour, il arrive qu'elles se mélangent dans son discours et qu'il produise des énoncés « bilingues ». Il s'agit d'une sorte de collage, du passage en un point du discours d'une langue à l'autre. (...) Le changement de langue se produit dans le cours d'une même phrase ou d'une phrase à l'autre (Calvet, 1993b : 22).

Par alternance codique on désigne « l'habilité à changer d'une langue vers une autre dans le discours » (Macnamara, 1967 : 70), ou, comme le dirait Grosjean, « le passage momentanément, mais complet d'une langue à l'autre pour la durée d'un mot, d'un syntagme, d'une ou de plusieurs propositions » (1984 : 29). Ce sont les « marques transcodiques » qui permettent d'identifier et délimiter ce phénomène. Lüdi et Py les définissent comme étant « tout observable, à la surface

---

<sup>50</sup> Notre propre traduction de l'anglais.

d'un discours en une langue ou une variété donnée, qui représente, pour les interlocuteurs et/ou le linguiste, la trace de l'influence d'une autre langue ou variété » (2003 : 142).

À travers son approche conversationnelle, Gumperz (1989) a été l'un des premiers auteurs à porter un regard théorique sur les phénomènes tels que la juxtaposition, dans un même échange verbal, de passages où l'on peut identifier deux codes linguistiques ou sous-systèmes grammaticaux différents. Selon lui, l'alternance codique a longtemps été considérée comme un phénomène marginal ou transitoire dans la littérature linguistique sur le bilinguisme, une sorte de conséquence du processus d'assimilation d'un nouveau système grammatical.

Actuellement, ce concept est davantage théorisé, à travers, notamment, les recherches de Dabène et Billiez (1988), de Poplack (1988) et de Dabène (1994). Citons, par exemple, Poplack qui postule qu'en fonction de la structure syntaxique des segments permutés, l'alternance peut prendre différentes formes :

- L'alternance intraphrastique : elle a lieu à l'intérieur d'une même phrase ;
- L'alternance interphrastique (dite aussi « phrastique ») : il s'agit de l'alternance de codes linguistiques au niveau d'unités plus longues telles que des phrases ou de fragments de discours ;
- L'alternance extraphrastique : les segments alternés sont des expressions idiomatiques, des proverbes, *etc.*

Thiam (1997) explique encore qu'une alternance peut être « fluide » si elle est produite sans pauses/hésitations, « balisée » lorsque le locuteur la signale au travers d'une quelconque marque de non-fluidité du discours (pauses, ruptures, hésitations, commentaires métalinguistiques, *etc.*).

Ces types d'alternances ne sont aucunement le reflet d'une maîtrise imparfaite de l'un des codes linguistiques alternés. Gumperz précise que « relativement rares sont les passages où le changement de code est motivé par l'incapacité des locuteurs à trouver les mots pour exprimer ce qu'ils veulent dire dans l'un ou l'autre code » (1989 : 63). En effet, les motivations de l'alternance codique sont variées. Il s'agit d'un phénomène conscient ou inconscient, accidentel, ou occasionnel (Thiam, 1997). Ce sont les préférences individuelles de chaque locuteur qui sont à l'origine de l'alternance, même si dans certains cas, ce phénomène remplit différentes fonctions, à savoir celles du marquage de la solidarité avec le groupe.

Parfois, ce processus rentre dans les stratégies de communication et fonctionne comme facilitateur de la communication, vu que le but principal du locuteur est de communiquer des informations et de se faire comprendre. Il peut recourir aux codes linguistiques qui sont à sa disposition sans nécessairement discriminer ou favoriser l'un ou l'autre.

L'alternance codique est un phénomène linguistique qui a également été associé aux situations diglossiques. Selon Gumperz, dans la diglossie, « des variétés distinctes s'emploient dans certains contextes (la maison, l'école, le travail) associés à un type d'activités distinct et limité (discours public, négociations, cérémonies spéciales, joutes verbales, etc.) ou selon la catégorie des interlocuteurs à qui l'on parle (amis, famille, étrangers, subordonnés, personnalités du gouvernement, etc.) » (1989 : 58). Selon cet auteur, les pratiques bilingues dans les situations diglossiques se distinguent à travers deux codes :

- Le code nous : concerne la langue minoritaire, ethniquement spécifique, et est associé aux activités familiales internes au groupe ;
- Le code eux : code majoritaire, associé aux relations plus formelles qui ont lieu en dehors du groupe ; il est plus rigide et moins personnel.

Gumperz souligne que « cette association (...) entre le style de la communication et l'identité du groupe est une association symbolique : cela ne présage en rien l'usage réel. Il n'y a pas de rapport direct entre l'apparition d'un ensemble donné de formes linguistiques et le contexte extra-linguistique » (1989 : 64). Autrement dit, les locuteurs peuvent effectivement alterner ces deux codes sans que le changement soit nécessairement une conséquence de leurs origines ou du contexte socioculturel dans lequel ils sont insérés. En revanche, ils constituent « le reflet ou le signe direct de styles culturels et de normes d'évaluation contrastés qu'ils rencontrent lors de l'interaction quotidienne » (*ibid.*).

Le point de vue Gumperz (1989) se distingue de celui de Thiam (1997) sur plusieurs aspects. Ce dernier estime que le concept d'*alternance codique* ne s'adapte pas nécessairement aux contextes diglossiques : « pour qu'il y ait alternance codique, il faut que les deux codes soient utilisés dans le même contexte » (1997 : 33). En revanche, nous estimons que dans les situations diglossiques une alternance de codes linguistiques est tout à fait observable.

### 6.3.2 – Les interférences linguistiques

Les interférences linguistiques constituent « une déviation aux normes » (Hamers, 1997b : 178) des deux codes linguistiques qui sont en interaction chez l'individu. Les études qui ont le plus abordé ce sujet sont généralement issues du domaine de la linguistique contrastive, mais pas uniquement. En effet, suivant Debyser (1970), l'interférence peut être envisagée de trois manières distinctes :

- a) d'un point de vue psychologique : l'interférence est abordée comme une contamination de comportements ; une habitude linguistique déjà acquise peut avoir des effets négatifs lors de l'acquisition d'une nouvelle habitude<sup>51</sup> ;
- b) d'un point de vue linguistique : l'interférence est définie comme une conséquence directe du contact de langues, un accident de bilinguisme, et peut affecter aussi bien la compréhension que la production d'un message dans la langue cible ;
- c) d'un point de vue pédagogique : dans le processus d'enseignement/apprentissage d'une nouvelle langue où « l'apprenant d'une langue seconde procède souvent par transfert d'éléments de la langue maternelle vers la langue cible » (Hamers, 1997b : 179), l'interférence permet d'interpréter et comprendre certaines erreurs linguistiques ; les faux-amis et les calques de structures sont des exemples très répandus.

Mackey définit l'interférence comme « l'utilisation d'éléments appartenant à une langue tandis qu'on en parle ou que l'on écrit une autre » (1976 : 397) et précise que ce processus est individuel et personnel, là où Dubois et *al.* (2002 [1994]) parlent d'« amalgame », c'est-à-dire de l'introduction dans une langue de traits qui appartiennent à une autre.

Suivant Weinreich, dont une grande partie des réflexions a été consacrée à l'étude des « cas de déviation par rapport aux normes de l'une ou l'autre langue qui se produisent dans la parole des bilingues du fait de leur familiarité avec plus d'une langue, à la suite d'un contact de langues » (1970 : 1), l'interférence consiste en un remaniement de structures qui résulte de l'introduction d'éléments étrangers dans les niveaux les plus fortement structurés de la langue.

---

<sup>51</sup> En ce qui concerne ce point de vue psychologique, Debyser (1970) indique brièvement, mais clairement que cette vision a certaines limites, notamment au niveau théorique, et souligne qu'« il est abusif de réduire l'acquisition du langage à l'acquisition d'un comportement ou même d'une série additionnée de comportements simples » (1970 : 42-43).

1. Au niveau phonétique : concerne la manière dont un locuteur perçoit et reproduit les sons d'une langue ; l'interférence a lieu, par exemple, lorsque le bilingue identifie et associe un phonème d'un système linguistique dit secondaire avec un autre du système dit primaire et, en le reproduisant, le soumet aux règles phonétiques du système primaire) ; les principales conséquences de ce procédé sont la substitution sonore, la sous-différentiation/sur-différentiation des phonèmes et la réinterprétation des traits distinctifs ;
2. Au niveau grammatical : l'ordre des morphèmes se retrouve altéré en raison de l'interférence entre les deux systèmes, le transfert de morphèmes d'une langue vers une autre ou alors la disparition de catégories grammaticales qui sont distinctives ;
3. Au niveau lexical : dans les cas de simplifications des mots à travers le transfert pur et simple d'une séquence de phonèmes d'une langue vers une autre (reproduction), intégration lexicale, transfert de mots, *etc.*

Au-delà des trois niveaux considérés par Weinreich (1970), Hamers (1997b) fait ressortir que l'interférence peut également se manifester dans la graphie. De plus, Paye (2018) indique que d'autres niveaux peuvent être concernés : culturel, sémantique, syntaxique...

Macnamara résume ainsi le lien entre les deux notions : « le code switching peut être confondu avec l'interférence » (1967 : 70). En effet, ces deux phénomènes que nous venons d'aborder ont des traits communs dans la mesure où, dans un même discours, deux codes linguistiques peuvent être identifiés. Ce sont les questions d'ordre normatif qui permettent de les distinguer : comme nous l'avons indiqué plus haut, les résultats des interférences sont généralement des écarts aux normes, des formes estimées incorrectes qui subissent des jugements d'acceptabilité. Nonobstant, Grosjean estime que si le parler bilingue peut comprendre l'alternance codique, il peut également contenir des interférences, « mais celles-ci sont difficilement distinguables des autres phénomènes » (Grosjean, 2018 : 11).

En somme, lorsque le bilinguisme n'est pas équilibré et qu'un locuteur donné possède des connaissances limitées dans la langue qu'il utilise, l'interférence se manifeste. Au fur et à mesure que le bilinguisme s'équilibre, les interférences sont de moins en moins présentes (Hamers, 1997b).

### 6.3.3 – Les emprunts linguistiques

Une autre manifestation du langage est l'emprunt – sans restitution (Deroy, 2013 [1953]) – d'un mot, d'un syntagme ou d'une expression puis son adaptation phonologique et morphologique au langage qui emprunte par un processus d'intégration (Grosjean, 1984 ; Kail, 2015), indépendamment du fait que « que ces langues soient contemporaines (...) ou que l'une d'entre elles soit issue de l'autre » (Calvet, 1974 : 122). Cette intégration de la forme et du contenu sémantique des éléments assimilés (Grosjean, 2018) est basée sur la non-traduction et sur l'adaptation aux règles morphosyntaxiques, prosodiques et phonétiques de la langue dite « d'accueil ». Comme pour les deux phénomènes abordés précédemment, il s'agit d'une manière de faire intervenir une autre langue dans le discours.

Toute langue est susceptible, d'une part, de recourir à des emprunts afin de nommer des réalités nouvelles, et d'autre part, d'en fournir pour les autres langues. En réalité, il s'agit d'un phénomène universel et normal qui rend compte de la dynamique des langues et de leur développement. C'est pourquoi Calvet considère que « les emprunts que se font mutuellement deux communautés linguistiques témoignent des types de rapports qu'entretiennent ou qu'ont entretenus ces communautés » (1974 : 124-125). Ce sociolinguiste ajoute que, contrairement aux idées reçues, on n'emprunte pas uniquement aux langues de prestige. En effet, ces dernières sont susceptibles d'emprunter chez les langues dites « minoritaires », même si « la proportion d'emprunts traduit généralement un rapport de force entre les communautés » (Hamers, 1997 : 137).

Comme l'a précisé Weinreich, « l'emprunt lexical peut aussi souvent être expliqué en recherchant les points sur lesquels un vocabulaire donné est inadéquat dans l'environnement culturel dans lequel se produit le contact » (1970 : 3). L'étude des emprunts peut ainsi permettre de comprendre les types de rapports et les domaines de contacts entre deux communautés :

- Aspect mutuel ou exclusif des emprunts (les emprunts se font dans les deux sens ou une langue emprunte plus à l'autre) ;
- Domaines sémantiques d'emprunts (comme manifestation des types de rapports sociaux, des types de contacts culturels ou autres) ;
- Domaines grammaticaux d'emprunt (substantifs, expressions, etc.) ;

Quelques décennies plus tard, Calvet a écrit que « la longue coexistence entre deux langues dans un même environnement est un facteur qui multiplie les emprunts » (2011 : 118). De ce fait, les emprunts témoignent du passé des langues comme des fossiles et « sont (...) liés à la circulation, celle des hommes qui rapportent des choses et des mots venus d'ailleurs, et celle des marchandises » (2011 : 126). Ainsi, « toutes les langues se sont sans cesse emprunté des mots, et il est quasi impossible d'en faire la liste tant on oublie facilement l'origine des emprunts anciens » (2011 : 127). D'un côté, les langues sont composées de mots que l'on peut désigner comme « autochtones » (créés ou hérités de ses racines), de l'autre, elles empruntent à d'autres langues. Voilà pourquoi Calvet renforce qu'« il n'y a donc pas de pureté linguistique : dès que des populations parlant des langues différentes entrent en contact, leurs langues s'influencent mutuellement, des mots transitent de l'une à l'autre, c'est ainsi que procède l'histoire » (2011 : 129).

L'étude des emprunts a suscité diverses typologies. Saint (2013) en répertorie les trois grandes catégories :

- Les emprunts lexicaux (qui renvoient à d'autres sous-catégories) :
  - Intégral : si le terme emprunté ne subit pas ou peu d'adaptation (la forme et le sens sont adoptés) ; il peut être partiel si seulement la forme ou le sens sont intégrés ;
  - Hybride : seuls le sens et une partie de la forme sont empruntés ;
  - Un faux emprunt : respecte les traits d'un emprunt intégral, mais le mot emprunté ne compte aucune attestation dans la langue qui est censée être prêteuse ;
  - Les calques sémantiques (sens étranger à une forme existante), morphologiques (intégration du sens étranger à travers une nouvelle forme dans la langue) et idiomatiques (traduction littérale) constituent par ailleurs d'autres types d'emprunts lexicaux ;
- Les emprunts syntaxiques : adoption de la syntaxe de la langue prêteuse ou de l'ordre des mots dans les constructions phrastiques ;
- Les emprunts phonétiques : prononciation étrangère d'un son, d'un phonème ou d'une séquence de sons de la langue prêteuse.

Au-delà de ces catégories, Sablayrolles (2020) nous rappelle que l'examen du concept d'« emprunt » nous mène vers d'autres notions, à savoir le xénisme (lorsque l'emprunt lexical est reconnu comme étranger par les locuteurs, car le mot a été adopté tel quel) et le pérégrinisme (forme lexicale qui, comme le propre nom l'indique, est utilisée dans une langue sans pour autant y être assimilée).

De son côté Grosjean (2018) distingue encore les emprunts dits « spontanés » (associés à la parole, ils sont produits par le locuteur bilingue dans son discours) des emprunts « de langue » (appelés aussi « emprunts établis », des mots d'origine étrangère, maintenant partie intégrante du vocabulaire de la langue et que les monolingues utilisent également). Nous pensons que ce dernier binôme dont parle Grosjean est étroitement lié aux principes et critères qui rentrent dans l'évaluation de l'acceptabilité (sociale et linguistique) d'un emprunt. Il s'agit d'une épineuse question, sujet d'un vrai débat social, culturel et politique qui concerne plusieurs aspects, tels que la terminologie associée à différents domaines.

En effet, des organismes sociaux et gouvernementaux spécialisés dans la terminologie s'occupent le plus souvent des questions de la création de nouveaux termes (*néologismes*) qui permettront d'outiller une langue donnée de manière à lui permettre de désigner des réalités nouvelles et d'éviter les emprunts qui, pour les puristes, sont souvent vus d'un mauvais œil : pour les uns, il peut s'agir d'une richesse (élargissement du vocabulaire), pour les autres, d'une menace (pour l'identité linguistique, pour la vitalité de la langue et pour l'intercompréhension).

D'après Deroy (2013 [1953]) et plus tard Thibault (2010), l'acceptation d'un emprunt linguistique s'appuie à la fois sur les critères linguistiques (adaptation et conformité au système linguistique) et sur les critères sociaux (adaptation aux usages et aux normes sociolinguistiques). S'il n'est pas suffisamment attesté dans des ouvrages de référence et qu'il présente une très grande diversité graphique, il ne sera probablement pas considéré comme étant implanté.

Par ailleurs, quelques remarques sont à introduire lorsque l'on aborde l'étude des emprunts. Selon Grosjean, « l'emprunt a surtout été étudié au niveau de la langue et non (...) au niveau de la parole, et pourtant tout emprunt de langue est passé par le stade d'emprunt idiosyncrasique utilisé par un ou plusieurs bilingues » (1984 : 30). En effet, les emprunts renvoient dans un tout premier moment aux individus qui les mettent en pratique avant qu'ils soient, dans un second

temps, admis comme tels dans la langue. Hamers (1997) partage ce même point de vue lorsqu'elle écrit qu'il est possible de parler d'emprunt même quand un seul locuteur (par opposition à une communauté linguistique) emprunte des termes à une autre langue. Ceci rejoint les propos de Mackey (1976) qui insiste sur le fait que les emprunts d'un ou plusieurs individus bilingues constituent la première étape de l'intégration.

De plus, contrairement à l'alternance codique, l'emprunt ne véhicule pas nécessairement une réelle volonté de changement. Au contraire, il marque plutôt un manque de compétence ou une insuffisance de la langue qui emprunte, alors que l'alternance codique peut-être perçue comme une manière d'afficher une compétence, une manière de montrer que l'on domine d'autres langues. Au bout du compte, l'emprunt est considéré comme appartenant à la langue qui l'a emprunté.

Grosjean insiste sur le fait qu'« (...) il est parfois difficile, lorsque nous sommes face à un seul mot emprunté, de savoir si nous avons affaire à un emprunt ou à un code-switching » (1984 : 30), en raison de l'absence de marques morphologiques et du fait que le mot peut être prononcé tel qu'il l'est dans sa langue d'origine. Par ailleurs, cet auteur souligne qu'il est également difficile de déterminer pourquoi certains bilingues préfèrent l'emprunt tandis que d'autres préfèrent le code-switching, ou pourquoi l'alternance codique se prête mieux à tel type de parler bilingue alors que l'emprunt à tel autre type.

Tout cela est dû, d'un côté, au fait qu'une psycholinguistique de l'emprunt et du code-switch (leur production et perception au niveau phonétique et prosodique, leur accès lexical par l'auditeur, etc.) reste à élaborer. De l'autre, plusieurs noms exogènes sont attribués à des objets du quotidien (essentiellement dans le domaine de l'informatique), ce qui contribue à relativement accentuer le phénomène que nous avons abordé dans le présent sous-chapitre. En France, les travaux de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) permettent d'enrichir la production terminologique en français dans les domaines de spécialité de manière à réduire, déstabiliser voire simplement éviter les emprunts, de manière à freiner leur implantation.

En sociolinguistique, l'emprunt peut être défini comme l'intégration et/ou l'adoption par un code linguistique donné d'éléments issus d'un autre code linguistique. Ceci peut sembler renvoyer aux deux notions abordées précédemment (alternance codique et interférences linguistiques) dans la mesure où il concerne les traces d'un idiome dans un autre. Nonobstant, l'emprunt est généralement systématique et collectif, alors que les deux autres sont (nous l'avons précisé) occasionnels et individuels. Cela dit, le parler bilingue peut tout aussi bien être marqué d'alternances codiques, d'interférences et d'emprunts.

Ces trois concepts que nous avons jusqu'ici analysés ne sont pas à prendre comme des entités indépendantes les unes des autres. Nous pensons qu'elles sont directement reliées et sont le reflet des conséquences plus ou moins directes du parler bilingue. De surcroît, il serait utile d'insister sur le fait que « tout cela n'empêche pas les langues de créer des mots nouveaux pour désigner des choses nouvelles » (Calvet, 2011 : 124). Pourtant, certains cherchent à se débarrasser des emprunts, des traces d'altérité, en particulier par le biais de politiques linguistiques. Ce sera le thème du prochain chapitre.

## **Chapitre 7 – Les politiques linguistiques**

Dans le but de gérer les situations ainsi que les conflits linguistiques issus, d'une part, de la coexistence linguistique et, de l'autre, des milieux imprégnés de nombreux contacts entre locuteurs et langues différentes, « les États interviennent régulièrement en établissant des normes juridiques spécifiquement linguistiques dans les domaines de l'usage officiel, ou public, des langues (législation, justice, administration publique et enseignement), moins souvent dans les domaines de l'usage non officiel, ou privé, des langues (culture, communications, travail, commerce et affaires) » (Turi, 1994 : 6). Les interventions sur la langue ou sur les situations linguistiques constituent une pratique courante :

Depuis toujours des individus ont tenté de légiférer, de dire le bon usage ou d'intervenir sur la forme de la langue, depuis toujours aussi le pouvoir politique a privilégié telle ou telle langue, choisi de gérer l'État dans une langue ou d'imposer à la majorité la langue d'une minorité (Calvet, 1996 : 3).

Il s'agit de ce que Fishman (1970) appelle la « politique linguistique », concept qu'il a développé à la même période où naissait la sociolinguistique. Partant du principe que l'origine exacte du concept ambigu *politique linguistique* n'a jamais été définie de manière précise, le débat sur sa première occurrence est donc loin d'être clos. Par exemple, on parle de politique linguistique depuis au moins 1888 dans les journaux, ce qui fait que ce concept possède un certain sens commun et est associé à plusieurs domaines scientifiques et sociaux.

Or, dans une communauté donnée, la situation linguistique est étroitement liée à la politique linguistique. Selon Turi (1994), l'intervention des pouvoirs publics sur l'emploi des langues naît d'un rassemblement de certains facteurs, tels que : la floraison des droits fondamentaux, plus particulièrement du droit à la langue (appelé aussi *droits linguistiques*, au pluriel), à la différence et à l'intégration, ainsi que les démarches politiques écologiques et culturelles selon lesquelles chaque langue constitue de manière singulière un bien écologique qui appartient à toute l'humanité et qu'il faut protéger et promouvoir à tout prix. Autrement dit, les fondements d'une législation linguistique portent non seulement sur la lutte contre les inégalités, les déséquilibres et l'insécurité linguistique, mais aussi sur la protection et la valorisation de manière significative de certaines langues.

Suivant cette perspective, les langues sont envisagées comme des produits culturels qui jouent un rôle fondamental dans la cohésion sociale et nationale. À cela s'ajoute, toujours selon Turi (1994), l'activisme des minorités linguistiques, la renaissance des particularismes culturels, la recrudescence des nationalismes ainsi que le réveil des majorités linguistiques. Face à ces nombreux facteurs, il est devenu impératif d'essayer de mettre un peu d'ordre linguistique, de modifier le corpus ou le statut, pour conforter ou interdire l'usage de certaines langues. Robillard ajoute que « le plus souvent, les objectifs de la politique linguistique dépendent d'objectifs plus globaux, à l'échelle sociale tout entière » (1997d :230). Mis à part les motivations des locuteurs, certains États sont susceptibles d'adopter des lois linguistiques afin de favoriser des rapprochements diplomatiques, ou pour adopter une nouvelle orientation de l'économie vers un nouveau secteur.

En raison de la complexité de la réalité, souvent mouvante, entre les minorités et les majorités linguistiques, les langues n'ont pas toutes le même statut. C'est pourquoi les États accordent plus ou moins d'importance à certaines langues par rapport à d'autres, de manière à assurer un minimum de compréhensibilité linguistique dans l'ensemble des contextes territoriaux.

En fonction des États, les politiques linguistiques peuvent connaître des différences remarquables. En revanche, elles s'inscrivent généralement dans un cadre qui respecte (ou devrait respecter) certains fondements. Après une analyse d'un nombre considérable de législations, Turi a identifié ce qu'il appelle « les principes d'une législation linguistique » (1994 : 7-9), des sortes de points communs à toutes les politiques de la langue, que nous résumons ci-dessous :

1. Le droit s'approprie en général ce qui est juridiquement définissable : il faut donc faire preuve de prudence dans la délicate tâche qu'est la définition des langues ;
2. Le législateur linguistique laisse aux locuteurs concernés le droit de se rallier à la majorité ou à la minorité linguistique de leur choix : il intervient soit pour protéger, soit pour promouvoir les majorités ou les minorités linguistiques ;
3. Les interventions doivent avoir lieu essentiellement en matière de langue écrite (et rarement au niveau de la langue parlée) : cela permet en quelque sorte de garder le principe de liberté d'expression ;
4. Le législateur linguistique évite soigneusement les pièges de l'intégrisme et de la purification linguistiques : il s'occupe de la quantité ou de la présence de langues ;
5. Le législateur n'intervient, d'habitude, qu'en matière de forme (langue-médium) et non pas de langue contenu (langue-message) : si un mot/ une expression est relativement compréhensible dans une langue, peu importe qu'il soit « juste », « national » ou « étranger » linguistiquement ;
6. Les législations sur le statut des langues, essentiellement déclaratoires et symboliques s'appellent *législations linguistiques structurelles* (exemple : le portugais est la langue officielle). Celles portant sur l'utilisation des langues, solennelles ou non, se nomment *législations linguistiques fonctionnelles* (exemple : l'enseignement se donne en portugais) ;

7. Il y a une importante typologie des différentes catégories de législations linguistiques fonctionnelles, selon leur champ d'application et leurs fonctions. Elles peuvent être regroupées par paires et fonctionnent par une forme de binarisme :
- a. Les *législations linguistiques officielles* : s'appliquent seulement aux domaines de l'usage officiel des langues et édictent qu'une ou certaines langues sont des langues nationales ou officielles et visent essentiellement les textes et documents ; à celles-ci on oppose les *législations linguistiques institutionnelles* : concernent l'usage non officiel des langues et édictent qu'une ou que certaines langues doivent devenir « normales et habituelles » ;
  - b. Les *législations linguistiques standardisantes* : plutôt rares, contrairement aux *législations linguistiques non standardisantes* (très courantes), elles régissent la standardisation officielle de certains termes et expressions techniques ;
  - c. Les *législations linguistiques nommées* identifient à leur façon une ou certaines langues alors que les *législations linguistiques non nommées* n'identifient pas formellement les langues ;
  - d. Les *législations linguistiques majoritaires* protègent surtout et seulement les majorités linguistiques et leurs langues et, de leur côté, les *législations linguistiques minoritaires* protègent surtout et seulement les minorités linguistiques et leurs langues ;
  - e. Les *législations linguistiques déclaratoires ou non contraignantes* ne sanctionnent pas les locuteurs tandis que les *législations linguistiques exécutoires ou contraignantes* : sanctionnent les locuteurs ;
  - f. Les *législations linguistiques libérales ou non discriminatoires* reconnaissent explicitement ou implicitement le droit à la langue alors que les *législations linguistiques non libérales ou discriminatoires* suppriment plus ou moins directement le droit à la langue ;
  - g. Les *législations linguistiques absolument ou relativement exhaustives* : désignent les lois qui remplissent entièrement ou partiellement les fonctions inhérentes à chaque catégorie citée ci-dessus (il y en a très peu, partant du principe que les autres législations sont généralement non exhaustives) ;

8. Les domaines linguistiques ne sont pas d'égale importance : l'enseignement et les communications sont ceux qui importent le plus dans le cadre de toute politique linguistique d'envergure ;
9. Le législateur linguistique rend obligatoire l'utilisation d'une ou de certaines langues, tout en permettant l'usage d'autres langues. Il interdit, punit et récompense rarement, juridiquement ;
10. Le législateur linguistique consacre le droit à la langue (le droit d'utiliser librement la langue de son choix) comme droit fondamental et reconnaît la nature fondamentale de la liberté d'expression ;
11. Une loi linguistique d'ordre public, édictée généralement en faveur d'une ou de certaines langues souvent majoritaires, et qui fait abstraction des locuteurs concernés, n'est en réalité respectée que s'il s'agit d'un texte officiel ;
12. Au niveau des organisations internationales (ONU, UNESCO, etc.), il est important d'établir une distinction entre langues officielles et de travail.

Cette classification, relativement vaste et complexe, est synthétisée par Calvet (1996). De manière générale, cet auteur estime que l'on peut regrouper la typologie de Turi (1994) en trois grands principes :

- Les lois qui portent sur la forme de la langue, fixant par exemple la graphie, ou intervenant sur le vocabulaire, par le biais de listes de mots ;
- Les lois qui portent sur l'usage que les hommes font des langues, indiquant quelle langue il faut parler dans telle ou telle situation, dans tel ou tel moment de la vie publique, fixant par exemple la langue nationale d'un pays ou des langues de travail d'une organisation ;
- Les lois qui portent sur la défense des langues, qu'il s'agisse de vouloir leur assurer une promotion plus grande, par exemple internationale, ou de les protéger comme on protège un bien économique.

De son côté, Boyer (2001) réalise une analyse similaire à celle de Calvet (1996), mais avec la particularité de posséder une visée essentiellement centrée sur les rapports locuteur(s)/langue(s) lorsqu'il indique qu'une politique linguistique peut :

- concerner telle langue dans son identité structurale : intervention de type normatif ;

- concerner les fonctionnements socioculturels de telle langue : intervention de type statutaire ;
- présenter une double visée : linguistique et sociolinguistique.

Comme les politiques linguistiques sont le plus souvent contraignantes et ont besoin, dans la plupart des cas, d'un cadre juridique pour s'imposer, Calvet va jusqu'à identifier précisément les niveaux, le mode ainsi que le contenu des interventions linguistiques, qu'il schématise comme suit :

<i>Niveau d'intervention</i>		
<i>Géographique</i>		<i>Juridique</i>
International		Constitution
National		Loi
Régional		Décrets
		Résolutions
		Recommandations
		Etc.
<i>Mode d'intervention</i>		
Incitatif		Impératif
<i>Contenu de l'intervention</i>		
Forme des langues	Usage des langues	Défense des langues

**Tableau 6** - Cadre général de l'intervention sur la langue et sur les langues.

**Source** : Calvet (1996 : 57)

Comme il est possible de le constater, l'objet des lois linguistiques va du plus global au plus restreint en ce qui concerne le niveau d'intervention, du plus souple au plus intransigeant par rapport au mode d'intervention et de la forme de la langue à son rapport avec les autres dans le cadre des usages.

Force est de constater que les lois linguistiques interviennent dans différents contextes et englobent la gestion de la quasi-totalité des situations linguistiques. En revanche, Calvet souligne que ce tableau ne vise pas l'exhaustivité, vu qu'il « n'épuise pas les problèmes de l'intervention juridique sur la langue et sur les langues ainsi que les retombées de cette intervention » (*ibid.* : 57). Ce postulat a été défendu par Gaudin lorsqu'il a écrit que « la réalisation d'une politique linguistique nécessite des choix d'aménagement linguistique qui ne peuvent rencontrer le succès qu'à la condition d'être compatibles avec les opinions des locuteurs et donc avec les sentiments

et les pratiques linguistiques » (2005 : 85). De fait, le rôle joué par les locuteurs dans les politiques linguistiques n'est pas systématiquement pris en compte. C'est pourquoi les décisions adoptées doivent reposer, d'un côté, sur une description fine des pratiques langagières, et de l'autre, sur une consultation préalable des usagers.

Par la suite, chaque État décide quel principe il adoptera lors de l'instauration d'une politique linguistique (Calvet, 1996) :

- le principe de territorialité : les lois linguistiques instaurent des droits qui s'appliquent à l'ensemble d'un territoire donné, délimité par des frontières politiques ou administratives, et concernent essentiellement la vie publique des locuteurs, en particulier l'usage de telle ou telle langue dans les différents services publics, tels que l'école, le tribunal, etc. ;
- le principe de personnalité : en fonction des langues parlées par les citoyens, l'État met en place des services bilingues/multilingues afin de servir chaque individu dans sa langue d'usage, tout en lui laissant le pouvoir d'exercer un libre choix linguistique en matière de rapports avec les instances publiques.

La liberté de choisir la langue d'usage dans le cadre des échanges avec les services publics constitue, pour ainsi dire, le trait distinctif entre ces deux principes : dans l'un elle est systématiquement refusée (et le locuteur doit se plier aux exigences linguistiques de l'État), dans l'autre elle est systématiquement présente. Les coûts qu'engendrent chacun des principes constituent une autre différence dans cette dichotomie, étant donné qu'un système monolingue coûte théoriquement moins cher aux contribuables qu'un système bilingue en ce qui concerne la préparation et la mise en place. Certes, cela n'est pas le critère ultime pour adopter un de ces principes, étant donné que le bien-être des locuteurs est aussi en jeu. En effet, le principe de territorialité est, nous l'avons dit, fortement susceptible d'être à l'origine de conflits linguistiques motivés par l'insatisfaction des locuteurs face à la reconnaissance d'une langue autre que la leur et au sentiment d'obligation de parler une langue qui n'est pas nécessairement celle qu'ils utilisent au quotidien.

Les précisions sur les politiques linguistiques introduites ci-dessus sont le résultat d'études théoriques pratiques dont le but principal est de démontrer dans quelle mesure l'homme peut

intervenir sur la langue. Dans ce contexte précis, la théorisation est importante et elle seule peut assurer le succès d'une politique linguistique lors de sa mise en pratique. Ce sera le sujet de la prochaine section.

## 7.1 – La planification linguistique

Parallèlement à la notion de *politique linguistique*, attestée en français depuis longtemps et consacrée essentiellement au cadre juridique, le syntagme *language planning* (en français *planification linguistique*) a été créé vers la fin des années 50<sup>52</sup> grâce à une étude réalisée par Haugen (1961) dans laquelle il analyse les problèmes linguistiques de la Norvège. En effet, comme la politique linguistique, ce concept naît, entre autres, du besoin de remédier à un problème étatique, social et langagier, de consolider l'unité nationale, de résoudre des conflits et des tensions entre groupes, de diminuer les inégalités, de faire renaître une langue, etc. (Robillard, 1997a).

Pour Haugen, ce concept renvoie à « l'activité de préparation normative d'une orthographe, d'une grammaire et d'un dictionnaire afin de guider les locuteurs d'une communauté linguistique non homogène » (1961 : 68). Dans les prochains sous-chapitres, nous verrons que cette définition ne renvoie qu'à une partie de ce qui est actuellement la planification linguistique.

D'après Calvet (1996), dès son apparition dans la littérature linguistique, la notion de *planification linguistique* a été prise en son sens économique et étatique : détermination d'objectifs et mise en œuvre d'un plan afin d'y parvenir. Une décennie après, de nombreux spécialistes (à savoir des linguistes, anthropologues, sociologues, économistes, etc.) se sont demandé si la langue pouvait réellement être « planifiée » à l'échelle de l'État. À cette époque-là, cette question était au centre de la réflexion des technocrates et a été à l'origine d'un ouvrage collectif édité par Rubin et Jernudd en 1971 dans lequel ils ont tenté d'y apporter des réponses.

---

<sup>52</sup> Robillard réfute ce point de vue lorsqu'il écrit qu'en fonction des critères adoptés, « on peut faire remonter la pratique de l'aménagement linguistique à la nuit des temps, ou au contraire faire croire qu'il s'agit d'une pratique récente remontant aux années soixante » (1997a : 36). De fait, l'homme a toujours tenté d'intervenir sur les langues de manière plus ou moins délibérée, notamment avec le développement de l'écriture. Autrement dit, l'intervention humaine sur les langues est aussi ancienne que l'humanité, alors que la théorisation de ce phénomène date de quelques décennies.

Leur contribution a ainsi permis d'approfondir les connaissances épistémologiques sur la gestion des langues.

Mais avant de nous lancer dans l'étude de la planification linguistique<sup>53</sup>, nous voudrions souligner que cette dernière a été l'objet d'une importante profusion synonymique : de Haugen (1961) à Auroux (1995), en passant par Corbeil (1983) et Guespin et Marcellesi (1986), pour ne citer que ceux-là, les interventions sur la langue ou sur les langues ont été nommées de diverses manières différentes : « planification linguistique », « glottopolitique », « grammatisation », « codification », « régulation linguistique », « normalisation », entre autres. En réalité, ce sont des mots/expressions qui renvoient au même noyau conceptuel, mais qui se distinguent par certaines spécificités : les uns mettent l'accent sur les aspects techniques des interventions et s'intéressent plus à la planification au détriment de la politique, alors que les autres semblent plus orientés vers la question du pouvoir (Calvet, 1996).

Par exemple, le concept de *glottopolitique* proposé par Guespin et Marcellesi a non seulement le mérite d'offrir l'avantage de neutraliser l'opposition entre langue, parole et discours sans nécessairement s'exprimer à son égard (grâce à l'affixe *glotto-*), mais aussi « il désigne les diverses approches qu'une société a de l'action sur le langage, qu'elle en soit ou non consciente » (1986 : 5). Autrement dit, la glottopolitique s'intéresse au plus insignifiant ainsi qu'au plus saillant des actes de gestion des langues. Comme l'a écrit Boyer, les interventions glottopolitiques ne sont pas « l'apanage des États » (2001 : 75) étant donné que ce concept englobe aussi les actions militantes qui tentent de peser sur une situation sociolinguistique donnée. Suivant cette perspective, les niveaux de décisions sont pluriels et sont intégrés dans une sorte de continuum allant de l'individu jusqu'à l'État. Malgré le fait que « plus on s'élève dans la hiérarchie des centres de décision, plus on s'éloigne de la majorité des usagers » (Gaudin, 1993 : 166), tous les acteurs participent non seulement à la gestion, mais aussi à l'évolution et à la genèse continue des langues (Gaudin, 2005).

---

<sup>53</sup> Dans cette étude, nous percevons la différence entre *politique linguistique* et *planification linguistique* telle que la conçoit Calvet. Selon lui, le syntagme *politique linguistique* renvoie à « l'ensemble des choix conscients effectués dans le domaine des rapports entre langue et vie sociale, et plus particulièrement entre langue et vie nationales » et la *planification linguistique* à « la recherche et la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'application d'une politique linguistique » (1987 : 154-155).

Dans tous les cas et indépendamment du nom que l'on attribue à ce phénomène, il est toujours question de gestion de langues, de mise en pratique, de « passage à l'acte », d'interventions. De fait, les membres d'une famille, d'une communauté linguistique, ainsi que n'importe quel groupe peuvent élaborer une politique linguistique (avec des règles à suivre en termes de langue(s) d'usage). Cette dernière peut en effet être complètement informelle, organisée, délibérée, ou entreprise par des individus privés. En revanche, « seul l'État a le pouvoir et les moyens de passer au stade de la planification, de mettre en pratique ses choix politiques » (Calvet, 1996 : 10), c'est-à-dire d'appliquer la politique linguistique à l'ensemble de la population.

C'est pourquoi, selon Fishman (1971) et Calvet (1996), il existe un rapport de subordination entre ces deux concepts :

- Politique linguistique : détermination des grands choix en matière de rapports entre les langues et la société ;
- Planification linguistique : mise en pratique de la politique linguistique.

La planification linguistique est un concept récent qui renvoie à des pratiques anciennes, à une sorte de sociolinguistique appliquée (Fishman, 1971), un passage de la politique linguistique (stade des choix généraux) au stade de la mise en œuvre (Calvet, 1996). En effet, « ce n'est qu'une partie de l'ensemble du processus d'aménagement linguistique » (Robillard, 1997c : 228). Il s'en suit qu'il n'y a pas de planification linguistique sans politique linguistique (fonction pratique), mais il peut y avoir des politiques linguistiques sans planification linguistique (fonction symbolique). Celle-ci agit sur l'environnement, pour jouer par ce biais sur le poids des langues, sur leur présence symbolique dans le panorama linguistique d'une société donnée.

En se basant sur un modèle issu du domaine de la gestion économique (ce que l'on appelle la « théorie de la gestion »), Haugen (1961) a recensé les éléments qui rentrent dans la composition de la planification linguistique :

- Les problèmes : sont constatés, par exemple, lorsque les locuteurs parlent des formes différentes d'une même langue ou alors parlent des langues différentes ;
- Les décideurs : disposent de l'autorité et des compétences suffisantes et nécessaires pour non seulement diriger, mais aussi contrôler le changement linguistique, à savoir l'église, les sociétés littéraires ou scientifiques, les gouverneurs, etc. ;

- Les alternatives : en fonction des situations, la planification peut viser la gestion de la diversité ou l'uniformité, le changement ou la stabilité ;
- L'évaluation : dans un premier moment, cela permet d'identifier les formes linguistiques en question afin de fixer les limites dans lesquelles il est possible d'intervenir. Par la suite, il convient de recenser les variétés concernées et, suivant des critères et objectifs, choisir la solution la mieux adaptée ;
- La mise en œuvre : le pouvoir public recourt au système scolaire, aux médias, etc., afin d'introduire la réforme choisie. Haugen fait ressortir que comme les décideurs sont aussi des locuteurs, il est essentiel de les mener à accepter la solution choisie. C'est pourquoi cet auteur estime que l'individu commun n'a guère de poids dans cette étape.

Malgré le caractère rigoureux et minutieux de cette analyse, Calvet (1996) et plus tard Robillard (1997d) font ressortir que la planification linguistique telle qu'elle est conçue par Haugen (1961) ne prend pas vraiment en compte les liens entre langues et sociétés. Cela s'explique en partie par le fait que sa théorie était développée dans à la période où la sociolinguistique allait prendre son essor.

Lors de la mise en œuvre, deux possibilités s'offrent aux décideurs (Calvet, 1996) :

- La planification indicative/incitative : repose sur la concertation entre les différentes forces sociales. Elle est caractérisée par une visée résolument descriptive et tente d'influencer les choix en matière de langue. C'est celle pratiquée par exemple dans les pays occidentaux ;
- La planification impérative : implique la socialisation des moyens de production. Elle caractérise notamment les pays de l'Est.

Dans les deux cas, la planification est nationale, repose sur l'analyse de perspectives à moyen et long terme, passe par l'élaboration puis par l'exécution d'un plan et finalement est susceptible d'évaluation.

Naturellement, la planification linguistique a un coût matériel et logistique qui est plus ou moins important en fonction des pays et de leur situation sociolinguistique. C'est pourquoi elle doit « prévoir un échelonnement des actions dans le temps, selon un ordre logique, identifier les sources de financements, évaluer le coût des actions prévues, en opérant à l'intérieur du cadre

des moyens financiers, humains, scientifiques disponibles » (Robillard, 1997c : 228). De plus, elle requiert également une évaluation objective de l'intervention afin de « permettre aux aménageurs de faire le point sur la façon dont se déroule l'opération, ses points forts, les secteurs nécessitant une adaptation, etc. » (*ibid.*). Comme l'a écrit Jacquot (1988) :

[Le choix d'une variété à officialiser] ne doit justement pas être effectué *à priori*, mais résulter d'une réflexion sur des données sociolinguistiques complètes, qui incluent l'étude du comportement de la population à l'égard des diverses langues [pour dire variétés]. Il y a ensuite la durée de la mise en application et du développement d'une politique linguistique raisonnée, orientée dans le sens du choix d'une langue commune, durée qui ne saurait (...) être inférieure à plusieurs dizaines d'années, et ce dans les conditions les plus favorables, laps de temps pendant lequel les données du problème peuvent changer ou être changées : évolution naturelle de la situation sociolinguistique du fait de son propre dynamisme (régression, disparition, expansion de certaines langues vernaculaires, généralisation de la langue officielle et amélioration de sa connaissance effective), changements de mentalité à l'égard de certains problèmes, tels que celui des différences linguistiques et de la coexistence des cultures » (Jacquot, 1988 : 408).

En un mot, ce n'est pas une mince affaire et une planification linguistique n'est pas facile à réaliser. En effet, elle se manifeste à travers deux grands types d'interventions, caractérisées, d'un côté, par des interventions sur le corpus de la langue, de l'autre, par des actions sur les statuts des langues. Nous y consacrerons les deux prochains sous-chapitres.

### **7.1.1 – L'action sur la langue**

De nos jours, il est possible de changer une langue à moyen ou long terme, à travers des interventions. Cependant, en dehors de l'apparition de ce que l'on appelle aujourd'hui la *politique linguistique*, les langues changeaient et évoluaient déjà. En effet, pour répondre à des besoins sociaux, les locuteurs peuvent modifier une langue donnée (néologie spontanée, emprunts, etc.) et sont même capables d'en créer une (comme c'était le cas des pidgins, des créoles et plus récemment des langues internationales auxiliaires telles que l'esperanto) à travers une concertation sociale et sans nécessairement passer par des décrets-lois. D'après Calvet (1996), cela est dû au fait qu'il existe deux types de gestion des situations linguistiques :

- L'une qui procède des pratiques sociales (gestion *in vivo* ; c'est le produit d'une pratique, une forme de consensus et concerne la façon dont les locuteurs résolvent leurs problèmes communicationnels quotidiennement) ;
- L'autre qui découle des interventions sur ces pratiques (gestion *in vitro* ; des études sont réalisées afin d'identifier les meilleures solutions pour régler les problèmes, puis les politiques étudient, choisissent et appliquent les suggestions).

Même si l'action *in vitro* utilise les moyens de l'action *in vivo*, ces deux approches sont opposées et parfois même à l'origine de conflits « si les choix *in vitro* prennent le contre-pied de la gestion *in vivo* ou des sentiments linguistiques des locuteurs » (Calvet, 1996 : 51). C'est notamment le cas face aux actions militantes, où l'État contrôleur devient contrôlé à travers l'opposition de la communauté linguistique (Bergeron, 1993).

Dès lors qu'un État se préoccupe de gérer sa situation linguistique et d'équiper la langue, apparaît en effet le problème des moyens dont il dispose pour cela. Or comment intervenir sur la forme d'une langue ? Justement, la planification du corpus concerne avant tout les interventions sur la structure de la langue (création d'une écriture, néologie, standardisation...) et elle se fait en plusieurs étapes.

Le premier stade de l'équipement d'une langue concerne l'écriture. En effet, « la planification linguistique passe d'abord par une description précise de la langue, puis par une réflexion sur ce qu'on attend d'un système d'écriture » (Calvet, 1996 : 46). Par conséquent, le choix du type d'orthographe (phonologique ou étymologique) peut révéler la nécessité de garder un lien avec la famille dans laquelle la langue en question s'insère. Calvet précise que la diffusion du système d'écriture retenu passe par la réalisation d'abécédaires, de manuels, l'organisation de campagnes d'alphabétisation, l'introduction de la langue nouvellement transcrite dans le système scolaire et dans l'environnement graphique, etc.

Après l'alphabet, le lexique constitue une vraie problématique. De fait, « la langue réclame fréquemment un processus de création terminologique pour faciliter son utilisation dans des situations nouvelles (innovations technologiques, par exemple) » (Robillard, 1997a : 40). Or, il est question ici des choix stratégiques que font les décideurs : emprunter des mots au petit nombre de langues qui arrivent à décrire la quasi-totalité des réalités à travers un vocabulaire

propre ou bien équiper la langue afin d'enseigner par son intermédiaire les sciences et, par conséquent, de mener des communications spécialisées. À ce propos, Calvet (1996) précise que le travail terminologique permet de répondre à deux objectifs distincts :

1. Équiper une langue pour qu'elle puisse remplir une fonction qu'elle ne remplissait pas jusque-là ;
2. Lutter, dans le cadre d'une langue déjà équipée, contre les emprunts et remplacer un vocabulaire venu d'ailleurs par un vocabulaire endogène.

Comme on ne forge pas un mot n'importe comment, le respect des sentiments et des goûts linguistiques des locuteurs devient primordial, sans oublier aussi la conformité au système de la langue. En effet, si les locuteurs ne l'acceptent ou tout simplement ne l'adoptent pas, tout le travail terminologique aura été inutile.

L'action sur le corpus de la langue peut aussi porter sur sa standardisation. De fait, les situations de dialectalisation et les différents niveaux linguistiques (phonologique, lexical et sémantique) obligent les décideurs à choisir telle ou telle forme au détriment des autres. Une autre solution serait la création, à partir des formes préexistantes, d'une forme nouvelle. Quant à cela, Calvet (1996) fait ressortir que :

Le premier cas relève du coup de force, ou du centralisme jacobin lorsque c'est par exemple le dialecte de la capitale qui est adopté. Dans le second cas, une description précise des variations dialectales est nécessaire pour tenter de forger une forme moyenne, une sorte de lieu commun des différents parlers, qu'il faudra ensuite diffuser par différents moyens (Calvet, 1996 : 49).

Cet auteur explique qu'il s'agit d'une tâche complexe, partant du principe que la création d'une forme moyenne doit répondre à certains critères, tels que la graphie (comment transcrire un mot prononcé de différentes manières sur le territoire ?), le lexique (quelle variante conserver lorsque le même objet ou la même notion ne sont pas nommés de la même façon dans les différentes formes dialectales ?) et la syntaxe (quelle norme enseignera-t-on ?).

Pour ces raisons, le travail sur le corpus de la langue est dû en grande partie à la sociolinguistique et aux sociolinguistes, partant du principe qu'ils devaient être « au centre de toute politique linguistique, que ce soit au diagnostic sur la situation de départ ou lors de la conception et du choix des solutions possibles, de leur mise en pratique ou lors de l'évaluation

des résultats » (Garabato, 2010 : 53). C'est pourquoi le linguiste joue (ou devrait jouer) un rôle fondamental dans les choix de politique linguistique, étant donné que « c'est lui qui peut indiquer (...) ce qui sera psychologiquement acceptable par les locuteurs » (Calvet, 1996 : 63). Cette complémentarité entre les décideurs et les scientifiques est très importante lorsqu'il s'agit de l'usage des langues nationales, dans la mesure où cela aura un impact considérable sur les techniques d'intervention et sur les choix de société.

En un mot, l'équipement d'une langue permet de réduire le déficit de cette dernière de manière à ce qu'elle puisse jouer le rôle de langue de l'alphabétisation, que le lexique soit suffisamment riche pour décrire les réalités auxquelles les locuteurs font face, qu'elle soit élue comme langue d'unification, etc.

### 7.1.2 – L'action sur les langues

Malgré le fait que nous avons déjà abordé la question du statut des langues<sup>54</sup>, quelques précisions supplémentaires sur ce sujet s'imposent.

Une fois de plus, grâce à la sociolinguistique, les spécialistes qui ne se préoccupaient que de l'action sur la forme des langues ont commencé à décrire, entre autres, les rapports entre les langues et leurs rôles, et à s'intéresser à la gestion du plurilinguisme par les États et aux sentiments que les locuteurs éprouvent vis-à-vis des langues qu'ils utilisent. Pour Calvet (1996), la prise en compte du statut des langues atteste avant tout d'une nette évolution de la politique linguistique ainsi que de la science des langues. Un nouvel objet d'études a ainsi été identifié et la production scientifique sur ce domaine a connu un vrai succès.

Il ne s'agit plus (...) d'agir sur le *corpus* pour lutter contre des emprunts, par exemple, ou pour moderniser la langue, mais pour la rendre fonctionnelle afin qu'elle puisse jouer un rôle qu'on entend lui faire jouer du point de vue du *statut*. Et ce passage du point de vue du *corpus* à celui du *statut*, même si cette dichotomie est difficile à maintenir (*corpus* et *statut* sont souvent étroitement imbriqués, le degré d'équipement d'une langue par exemple étant en rapport direct avec sa fonction sociale),

---

<sup>54</sup> Voir chapitre 5.2.

témoigne de l'évolution parallèle de la science linguistique : la politique linguistique comme la planification sont tributaires de la théorie au sein de laquelle elles sont conçues (Calvet, 1996 : 42-43).

En effet, chaque État est concerné par la thématique des fonctions et des statuts des langues présentes sur son territoire. Pour promouvoir une langue, ou au contraire, pour retirer un certain statut à une autre, les pouvoirs publics sont contraints de légiférer de manière à gérer les situations de contact de langues. La planification du statut concerne « les interventions sur les fonctions de la langue, son statut social et ses rapports avec les autres langues » (Calvet, 1996 : 17-18). À partir du moment où une langue est désignée comme langue officielle, elle pourra être imposée dans tous les services officiels proposés par un État, tels que les tribunaux, les registres publics, les documents administratifs, etc.

En revanche, une langue non reconnue formellement dans un État plurilingue donné ne pourra devenir, par exemple, la langue de la législation sans la protection des lois ou de la Constitution. Ce phénomène sera davantage accentué si au préalable elle n'a pas été décrite. Ceci fait ressortir l'importance du travail sur le corpus réalisé en amont.

Par ailleurs, les représentations linguistiques vis-à-vis d'une langue donnée ont un réel impact sur son statut social. À ce propos, Matthey et Fibbi écrivent que « le statut des langues ne se définit pas par la force (...), mais de manière plus subtile, par le biais du pouvoir et du prestige auxquels la maîtrise des langues donne accès » (2010 : 3). De fait, les lois linguistiques structurelles n'auront pas une réelle incidence sur l'usage d'une langue si les locuteurs ne trouvent aucun avantage à son utilisation. Le statut social d'une langue poussera donc certains locuteurs à l'ajouter à leur répertoire linguistique si elle permet, par exemple, de gravir l'échelle sociale, ou à l'ignorer en cas contraire.

La situation sociolinguistique du monde fait que des milliers de langues n'ont jamais été l'objet d'une consécration. De fait, le nombre de langues n'étant pas officielles dépasse largement celui des langues qui le sont. Le statut d'infériorité des langues non dominantes se manifeste par « leur absence quasi totale du domaine de l'éducation, le faible financement de leur enseignement, l'impossibilité de les étudier à des fins d'information et de participation citoyenne et leur absence du domaine de l'économie formelle » (Bamgbose, 2007 : 24).

Comme la planification linguistique qui permettrait d'ériger une langue au rang de langue officielle se fait, nous l'avons vu, au bout de plusieurs étapes qui s'étalent sur une longue durée dans le temps, rares sont les langues qui attestent une évolution de leur statut.

### 7.1.3 – Corpus et statut : deux concepts étroitement imbriqués

L'introduction de la dichotomie *corpus-status* en 1969 par Kloss a permis d'élargir considérablement le champ d'application de la politique linguistique. Grâce à cette double distinction, Haugen a développé un second modèle qui intègre les concepts de forme et fonction de la langue :

	<i>Forme</i> (planification linguistique)	<i>Fonction</i> (culture de la langue)
<i>Société</i> (planification du <i>status</i> )	1. <i>Choix</i> (processus décisionnel) a. identification du problème b. choix d'une norme	3. <i>Application</i> (processus éducationnel) a. correction b. évaluation
<i>Langue</i> (planification du <i>corpus</i> )	2. <i>Codification</i> (standardisation) a. transcription graphique b. syntaxe c. lexique	4. <i>Modernisation</i> (développement fonctionnel) a. Modernisation de la terminologie b. Développement stylistique

**Tableau 7** - La mise en œuvre de la planification du corpus et du statut d'une langue.

**Sources** : Haugen (1983 : 275) puis Calvet (1996 : 18)

Ce tableau, constitué de 4 points de départ, illustre les différentes étapes de mise en pratique d'une politique linguistique qui agit à des stades différents sur la forme de la langue, d'un côté, et sur ses fonctions, de l'autre :

- Stades 1a et b : lors de l'identification du problème, la question de savoir quelle(s) langue(s) sera(ont) la/les langue(s) de l'État et quelle norme sera adoptée est au cœur des réflexions ;

- Stades 2a, b et c : la(les) langue(s) choisie(s) sera(ont) standardisée(s) aux niveaux graphique, syntaxique et lexical grâce au travail des spécialistes. Autrement dit, les décideurs fixent une norme. Il est question ici de problèmes formels qui ne peuvent être ignorés et tant qu'une solution n'est pas identifiée, la planification linguistique reste au point mort ;
- Stades 3a et b : à ce stade, les décideurs diffusent la/les forme(s) retenue(s) en passant par l'éducation et les moyens de communication. Afin de surmonter les problèmes fonctionnels, des corrections, des améliorations et des évaluations sont éventuellement réalisées ;
- Stades 4a et b : la mise en place implique que la langue soit « modernisée » à travers un profond travail terminologique et une stylistique nécessaires aux fonctions nouvelles qu'elle remplit.

On observe dans ce tableau que cette méthode concerne essentiellement les langues munies d'un système orthographique. En effet, comme nous l'avons dit dans les précédents chapitres, c'est essentiellement au niveau de l'écrit que l'on remarque et explicite la norme. Cela dénote l'importance de la standardisation de l'écrit dans ce modèle. En effet, dans la plupart des pays d'Afrique, la politique linguistique sur les langues nationales reste bloquée au stade 2 en raison de l'inexistence d'une norme commune à l'ensemble de la population, d'une part, et de la variation très souvent importante, de l'autre. C'est pourquoi Calvet (1996) insiste sur l'idée que ce schéma apparaît à la fois technique et essentiellement bureaucratique :

Nulle part dans ce schéma n'apparaît la moindre critique des processus de décision, la moindre suggestion d'une possible consultation démocratique des populations concernées ou d'un contrôle démocratique des stades 1 (choix) et 2 (codification) : si la langue appartient à ceux qui la parlent, le problème de la langue est ici chose de l'État, et ceci ne manque pas, dans certaines situations (...) de générer des conflits entre cet État, les locuteurs de la langue nationale et les minorités linguistiques du territoire (Calvet, 1996 : 20).

Force est de constater que malgré le côté pratique de ce schéma, il a tendance à négliger l'aspect social de l'intervention planificatrice sur les langues. Comme l'a écrit Calvet « dans toute planification il y a un petit nombre de planificateurs et un grand nombre de planifiés auxquels on ne demande que rarement leurs avis » (1996 : 123). Certes, dans *politique linguistique* il y a aussi *politique*. C'est pourquoi les États y jouent un rôle prépondérant. Autrement dit, les interventions

sur la langue et sur les langues possèdent un caractère éminemment social et politique. Il est d'usage que le locuteur soit particulièrement passif dans ce processus et soit obligé d'accepter les décisions imposées. Encore une fois, l'Histoire en témoigne. C'est l'une des raisons pour lesquelles il existe toujours et encore des conflits linguistiques alors que l'objectif ultime des décideurs devrait être la paix linguistique.

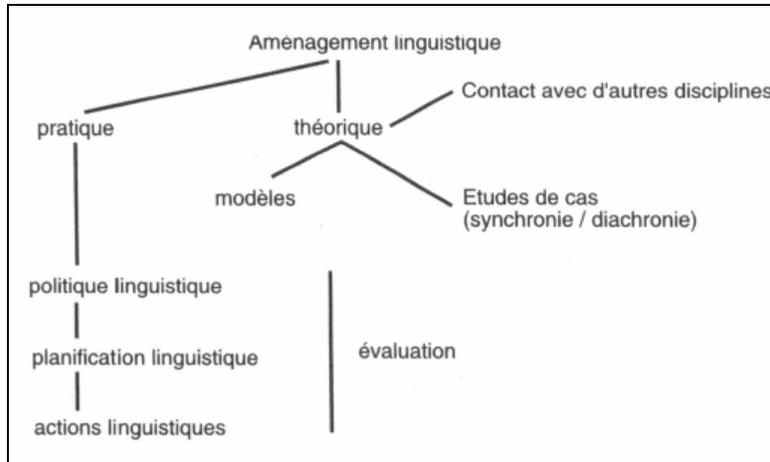
Sur cette voie, Calvet (1996) détermine que pour réfléchir à une éventuelle politique linguistique, il conviendrait de considérer différentes données, telles que :

1. Des données quantitatives : combien de langues, combien de locuteurs pour chacune d'entre elles ;
2. Des données juridiques : statuts des langues en présence, reconnues ou pas par la Constitution, utilisées ou pas dans les médias, l'enseignement, etc.
3. Des données fonctionnelles : langues véhiculaires (et leur taux de véhicularité), langues transnationales (parlées dans différents pays frontaliers), langues grégaires, langues à usage religieux, etc. ;
4. Des données diachroniques : expansion des langues, taux de transmission d'une génération vers l'autre, etc. ;
5. Des données symboliques : prestige des langues en présence, sentiments linguistiques, stratégies de communication, etc. ;
6. Des données conflictuelles : types de rapports entre les langues, complémentarité fonctionnelle ou concurrence, etc.

Ces facteurs permettent de rendre compte de la complexité des situations linguistiques. S'il est facile de mesurer ou de cerner les quatre premiers en se basant sur des enquêtes scientifiques, Calvet met en lumière que les deux derniers facteurs sont « plus complexes et, surtout, plus difficiles à introduire dans un modèle de type dichotomique » (1996 : 42). En effet, cela constitue l'une des principales difficultés en ce qui concerne la description et la typologie des situations sociolinguistiques. Si la standardisation « vise à faciliter et à rendre possible et efficace l'utilisation d'une langue dans les registres, situations et fonctions nouveaux pour elle, ce qui implique (...) une modification de son corpus (intellectualisation, uniformisation) » (Robillard, 1997a : 40), elle possède un autre objectif plus difficile à remplir qui est celui de changer le

comportement des usagers de la langue, domaine peu étudié en sociolinguistique et qui relèverait plutôt de la sociologie.

Pour résumer les différents concepts jusqu'ici analysés, nous nous baserons sur le schéma ci-dessous, introduit par Robillard (1997a) qui tente d'y mettre un peu d'ordre :



**Schéma 5** - Les niveaux de l'aménagement linguistique.

Source : Robillard (1997a : 39)

L'aménagement linguistique, soit l'ensemble des actions qui permettent d'assurer et préciser un certain statut à une ou plusieurs langues (Laporte, 1994), constitue une sorte de domaine divisé en deux grands axes complémentaires entre eux : l'aménagement linguistique théorique et l'aménagement linguistique pratique. Le premier se consacre essentiellement à la réalisation d'études diverses qui permettront non seulement décrire et équiper la langue, mais encore de créer des modèles théoriques de gestion. Ces modèles seront utilisés dans le cadre de l'aménagement linguistique pratique, notamment dans la formulation d'objectifs (politique linguistique), la programmation dans le temps, la prévision et la gestion des ressources (planification linguistique) ainsi que les interventions concrètes sur le corpus ou sur le statut de la langue ou sur la situation sociolinguistique (actions linguistiques). Robillard souligne que même si ces niveaux ne sont pas toujours explicitement réalisés, ils sont, de toute manière, présents.

À l'issue de toutes ces considérations, Robillard (1997a) propose une définition de l'aménagement linguistique qui semble prendre en compte l'ensemble des aspects et des acteurs concernés :

[Une] activité scientifique, intégrant souvent des acquis pluridisciplinaires compte tenu de la complexité des réalités abordées, l'aménagement s'applique à décrire, étudier, évaluer des situations, à proposer des solutions et des moyens concrets pour résoudre des problèmes linguistiques de toute nature. Il se conçoit comme visant *délibérément* à influencer les *comportements* linguistiques de locuteurs à l'échelle du groupe quant à l'emploi de (variété de) langues, ou de formes linguistiques (orthoépiques, graphématiques, orthographiques, morphosyntaxiques, lexicales, etc.). (Robillard, 1997a : 38-39).

En un mot, la gestion des langues reflète les tensions dans la société ainsi que les rapports de force. Pour maintenir ou rétablir l'ordre, il est essentiel de prendre des mesures d'ordres variés tout en tenant compte des répercussions possibles de celles-ci. Comme l'a écrit Baggioni « la "question de la langue" est étroitement liée aux questions politiques que doivent se poser les hommes de progrès dans chaque situation donnée » (1980 : 49). Nous verrons dans le prochain sous-chapitre que la diversité langagière pose de réelles difficultés de gestion dans les sociétés en situation de conflit linguistique.

## **7.2 – Quelles politiques linguistiques pour la diversité linguistique ?**

Le titre du présent sous-chapitre pose une question légitime si on part du principe que nous vivons dans un monde où la diversité et la coexistence caractérisent la grande majorité des sociétés. Par conséquent, l'ensemble des pays sont confrontés à cette problématique : « les rapports entre langue(s) et vie sociale sont à la fois des problèmes d'identités, de culture, d'économie, de développement, problèmes auxquels n'échappe aucun pays » (Calvet, 1996 : 9). Autrement dit, plusieurs secteurs sont concernés par la diversité linguistique et les solutions proposées pour y faire face lors de la planification linguistique sont tout aussi diverses : enseignement bilingue/multilingue dans les écoles et universités, fonctionnement des médias en langues nationales, développement des langues sur internet, utilisation juridique des langues, etc.

Ces mêmes solutions permettent de défendre la diversité linguistique au moment où les conséquences de la mondialisation se font ressentir plus que jamais au niveau des langues avec, notamment, la domination mondiale de l'anglais à travers les technologies de l'information et de la communication (TIC) et la disparition consécutive de certaines langues peu parlées. À ce propos, Abolou (2006) précise que les standards technologiques excluent la grande majorité des langues africaines et se limitent à l'usage des langues occidentales et de certaines langues non occidentales, entre autres, l'arabe, le mandarin, le japonais et le hindi. Cette optique laisse la plupart des langues du monde en dehors, par exemple, des marchés linguistiques de la connaissance, ce qui en génère un retrait relatif.

Mais pour parvenir à mettre en place un système qui permettrait de sauvegarder réellement cette diversité, de nombreux changements sont nécessaires, notamment dans les représentations sur les langues (et aussi leur poids, leur importance et/ou leur intérêt social). Calvet (2011 ; 2013) indique que ces facteurs freinent la mise en pratique d'une politique linguistique qui permettrait la communication dans des langues autres que la langue hypercentrale ou les langues super centrales. En effet, ce sont ces mêmes représentations qui conditionnent le choix des langues dans les contextes hétérogènes et poussent les locuteurs à se tourner vers le choix d'un nombre restreint de langues. Cet auteur cite l'exemple actuel des pays émergents, dits aussi « du sud » où :

La tendance dominante des politiques linguistiques s'apparente aujourd'hui au libéralisme économique, au laisser-faire. Laisser faire la loi du marché, la loi de la concurrence, satisferait les locuteurs au coût le plus bas : il serait économique d'apprendre l'anglais, puisque tout le monde l'apprend et qu'ainsi tout le monde se comprendrait. Dans une moindre mesure, il serait économique d'apprendre l'espagnol, le français, le portugais, etc., puisque ces langues ont également beaucoup de locuteurs et une répartition géographique importante. Naturellement, cette vision risque de mener à l'écrasement des langues les plus faibles, mais la loi du marché ne se préoccupe pas de ces considérations (Calvet, 2013 : 186).

Afin d'éviter ce scénario d'écrasement de la diversité linguistique, il faudrait traiter chaque langue à des niveaux différents, en adoptant des politiques linguistiques spécifiques qui s'adaptent aux besoins de chaque communauté linguistique. Il s'agit là du principe de stratification des politiques linguistiques, qui permettrait, d'un côté, aux différents pays d'intervenir « dans des domaines linguistiques qui leur sont propres », tandis que de l'autre, les

différentes coopérations internationales interviendraient « dans les domaines qui relèvent d'un ensemble de pays » (Calvet, 2013 : 190). Selon cet auteur, cette méthode permettrait à chaque État de protéger ses langues, les développer, les promouvoir, etc., dans les conditions et la façon qui leur conviendrait.

Mais faudrait-il se préoccuper de toutes les langues ou, au contraire, en sélectionner quelques-unes ? Ou alors, la promotion de la langue de la majorité rime-t-elle avec une politique de reconnaissance et de respect de la diversité culturelle (Maclure, 2006) ? En réalité, il serait inconcevable (pour ne pas dire inutile) de bâtir une politique linguistique avec une dizaine (voire plus) de langues officielles. Mis à part la valeur symbolique et le coût que cela représenterait, si les langues remplissent le même rôle et les mêmes fonctions, l'usage fera que l'une se substitue à l'autre, et ce indépendamment du nombre de langues en présence. Comme l'a dit Calvet, « toutes les langues ne peuvent pas "gagner" » (2013 : 187) : le succès de l'une correspond généralement à l'insuccès d'une autre. Les langues existant dans le monde ne sauraient bénéficier de la même promotion ni du même aménagement linguistique. La défense de la pluralité linguistique et la reconnaissance de la même dignité pour chaque langue ne revient pas à dire qu'elles doivent se trouver à égalité dans les rapports.

Dans tous les cas, les « grandes » langues sont actuellement celles qui gagnent le plus, en raison du modèle économique et social dans lequel elles s'insèrent. En revanche, ce n'est pas pour autant qu'il faudrait les ignorer au détriment des langues minoritaires. Eloundou souligne que « toute politique linguistique qui se veut efficace devrait tenir compte des représentations et des attitudes sociales à l'égard des langues » (2016 : 16). Les raisons affectives sont certes importantes, mais il ne faut pas oublier que les langues sont au service des locuteurs (et non les locuteurs au service des langues) : le fait de privilégier une grande langue peut avoir une motivation intrinsèquement économique, telle que le développement d'un pays à travers la formation de ses élites. De leur côté, les langues nationales sont tout aussi importantes dans l'alphabetisation, la formation de techniciens, l'unification de la nation, etc. (Calvet, 2013).

### 7.2.1 – L’impact linguistique du colonialisme en Afrique

Il s’agit d’un sujet que l’on ne peut pas traiter à fond en raison du manque d’information historique (Baroin, 1997). Entre les frontières redessinées, les échanges culturels, la redistribution des richesses, la discrimination, les tensions, les guerres, entre autres, nous pouvons admettre qu’il serait difficile de définir précisément l’impact du colonialisme non seulement sur l’Afrique, mais aussi sur les pays colonisateurs (Chevallier, 2007). En revanche, on peut admettre que, de manière générale, les puissances coloniales établissaient leur domination à travers trois principaux plans : le plan politique, le plan économique et le plan social et culturel. Ce dernier a joué un rôle prépondérant :

La culture européenne des siècles passés avait construit un modèle des rapports entre les peuples fondé sur le principe de l’inégalité. Les peuples de l’occident « civilisé » étaient supérieurs aux peuples sauvages, et leurs langues (« plus claires », « plus logiques », « plus évoluées ») étaient dans le même rapport de supériorité avec des colonisés (Calvet, 1997 : 155).

Selon cette source, ce principe de l’inégalité sociale a naturellement eu un réel impact sur les pratiques sociales et a contribué à une structuration des rapports de force fondée sur la domination d’un peuple par un autre, d’une culture par une autre, d’une langue par une autre. En raison de ce processus glottophage, dans la plupart des pays africains, on observe actuellement « la marque d’un rapport de pouvoir fort dans l’appropriation et le maniement des langues dominantes, notamment face aux institutions lorsque les gens les plus pauvres ne peuvent ni lire, ni écrire » (Deprez, 2010 : 103). De fait, les systèmes économique, administratif, éducatif, juridique, entre autres, sont généralement basés sur le modèle politique des pays colonisateurs (centralisme, démocratie, laïcité) et, en conséquence, sur les langues coloniales, considérées comme langues du pouvoir. Ainsi, celui qui domine la langue peut songer à appartenir à une classe sociale plus aisée afin d’avoir des conditions de vie plus décentes.

Les conquêtes coloniales, l’impérialisme et la mondialisation ont établi une hiérarchie de langues standard qui reflète les rapports de pouvoir à l’échelle planétaire. Sous l’effet – bien connu – des pressions économiques et sociales liées à la mise en place d’un gradient linguistique dans toute unité territoriale ou sociopolitique locale, nationale ou, en l’occurrence, internationale, cette configuration a accéléré la disparition d’innombrables variétés linguistiques. Seules les langues les plus puissantes ont ainsi pu échapper à la stigmatisation et la marginalisation (Alexander, 2007 : 13).

Calvet (1974 ; 1997) écrit que la glottophagie est présente à différents niveaux, à savoir : le discours sur les langues, l'organisation de la communication sociale, le système des emprunts, la nomination de l'autre, la culpabilisation linguistique, etc. Ce sont juste quelques éléments parmi tant d'autres qui dénotent la persistance des rapports entre le discours linguistique et le discours colonial sur les langues. La conquête européenne a passé au rouleau compresseur la diversité linguistique du continent au profit des langues issues du vieux continent.

Sur cette voie, la croyance profonde dans la supériorité ainsi que l'aliénation et l'assimilation culturelles ont drastiquement changé les représentations des ex-colonisés par rapport à leurs langues et aux langues des ex-puissances coloniales. Par exemple, dans la plupart des anciennes colonies, on continue de stigmatiser les langues locales et, comme l'indique Deprez (2010), on établit des rapports de force à travers l'héritage colonial. Ce processus survit encore actuellement à travers les politiques linguistiques qui tendent à valoriser les langues des ex-puissances coloniales d'un côté, et à ignorer les langues locales, de l'autre. D'après Voisin (2017), ces facteurs accélèrent le processus « naturel » et conduisent à la disparition des langues minorées.

Il serait intéressant de noter que, même si les colons méprisaient les cultures africaines durant la colonisation, de nombreux militaires et missionnaires ont tout de même pris le temps de décrire certaines langues autochtones, comme c'est le cas de l'*Essai de Dictionnaire pratique français-malinké* produit par un père missionnaire de la congrégation au Soudan français en 1896, du *Dictionnaire bambara-français* publié en 1906 par Hyppolyte Bazin et du manuel intitulé *Propositions pour une grammaire de « BANGALA » (la « lingua franca » du Haut Congo) et un vocabulaire français-bangala-swahili* édité en 1911 par Walter Stapleton, missionnaire au Haut Congo. Léon Faidherbe, un militaire et gouverneur du Sénégal entre 1854 et 1865 a réalisé les premières descriptions des langues peul, soninké, sérère et wolof, publiées entre 1859 et 1887. Entre 1905 et 1915, Charles de Foucauld a rédigé en français et en tamacheq (langue parlée au Mali) le *Dictionnaire touareg-français*, ouvrage qui est encore aujourd'hui édité et est une référence dans son domaine. Cela démontre que les occidentaux n'étaient pas entièrement dans une optique d'ignorance totale des langues et des cultures locales, malgré le contexte oppressif.

## 7.2.2 – La diversité linguistique en Afrique

Partant du principe qu'un tiers des langues parlées dans le monde actuellement sont africaines, Hombert (2009) indique que l'Afrique est un des continents qui compte le plus de langues (environ 2000 dont seulement 20% sont écrites). Parmi cette diversité linguistique, selon Musinde (2006), il existe de nombreuses langues transnationales, entre autres, le swahili (parlé au Burundi, Rwanda, Kenya, République Démocratique du Congo, Ouganda, Tanzanie), le lingala (République Démocratique du Congo, Congo, Angola), le wolof (Sénégal, Gambie, Mauritanie), le haoussa (Niger, Nigeria) et le Yoruba (Benin, Togo, Nigeria). D'un autre côté, nombreuses sont celles qui aujourd'hui sont purement orales et la plupart d'entre elles demeurent mal connues.

Dans son article consacré aux langues en danger en Afrique et à la diversité linguistique<sup>55</sup>, Voisin écrit que « lorsqu'il est question de "langues en danger", l'Afrique est généralement considérée comme l'un des continents pour lesquels la situation est parfois présentée comme moins préoccupante qu'ailleurs » (2017 : 38). Par rapport aux autres continents, cette auteure indique trois caractéristiques spécifiques à l'Afrique qui permettent à certains de caractériser sa situation linguistique :

1. Les langues africaines, bien que nombreuses, sont reliées entre elles en seulement 4 phylums (Afroasiatique, Niger-Congo, Nilo-sahara et Khoisan) et que sur l'ensemble du continent on ne relève que très peu d'isolats ;
2. Les langues africaines attestent d'une certaine vitalité face aux langues officielles, langues non autochtones bien souvent indo-européennes ;
3. Les langues minoritaires résisteraient mieux que dans les autres régions du monde du fait de l'existence d'un multilinguisme très ancré dans ces populations (Voisin, 2017 : 40-41).

Voisin manifeste un certain désaccord vis-à-vis de ces généralisations et conteste ces caractéristiques. Tout d'abord, cette auteure écrit que « la description des langues africaines est une tâche immense à peine entamée comparativement à d'autres régions du monde » (2017 : 43). Si les spécialistes regroupent les langues africaines en quatre grandes familles, plus on avance

---

<sup>55</sup> Voisin (2017) distingue trois types de diversité linguistique : (1) une qui renvoie au nombre de langues parlées, (2) une qui correspond au nombre d'apparements distincts et (3) une, structurelle, qui tente d'appréhender la typologie.

dans les travaux de description, plus on trouve de nouvelles langues et de nouvelles affiliations des langues africaines. Cette homogénéité n'est qu'apparente et la réalité est certainement bien plus complexe.

Ensuite, Voisin explique que, d'une part, les langues officielles (dans la grande majorité des langues indo-européennes) n'ont quasiment jamais pris le dessus sur les langues locales<sup>56</sup> en termes d'usage, et que, d'autre part, les langues européennes ont peut-être été en concurrence avec les pidgins, créoles locaux ou variétés de langues officielles, mais jamais avec les langues véhiculaires africaines. Même actuellement, « aucun gouvernement africain ne peut affirmer que l'ensemble de sa population maîtrise suffisamment les langues dites officielles – c'est-à-dire celles des anciens colons – pour pouvoir sans assistance les utiliser dans les activités quotidiennes » (Alexander, 2007 : 14). Cette observation fait que l'hypothèse d'une lutte des classes linguistiques en Afrique est plausible : les élites qui maîtrisent généralement les langues officielles tiennent à ce que la situation sociolinguistique ne change pas. De cette manière, elles pourront garder le pouvoir face au reste de la population et s'assurer d'avoir moins de concurrence de la part des citoyens qui maîtrisent moins les langues du pouvoir.

Contrairement aux autres continents ayant connu la colonisation, en Afrique les langues indo-européennes ont le plus souvent « eu un rôle de langue de communication intercommunautaire uniquement dans les grands centres populationnels et pour seulement une partie de la population et/ou type d'interaction bien précis » (Voisin, 2017 : 43). De fait, les contacts de langues intenses ont toujours fait partie du panorama linguistique africain, avec le commerce notamment. Par ailleurs, dans la plupart des pays, « les colons sont passés par les populations locales dominantes à leur arrivée, renforçant indirectement l'attrait de la langue de ces derniers » (2017 : 44). En effet, l'absence d'une colonisation d'habitation dans la plupart des colonies n'a pas permis à la nouvelle population dominante d'imposer entièrement sa langue. De plus, la domination d'un groupe pour des raisons politiques ou militaires a conduit le plus souvent à des situations de multilinguisme plutôt qu'à l'assimilation. Tous ces facteurs permettent d'expliquer la faible expansion des langues officielles européennes.

---

<sup>56</sup> C'était peut-être le cas pendant la période coloniale, mais actuellement cette idée est discutable. Dans certains pays, tels que l'Angola et le Cameroun, les langues européennes dominent désormais largement pour une bonne partie de la population (jeunes, urbains, etc.).

En ce qui concerne la résistance des langues minoritaires, Voisin explique que la situation est plus complexe et ne relève pas d'une « représentation pyramidale et hiérarchisée des langues tant dans la société que dans le répertoire linguistique du locuteur » (2017 : 46). De fait, les différentes langues que domine le locuteur africain sont utilisées chacune dans des situations spécifiques et en fonction de l'interlocuteur. Autrement dit, certaines sont largement utilisées alors que d'autres sont cloisonnées à des situations restreintes.

En plus de ces facteurs, Voisin évoque le rapport entre la vitalité des langues locales et le faible degré de scolarisation dans nombre de pays en Afrique subsaharienne : « si peu de personnes pratiquent les langues officielles, c'est également parce qu'une infime part de la population avait jusqu'à présent accès à ces langues via la scolarisation » (2017 : 55). Pour cette raison, les nombreuses campagnes de scolarisation menées en Afrique depuis le début du siècle commencent d'avoir, de nos jours, un important impact sur la dynamique entre les langues locales et les langues officielles.

Ces différents aspects compliquent la mise en place d'une authentique politique linguistique qui serait capable de traiter chaque langue à sa juste valeur (Boyer, 2001). Les situations sociolinguistiques où à une multiplicité d'ethnies correspond une multiplicité de langues sont effectivement très fréquentes. Cette condition sociale est à l'origine de ce que Mazunya (2016) appelle le multilinguisme fonctionnel, et qui selon lui :

(...) résulte de la diversité linguistique et culturelle des différentes communautés qui sont obligées d'utiliser des langues non maternelles une fois sorties de leur univers familial. À cette fin, le citoyen (...) est appelé à devenir plurilingue pour pouvoir s'ouvrir à d'autres peuples swahiliphone, francophone, anglophone, etc. sans perdre sa propre identité linguistique (Mazunya, 2016 : 88).

Ceci a des répercussions sur le statut des langues, étant donné que la plupart des langues africaines bénéficient d'un statut juridique flou : comme la majorité des pays a conservé pour langue officielle celle du colonisateur, en cas de reconnaissance officielle des langues locales par la Constitution, elles sont souvent nommées « nationales » et théoriquement elles n'ont pas leur place dans l'administration. Ce sera le sujet de la prochaine section.

### 7.3 – L’utilisation des langues nationales dans l’Afrique postcoloniale

Bien que relativement récent, ce sujet suscite lui aussi de nombreux débats au sein de communautés plurilingues africaines. En effet, l’utilisation des langues nationales dans des contextes, entre autres, administratifs, scolaires ou législatifs ne fait pas encore l’unanimité des décideurs africains. Les arguments pour et contre leur institutionnalisation sont nombreux et ont un poids important dans les modèles de gestion des langues de chaque pays. Nous tenterons de les décortiquer dans les prochaines lignes.

L’héritage culturel laissé à l’Afrique par la colonisation se manifeste actuellement à travers les langues officielles des différents pays africains. Or, plus de 50 ans après la fin de la colonisation, pourquoi cet héritage continue-t-il de dominer les politiques et les pratiques éducatives en Afrique ? Selon Musinde (2006), les démarches politiques qui visent à élever le statut des langues nationales africaines sont soumises, en fonction des pays, à des résistances de divers ordres (pratique, psychologique, technique, etc.).

Les raisons du maintien des langues coloniales comme uniques langues officielles sont donc variées : ces langues « neutres » jouent le rôle de langues d’unification face aux risques de conflits interethniques, elles permettent, en tant que *lingua franca*, l’ouverture sur le monde extérieur et, contrairement aux langues coloniales, les langues africaines ne permettent pas actuellement d’exprimer les innovations scientifiques et technologiques modernes (Olubukola, 2017). Si les langues occidentales dominent juridiquement et économiquement l’Afrique, c’est parce que, face aux nombreux enjeux identitaires, elles sont devenues des langues véhiculaires et unificatrices au sein des différentes ethnies. Autrement dit, ce maintien évite souvent des luttes intestines (Robillard, 1997d).

Mis à part le facteur budgétaire, la question éducative est sans doute l’une des plus importantes lorsque l’on aborde les politiques linguistiques en Afrique. Vu qu’il est difficile de dissocier ces dernières des politiques de l’éducation, Olubukola pense que les Africains « ne peuvent se passer de l’utilisation de la langue des anciennes puissances coloniales » (2017 : 15) dans le contexte du multilinguisme.

Ce point de vue sur les langues nationales nous mène vers le questionnement soulevé par Calvet (1996) sur l’expression *droit à la langue* qui, en fonction des situations, renvoie à des réalités

différentes. D'un côté, elle peut renvoyer à la protection des minorités linguistiques qui se retrouvent menacées de disparition face aux langues des États, de l'autre elle peut désigner le droit de parler la langue de l'État dont devraient bénéficier tous les citoyens. Ceci sous-entend que ce n'est pas toujours le cas et que certains, face aux langues officielles généralement occidentales, se retrouvent démunis du fait que leur langue n'est pas reconnue et qu'ils ne maîtrisent pas nécessairement celles qui le sont.

Dans un cadre non officiel de l'usage des langues, le droit de s'exprimer et de communiquer dans la langue que l'on souhaite est fort peu limité en principe. En revanche, le droit d'exiger de comprendre ou bien de se faire comprendre et d'être servi linguistiquement selon ses capacités langagières est raisonnablement limité lorsque les locuteurs se trouvent face à une situation de plurilinguisme (Turi, 1994). Calvet (1996) parle d'une sorte de double pénalité pour ces individus et souligne que toute politique linguistique devrait tenir compte à la fois du droit à la langue de l'État et du droit à la langue de l'individu. En effet, le sujet a une place centrale « puisqu'il n'y a pas de langue sans sujet qui l'énonce » (Deprez, 2010 : 111). Il est donc essentiel de respecter le droit à la langue et le droit à la parole.

Dans cette même optique, Alexander (2007 : 15-16) s'attache à des raisons telles que la diversité, le développement durable, la démocratie, l'éducation et la dignité humaine afin d'indiquer les raisons pour lesquelles il serait important de promouvoir et préserver le multilinguisme en tant que caractéristique essentielle de la vie moderne :

- la diversité culturelle, qui comprend naturellement la diversité linguistique, est essentielle pour garantir la survie de l'humanité sur notre planète ;
- dans un monde du travail multilingue, une politique de multilinguisme fonctionnel permet d'optimiser l'efficacité et la productivité économiques et présente en termes de rentabilité des avantages incalculables par rapport à une politique de monolingue basée sur une langue dominante. À cet égard, il est important de préciser qu'à l'ère de la « société du savoir », ce n'est pas le « monolingue » qui fait le succès d'une société, mais bien son niveau d'alphabétisation, quel que soit le nombre de langues concernées ;
- les sociétés multilingues, pour que la démocratie n'y soit pas un vain mot, doivent disposer d'une politique linguistique démocratique prônant un usage aussi étendu que possible des langues premières et autochtones, dans toutes les sphères de la société et de

l'économie. Sinon, la participation aux processus décisionnels est réservée à une élite maîtrisant les langues ou variétés linguistiques dominantes ;

- l'enseignement dans la langue maternelle ou, dans certains cas, un enseignement bilingue basé sur cette langue constitue pour les jeunes la méthode éducative la plus efficace. Ce fait est particulièrement important puisqu'on sait que les enfants peuvent apprendre à lire et écrire deux langues à la fois (et dans certains cas davantage). De plus, cela favorisera la réalisation des objectifs de promotion et de préservation de la diversité culturelle et de diffusion aussi large que possible des compétences de lecture et d'écriture ;
- puisque la langue, et en particulier celle – ou celles – de la socialisation primaire, est un des fondements de l'identité individuelle et sociale, interdire à une personne d'employer sa langue maternelle de manière libre et spontanée est une violation d'un droit fondamental reconnu par des instances internationales telles que l'ONU<sup>57</sup> et l'UNESCO. L'Histoire nous a appris que tout déni systématique de ce droit peut aboutir à de graves troubles civils.

Contrairement à certains continents, tels que l'Amérique du Sud ou l'Australie, où certaines populations se sentent obligées de cacher ou oublier leur langue si elles veulent s'intégrer socialement ou accéder au pouvoir, en Afrique, tout le monde (y compris les personnes issues des classes dirigeantes) parle une langue autochtone, ce qui est parfois même une condition pour assurer une ascension sociale. De plus, la grande majorité des individus qui ne parlent pas une langue coloniale ne sont pas pour autant stigmatisés (Hombert, 2009). C'est pourquoi le besoin d'une politique linguistique au service de la promotion des langues nationales se fait ressentir de plus en plus.

Musinde (2006) écrit que les langues nationales africaines sont actuellement toujours utiles étant donné qu'elles interviennent régulièrement dans la chaîne de communication des locuteurs. En revanche, leur consécration ne peut pas se traduire par le bannissement ou l'éradication des langues coloniales. Turi (1994) rappelle que « lorsqu'une langue en particulier est la seule langue nationale ou officielle, cela ne veut pas dire nécessairement qu'elle est en l'occurrence la seule

---

<sup>57</sup> Par exemple le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* de 1966, entré en vigueur en 1976, qui consacre, à l'article 19, la liberté d'expression pour tous et, à l'article 27, le droit d'utiliser leur propre langue aux membres des minorités linguistiques ainsi que la *Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques*, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 février 1992.

langue commune ni qu'elle est la seule langue d'utilisation exclusive » (Turi, 1994 : 8). Il va sans dire que le partenariat entre les langues nationales africaines et les langues occidentales rend possible la maximisation de la circulation des produits culturels, des idées et des contenus éducationnels. La diversité linguistique et culturelle qui en découle est non seulement importante pour autonomiser les individus, mais aussi pour assurer la cohésion sociale et une économie durable (Goodenough-Hofmannen, 2007).

Cependant, au sein d'une population moins avertie, les langues africaines continuent d'être stigmatisées, y compris par leurs propres locuteurs natifs, même si ces mêmes locuteurs les utilisent quotidiennement. Selon le modèle catalan, il s'agit de l'auto-odi, d'une sorte de « haine de soi » (Gabarato et Colonna, 2016) qui permet de comprendre les processus de substitution et l'abandon individuel et/ou collectif d'une langue en situation de domination ou de minoration. La non-prise en compte législative de ces langues accentue donc ce phénomène.

Tous les éléments que nous venons d'indiquer nous poussent à croire que la valorisation des langues africaines ne sera possible qu'à partir du moment où de nombreux changements à l'égard des langues auront eu lieu. Mazrui et Mazrui (1998) estiment que, pour que l'Afrique accède à son émancipation linguistique, elle doit d'abord :

Débarrasser les langues européennes de leurs contenus oppressifs à l'égard des Noirs et des autres peuples assujettis ; elle doit aussi viser la promotion des langues africaines, en particulier dans le monde universitaire, conçue comme une des stratégies pour favoriser une plus grande indépendance intellectuelle et scientifique vis-à-vis de l'Occident (Mazrui et Mazrui, 1998 : 65).

De fait, la dépendance intellectuelle de la grande majorité des pays d'Afrique est due en partie à la langue utilisée dans l'enseignement supérieur, où il est quasiment impossible de former des médecins, par exemple, ou de tenir des conférences scientifiques dans une langue africaine. C'est pourquoi la dépendance linguistique est intrinsèquement liée à la dépendance intellectuelle. Goodenough-Hofmannen (2007) souligne que la question de l'alphabétisation, plus précisément l'identification d'une approche appropriée face au multilinguisme, constitue l'un des problèmes les plus pressants du continent africain. En effet, quel que soit le modèle éducatif adopté, il est indispensable qu'une partie de la formation scolaire des apprenants soit réalisée dans une langue qu'ils maîtrisent avant leur entrée à l'école : « c'est important du point de vue des droits linguistiques, mais aussi, sur le plan de la linguistique, pour la formation des concepts et, sur

celui de la psychologie, pour le développement de la confiance en soi, de l'estime de soi et de l'identité » (Bamgbose, 2007 : 28).

Pour expliquer l'inexistence d'une politique de valorisation concrète des langues africaines, Bamgbose (2007) pointe du doigt les dirigeants politiques lorsqu'il écrit que :

L'absence de volonté politique est une autre raison majeure pour expliquer pourquoi les langues africaines ne font pas l'objet d'une promotion active : les politiques linguistiques sont mal définies, elles ne sont pas accompagnées de stratégies d'application précises, elles comportent des clauses d'exception et, enfin, il est fréquent qu'elles ne s'accompagnent pas des mesures budgétaires nécessaires à leur mise en œuvre. On pensait autrefois que l'amélioration du statut des langues africaines se heurtait à des obstacles d'ordre pratique, tels que le manque de financement, de personnel ou de matériels. L'expérience de nombreux pays a toutefois montré que l'obstacle majeur est peut-être l'absence de volonté politique. Celle-ci est en grande partie responsable de l'intérêt de pure forme manifesté à l'égard des langues africaines, alors que dans les faits la domination des langues officielles importées perdure dans la plupart des pays d'Afrique » (Bamgbose, 2007 : 26).

Autrement dit, le budget qui doit être consacré à la standardisation de la langue ou la production de matériel pédagogique bilingue ont souvent été les arguments phares face à l'absence d'une politique de valorisation des langues africaines. Certes, l'enseignement des langues nationales ou en langues nationales implique la production préalable de méthodologies, manuels, etc. qui rendront possible un tel exercice (Musinde, 2006 ; Bamgbose, 2007). Toutefois, en plein XXI<sup>e</sup> siècle, où les technologies permettent de réduire considérablement les coûts de production, ces arguments passent au second plan face au manque de volonté politique de la part des décideurs ; et c'est de la défense autochtone, donc vertueuse : on n'achète pas de manuels de sérère à Hong-Kong ! Le premier pas vers une utilisation généralisée des langues africaines dans un large éventail de domaines ne sera pas franchi tant que les locuteurs, qu'ils appartiennent ou non aux élites, n'adopteront pas une attitude positive face aux langues nationales.

De fait, toute langue permet de remplir deux objectifs opposés : d'une part elle permet de communiquer (ce qui plaide en faveur d'une réduction du nombre de langues) et de l'autre elle marque une identité (ce qui incite à leur augmentation et valorisation). Hombert (2009) insiste sur le fait que « si on veut satisfaire ces deux objectifs, la meilleure réponse, c'est de favoriser le multilinguisme, ce qui est d'ailleurs très répandu en Afrique. Mais ce n'est pas aux linguistes de sauver les langues. C'est une tâche qui incombe aux communautés elles-mêmes » (2009 : 39).

De son côté, Alexander (2007) fait ressortir que les Africains sont tenus en servitude par la suprématie « démontrable des langues mondiales, diffusées et privilégiées par leurs propres classes dirigeantes » (*ibid.* : 14). Or, comment contribuer à la décolonisation intellectuelle ? Pour y parvenir, Bamgbose (2007) indique qu'il faudrait commencer par l'amélioration de la situation des langues africaines. Il existe plusieurs manières, à savoir :

- l'uniformisation des langues à travers des actions sur le corpus afin de les utiliser dans des textes littéraires ;
- le renforcement de la place des langues africaines de manière à ce que les locuteurs les utilisent dans des domaines multiples, sans qu'une traduction dans une langue officielle importée soit nécessaire ;
- l'intellectualisation des langues à travers leur usage dans l'enseignement supérieur et la traduction dans ces langues des œuvres majeures ;
- le changement de la mentalité des locuteurs, surtout des élites, pour que chacun puisse être fier d'employer sa langue dans des contextes publics formels ;
- la mise en œuvre de mesures crédibles et efficaces, soutenues par une volonté politique ;
- la reconnaissance de la part de responsabilité des États européens, et en particulier des anciennes puissances coloniales, en ce qui concerne la situation critique des langues africaines, partant du principe que la marginalisation de ces langues a commencé durant la période coloniale.

À cette liste, peut s'ajouter également la transmission familiale qui, à notre avis, peut assurer la vitalité de chaque langue. Cette mise en valeur des langues nationales rend ainsi possible la participation de toutes les couches sociales à la vie citoyenne (Musinde, 2006). L'échec des politiques linguistiques pro langues occidentales et qui ignorent les langues africaines pourrait être vu, selon Calvet, comme « une sorte de vengeance des langues, c'est-à-dire des locuteurs, sur ceux qui prétendent leur dicter une évolution » (1996 : 124).

## **Partie III – L'étude de terrain**

La présente troisième et dernière partie de notre manuscrit concerne notre étude de terrain. Après une analyse descriptive/explicative du cadre législatif sur les langues capverdienne et portugaise, nous exposerons et analyserons les données que nous avons pu récolter à travers des enquêtes qualitatives et quantitatives. Tout au long de cette analyse, nous tenterons de mettre en relation les différents éléments théoriques que nous venons d'aborder avec la réalité de notre terrain de recherche.

### **Chapitre 8 – Les langues du Cap-Vert : une analyse macrosociolinguistique**

Au cours des plus de 500 ans de colonisation (1460-1975) qui ont marqué à jamais l'histoire du Cap-Vert, une cohabitation à large échelle s'est installée entre diverses langues et cultures

africaines et européennes. C'est là l'origine de la LCV, un créole de base lexicale portugaise, une langue afro-portugaise (Quint, 2008).

Sur le plan sociolinguistique, la situation du Cap-Vert est particulière et unique dans le monde. Contrairement à la grande majorité des pays africains dont la géolinguistique est extrêmement dense et diversifiée (Wamba, 2006), au Cap-Vert il y a une cohabitation entre la LP et la LCV. Chacune de ces deux langues possède des rôles et des statuts bien distincts. Ce sera le thème du présent chapitre.

### **8.1 – La langue capverdienne : sa genèse et son évolution**

En raison de la quasi-inexistence de documents qui explicitent clairement les conditions dans lesquelles la langue capverdienne s'est formée, il existe de nombreuses hypothèses plus ou moins confirmées sur ses origines. En fonction des théories<sup>58</sup> (eurogenèse, afrogenèse, polygenèse, monogenèse, etc.), le(s) lieu(x) où cette langue a été créée et développée est(sont) différent(s) (Delgado, 2008). En guise d'exemple, Duarte (1998) cite certains intellectuels guinéens qui estiment que le créole parlé sur l'archipel s'est d'abord formé dans la région des fleuves de la Guinée où les Portugais ont commencé de marchander au XV<sup>e</sup> siècle. Cette auteure conteste cette hypothèse et explique que c'est plutôt le contraire, en raison du fait que la Guinée dépendait administrativement de l'archipel et que le créole formé sur les îles aurait été exporté vers la Guinée à travers les marchands. Les deux hypothèses sont certes acceptables, mais, comme nous l'avons indiqué, le manque de documentation ne permet pas de lever le voile sur cette question.

Dans tous les cas, la traite d'esclaves sur l'archipel du Cap-Vert est un fait avéré et elle a mené à une cohabitation entre Portugais et individus issus du continent africain. Étant donné le besoin d'un code de communication ressenti non seulement entre l'esclave et l'homme blanc, mais aussi entre ce dernier et sa femme noire, entre les esclaves d'origines et langues diverses, etc., un code qui, au départ était très basique (sabir), s'est petit à petit développé (pidgin), diversifié, complexifié jusqu'à ce que, au bout de moins d'un siècle, il devienne une langue dotée d'une structure syntaxique, lexicale et sémantique (Delgado, 2008). Cette langue résulte du mélange de

---

<sup>58</sup> Voir chapitre 5.1.3.

différents éléments linguistiques tels que des lexèmes portugais et la syntaxe des langues des esclaves africains. Selon cette dernière source, la présence plus importante d'Africains sur l'archipel pendant cette période permet de considérer que les différentes langues africaines ont beaucoup contribué au niveau lexical dans la formation du créole du Cap-Vert. En revanche, Quint explique que la grande diversité linguistique de l'Afrique de l'Ouest et l'absence de données linguistiques diachroniques « rendent particulièrement difficile la recherche d'étymons plausibles pour les termes créoles capverdiens d'origine africaine » (2008 : 31). En revanche, le système de la LCV constitue la partie la plus africaine du capverdien et cette influence imprègne toute sa structure.

La formation et le développement du créole capverdien ont été rapides en raison de son indépendance structurelle et de son autonomie par rapport à la LP (Duarte, 1998). En effet, cette indépendance lui a permis de s'imposer dans quasiment toutes les sphères de la vie sociale sur l'archipel (Delgado, 2008). Ceci étant dit, le créole capverdien était la *lingua franca* de tous les individus (africains ou européens) nouvellement arrivés sur l'archipel : c'est elle qui permettait d'assurer l'intercompréhension entre les différentes ethnies en situation de contact (Duarte, 1998). Tous ceux qui se retrouvaient sur les îles au cours de la période coloniale étaient quasiment obligés d'apprendre la LCV afin d'assurer leur apprentissage et d'établir des rapports sociaux. Paradoxalement, pendant la colonisation, la LCV était dominée comme toutes les autres langues africaines présentes sur les îles, mais elle a toujours été la principale langue véhiculaire au Cap-Vert. Par conséquent, elle est devenue la langue première des descendants des individus issus de la classe dominée ainsi que de ceux de la classe dominante (Duarte, 1998). Elle a même été utilisée dans l'Extrême-Orient à côté du portugais dans les missions d'évangélisation. À ce moment-là, le créole était la langue de diffusion du catholicisme et ce postulat est, pour certains créolistes, dont Thompson (1961), en accord avec la théorie de la « monogenèse ».

Socialement, à cette époque-là, la LCV bénéficiait d'une large utilisation informelle. En revanche, Veiga (2004) souligne que son statut social n'a pas toujours été le même et son processus d'affirmation a été à la fois irrégulier et problématique. D'ailleurs, au départ, ce n'était même pas la principale préoccupation des locuteurs. En effet, jusqu'à la fin de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les locuteurs de la LCV se préoccupaient plus de sa fonctionnalité linguistique que de son statut social, étant donné que les différents individus (noirs, blancs ou métis) qui

vivaient ou transitaient par ces îles utilisaient essentiellement cette langue dans leurs échanges oraux. Seuls les puristes voyaient dans l'utilisation de la LCV une menace au bon usage de la LP. Veiga (2004) ajoute que certains sont même allés jusqu'à écrire au roi du Portugal afin de lui faire part de la situation sociolinguistique inquiétante vis-à-vis de la LP, car même les Blancs s'étaient mis à utiliser ce parler local. Il est à noter que, depuis le début de l'histoire du Cap-Vert, l'usage de LCV est essentiellement réservé aux échanges oraux, et que la question concernant son écriture n'est rentrée dans les débats sociaux qu'après l'indépendance de ce pays.

Cette situation soulève une question : pourquoi les Portugais ont-ils préféré communiquer en LCV, langue locale, au point d'oublier leur langue première ? Veiga (2004) explique que c'est dû au fait que la LCV était dotée d'une certaine force sociale et communicative dans un contexte colonial où les adversités étaient nombreuses. Ainsi, l'utilité de la LCV a été très vite reconnue et ce n'est qu'à partir de l'abolition de l'esclavage (au XIX<sup>e</sup> siècle) et de la création d'écoles officielles que le scénario a changé. En effet, le système éducatif capverdien a été entièrement mis en place par l'empire colonial portugais de manière à pouvoir continuer de dominer le peuple capverdien.

Les méthodes coercitives et violentes utilisées à l'époque des esclaves (les fléaux, le baptême forcé, l'interdiction du culte religieux et de toutes les manifestations culturelles des esclaves) ont été remplacées par d'autres méthodes plus propres, mais beaucoup plus dangereuses : le fouet allait être remplacé par la plume, dans une école conçue pour transmettre uniquement la culture portugaise. Les descendants des anciens esclaves allaient maintenant être soumis à un "lavage de cerveau" systématique, destiné à les dépersonnaliser, à les aliéner culturellement (Duarte, 2000a : 71).

Ainsi, dans toutes les écoles capverdiennes, la LP est, depuis toujours, la langue d'enseignement et a été utilisée par les colons comme langue de répression face à l'usage très répandu de la LCV (Rosa, 2010). Les locuteurs ont commencé d'attribuer plus d'importance au statut des langues et à la manière de parler. La stigmatisation de la LCV a alors commencé et les idées reçues véhiculées dans les écoles à propos de cette langue autochtone étaient nombreuses. Pour certains, la LCV était une forme parlée corrompue du portugais, un charabia ridicule, une langue sans règles et sans grammaire, un mélange de langues africaines avec le portugais ancien, un langage très pervers et déformé, un dialecte grotesque et un attentat à l'unité de l'empire colonial portugais (Duarte, 1998 ; Veiga 2004).

Par conséquent, les Capverdiens ont commencé d'avoir honte de parler la LCV et ont été convaincus de l'infériorité de leur langue et de leur culture (Duarte, 2000a). C'est pourquoi les élèves méprisaient leurs propres valeurs culturelles et aspiraient à celles des Occidentaux. Les jeunes générations de Capverdiens ont ainsi complètement proscrit l'usage de la LCV comme langue de communication. En revanche, les nombreuses tentatives du pouvoir colonial pour éradiquer la LCV ont échoué : après une première phase d'aliénation totale, certains intellectuels capverdiens ont préféré la préserver et ont commencé de refuser de parler la LP. C'est l'une des raisons pour lesquelles la LCV a « envahi » les cours d'école alors que la LP demeurait la langue de l'enseignement. Ce statut de langue indigène a été préservé par l'élite savante surtout après l'indépendance, moment à partir duquel la LCV a été déclarée langue première de tous les Capverdiens et langue de la nation.

Veiga (2004) rappelle que, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, des voix d'écrivains, de savants, de musiciens, d'auteurs, etc., insistent sur le besoin de valoriser la LCV. Ce constat est notamment confirmé par l'ouvrage bilingue (créole-portugais) écrit en 1885 et publié en 1887 par Antonio de Paula Brito, un pionnier de la description de la langue capverdienne, plus précisément du créole parlé sur l'île de Santiago. Dans son ouvrage, cet auteur explique que sa publication est née d'un besoin pressant de développement d'une culture scientifique et de description du langage parlé sur les îles. Ce besoin était ressenti non seulement par les Capverdiens, mais aussi par des chercheurs européens. Delgado (2009) cite également un catéchisme élaboré par Cónego Teixeira et rédigé en créole dont la date d'édition, inconnue, est estimée à la fin des années 1800.

Le XX<sup>e</sup> siècle a lui aussi été prolifique en matière de production scientifique sur la LCV et de nombreux auteurs ont publié des grammaires, des études sociolinguistiques, des dictionnaires, entre autres (Veiga, 2004). Après l'indépendance, les voix qui réclamaient l'officialisation de la LCV aux côtés de la LP ont continué de se faire entendre. Grâce à ces manifestations, le gouvernement capverdien a, depuis les années 1990, commencé à prendre des mesures de politique linguistique qui devraient permettre d'officialiser la LCV, notamment grâce au changement de la politique de l'enseignement, l'adoption d'un alphabet pour écrire la LCV et la création de conditions qui rendront possible l'officialisation de cette dernière<sup>59</sup>.

---

<sup>59</sup> Nous allons y revenir dans la section 8.3.

Un nombre considérable de travaux de recherche ont ainsi pris pour objet cette langue africaine afin de la décrire et de l'outiller. Parmi eux, celui de Duarte (1998 : 55-57) est une réelle référence en matière d'analyse de la LCV et de la situation sociolinguistique du Cap-Vert. Selon cette auteure, la LCV présente certaines structures internes (qu'elle appelle « nucléaires ») qui la distinguent de la LP, à savoir :

1. La modification phonétique des emprunts à la LP – à travers des phénomènes linguistiques courants d'aphérèse, syncope, apocope, prothèse, épenthèse, métathèse, assimilation, dissimilation, palatalisation, etc. ; ces éléments permettent d'expliquer l'importante variation phonétique entre les variantes de la LCV parlées sur les îles du nord et du sud du Cap-Vert ;
2. L'existence d'un système nominal qui se caractérise basiquement par :
  - a. L'absence de l'article défini, remplacé dans certains cas par un démonstratif ;  
Ex. : kel ómi, kel mudjer / en portugais *o homem, a mulher* / en français *l'homme, la femme* ;
  - b. La basse fréquence du genre, surtout sur l'île de Santiago où le créole a été créé. Seuls les adjectifs qui qualifient les noms de personnes s'accordent en genre ;  
Ex. : mudjer bunita, ómi bunitu / *mulher bonita, homem bonito / jolie femme, joli homme* – dans cette séquence, l'adjectif épithète « bunitu » (joli) connaît un changement de genre vers « bunita » (jolie) ; lorsqu'il est employé avec un nom commun qui ne désigne pas des personnes, il n'y a pas de variation morphologique : kása bunitu, káru bunitu / *casa bonita, carro bonito / jolie maison, jolie voiture* ;
  - c. Parfois, les noms ne comportent pas de marques de nombre<sup>60</sup>. Le pluriel est essentiellement véhiculé à travers ce qui précède le nom ;
    - i. Ex : tres mininu, txeu mininu / *três meninos, muitos meninos / trois garçons, beaucoup de garçons* ;
3. L'utilisation de la consonne nasale [n] comme pronom personnel de la première personne du singulier ; Duarte écrit que cette caractéristique constitue un point commun entre la

---

<sup>60</sup> Ceci est une réalité dans la plupart de variétés de la LCV. En revanche, il existe des exceptions, notamment dans la variété de Santiago : rapásis bunitu / *rapazes bonitos / jolis garçons*.

LCV et les langues mandées telles que le bambara au Mali, le mandinka au Sénégal ou le dioula en Côte d'Ivoire ou au Burkina Faso ;

4. La substitution de la flexion verbale par une construction dans laquelle les auxiliaires du syntagme verbal sont des morphèmes autonomes qui précèdent le verbe et expriment l'aspect (perfectif, imperfectif) au lieu du temps (présent, passé) ;

Ex. : N ta bai (*eu vou / je vais*) / N sa ta bai (*eu estou a ir / je suis en train d'aller*) / N bai (*eu fui / je suis allé* – dans ce contexte, la traduction par un temps du passé en portugais ou en français correspond en fait à un aspect accompli au temps présent en capverdien (pour plus de détails, cf. Quint 2000, 2003)) ;

5. La construction de phrases avec deux compléments sans pour autant introduire des prépositions, ce qui rappelle certaines constructions dans le portugais archaïque ou dans certaines langues africaines qui étaient à l'origine de la LCV ;

a. Ex. : Ana da mininu leti (*A Ana deu leite à criança / Ana a donné du lait à l'enfant*) ;

6. La conservation de vocables qui ne sont plus utilisés en LP, le changement sémantique de certains et la préservation de structures lexico-sémantiques d'origine africaine surtout sur l'île de Santiago.

Au-delà de ces nombreuses caractéristiques morphosyntaxiques, Duarte ajoute qu'au niveau lexical, la LCV n'a su garder que certains des vocables issus des langues africaines, tels que *tabanca* qui veut dire « village » en mancagne (parlé en Guinée-Bissau), mais qui au Cap-Vert désigne une manifestation religieuse de nature fortement syncrétique et *fépu* qui signifie « tout » sur l'île de Santiago et qui trouve ses origines dans le wolof. Autrement dit, la plupart du lexique de la LCV est actuellement très rattaché à celui de la LP plutôt qu'à celui des langues africaines. En guise d'exemple, le tableau ci-dessous, proposé par Delgado (2008) rend compte du rapprochement lexical qui existe entre les deux langues. Nous pouvons également y avoir un aperçu manières des parler la LCV au nord (îles au vent) et au sud (îles sous le vent) du Cap-Vert.

LCV (îles au vent)	LCV (îles sous le vent)	Portugais	Français
Txemá	Txoma	Chamar	Appeler
Temá	Toma	Tomar	Prendre
Rotxá	Rotxa	Apertar	Serrer
Kemê	Kume	Comer	Manger
Fejí	Fuxi	Fugir	Fuir
Txá	Dexa	Deixar	Laisser
Kolá	Kola	Colar	Coller
Dansá	Dansa	Dançar	Danser

**Tableau 8** - Quelques exemples de verbes utilisés en LCV.

**Source** : Delgado (2008 : 357)

Quint explique que, dès le début de la colonisation, « les premiers esclaves amenés au Cap-Vert ont rapidement dû se mettre à "changer de vocabulaire", remplaçant les mots de leurs langues natales par leurs équivalents portugais » (2008 : 97). C'est l'une des raisons pour lesquelles le lexique de la LCV est actuellement très peu marqué par les langues africaines et que « les mots dérivés des langues africaines ne représentent aujourd'hui qu'une très faible proportion du lexique capverdien » (*ibid.*).

Une fois la LCV formée, certaines structures linguistiques d'origine africaine ont été remplacées par des expressions et termes d'origine européenne. C'est ce que De Camp (1971) appelle la *décréolisation*<sup>61</sup>. Ce phénomène de simplification qui s'est intensifié au XIX<sup>e</sup> siècle avec l'introduction du système scolaire, permet à Delgado (2008) d'écrire que le portugais européen constitue la réelle base lexicale de la LCV, partant du principe que la plupart des mots africains sont devenus désuets au fil du temps.

Cette forte présence de la LP est visible, toujours selon Delgado (2008), par les fréquentes occurrences de constructions syntaxiques typiquement portugaises même chez les personnes qui ont très peu de contact avec la LP. Ce phénomène découle en partie des mesures qui ont été adoptées au XIX<sup>e</sup> siècle afin de protéger cette langue, notamment avec l'interdiction de parler la LCV dans les écoles et dans l'ensemble des services publics. Nous pourrions considérer que ces démarches constituent les premières interventions sur les langues au Cap-Vert. Les diverses mesures adoptées (notamment la généralisation et le renforcement de l'enseignement formel en portugais, l'obligation de parler portugais dans les services publics, avec les patrons, etc.) ont

<sup>61</sup> Selon De Camp (1971), la *décréolisation* désigne le processus qui mène à la perte des propriétés basilectales au profit des propriétés du standard européen correspondant. Autrement dit, c'est une désagrégation du créole.

poussé même les personnes qui ne maîtrisaient pas la LP en raison de leur faible niveau d'instruction à parler portugais. Ces mesures ont provoqué des changements profonds au niveau des structures de la LCV. En effet, la LCV a de plus en plus tendance à ressembler à une sorte de mélange entre le portugais et le créole. Pour cette raison, d'un point de vue diachronique, la LCV actuelle est relativement différente du créole parlé dans les premiers siècles de l'occupation portugaise (Quint, 2000). De plus, l'augmentation substantielle du nombre de cadres formés au Portugal a contribué à une amplification du phénomène de décréolisation. En effet, en retournant au Cap-Vert, les diplômés communiquent en créole tout en utilisant certaines structures syntaxiques de la LP.

Bien que la LCV soit perçue comme une seule langue dont l'origine est à Ribeira Grande et qui a été exportée vers les autres îles de l'archipel au fur et à mesure qu'elles étaient peuplées, la discontinuité territoriale a fait que chaque île a « poli » sa propre façon de parler cette langue, sa variante de la LCV. En effet, l'élément africain dans les variantes des îles du nord du Cap-Vert est moins apparent que dans celles du Sud, en raison du plus grand métissage qui a limité la fréquence des vocables africains dans ces variantes dialectales. Autrement dit, les distinctions entre les variantes de la LCV s'expliquent, entre autres, par les différences dans le substrat humain qui a peuplé ces îles. Comme nous l'avons indiqué dans la première partie de ce travail, les individus qui ont peuplé la partie sud du Cap-Vert étaient essentiellement issus du continent africain. En effet, à cette époque-là, l'île de Santiago était une sorte d'entrepôt d'esclaves et les hommes blancs étaient très peu nombreux. Par conséquent, dans la variante du Sud, les traces des langues africaines sont plus présentes que dans la variante du Nord. Par exemple, São Vicente a été peuplée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (plus de trois siècles après l'île de Santiago) avec des couples issus des autres îles et des Portugais originaires des Açores et du Portugal continental (Delgado, 2008). De ce fait, un nouveau mélange de langues a eu lieu entre le portugais, les langues africaines et le créole qui, à cette époque-là, était déjà bien structuré. Delgado (2008) précise que ce nouveau contexte n'a pas débouché sur la formation d'une nouvelle langue, mais plutôt sur l'altération de la structure nucléaire du créole de Santiago, ce qui a donné naissance à une nouvelle variété marquée d'une forte influence de la LP. C'est pourquoi cet auteur écrit que la LCV connaît actuellement, d'un côté, une certaine interdialectalisation (qui renvoie aux différences morphologiques, syntaxiques et lexicales qui sont propres à chaque variante de la LCV et permettent de les distinguer) et, de l'autre, une intradialectalisation (qui désigne les

variations ou les microvariations à l'intérieur d'une variante). Lopes (2016) souligne que, malgré cela, le niveau d'intercompréhension parmi les différentes variantes demeure satisfaisant.

Le tableau ci-dessous, élaboré par Delgado (2009), regroupe les principales données historiques sur la formation et l'évolution du système linguistique capverdien :

Périodes historiques	Phases	Caractéristiques/événements
XV <sup>e</sup> siècle (1462)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Début du peuplement de l'île de Santiago</li> <li>- Grande confusion parmi les différents groupes ethniques et les colons ;</li> <li>- Formation d'un pré-pidgin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instabilité au niveau structurel.</li> </ul>
Fin du XV <sup>e</sup> siècle et début du XVI <sup>e</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peuplement de l'île de Fogo ;</li> <li>- Formation d'un pidgin sur les deux îles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faibles ressources lexicales ;</li> <li>- Absence d'une base syntaxique.</li> </ul>
Fin du XVI <sup>e</sup> siècle, débuts du XVII <sup>e</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Début du peuplement des îles de Santo Antão et de São Nicolau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un système de communication plus élaboré (Santiago et Fogo) ;</li> <li>- Ressources lexicales plus nombreuses ;</li> <li>- Existence d'une certaine structure syntaxique.</li> </ul>
Milieu du XVII <sup>e</sup> siècle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Colonisation d'autres îles de l'archipel (Brava, Maio, Boavista et Sal)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Système linguistique quasi achevé dans la partie sud de l'archipel.</li> </ul>
Début du XVIII <sup>e</sup> siècle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Système linguistique structuré<sup>62</sup>.</li> </ul>
Milieu du XVIII <sup>e</sup> siècle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un créole consolidé et dument stabilisé ;</li> <li>- Ressource lexicales et grammaticales très développés et propres à l'archipel ;</li> <li>- Structure syntaxique très consistante.</li> </ul>
Fin du XVIII <sup>e</sup> siècle (1774)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Colonisation de l'île de São Vicente.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stabilité linguistique sur l'ensemble de l'archipel.</li> </ul>
XIX <sup>e</sup> siècle – Fin de la première décennie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Variétés régionales du créole.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- On remarque l'existence de variétés régionales dans le créole du Cap-Vert.</li> </ul>
Fin du XIX <sup>e</sup> siècle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Variété de Mindelo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une certaine stabilité dans la variante de Mindelo ;</li> <li>- Un créole consolidé sur l'ensemble de l'archipel avec des variantes dialectales.</li> </ul>

**Tableau 9** - Récapitulatif des données historiques sur l'origine et l'évolution du système linguistique du capverdien.

Source : Delgado (2009 : 110)

<sup>62</sup> Bien que l'appellation « système linguistique structuré » puisse paraître arbitraire, Delgado (2009) justifie son choix en précisant qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, la population de l'archipel était essentiellement composée d'esclaves. Ceci a contribué à la création de conditions sociolinguistiques qui ont nettement contribué au développement et à la structuration du système linguistique capverdien.

En résumé, la dynamique sociale qui caractérisait la société insulaire capverdienne a largement contribué à l'apparition, au bout d'environ un siècle, d'un nouveau code linguistique dont l'évolution ne sera quasiment jamais freinée. Il sera même privilégié par rapport à la LP. En effet, la LCV présente une très grande vitalité face à cette dernière, étant donné qu'elle est utilisée dans quasiment tous les contextes de la vie sociale au Cap-Vert. Autrement dit, elle n'est pas menacée de disparition (pas à court terme du moins), contrairement à la plupart des créoles du monde qui se sont formés et ont progressivement disparu lorsque leurs locuteurs ont décidé d'adopter la norme des langues au prestige social plus grand. Ceci a mené à une perte d'autonomie lexicale et structurelle, puis à la dialectalisation de ces parlers et enfin à leur disparition.

Duarte (1998) écrit que la situation de conflit linguistique vécue au Cap-Vert, dans laquelle la LP jouit d'un plus grand prestige (notamment grâce à l'enseignement), accentue le phénomène de décréolisation, dans la mesure où la LP « envahit » la structure interne de la LCV dans les usages. Dans certains cas, ce phénomène se manifeste au-delà de la simple adaptation syntaxique et se transforme en un total mimétisme. La substitution de vocables traditionnels de la LCV par des mots issus de la LP actuelle non seulement appauvrit la langue nationale, mais encore lui fait perdre son identité, selon cette auteure. Partant du principe que la LCV n'est actuellement pas suffisamment normalisée, cette situation pourrait mener à une dialectalisation de la LCV par rapport à la LP et au développement d'une relation de dépendance. En effet, le processus de décréolisation a été accentué depuis l'indépendance du Cap-Vert, en raison de l'augmentation considérable du nombre de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et du développement de leurs compétences linguistiques en portugais. Le fait d'introduire des bouts de phrases en LP dans les phrases en LCV mène à un changement linguistique. Face à cette situation, Duarte (1998) explique qu'à un moment donné, il devient difficile de déterminer si un locuteur parle la LCV ou une forme agrammaticale de la LP. Pour cette raison, seule la standardisation de la LCV pourrait freiner le processus de décréolisation et harmoniser les productions langagières d'un point de vue phonologique, morphosyntaxique, sémantique et même stylistique.

Actuellement, la LCV est avant tout la langue première de tous les Capverdiens et la langue de la Nation. C'est « la langue de communication chez les familles, la langue des traditions orales, le principal support musical, en un mot, la langue de l'oralité et des situations informelles de

communication »<sup>63</sup> (Veiga, 2004 : 81-82). De plus, tous les Capverdiens ont le droit de l'utiliser. C'est pourquoi cet auteur considère que, comme la LP, « la LCV est une langue de civilisation au Cap-Vert », c'est-à-dire l'outil linguistique préféré de la population des îles. De fait, elle joue même un plus grand rôle dans la citoyenneté de chaque individu, partant du principe que c'est la langue nationale, la langue du vécu, celle qui a permis et permet encore de façonner la manière d'être des Capverdiens.

Intéressons-nous maintenant à la LP, langue qui a toujours représenté le pouvoir au Cap-Vert.

## **8.2 – La langue portugaise du Cap-Vert**

Au début de la colonisation, la LP parlée au Cap-Vert était composée d'un ensemble de parlers dialectaux qui variaient en fonction du lieu d'origine (variation diatopique) des Portugais ayant migré vers ces îles (Veiga, 2004). Aux alentours du XVII<sup>e</sup> siècle, la plupart d'entre eux ont commencé à parler « à la mode des îles » (c'est-à-dire en créole) et ce n'est qu'à partir de la création du séminaire-lycée de São Nicolau en 1886 que la LP a connu non seulement une réelle unification (formellement, elle est devenue la langue de l'éducation, de la culture et de la civilisation), mais aussi une sorte de consolidation de son prestige social sur les îles.

De la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> à nos jours actuels, ce prestige n'a pas cessé d'augmenter et de se consolider, particulièrement au sein de l'élite sociale (enseignants, auteurs, commerçants, employés administratifs, etc.), grâce à la politique d'éducation de l'époque (généralisation de l'enseignement auprès de la population et attribution de bourses d'études pour fréquenter les institutions académiques dans la métropole portugaise), le discours colonial, la littérature lusotropicale, la communication sociale très manipulée, etc.

Même l'indépendance nationale n'a pas eu raison de ce prestige qui se retrouve dans les pratiques dans le Cap-Vert indépendant : la maîtrise du portugais est une marque de statut social élevé. Cabral (1979)<sup>64</sup>, héros de la patrie capverdienne qui a tant combattu les troupes

---

<sup>63</sup> Notre propre traduction du portugais.

<sup>64</sup> Ouvrage posthume.

portugaises avant son assassinat en 1974<sup>65</sup>, a affirmé que la LCV est le plus grand héritage que les Portugais ont laissé aux peuples colonisés. En réponse à ces propos, Veiga (2004) met en lumière que certains hommes célèbres (dont il ne cite pas les noms) ont plus ou moins volontairement mal interprété les dires de Cabral (1979) et y voient une apologie à la suprématie de la LP. Autrement dit, certains entendent que la LCV, langue qui limite et restreint la communication au niveau international, le marché artistique, scientifique et culturel, n'est qu'un instrument mineur face à la « langue de civilisation » du monde qui est le portugais. De ce fait, la position de l'élite capverdienne vis-à-vis de la LP a eu des répercussions sur le peuple capverdien de manière générale et il est actuellement possible de constater que la grande majorité reconnaît l'importance et le prestige de la LP. Veiga (2004) ajoute que ce prestige est plutôt un atout et estime que personne ne peut nier la valeur communicative, culturelle, et civilisationnelle de cette langue.

Si l'on définit le bilinguisme au sens large du terme, comme l'a fait Grosjean (1982, 2018), il est possible de considérer que tous les Capverdiens sont bilingues. De fait, si l'on suit Simonin et Wharton, « on peut être un *bon* bilingue sans jamais pratiquer une langue en dehors des activités scolaires » (2013 : 80). Un exemple très parlant de bilinguisme est celui de la télévision : les feuilletons (productions brésiliennes ou portugaises), les dessins animés, les films et ainsi qu'une grande partie des émissions télévisées sont en portugais. Lopes (2016) explique qu'au Cap-Vert, rares sont ceux qui refuseraient d'assister aux programmes télévisés parce qu'ils sont retransmis en portugais. Il y a certainement des différences flagrantes en ce qui concerne les compétences langagières (production et compréhension orales et écrites), mais en réalité, les messages en portugais sont généralement compris par une bonne partie de la population.

Duarte (1998) souligne que, malgré l'important taux d'alphabétisation<sup>66</sup> au Cap-Vert, la maîtrise effective de la LP n'est une réalité que pour ceux qui ont eu accès à l'enseignement supérieur et qui ont suivi des cours de LP et en LP. D'un autre côté, pour ceux qui ont juste fréquenté l'enseignement secondaire (ou bien une partie de celui-ci), la maîtrise de la langue n'est maintenue que s'ils sont amenés à parler et écrire régulièrement en LP dans le cadre de leur

---

<sup>65</sup> Voir chapitre 3.

<sup>66</sup> Au Cap-Vert, l'accès à l'enseignement primaire est gratuit et obligatoire et le taux de scolarisation s'élève à 98,5% selon l'UNESCO. Dans l'enseignement secondaire, ce taux baisse à environ 58,5%. De plus, c'est « le seul pays de l'Afrique subsaharienne où l'analphabétisme a reculé de plus de 60% depuis son indépendance » (Varela, 2008 : 3).

travail, un scénario qui est plutôt rare. En revanche, pour ceux qui n'ont fréquenté que l'enseignement primaire et qui ne travaillent pas dans un cadre où la LP est strictement nécessaire, leur niveau de compétence en LP baisse au fur et à mesure que le temps passe, surtout pour ceux qui habitent dans le milieu rural.

Selon Perez (2000), le portugais connaît deux normes (la lusitanienne et la brésilienne) et de nombreux espaces géographiques. Au Cap-Vert, on applique une norme exogène (celle du portugais parlé au Portugal) en ce qui concerne le bon usage, même si dans les pratiques il est possible de remarquer que cette langue s'est acclimatée dans l'archipel (Mota, 2018). Autrement dit, s'il existe un « portugais du Cap-Vert » (comme pour le portugais du Brésil ou de l'Angola par exemple), on en parle très peu et l'étude de cette même norme n'en est qu'à ses débuts.

Il serait important d'aborder ici les différents aspects de la lusophonie. L'archipel est non seulement un pays créolophone, mais aussi lusophone. Au plan international, il figure parmi les PALOP. Ces pays ont appuyé leur processus de création de nouvelles nations dans la période postcoloniale sur la LP qui y est avant tout la langue de l'unité nationale. C'est pourquoi Perez (2000) considère que la lusophonie est une communauté linguistique composée de :

- Un ensemble linguistique né de l'histoire : l'accord orthographique signé à Rio de Janeiro en 1990 puis ratifié en 1994 a permis la création de ce qui est aujourd'hui la CPLP ;
- Un espace économique : cet élément confère à la LP un poids important et permet à cette dernière de figurer parmi les premières langues des échanges internationaux ;
- Une organisation politique : le moteur de ce vaste projet politique est la CPLP et son fondement est la LP, lien historique et patrimoine commun des pays membres ;
- Une organisation culturelle : pour valoriser la culture lusophone, des accords culturels tracent les bases de l'action commune sur différents axes (enseignement, recherche, culture, etc.).

Au Cap-Vert, la LP est ainsi la langue officielle et, administrativement, c'est la langue de l'État, de la législation, de l'administration, de la justice, de l'enseignement, des médias et même de la religion. Elle est généralement utilisée dans le cadre de l'écriture formelle. Cela dit, si l'on considère que la LCV est une langue de portée limitée, c'est la LP qui permet de « quitter les

îles » (émigrer) ou de développer des échanges culturels et/ou économiques avec l'ensemble des pays lusophones.

L'archipel fait également partie de la CPLP, une organisation politique regroupant un grand nombre de pays lusophones. La LP est donc la première langue des relations internationales du Cap-Vert. Ces différentes communautés (CPLP et PALOP) témoignent du réel essor qu'a connu la LP après l'expansion portugaise sur l'ensemble de la planète et contribuent à ce qu'elle soit actuellement l'une des langues les plus parlées dans le monde, selon Perez (2000) :

Le portugais est de fait une grande langue de communication internationale : langue véhiculaire, langue d'échanges culturels et commerciaux, mais aussi langue de travail d'organismes internationaux. Langue d'expression orale, parfois d'expression écrite, voire simplement langue officielle, on sait que le portugais est un facteur d'unité nationale dans de vastes pays d'Afrique, d'Amérique ou entre les différentes composantes d'un archipel géographique et humain de par le monde (Perez, 2000 : 610).

Compte tenu du nombre de locuteurs en dehors du Portugal, le portugais est une langue à grande dispersion géographique. Pour cette raison, sa part dans la communication mondiale ne cesse de croître (*ibid.*). Veiga (2004) écrit que, malgré son prestige et son importance, elle est loin d'être la langue du quotidien capverdien. De fait, seule une minorité de la population – c'est-à-dire l'élite culturelle et économique – la maîtrise réellement. Au sein de ce groupe très restreint, les échanges en portugais n'ont lieu que dans des circonstances bien définies. Par exemple, lorsque deux personnes plus ou moins inconnues se rencontrent et qu'elles veulent exprimer leur niveau culturel ou la supériorité de la classe sociale à laquelle elles appartiennent. Or, s'il est très peu représenté à l'oral, dans l'enseignement formel, dans les organismes de presse écrite, dans la littérature et dans l'administration, le portugais l'est beaucoup plus. Veiga précise que la somme de tous les usages (oraux et écrits) de la LP ne dépasse pas les 20% du quotidien de l'élite culturelle et économique capverdienne.

En dépit de son usage restreint, la LP joue des rôles clés au Cap-Vert. Selon Delgado (2008), son important poids se justifie par le fait qu'elle est la langue obligatoire du système scolaire, de communication internationale, de la lusophonie, de la littérature et est celle qui donne accès au savoir universel.

### 8.3 – Les langues du Cap-Vert : entre cohabitation, interdictions et interventions<sup>67</sup>

Le niveau de maîtrise de la LP chez les Capverdiens varie selon le niveau de scolarité : plus une personne fait des études, plus elle est en contact avec la LP et plus elle la domine. Reis (2017) souligne que jusqu’à la fin du lycée, un élève suit à peu près 12 210 heures de cours de LP et en LP. Suivant cette logique, un apprenant qui a complété l’enseignement secondaire devrait, théoriquement, avoir des niveaux d’expression et de compréhension orale et écrite relativement développés. De son côté, la LCV est maîtrisée par la quasi-totalité des Capverdiens.

Les Capverdiens sont des bilingues, mais la caractérisation de la situation sociolinguistique capverdienne est problématique. Suivant la théorie élaborée par Charles Ferguson, élargie par Joshua Fishman et reprise par Simonin et Wharton (2013) et Calvet (2017), il est possible de considérer que le Cap-Vert est en situation de diglossie : la variété haute (ou variété H) serait le portugais (utilisé dans les documents officiels de l’État, dans les médias, dans les discours politiques, dans les salles de cours, *etc.*) et la variété basse serait bien entendu le capverdien (utilisé dans les conversations familiales, la vie quotidienne, la littérature populaire, *etc.*).

Critères sociolinguistiques	Langue portugaise	Langue capverdienne
Prestige social	Élevé	Probablement bas
Moyens d’acquisition	Formels et explicites <i>via</i> la scolarisation	Informel et implicite <i>via</i> la famille
Capitaux littéraires	Importants	Limités
Degrés de codification/standardisation	Tradition normative et attitudes prescriptives	Peu d’études descriptives

**Tableau 10** - Description de la situation sociolinguistique du Cap-Vert selon la définition de « diglossie » introduite par Simonin et Wharton (2013 : 226).

En 2011, Lopes observait que la situation sociolinguistique capverdienne, même 35 ans après son indépendance, continuait d’être une vraie diglossie dans laquelle il y a une forte hiérarchie dans les usages et dans l’image des deux langues. D’un côté la LP reste la langue du formel, de l’autre la LCV demeure celle de l’informel. La première dépasse largement la deuxième en termes de prestige, mais la deuxième dépasse largement la première en termes d’usage. Dans son étude, Lopes (2011) décrit les productions orales et écrites des étudiants capverdiens et conclut que les cinq siècles de cohabitation entre la LCV et la LP ont eu une réelle influence sur les productions

<sup>67</sup> La plupart des analyses que nous présenterons ici ont été publiées dans Da Luz Mota (2019).

des étudiants capverdiens. Les interférences de la langue capverdienne avec la LP ont lieu à tous les niveaux : lexical, syntaxique, morphologique et sémantique. Cet auteur ajoute que ces mêmes interférences sont une des conséquences de la situation de diglossie dans laquelle vivent les étudiants capverdiens. Pour surpasser ce phénomène, il estime qu'il serait indispensable de dépasser la situation de diglossie actuelle et de promouvoir le bilinguisme.

Malgré l'étendue et la pertinence des travaux sur la diglossie dont certains sont des classiques en la matière, nous préférons nous remettre aux constats de Matthey (2014) qui considère que les enjeux sociaux actuels sont loin des critères adoptés par Ferguson et Fishman lorsqu'ils ont développé leurs théories, à savoir le taux d'alphabétisation des populations qui est considérablement plus élevé. C'est pourquoi dans ce manuscrit nous mettons plutôt l'accent sur la complémentarité fonctionnelle entre la LP et la LCV pour décrire la situation sociolinguistique capverdienne. En effet, comme nous l'avons dit plus haut, les emplois de ces deux langues sont exclusifs et il existe une délimitation plus ou moins claire parmi les fonctions de chacune d'entre elles. Pour aller encore au-delà de cette simple description purement synchronique de la répartition fonctionnelle des dites langues, nous privilégierons le concept de « conflit linguistique » (Aracil, 1976 ; Haugen, 1966), une sorte de réinterprétation du concept de « diglossie » (Kremnitz, 1981), plus complexe, mieux approprié, moins statique et moins immuable.

Le Cap-Vert est ainsi en situation de conflit linguistique en raison du fait que la LCV a, comme nous l'avons indiqué précédemment, souvent été marginalisée dans certains contextes sociaux, tels que les écoles et les services publics. Ceci constitue l'une des raisons pour lesquelles depuis les années 90 le gouvernement capverdien multiplie des efforts afin de non seulement promouvoir le bilinguisme, mais aussi créer des conditions qui mèneront à l'officialisation de la LCV et, en conséquence, à la consolidation de l'indépendance et de l'unité nationale.

### **8.3.1 – La politique linguistique du Cap-Vert : tournée vers la langue portugaise ?**

Calvet considère que « la politique linguistique semble être née comme réponse aux problèmes des pays en "voie de développement" » (1996 : 9) et le Cap-Vert n'est pas une exception à cette constatation. Quelques années après son indépendance, les décideurs politiques ont commencé à

se questionner sur les voies à adopter dans le cadre d'une politique linguistique pour la LCV. C'est donc un sujet qui est au cœur de nombreuses réflexions et de différentes pratiques.

Une des premières initiatives du gouvernement capverdien pour la LCV a été de la rebaptiser. De fait, l'appellation « langue capverdienne » ou « capverdien » n'est utilisée que depuis quelques années. En revanche, la plupart de la population continue de l'appeler « kriol » (au Nord) ou « kriolu/kiriolu » (au Sud). Calvet souligne que rebaptiser les langues que l'on appelle aujourd'hui de façon générique des *créoles* a pour fonction de « revaloriser symboliquement ces formes linguistiques et d'insister sur leur dimension identitaire » (1996 : 59). Le fait de renommer les langues permet de réellement débiter une politique linguistique et le nom que le texte juridique donne aux langues constitue l'un de premiers effets des lois linguistiques. Or, nous n'allons pas revenir au débat concernant le statut des langues<sup>68</sup>, mais un autre effet des lois linguistiques est dans la nomination plus précise des fonctions des langues. Sur ce sujet, les textes légaux contiennent de nombreux qualificatifs qui se réfèrent aux fonctions d'une langue donnée et le fait de désigner les créoles comme des langues nationales permet de les valoriser de manière effective (Delgado, 2009).

En ce qui concerne la politique linguistique<sup>69</sup> au Cap-Vert, la chronologie de la publication des lois linguistiques nous montre qu'il ne s'agit pas d'un sujet très ancien. En effet, dans la première Constitution de la République du Cap-Vert, publié en 1980, soit cinq ans après l'indépendance, sur les 102 articles de loi qui le composent, aucun n'a été consacré aux langues du Cap-Vert.

Dix ans plus tard, en 1990, le gouvernement capverdien adoptait la Loi fondamentale du système d'éducation (n° 103/III/90) qui laisse transparaître une nette volonté de privilégier la LP au détriment de la LCV dans les écoles capverdiennes. D'un côté, l'article 9 (paragraphe 2) de cette loi stipule que le système éducatif devait valoriser la LCV :

**Article 9**

***Éducation et identité culturelle : (...)***

*2. Dans le but de renforcer l'identité culturelle (...), le système d'éducation doit valoriser la langue maternelle, avec une manifestation privilégiée de la culture.*

---

<sup>68</sup> Voir chapitre 5.2.

<sup>69</sup> Tous les articles de loi que nous introduirons dans ce manuscrit sont issus des textes législatifs publiés par le gouvernement capverdien et ont été traduits du portugais par nos soins.

De l'autre, les articles 19 (alinéa *i*) et 22 (alinéas *c* et *g*) indiquent que l'un des objectifs de l'enseignement fondamental et secondaire est la promotion de la maîtrise de la LP et l'enseignement des langues étrangères :

**Article 19**

***Les objectifs de l'enseignement fondamental sont les suivants : (...)***

- i) Promouvoir l'utilisation appropriée de la langue portugaise comme instrument d'éducation et d'étude.*

**Article 22**

***Les objectifs de l'enseignement secondaire sont : (...)***

- c) Promouvoir la maîtrise de la langue portugaise en renforçant la capacité d'expression orale et écrite.*
- g) Promouvoir l'enseignement des langues étrangères.*

Après l'analyse de cette loi n° 103, qui définit les principes de base de l'organisation et du fonctionnement du système éducatif capverdien, il est possible de constater que dans les faits la LP est la langue de l'enseignement/apprentissage et que la LCV ne joue formellement aucun rôle dans l'enseignement primaire et secondaire. Le système d'éducation vise donc à la formation d'élèves essentiellement lusophones.

Autrement dit, la politique linguistique du Cap-Vert est, au départ, fortement tournée vers la LP et il s'agit de l'une de ses principales caractéristiques. Comme nous l'avons affirmé plus haut, les élèves ont généralement une interdiction formelle de parler la LCV dans les salles de classe.

### **8.3.2 – Les interventions du gouvernement capverdien pour la langue capverdienne**

En 2005, Sanches écrivait que la minorisation évidente de la LCV a poussé les dirigeants capverdiens à tenter de mieux gérer la situation de conflit linguistique dans lequel l'archipel est plongé et à multiplier les efforts afin d'officialiser la langue du peuple. Par conséquent, lors de la publication de la première révision de la Constitution capverdienne en 1999, le gouvernement fait preuve de vouloir contrarier cette tendance, notamment à travers l'article 7 (alinéas *a* et *i*), qui décrète que :

**Article 7**

**(Rôles de l'État)**

**Les rôles fondamentaux de l'État sont les suivants : (...)**

- a) *Défendre l'indépendance, garantir l'unité nationale, préserver, évaluer et promouvoir l'identité de la nation capverdienne, en favorisant la création de conditions nécessaires d'ordre social, culturel, économique et politique. (...)*
- i) *Préserver, valoriser et promouvoir la langue maternelle et la culture capverdienne.*

En somme, le gouvernement s'oblige à assurer l'avenir de la LCV. Dans cette même Constitution, l'article 9, intitulé « Langues officielles », constitue le point faible de la politique linguistique capverdienne en raison de son ambiguïté apparente :

**Article 9**

**Langues officielles**

- 1. *Le portugais est la langue officielle.*
- 2. *L'État promeut des conditions pour l'officialisation de la langue maternelle capverdienne, en parité avec la langue portugaise.*
- 3. *Tous les citoyens ont le devoir de connaître les langues officielles et le droit de les utiliser.*

Or, combien de langues officielles possède le Cap-Vert ? Selon le paragraphe 1, il n'y en a qu'une seule, mais le paragraphe 3 incite tous les Capverdiens à connaître les langues officielles. Ce sujet a souvent été au centre de vives discussions linguistiques, sociales et parlementaires. À ce propos, Leclerc (2016) écrit que soit une langue est officielle, soit elle ne l'est pas. En revanche, le gouvernement capverdien laisse transparaître son ambition d'officialiser la LCV à travers ce texte de loi tout en restant ambigu par rapport à son statut réel.

L'article 78 (paragraphe 3, alinéa f) de cette même Constitution se réfère au droit à la culture et définit que :

**Article 78**

**Droit à la culture (...)**

- 3) *Afin de garantir le droit à la culture, il incombe spécialement à l'État de : (...)*
  - f) *Promouvoir la défense, la valorisation et le développement de la langue maternelle capverdienne et de stimuler son usage dans la communication écrite.*

Si d'un côté le gouvernement capverdien insiste sur son intention de valoriser la LCV, il reste conscient du fait que la LP représente un bien précieux qu'il ne faut pas négliger, du fait que

c'est la langue qui permet d'entretenir les liens (linguistiques, culturels et économiques) qui unissent l'archipel aux PALOP et à la CPLP.

Toujours dans une optique de changement de la politique linguistique, le gouvernement a revu en 2010 la Loi fondamentale du système d'éducation à travers le Décret-législatif n°2/2010 du 7 mai. Ce texte apporte des changements remarquables au niveau des lois qui régissent l'enseignement, notamment avec l'introduction de l'article 10 (alinéa *h*) qui précise les objectifs de la politique éducative :

**Article 10**

***Les objectifs de la politique éducative sont les suivants : (...)***

*h) Approfondir la connaissance et l'affirmation de l'écriture de la langue nationale capverdienne, en tant que première langue de la communication orale, en vue de son utilisation officielle aux côtés de la langue portugaise.*

Si dans la loi de 1990 rien n'a été dit sur la ou les langues de l'enseignement préscolaire, dans celle de 2010 (article 17, alinéa *e*) le gouvernement insistait sur la promotion de l'apprentissage des « langues officielles »<sup>70</sup> à ce niveau d'apprentissage :

**Article 17**

***Les objectifs essentiels de l'éducation préscolaire sont les suivants : (...)***

*e) Promouvoir l'apprentissage des langues officielles et d'au moins une langue étrangère.*

Par rapport à l'enseignement fondamental, la loi de 2010 (article 22, alinéa *j*) ne parle plus de promotion de la maîtrise de la LP (et non plus de la LCV) et met uniquement l'accent sur la promotion des valeurs qui incarnent l'identité culturelle capverdienne :

**Article 22**

***Les objectifs de l'enseignement fondamental sont les suivants : (...)***

*j) Promouvoir la connaissance, l'appréciation et le respect des valeurs qui incarnent l'identité culturelle capverdienne.*

Cela sous-entend donc la connaissance et le respect de la LCV et de la LP. Au niveau de l'enseignement secondaire, les objectifs linguistiques ont également changé et ce dernier doit non seulement promouvoir la maîtrise de la LP, mais aussi celle de la LCV :

---

<sup>70</sup> Par « langues officielles », le gouvernement capverdien veut bien entendu désigner la LCV et la LP, même si formellement la LCV ne bénéficie pas d'un tel statut.

*Article 25*

*Les objectifs de l'enseignement secondaire sont les suivants : (...)*

- c) Promouvoir la maîtrise de l'écriture de la langue maternelle capverdienne, ainsi que de la langue portugaise, tout en renforçant la capacité d'expression orale et écrite.*

Ceci dénote une réelle volonté de changement de la part du gouvernement capverdien qui revoit certaines lois qui concernent les langues de l'école. En effet, l'école a le pouvoir de perpétuer le bilinguisme d'une population donnée (Mackey, 1997). À partir du moment où les deux langues seront utilisées comme langues d'enseignement, et, par conséquent, utilisées dans des contextes formels, le bilinguisme fonctionnel sera envisageable.

En outre, l'État capverdien a adopté d'autres mesures qui devraient contribuer à la mise en valeur de la LCV, notamment avec l'institution en 2009 (Décret-loi n° 8/2009 du 16 mars) de l'ALUPEC. Il s'agit d'un alphabet composé, 23 lettres et de 4 digrammes, qui était en phase expérimentale depuis 1998 (Décret-loi n° 67/98 du 31 décembre) :

1. Lettres :

- a. Majuscules :

*À B D E F G H I J K L M N Ñ O P R S T U V X Z*

- b. Minuscules :

*a b d e f g h i j k l m n ñ o p r s t u v x z*

2. Digrammes :

- a. Majuscules :

*DJ LH NH TX*

- b. Minuscules :

*dj lh nh tx*

Cet ensemble de signes graphiques résulte d'une série d'études collectives et/ou individuelles réalisées par des linguistes, professeurs et écrivains (Grupo para a padronização do alfabeto, 2006). Le but était de poser les bases pour la standardisation de l'écriture en LCV, notamment à travers l'ouvrage coordonné et organisé en 2000 par Veiga, consacré au colloque linguistique de Mindelo qui a eu lieu en 1979 dont l'une des principales problématiques était l'écriture en capverdien. Son principe de base est l'écriture uniforme de chaque son de la LCV (modèle essentiellement phonétique phonologique ; chaque graphème représente un son), mais, pour des

raisons historiques et sociolinguistiques, cet alphabet possède également des traits qui sont associés aux alphabets dits « étymologiques », ce qui, d'un côté, préserve les liens avec la LP et, de l'autre, lui permet de s'adapter à l'orthographe de l'ensemble des variétés régionales. Cet aspect est important en ce qui concerne l'enseignement et l'utilisation de cette langue à l'écrit sur tout le territoire. C'est pourquoi cet alphabet a le mérite d'être pragmatique face aux nombreuses variétés de la LCV.

L'absence de la lettre « c » dans l'alphabet capverdien permet de marquer nettement la différence entre l'écriture en LCV et celle en LP. En raison de la biunivocité de l'alphabet capverdien, la lettre « s » permet de remplir une partie des rôles qui sont attribués à la lettre « c » en portugais. Par exemple, suivant la logique de l'ALUPEC, le mot « celebridade » (*célébrité* en portugais) s'écrit « selebridade » dans la variante parlée au Nord et « selebridadi » dans celle parlée au Sud. Lorsqu'il est question du son [k], c'est la lettre « k » qui est utilisée au détriment du « c » également : le mot « cobiça » (*avidité* en portugais) s'écrit « kubisa » en LCV. La différence par rapport à la LP est également marquée par l'absence des lettres « y » et « w » en LCV (logiquement, les lettres « i » et « v » sont préférées) et les digrammes « dj » et « tx » qui n'existent pas en portugais.

Silva (2005) explique que l'adoption de ce système graphique revêt une importance particulière au niveau politique et culturel : culturel parce que cet alphabet représente une nouvelle étape dans le processus d'affirmation et de promotion de la LCV, politique parce que cette décision vient fortement rapprocher les gouvernants et les gouvernés du pays étant donné qu'elle pourrait harmoniser et renforcer la nation dans la lutte pour le développement individuel et collectif. De plus, il servira de base aux linguistes, ethnologues, historiens et éducateurs dans le but de réaliser un travail de recherche interdisciplinaire sur la LCV.

Par ailleurs, le gouvernement capverdien a créé en 2012 (résolution n° 47/2012) une Commission nationale pour les langues (désormais CNPL), un organisme consultatif qui devrait le guider dans la mise en œuvre des diverses mesures de politique linguistique jusqu'ici présentées. En 2015, cette commission a proposé les « bases pour l'officialisation de la langue capverdienne » (BOLCV) et a proposé un plan d'officialisation de la LCV qui devrait se dérouler sur 3 phases, à savoir :

1) Première phase : l'officialisation

- a. L'Assemblée nationale déclare que la LCV devient *de jure* la langue officielle du Cap-Vert aux côtés de la LP.

2) Deuxième phase : la réglementation et la standardisation

- a. Les différents organismes législatifs (parlement, gouvernement, municipalités, etc.) définissent les stratégies et les objectifs à atteindre à court ou à long terme et attribuent aux institutions concernées les responsabilités et les ressources nécessaires à leur intervention.
- b. Les pouvoirs publics rendent accessibles les ressources humaines, financières et institutionnelles qui permettront de réaliser les interventions suivantes :
  - i. Un programme de description synchronique de la LCV dans le but de la standardiser et de l'instrumentaliser.
  - ii. Une étude sur le modèle d'enseignement de la LCV qui permettrait de mettre l'accent sur la construction d'une compétence linguistique plurilingue et pluriculturelle.
  - iii. La formation d'enseignants et la production de matériel pédagogique.
  - iv. La création d'une instance technique indépendante, dotée de ressources humaines et de conditions de travail indispensables à la conception de propositions techniques qui seront par la suite suggérées aux décideurs et à la population.
  - v. Un programme de diffusion sociale des mesures proposées et/ou adoptées.

3) Troisième phase : l'implémentation

- a. Interventions, à travers un plan dûment budgété, qui prévoient des objectifs qui devraient être atteints à court, moyen et long terme ainsi que la désignation des différents responsables lors de la mise en pratique dans les différents niveaux (législatif, scientifique, éducatif/formatif, culturel, etc.).
- b. Les ressources financières nécessaires à la mise en place des stratégies adoptées sont financées par des fonds qui figurent dans le budget de l'État.

La pertinence de ce plan d'aménagement linguistique à la fois théorique et pratique est remarquable et semble s'inscrire dans la logique des recommandations et des théories que nous avons exposées dans le chapitre précédent, qui, rappelons-le, était consacré à la planification

linguistique. En revanche, il néglige le peuple capverdien dans l'étape d'implémentation. De fait, il serait important de prévoir une phase de socialisation des mesures de politique linguistique qui pourrait non seulement favoriser l'adhésion du peuple, mais encore assurer l'application des lois.

Aux interventions du gouvernement s'ajoute une série de travaux produits par un nombre considérable d'auteurs parmi ceux que nous venons de citer plus haut et qui, pour la plupart, ont mené un réel travail de description de la LCV, plus précisément de la variante de l'île de Santiago. En effet, la grammatisation de la variante de la capitale est à un stade relativement avancé grâce à la publication de grammaires (Veiga, 1995, 2002), de manuels théoriques descriptifs (Quint, 2000, 2008 ; Veiga, 1982, 2016), de plusieurs dictionnaires (l'un des plus récents étant celui de Veiga, paru en 2011), d'ouvrages littéraires (Lima, 2000 ; Veiga, 2009), etc. Nous verrons dans la prochaine section que, malgré tous ces éléments, la LCV demeure une langue des situations informelles de communication.

### **8.3.3. La langue capverdienne dans l'enseignement : une utopie ?**

En raison de la politique linguistique, les écoles du Cap-Vert constituent un lieu privilégié d'apprentissage de la LP. Les élèves y suivent des cours de portugais et en portugais dès l'école primaire et jusqu'à la dernière année du lycée. Cependant, trente ans après l'adoption des lois qui régissent le système éducatif, la langue capverdienne demeure « clandestine » dans les salles de classe (Correia e Silva, 2010) et l'ensemble des institutions publiques d'enseignement est essentiellement lusophone. Mis à part des cours de « culture capverdienne » (qui ont lieu en LP), aucun cours de ou en LCV ne figure à ce stade sur le plan d'études primaires et secondaires. Tout ceci est bien loin des objectifs fixés par le Plan stratégique de l'éducation pour la période 2017-2021, parmi lesquels le gouvernement annonce que l'une des valeurs défendues par le secteur éducatif serait la valorisation des « langues nationales : la capverdienne et la portugaise, à travers leur enseignement avec des méthodologies différenciées et le développement d'études linguistiques »<sup>71</sup>.

Pour ce qui est de l'utilisation des langues dans l'enseignement supérieur, aucun article de loi n'y fait référence. Les universités adoptent donc la LP, langue officielle et celle qui est utilisée dans

---

<sup>71</sup> Notre propre traduction du portugais.

les niveaux d'enseignement inférieurs. C'est la raison pour laquelle la quasi-totalité des cours dans l'enseignement supérieur est dispensée en LP. Da Luz Mota (2019) indique que ce n'est que dans le cadre des études supérieures en lettres qu'il est possible d'étudier effectivement cette langue autochtone du Cap-Vert. De fait, en 2005, le gouvernement a adopté la résolution n° 48/2005 du 14 novembre sur les stratégies de valorisation de la LCV, dont un des points clés est le fait qu'elle oblige l'Uni-CV à inclure des cours de langue capverdienne dans le programme des différentes formations universitaires qu'elle propose et encourage les enseignants-chercheurs à se lancer davantage dans l'étude de cette langue. Pour cette raison, de nos jours, certaines formations supérieures comportent des cours de langue capverdienne. C'est le cas des licences en anglais ou en français par exemple. Grâce à cette résolution, la LCV a pu faire son entrée dans l'enseignement supérieur capverdien non seulement comme langue étudiée, mais aussi comme objet d'enseignement, partant du principe que les cours sont effectués en LCV.

Une autre problématique majeure concerne le fait que la LCV compte plusieurs variantes. Le niveau d'intercompréhension demeure assez élevé (Lopes, 2016), mais les variations sont remarquables à tous les niveaux linguistiques (phonétique, syntaxique, morphologique, lexical). Sur cette voie, les enjeux identitaires et sociaux associés à chaque variété de la LCV freinent, au niveau national, l'usage des rares ouvrages déjà édités. De fait, chaque locuteur préfère communiquer dans sa propre variété et exclut le plus souvent les autres. Si un manuel est édité dans la variante de Santiago, le pouvoir public aura probablement des difficultés pour convaincre l'ensemble des Capverdiens du nord à l'utiliser. Comme le Cap-Vert compte neuf îles peuplées sur dix (et donc neuf variétés de la LCV), les spécialistes peinent à trouver une solution qui pourrait créer une sorte de consensus au niveau national. À tout cela, pourrait s'ajouter également le manque de volonté politique des dirigeants capverdiens désireux d'éviter ce sujet très sensible qui pourrait miner leur réputation politique auprès d'une partie de l'électorat.

L'insertion de la LCV dans le système éducatif soulève ainsi de nombreuses questions d'ordre économique, éducatif, social et politique. En effet, il faudrait se pencher sur la place occupée par chacune des langues dans le système éducatif, étant donné que seul le bilinguisme effectif est envisagé par le pouvoir public. Suivant cette perspective, nombreux sont ceux qui y voient une

menace à l'acquisition de la LP dans les écoles<sup>72</sup>. Outre les nombreux avantages que représente un enseignement bilingue, certaines études (à savoir Rosa, 2010 ; Lopes, 2011, Soares Rosa, 2017) ont déjà démontré que la LCV pourrait contribuer significativement au succès des élèves capverdiens et que son insertion dans le système éducatif en tant qu'objet et langue d'enseignement ne constituerait pas un obstacle à l'apprentissage de la LP. À ce propos, Duarte (1998) écrit qu'une partie des enfants qui rentrent dans l'instruction primaire ne finissent pas l'enseignement fondamental. Le portugais, langue que la grande majorité de ces enfants ne parlent pas, est la cause première de l'insuccès scolaire : à l'école primaire, l'apprentissage dans une langue qui n'est pas familière à la majorité des élèves réduit non seulement les capacités d'expression, mais aussi ceux de la compréhension.

En effet, la langue première permet aux locuteurs de suffisamment s'outiller afin d'établir la distance nécessaire à la maîtrise d'une nouvelle langue (Nzessé, 2005). Ces propos rejoignent ce que Duarte soulignait en 2000a : « (...) l'utilisation [de la langue capverdienne] dans l'enseignement n'exclut pas automatiquement celle du portugais. Les fonctions de chacune de ces langues ne s'opposent pas, mais se complètent » (2000a : 123). Autrement dit, l'institutionnalisation de la LCV n'a rien d'incompatible avec la reconnaissance de l'importance de la LP et il ne s'agit pas non plus dégager l'une au profit de l'autre. Au contraire, il faudrait promouvoir la complémentarité d'utilisation dans l'ensemble des contextes sociaux.

Les questionnements autour de l'institutionnalisation des langues nationales réveillent des réactions diverses et variées en Afrique : certains, faisant preuve d'une certaine aliénation culturelle liée à la néocolonisation, estiment que les langues européennes sont les seules capables de véhiculer une culture et que les langues africaines devraient rester confinées dans l'oralité comme elles l'ont toujours été ; d'autres estiment qu'il faudrait supprimer les langues occidentales dans le but de mettre fin à la dépendance linguistique. Nous pensons que ni le premier, ni le second scénario n'apportent une réelle solution. Face à la langue capverdienne, par exemple, il faudrait trouver une solution intermédiaire qui permettrait de servir les intérêts du peuple capverdien de la meilleure manière possible.

---

<sup>72</sup> Durant notre séjour sur le terrain, nous avons pris connaissance d'un projet pilote qui était mené dans deux classes de l'enseignement fondamental. Le but était de tester l'éducation bilingue LCV/LP. Selon certaines personnes que nous avons interviewées, les résultats ont été très positifs en ce qui concerne le développement des compétences dans les deux langues en question. En revanche, comme nous n'avons pas pu rencontrer les meneurs de ce projet, nous avons décidé de ne pas les prendre en compte dans cette étude.

Par ailleurs, l'apprentissage en LCV ne doit pas être vu comme un moyen de (ré)affirmer le nationalisme ou de faire plaisir à l'UNESCO. Son utilisation doit, avant tout, permettre la promotion et la modernisation du peuple capverdien. En revanche, Duarte (1998) souligne qu'introduire la LCV uniquement dans l'enseignement primaire dans le but d'apprendre exclusivement à lire et à écrire sans qu'il y ait une suite de l'apprentissage en LCV ne résoudrait qu'en partie le problème (et ce que du point de vue pédagogique). C'est-à-dire que, socialement et politiquement, cela ne serait pas intéressant. Utiliser la LCV uniquement à l'école primaire équivaudrait à continuer de la marginaliser alors que son institutionnalisation vise le contraire. Autrement dit, sans une continuité pédagogique en LCV, le message passé aux jeunes serait que la langue nationale ne possède pas les prérequis nécessaires à son utilisation dans l'enseignement secondaire ou supérieur, d'où l'importance de l'équipement terminologique.

Ensuite, la question économique n'est sans doute pas la moins importante : la recherche en sciences humaines et sociales (description de la LCV, grammatisation, standardisation, instrumentalisation), la production d'outils pédagogiques bilingues, la formation et mise en valeur des ressources humaines ainsi que la création et équipement de nouvelles institutions représentent d'importants investissements financiers. La question budgétaire doit ainsi être abordée de manière consciente. Le manque de ressources au Cap-Vert fait en sorte que plusieurs secteurs prioritaires (tels que la santé, l'énergie et l'alimentation) sont en situation de concurrence afin d'obtenir des allocations substantielles et suffisantes pour assurer leur fonctionnement. C'est pourquoi Ouedraogo (2000) considère que dans ces circonstances, la politique de développement d'une langue peut rester un projet mort-né, indépendamment de sa pertinence. Ces difficultés divisent les opinions et font perdurer le doute sur l'avenir de la LCV.

Mais avant d'atteindre un stade de bilinguisme effectif, il faudrait apporter des changements à la situation sociolinguistique du pays de manière à ce qu'elle soit réellement en accord avec l'histoire des langues du Cap-Vert. Pour ce faire, il serait nécessaire, d'une part, d'élargir l'usage de la LP à tous les contextes informels de communication et, d'autre part, introduire la LCV dans le système éducatif. Autrement dit, Veiga (2004) préconise une sorte d'élargissement des champs d'usage des langues et estime que les interventions pour construire le bilinguisme capverdien devront se baser sur des étapes variées, complexes et parfois interdépendantes, parmi lesquelles il cite :

- La création d'un environnement et d'une mentalité favorables à la valorisation de la LCV ;
- Stimuler la créativité littéraire ;
- Encourager l'usage de la LCV dans la communication sociale et déterminer un pourcentage d'usage minimum pour les organismes étatiques de communication ;
- Promouvoir l'usage oral de la LCV dans les situations formelles ;
- Introduire l'usage écrit de la LCV dans les services administratifs aux côtés de la LP ;
- Développer et honorer la recherche linguistique ;
- Promouvoir la formation d'enseignants et attribuer des bourses d'études dans le domaine de la linguistique ;
- Orienter la standardisation de la LCV selon trois repères géographiques : au nord, en se basant sur la variante de l'île de São Vicente, au sud sur la variante de Santiago et dans le sens nord-sud selon la variante la plus représentée socioculturellement, historiquement, démographiquement, linguistiquement, académiquement et littérairement ;
- Dynamiser la préparation de matériel pédagogique pour le noyau linguistique au Nord et pour celui au Sud ;
- Introduire la politique linguistique qui permettrait à la LCV d'avoir un statut de langue co-officielle.

Veiga met non seulement l'accent sur l'importance d'une politique linguistique claire, mais aussi sur l'aspect social des interventions, plus précisément sur le rôle que doit jouer le peuple capverdien qui est d'ailleurs le principal concerné par ces mesures. Cet auteur souligne également que ce processus sera long, d'où l'intérêt à fixer des objectifs précis et de définir les étapes de préparation, d'expérimentation et d'institutionnalisation. C'est-à-dire qu'il faudrait une réelle planification linguistique. Pour Veiga, au bout du compte, les avantages seront bien supérieurs au coût des interventions.

#### **8.4 – Les langues étrangères du Cap-Vert**

Depuis 1995, au-delà de l'apprentissage de la LP, les écoles capverdiennes permettent aux apprenants d'apprendre certaines langues étrangères, à savoir le français, l'anglais et, plus

récemment, le mandarin. Les deux premières sont maintenant apprises obligatoirement dès l'âge de 10 ans (5<sup>e</sup> année de l'enseignement fondamental) et sont étudiées jusqu'au lycée. La présence de ces langues dans le système éducatif capverdien est le reflet des différents accords socio-économiques que le Cap-Vert a signés avec des organisations internationales.

En ce qui concerne le français au Cap-Vert, il s'agit d'une langue qui joue un rôle majeur au niveau économique. De fait, le tourisme représente une des principales activités économiques du pays et nombreux sont les Français qui s'aventurent sur l'archipel. Les statistiques du tourisme publiées par l'INE montrent qu'en 2019 le pays a hébergé un total de 819.308 visiteurs (un record) parmi lesquels 10,4% arrivaient de l'Hexagone.

De plus, la langue de Molière permet à l'archipel d'établir des relations économiques et politiques avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), une organisation intergouvernementale ouest-africaine, créée le 28 mai 1975, qui promeut la coopération afin d'assurer la stabilité régionale parmi les différents pays membres. Une partie considérable de ses membres est francophone, à savoir le Sénégal, la Mauritanie, la Guinée, le Maroc, etc. Son implication dans la CEDEAO fait que le Cap-Vert est aujourd'hui un membre à part entière de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et ce depuis 1996. La situation géopolitique du pays a en effet convaincu les dirigeants politiques de l'importance que pourrait avoir la langue française sur son territoire.

La langue anglaise joue également un important rôle dans l'économie du pays. En effet, le Royaume Uni est le plus grand fournisseur de touristes (environ 1/4 de la population qui visite l'archipel chaque année). Cette langue est donc apprise dans les mêmes conditions que la langue française, même si elle connaît un plus grand succès auprès des jeunes. En effet, la musique étrangère qui est écoutée sur l'archipel est essentiellement anglophone (produite surtout aux États-Unis). L'important poids de cette langue hypercentrale et mondiale justifie également le succès qu'elle connaît sur l'archipel en ce qui concerne son apprentissage.

Plus récemment, des cours facultatifs de mandarin ont fait leur apparition dans le plan d'études des élèves au lycée et à l'Uni-CV. De fait, c'est le résultat des nombreux accords de commerce signés entre le Cap-Vert et la Chine, de l'importante présence de ressortissants chinois sur l'archipel et de l'attribution de bourses d'études pour intégrer les universités chinoises.

Ces différentes langues, utilisées dans les hôtels et dans les établissements culturels, font sans aucun doute partie du paysage linguistique capverdien et viennent s'ajouter aux deux principales langues que nous venons d'exposer dans les sections précédentes, ce qui diversifie davantage les productions langagières des Capverdiens.

## **Chapitre 9 – Principes méthodologiques dans l'enquête sociolinguistique**

L'enquête de terrain, également appelée « étude de terrain » ou « travail de terrain », prend des formes variées en fonction du sujet de recherche. En effet, elle est au strict service d'une problématique qui est le fruit des interrogations du chercheur. De plus, il s'agit du moyen idéal pour être en contact direct avec l'objet sur lequel porte l'étude. Ce dernier n'est pas donné au chercheur, étant donné que c'est le fruit de la mise en problème réalisée en amont. L'objet d'étude est conceptualisé et ne se rencontre pas dans la rue.

Or, le mot *enquête* n'est pas associé à une démarche méthodologique de recherche dans son sens premier. Il signifie simplement la recherche ou la collecte d'informations pour savoir quelque chose. Le citoyen lambda, le journaliste ou un inspecteur de police font des enquêtes/investigations. Ce mot renvoie à une procédure qui est d'abord civile ou judiciaire et qui passe par l'interrogation de témoins ou le repérage d'indices. Dans ce contexte, l'enquête est parfois rapide.

L'introduction de l'enquête en sociolinguistique date de la dialectologie et est héritée de la sociologie et de l'anthropologie (cf. Gilléron et Edmont, 1902 ; Cohen, 1928). Si elle correspond à des interrogations pertinentes, le recours à cette méthode est la plupart du temps fructueux et permet de mieux connaître les pratiques langagières d'une communauté linguistique en se basant sur des descriptions, des comparaisons, des observations et des explications. Autrement dit, elle

peut être au point de départ d'une démarche de type scientifique qui permet de mieux comprendre et expliquer le monde qui nous entoure à travers un raisonnement logique et argumenté.

Dans la recherche en sciences du langage, l'enquête sociolinguistique revêt un aspect fondamental et suit certains principes épistémologiques<sup>73</sup>. En effet, c'est une situation normée où l'on recueille des informations là où elles existent, tout en mobilisant des compétences techniques et comportementales qui permettent à l'enquêteur de s'ajuster le mieux possible à son terrain (Alami et *al.*, 2013). Cette enquête de terrain a lieu sur ce que les chercheurs appellent « un terrain de recherche ». En effet, la sociolinguistique est « une science de terrain » (Maurer, 1999 :167), caractéristique essentielle qui permet de la distinguer de la linguistique descriptive ou, péjorativement, « de laboratoire ».

Héritée de la tradition ethnographique, la notion de *terrain* a été placée au cœur des dispositifs d'enquête en Sciences humaines et sociales (désormais SHS). Elle fonctionne comme une métaphore dans le cadre des pratiques de recherche. En effet, c'est une construction du chercheur, étant donné que ce n'est pas un lieu objectif, extérieur au chercheur (Robillard et *al.*, 2012). Cette construction est basée sur le choix des lieux les plus pertinents au regard de sa problématique, l'interaction avec les témoins de manière à les convaincre de participer à l'enquête, l'explication de sa présence, l'obtention d'autorisations, le choix des méthodes de recueil de données, les enregistrements, les annotations, entre autres. C'est grâce à cette vision unique et propre à chaque chercheur vis-à-vis de l'étude de terrain que la notion d'hétérogénéité des situations d'enquête s'est actuellement imposée (Rispaïl et Blanchet, 2011). De ce point de vue, la construction méthodique du terrain aura un réel impact sur le produit théorique qui émane de la recherche réalisée par chaque chercheur.

Selon Robillard et *al.* (2012), le terrain est d'une importance majeure pour le chercheur, une sorte de terre promise avec les faits qui s'y trouvent. L'enquêteur le circonscrit (en le délimitant de manière à ce qu'il soit un espace clos, fini), le décrit (en indiquant sa réalité substantielle) et c'est sur ce même terrain de recherche que le chercheur crée des relations avec les acteurs sociaux. C'est pourquoi cette notion est nécessairement imbriquée dans celle de *corpus*, constitué

---

<sup>73</sup> Nous allons y revenir dans les prochaines sections.

de matériaux bruts collectés pendant le séjour sur le terrain. Autrement dit, la construction des données est un fruit du terrain ; l'un est l'extension de l'autre (Robillard et *al.*, 2012). Ce qui se passe sur le terrain est une véritable épreuve au cours de laquelle le chercheur teste son cadre théorique de référence et questionne la validité de celui-ci en fonction des faits observés. À ce propos, en 2016, Messu écrivait que :

Le « terrain » oblige donc le chercheur à *penser*. Penser ses actions en direction ou à partir du « terrain », du terrain qu'il se donne à travers elles. Penser ses perceptions, y compris parfois les plus sensibles, afin de laisser émerger l'idée, de corriger le cadre théorique et normatif qui le guidait, de pouvoir décrire son terrain singulier de la manière la plus satisfaisante, d'aiguiser à l'occasion les concepts qui soutiendront l'analyse finale. C'est donc aussi, penser théoriquement, contribuer à l'enrichissement théorique des sciences du social (Messu, 2016 : 106).

L'enquêteur occupe une place centrale dans l'enquête de terrain, ce qui a des répercussions sur les attitudes et comportements des enquêtés. Cela a nécessairement un impact sur les observables et les altère. C'est inévitable et paradoxal, selon Labov (1976), étant donné que le chercheur ne peut pas procéder autrement, mais cette manière de procéder ne doit pas être vue comme un défaut qui a des effets néfastes sur le processus d'enquête. De fait, les mêmes stratégies, intentions et actions menées dans et par le langage que les sociolinguistes essaient d'éviter sont régulièrement présentes dans les interactions verbales (Gadet, 2003a). L'idéal serait donc de, à la fois, chercher une certaine spontanéité des informateurs sans pour autant tomber dans le pur artefact et tout en occupant sa place d'enquêteur.

Le chercheur peut toujours avoir recours à des moyens qui l'aideraient à réduire son influence sur les observables au minimum par le biais de certaines stratégies, à savoir : en refusant la situation de dominance en raison du pouvoir que confère la position d'enquêteur, en gagnant la confiance de l'enquêté, en le respectant et en acceptant non seulement la langue choisie, mais encore le temps et l'espace accordés par l'informateur. Lors de l'analyse des données collectées, le chercheur doit tenir compte des différentes difficultés qu'il a dû surmonter pour atteindre ses objectifs d'enquête.

Messu (2016) explique que le terrain peut et doit être heuristique dans la démarche de recherche, ce qui permettrait de rendre compte du caractère illusoire de la prétention à l'objectivation radicale des éléments recueillis sur le terrain.

La subjectivité du chercheur opère méthodologiquement dans la production du sens qui sera donné au matériau recueilli sur –et à titre – de « terrain ». (...) Quelle que soit la sophistication des méthodes procédant au traitement « objectif » des énoncés discursifs recueillis, non seulement celles-ci reposent sur des présupposés linguistiques, psychologiques, sociologiques et même ontologiques toujours en débat, mais surtout, elles évacuent un peu trop vite ce dont on ne peut faire l'économie lorsque nous traitons d'un terrain social, à savoir qu'un discours ici est toujours une « intention de dire » (quelque chose, à propos de quelque chose, à quelqu'un, dans un contexte, etc.) et un "désir de comprendre" (du côté du récepteur et, pour le moins, du chercheur) (Messu, 2016 : 99).

Autrement dit, les données recueillies sur le terrain sont intrinsèquement subjectives. C'est pourquoi incorporer cette subjectivité à la démarche même de la recherche et en faire le support d'une heuristique permettrait d'assumer cette subjectivité.

Enfin, ces différentes considérations nous mènent vers le caractère interactif de l'enquête de terrain. En effet, en sciences humaines, la connaissance est produite en relation avec l'autre, plaçant l'altérité au cœur de la démarche d'enquête, ce qui impose au chercheur tout un ensemble de réflexions d'ordre méthodologiques et éthiques. Jodelet (2005) explique que dans les SHS, l'attention est très souvent centrée sur le comportement de l'autre (individu ou groupe défini par l'appartenance à une catégorie socialement ou culturellement pertinente), ce qui a pour effet une « pluralité de présentations du rapport à l'autre qui ne s'intègrent pas dans une vue de type scientifique » (Jodelet, 2005 : 25). Au-delà du comportement de l'autre, il est tout aussi important de comprendre les multiples critères qui le font autre, de savoir « à partir de quoi et de qui il est construit, pourquoi il l'est, quelles figures il prend et quelles positions lui sont accordées dans l'espace social » (*ibid.*). C'est pourquoi ce processus requiert de la part des chercheurs une réflexion proprement éthique, et non morale (liée à des règles édictées a priori qui auraient pour conséquence de culpabiliser les acteurs), sur les discours à tenir, les choix et les interprétations à effectuer.

Ces réflexions permettront au chercheur de mettre à distance les idées reçues, les doxas et toutes les formes d'ethnocentrisme qui pourraient parasiter l'interprétation des résultats et la construction du sens. Ainsi, l'altérité peut être construite de multiples façons qui, chacune, témoignent de la diversité des relations qu'entretiennent enquêteurs et enquêtés.

Dans les prochaines lignes, nous verrons que les méthodes qui permettent à chaque chercheur d’apprivoiser son terrain et collecter des données (qui seront *a posteriori* analysées et confrontées à l’état de l’art) sont variées.

## 9.1 – Les types d’enquêtes

Toute situation d’enquête est, selon Lacombe (1999), essentiellement interculturelle :

Toute rencontre contient en soi une relation interculturelle puisque chaque personne, non seulement est biologiquement unique, mais aussi est culturellement unique, puisque son passé, ses connaissances (sa culture), l’histoire du groupe humain dont elle est l’héritière (la culture de son groupe), sa trajectoire personnelle... sont uniques également (Lacombe, 1999 : 270).

C’est pourquoi il existe différents types d’enquêtes qui permettent à l’enquêteur de rendre compte des différences et des similitudes propres à chaque individu/collectivité.

Ainsi, les différentes manières d’aborder un terrain d’enquête sont nécessairement corrélées, d’une part, aux objectifs que le chercheur se fixe au préalable et, d’autre part, aux diverses connaissances et compétences assimilées. Autrement dit, les méthodologies d’enquête varient en fonction du type de démarche/approche choisi : quantitative, qualitative ou hybride.

La démarche quantitative est « une procédure qui collecte les informations en suivant un plan de collecte final nommé "questionnaire" » (Lacombe, 1999 : 268), alors que la démarche qualitative suit « des procédures informelles non systématisées, en tant que procédures de collecte, mais pas forcément en tant que problématique » (*ibid.*). En d’autres termes, l’enquête qualitative permet au chercheur d’expliquer et d’explorer comment les individus d’une population vivent, comprennent, interprètent et produisent l’univers social. De son côté, l’enquête quantitative permet de mesurer, dénombrer et quantifier l’objet d’étude. Cette méthode privilégie essentiellement le recours aux questionnaires. De plus, dans la procédure quantitative, l’initiative de l’enquêteur est quasiment nulle alors que dans les procédures qualitatives, « la qualité des observations dépend largement de la qualité personnelle de l’enquêteur, de son degré d’implication » (Lacombe, 1999 : 269).

Ces différents procédés méthodologiques s'inscrivent dans deux approches épistémologiques dites hypothético-déductives ou empirico-inductives (Blanchet, 2000 : 29-31) :

- Les méthodes dites « hypothético-déductives » (à tendance quantitative) consistent à proposer au départ de la recherche, à titre d'hypothèse, une réponse à une question, et à valider ou invalider cette réponse en la confrontant par expérimentation, en situation contrôlée, à des données sélectionnées (travail de bureau ou de laboratoire) ; les données recueillies permettent de confirmer ou infirmer les hypothèses préalablement établies ; les *a priori*, la tendance objectiviste et réductionniste à généraliser abusivement ainsi que le fait de n'être que faussement déductives (l'hypothèse découle de phénomènes observés) constituent les principaux points faibles de ces méthodes ;
- Les méthodes dites « empirico-inductives » (à tendance qualitative ; dites aussi « de terrain ») consistent à s'interroger sur le fonctionnement et sur la signification des phénomènes humains ; autrement dit, elles tentent de comprendre (c'est-à-dire de « donner du sens à des événements spécifiques ») et non d'expliquer (c'est-à-dire d'établir des lois universelles de causalité) ; en un mot, les données priment sur la construction intellectuelle, étant donné que l'interprétation produite est toujours relative aux données ; on reproche à ces méthodes leur manque de rigueur analytique, leur subjectivité relative liée au niveau de neutralité du chercheur et la multiplicité des conclusions possibles.

Chacune de ces méthodologies permet de pallier les faiblesses respectives de l'autre. C'est pourquoi la plupart des chercheurs en SHS optent pour un va-et-vient inductif/déductif (Blanchet, 2000). De fait, une recherche exclusivement inductive resterait exclusivement microsociolinguistique, ce qui ne permettrait pas d'envisager la société comme une macrostructure, mais plutôt comme un ensemble de microstructures juxtaposées. Une approche essentiellement déductive rencontrerait les difficultés inverses. Ce sont des méthodologies complémentaires.

Les sociolinguistes développent ces complémentarités méthodologiques, en additionnant pour un même cas une méthode statistique sur échantillon et une méthode interprétative (...), du quantitatif et du qualitatif, des enquêtes générales (macrosociolinguistiques) et ponctuelles

(microsociolinguistiques), des enquêtes dirigées/semi-dirigées/non directives et participantes, etc. (Blanchet, 2000 : 34-35).

Dans sa quête d'objectivité, d'exactitude, de précision vis-à-vis du sujet traité, le chercheur a recours à ces différentes méthodes descriptives afin de marquer une prise de distance. Cette posture de distanciation est nécessaire dans la mesure où elle rend possible la rupture avec le sens commun et permet au chercheur d'éviter la reproduction des préjugés traditionnels (Feldman, 2002).

## **9.2 – Les techniques de collecte de données**

En sciences humaines, il existe une certaine variété de techniques d'investigation qui permettront au chercheur de mener à bien sa recherche. Ces procédures rendent possible la compréhension des phénomènes liés aux populations, leurs comportements, attitudes, représentations et opinions.

Le choix de la technique à utiliser doit être l'objet d'un réel travail de réflexion si l'on considère que la qualité des résultats obtenus découle essentiellement de la rigueur scientifique du chercheur et de ses choix méthodologiques. En un mot, la valeur des informations collectées dépend du soin apporté à l'ensemble du processus d'enquête. Dans les domaines du langage, c'est la méthode d'enquête qui a fait ses preuves et est, par conséquent, l'une des plus employées.

La réflexion sur le plan épistémologique est donc indispensable, étant donné qu'elle éclaire et conscientise le chercheur vis-à-vis des types de données qu'il pourra collecter. Comme l'a précisé Maurer, « c'est une étape fondamentale dans la démarche de recherche, puisque l'objet effectivement étudié en dépend étroitement » (1999 : 167).

Les prochaines sections seront consacrées aux différentes techniques de collecte de données utilisées en sociolinguistique, à savoir : le questionnaire, l'entretien et l'observation.

### 9.2.1 – Le questionnaire

Suivant une démarche quantitative, un chercheur peut être amené à administrer un certain nombre de questionnaires auprès d'une population cible. En effet, l'utilisation d'un questionnaire « vise à une analyse numérique et statistique des résultats » (Lacombe, 1999 : 294). C'est pourquoi Bres (1999) indique que cette méthode trouve ses références théoriques dans le behaviorisme.

L'intérêt majeur du questionnaire est « le recueil d'informations attendues, estimées nécessaires à la compréhension du cas étudié, selon un cadre plus ou moins précis qui permet l'addition et le traitement statistique des données recueillies auprès de différents et parfois nombreux informateurs » (Blanchet, 2000 : 45). Pour garantir l'objectivité de la recherche, « il est nécessaire d'administrer à l'échantillon construit un questionnaire standard, c'est-à-dire, idéalement, un questionnaire comprenant les mêmes questions pour tous les groupes et sous-groupes, administré dans les mêmes conditions, sans adaptation ni explication » (Boukous, 1999 : 15-16). Dans une situation d'enquête explicite (Blanchet, 2000), il s'agit d'un formulaire qui contient un certain nombre de questions listées auxquelles l'enquêté est prié de répondre. Boukous (1999 : 16-17) classe les questions posées dans un questionnaire dans deux catégories distinctes : celles qui se rapportent au contenu et celles qui ont trait à la forme.

1. Questions liées au contenu : dans cette catégorie on distingue les questions de fait et les questions d'opinion ;
  - a. Les questions de fait sont relatives aux phénomènes observables, aux faits vérifiables sur le plan empirique ; la validité de ces questions peut être éprouvée par le recoupement des informations ou par l'observation directe (les pratiques envisagées sont sujettes à interprétations) ; ce sont par exemple les questions ayant trait au sexe et à l'âge du sujet ou encore des questions comme « Quelles langues écrivez-vous ? Quels sont les journaux que vous lisez ? » ;
  - b. Les questions d'opinion dites aussi parfois questions psychologiques, portent sur les opinions, les attitudes, les motivations, les représentations des sujets, etc. ;
2. Questions liées à la forme : concernent la forme du questionnaire qui peut être structuré (composé de questions fermées et semi-fermées) ou non structuré (composé exclusivement de questions ouvertes ;

- a. Les questions fermées : suscitent de la part du sujet une réponse positive ou négative, mutuellement exclusives ; les réponses à ces questions sont fixées à l'avance ; l'enquêteur peut également proposer des questions à choix multiples
- b. Les questions ouvertes sont posées sans suggestion de réponses ; le sujet est invité à répondre librement, à livrer ses commentaires, à donner des détails, à nuancer sa pensée, à formuler des jugements à sa guise ; l'enquêteur note fidèlement les réponses du sujet pour en traiter le contenu par la suite.

Boukous (1999 : 17-18) précise qu'indépendamment du fait que le questionnaire soit structuré ou non structuré, il présente toujours des avantages et des inconvénients. L'avantage des questions fermées est qu'elles permettent une formulation, un codage et un traitement simples, en outre les résultats se prêtent à une analyse immédiate ; elles ont cependant l'inconvénient d'imposer au sujet de faire un choix parmi des réponses alternatives proposées alors qu'il se peut que son opinion soit plus nuancée que oui/non, d'accord/pas d'accord, favorable/non favorable, etc. De plus, le questionnaire qui a une structure rigide peut être ennuyeux pour le sujet et fastidieux pour l'analyse. L'avantage des questions ouvertes est qu'elles donnent l'entière liberté au sujet d'exprimer son point de vue, elles notamment appropriées aux questionnaires portant sur l'opinion, l'attitude et la représentation. Elles présentent en revanche l'inconvénient de fournir des réponses difficiles à coder et à traiter ; en outre, en répondant aux questions ouvertes, le sujet peut fournir des réponses ne présentant pas de réel intérêt pour le sujet enquêté ou des réponses sans pertinence par rapport à l'objet soumis à l'étude, le sujet peut aussi omettre dans ses réponses des aspects importants de la recherche. À tous les inconvénients s'ajoute le fait que le questionnaire prive d'interaction et donc traite l'informateur comme un objet qui ne peut pas exposer son avis au-delà des « frontières » préétablies lors de la conception de cet outil.

De son côté, Lugen (2015 : 7-8) rappelle un certain nombre de biais de type motivationnel (liés à notre désir de voir les choses sous un certain angle ou de nous présenter d'une certaine façon) et cognitifs (liés au cadre de référence utilisé par les répondants) qui sont susceptibles d'influencer les réponses des informateurs et d'amoindrir la qualité des résultats :

- Les biais cognitifs
  - Les effets de cadrage : dans la recherche de la position la plus authentique possible, l'enquêteur tente d'éviter les questions qui induisent certains types de

réponses. Pourtant les réponses dépendent toujours partiellement du contexte dans lequel la question est posée et de la façon dont elle a été posée. L'enquêteur se doit donc d'être conscient des éléments de cadrage fournis et s'efforcer de les rendre homogènes à travers tout le questionnement ;

- Effet de « Halo » : si plusieurs questions d'affilée sont posées dans le même sens ou selon la même échelle, les réponses apportées auront tendance à être les mêmes. L'effet de « Halo » provient du fait que les perceptions de chaque individu sont structurées plutôt qu'analytiques. Autrement dit, nous avons tendance à comprendre des ensembles ou des séquences en évaluant les uns par rapport aux autres. Afin d'éviter ce biais, il est utile de casser le rythme des blocs de questions en introduisant des questions ouvertes, ou des échelles inversées, ou des formulations différentes, etc. ;
  - Effets d'amorçage : cet effet survient lorsque les questions antérieures vont aider l'enquêté à attribuer (erronément ou non) un sens précis aux questions suivantes. Ainsi, poser deux mêmes questions dans un sens ou l'autre peut modifier les réponses obtenues ;
  - Biais de positivité : ce biais désigne le fait que, tout autre chose restant égale, il est plus naturel de répondre positivement à une question plutôt que négativement. Pour diminuer ce biais, il faut jouer sur les modalités de réponse, en proposant par exemple des échelles bipolaires (accord/désaccord) ou des propositions contrebalancées sur lesquelles il faut se prononcer (soit poser deux questions identiques en retournant le sens de la proposition). De manière générale, ce biais peut être réduit en évitant les modalités de réponse binaires (oui/non ; vrai/faux) ;
  - Biais liés à la mémoire : ils existent pour la mémoire à long terme (difficulté de se remémorer certains événements passés) et la mémoire à court terme (difficulté de rester concentré ou de retenir tous les éléments d'une question). Les biais de mémoire à long terme peuvent être réduits en multipliant les interrogations dans le temps, ou les dimensions d'une interrogation – voire, simplement, en insistant sur l'importance de correctement se remémorer un souvenir ;
- Les biais motivationnels

- Le biais d'engagement : il s'agit d'une tendance naturelle à rester cohérent dans nos lignes de comportements et de réponses. Dans le cas d'une enquête, cela peut conduire un répondant à défendre une opinion qui ne correspond pas à la sienne si elle paraît cohérente avec une position défendue précédemment. Pour contrer ce biais, il faut éviter les séquences syllogistiques qui produisent un effet d'induction (sauf, bien sûr, si l'enquêté vise justement à identifier les comportements de l'enquêté, placé en situation contrainte) ;
- Le biais de désirabilité sociale : quasi inévitable, ce biais renvoie au fait que le répondant va tenter de donner une image positive de lui-même à l'enquêté. Cela peut conduire à produire aussi des effets de mémoire sélective, où les comportements jugés valorisants sont surévalués et inversement.

Lugen précise que la réduction de ces différents biais passe par leur prise en compte non seulement au moment de la conception du questionnaire, mais encore, à plus forte raison, au moment de l'analyse des résultats. Le prétest du questionnaire (auprès d'un échantillon réduit) permet à juste titre d'identifier ses lacunes et de repérer d'éventuels écueils de formulation.

Quoi qu'il en soit, les différentes questions formulées par le chercheur doivent être appropriées, de manière à ce que les réponses fournissent des informations pertinentes et strictement reliées au sujet de la recherche. Sur cette voie, Boukous (1999 : 19-22) indique les principales caractéristiques de ce qu'il appelle le « bon questionnaire » :

1. Systématicité : le même questionnaire doit être administré à tous les groupes et sous-groupes de l'échantillon ;
2. Durée : le temps de passation du questionnaire doit être raisonnable (jusqu'à une heure dans une passation à domicile, dans une salle de classe ou dans tout lieu tranquille et environ un quart d'heure dans des conditions moins favorables comme dans la rue ou dans un lieu de travail ; en effet, les enquêtés sont plus enclins à répondre lorsque le questionnaire est court et précis ; ceci permet aussi d'économiser du temps lors du traitement des données recueillies ;
3. Langue : le questionnaire doit être rédigé dans une langue parfaitement maîtrisée par les enquêtés ;

4. Exhaustivité : si le questionnaire est structuré, il convient de faire en sorte que les réponses suggérées aux questions semi-fermées couvrent les champs des réponses pertinentes possibles ;
5. Une idée par question : cela permet d'éviter d'obtenir des réponses ambiguës ;
6. Des questions qui font sens : le cadre de référence des questions doit être cohérent pour tous les sujets ;
7. Simplicité et clarté : ces deux caractéristiques constituent la condition essentielle pour que tous les enquêtés soient en mesure de comprendre les questions posées ; éviter le jargon et adopter une syntaxe simple sont des stratégies qui contribuent à une meilleure compréhension ;
8. Neutralité : les questions formulées doivent éviter de charrier les préjugés de l'analyste ; cela pourrait provoquer un préjudice déterminant la réponse du sujet ;
9. Ordre des questions : les questions doivent être rangées selon un ordre logique et psychologique approprié, allant des questions générales aux questions spécifiques et des questions de fait aux questions de fait ; cela permet de mettre à l'aise le sujet et d'éviter que ce dernier se rétracte, manifeste des réticences, adopte une attitude réservée ou se mette sur la défensive.

Cet auteur ajoute que l'idéal serait que l'enquêteur puisse récupérer les questionnaires tout de suite après la passation. En cas contraire, cela peut impacter la représentativité de l'échantillon et la crédibilité des résultats de la recherche, rallonger le temps de l'opération de traitement, biaiser les résultats de l'analyse, dans le pire des cas, mettre en cause la validité du questionnaire.

Hormis la pertinence du questionnaire administré, Boukous (1999) rappelle que cette méthode présente toujours des avantages et des inconvénients :

- Avantages
  - Pratique et efficace ;
  - Permet de travailler avec un large échantillon ;
  - Son caractère standardisé permet de soumettre les enquêtés exactement aux mêmes instructions ;
  - L'absence relative de l'enquêteur n'entache pas les résultats de la recherche ;

- Meilleure maîtrise des réponses par l'enquêté en raison du degré d'objectivité plus élevé ;
- Inconvénients
  - Il est difficile de formuler des questions claires, bien ordonnées et dénuées d'ambiguïté pour tous les sujets ;

Au-delà de la problématique liée à la forme des questions, Blanchet (2000 : 46) estime que l'enquête par questionnaire présente une double difficulté :

- Le pré-établissement du questionnaire induit des réponses, étant donné qu'elles sont préparées en amont ; c'est pourquoi on reproche à ce genre d'enquête de refléter davantage les représentations *a priori* du chercheur que celles des informateurs, ce qui peut se traduire par des manipulations des résultats ;
- La situation d'enquête explicite développe des attitudes et discours d'ajustement de l'informateur à cette situation même et à l'enquêteur ; l'informateur peut ainsi dissimuler certaines attitudes et pratiques privées de manière à « correspondre » aux attentes de l'enquêteur.

Blanchet précise que ce problème du biais introduit par les questions préétablies peut être atténué grâce au croisement des résultats obtenus à travers les différents types d'enquêtes, ce qui permet de mettre en lumière les éventuels effets d'orientation des réponses. L'utilisation d'un questionnaire conçu par un autre chercheur (avec ou sans adaptation) rend possible la réduction de l'effet de subjectivité du chercheur hyperspécialisé.

### **9.2.2 – L'entretien**

Les entretiens d'enquête prennent place et sens dans un contexte dont on ne néglige pas la dimension historique locale. En effet, l'entretien a pour ressort une relation sociale particulière qu'est la relation enquêteur/enquêté. C'est une situation inédite de la vie sociale où deux inconnus (ou presque) se rencontrent, échangent longuement puis se séparent pour, la plupart du temps, ne jamais se revoir. Ce qui fait la richesse, c'est le fait que l'enquêteur soit étranger au milieu de l'enquêté, extérieur à sa vie, placé dans une position objective pour recevoir ses

« confidences ». Ces dernières, présentées sous forme d'opinions et de représentations, sont essentiellement des informations qualitatives que le chercheur collecte ouvertement par enregistrement ou par écrit (Blanchet, 2000).

Suivant Bres (1999 : 62-63), dans un entretien, les interlocuteurs participent activement à la construction de l'énoncé qui servira d'objet d'analyse à l'enquêteur. Cela relève, comme toutes les pratiques langagières, de l'interaction verbale. Cet auteur indique que cette méthode se caractérise essentiellement par cinq traits qui la distinguent de la discussion, du débat, du colloque ou de la conversation :

1. La plus grande formalité ;
2. Le caractère finalisé ;
3. L'organisation des participants en deux parties (intervieweur et interviewé) ;
4. L'asymétrie des rôles : l'intervieweur est à l'initiative de l'interaction et il lui revient essentiellement de poser des questions, tandis que l'interviewé remplit une mission dialogale réactive lorsqu'il accepte de répondre aux questions qui lui sont posées ;
5. La présence d'un magnétophone ou d'une caméra qui feront que les paroles de l'interview ne s'envolent pas.

Sur cette voie, Bres (1999 : 63-70) distingue 3 types d'interviews :

1. L'interview directive : il s'agit du questionnaire (fermé ou ouvert) ; le principe qui préside à sa conception est celui de la standardisation des questions posées ; cela permet de comparer scientifiquement les différentes réponses grâce à la mise hors circuit de la subjectivité ; en raison de la dynamique des interactions verbales, l'interview directive aboutit généralement à des effets inverses de ceux attendus et est guettée par l'artificialité, le malentendu, la superficialité et la stéréotypie qui minent de l'intérieur sa pertinence méthodologique ;
2. L'interview non directive<sup>74</sup> : partant du principe que toute question non seulement demande une réponse, mais l'oriente (plus ou moins directement) par ce qu'elle présuppose, la méthode de l'entretien non directif s'est élaborée en réaction contre

---

<sup>74</sup> Blanchet s'oppose à cette terminologie, car il pense que « dans tout entretien les interlocuteurs orientent les propos en fonction de leurs présupposés et objectifs, *a fortiori* un enquêteur » (2000 : 45).

l'entretien directif et dans sa critique ; en raison de la batterie de questions toutes faites, la parole de l'enquêté est sous la forte dépendance de celle de l'enquêteur ; pour pallier ces contraintes, l'interview non directive propose de réduire les interventions de l'enquêteur à leur plus simple expression (une seule question, la moins contraignante et la moins orientée possible à laquelle l'interviewé doit répondre) ; en un mot, l'enquêteur aide tout simplement l'enquêté à accoucher de sa parole par des « régulateurs » (*mm, oui, hochements de tête, etc.*) et des relances ; malgré cette idéologie de l'enquêteur transparent, fantôme, qui n'est là que pour recueillir la parole, mais qui ne participe pas directement à sa production, l'interaction finit toujours par se manifester ; en effet, la seule réalité de la parole est l'interaction verbale ; ces difficultés que rencontrent les enquêteurs qui choisissent cette méthode n'invalident pas pour autant cette dernière. C'est pourquoi on considère que cette méthode permet aussi de récolter de l'inattendu ;

3. L'interview interactive (ou semi-directive) : cette méthode est le fruit du rejet de la position des deux techniques précédentes qui croient pouvoir neutraliser l'interaction pour obtenir de la parole authentique ; au contraire, il s'agit de choisir l'interaction, comme la conçoivent Goffman (1974) et Bakhtine (1977) qui estiment que toute parole est dialogale ; au lieu de retrancher dans la non-intervention, l'enquêteur est un interlocuteur à part entière et n'abandonne pas son rôle (il pose des questions, participe activement à la production de la parole, réagit aux propos, construit la forme de ses questions ainsi que leur ordre en interaction avec eux comme dans toute conversation) ; cette dimension réduit le caractère formel de l'entretien sans pour autant se confondre avec une conversation ; en effet, l'enquêteur est là pour faire parler.

Cet auteur conclut sa typologie en rappelant que toute parole obtenue lors d'une interview est nécessairement chargée d'interaction. Comme le souligne Heller, « si on suppose que la construction du savoir est sociale, la communication doit se trouver au cœur de cette activité » (2002 : 27). C'est pourquoi il convient de prendre en compte l'interaction non seulement lors du recueil des données (plutôt que de tenter stérilement de la neutraliser), mais encore au moment de l'analyse, en l'intégrant comme paramètre au lieu de la dissimuler. Une fois de plus, l'enquêteur est censé trouver des stratégies qui limitent son influence sur l'informateur tout en acceptant qu'il ne soit pas transparent/invisible aux yeux des enquêtés.

L'enquête par entretien présente un certain nombre d'avantages, dont la possibilité de laisser le champ libre à l'expression de l'enquêté (Berthier, 2000). En revanche, selon Boukous (1999 : 24), il n'est pas sans défauts (comme toute méthode) :

- Avantages :
  - Permet le contact direct avec les sujets sur lesquels porte l'enquête sociolinguistique ;
  - Offre l'avantage de placer l'enquêteur et l'enquêté dans une relation humaine, souple et coopérative ;
- Inconvénients :
  - Important coût en temps, en moyens matériels et financiers ;
  - Réduction de la taille de l'échantillon
  - Les informations collectées peuvent être obtenues par le biais de questionnaires écrits soumis aux sujets.

Contrairement aux questionnaires dont l'analyse passe par des méthodes statistiques, l'analyse des entretiens est considérablement chronophage. Pour cette raison, une fois sur le terrain, le chercheur doit éviter la tentation de la quantité. Plusieurs entretiens (enregistrés ou non) ne sont pas une preuve de progression du travail entrepris. Cela peut être néfaste dans la mesure où un nombre trop grand d'entretiens nécessite un travail d'analyse trop important. Les entretiens qui ne sont pas analysés en profondeur ne servent pas à faire progresser la recherche. Le risque est alors de réaliser des « collages d'extraits » d'entretiens qui viennent illustrer un propos théorique préalable. L'enjeu est donc de trouver le nombre idéal d'informateurs et sélectionner la durée de chaque entretien, ce qui permettra, dans un second temps, de faire des analyses complètes. De plus, lors de la production de la parole les perspectives diffèrent (une même question peut mener à des sujets différents). Le chercheur doit donc choisir s'il prend en compte ou pas la production de la parole (les ratés, les hésitations, les reformulations) ou s'il s'en tient à la production des informations.

Bres (1999) souligne que l'entretien n'est pas l'unique voie qui permet l'accès à la parole authentique des locuteurs. En revanche, c'en est un moyen efficace pour provoquer sa production et sa conséquente récolte. En complémentarité de cette méthode, l'observation des pratiques langagières permet de compléter les données recueillies et de mieux les comprendre. C'est

pourquoi nous consacrerons notre réflexion à la méthode d'observation dans la prochaine section.

### 9.2.3 – L'observation

S'inscrivant dans la démarche qualitative, l'observation est une technique recueil de données utilisée pour obtenir des données verbales et non verbales, basées sur le comportement et les attitudes d'une personne ou d'un groupe. Sachant que les dénominations peuvent varier, Fassin (1990 : 99) écrit que selon le degré d'investissement du chercheur dans le groupe qu'il étudie, les modalités de l'observation varient :

- L'observation participante : il s'agit pour le chercheur de devenir familier à la société qu'il étudie afin de mieux en comprendre la vie quotidienne, les relations, les enjeux ;
- Le regard extérieur : correspond à la démarche à travers laquelle le chercheur tente d'objectiver au maximum sa relation avec les gens et les faits qu'il étudie de façon à se rendre quasiment transparent<sup>75</sup> ;
- Le recours aux observateurs participants : le chercheur ne s'introduit pas personnellement dans le groupe qu'il étudie (pour des raisons d'âge, de sexe, d'activités illicites), mais l'un des membres du groupe joue alors le rôle d'informateur qui fournit un compte rendu détaillé des activités.

Fassin (1990) estime que cette typologie est intrinsèquement marquée d'une certaine artificialité et qu'en réalité l'observation apparaît généralement comme une sorte de combinaison de participation et d'extériorité, de recours à des informateurs et d'implication personnelle.

Autrement dit, l'observation participante est la plus courante même lorsque l'observateur estime ne pas en faire. Ce type d'observation est issu du champ de l'ethnologie, de la sociologie interactionniste et de l'ethnolinguistique. Son but est de recueillir des données à partir d'une participation directe aux situations de communication qui les produisent, telles que les

---

<sup>75</sup> Nous l'avons vu dans les sections précédentes, cette « transparence » n'est que factice, étant donné que la seule présence du chercheur modifie déjà l'ordre des choses. À ce propos, Fassin écrit que cette méthode « ne permet jamais d'obtenir d'extériorité parfaite » (1990 : 99).

conversations spontanées ou de situations que le chercheur suscite volontairement (Blanchet, 2000).

Pendant l'observation participante, basée sur des interactions sociales entre les chercheurs et les sujets, l'observateur cherche à prendre part à la vie collective du groupe qu'il observe. Il collecte systématiquement des données pendant cette période d'immersion (Lapassade, 2002). Cette même source indique que pour avoir accès au terrain et, par conséquent, réaliser une observation participante, il faut, d'un côté, « négocier » la permission formelle d'enquêter (surtout dans le cadre d'enquêtes réalisées auprès d'institutions ou d'organisations) et, de l'autre, acquérir la confiance des différents individus afin qu'ils acceptent de s'ouvrir à l'enquêteur et même de collaborer avec lui. Cet auteur ajoute que l'étape de négociation fait elle-même partie des premières observations.

D'après Blanchet (2000), les avantages de ce type d'enquêtes sont nombreux et relativement « rentables » en termes scientifiques, notamment avec, d'une part, la réduction du paradoxe de l'enquêteur puisque l'enquêté n'est pas réellement en situation d'enquête et, d'autre part, l'intégration à l'analyse de l'effet produit par le chercheur dans son interaction avec les enquêtés. À cela s'ajoute la possibilité d'enquêter de l'intérieur de l'interaction langagière et/ou de la communauté linguistique étudiée(s), partant du principe que cette méthode permet d'observer des phénomènes qui sont habituellement cachés aux « étrangers » (si l'on suppose que le chercheur appartient à la communauté linguistique étudiée ou y est suffisamment intégré). Ainsi, plutôt que d'obtenir un écho éventuellement déformé par des représentations que les individus se forgent de leur vécu, l'observation est une méthode qui permet au chercheur d'appréhender une réalité vécue.

Cependant, l'observation participante connaît certaines limites, à savoir : la difficulté d'enregistrement des faits observés (la présence d'un dispositif d'enregistrement n'étant pas fréquente dans les situations de communication dites « usuelles »<sup>76</sup>), la forte implication du chercheur peut mener à une perception très orientée des phénomènes observés et la significativité, voire la représentativité insuffisante du contexte sociolinguistique général étudié.

---

<sup>76</sup> Une simple prise de notes sur un carnet peut amener les membres du groupe observé à s'interroger sur l'attitude de l'observateur, ce qui pourrait dévoiler son statut réel. En revanche, les nouvelles technologies, dont les smartphones, permettent une prise de notes ou des enregistrements dans une discrétion totale.

Selon Blanchet (2000), cette dernière faiblesse justifie la nécessité de contre-vérification à travers les autres techniques que nous avons exposées dans les sections précédentes, étant donné qu'elles permettent des traitements plus quantitatifs.

En somme, l'utilisation de cette méthode requiert une réelle capacité de l'observateur à voir et à comprendre (Fassin, 1990), surtout lorsque l'on considère que la plupart des phénomènes observés sont complexes, uniques (non répétitifs) et que les personnes observées ont tendance à masquer leur comportement réel. De plus, les phénomènes observés sont toujours perçus sous un certain angle (celui de l'observateur), selon Heller (2002). En revanche, ce n'est pas pour autant qu'il faudrait considérer que le point de vue d'un observateur donné n'est pas intéressant. En tant que producteur de savoir, toute observation peut être traitée comme une hypothèse par le chercheur.

### **9.3 – Les techniques d'enquête adoptées**

Comme nous venons de le remarquer, il existe une pluralité de techniques d'enquête, les unes plus pratiques que les autres, certaines plus complexes et d'autres nécessitent la mise en place de plus de moyens. En revanche, aucune n'est intrinsèquement la meilleure de toutes. Ce sont les objectifs tracés par le chercheur, la nature du cas étudié et les questionnements qui définissent si l'enquête sera qualitative et/ou quantitative, descriptive, comparative ou explicative. Le mixage des approches quanti/qualitatives prouve qu'il y a un continuum entre les deux perspectives et démontre qu'elles ne sont guère en opposition.

Dans le cadre de notre étude de terrain, nous avons été amené à adopter certaines des techniques d'enquête que nous venons d'explicitier. Notre but principal était, rappelons-le, l'analyse de la politique linguistique capverdienne et son impact sur la société capverdienne, plus particulièrement sur les représentations des Capverdiens. Sur cette voie, la méthodologie choisie pour aborder notre terrain est pour ainsi dire hybride, basée sur une approche quantitative (enquête par échantillonnage basée sur des questionnaires administrés auprès de la population locale, d'élèves du secondaire et d'étudiants universitaires) et une approche qualitative (entretiens semi-directifs auprès d'informateurs institutionnalisés).

Les prochaines sections seront dédiées à la présentation de nos outils d'enquête, notamment notre questionnaire et notre guide d'entretien semi-directif.

### **9.3.1 – Le questionnaire utilisé**

Le questionnaire<sup>77</sup> que nous avons utilisé dans le cadre de notre enquête de terrain a été créé et testé par nos soins lors de la planification de notre enquête de terrain. Nous l'avons d'abord conçu en langue française, puis l'avons traduit fidèlement en LP afin de l'administrer oralement en face à face.

Au total, notre outil d'enquête contenait 23 questions et 11 sous-questions ouvertes, semi-ouvertes ou fermées. Pour des raisons purement méthodologiques, nous avons fait en sorte que toutes les questions tiennent sur une feuille A4 en recto verso. Cela a facilité son administration.

Les premières lignes de notre questionnaire contenaient une courte introduction dans laquelle nous nous présentions et annoncions le thème de notre enquête et notre question de recherche. Dans cette même introduction, nous avons adressé aux enquêtés des remerciements pour leur disponibilité pour répondre aux questions. Une dernière note indiquait aux informateurs que le questionnaire était totalement anonyme et que les réponses ne serviraient qu'à l'interprétation des données statistiques fournies.

La partie introductive du questionnaire était suivie de 4 sections, chacune fournissant des informations à la fois différentes et complémentaires. La première section permettait d'établir le profil social de chaque informateur, et portait sur le sexe (Question 1), l'âge (Q2), l'île d'origine et l'île d'habitation (Q3 et Q3.1), le niveau de scolarité (Q4) et la(les) profession(s) (Q5). Ce sont ces variables qui permettent d'établir d'éventuelles corrélations avec les réponses obtenues dans les sections suivantes.

La deuxième section se composait de questions liées au profil linguistique de l'enquêté, à savoir les langues parlées (Q6) et écrites (Q7), ainsi que les langues étudiées à l'école (Q7). La forme des questions 6 et 7 était particulière : au lieu de dresser une liste de langues parmi lesquelles l'enquêté devait choisir celles qu'il parle, nous avons proposé un tableau dans lequel il devait

---

<sup>77</sup> Voir annexes 1 (pour la version portugaise) et 2 (pour la version française).

insérer le nom des langues qu'il parle. Nous pensons que cette stratégie pourrait nous fournir des données intéressantes vis-à-vis des langues que chaque enquêté choisirait d'indiquer dans chacun des tableaux<sup>78</sup>. Pour chaque langue parlée ou écrite, l'enquêté devait indiquer son niveau de maîtrise en s'appuyant sur une échelle à quatre degrés : faible (3 à 4/10), moyen (5 à 6/10), bon (7 à 8/10) et très bon (9 à 10/10).

La troisième partie du questionnaire comportait une série de questions liées aux pratiques linguistiques de l'enquêté, notamment les contextes dans lesquels il pratique les langues capverdienne et portugaise (Q9 et Q10). Pour répondre à ces deux questions à choix multiples, le témoin devait choisir parmi une série de contextes, à savoir : à la maison, au travail, dans la rue, dans les services administratifs/publics, dans les commerces, à l'école pendant les cours, avec les enseignants, à l'école pendant les pauses et à l'église. Nous avons proposé une option de réponse « Autre (à spécifier) » afin de donner plus de latitude aux réponses de l'enquêté. Les questions 11 et 12 permettaient à l'enquêté d'indiquer, par des choix binaires (oui/non), s'il avait déjà été confronté à une situation dans laquelle on lui aurait imposé de parler la LP (Q11) ou interdit de parler la LCV (Q12). Les sous-questions (11.1 et 12.1) donnaient la possibilité aux enquêtés d'introduire plus de précisions à propos de ces situations de glottopolitique impropre. Toujours dans le cadre des pratiques langagières de l'enquêté, la question 13 permettait à l'informateur d'indiquer s'il connaît et/ou utilise l'ALUPEC. Cette section comportait une dernière question (Q14) qui demandait à l'enquêté s'il a déjà lu des livres en LCV.

La quatrième et dernière section, un peu plus longue que les précédentes, était consacrée aux représentations linguistiques de l'enquêté. Elle nous a permis de collecter un nombre considérable d'informations à propos des représentations, des attitudes et des opinions vis-à-vis de la situation sociolinguistique capverdienne. La question 15 de notre questionnaire demandait ainsi à chaque enquêté ce que représentent pour lui les langues maternelle, nationale et officielle. L'enjeu de cette question consiste à déterminer si les différents informateurs maîtrisent les questions associées aux statuts des langues. La seizième question permettait à l'enquêté d'indiquer la langue qu'il aime le plus et celle qui lui permet de mieux s'exprimer (Q16.1). La question 17, plutôt directe et centrale, demandait si l'enquêté est pour ou contre l'officialisation de la LCV. Une justification était demandée (Q17.1). La question 18 était directement associée à

---

<sup>78</sup> Nous y reviendrons lors de l'analyse des résultats au chapitre 10.

la précédente, étant donné qu'ici l'enquêté devait choisir la variante qu'il aimerait que l'on institutionnalise en cas d'officialisation de la LCV. Nous lui avons laissé 5 options, à savoir : la variante de Santiago, la variante de São Vicente, la variante de Santo Antão, la variante de Fogo ou une autre. Le choix d'insérer ces 4 variantes dans le questionnaire découle directement du fait que c'est sur ces quatre îles-là que nous avons mené notre enquête. Vu l'enjeu de la question, l'enquêté devait ensuite justifier son choix (Q18.1) et indiquer ultérieurement s'il accepterait qu'une variante autre la sienne soit adoptée (Q18.2) en répondant par « oui », « non » ou « sans opinion ». Ce dernier choix devait lui aussi être justifié (Q18.2.1).

Toujours dans le cadre des représentations linguistiques, nous avons proposé une nouvelle question à choix multiples (Q19) dans laquelle l'enquêté devait indiquer ce que représente pour lui la langue capverdienne. Les choix étaient variés : un moyen de communication, l'identité de chaque Capverdien, l'ennemi de la LP, une langue, un créole, un instrument d'unification, un instrument pédagogique, un dialecte ou encore l'option « autre » pour, encore une fois, donner plus de latitude aux réponses obtenues. Dans une optique comparative, la vingtième question de notre questionnaire permettait à chaque informateur d'établir une hiérarchie entre les langues capverdienne et portugaise, tout en indiquant si la LCV est une langue, supérieure, égale ou inférieure à la LP. Pour finir notre questionnaire, nous avons demandé aux enquêtés s'ils sont pour ou contre l'insertion de la LCV dans le système éducatif (Q21), s'ils connaissent la politique linguistique du Cap-Vert (Q22) et notre dernière question portait sur la transmission des langues. Nous demandions aux enquêtés quelles langues ils aimeraient que leurs enfants apprennent à parler. Un dernier mot de remerciement pour la collaboration clôturait notre questionnaire.

### **9.3.2 – Le guide d'entretien**

En ce qui concerne le guide des entretiens semi-directifs, il était composé de dix questions qui représentaient plutôt les thématiques qui seraient abordées tout au long des entretiens. Afin de garder des traces, nous avons enregistré, bien entendu avec le consentement de chacun des interviewés, l'ensemble des entretiens à l'aide d'un enregistreur audio portable.

Pour constituer l'échantillon d'informateurs institutionnels à interviewer, nous avons d'abord envoyé des courriels à certains des auteurs capverdiens que nous citons dans le manuscrit et avons également contacté le cabinet du ministère de la Culture. Les personnes avec qui nous avons pu échanger dans un premier moment nous ont fourni d'autres adresses de contact qui nous ont permis de créer notre réseau de personnes-ressources.

Au moment des entretiens, avant de rentrer dans les échanges directement liés à la thématique de notre recherche, nous avons demandé aux informateurs dans quelle langue ils préféreraient être interviewés. Après une courte présentation générale de l'enquête (ce qui a permis aux personnes interrogées de comprendre le but de nos questions et d'être plus précises dans les réponses), nous leur avons demandé de parler librement de la situation linguistique capverdienne. En fonction de l'orientation que prenaient les échanges, nous avons tenté de placer les questions/thématiques suivantes :

1. Que parle-t-on au Cap-Vert ?
2. Selon vous, faut-il intervenir pour gérer les langues au Cap-Vert ?
3. Comment le gouvernement gère-t-il les langues au Cap-Vert ?
4. Voyez-vous des avantages et/ou des inconvénients dans l'officialisation de la langue capverdienne ?
5. Est-ce que le choix de la langue a des conséquences économiques ?
6. A-t-il des conséquences sur la société ?
7. Pensez-vous que des Capverdiens s'opposent à l'idée d'officialisation de la LCV ?
8. Que fait le gouvernement pour changer les attitudes des Capverdiens face à la langue capverdienne ?
9. Existe-t-il d'autres obstacles à dépasser dans le processus d'officialisation ?
10. Comment voyez-vous l'avenir de la langue capverdienne ?

Les différentes réponses à la question 1 nous ont permis de rendre compte des représentations de chacun des enquêtés vis-à-vis de la LP et de la LCV. La chronologie des questions suivantes (qui n'a pas été strictement respectée pendant les entretiens) s'attache à un certain ordre logique, allant d'une description de la situation sociolinguistique des îles jusqu'à l'esquisse par l'interviewé d'un scénario hypothétique auquel mèneraient les différentes mesures de politiques linguistiques adoptées par le gouvernement. En revanche, tout au long des entretiens nous avons

tenté de nous détacher du guide afin de poser de nouvelles questions en fonction des réponses de chaque interlocuteur.

Les résultats des différents entretiens, matérialisés sous forme de parole d'experts en la matière, nous ont ainsi permis d'aborder plusieurs problématiques associées à l'officialisation de la langue capverdienne, notamment son impact au niveau politique, social, éducatif et économique.

Dans le prochain chapitre nous présenterons et traiterons l'ensemble des résultats que nous avons pu tirer de notre enquête de terrain.

## **Chapitre 10– L'enquête de terrain**

Afin de mieux cerner la thématique du présent travail de recherche et pour mettre en pratique l'ensemble des théories exposées dans les chapitres précédents, une analyse de données suivie d'une discussion s'impose. C'est pourquoi le présent chapitre joue un rôle central dans notre recherche. En effet, dans les prochaines sections nous aborderons des sujets clés. Après avoir rappelé la problématique au cœur de notre étude, nous exposerons dans un premier temps les multiples contraintes méthodologiques que nous avons dû surmonter pendant notre séjour sur le terrain. Ensuite nous exposerons l'ensemble des résultats obtenus avant de passer au bilan général.

## 10.1 – La définition du sujet d'étude

Notre objet d'étude, rappelons-le, concerne principalement la question de l'aménagement linguistique au Cap-Vert, plus précisément l'analyse des différentes actions sur les langues capverdienne et portugaise qui permettent au gouvernement d'assurer et préciser plus ou moins clairement leur statut. Ces différentes actions linguistiques découlent de la situation de conflit linguistique dans laquelle l'archipel se trouve plongé depuis très longtemps. En effet, comme nous l'avons précisé auparavant, la politique linguistique capverdienne semble divisée entre un remarquable désir de valorisation de la langue du peuple, la LCV, et une volonté de préservation de la LP, un héritage colonial.

Nous avons jusqu'ici analysé les différentes lois linguistiques adoptées dans l'archipel<sup>79</sup> et les actions sur les langues menées par les décideurs. Dans cette nouvelle étape de notre recherche, nous tenterons de cerner l'impact de cette même politique linguistique sur la société capverdienne d'une manière générale en accordant une certaine importance aux contextes sociaux dans lesquels les deux langues sont pratiquées et aux mécanismes de régulation linguistique des usages mis en place. Ces éléments nous permettront d'étudier les représentations des Capverdiens sur la situation sociolinguistique capverdienne.

Pour atteindre cet objectif, nous nous basons sur notre question de départ (*Quel avenir pour la politique linguistique capverdienne ?*), à laquelle nous avons associé un certain nombre de questions secondaires. Pour rappel, les voici :

- À quels besoins l'officialisation de la langue capverdienne permettrait-elle de répondre ?
- Quel impact l'officialisation de cette langue aura-t-elle sur la société capverdienne ? Et sur le système éducatif ?
- Quels avis et représentations les Capverdiens ont-ils vis-à-vis de la question de l'officialisation de la langue nationale ?
- Sur quels modèles/méthodes le gouvernement devrait-il s'appuyer afin d'atteindre son officialisation ?
- Quels enjeux le gouvernement devra-t-il prendre en compte ?
- Quelles difficultés le gouvernement devra-t-il surmonter ?

---

<sup>79</sup> Voir chapitre 8.

Ce questionnement nous permettra de mieux comprendre l'objet social que sont les représentations langagières des Capverdiens sur la situation sociolinguistique capverdienne. Cela nous permettra ensuite d'estimer l'avenir de la politique linguistique adoptée sur l'archipel.

Afin d'apporter des réponses à notre questionnement, nous nous sommes déplacé sur les quatre îles les plus peuplées<sup>80</sup>, à savoir :

- Santiago : c'est l'île qui comporte le plus grand centre populationnel (environ 290 000 habitants) dont Praia, la capitale ;
- São Vicente : environ 80 000 habitants ;
- Santo Antão : environ 40 000 habitants ;
- Fogo : environ 35 000.

Le choix de ces îles pour la réalisation de notre enquête de terrain résulte du fait qu'elles comptent, rien qu'à elles seules, 84% (soit plus des quatre cinquièmes) de la population capverdienne, estimée à quelque 530 000 habitants, selon l'INE en 2015. C'est également sur ces îles que se trouvait l'ensemble des personnes-ressources avec qui nous étions en contact pour la réalisation des entretiens. En effet, ces îles comportent également les principaux centres administratifs nationaux (siège du gouvernement, ministères, universités, etc.).

## **10.2 – Les choix méthodologiques**

Une fois sur notre terrain de recherche, nous avons été confronté à un certain nombre de contraintes et difficultés que nous avons dû surmonter. Ces difficultés étaient essentiellement liées, d'un côté, à notre terrain de recherche, et de l'autre, aux outils de recherche que nous avons adoptés lors du recueil de données, à savoir le questionnaire et l'entretien semi-directif. Le dépassement de ces difficultés était important pour atteindre l'objectif des 380 questionnaires administrés. Pour y parvenir, nous avons mis en place des stratégies diverses et variées qui nous ont permis de mener à bien notre enquête de terrain. C'est ce dont nous parlerons dans les prochaines sections.

---

<sup>80</sup> Selon les données de l'INE publiées en 2015.

### 10.2.1 – Les limites et contraintes liées au terrain de recherche

Culturellement parlant, le Cap-Vert est un pays riche<sup>81</sup>. En effet, l'insularité fait que chaque île développe des manifestations culturelles, des usages et coutumes qui lui sont propres. Cette richesse rend chaque île unique. C'est l'une des raisons pour lesquelles les habitants de chaque île accordent beaucoup d'importance à leur île d'origine, ce qui est strictement corrélé à leur identité et au sentiment d'appartenance à un groupe/une communauté bien précis. Nous avons estimé qu'il était primordial de prendre en compte ce facteur culturel lors de l'administration de notre questionnaire.

L'une des principales manifestations de la diversité au Cap-Vert sont les diverses variantes de la LCV parlées sur les îles. Ainsi, pour faciliter notre entrée sur le terrain, nous avons tenté de parler la variante de l'île sur laquelle nous nous trouvions. En effet, avant toute interaction avec les informateurs, nous leur avons d'abord demandé (en LCV) de choisir la langue dans laquelle ils aimeraient être interrogés. Sans surprise, l'ensemble des personnes que nous avons interpellé a souhaité que les échanges aient lieu en LCV. Nous pensons que ceci n'est en aucun cas le fruit du hasard, étant donné que le contexte dans lequel on se trouvait (c'est-à-dire dans la rue) c'est la LCV qui est systématiquement préférée dans les échanges entre nationaux. Cela dit, parfois nous avons été obligés de répéter (sans trop modifier) certaines questions parce qu'un ou autre enquêté estimait ne pas l'avoir comprise. Pour nous, le fait de devoir répéter les questions tout en nous efforçant de garder leur homogénéité est secondaire face au besoin d'adaptation au contexte social de l'enquête et des enquêtés. C'est une stratégie d'approche des personnes qui a fonctionné, étant donné que la plupart des personnes que nous avons interpellées se sont montrées disponibles pour répondre, mis à part quelques rares cas de refus.

Nous sommes conscient du fait que notre statut de chercheur *insider* (ou « membre de la communauté ») a influencé le type de rapport que nous avons établi avec nos différents témoins. Ce statut nous a permis de mieux comprendre la subtilité du langage utilisé par les enquêtés et de gagner leur confiance plus facilement. Si le partage de la même langue et l'appartenance à la même culture représentent un certain avantage, cela peut également constituer un inconvénient. Partageant plus ou moins les mêmes valeurs culturelles que les témoins, nous nous trouvions sur

---

<sup>81</sup> Voir chapitre 3.

un terrain qui pour nous est naturellement connu. Cette connaissance du terrain peut parfois se traduire par un manque d'attention vis-à-vis de certains éléments comportementaux ou langagiers qui peuvent finalement se révéler intéressants. De plus, le partage culturel peut se traduire également par le partage des mêmes tabous conversationnels. Pour ces raisons, tout au long de notre enquête de terrain nous avons tenté d'être dans une sorte d'état d'alerte, de prêter attention aux différents éléments de notre entourage, d'être attentif au comportement des enquêtés, entre autres. En tant qu'*insider*, nous savons que nous ne pouvons pas nous comporter comme un chercheur *outsider*. Nous assumons pleinement notre condition de « chercheur chez soi » qui peut avoir une influence sur les réponses des enquêtés. Est-ce qu'un chercheur *outsider* influence moins ses témoins qu'un chercheur *insider* ? Est-ce que les enquêtés se livrent plus avec un chercheur *insider* ou un *outsider* ? Il est difficile de savoir, mais dans les deux cas il est important d'être conscient de sa condition tout au long de l'enquête et de trouver la position la plus authentique possible. Nous nous sommes ainsi imposé une réflexivité constante, une posture méthodologique qui nous a permis d'intégrer notre propre personne dans notre sujet d'étude et d'être conscients de nos propres valeurs dans le cadre de notre travail scientifique.

Nous pensons même que c'est en raison de notre condition *d'insider* que certains témoins curieux nous demandaient si nous étions membre du gouvernement ou si notre étude a été commandée par ce dernier. Certains enquêtés voulaient savoir s'ils étaient face à un expert, position dans laquelle nous avons systématiquement évité de nous placer tout au long de notre enquête, de façon à limiter les jugements et préjugés liés au fait de faire de longues études qui nous placeraient dans une situation du « détenteur du savoir », ce qui, par conséquent, pourrait inhiber les enquêtés. Ceci nous a tout de même posé un défi éthique vis-à-vis des témoins, étant donné que nous devons éviter d'expliquer notre démarche de manière trop détaillée tout en essayant d'être à la fois crédible et honnête. Pour ce faire, nous nous présentions en tant qu'étudiant universitaire (sans plus de précisions) qui était en train de réaliser un devoir dans le cadre de ses études. À notre avis, cette stratégie nous a permis de mettre à l'aise les informateurs de manière à ce qu'ils ne se sentent pas évalués par un expert dans leurs réponses, d'éviter une situation de trop grande distance sociale, d'éloigner la peur de donner une réponse fautive ou incorrecte et d'instaurer un climat de confiance mutuelle. Grâce à cela, nous avons pu être convaincant tout en restant professionnel.

Nous avons mis en place un jeu de rôle afin d'assurer notre légitimité en tant que chercheur, variable déterminante pour assurer le bon déroulement de la recherche.

### **10.2.2 – Les limites et contraintes liées aux outils de recherche**

Nos outils de recherche nous ont également posé quelques difficultés. Tout d'abord le questionnaire que nous avons réalisé pour recueillir des informations sur les représentations et les attitudes linguistiques des enquêtés a dû être testé à plusieurs reprises, de manière à s'assurer de la clarté et de l'objectivité des questions. Conçu en français puis traduit en portugais, ce travail nous a pris du temps en raison des plusieurs reformulations, changements et adaptations. Malgré cela, au bout du compte nous nous sommes retrouvé avec un questionnaire dont les questions étaient claires, avec un vocabulaire simple et univoque, sans constructions grammaticales trop complexes et adapté au profil langagier du public cible.

Une autre contrainte concerne le temps d'administration du questionnaire à l'oral qui était relativement limité. Lors de l'enquête dans les rues, nous interpellions les passants. Une fois notre demande d'enquête acceptée, nous estimions ne pas pouvoir retenir les enquêtés au-delà de 10 minutes, certains se montrant un peu pressés. De plus, la plupart du temps nous avons administré les questionnaires durant les heures de travail (9h-18h), heures pendant lesquelles la plupart des personnes sont occupées. Ce temps d'administration limité a certainement influencé la qualité des réponses des témoins qui, dans la hâte de partir, seraient tentés de donner des réponses bâclées, n'émanant pas d'une réelle réflexion sur le sujet en question.

En outre, durant l'administration du questionnaire, nous avons pu constater certains des biais cognitifs et motivationnels que nous avons exposés dans le chapitre précédent<sup>82</sup>, notamment l'effet de cadrage (certaines réponses des enquêtés étaient induites par les questions) et l'effet d'amorçage, dans lequel les questions antérieures aident les enquêtés à attribuer un sens aux questions suivantes. Nous avons régulièrement remarqué ce dernier effet, notamment lorsque certains enquêtés disaient au début ne parler que la LP (tout en oubliant la LCV) et, au fil des questions, finissaient le questionnaire comme de vrais défenseurs de la LCV.

---

<sup>82</sup> Voir sous chapitre 9.2.1.

Nous avons également remarqué que certains informateurs avaient envie d'en dire plus, mais, comme nous étions dans le cadre d'un questionnaire, les longs échanges ne pouvaient pas être privilégiés sous peine de conditionner les réponses obtenues. Ceci nous renvoie vers le manque d'interaction dans les questionnaires, aspect que l'on n'a jamais cessé pointer du doigt et se révèle un réel inconvénient. En revanche, c'est ce même manque d'interaction qui permet l'homogénéisation des réponses et facilite le traitement des données, ce qui est l'un des principaux avantages du questionnaire.

En ce qui concerne notre guide d'entretien semi-directif, comme les questions laissaient le champ libre à l'expression des enquêtés, nous sommes retrouvés avec une importante masse d'information qui devait être traitée et analysée sous différents angles, ce qui s'est révélé particulièrement chronophage. Parfois, nous avons même eu l'impression que certains enquêtés ne répondaient pas réellement aux questions posées, peut-être en raison de leur manque de connaissance dans le domaine en question ou bien pour esquiver un thème qu'hypothétiquement pourrait les déranger. De plus, le traitement des entretiens qui ont eu lieu en portugais a été plus efficace que ceux qui ont eu lieu en LCV. Comme nous avons eu des difficultés dans les premières tentatives de retranscription intégrale des entretiens en capverdien, nous nous sommes finalement intéressés à la production d'information plutôt qu'à la production de la parole pour l'ensemble des entretiens. C'est pourquoi nous n'avons pas fait une retranscription intégrale des entretiens en LCV et avons opté pour faire une synthèse, dans un tableau, des idées exposées par chaque personne-ressource dans un premier temps, puis avons relevé les éléments clés. De plus, le manque d'interlocuteurs lusophones en présentiel ne nous a pas permis de réaliser d'entretiens exploratoires afin de tester et affiner nos interrogations.

En outre, au cours de nos différents entretiens nous avons continuellement tenté d'adopter une posture neutre face aux réponses des informateurs et les avons laissés s'exprimer librement sans nous priver d'intervenir de manière à les encourager d'aller plus loin dans leurs réponses. Nous avons également été sans cesse à l'écoute et très attentifs aux paroles des interviewés. Cette tâche s'est révélée un peu fastidieuse vers la fin de notre enquête de terrain.

Notre enquête nous a ainsi permis de rendre compte des nombreuses contraintes méthodologiques auxquelles chaque chercheur est confronté lorsqu'il se rend sur son terrain de recherche. En effet, un réel travail d'adaptation à ce dernier est quasi systématiquement nécessaire indépendamment du fait que l'on soit un chercheur *insider* ou *outsider*.

### **10.2.3 – Le déroulement de l'enquête de terrain**

Après avoir mis au point nos différents outils de recherche et fixé des rendez-vous avec l'ensemble des personnes-ressources que nous avons contactées au préalable, nous nous sommes rendu au Cap-Vert pour réaliser notre enquête de terrain.

Le tableau ci-dessous expose l'ordre chronologique de notre séjour sur les différentes îles du Cap-Vert concernées par notre enquête, le nombre de jours que nous y avons passé ainsi que les objectifs à atteindre en termes d'entretiens et de questionnaires administrés :

<b>Île et nombre d'habitants<sup>83</sup></b>	<b>Dates du séjour sur le terrain</b>	<b>Objectifs</b>
<b>Santiago</b> -Population : 294 135 hab.	Du lundi 30 avril jusqu'au vendredi 4 mai 2018 (4 jours)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des interviews auprès du ministre de la Culture, d'un anthropologue, d'une linguiste, d'une enseignante universitaire, d'un écrivain et d'un animateur radiophonique ;</li> <li>- Administrer 50 questionnaires (micro-trottoir) dans la rue ;</li> <li>- Administrer des questionnaires dans une classe de lycée d'environ 30 élèves ;</li> <li>- Administrer des questionnaires dans une classe universitaire d'environ 30 étudiants ;</li> </ul>
<b>Fogo</b> -Population : 35 837 hab.	Du vendredi 4 mai jusqu'au lundi 7 mai 2018 (3 jours)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrer 30 questionnaires (micro-trottoir) dans la rue ;</li> <li>- Administrer des questionnaires dans une classe de lycée d'environ 30 élèves ;</li> </ul>
<b>São Vicente</b> -Population : 81 014 hab.	Du lundi 7 mai jusqu'au jeudi 10 mai 2018 puis du lundi 14 mai jusqu'au dimanche 20 mai 2018 (10 jours au total)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des interviews auprès d'un ancien ministre de la Culture, d'une députée à l'Assemblée nationale, d'une enseignante universitaire et de deux animateurs radiophoniques ;</li> <li>- Administrer 50 questionnaires (micro-trottoir) dans la rue ;</li> <li>- Administrer des questionnaires dans une classe de lycée d'environ 30 élèves ;</li> <li>- Administrer des questionnaires dans une classe universitaire d'environ 30 étudiants ;</li> </ul>
<b>Santo Antão</b> -Population : 40 547 hab.	Du jeudi 10 mai jusqu'au lundi 14 mai 2018 (4 jours)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrer 50 questionnaires (micro-trottoir) dans la rue ;</li> <li>- Administrer des questionnaires dans une classe de lycée d'environ 30 élèves ;</li> </ul>
<b>Total de jours : 21</b>		<b>Total de questionnaires à administrer : 380</b> <b>Total d'entretiens à réaliser : 11</b>

**Tableau 11** - Objectifs du séjour au Cap-Vert.

Cependant, tout ne s'est pas passé comme prévu avant notre arrivée au Cap-Vert. Tout d'abord, l'entretien auprès du ministre de la Culture devait avoir lieu le mercredi 2 mai 2018 au Palais du peuple, siège du gouvernement. Ce rendez-vous a été confirmé un mois avant notre arrivée sur l'île de Santiago, reconfirmé cinq jours avant notre départ vers le Cap-Vert (avec un changement d'horaire : dorénavant il aurait lieu le même jour, mais à 16h30) pour finalement être annulé le jour même où il devait avoir lieu, par le biais d'un mail reçu 1h avant l'heure fixée. D'après le secrétariat du ministère en question, à la suite d'un changement de programme, le ministre a dû se rendre à une réunion à l'extérieur de la capitale.

<sup>83</sup> Selon les données de l'INE publiées en 2015.

L'entretien auprès de l'ancien ministre de la Culture prévu sur l'île de São Vicente n'a pas non plus eu lieu. De changement en changement de date, finalement le jour de notre retour en France est arrivé sans que l'ex-ministre de la Culture se rende disponible pour la réalisation de l'interview. Nous n'avons pas pu réaliser l'entretien auprès d'un des deux animateurs radiophoniques que nous avons contactés parce que celui-ci trouvait systématiquement des excuses pour ne pas répondre à nos questions. De plus, pour des raisons de force majeure, l'écrivain D n'a pas pu répondre oralement à nos questions et a tenu à nous envoyer ses différentes réponses par écrit. Notre entretien semi-directif s'est donc provisoirement transformé en entretien directif. En raison de ces différents imprévus nous n'avons finalement pu réaliser que 8 entretiens sur les 11 prévus au départ.

En ce qui concerne l'administration des questionnaires, nous n'avons pas pu atteindre l'objectif préétabli des 380 questionnaires administrés. Comme notre séjour sur chaque île était court et que les engagements pris étaient nombreux, nous n'avons pas pu atteindre la barre des 50 questionnaires administrés dans la rue sur les îles de Santo Antão et Fogo. Nous avons été contraint de n'administrer que 30 questionnaires. Comme sur ces îles la population est essentiellement rurale et plus réduite par rapport aux îles de Santiago et São Vicente, le nombre de personnes que nous avons pu croiser pour administrer notre questionnaire a été particulièrement limité par ces contraintes.

En outre, le nombre d'élèves par classe dans les lycées où nous avons réalisé notre enquête était réduit et avaient en moyenne 20 élèves, ce qui était considérablement en dessous des 30 élèves enquêtés par classe prévus au départ. Le scénario était identique dans les classes universitaires, du fait que les deux classes que nous avons interrogées avaient en moyenne 24 étudiants inscrits. Malgré cela, les enquêtes qui ont eu lieu dans les salles de cours se sont déroulées dans des conditions idéales, étant donné que les enquêtés étaient tous rassemblés dans des salles et ont pu remplir eux-mêmes leurs questionnaires. Cela nous a également permis de présenter l'enquête très brièvement, d'informer les étudiants sur l'anonymat de leurs déclarations, de donner des instructions de remplissage et de répondre aux éventuelles questions des enquêtés. La moyenne du temps de réponse des enquêtés était estimée à environ quinze minutes.

Les différents imprévus auxquels nous avons été confronté ont eu pour principale conséquence la réduction de la taille de notre échantillon. Finalement, nous n'avons pu administrer que 288

questionnaires par rapport à l'objectif des 380 prévus, environ une centaine de moins. Nous présenterons l'ensemble des données recueillies dans la prochaine section.

### **10.3 – Les résultats obtenus et les discussions**

Au terme de notre enquête de terrain, nous avons pu interroger environ trois centaines de personnes. Par la suite, nous avons constitué une base de données dans laquelle nous avons répertorié l'ensemble des réponses obtenues. Intéressons-nous donc à notre corpus.

#### **10.3.1 – Présentation générale du corpus**

Lors de la planification de notre enquête de terrain, nous avons estimé que la population cible pour répondre à nos questions devrait respecter certains critères d'éligibilité, à savoir :

- I. des personnes majeures (18 ans et plus), sauf pour les lycées, où certains témoins avaient 17 ans ;
- II. de nationalité capverdienne ;
- III. informées ou non-informées sur le thème de la recherche.

Autrement dit, n'importe quel individu capverdien et majeur serait susceptible d'apporter les réponses que nous recherchions. Notre but était ainsi celui de la constitution d'un échantillon probabiliste (Lugen, 2015), basé sur le choix des répondants au hasard. Au bout de l'enquête de terrain, nous avons pu administrer un total de 288 questionnaires que nous avons triés, classés (en fonction du contexte dans lequel ils ont été administrés) et codés comme suit :

<b>Questionnaires administrés dans des lycées</b>			
<b>Îles</b>	<b>Écoles</b>	<b>Codes d'identification</b>	<b>Nombre de questionnaires administrés</b>
Santiago	École secondaire Cónego Jacinto Peregrino da Costa	LyP x <sup>84</sup>	22
Fogo	École secondaire Dr. Henrique Teixeira de Sousa	LFg x	19
São Vicente	École industrielle et commerciale du Mindelo	LSv x	20
Santo Antão	École secondaire José Pereira Jardim	LSa x	18
			<b>Total : 79</b>

**Tableau 12** - Nombre de questionnaires administrés auprès de lycéens au Cap-Vert.

<b>Questionnaires administrés à l'université</b>			
<b>Îles</b>	<b>Campus universitaires</b>	<b>Codes d'identification</b>	<b>Nombre des questionnaires administrés</b>
Santiago	Université du Cap-Vert (Campus de Palmarejo, situé à Praia)	USt x	28
São Vicente	Université du Cap-Vert (Campus de Mindelo, situé à Mindelo)	USv x	21
			<b>Total : 49</b>

**Tableau 13** - Nombre de questionnaires administrés auprès d'étudiants universitaires au Cap-Vert.

<sup>84</sup> x=N<sub>1</sub>

<b>Questionnaires administrés dans la rue</b>			
<b>Îles</b>	<b>Ville</b>	<b>Codes d'identification</b>	<b>Nombre de questionnaires administrés</b>
Santiago	Praia	St x	50
Fogo	São Filipe	Fg x	30
São Vicente	Mindelo	Sv x	50
Santo Antão	Porto Novo	Sa x	30
			<b>Total : 160</b>

**Tableau 14** - Nombre de questionnaires administrés dans les rues du Cap-Vert.

Étant donné que nous ne connaissons pas la taille exacte de la population capverdienne, nous sommes en mesure de considérer que nous sommes face à ce qu'en langage statistique on appelle, selon Marien et Beaud (2003), une « population infinie ».

Selon un calculateur de taille d'échantillon en ligne<sup>85</sup>, nous pouvons également considérer que notre échantillon de 288 enquêtés est représentatif de l'ensemble de la population capverdienne, avec une marge d'erreur réelle de 5% pour un niveau de confiance de 90%. Ce dernier chiffre reflète le degré de certitude de la marge d'erreur et permet d'estimer le nombre de fois où le vrai pourcentage de la population qui choisit une réponse est au-dedans de la marge d'erreur. Si nous avions pu administrer les 380 questionnaires prévus au départ, le niveau de confiance s'élèverait à 95%, ce qui n'est pas le cas en raison des nombreuses contraintes liées aux ressources humaines, techniques, économiques et temporelles disponibles.

Lors de l'analyse statistique des réponses obtenues, nous avons eu recours au logiciel Microsoft Excel, logiciel que nous maîtrisons très bien, grâce aux compétences acquises lors de nos études secondaires au lycée. Comme les questionnaires étaient sous format papier, nous avons dû saisir manuellement l'ensemble des données récoltées et pour chaque question fermée. Pour faciliter la saisie qui nous a quand même coûté environ une semaine de travail, nous avons attribué un chiffre à chacune des réponses possibles du questionnaire. Par exemple, dans la question 1, consacrée au sexe de l'informateur, nous avons attribué le chiffre 1 à la réponse « un homme » et le 2 à la réponse « une femme ». Ensuite, pour calculer le nombre d'hommes et de femmes interrogés, nous avons utilisé la fonction statistique d'Excel « NB.SI » comme suit : « =NB.SI(B3:B81;"1") ». Le principe de base de cette fonction consiste à prendre en compte une

<sup>85</sup> <https://fr.surveymonkey.com/mp/sample-size-calculator/>

plage de données et à l'étudier par le prisme d'un critère, comme l'indique le « SI » qui la compose. En un mot, elle permet de compter les valeurs correspondant au critère, dans ce cas le nombre de fois où le "1" apparaît dans la plage de données allant de cellule B3 à la cellule B81. Ainsi, dans nos différents tableaux Excel, nous avons utilisé cette fonction à plusieurs reprises pour compter le nombre de fois où chacune des réponses fermées a été choisie.

Au-delà des données quantitatives, nous avons réalisé environ cinq heures et demie d'entretiens semi-directifs auprès de différents informateurs :

<b>Entretien</b>	<b>Informateur</b>	<b>Île (lieu)</b>	<b>Durée de l'interview</b>
1.	Enseignante X	Santiago (dans un bureau)	69 min.
2.	Enseignante Z	São Vicente (dans un bureau)	34 min.
3.	Députée A	São Vicente (dans un bureau)	46 min.
4.	Linguiste B	Santiago (dans une librairie)	60 min.
5.	Anthropologue C	Santiago (dans un café)	47 min.
6.	Écrivain D	São Vicente	(réponses écrites reçues par courriel)
7.	Animateur de radio 1	Santiago (dans une librairie)	24 min.
8.	Animateur de radio 2	São Vicente (dans un studio radiophonique)	40 min.
<b>Total d'heures d'enregistrement :</b>			<b>5 heures et 21 min.</b>

**Tableau 15** - Nombre et durée des entretiens semi-directifs réalisés.

Ces différentes paroles d'experts seront analysées dans les prochaines sections. Mais avant cela, intéressons à l'analyse de nos données quantitatives.

### **10.3.2 – Présentation et analyse des données collectées à travers le questionnaire**

Pour analyser les observables de notre enquête, nous avons divisé cette étape en trois grands axes<sup>86</sup> : tout d’abord nous traiterons les données collectées dans les lycées, ensuite nous examinerons les données obtenues lors de notre passage par les campus universitaires et pour finir nous nous occuperons des données collectées dans les rues du Cap-Vert. Chaque axe sera suivi d’une partie dédiée à la discussion des résultats.

Afin de mieux présenter les principaux résultats de notre enquête, nous avons eu recours au logiciel « Excel ». Celui-ci nous a permis de créer des graphiques et des tableaux qui schématisent les différentes réponses collectées.

#### **10.3.2.1 – L’enquête dans les lycées : du monolinguisme institutionnel au bilinguisme des élèves interrogés**

L’analyse de la situation langagière vécue par les élèves capverdiens dans les salles de classe est importante dans la mesure où ils connaissent non seulement chacune des langues en question, mais encore les phénomènes de transfert de l’une vers l’autre, ainsi que les problèmes psychopédagogiques que l’on peut identifier dans le milieu scolaire (Duarte, 2000b). La compréhension de leur situation pourrait donc fournir d’importantes pistes à suivre pour officialiser la LCV.

De plus, cette étude quantitative nous a permis de, premièrement, décrire le profil social et linguistique des enquêtés, deuxièmement, définir leurs pratiques langagières que ce soit dans les salles de cours ou en dehors, et, finalement, d’exposer leurs représentations linguistiques vis-à-vis des deux langues du pays. Ce dernier point est important dans la mesure où les images que les enquêtés possèdent de chacune des langues permettent de rendre compte de la dynamique des situations de conflit linguistique.

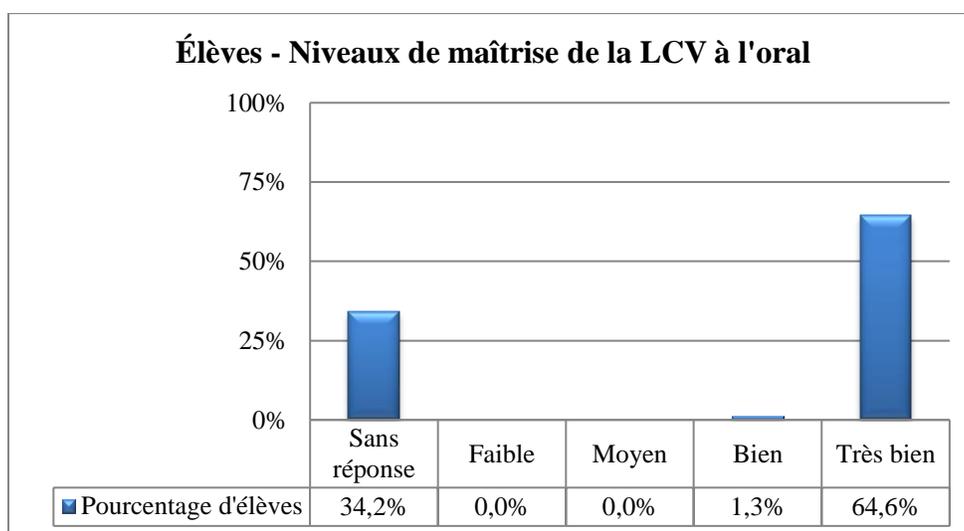
---

<sup>86</sup> Nous tenons à préciser que nous n’avons pas considéré une analyse des données « île par île », car nous avons constaté que les données variaient très peu en fonction de cette variable. De plus, une analyse dans ce sens serait également très répétitive au fil de la présentation et de l’analyse des réponses.

### 10.3.2.1.1 – Les résultats de l'enquête dans les lycées

Notre échantillon, rappelons-le, est composé de 79 élèves qui étaient en dernière année d'études secondaires (12<sup>e</sup> année<sup>87</sup>). Au moment de la réalisation de l'enquête dans les salles de cours, ils avaient entre 17 et 21 ans (dont 33% d'hommes et 67% de femmes) et étaient tous capverdiens originaires essentiellement des îles de Santiago, São Vicente, Fogo et Santo Antão, îles sur lesquelles se situent les 4 lycées dans lesquels nous avons administré les questionnaires. Le temps de réponse au questionnaire était estimé à environ 15 minutes.

Pour décrire le profil linguistique des élèves, nous leur avons demandé quelles langues ils parlaient et d'autoévaluer leur niveau de compétence orale et écrite dans chaque langue en fonction de l'échelle suivante : faible (3 à 4/10), moyen (5 à 6/10), bien (7 à 8/10) et très bien (9 à 10/10).

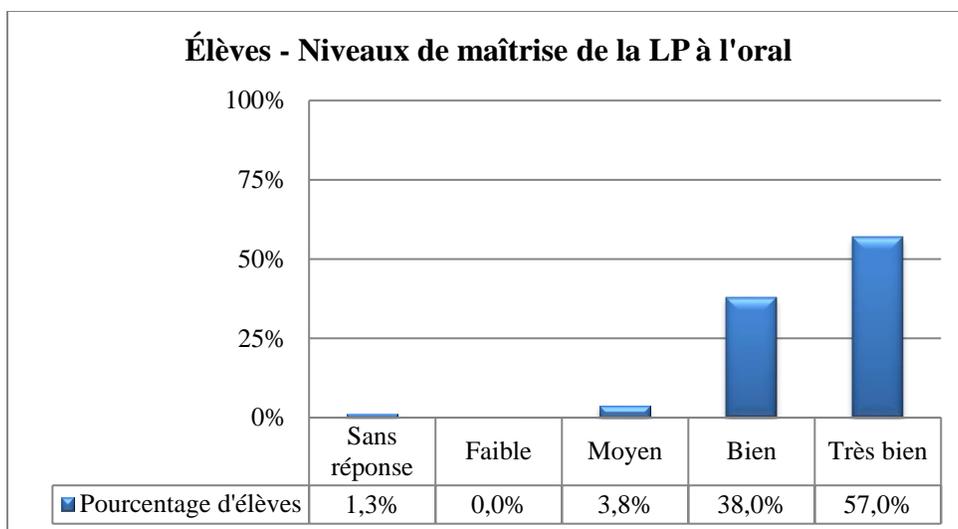


**Graphique I** - Niveaux de maîtrise de la LCV à l'oral par élèves enquêtés.

Comme nous n'avons pas dressé une liste de langues parmi lesquelles les élèves devaient choisir, 34,2% d'entre eux n'ont pas mentionné qu'ils parlaient la LCV. Ceux qui y ont pensé (64,6%) estimaient avoir un niveau « très bien » en LCV à l'oral.

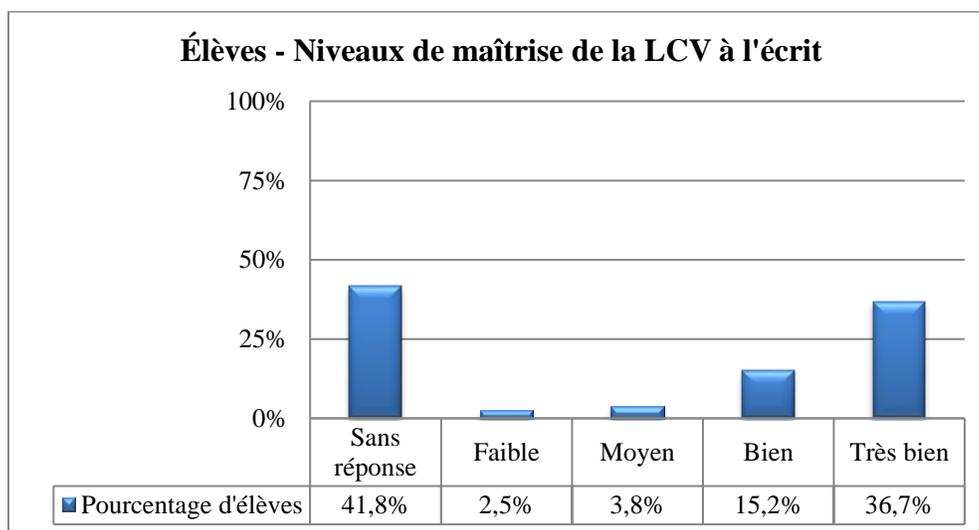
Concernant la maîtrise de la LP à l'oral, 38% estimaient avoir un niveau « bien » et 57% un niveau « très bien ».

<sup>87</sup> L'équivalent des classes de terminale dans le système éducatif français.



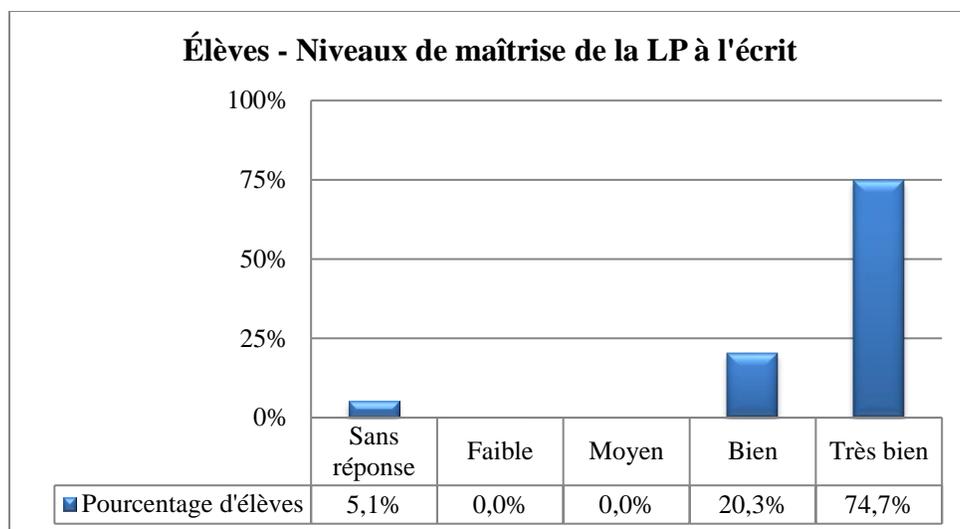
**Graphique II** - Niveaux de maîtrise de la LP à l'oral par élèves enquêtés.

Le scénario est approximativement identique en ce qui concerne l'écrit, étant donné que 41,8% des enquêtés n'ont pas indiqué la LCV dans la liste des langues qu'ils écrivaient, et parmi ceux qui l'ont fait, 15,2% pensaient avoir un niveau « bien » et 36,7% un niveau « très bien ».



**Graphique III** - Niveaux de maîtrise de la LCV à l'écrit par élèves enquêtés.

Par rapport à l'écriture en LP, 20,3% des élèves estiment avoir un niveau « bien » et la grande majorité (74,7%) juge « très bien » écrire en portugais.



**Graphique IV** - Niveaux de maîtrise de la LP à l'oral par élèves enquêtés.

Mis à part les deux langues du Cap-Vert, les élèves ont admis parler et écrire des langues centrales comme le français, le mandarin et l'anglais avec différents niveaux de compétence.

En ce qui concerne les pratiques langagières, nous avons proposé aux enquêtés une question à choix multiples dans laquelle ils devaient choisir les contextes dans lesquels ils parlent l'une et/ou l'autre langue. De prime abord, nous avons constaté que les contextes d'usage de la LCV et de la LP sont remarquablement bien définis :

<b>Contextes d'usage des langues par les élèves du secondaire</b>	<b>LP</b>	<b>LCV</b>
À la maison	3,8%	<b>96,2%</b>
Dans la rue	1,3%	<b>93,7%</b>
Dans les commerces	8,9%	<b>59,5%</b>
À l'école pendant les cours	<b>92,4%</b>	22,8%
À l'école pendant les pauses	0,0%	<b>92,4%</b>
Dans les services administratifs/publics	35,4%	12,7%
Avec les enseignants	<b>75,9%</b>	11,4%
Lors des cultes religieux	10,1%	45,6%
Autre (à spécifier)	0,0%	0,0%

**Tableau 16** - Contextes sociaux où les élèves utilisent la LCV et/ou la LP.

Ce n'est que dans un cadre scolaire (pendant les cours, avec les enseignants) que l'usage de la LP prédomine. Dans les services administratifs/publics, les élèves parlent plutôt la LP. En revanche, dans les autres contextes sociaux, les élèves admettent utiliser quasi exclusivement la LCV, y compris à l'école pendant les pauses. Pour les élèves, nous avons décidé de ne pas considérer le

contexte « au travail », étant donné que la grande majorité ne travaille pas en dehors des heures de cours. Ce tableau nous permet également d'observer que les contextes d'usage ne sont pas étanches, vu que les deux langues sont globalement présentes dans l'ensemble des contextes sociaux que nous avons considérés. Autrement dit, certains locuteurs admettent utiliser les deux langues dans un même environnement communicationnel.

Lorsque nous avons demandé aux élèves s'ils ont déjà été confrontés à une situation dans laquelle on leur a interdit de parler la LCV, 59,5% ont répondu « oui » et 38% a répondu « non ». Sur cette même voie, nous leur avons demandé s'ils ont déjà été obligés de parler la LP et 73,4% ont répondu « oui » alors que 24,1% ont répondu « non ». Tous ceux qui ont répondu « oui » aux deux questions ont témoigné que ces situations de glottopolitique impropre ont eu lieu dans des salles de cours.

Une partie considérable des élèves (91,1%) admet ne pas connaître l'ALUPEC et parmi les 5 élèves qui estiment le connaître, 4 affirment l'utiliser. En revanche, le scénario est relativement différent par rapport aux pratiques de lecture en LCV : plus d'un élève sur deux (soit 55%) déclare avoir déjà lu des livres en LCV.

Les représentations des élèves sont variées. En effet, à la question « Que représente pour vous la langue maternelle », les réponses allaient plutôt dans le sens de langue qui représente les origines (LyP8<sup>88</sup>, LSA1), l'identité (LSv12, Lsv15), la langue mère (LyP11, Lsv2, LSA6, LFg3) et très souvent la première langue apprise à la maison, aux côtés des parents. Pour ce qui est des représentations autour de la notion de « langue nationale », si pour une partie considérable d'élèves c'est la LCV, langue parlée sur tout le territoire national (LSa10, LSA17, Lsv1, Lsv14, LFg19), pour d'autres cette notion englobe aussi la LP (LFg11, LyP16). La notion de « langue officielle » renvoie quasi systématiquement à la LP (LyP16, Lsv18, LSA8, LFg2), langue de l'école (LyP13, Lsv15, LSA10) et des formalités (LSv3, LyP10). Pour certains, c'est une langue que l'on est obligé d'accepter et d'utiliser (LSa1) ou bien que l'on doit « connaître indépendamment de sa langue maternelle » (LSa10).

---

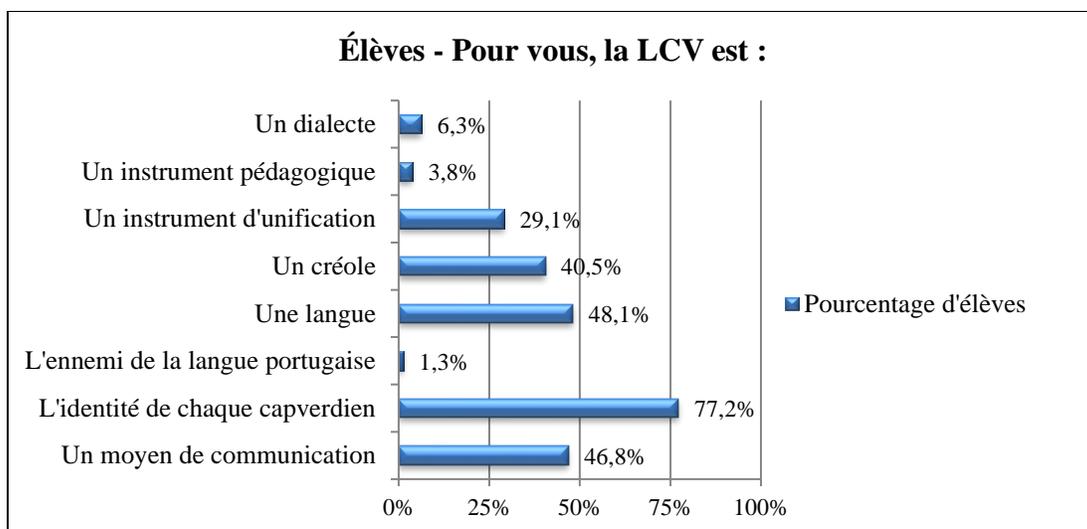
<sup>88</sup> Lorsque nous citerons les réponses ouvertes des enquêtés, nous indiquerons systématiquement le code du questionnaire d'où elles sont issues de manière à faciliter leur identification.

La LCV est la « langue la plus aimée » pour 44,3% des enquêtés. La LP n'arrive que 4<sup>e</sup> (11,4%) dans ce classement dominé par la LCV. Les langues anglaise (32,9%) et française (13,9%) sont respectivement à la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> place. Quant à la « langue de meilleure expression », la LCV, toujours première (54,4%), est suivie cette fois-ci par la LP (16,5%), le français (11,4%) et l'anglais (7,6%). Le fait qu'une partie considérable des élèves place la LCV à la première place dans les deux cas se justifie par un usage fréquent de cette langue depuis la naissance.

Les opinions concernant l'officialisation de la LCV semblent partagées. D'un côté, seulement 6,3% des enquêtés se disent « contre » l'officialisation de la LCV pour des raisons essentiellement liées aux « lacunes » que cette langue possède : elle « ne sert pas pour les communications internationales » (LSv1), il y a « trop de variantes » (LSv1), « beaucoup de Capverdiens ne savent pas l'écrire » (LSv15), son usage à l'écrit est « compliqué » (LyP10) et l'officialisation de cette langue sera « une perte de temps » (LFg18). D'un autre côté, environ deux tiers des élèves (65,8%) souhaitent qu'elle soit officialisée pour des raisons essentiellement identitaires : c'est la langue mère (LyP8, LyP20, LFg2) et il faut la valoriser (LyP16, LSv10, LFg6, LFg16). En revanche, un nombre non négligeable d'élèves (¼ soit 25,3%) certifie ne pas avoir d'opinion formulée sur le sujet. Ces derniers ne justifient pas systématiquement leur position et ceux qui le font évoquent les mêmes raisons que ceux qui sont contre l'officialisation de la LCV.

En mettant les élèves face à un scénario dans lequel il faudrait choisir une variante de la LCV afin de l'officialiser, nous avons constaté que, à quelques exceptions près, chacun choisissait naturellement la sienne parce que c'est celle qu'ils maîtrisent le mieux (LSv18, LSA14, LFg18). À la question « accepteriez-vous qu'une variante autre que la vôtre soit officialisée ? », 31,6% des élèves ont répondu affirmativement, 25,3% s'y opposent et la plupart (36,7%) estiment ne pas avoir d'avis sur ce thème précis. La lecture de ces dernières données démontre que les opinions des élèves sont très partagées en ce qui concerne l'adoption d'une variante différente de la leur.

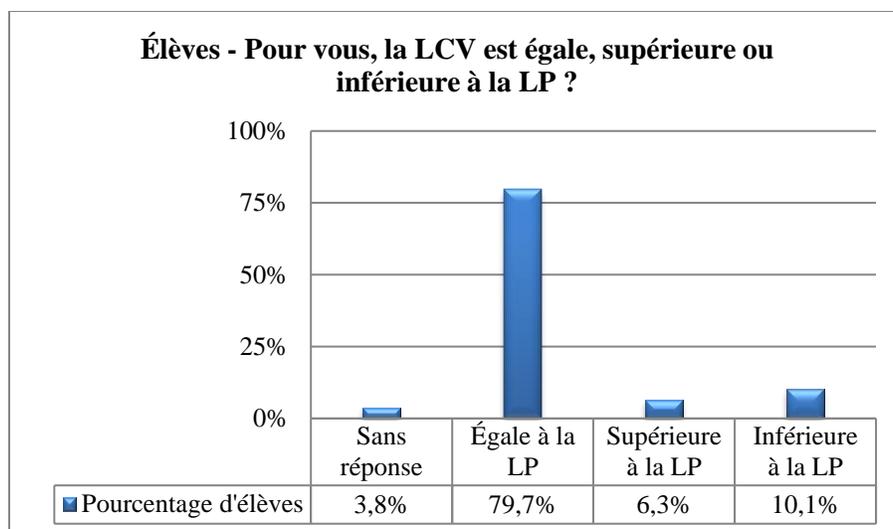
Dans une nouvelle question à choix multiples, nous avons demandé aux élèves ce que représentait pour eux la LCV :



**Graphique V - Représentations des élèves sur la LCV.**

Une rapide lecture de ce graphique nous permet de constater qu'un peu moins de la moitié des enquêtés (48,1%) perçoit la LCV comme une langue à part entière qui représente l'identité des Capverdiens et leur permet de communiquer quotidiennement. C'est évident pour eux que la LCV n'est en aucun cas un « ennemi de la LP » qui pourrait mettre celle-ci en danger de disparition. Cependant, très peu nombreux (3,8%) sont ceux qui ont choisi l'option « un instrument pédagogique » alors qu'à la question « Êtes-vous pour ou contre l'insertion de la langue capverdienne dans le système éducatif ? », nous avons constaté que 51,9% des enquêtés se disent « pour », 10,1% se positionnent contre et environ un tiers des répondants (soit 35,4%) ne se prononcent pas sur le sujet. Ceux qui sont « pour » expliquent que cela pourrait augmenter leur rendement scolaire (LyP19, LSv4, LSA14, LFg7) et ceux qui se disent « contre » semblent préférer que l'école soit un lieu d'apprentissage des langues centrales.

Toujours selon les données de notre enquête dans les écoles secondaires, les élèves placent la LCV et la LP au même rang hiérarchique :



**Graphique VI** - Représentations des élèves sur la LCV par rapport à la LP.

En effet, le pourcentage d'élèves qui estiment que la LCV est une langue comme la LP est remarquable (79,7%).

Parmi les dernières questions de notre enquête, nous avons demandé aux élèves s'ils connaissaient les lois qui régissent les langues du Cap-Vert, et, selon nos données, 87,3% affirment ne pas en avoir connaissance.

La toute dernière question, consacrée à la transmission des langues, demandait aux élèves d'indiquer les langues qu'ils voudraient que leurs futurs enfants apprennent, la grande majorité voudrait qu'ils apprennent les langues centrales et évoquent les mêmes raisons qui en font des langues centrales. Seuls 17,7% des enquêtés ont indiqué la LCV parce que c'est la langue des parents (LSv5, LFG3, LFG16).

### **10.3.2.1.2 – Quelques considérations sur les pratiques langagières des élèves enquêtés**

De nombreuses observations peuvent être formulées à l'issue de l'analyse des données récoltées. Tout d'abord, le bilinguisme<sup>89</sup> des élèves capverdiens est une réalité. Ces derniers maîtrisent de manière plus ou moins aisée les deux langues. Et leur niveau de compétence en LP est

<sup>89</sup> Par locuteur « bilingue » nous entendons celui qui possède différentes compétences (écrites et/ou orales) dans deux ou plusieurs langues (cf. Grosjean, 2018).

directement proportionnel à leur niveau d'études : plus un élève fait des études longues, plus il est exposé à la LP et mieux il la maîtrise. Comme le public de notre enquête est formé d'élèves en fin d'études secondaires, leur niveau d'acquisition est normalement au maximum de ce que le système éducatif capverdien permet d'atteindre. En revanche, leur compétence en LCV est très aiguisée du fait que c'est leur langue première, mais leurs connaissances métalinguistiques sont peu développées, car ils ne l'étudient pas à l'école. C'est pourquoi ils recourent aux graphies inventées ou non normatives pour s'exprimer en LCV à l'écrit (notamment sur les réseaux sociaux), ce qui ne nuit pas nécessairement à l'intercompréhension grâce aux ressemblances avec le système orthographique de la LP. Ce phénomène expliquerait probablement leur hésitation en ce qui concerne leur auto-évaluation au niveau de l'écriture en LCV, un peu moins de la moitié des élèves n'ayant pas inséré cette dernière dans la liste des langues qu'ils savent écrire. Comme ils adoptent une écriture en principe non normative, ce n'est peut-être pas évident pour eux de porter un regard critique sur leur niveau de maîtrise de l'écriture ou de l'orthographe.

Ensuite, l'ambiguïté des données concernant les représentations des élèves est remarquable : si la majeure partie des enquêtés affirme que la LCV est la langue qu'ils aiment le plus et celle dans laquelle ils s'expriment le mieux, plusieurs ne l'envisagent pas comme un outil pédagogique<sup>90</sup>. Nombreux sont ceux qui, dans une perspective contraire, voudraient qu'elle soit insérée dans le système d'éducation. Ces indicateurs semblent pointer vers deux extrémités opposées, mais cela ne nous empêche pas de nuancer et de remarquer que globalement les représentations par rapport à la LCV sont positives. En effet, nous pourrions considérer que l'absence de cours de LCV dans le système éducatif capverdien ne permettrait pas aux élèves de la voir comme une langue à part entière, mais, nous l'avons vu, les enquêtés estiment que la LCV est une langue comme les autres<sup>91</sup> même s'ils ne l'ont jamais étudiée.

Puis, le croisement des données obtenues nous permet de remarquer qu'au Cap-Vert, les langues cohabitent et occupent chacune une place nettement définie<sup>92</sup> : la LP demeure la langue des contextes formels, et la LCV celle des contextes informels. Dans les salles de cours, les écarts à ces principes d'usage sont, nous l'avons écrit, aussitôt corrigés par les enseignants au nom de la

---

<sup>90</sup> En 2000a, Duarte considérait que ce phénomène était normal, du fait que la LCV « n'a jamais été considérée comme une langue de scolarisation au Cap-Vert » (p. 69) et a toujours été perçue comme un simple « dialecte ». En effet, ce terme a acquis une certaine connotation péjorative pendant la colonisation capverdienne.

<sup>91</sup> Voir graphique VI.

<sup>92</sup> Voir tableau 16.

préservation de l'intégrité de l'apprentissage de la LP. L'un des objectifs de la politique linguistique et éducative du Cap-Vert est de mettre fin à ce conflit linguistique avec la promotion du bilinguisme étatique. La clarté relative des articles de loi n'a pourtant pas eu d'impact sur les pratiques langagières dans les écoles. Si en 2011 l'ex-Premier ministre capverdien s'est exprimé en LCV lors du 66<sup>e</sup> sommet de l'ONU, dans les salles de cours capverdiennes la LCV demeure implicitement et idéologiquement bannie par les institutions scolaires alors qu'aucun texte de loi ne l'interdit. Au contraire, les lois fondamentales du système d'éducation encouragent sa valorisation dans les écoles capverdiennes, mais dans la pratique ce n'est toujours pas le cas. Malgré l'interdiction, les élèves n'hésitent pas à l'utiliser comme langue de communication en dehors des salles de cours, contexte dans lequel cet usage est largement toléré. De fait, en dehors des situations formelles, l'usage de la LCV n'est jamais proscrit.

Or, pourquoi l'école capverdienne ne met-elle pas actuellement en pratique les directives vis-à-vis de la LCV approuvées par les pouvoirs publics ? Les causes sont variées. Outre le fait que jusqu'aujourd'hui certains Capverdiens considèrent la LCV comme une langue secondaire en raison de son faible niveau de grammatisation (Ferro, 2000), le gouvernement capverdien n'est pas encore passé à l'étape de planification et ne mène pas encore d'actions linguistiques. Faute d'initiatives concrètes et de décisions suffisamment claires dans ce sens pour changer les pratiques dans les salles de cours, le système éducatif continue pour l'instant de recycler les anciennes attitudes négatives face à la LCV. À cela s'ajoute un certain conservatisme du corps enseignant qui, comme pendant la colonisation, continue de prescrire l'usage de la LCV dans les salles de classe.

Les 500 ans d'histoire qu'a connus l'archipel n'ont pas contribué à l'éradication de la LCV, et ce même dans un contexte où son usage était interdit. Mais est-ce que la valorisation de la LCV pourrait faire disparaître la LP ? Les élèves peuvent ne pas utiliser la LP en dehors de l'école ce qui, aux yeux de certains et avec l'insertion de la LCV pourrait la mettre en péril. Cependant, l'usage de la LP est très répandu dans la plupart des médias (télé, radio, internet, etc.), ce qui veut dire que, même si les élèves la parlent moins à l'école, ils y seront tout de même exposés quotidiennement.

### **10.3.2.2 – L’enquête à l’université du Cap-Vert : quelle place pour la langue capverdienne dans l’enseignement supérieur ?<sup>93</sup>**

L’enseignement supérieur est une réalité au Cap-Vert depuis 1979, grâce aux écoles de formation d’enseignants pour l’enseignement primaire et secondaire. L’université du Cap-Vert (désormais Uni-CV) est une institution de référence dans l’enseignement supérieur capverdien qui a été officiellement créée en 2006 à partir de l’union des différentes écoles et instituts de formation supérieure qui existaient depuis l’indépendance nationale. De nos jours, c’est l’unique université publique du pays. Selon le site officiel de cette institution, elle est composée de quatre facultés (la faculté de sciences et technologies, la faculté de sciences humaines, sociales et arts, la faculté d’ingénierie et sciences de la mer et la faculté d’éducation et du sport) et de deux écoles (l’école de sciences agraires et environnementales et l’école de commerce et de gouvernance).

Afin de recueillir l’opinion des étudiants universitaires par rapport à l’officialisation de la LCV et à l’usage de celle-ci dans l’enseignement supérieur, nous avons décidé d’administrer le questionnaire dans les deux Départements des Sciences humaines et sociales (DSHS) de l’Uni-CV : l’un situé sur la capitale, Praia (sur l’île de Santiago), et l’autre situé sur la deuxième principale ville du Cap-Vert, Mindelo (sur l’île de São Vicente). À Praia nous avons choisi (au hasard) une classe universitaire de 3<sup>e</sup> année d’études anglaises qui était composée de vingt-huit étudiants. Pour des raisons méthodologiques, nous voulions également choisir une classe de 3<sup>e</sup> année d’études anglaises à Mindelo, ce qui n’a pas été le cas étant donné qu’il n’en existait pas au moment de l’enquête. C’est pourquoi nous avons été contraint de choisir une classe de 2<sup>e</sup> année dans la même filière et cela a engendré une nouvelle impasse : à Mindelo les classes universitaires sont bien moins nombreuses qu’à Praia. La classe d’études anglaises était composée de seulement onze étudiants. Pour avoir un nombre d’enquêtés plus significatif, nous avons décidé d’administrer le questionnaire à une classe de 2<sup>e</sup> année d’études françaises composée de dix étudiants. Au bout du compte, nous avons pu récupérer 49 questionnaires dûment remplis par des étudiants universitaires, parmi lesquels dix-neuf étaient des hommes (soit 39%) et trente étaient des femmes (soit 61%). Ils avaient entre 19 et 45 ans, pour une moyenne d’âge située dans les 23 ans.

---

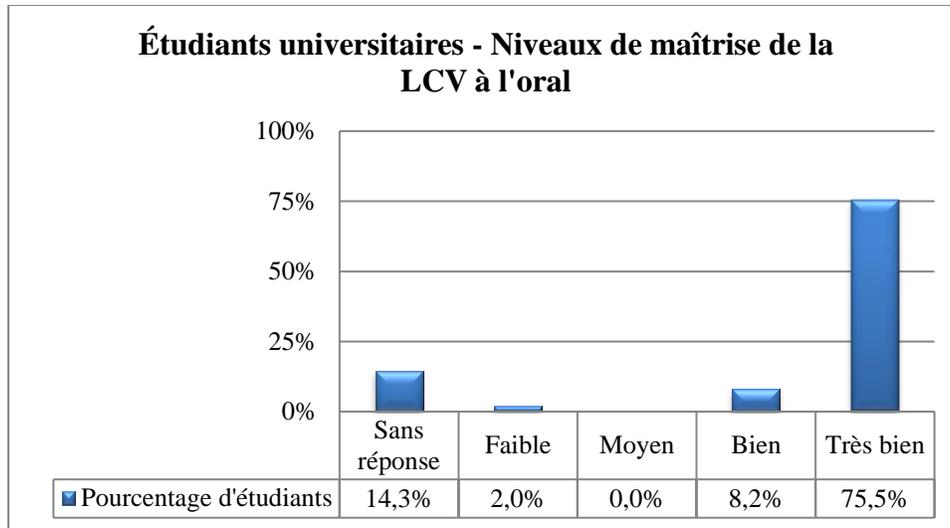
<sup>93</sup> Les données que nous présenterons ici ont été publiées dans Da Luz Mota (2019).

Lorsque nous avons administré les questionnaires dans les classes universitaires, les enquêtés étaient tous rassemblés dans des salles de cours, ce qui représente des conditions privilégiées pour l'obtention de réponses de qualité. Comme dans les écoles secondaires, nous avons d'abord présenté l'enquête, ensuite nous avons informé les étudiants sur l'anonymat de leurs déclarations écrites avant de donner des instructions de remplissage et de répondre aux questions des enquêtés. La moyenne du temps de réponse des enquêtés était une fois de plus estimée à environ quinze minutes.

Comme les îles de São Vicente et Santiago sont les seules à compter des campus universitaires, la plupart des enquêtés sont originaires de ces deux îles (23 de Santiago et 16 de São Vicente). À ce groupe s'ajoutent 6 enquêtés issus de l'île de Santo Antão, 3 de l'île de Fogo et 1 de l'île de São Nicolau. Chaque enquêté interrogé affirme vivre sur l'île où il poursuit ses études universitaires.

#### **10.3.2.2.1 – Les résultats de l'enquête réalisée à l'université du Cap-Vert**

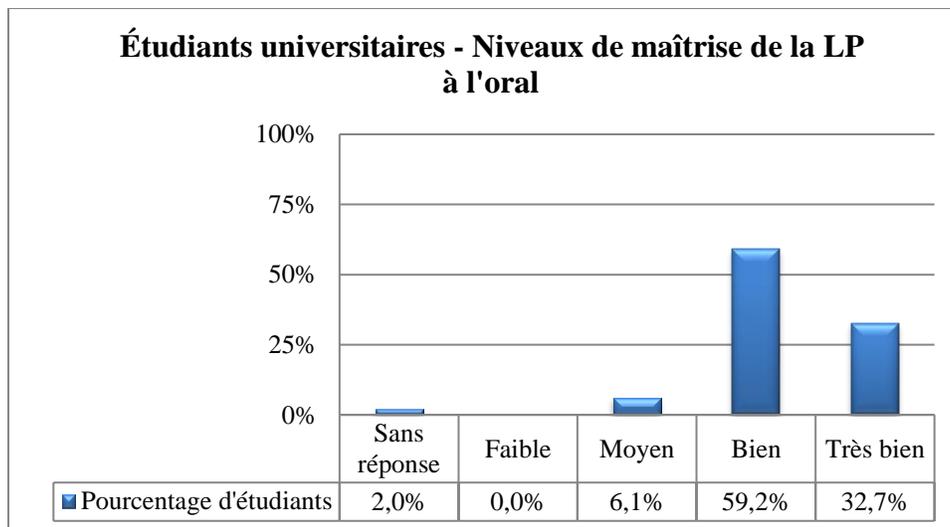
Pour définir le profil linguistique de chacun des étudiants, nous leur avons demandé quelles langues ils savaient parler, lesquelles ils savaient écrire et quel était leur niveau de compétence sur une échelle à quatre niveaux : faible (2 à 3/10), moyen (4 à 6/10), bien (7 à 8/10) et très bien (9 à 10/10). Une fois de plus, nous avons laissé des espaces blancs qu'il faudrait compléter avec des noms de langues avant d'indiquer le degré de compétence. Nous avons ainsi pu constater que certains étudiants (7, soit 14,3%) n'ont pas inséré la LCV dans la liste des langues parlées lors du remplissage du questionnaire.



**Graphique VII** - Niveaux de maîtrise de la LCV à l'oral par les étudiants universitaires.

En revanche, nous pouvons facilement constater qu'une large majorité des étudiants que nous avons interrogés est persuadée de « très bien » s'exprimer en LCV à l'oral.

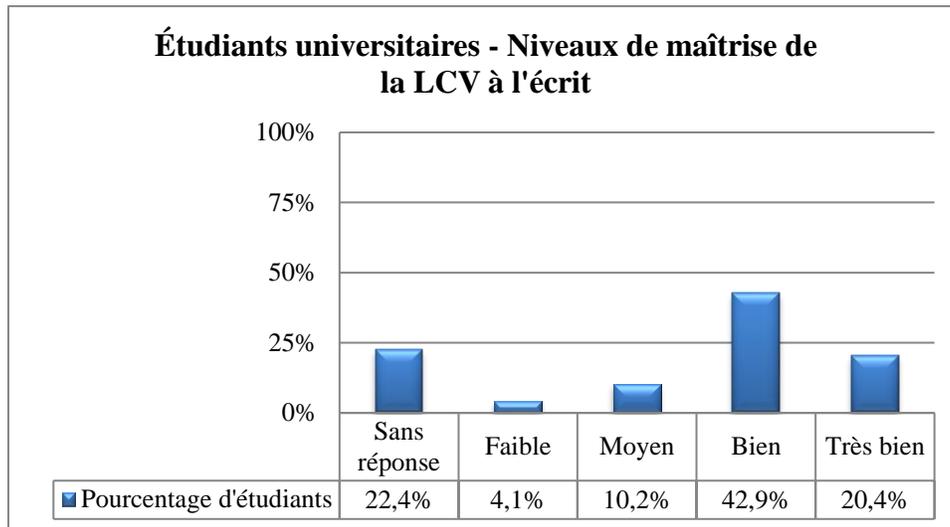
Pour ce qui est de la maîtrise de la LP à l'oral, le résultat est le graphique ci-dessous :



**Graphique VIII** - Niveaux de maîtrise de la LP à l'oral par les étudiants universitaires.

Comme nous pouvons le constater, plus de la moitié des étudiants (59,2%) estime avoir un niveau « bien » en LP à l'oral. Seuls 6,1% des enquêtés (soit 3 étudiants) pensent que leur niveau est « moyen » et un tiers des enquêtés considère très bien maîtriser la LP à l'oral.

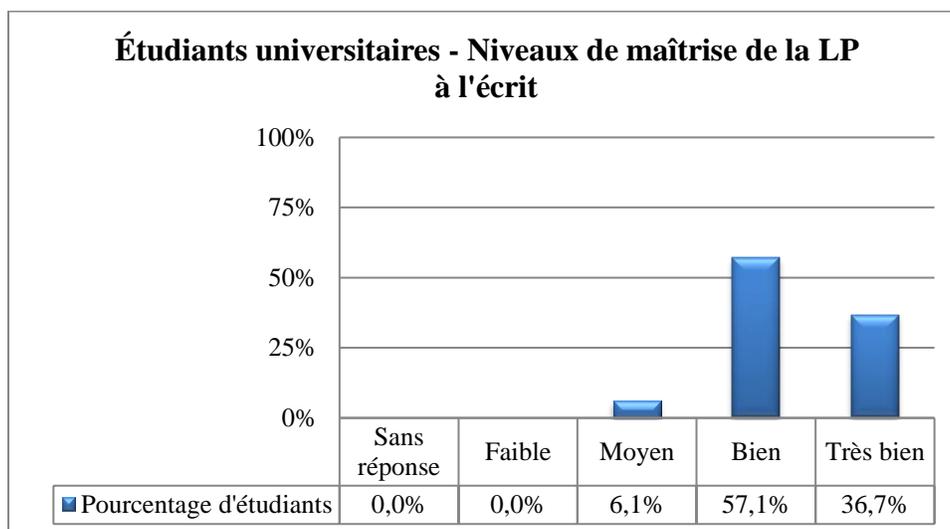
Pour ce qui est des niveaux de maîtrise de la LCV à l'écrit, les données nous permettent de constater que les auto-évaluations varient un peu :



**Graphique IX** - Niveaux de maîtrise de la LCV à l'écrit par les étudiants universitaires.

D'un côté, 22,4% n'ont pas indiqué la LCV parmi les langues qu'ils savent écrire. C'est à peu près ce même pourcentage d'étudiants (20,4%) qui juge « très bien » écrire en LCV. De l'autre côté, un peu moins de la moitié des enquêtés pense être capable de « bien » écrire en LCV.

Par rapport au niveau d'écriture en LP, l'auto-évaluation des étudiants suit la même tendance que celle pour l'oral que nous avons présentée dans le graphique VIII.



**Graphique X** - Niveaux de maîtrise de la LP à l'écrit par les étudiants universitaires.

Le graphique ci-dessus démontre que la plupart des étudiants enquêtés (57,1%) estime « bien » écrire en LP. En outre, un peu plus d'un tiers des étudiants interrogés (36,7%) admet avoir un niveau « très bien » lorsqu'il s'agit d'écrire en LP. Seuls 6,1% estiment avoir un niveau « moyen ». L'ensemble des étudiants a indiqué la LP dans la liste des langues qu'ils ont appris à écrire.

En ce qui concerne les langues étudiées, les étudiants ont tous indiqué le portugais, le français et l'anglais, langues qui figurent dans les programmes scolaires des études secondaires. Comme à l'université ils ont également la possibilité d'étudier la LCV au-delà de ces langues, 34,7% des enquêtés ont indiqué qu'ils ont déjà eu des cours de LCV.

Par rapport aux pratiques langagières, les contextes d'usage de la LCV et de la LP sont bien précis, selon les étudiants enquêtés :

<b>Contextes d'usage des langues par les étudiants universitaires</b>	<b>LP</b>	<b>LCV</b>
À la maison	2,0%	<b>98,0%</b>
Dans la rue	6,1%	<b>95,9%</b>
Dans les commerces	4,1%	<b>75,5%</b>
À l'école pendant les cours	<b>79,6%</b>	18,4%
À l'école pendant les pauses	0,0%	<b>73,5%</b>
Dans les services administratifs/publics	24,5%	36,7%
Avec les enseignants	<b>65,3%</b>	8,2%
Lors des cultes religieux	6,1%	0,0%
Autre (à spécifier)	0,0%	0,0%

**Tableau 17** - Contextes sociaux où les élèves utilisent la LCV et/ou la LP.

De manière générale, nous pouvons constater que les pratiques langagières des étudiants respectent les codes sociaux établis implicitement, réservant l'usage de LCV à l'ensemble des contextes informels de communication. Comme nous pouvons le constater, le pourcentage d'étudiants qui affirment parler la LP à la maison, dans les commerces ou dans la rue est infime : 2%, 4,1% et 6,1% respectivement. Cela démontre que la LP dépasse rarement le cadre formel dans les pratiques langagières des étudiants interrogés. En effet, pendant les cours à l'université la tendance s'inverse et une large majorité (79,6%) déclare parler fréquemment la LP dans ce contexte. C'est à peu près ce même pourcentage d'étudiants (73,5%) qui utilise la LCV pendant les pauses alors que personne n'emploie la LP dans ce même contexte. Plus de la moitié des

enquêtés (65,3%) assure recourir à la LP pour s'adresser aux enseignants universitaires. Seule une petite partie de notre échantillon (18,4%) admet utiliser la LCV pendant les cours.

Selon les données récoltées, les trois quarts de nos enquêtés (soit 73,5%) se sont déjà retrouvés dans une situation dans laquelle quelqu'un les a obligés à parler la LP ou leur a interdit le recours à la LCV pour s'exprimer. Quasi systématiquement les étudiants indiquent ces situations se sont produites dans des contextes formels d'enseignement.

Toujours dans le cadre des pratiques langagières des étudiants universitaires, 91,8% des informateurs connaissent l'ALUPEC. Parmi les 45 étudiants qui répondent affirmativement, 75,6% (soit 34 étudiants) l'utilisent lorsqu'ils écrivent en LCV. Si les données laissent transpar tre une remarquable adhésion à l'ALUPEC, plus de la moitié des étudiants enquêtés (soit 57,1%) admet n'avoir jamais lu de livres écrits en LCV.

Les représentations linguistiques des enquêtés sont variées. En effet, les réponses à la question « Que représente pour vous la langue maternelle ? » vont souvent dans le sens de langue apprise en premier dès l'enfance (USt10, USt13, USt21), de la nationalité, des origines et de l'identité (USt3, USt7, USt16, USv3, USv5, USv13, USv19). Pour eux, la langue maternelle est strictement liée à la culture d'un peuple (USt1, USt25, USv9). Quant à la question des représentations sur le statut de « langue nationale », les réponses des étudiants vont globalement dans le sens de langue « utilisée dans la société » (USt13), parlée par tous les citoyens (USv3, USv4, USv7) qui représente le peuple (USt1, USt8) et l'identité de chacun (USt17, USt24, USv14). Pour ce qui est de la « langue officielle », les enquêtés trouvent souvent que c'est la langue des formalités (USt2, USt12, USt15, USv10), un instrument pédagogique (USt26, USt28, USv1), utilisée pour communiquer avec l'étranger (USt1, USt8, USv4, USv9). Pour une minorité des enquêtés, la langue officielle représente « l'oppression » (USt18, USt23), une langue qui « n'est pas à nous, mais on doit la parler » (USv14).

La langue la plus aimée par les étudiants enquêtés est l'anglais (55,1%)<sup>94</sup>. La LCV est classée deuxième (30,6%), suivie du français (10,2%) et du portugais (6,1%). En revanche, 73,5% des étudiants sont plus à l'aise lorsqu'ils s'expriment en LCV. Selon eux, cela est dû essentiellement au fait que c'est leur « langue maternelle » (USt22, USv6, USv14) et qu'ils y ont recours très

---

<sup>94</sup> Ce pourcentage peut être justifié par le fait qu'une partie des enquêtés réalise des études supérieures en anglais.

souvent (USv1, USv2, USv5). Ceci leur atteste une « bonne maîtrise » (USt23) de cette langue. Une petite partie de notre corpus indique être également à l'aise lorsqu'elle s'exprime en anglais (18,4%), portugais (6,1%) et français (2%).

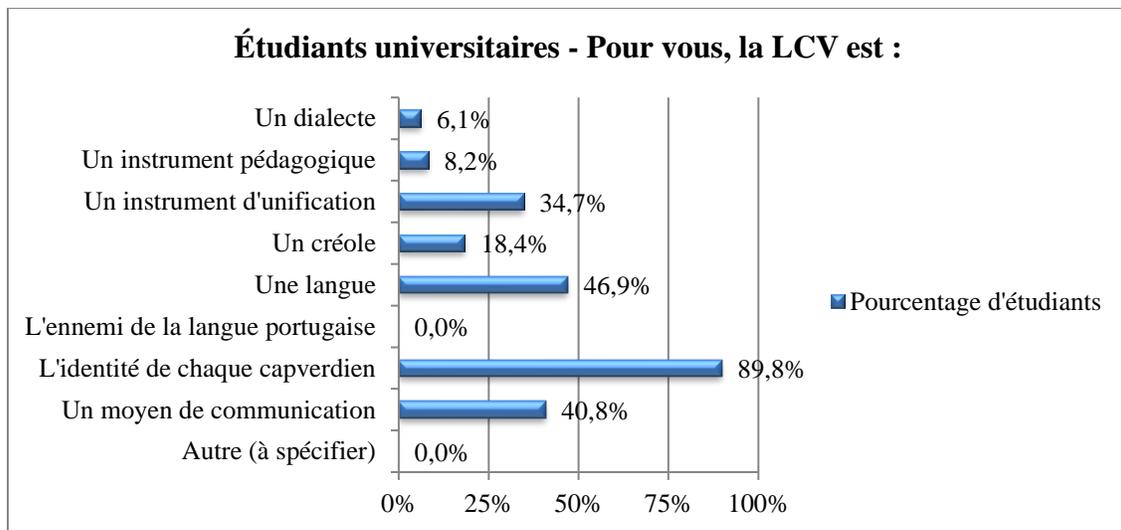
Au sujet de l'officialisation de la LCV, la plupart des étudiants universitaires (63,3%) voudrait qu'elle soit officialisée. Pour défendre leur position, certains étudiants expliquent que c'est pour la valoriser (USt16, USt26, USt27, USv5, USv13, USv19) et pour mieux la connaître (USt17, USv11, USv12, USv14). D'autres mettent l'accent sur le fait qu'elle soit la langue maternelle des capverdiens (USt1, USt2, USt13) ou bien que c'est une « langue comme n'importe quelle autre » (USv17). Ceux qui se disent contre l'officialisation de la LCV (10,2%) indiquent tous que c'est à cause des nombreuses variantes qu'elle possède (USt24, USv6, USv7, USv10) et « le portugais est notre langue de communication internationale » (USv8). Un quart des étudiants (26,5%) préfère ne pas se prononcer sur le sujet, car « la confusion règne » (USv1), des études de cas sont encore nécessaires (USt25) et que les conséquences de l'officialisation de la LCV sont inconnues (USt15).

Malgré ces avis divergents, lorsqu'il est question de choisir une variante qui serait hypothétiquement officialisée, les points de vue convergent en fonction de l'île d'origine. Par exemple, parmi les 23 étudiants issus de l'île de Santiago, 19 choisissent la variante de la capitale. Ces locuteurs estiment que cela devrait se produire, entre autres, parce que l'île de Santiago est « la plus peuplée » (USt1), c'est la « variante de la capitale » (USt11, USt19) et est « la plus parlée » (USt6, USt13). Pour certains, c'est la variante « la plus facile » (USt21, USt28), « la plus pure » (USt4, USt13) et même la « plus proche du portugais » (USt15). Parmi les quatre étudiants santiaguais restants, trois déclarent ne pas avoir d'opinion sur le sujet (USt7, USt12, USt25) et un seul étudiant (USt24) choisit la variante de São Vicente parce que « c'est plus facile », même si cet étudiant est contre l'officialisation de cette langue. Le même scénario de convergence se répète auprès des étudiants issus de l'île de São Vicente (treize étudiants sur seize ont choisi la variante de cette île), ceux de Santo Antão (quatre étudiants sur six), ceux de Fogo (trois étudiants sur trois) et le seul étudiant de São Nicolau a également choisi sa propre variante.

Lorsque nous avons demandé aux étudiants s'ils accepteraient qu'une variante autre que la leur soit adoptée dans le processus d'officialisation de la LCV, ces derniers ont fait preuve d'une

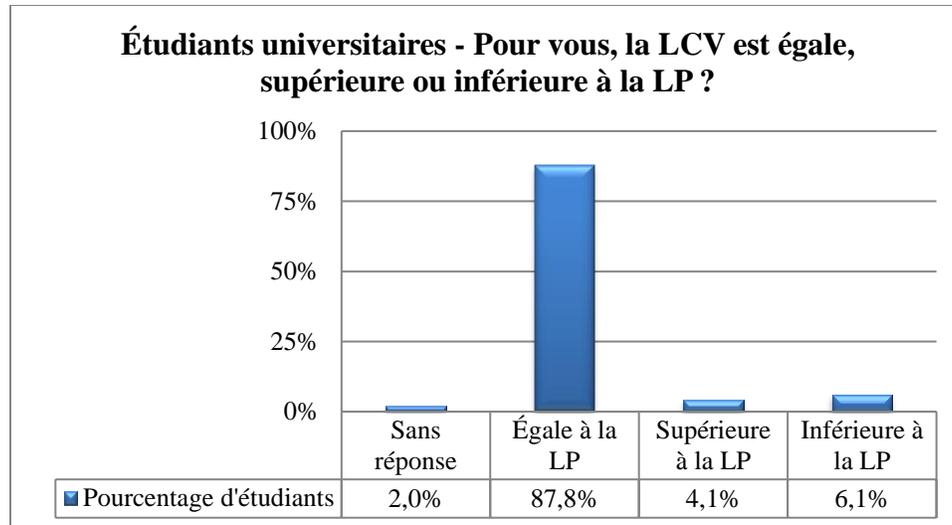
certaine réserve, étant donné que la majorité (38,8%) préfère ne pas se prononcer sur le sujet. Les dix-sept (soit 34,7%) qui se disent contre expliquent que c'est parce qu'ils n'aiment pas les autres variantes (USt22, USt24, USt28), qu'ils ne seront pas à l'aise pour s'exprimer et comprendre (USv4, USv8, USv10) ou bien qu'ils ne veulent pas apprendre les autres variantes (USt10, USv6). Seul un quart des étudiants (26,5%) se dit prêt à parler une variante différente pour apprendre les autres manières de parler la LCV (USt17, USv2), étant donné que « on peut comprendre malgré les variantes » (USv16).

Les réponses obtenues dans le cadre de la question 19 de notre questionnaire nous montrent que 89,8% des enquêtés associent nécessairement la LCV à l'identité de chaque capverdien.



**Graphique XI** - Représentations des étudiants universitaires sur la LCV.

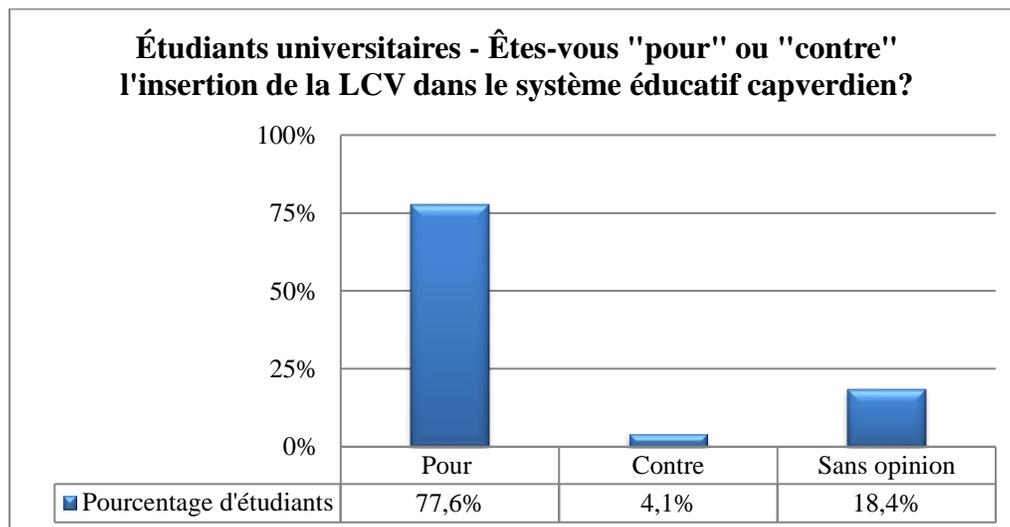
En outre, un peu moins de la moitié des enquêtés (46,9%) estiment que c'est une langue à part entière. Un pourcentage légèrement inférieur d'étudiants (40,8%) indique que c'est un moyen de communication, d'autres (34,7%) l'envisagent comme un instrument d'unification. C'est peut-être pour ces mêmes raisons que 87,8% des enquêtés pensent que la LCV est une langue égale à la LP.



**Graphique XII** - Représentations des étudiants universitaires sur la LCV par rapport à la LP.

Comme il est possible de le constater, très peu nombreux sont les étudiants qui placent l'une des deux langues du Cap-Vert dans des rangs hiérarchiques différents.

La question 21 de notre questionnaire, consacrée au thème de l'insertion de la LCV dans le système éducatif capverdien, demandait aux étudiants s'ils étaient pour ou contre cette possibilité.



**Graphique XIII** - Avis des étudiants universitaires sur l'insertion de la LCV dans le système éducatif capverdien.

D'un côté, la plupart des étudiants (77,6%) ont manifesté leur désir de voir la langue capverdienne utilisée dans l'enseignement. Entre autres, l'argument du « meilleur rendement

scolaire [des élèves] » est très souvent avancé par les enquêtés (USt4, USt7, USt9, USt10, USt11, USt17, USt19, USt22, USv18, USv19, USv21). Au-delà de cet argument de poids, certains étudiants estiment que cela permettra de « mieux connaître la LCV » (USt1, USt3, USt6, USt15, USt16, USt26, USv14), que « c'est un droit » (USt13), car « c'est aussi une langue » (USt21) « utilisée par tous » (USt23) et que cela pourrait « éviter la décréolisation » (USv15). D'un autre côté, un peu moins d'un quart des étudiants (18,4%) affirme ne pas avoir d'opinion, même si l'enquêté USv4 justifie son choix en indiquant qu'il y aura des « difficultés dans l'unification » de la LCV.

Au sujet de la politique linguistique capverdienne, les trois quarts des étudiants admet méconnaître les lois qui gèrent les langues sur l'archipel. Seuls 20% des étudiants pensent connaître ces dernières et une minorité (6,1%) n'a pas souhaité répondre à la question.

Pour ce qui est de la transmission des langues, environ la moitié des enquêtés (46,9%) voudrait que leurs enfants apprennent à parler la LCV. À peu près ce même pourcentage (44,9%) indique aussi la LP. Ces deux langues sont, bien entendu, placées aux côtés de langues centrales telles que le mandarin, l'anglais, le castillan. Il serait intéressant d'indiquer qu'un étudiant sur quatre a indiqué qu'il voudrait que ses enfants apprennent à la fois la LCV et la LP. Autrement dit, lorsque les trois quarts des enquêtés indiquent la LP comme langue apprise par leurs progénitures, la LCV n'est pas considérée et vice-versa.

#### **10.3.2.2.2 – Quelques considérations sur les pratiques langagières des étudiants universitaires enquêtés**

Les résultats de notre enquête à l'Uni-CV nous ont permis de formuler de nombreuses observations. Dans cette université publique, la LP est sans aucun doute la langue de l'enseignement, mais la LCV demeure la première langue des étudiants dans la vie de tous les jours<sup>95</sup>. En effet, en termes d'usages, nos résultats ont montré que la LP dépasse rarement les contextes de communication formelle chez les étudiants universitaires. C'est pour cette raison que Leclerc (2016) signale que le capverdien est « constamment présent dans les relations informelles, même dans celles où le portugais prédomine. Autrement dit, il est inutile de nier la

---

<sup>95</sup> Voir tableau 17.

présence, pour ne pas dire l'omniprésence du créole dans la société capverdienne ». De fait, nous avons pu constater qu'une partie des étudiants ne cache pas le fait de parler la LCV même pendant les cours, ce qui est d'habitude proscrit par les politiques linguistiques implicites.

Plus de deux tiers des étudiants enquêtés estiment avoir un niveau de langue situé entre « bien » et « très bien » (selon notre barème), que ce soit à l'oral ou à l'écrit en LP. En revanche, en matière de maîtrise de la LCV, à l'oral les étudiants sont sûrs d'eux-mêmes vu que les trois quarts indiquent « très bien » parler cette langue, mais seuls 20% pensent « très bien » l'écrire. Certes la plupart pensent « bien » l'écrire, mais cette réticence est peut-être due au fait que nous sommes face à des étudiants qui connaissent l'ALUPEC, qui ont eu des cours de langue capverdienne et qui sont fort probablement sensibilisés à la question de l'écriture correcte en LCV, en fonction des règles d'orthographe dictées par les spécialistes.

Suivant nos résultats, nous avons constaté que, de manière générale, les étudiants ne s'opposent pas à l'usage de la LCV et qu'ils ont une bonne image de celle-ci en tant que langue. Pour eux, c'est un important élément identitaire. Par conséquent nous pensons que la situation de diglossie agit très peu sur les représentations que les étudiants enquêtés ont sur la LCV.

Le Gouvernement capverdien s'est attribué l'importante tâche qu'est la préservation de la LCV et la création de conditions favorables à l'officialisation de celle-ci. Une des mesures adoptées consiste en l'introduction des cours de LCV dans les programmes des formations en langues. Selon nos résultats, le cours de LCV contribue à une amélioration des attitudes des étudiants face à leur langue première. Subséquemment, l'Uni-CV devrait songer à insérer cette matière dans l'ensemble des formations universitaires. En d'autres termes, cette institution devrait accroître la place de la LCV. Du fait que la quasi-totalité des étudiants estime connaître l'ALUPEC et qu'en plus ils l'utilisent au détriment de l'alphabet portugais lorsqu'ils écrivent en capverdien, cela confirme que le cours de LCV apporte des résultats. Ce n'était probablement pas le cas avant la rentrée des étudiants à l'Uni-CV. Seule une étude comparative permettrait de vérifier cela. Il serait également intéressant de mener la même enquête auprès des étudiants des départements de l'Uni-CV qui n'ont jamais suivi de cours de LCV. Cela permettrait de contraster les attitudes et les représentations de façon à démontrer quel est le réel impact de ce cours chez les étudiants.

L'insertion de la LCV dans le système éducatif capverdien est au cœur des débats actuels. Étant donné que les étudiants ont étudié la LCV pendant leur formation, cela leur a permis d'avoir une vision plus objective sur ce sujet. C'est probablement la raison pour laquelle les trois quarts des étudiants (77,6%) estiment que la LCV devrait être utilisée dans l'enseignement au Cap-Vert, même si juste une petite partie de notre corpus (8,1%) a choisi l'option « un instrument pédagogique » dans la question 19.

Les cours de LCV contribuent également à la sensibilisation des étudiants vis-à-vis de la question de l'officialisation de la LCV et leur permettent de mieux comprendre les objectifs du gouvernement. En revanche, nombre d'étudiants déclarent ne pas connaître la politique linguistique du Cap-Vert, ce qui confirme que ce thème n'est pas étudié ou bien ne suscite pas l'intérêt des locuteurs universitaires. Cette disparité peut être justifiée par un manque de compréhension de la question de la part de témoins.

La LP est, elle aussi, très importante pour les étudiants capverdiens, car c'est elle qui leur permet de communiquer avec le monde extérieur et d'avoir accès aux connaissances universelles dans le cadre de leurs formations. C'est fondamentalement la langue qui garantit l'accès aux ressources à l'Uni-CV, un facteur d'émancipation. Cette langue n'est donc pas négligeable. Si le gouvernement cherche à valoriser la LCV, il faudrait, en même temps, préserver la LP. Dans cette perspective, il faudrait envisager ce que Calvet et Calvet (2013) appellent une « stratification des politiques linguistiques », c'est-à-dire adapter les politiques linguistiques à chaque cas de figure et traiter chaque langue à des niveaux différents, vu que socialement chacune possède des fonctions bien distinctes.

### **10.3.2.3 – L'enquête dans les rues du Cap-Vert sous forme de micro-trottoir**

Le dernier axe de notre enquête réalisée sur la base du questionnaire sera consacré aux données récoltées dans les rues du Cap-Vert. Le but principal de ces questionnaires administrés sous forme de micro-trottoir était d'aller à l'encontre des Capverdiens que l'on ne pourrait pas rencontrer dans les institutions telles que les écoles et les universités. Grâce à cette démarche, nous avons eu la possibilité d'interroger des individus issus de différentes catégories

socioprofessionnelles, appartenant à des tranches d'âge différentes, issus de classes sociales plus ou moins distinctes et ayant des niveaux d'études variés.

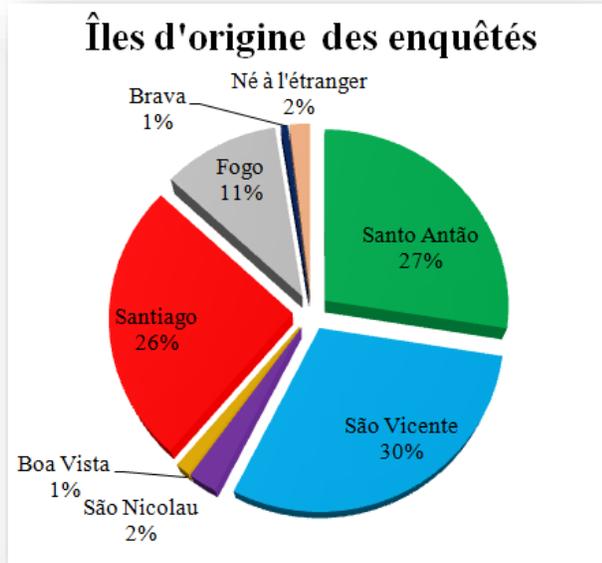
### 10.3.2.3.1 – Les résultats de l'enquête réalisée dans les rues

Parmi les 160 personnes enquêtées, 60% sont des hommes et le reste (40%) des femmes. Leur moyenne d'âge est de 35 ans.

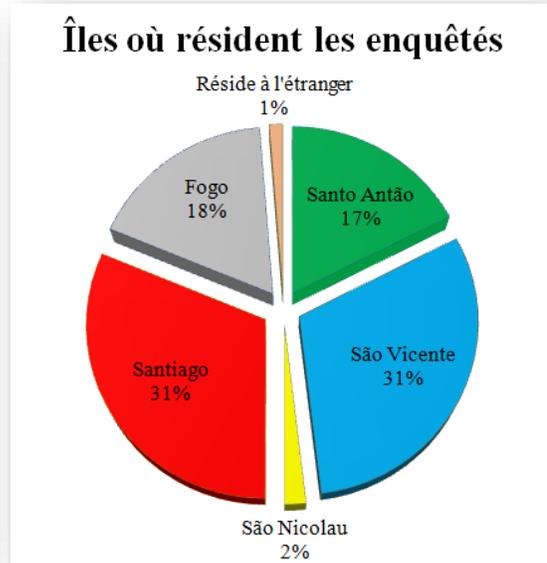
Groupes d'âge	Tranches d'âge	Nombre d'enquêtés	Pourcentage de l'échantillon
Jeunes	18 à 24 ans	25	15,6%
Adultes	25 à 34 ans	75	46,9%
	35 à 44 ans	19	11,9%
	45 à 54 ans	26	16,3%
	55 à 63 ans	11	6,9%
Ainés	64 ans et +	4	2,5%
Ensemble		160	100%

**Tableau 18** - Âge des enquêtés abordés dans la rue.

Les profils sociaux des enquêtés que nous avons pu aborder dans les rues étaient relativement hétérogènes. Tout d'abord, comme nous pouvons le constater dans le tableau ci-dessus, la plupart des informateurs sont des adultes ayant entre 25 et 34 ans. Ce profil correspond à environ la moitié de notre échantillon (46,9%), étant donné que les autres tranches d'âge sont nettement moins représentées. Ce fait pourrait être expliqué par la théorie du « looking glass self », concept développé par Cooley (2009 [1902]). Dans une approche interactionniste, cet auteur considère que l'estime de soi est une interprétation des réactions et des comportements de l'entourage de chaque individu à son égard. Autrement dit, nous avons probablement eu tendance à interpeller davantage les personnes dont le comportement et le profil social étaient proches du nôtre.



**Graphique XIV** - Îles d'origine des informateurs rencontrés dans la rue.



**Graphique XV** - Îles où habitent les informateurs rencontrés dans la rue.

Dans notre groupe d'enquêtés, 30% sont originaires de l'île de São Vicente, 27,5% de l'île de Santo Antão, 25,6% de l'île de Santiago, 10,6% de l'île de Fogo et le reste de nos informateurs (6,3%) est originaire d'autres îles telles que São Nicolau (2,5%), Boa Vista (1,3%) et Brava (0,6%). Nous n'avons pu interroger aucun locuteur issu des îles de Maio et Sal. Un léger pourcentage de notre échantillon (1,9%) est constitué de fils d'émigrants capverdiens et sont nés à l'étranger. En ce qui concerne le lieu de résidence, les enquêtés habitent quasiment tous sur les îles où nous avons administré le questionnaire : 17,5% résident à Santo Antão, 30,6% à São Vicente, 31,3% à Santiago et 17,5% à Fogo. Trois de nos enquêtes (soit 1,9%) sont des Capverdiens de passage par les îles et ont déclaré vivre à l'étranger.

Quant au niveau d'instruction des informateurs, ils se répartissent comme suit :

Niveau d'instruction	Nombre d'enquêtés	Pourcentage de l'échantillon
Pas d'instruction	3	1,9%
Enseignement primaire (1 <sup>re</sup> jusqu'à la 6 <sup>e</sup> année scolaire)	40	25%
Enseignement secondaire (7 <sup>e</sup> jusqu'à la 12 <sup>e</sup> année scolaire)	73	45,6%
Enseignement supérieur (brevet, licence, master, etc.)	44	27,5%

**Tableau 19** - Niveau d'instruction des enquêtés rencontrés dans la rue.

Le tableau ci-dessus nous montre que nous avons affaire à un public qui a surtout étudié jusqu'à l'enseignement secondaire (45,6%) et pour lequel la proportion d'individus qui a réalisé des études supérieures (27,5%) est quasiment la même que celle des individus qui a uniquement suivi une partie ou la totalité de l'enseignement primaire (25%).

Afin de représenter la structure sociale dans laquelle les informateurs sont insérés, nous avons analysé leurs différents métiers sous forme de strates. Pour ce faire, nous sommes basé sur la nomenclature des Professions et Catégories sociales (PCS) utilisée par l'Institut national de la statistique et des études économique (Insee) en France. Au niveau le plus agrégé, cette nomenclature comporte huit catégories qui correspondent aux grands groupes socioprofessionnels (cf. tableau ci-dessous). Ces catégories sont susceptibles de représenter fidèlement la position sociale de chaque informateur. Sur cette voie, les enquêtés sont distribués comme suit :

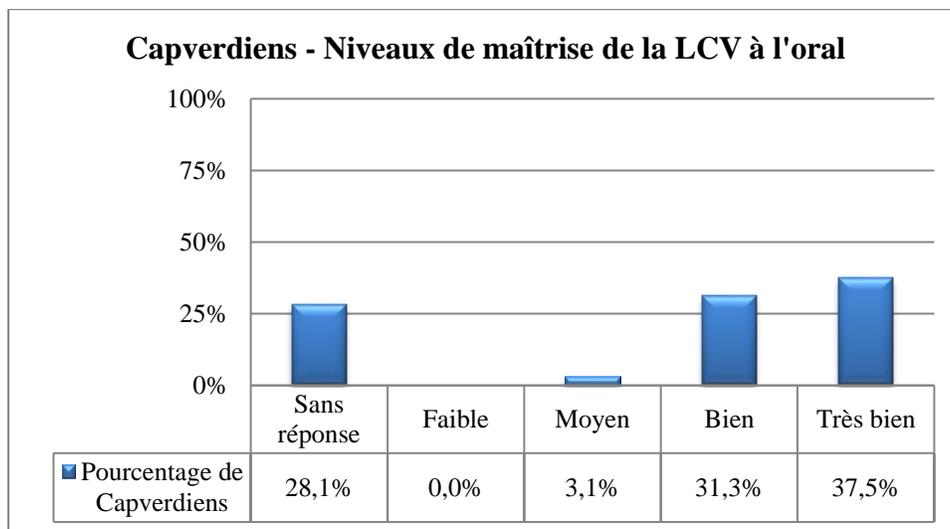
Professions et catégories sociales de enquêtés	Pourcentage d'enquêtés
1. Agriculteurs exploitants	0,6% <sup>96</sup>
2. Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	5,6%
3. Cadres et professions intellectuelles supérieures	15,0%
4. Professions intermédiaires	6,9%
5. Employés	31,3%
6. Ouvriers	21,3%
7. Retraités	1,3%
8. Autres personnes sans activité professionnelle	18,1%

**Tableau 20** - Catégories socioprofessionnelles des enquêtés rencontrés dans la rue.

<sup>96</sup> Ce bas pourcentage se justifie par le fait que nous avons mené notre étude essentiellement en ville. Les agriculteurs exploitants que nous avons pu interroger se trouvaient (ou habitaient) en ville. Interroger davantage d'individus issus de cette catégorie sociale impliquerait plus de moyens logistiques, ce dont nous ne disposions pas au moment de l'enquête de terrain.

Le secteur d'activité pour les catégories 3 à 5 (secteur tertiaire) est très représenté dans notre échantillon (au total 53,2% de notre échantillon). Certains des enquêtés présents dans cette catégorie sont des enseignants, des ingénieurs, des techniciens, des vendeurs et des fonctionnaires publics. Ces différents métiers sont hiérarchisés en fonction du niveau de diplôme et du niveau de responsabilités de chaque enquêté. La catégorie « ouvriers » regroupe à la fois des actifs du secteur secondaire (ex. : des peintres en bâtiment, des ouvriers industriels, des électriciens, des mécaniciens, des maçons, etc.) ainsi que des actifs du secteur tertiaire (ex. : des chauffeurs et des techniciens de surface). Dans la catégorie « autres personnes sans activité professionnelle » nous avons regroupé les étudiants et les personnes sans emploi que nous avons rencontrés.

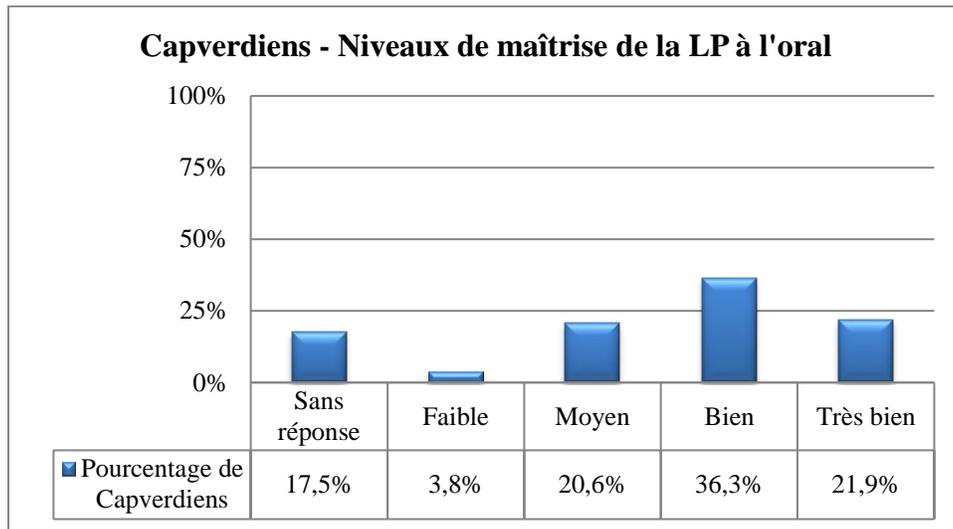
Pour ce qui est du profil linguistique des enquêtés, une fois de plus nous avons obtenu des résultats variés. Notre démarche n'a pas changé par rapport aux autres enquêtes dans les lycées et à l'Uni-CV. Nous avons juste demandé aux enquêtés quelles langues ils parlaient et d'autoévaluer leur niveau de maîtrise selon notre échelle qui, pour rappel, comptait quatre niveaux : faible (3 à 4/10), moyen (5 à 6/10), bon (7 à 8/10) et très bien (9 à 10/10).



**Graphique XVI** - Niveaux de maîtrise de la LCV à l'oral par les enquêtés rencontrés dans la rue.

En ce qui concerne la LCV, nous avons remarqué que 28,1% n'ont pas déclaré parler la langue nationale. En revanche, ceux qui disent la parler semblent très sûrs d'eux-mêmes, car un tiers des enquêtés dit « bien » parler cette langue et la majorité (37,5%) pense « très bien » la parler.

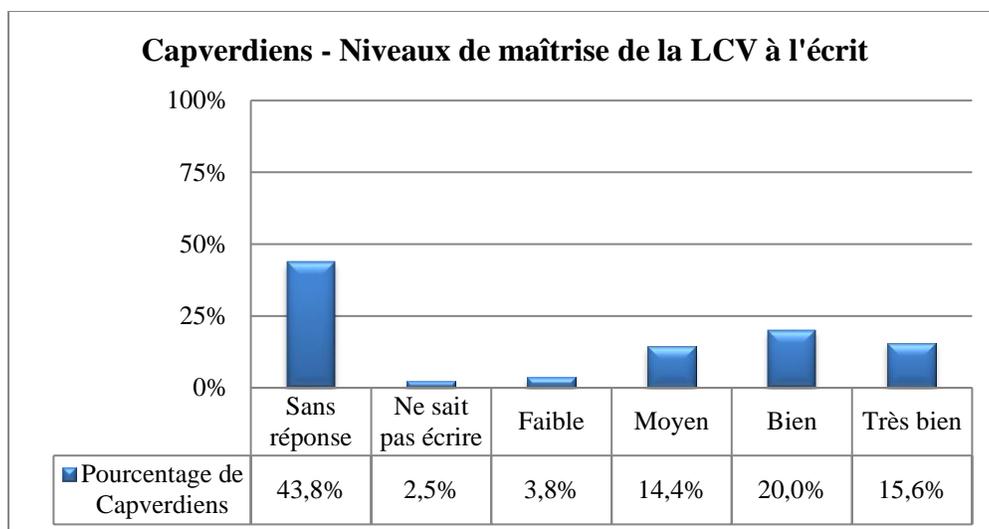
Quant à la LP, rares sont ceux qui affirment avoir un niveau « faible » à l'oral (3,8%).



**Graphique XVII** - Niveaux de maîtrise à l'oral de la LP par les enquêtés rencontrés dans la rue.

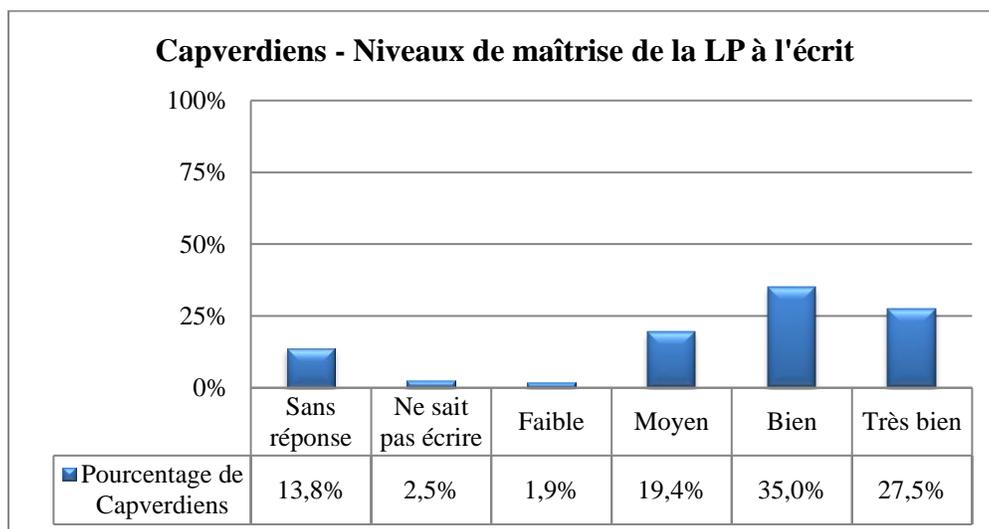
Dans le graphique ci-dessus il est également possible de noter que 17,5% de notre échantillon n'a pas inséré la LP la liste de langues qu'ils parlent. En revanche, la plupart des témoins (36,3%) déclarent plutôt « bien » la parler alors que la proportion de locuteurs moyens (20,6%) est quasiment identique à celle des locuteurs très bons (21,9%).

À l'écrit, la situation est un peu plus complexe en ce qui concerne la LCV. Un peu moins de la moitié des témoins (43,8%) a déclaré ne pas écrire en LCV et certains (2,5%) affirment n'être jamais allés à l'école. Par conséquent, ils ne savent ni lire, ni écrire.



**Graphique XVIII** - Niveaux de maîtrise de la LCV à l'écrit par les enquêtés rencontrés dans la rue.

Seuls 15,6% de notre échantillon estiment « très bien » écrire en LCV, alors que 20% pensent « bien » maîtriser cette langue à l'écrit. Certains (14,4%) sont persuadés d'avoir un niveau « moyen » et très peu nombreux sont ceux qui pensent avoir un niveau « faible » à l'écrit. Quant à la maîtrise de la LP à l'écrit, si le pourcentage d'individus qui ne pense pas l'écrire (13,8%) est nettement plus réduit par rapport à la LCV, plus nombreux sont ceux qui estiment « bien » écrire en LP (35%), voire « très bien » (27,5%).



**Graphique XIX** - Niveaux de maîtrise de la LP à l'écrit par les enquêtés rencontrés dans la rue.

Pour ce qui est des langues étudiées à l'école, 75% des informateurs déclarent avoir déjà suivi des cours de LP. Les langues étrangères sont elles aussi très présentes parmi les langues apprises

à l'école, notamment l'anglais et le français qui selon nos données ont été étudiés par 65,6% de notre échantillon.

Comme dans les contextes scolaires analysés les sections précédentes, l'usage que nos différents informateurs accordent à chacune des langues portugaise et capverdienne est hiérarchisé et divisé en fonction des contextes.

<b>Contextes d'usage des langues par les Capverdiens rencontrés dans la rue</b>	<b>LCV</b>	<b>LP</b>
À la maison	<b>98,8%</b>	8,8%
Dans la rue	<b>100,0%</b>	9,4%
Dans les commerces	<b>99,4%</b>	3,8%
À l'école pendant les cours	28,8%	<b>91,9%</b>
À l'école pendant les pauses	<b>93,8%</b>	3,1%
Au travail	<b>91,9%</b>	22,5%
Dans les services administratifs/publics	<b>95,0%</b>	13,1%
Avec les enseignants	28,8%	<b>90,6%</b>
À l'église	<b>83,1%</b>	3,8%
Autre	0,0%	0,0%

**Tableau 21** - Contextes sociaux où les Capverdiens rencontrés dans la rue déclarent utiliser la LCV et/ou la LP.

Le tableau ci-dessus laisse transparaître une flagrante disproportion en ce qui concerne l'usage de la LP en dehors des contextes formels d'enseignement. En effet, selon nos enquêtés, les moments pendant lesquels, au cours de leur vie, ils ont utilisé la LP c'était surtout lorsqu'ils allaient à l'école (pour ceux qui ont fini les études) et lorsqu'ils s'adressaient à leurs enseignants. Cette pratique est très courante et c'est ce qui explique que l'usage de la LP dépasse rarement les 10% dans les contextes dominés par la LCV, tels que la maison, la rue, les commerces et même dans le cadre des cultes religieux. En revanche, on peut également observer que 22,5% des enquêtés utilisent la LP au travail. Ces derniers occupent des postes associés au secteur tertiaire et sont, entre autres, des secrétaires, des assistants administratifs, des enseignants et des techniciens. Il est important de relever qu'environ un tiers des informateurs recourt à la LCV pour s'adresser aux enseignants ou pendant les cours. Dès que c'est le moment de la pause, la LP est mise de côté et c'est la LCV qui devient la première langue de communication.

À la question 11 de notre questionnaire « Dans votre vie, vous a-t-on déjà obligé à parler la langue portugaise ? », les récits sont partagés, étant donné que 58,8% des témoins répondent « oui » et les autres (40%) « non ». Deux enquêtés (1,3%) n'ont pas souhaité répondre à la question. Parmi ceux qui ont répondu « oui », 45% déclarent que cette situation a eu lieu dans un cadre scolaire. De manière plus isolée, les témoignages de nos enquêtés nous montrent que ce genre de situation peut se produire dans d'autres contextes, notamment lors d'un entretien d'embauche, dans les services publics et même au travail.

En ce qui concerne l'interdiction de parler la LCV, nous avons pu remarquer que plus de deux tiers des enquêtés (68,8%) affirment qu'ils n'ont jamais été confrontés à une situation au cours de laquelle on leur a interdit de parler la LCV. Seuls 31,3% des enquêtés répondent « oui » et expliquent que cela s'est produit essentiellement lorsqu'ils étaient à l'école.

Relativement à l'ALUPEC, nous avons pu constater que la majorité des enquêtés (80%) méconnaissent cet alphabet. Parmi les 31 enquêtés qui disent en avoir connaissance, 12 l'utilisent. Si le recours à l'ALUPEC n'est pas une pratique courante, les pratiques de lecture en LCV sont plus ou moins habituelles, étant donné que près d'un enquêté sur deux (41,9%) admet avoir déjà des livres en LCV.

Quant aux représentations langagières des enquêtés, nous avons demandé en premier lieu aux enquêtés ce que représentait pour eux la langue maternelle. Sur cette voie, parmi les nombreuses réponses obtenues, 32,5% pensent que c'est « langue mère » (St46, Sv4, SA19, Fg14), la « première langue » apprise (St35, St41), celle que l'on apprend dès la naissance (Sv5, SA9, Fg10). Pour certains cette expression est le synonyme de « créole » (Sv34, SA30, Fg24) ou bien de la langue de l'identité et de la culture (St7, St12, St34), parlée au quotidien (St10, St50, Sv31, Fg12). En revanche, 17,5% des enquêtés affirment ne pas savoir ce que désigne cette expression.

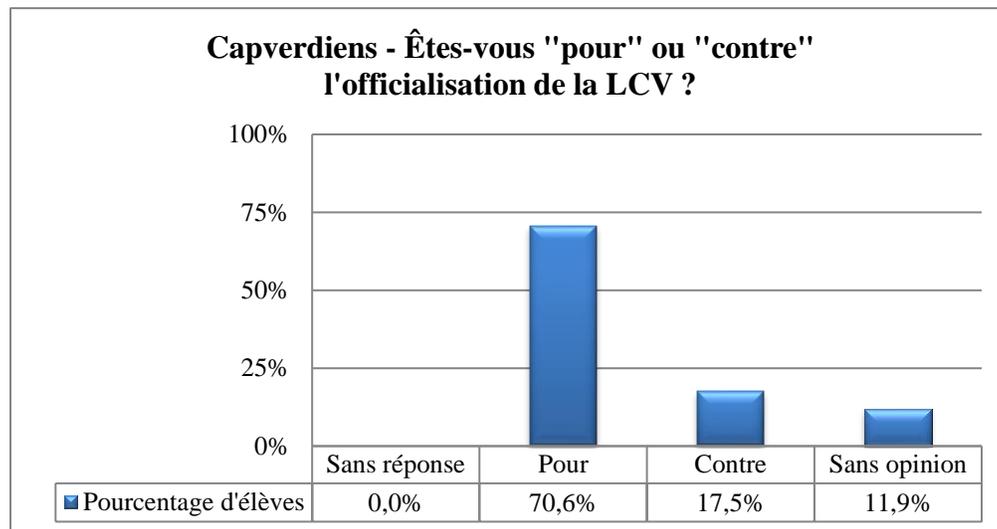
Pour ce qui est de l'expression « langue nationale », certains enquêtés disent que c'est la « langue du peuple » (Sv10), d'autres que c'est tout simplement le « créole » (St3, Sv14, SA20, Fg24), ou bien la « langue de la nation » (St9, Fg6) qui est associée aux racines culturelles. Si quelque 23% des enquêtés présentent des réponses qui sont directement associées à la langue capverdienne, d'autres (24,4%) associent cette notion plutôt à la LP, notamment ceux qui disent que c'est le portugais (St17, Sv26, SA2, Fg30), « celle que l'on apprend à l'école » (St31 ; Sv5)

et la « langue des institutions » (St34). Une partie de notre corpus a présenté des réponses que nous considérons vagues, qui ne laissent pas réellement présager si l'enquêté pense à la LP ou à la LCV, notamment l'enquêté St13 qui répond que « c'est la langue la plus importante ». Dans une autre perspective, 22,5% des informateurs affirment ne pas savoir ce que veut dire cette expression.

Les représentations autour de l'expression « langue officielle » divergent. Un tiers des enquêtés (33,1%) affirme que cette notion renvoie à la LP. D'autres nous expliquent qu'elle fait penser aux contextes formels de communication (St28, St38, Sv50, Fg11, Fg14,), la « langue seconde » (Fg14, Fg29), « celle que l'on apprend à l'école » (St31) ou la langue des études et des institutions (St10, St12, St48, Sv9, Sv31). Certains enquêtés, moins nombreux, estiment que la langue officielle est celle « imposée par l'État » (St7, St34, Sv35), une « langue obligatoire » (St13, Fg2) que « tout le monde doit utiliser » (SA4). Une autre petite partie de nos informateurs préfère associer cette expression à quelque chose d'étranger et pense que c'est la « langue des colons » (St22, St33, Sv25, Sv50), une langue « qui n'est pas à nous, mais que nous adoptons » (SA18) et « adaptons à notre pays » (SA18) ou bien une « langue qui est parlée, mais n'est pas du pays » (Fg26).

La LCV est la langue la plus aimée pour 68,1% de nos enquêtés, suivie par l'anglais (18,1%) et le portugais (12,5%). Quant à la langue de meilleure expression, la LP est cette fois-ci classée deuxième (11,9%), juste après la LCV (84,4%). Ces deux langues sont clairement celles qui permettent à nos enquêtés de mieux s'exprimer, partant du principe que l'anglais (3,1%), le français (1,3%) affichent des scores très réduits. Parmi les nombreuses justifications que nous avons pu obtenir, ceux qui préfèrent la LCV expliquent que c'est en raison de l'usage fréquent (St44, Sv9, SA19, Fg15) qui confère une meilleure maîtrise (St18, St24) étant donné que c'est la langue des Capverdiens. Ils sont plus à l'aise lorsqu'ils parlent en LCV (St49, St21), il y a plus de fluidité (Sv41, Sv49) et c'est plus facile (Sv32, SA21). Ceux qui pensent que c'est la LP laissent entendre qu'ils vivent dans un contexte où le recours à cette langue est très récurrent, notamment l'enquêté Sv46 qui « côtoie beaucoup de portugais », le Fg4 et le St14 qui ont des origines portugaises. Certains ont choisi la LP parce que c'est la langue qu'ils ont le plus étudié à l'école (St8, SA15) ou celle de la religion (Fg19). Un quart des enquêtés estime ne pas savoir ce que représente cette expression.

Environ trois quarts de personnes interrogées émettent un avis favorable à l'officialisation de la LCV :



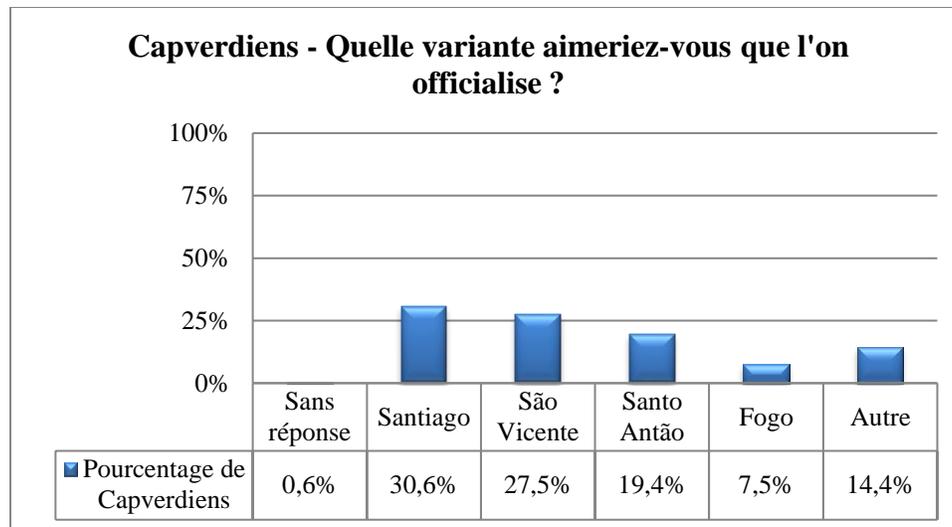
**Graphique XX** - Avis des enquêtés rencontrés dans la rue à propos de l'officialisation de la LCV.

Le fait que ce soit la première langue des Capverdiens et qu'elle soit couramment utilisée est très souvent utilisé pour justifier cette position (St8, St32, Sv13, Sv14, Sv38, SA3, SA27, Fg16, Fg18). À cet argument de poids s'ajoutent nombreux autres, notamment :

- c'est une langue comme les autres (St3) ;
- il faut la valoriser (St7, Sv4) et apprendre à l'écrire (St19) ;
- elle représente l'identité du peuple capverdien (St9) ;
- la culture capverdienne en dépend (Sv15).

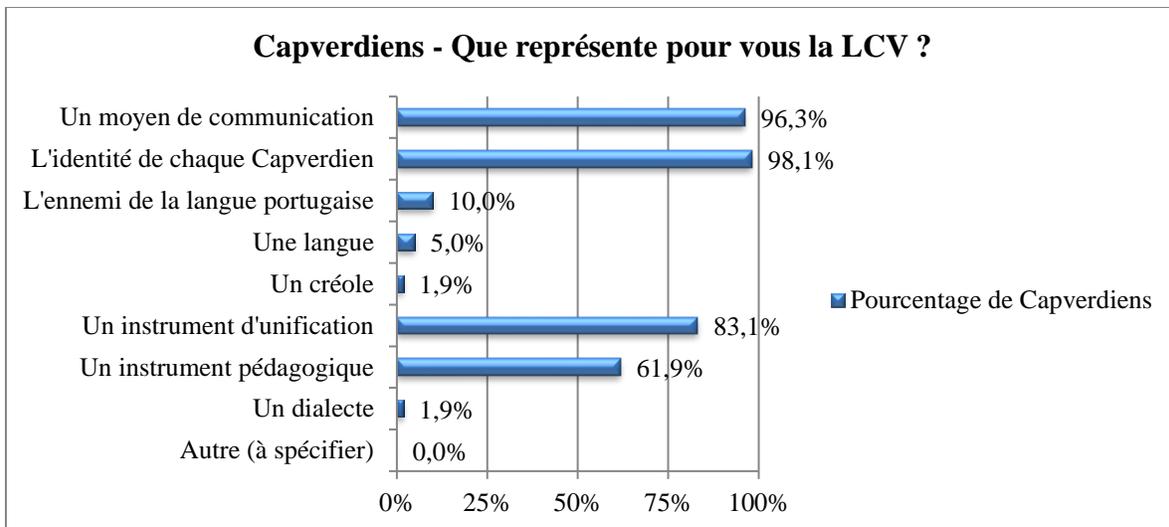
Dans une perspective contraire, ceux qui sont contre (17,5%) posent le problème que représentent les nombreuses variantes (St44, St50, Sv7, Sv9, Sv17, SA12, Fg1, Fg6), l'incapacité de cette langue pour les échanges internationaux (St5, St22, Fg3) les coûts pour le trésor public que cela peut représenter (St46) et le besoin de valorisation de la LP (Sv10), langue plus importante (Sv30) et que la situation linguistique ne doit pas évoluer (Sv37). Une minorité (11,9%) se dit sans opinion.

La question du choix d'une variante pour l'officialisation donne lieu à des réponses convergentes en fonction de l'île d'origine.



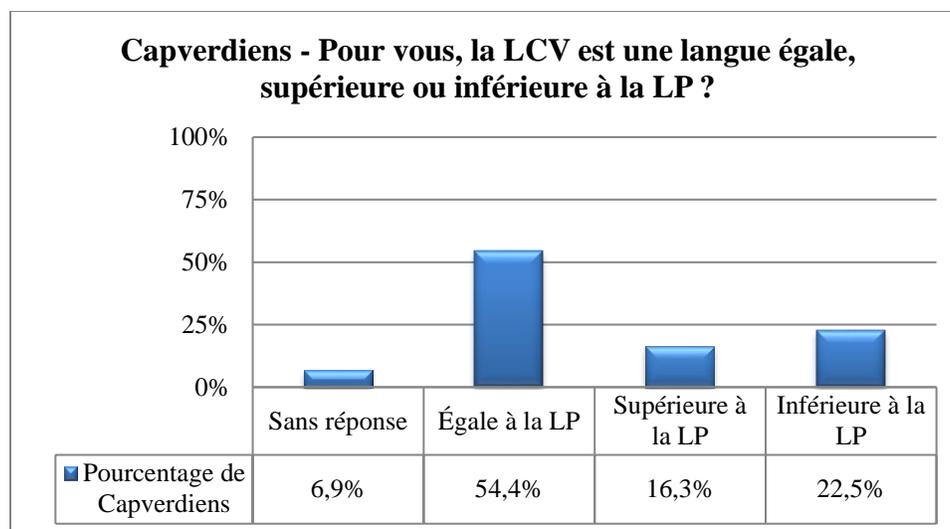
**Graphique XXI** - Avis des Capverdiens rencontrés dans la rue sur le choix d'une variante de la LCV à officialiser.

Tout d'abord on peut remarquer que ces réponses sont plus ou moins proportionnelles au nombre d'enquêtés par île. Autrement dit, les variantes les plus choisies sont celles qui correspondent aux îles où nous avons administré le plus de questionnaires. En guise d'exemple, nous avons administré 50 questionnaires dans les rues de Santiago et dans ce groupe, 33 individus préfèrent la variante de cette île et expliquent que non seulement c'est leur variante, mais encore c'est celle qui compte le plus de locuteurs sur l'archipel et que c'est celle qui est à l'origine de toutes les autres. D'ailleurs l'argument « c'est ma variante » a été très souvent indiqué. Parmi ceux qui choisissent l'option « autre », certains indiquent la variante de leur île d'origine qui ne figure pas dans la liste proposée (par exemple, c'est le cas de l'enquêté St3, rencontré à Santiago, originaire de l'île de Brava et qui n'hésite pas à choisir sa variante natale), d'autres répondent « aucune » (réponse de six enquêtés issus tous de l'île de São Vicente : Sv10, Sv29, Sv31, Sv43, Sv46, Sv50) ou ne savent pas laquelle il faudrait privilégier (Sv34, Fg16). Malgré l'attachement de chaque enquêté à sa variante et à ses origines, 65,6% des informateurs se disent prêts à accepter l'officialisation d'une variante autre que la leur, car c'est aussi de la LCV (St31, Sv34, SA8, Fg9), c'est le gouvernement qui décide (Sv3, Fg3) et « on doit accepter » ses décisions (St36, Sv47, SA20). Les 26,9% des enquêtés qui n'accepteraient pas l'officialisation d'une variante autre que la leur expliquent qu'ils n'aiment pas (St1, St28, SA11, Sv11, Fg15) ou qu'ils ne comprennent pas (Sv16, Sv18, SA16, Fg23) les autres variantes de la LCV. Seuls 6,9% des enquêtés se disent sans opinion sur le sujet.



**Graphique XXII** - Représentations des Capverdiens rencontrés dans la rue sur la LCV.

Par rapport aux représentations des enquêtés sur la LCV, nous constatons dans le graphique ci-dessus la grande majorité des témoins a choisi les options « un moyen de communication » qui représente « l'identité de chaque Capverdien » et « un instrument d'unification ». De plus, du point de vue de 61,9% des enquêtés, elle peut servir d'instrument pédagogique. Si juste 10% des témoins pensent que c'est l'ennemi de la LP, les données laissent transparaître une certaine ambiguïté liée au fait que les options « une langue », « un créole » ou « un dialecte » n'ont quasiment pas été choisies. Nous parlons d'ambiguïté, car dans la question 20 de notre questionnaire, un peu plus d'un enquêté sur deux (54,4%) a indiqué que la LCV est une langue comme la LP :



**Graphique XXIII** - Représentations des Capverdiens rencontrés dans la rue sur la LCV par rapport à la LP.

En revanche, environ un quart des enquêtés pense que la langue nationale est inférieure à LP. Seuls 16,3% des témoins la jugent supérieure à la LP. À cela s'ajoutent 6,9% des enquêtés qui n'ont pas souhaité répondre à notre question.

Selon les données que nous avons récoltées, trois adultes sur quatre (75%) considèrent que la LCV devrait être une langue de l'enseignement au Cap-Vert. Mis à part le fait qu'ils considèrent que cela représenterait un atout et un moyen d'augmenter le rendement scolaire des apprenants (St1, St17, St23, Sv20, Sv31, SA5, SA29, Fg10, Fg17) les arguments vont souvent dans le sens de l'attribution du droit à la langue aux élèves capverdiens. Les 18,8% qui se positionnent contre cette possibilité mettent l'accent sur les avantages de la LP (St5, Fg19), le besoin de mieux apprendre cette dernière (St8, Sv10) et, une fois de plus, sur les lacunes que possède la LCV (St26, Sv28, SA12). Très peu d'enquêtés (5,6%) se disent sans opinion sur le sujet.

Pour ce qui est de l'existence d'une politique linguistique au Cap-Vert, une partie considérable des enquêtés (85,6%) admet ne pas connaître les lois linguistiques capverdiennes. Il n'y a qu'un adulte sur dix qui pense en avoir connaissance.

La dernière question de notre questionnaire, consacrée à la transmission des langues nous a montré que les enquêtés voudraient que leurs enfants ou futurs enfants apprennent surtout les langues centrales : anglais (60,6%), portugais (46,9%) et français (37,5%). Seul un tiers des enquêtés (33,1%) pensent à la transmission de la LCV à leurs progénitures.

### **10.3.2.3.2 – Quelques considérations sur les résultats de l'enquête réalisée sous forme de micro-trottoir**

Face aux divers profils que nous avons rencontrés lors de la réalisation de notre enquête sous forme de micro-trottoir, nous nous sommes retrouvés avec des données qui varient naturellement en fonction des variables sociolinguistiques, à savoir l'âge, le sexe, l'île d'origine et l'île de résidence, le niveau d'instruction et la catégorie socioprofessionnelle.

Tout d'abord nous avons remarqué qu'en fonction de ces mêmes variables, le profil linguistique des enquêtés varie. Par exemple, en ce qui concerne le niveau de maîtrise de la LCV à l'oral, nous avons relevé que la variable « sexe » ne nous permettait pas de réellement relever une influence sur le niveau de maîtrise, même si les rares personnes (5) qui ont indiqué avoir un niveau moyen à l'oral en LCV sont toutes des hommes. Comme nous avons interrogé plus d'hommes, très souvent ce sont eux qui figuraient en plus grand nombre. Nous avons donc décidé de ne pas prendre en compte cette variable pour mesurer le niveau de maîtrise. En revanche, les enquêtés qui estiment maîtriser « bien » voire « très bien » cette langue à l'oral sont issus de toutes les tranches d'âge que nous avons considérées. Autrement dit, jeunes, adultes ou seniors affirment avoir un bon niveau de maîtrise de la LCV à l'oral. De plus, ils sont issus de tous les coins du Cap-Vert. Même ceux qui habitent sur une île différente de celle sur laquelle ils sont nés pensent s'exprimer parfaitement à l'oral en LCV. En outre, ces derniers ont des niveaux de scolarité très différents, puisque certains sont non scolarisés, d'autres ont fréquenté une partie ou la totalité des enseignements primaire ou secondaire et une partie considérable a suivi ou conclu des études supérieures. C'est pourquoi nous pensons que la variable « niveau d'instruction » n'influence elle non plus le niveau de maîtrise de la langue nationale capverdienne. C'est-à-dire que les locuteurs peuvent s'exprimer aisément à l'oral en LCV indépendamment de leur niveau d'instruction. Le scénario ne change pas drastiquement lorsque nous prenons en compte la catégorie socioprofessionnelle des informateurs étant donné que ceux qui parlent bien ou très bien la LCV sont issus de différents secteurs d'activités économiques, même si la majeure partie de ces locuteurs travaille dans le secteur tertiaire (catégories 3, 4 et 5).

En ce qui concerne les locuteurs qui admettent avoir un niveau moyen en LCV à l'oral, ils sont tous des adultes (trois ont entre 25 et 54 ans et deux sont dans la case des 55-64 ans), sont tous originaires de Santo Antão et de São Vicente et vivent sur ces mêmes îles. En outre, ils n'ont pas

fait d'études supérieures (deux ont suivi ou conclu l'enseignement primaire et trois les études secondaires) et sont surtout des ouvriers.

Les Capverdiens qui n'ont pas indiqué qu'ils parlent la LCV ont surtout entre 25 et 34 ans, sont originaires des îles de Santo Antão et de São Vicente et résident, pour la plupart, à São Vicente. De plus, ils sont divisés plus ou moins proportionnellement par tous les niveaux d'instruction et travaillent essentiellement dans le secteur tertiaire, ou bien ce sont des étudiants ou des personnes sans emploi. Un autre constat peut donc être relevé : sur les 45 enquêtés qui n'ont pas indiqué qu'ils parlent la LCV, 36 sont originaires des îles de Santo Antão et de São Vicente, ce qui crée l'impression que les locuteurs qui habitent sur ces deux îles envisagent la LCV différemment, par rapport aux autres locuteurs capverdiens issus des autres îles.

Au sujet de la maîtrise de la LP à l'oral, la majorité des enquêtés (36,3%) a indiqué avoir un niveau « moyen ». Or, il est intéressant d'indiquer que l'analyse de cette donnée en fonction de l'âge soulève des questionnements. Rappelons-le, nous avons interrogé 75 Capverdiens qui ont entre 25 et 34 ans. Parmi eux, seuls 16 pensent très bien parler la LP alors qu'un peu moins de la moitié (28) pense plutôt bien s'exprimer à l'oral. Quant aux variables île d'origine et île de résidence, la plupart des locuteurs qui s'expriment très bien à l'oral en LP sont nés à São Vicente, Santiago et Santo Antão et vivent essentiellement à Santiago. Pour ce qui est de ceux qui s'expriment plutôt bien à l'oral en LP, la plupart habitent sur les îles de São Vicente et Santiago. Lorsque nous avons pris en compte la variable « niveau d'instruction », nous avons constaté que rares sont ceux qui ont suivi ou conclu l'enseignement primaire et qui pensent bien ou très bien s'exprimer à l'oral dans cette langue, à l'exception d'un enquêté qui n'a jamais été à l'école. La plupart ont soit fréquenté l'enseignement secondaire, soit l'enseignement supérieur. Par rapport à la catégorie socioprofessionnelle, ce profil de locuteur travaille essentiellement dans le secteur tertiaire, avec une certaine supériorité des cadres et des professions intellectuelles supérieures.

Si les profils des enquêtés qui estiment moyennement parler la LP est très varié et ne nous laissent pas réellement relever une corrélation avec les différentes variables, il serait intéressant d'indiquer que seuls 5 enquêtés sur un total 33 ont suivi ou conclu des études supérieures et 1 n'a jamais fait d'études. Les travailleurs du secteur tertiaire sont représentés dans cette catégorie (17 enquêtés sur 33) et les ouvriers (12 enquêtés sur 33) y sont présents en nombre également. Les

rare enquêtés (6 enquêtés sur 160) qui pensent avoir un niveau « faible » sont issus de différentes îles, mais aucun n'est dans la tranche d'âge 18-24 ans. De plus, aucun n'a suivi ou conclu des études supérieures et seule la moitié a réalisé des études secondaires, le reste ayant uniquement suivi ou conclu l'enseignement primaire. Quant à ceux qui n'ont pas pensé à la LP (28 enquêtés sur 160), ils sont surtout dans la case des 25-34 ans et sont distribués parmi les quatre îles sur lesquelles nous avons administré notre questionnaire, même si une légère majorité est située sur les îles de Santo Antão et de São Vicente. Ces enquêtés ont fréquenté, pour la grande majorité, les enseignements primaire et secondaire (étant donné que seuls deux ont été à l'université et un n'a jamais étudié).

Pour ce qui est de l'expression écrite en LCV, nous avons constaté que les locuteurs qui écrivent bien, voire très bien dans cette langue africaine ont entre 25 et 34 ans, ils sont originaires essentiellement de l'île de Santiago et résident essentiellement sur cette dernière ou sur l'île de São Vicente. Ceux qui pensent très bien s'exprimer à l'écrit en LCV ont, pour la plupart, fait des études supérieures ou secondaires. Le secteur tertiaire (catégories professionnelles 3, 4 et 5) est une fois de plus nettement plus représenté dans le sein de cette catégorie de locuteurs.

Parmi l'ensemble de nos 160 enquêtés, peu nombreux ont été ceux qui ont indiqué avoir un niveau « moyen » à l'écrit en LCV (23 sur 160), dont 14 sont des femmes et 9 sont des hommes. Il s'agit là d'un des rares cas de figure où les femmes étaient en supériorité numérique. La moitié sont des 25-34 ans, surtout originaires de Santo Antão et en termes de lieu de résidence ils sont divisés par les quatre îles par lesquelles nous sommes passé. Relativement à leur niveau de scolarité, ils ont surtout fréquenté l'enseignement primaire ou secondaire. Seuls 4 informateurs ont été à l'université. Si on considère leur catégorie professionnelle, on peut remarquer que la plupart (16 enquêtés sur 23) travaillent dans le secteur tertiaire, mais aucun ne figure dans la catégorie 3 (cadre et professions intellectuelles supérieures). Certains Capverdiens avec qui nous avons pu échanger dans le cadre de l'administration du questionnaire pensent avoir un niveau faible à l'écrit en LCV. Ce sont en majorité des femmes (4 enquêtées sur 6) qui ont surtout entre 18 et 34 ans et sont originaires de Santo Antão (2), Santiago (3) et Fogo (1). La majorité (4 enquêtés sur 6) vit sur l'île de Santiago. Parmi eux, 5 ont suivi ou conclu des études secondaires et 1 a réalisé des études supérieures. Trois sont des employés (catégorie 5), un est chauffeur (catégorie 6) et deux sont des étudiants ou des personnes sans emploi (catégorie 8).

Comme nous avons pu le voir dans la section précédente, quasiment la moitié des enquêtés (43,8%) n'ont pas dit que la LCV figure parmi les langues qu'ils utilisent à l'écrit. En ce qui concerne leur profil, deux tranches d'âge reviennent fréquemment : les 25-34 ans (24 enquêtés sur 70) et les 45-54 ans (14 enquêtés sur 70). La plupart d'entre eux vivent sur les îles au Nord, à savoir Santo Antão (23 enquêtés sur 70) et São Vicente (27 enquêtés sur 70). Ils vivent sur différentes îles, mais une partie considérable se trouve sur l'île de São Vicente (27 enquêtés sur 70) et à des proportions identiques sur les îles de Santo Antão et Santiago (15 enquêtés sur 70 respectivement). À l'intérieur du groupe d'informateurs qui n'ont effectivement pas pensé au fait que leur langue première figure parmi les langues qu'ils sont capables d'écrire, on peut constater qu'ils s'étalent de manière plus ou moins proportionnelle en ce qui concerne les trois niveaux d'instruction que nous avons considérés. En outre, la moitié de ces individus travaille dans le secteur tertiaire (32 enquêtés sur 70) et pour ce qui est du reste, nombreux sont des ouvriers (21 enquêtés sur 70).

Le profil des 27,5% de locuteurs qui affirment maîtriser très bien la LP à l'écrit est relativement bien défini : ce sont essentiellement des 18-34 ans, originaires des îles de Santiago, São Vicente et Santo Antão, qui résident sur les îles de Santiago, São Vicente et Fogo et la grande majorité a suivi ou conclu des études secondaires ou supérieures. Seul 2 enquêtés sur les 44 qui ont indiqué avoir fréquenté uniquement l'enseignement primaire pensent avoir ce niveau de maîtrise à l'écrit. Une fois de plus, les salariés du secteur tertiaire sont fortement présents parmi les locuteurs qui s'expriment très bien à l'écrit, avec une certaine prédominance des cadres et professions intellectuelles supérieures (17 enquêtés sur 44). Les individus restants sont essentiellement des étudiants ou personnes sans emploi (catégorie 8).

Un peu plus d'un tiers de nos enquêtés (35%, soit 56 enquêtés) juge avoir un niveau « bien » en ce qui concerne la pratique de l'écriture en LP. Sur l'ensemble des enquêtés recensés dans cette catégorie, la plupart (28) ont entre 25 et 34 ans et les 45-54 ans sont eux aussi plutôt bien représentés (10 enquêtés sur 56) par rapport aux autres tranches d'âge. Les îles de Santo Antão, São Vicente et Santiago sont celles qui comportent le plus d'enquêtés dans cette catégorie. Autrement dit, ce sont ces trois îles-là qui fournissent les plus de bons scripteurs en LP à notre corpus. Par rapport au niveau d'instruction de ces locuteurs, les données récoltées nous montrent que le nombre de locuteurs qui a suivi ou conclu des études secondaires (31 sur 56) est deux fois

plus supérieur que ceux qui sont allés à l'université (14 enquêtés sur 56). Seule une minorité (soit 11 enquêtés) a uniquement fréquenté l'enseignement primaire. Le secteur tertiaire est une fois de plus bien représenté dans les catégories socioprofessionnelles des témoins, avec une certaine supériorité de la catégorie employés (17 enquêtés sur 56), des ouvriers (13 enquêtés sur 56) et des autres personnes sans activité professionnelle (11 enquêtés sur 56).

La moitié des 31 locuteurs (soit 19,4% du nombre total d'enquêtés) qui pensent écrire en LP de manière moyenne ont entre 25 et 34 ans. Parmi eux, environ deux tiers sont originaires de Santo Antão et de São Vicente et la quasi-totalité habite sur Santiago, São Vicente et Santo Antão. Leur profil scolaire correspond à celui d'individus qui, pour la plupart, ont suivi ou conclu l'enseignement primaire ou secondaire. Seuls 4 indiquent suivre ou avoir suivi une formation supérieure. Ces enquêtés travaillent essentiellement dans le secteur tertiaire. Toutefois, il serait important d'indiquer qu'aucun ne figure dans la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures.

Si les très rares enquêtés (3 sur 160, soit 1,9%) qui ont indiqué avoir un niveau faible à l'écrit en LP sont tous des hommes qui ont fréquenté uniquement l'enseignement primaire, ceux qui n'ont pas indiqué que la LP est une des langues qu'ils peuvent écrire sont bien plus nombreux (22 enquêtés sur 160, soit 13,8%) et leur profil est bien plus varié. De fait, la plupart ont entre 25 et 44 ans, sont en majeure partie issus des îles de Santo Antão et de São Vicente et vivent sur São Vicente. La moitié de ces locuteurs a suivi l'enseignement primaire et l'autre l'enseignement secondaire. Parmi eux figure un locuteur rencontré à Fogo, qui a conclu des études supérieures, originaire de São Vicente, qui vit à Santiago, dont le métier est celui des cadres et professions intellectuelles supérieures, le seul dans ce cas de figure, étant donné que les autres sont majoritairement des employés (10 enquêtés sur 22) et des ouvriers (6 enquêtés sur 22).

Lors de notre enquête de terrain, nous avons remarqué que certains locuteurs étaient en quelque sorte stupéfaits lorsque nous leur avons demandé d'indiquer leur niveau de maîtrise de la LCV. En effet, ce n'est pas une question très courante (nous sommes même persuadé que pour certains c'était la première fois qu'on leur posait cette question) étant donné qu'il n'existe pas réellement une norme de référence qui pourrait permettre à chaque locuteur de se placer dans l'échelle de compétence que nous avons utilisée. De plus, au Cap-Vert règne l'idée que chacun est libre de parler cette langue comme bon lui semble, faute d'une norme descriptive. Mais en réalité,

l'ensemble des locuteurs partagent une norme objective commune, certes avec des spécificités propres à chaque région de l'archipel, qui détermine les pratiques au niveau national et permet l'intercompréhension.

Selon les données que nous avons pu récolter, la LP est loin d'être une langue très fréquente dans les pratiques langagières de nos informateurs. Ils sont certainement exposés de manière courante à cette dernière, notamment grâce aux différents médias, mais la plupart ne la pratiquent quasiment pas. Partant du principe que notre corpus est formé essentiellement d'individus qui ont déjà fini les études et que ces derniers affirment que les seuls moments où ils ont le plus utilisé la LP c'était dans un cadre strictement scolaire, nous pouvons en déduire que nos enquêtés n'utilisent pas beaucoup cette langue dans la vie de tous les jours. Cette hypothèse est corroborée par les données liées aux pratiques langagières en LCV qui laissent clairement transparaître une large suprématie de cette langue dans la quasi-totalité des contextes restants. Les auto-évaluations concernant les niveaux de maîtrise à l'oral et à l'écrit des langues portugaise et capverdienne sont plutôt positives (cf. graphiques XVI, XVII, XVIII et XIX), ce qui laisse entendre que les locuteurs sont effectivement des bilingues qui pratiquent les deux langues maîtrisées de manière déséquilibrée. Pour décrire ces locuteurs capverdiens, Peal et Lambert (1962) auraient parlé de « pseudo-bilingues » alors que Weinreich (1970) parlerait plutôt de « bilinguisme passif ». À notre avis, cette dernière appellation s'adapte mieux aux Capverdiens que nous avons interrogés, étant donné qu'ils sont exposés de manière passive à la LP, ce qui leur confère de bons niveaux de compréhension, mais pas forcément de production.

Les instances pédagogiques capverdiennes exercent une certaine violence symbolique sur les citoyens capverdiens qui ont répondu à notre questionnaire. En effet, nombreux enquêtés ont affirmé que lorsqu'ils étaient à l'école on les a obligés à s'exprimer exclusivement en LP. Ces données contrastent avec celles associées à l'interdiction de parler la LCV, où seul un tiers des enquêtés estime avoir déjà été confronté à une situation de communication dans laquelle on leur a interdit de s'exprimer en LCV. À ce propos, nous estimons que ces données sont à prendre avec beaucoup de précautions, étant donné que lorsque l'on oblige quelqu'un à parler une langue donnée, on sous-entend de manière logique que l'usage d'une autre est interdit. C'est ce que nous pouvons constater ici, étant donné que l'obligation d'utiliser la LP se traduit implicitement par l'interdiction de la LCV. À cela s'ajoute une importante méconnaissance des travaux menés

dans le but de valoriser la langue nationale. En effet, 4 enquêtés sur 5 ne connaissent pas l'ALUPEC et les rares qui le connaissent ne l'utilisent point. Or, cela est dû en partie au fait que l'école qui devait garantir la démocratisation des savoirs scientifiques sur la langue première des Capverdiens essaie plutôt de l'interdire plus ou moins explicitement.

Sur cette voie, le débat social sur les statuts des langues du Cap-Vert ne sera certainement pas très utile si une importante partie de la population ignore non seulement les avancées scientifiques en ce qui concerne l'équipement de la LCV, mais encore l'orientation de la politique linguistique adoptée par le pouvoir exécutif. D'ailleurs, la majorité des enquêtés est plutôt favorable à une officialisation de la LCV (2 enquêtés sur 3 partagent ce point de vue) et c'est cette même cohorte qui se dit prête à accepter l'adoption officielle d'une variante différente de la leur. En revanche, ces derniers ne connaissent pas réellement le chemin qu'il faudra parcourir pour y parvenir, faute d'information.

Dans tous les cas, les représentations des témoins sur la LCV semblent être majoritairement positives, dans la mesure où pour la moitié des enquêtés c'est une langue comme la LP et certains pensent même que la LCV est supérieure à la LP (cf. graphique XXIII). Cela nous semble logique, partant du principe que pour la plupart des informateurs cette langue représente l'identité de chaque Capverdien et un important moyen de communication qui permet d'unir l'ensemble de la population capverdienne. En revanche, nous avons constaté que dans le cadre de question à choix multiples numéro dix-neuf (« Que représente pour vous la langue capverdienne ? »), les options « une langue », « un créole » et/ou « un dialecte » n'ont quasiment pas été choisies. Une fois de plus, il faudrait mettre en place une certaine pondération. Si à la question Q19 le locuteur choisit toutes les options sauf celles indiquées plus haut, devons-nous considérer que pour lui la LCV n'est pas une langue ? Ou un dialecte ? Ou un créole ? C'est un peu délicat, car les deux cas de figure sont possibles. D'abord, étant donné que la question sous-entend elle-même que la LCV est une langue, il se pourrait que, pour l'enquêté, ce soit une évidence et que ce ne soit donc pas la peine de le préciser. Ou bien, effectivement, pour lui ce n'est pas une langue. Nous touchons là une des limites du questionnaire dont nous avons parlé dans le chapitre précédent et préférons ne pas tirer de conclusions à partir de cette question 19 qui nous semble biaisée.

En outre, pour la plupart des enquêtés, la LCV devrait être utilisée dans le système éducatif en tant que langue et objet d'enseignement, ce qui, selon eux, permettrait d'améliorer le rendement scolaire des élèves. En revanche, ceux qui s'estiment contre cette initiative (1 enquêté sur 5) pensent, de manière tout à fait légitime, qu'actuellement cela n'est pas possible surtout en raison du manque d'investissements dans ce domaine et du manque de moyens.

Quant à la question de la transmission des langues, nous constatons que les parents ou les futurs parents se soucient peu de la transmission de la LCV à leurs enfants. En effet, ils espèrent que ces derniers apprendront surtout l'anglais, le portugais et le français, qui sont des langues mondiales qui créent des opportunités et l'accès aux savoirs universels. Cette insouciance face à la transmission de la LCV reste compréhensible dans la mesure où l'acquisition du capverdien langue première se fait naturellement étant donné que c'est quasi obligatoirement la langue de première socialisation pour la grande majorité des citoyens Capverdiens.

### **10.3.3 – L'analyse des entretiens semi-directifs : regards croisés sur l'officialisation de la langue capverdienne**

Comme indiqué au début du présent chapitre, pour construire les observables qui nous ont permis d'analyser de manière plus concrète la problématique de recherche que nous nous sommes posé, nous avons adopté une approche qualitative qui nous a amené à interviewer quelques personnes-ressources. Lors de chaque entretien, nous sommes arrivé en avance dans le lieu convenu au préalable (cf. tableau 15) afin de trouver une position idéale pour la prise de notes éventuelle et régler l'ensemble du matériel audio. En effet, par précaution, nous avons enregistré chaque entretien à l'aide de deux enregistreurs phoniques différents, ce qui nous a permis d'anticiper toute défaillance technique. Grâce à cette démarche, nous avons pu récolter différents points de vue, émanant de personnes qui, grâce à leur vécu, possèdent une réelle connaissance de la situation sociolinguistique capverdienne.

Dans les prochaines sections nous présenterons des comptes-rendus des différents entretiens<sup>97</sup>, en commençant par les réponses obtenues auprès des deux enseignantes universitaires, ensuite une députée parlementaire, puis une linguiste et après un anthropologue. Pour finir, nous nous

---

<sup>97</sup> cf. tableau 15.

intéresserons à la perspective des deux animateurs de radio, mais avant cela, nous consacrerons notre attention aux réponses que nous avons obtenues auprès d'un écrivain.

### **10.3.3.1 – La situation sociolinguistique capverdienne selon une enseignante universitaire à Praia<sup>98</sup>**

Lors de notre passage par la ville de Praia, à Santiago, nous avons en premier lieu rencontré une enseignante universitaire retraitée (que nous appellerons « Enseignante X »), capverdienne, docteure en linguistique (dont le sujet de thèse portait sur une analyse de la situation sociolinguistique capverdienne), ancienne présidente de la CNPL et directrice de la Cátedra Eugénio Tavares de Língua Portuguesa, une unité d'investigation co-crée par l'Uni-CV et par l'Institut Camões. Il s'agit d'un institut public mis en place au début des années 1990 par le gouvernement portugais afin de promouvoir la langue et la culture portugaises à l'étranger. La Cátedra Eugénio Tavares de Língua Portuguesa mène des recherches notamment dans le but de décrire le portugais du Cap-Vert, d'améliorer les conditions d'enseignement/apprentissage de la LP et de promouvoir la littérature dans cette langue.

L'Enseignante X a souhaité répondre à nos questions en LP. Comme nous nous sommes donné rendez-vous dans son bureau à l'Uni-CV, contexte dans lequel l'usage de la LP est largement répandu, sans oublier également son statut de directrice d'une unité de recherche dont le but est la promotion de la LP, nous n'avons pas été étonné de son choix.

Pour décrire la situation sociolinguistique capverdienne, l'Enseignante X, avec qui nous avons pu échanger pendant environ 1 heure, nous a expliqué que les langues capverdienne et portugaise sont dans une situation de diglossie en raison du contraste qu'il existe au niveau des usages : la LP est largement utilisée dans le cadre de l'écriture formelle alors qu'à l'oral c'est la LCV qui l'emporte. En revanche, le bilinguisme social est, pour elle, une réalité, partant du principe que la majorité des locuteurs capverdiens parlent et comprennent les deux langues à des degrés de compétence différents. En guise d'exemple, elle nous indique qu'au Cap-Vert quasiment personne ne refuse de regarder les émissions télévisées (feuilletons, films, etc.) qui sont généralement transmises en LP. À cela s'ajoute le taux d'alphabétisation relativement élevé (plus

---

<sup>98</sup> Voir annexe 3.

de 90% selon elle), ce qui confirme que les Capverdiens sont réellement des bilingues. Cependant, comme la LCV n'est encore ni standardisée, ni officialisée, les deux langues jouent des rôles sociaux distincts, et, en conséquence, la LP a plus de prestige social.

Par rapport aux attitudes des locuteurs face à la LP, dans ses travaux elle a relevé qu'elles jouent un important rôle au niveau de leur comportement langagier. C'est-à-dire que les locuteurs n'acceptent pas ou rejettent l'idée comme quoi il existe un portugais du Cap-Vert et une grande intolérance face à l'erreur grammaticale. En un mot, socialement, toutes les formes d'expression qui s'éloignent de la norme portugaise du Portugal sont considérées comme des erreurs, même si ces formes existent dans d'autres variantes standardisées de la LP, notamment au Brésil. Les locuteurs sont très attachés à la norme et considèrent que la « vraie » norme c'est celle qui est en vigueur en Europe. Or, théoriquement, il existe bel et bien une variété de portugais au Cap-Vert, étant donné que cette langue est apprise et pratiquée en dehors du Portugal, dans la qualité de langue seconde, enseignée par des enseignants capverdiens qui ont appris la LP sur l'archipel. Ces enseignants constituent des modèles de locuteurs pour les apprenants (en plus des organismes de communication sociale) et ce ne sont, en aucun cas, des locuteurs européens. D'ailleurs, même les enseignants sont en quelque sorte perdus, car leur manière de parler diffère de celle prodiguée par les grammaires éditées au Portugal. D'un côté les locuteurs revendiquent la LP et estiment que c'est une de leurs langues, mais, inversement, ils refusent l'idée que cette langue puisse des marques de leur identité, même des différences sont remarquables, notamment au niveau phonétique/phonologique (l'accent, l'intonation, etc.). C'est évident que les Capverdiens ne parlent pas comme des Européens. Il y a donc un réel besoin d'études scientifiques sur le portugais du Cap-Vert de manière à améliorer l'enseignement/apprentissage de cette langue, pour expliciter une norme de référence qui serait mieux adaptée au contexte capverdien et qui éviterait, par exemple, de corriger les pratiques langagières des élèves qui, dans la salle de classe sont proscrites, alors que la plupart de la société parle de cette manière. Ceci pourrait peut-être encourager les locuteurs à mieux accepter la variété capverdienne.

Quant à la LCV, généralement les locuteurs apprécient cette langue et personne ne souhaite la mettre de côté, mais elle fait régulièrement face à de nombreuses attitudes négatives et à un déficit de valorisation sociale, ce qui freine son officialisation. Les mythes qui ont longtemps été prodigués (« ce n'est pas une langue », « c'est un dialecte », « n'a pas de grammaire », « ne sert

à rien ») refont souvent surface, en raison de ses racines qui sont strictement liées à l'esclavage. De manière contradictoire, ces mêmes locuteurs sont pour l'officialisation, mais chacun préfère privilégier la variante de son île, de son identité. Sur cette voie, l'Enseignante X nous explique que pour elle, la meilleure manière de surpasser tous ces obstacles c'est, d'abord officialiser la LCV de manière immédiate. Dans un premier temps elle sera utilisée uniquement à l'oral et le portugais demeurera la langue de l'écriture formelle jusqu'à la standardisation de l'écriture en LCV. Au départ cela n'apportera pas de grands changements, mais aura un effet symbolique et contrera les attitudes négatives. En outre, cela permettra de mettre fin au débat de l'officialisation ou non de la langue nationale et les locuteurs pourront constater que l'officialisation ne représente rien d'extraordinaire, mis à part le fait que cela leur accordera le droit d'utiliser la langue qu'ils préfèrent dans tous les contextes, même si la Constitution capverdienne leur accorde déjà ce droit. Par la suite, il faudrait idéalement standardiser une LCV commune à toutes les îles, avec une norme partagée, au lieu d'une variante d'une île donnée qui serait enseignée et étudiée à l'école par des enseignants formés. D'ailleurs grâce aux médias (musique, télévision, radio, réseaux sociaux, etc.), la tendance actuelle est au rapprochement des variantes de la LCV, avec la pénétration des mots et formes d'une variante dans une autre. Officialiser une variété spécifique irait dans le sens opposé à ce qui se passe actuellement *in vivo*.

En ce qui concerne les pratiques langagières, il est possible de constater que les usages changent en fonction des générations. La génération de Capverdiens qui a vécu au cours de la période coloniale, a utilisé la LCV comme un moyen d'affirmation de l'identité, comme un drapeau face au pouvoir colonial, notamment lorsqu'ils osaient utiliser cette langue à l'oral dans les services administratifs publics. Après la mise en place du système éducatif, les jeunes ont commencé de parler entre eux de plus en plus en LP. Le règlement intérieur des établissements scolaires allait même jusqu'à l'interdiction de la LCV. Cependant, la génération des années 1950/60 a beaucoup plus utilisé la langue nationale dans les services publics et la nouvelle jeune génération l'utilise davantage à l'écrit, grâce en partie aux médias de l'information et de la communication qui favorisent l'écriture informelle spontanée. L'Enseignante X ajoute que ces mêmes jeunes acceptent la LP, ne refusent pas de la parler dans les contextes où son usage est plus répandu et ont de bons niveaux, surtout en ce qui concerne la compréhension. Cette enseignante nous a raconté que dans le cadre d'un programme d'échange international, des étudiants sont allés au

Cap-Vert pour apprendre la LP. Au bout du compte, ils ont appris à parler la LCV et se sont plaint du fait qu'ils se retrouvaient dans une société où l'usage de la LP est plutôt rare.

Depuis l'indépendance jusqu'à l'actualité, le gouvernement a annoncé de certaines mesures de politique linguistique, mais rares sont celles qui sont réellement mises en pratique. Si ces mêmes mesures avaient été appliquées dès l'indépendance, on n'en serait pas là actuellement. Cette perte de temps a fait que cette politique linguistique a eu des effets contraires et a engendré des attitudes négatives et les locuteurs ont tendance à ne pas accepter l'application des lois, de peur qu'une variante soit privilégiée au détriment des restantes. En 2015, la CNPL a proposé des mesures claires à adopter dans ce sens, mais avec le changement de gouvernement, les activités de la commission ont été suspendues et depuis on en a plus reparlé. Des expérimentations d'enseignement bilingue ont été aussi menées, mais ces projets ont fini à l'abandon et des résultats officiels de l'évaluation du projet n'ont jamais été divulgués.

De plus, au niveau universitaire, l'Uni-CV n'a adopté aucun règlement intérieur qui est censé déterminer la ou les langues de l'enseignement, même si dans les plans d'études de diverses formations supérieures figurent des cours de LP, française, anglaise, etc. C'est pourquoi, l'université s'aligne sur les textes officiels et les cours sont dispensés en LP, langue officielle du pays. Même si certains enseignants universitaires utilisent plus ou moins clandestinement la LCV pour faire cours, notre informatrice affirme qu'elle préfère que les cours dans l'enseignement supérieur aient lieu exclusivement en LP parce que c'est ce qui peut réellement contribuer au développement de cette langue. Pour des raisons économiques, politiques et sociales, l'éducation bilingue peut être une réalité pour les enseignements primaire et secondaire, mais pas pour le supérieur. De fait, dans sa perspective, le portugais jouit du statut de langue de communication internationale, statut dont difficilement la LCV pourra profiter un jour, d'où l'intérêt de privilégier davantage cette langue à l'université. Le Conseil de l'Uni-CV a formellement créé l'Institut de langue capverdienne de manière à lui permettre de mener des recherches sur cette langue, mais, à ce qu'il paraît, cet institut n'a pas encore une existence réelle. Malgré cela, grâce aux cours de langue capverdienne dispensés dans certaines formations supérieures, notamment dans la cadre de la formation de professeurs des écoles, cette enseignante estime que la LCV a toujours été présente dans l'enseignement supérieur.

Mais une chose est sûre, c'est que l'officialisation de la LCV n'a aucun inconvénient et représente avant tout un avantage social, étant donné que cela pourra renforcer l'identité des Capverdiens et mettre fin à la situation constante d'insécurité linguistique et identitaire dans laquelle ils se retrouvent. Cela permettra également de réduire l'échec scolaire, vu que la langue première est un important outil qui joue un rôle central dans l'acquisition de la langue seconde. L'éducation bilingue adaptée au Cap-Vert demandera des investissements, mais aura de meilleurs résultats que l'enseignement monolingue qui peine à former des élèves exclusivement lusophones.

Pour ce qui de l'avenir de la LCV, l'Enseignante X envisage deux possibilités qui dépendent absolument de l'application ou non des mesures de politique linguistique et du soutien institutionnel qui sera apporté au projet d'officialisation. Dans l'une la LCV est officialisée et le bilinguisme sera une réalité, dans l'autre la situation aura une mauvaise évolution qui se traduira par un appauvrissement de la langue nationale, notamment à cause de la décréolisation.

### **10.3.3.2 – La situation sociolinguistique capverdienne selon une enseignante universitaire à Mindelo<sup>99</sup>**

Toujours dans un contexte universitaire, nous avons rencontré à l'île de São Vicente une autre enseignante universitaire (que nous appellerons « Enseignante Z »), capverdienne, docteure en sciences de l'éducation (spécialité didactique du français sur objectifs spécifiques) et directrice du Département des Sciences humaines et sociales situé sur la même île. Cette enseignante a préféré répondre à nos questions en langue française, en raison de sa condition d'enseignante de français.

Avec cette enseignante, nous avons souhaité aborder la question des langues à l'Uni-CV et la place occupée par chacune d'entre elles dans l'enseignement supérieur. Sur cette voie, elle nous a d'abord confié que l'université publique est ouverte aux langues et que la langue officielle de l'enseignement et des relations internationales à l'Uni-CV est la LP. Mais comme la LCV est une langue que la grande majorité de la population utilise, certaines formations supérieures en sciences humaines proposent la matière « langue capverdienne », un cours de et en LCV. C'est

---

<sup>99</sup> Voir annexe 4.

notamment le cas des formations en langue française, portugaise et anglaise. L'Uni-CV propose même des cours d'espagnol et de mandarin à tous ceux qui, étudiant ou non à l'université, souhaitent apprendre ces deux langues.

Cependant, l'Enseignante Z nous a révélé qu'elle considère que la place de la LCV dans ces mêmes formations supérieures a tendance à être réduite, puisqu'en raison du changement des maquettes, le cours de langue capverdienne est devenu « langue et culture capverdienne », ce qui, à son avis, laisse moins de place à l'étude de la langue nationale. De plus, cette matière comprend deux intervenants : l'un pour la partie « langue capverdienne » et l'autre pour la partie « culture capverdienne ».

Pour ce qui est des pratiques langagières des enseignants et des étudiants, de manière générale, l'université n'accepte pas que les enseignants fassent cours en LCV. Le seul contexte dans lequel cet usage est toléré c'est dans le cadre des cours de LCV. Mais il arrive que de temps en temps les enseignants donnent un exemple en langue capverdienne pour faciliter le passage d'une idée ou une explication. Cette enseignante se dit aussi sûre du fait que nombreux sont les étudiants qui utilisent la LCV pendant les cours, même quand ils s'adressent aux enseignants, et quand elle se retrouve dans cette situation, elle admet qu'elle a tendance à utiliser la LCV avec les étudiants.

En ce qui concerne l'expression écrite en LP, certains étudiants éprouvent de réelles difficultés. Par exemple, lorsqu'ils doivent rédiger leur mémoire, la plupart des productions contiennent de nombreuses erreurs, car les étudiants n'ont pas l'habitude de s'exprimer de cette manière, surtout lorsqu'ils utilisent un langage qui se veut scientifique. À l'oral la plupart s'en sortent plutôt bien, mais à l'écrit c'est une catastrophe et tous les enseignants peuvent en témoigner. Pour cette raison, l'Uni-CV a même proposé des cours supplémentaires de portugais afin de relever le niveau de maîtrise de la LP. De fait, l'université forme des professionnels de l'éducation nationale et ces derniers feront cours en LP. Il y a donc un réel besoin de maîtrise de cette langue.

Pour ces raisons, cette enseignante estime que le système éducatif nécessite un changement réel, étant donné que les niveaux de maîtrise de la LP ne sont plus suffisants pour assurer la formation de professionnels de qualité qui seraient capables d'instruire des élèves en LP. Ceci explique le fait que certains s'opposent à l'officialisation de la LCV, car ils estiment que cela empirera la

situation langagière et que l'on parlera encore moins et moins bien la LP. Sur ce sujet, l'Enseignante Z souligne qu'elle a un avis contraire et qu'il faudrait plutôt officialiser la LCV, l'enseigner dans les écoles suivant les règles de l'art et que la société capverdienne pourrait en tirer des bénéfices, au lieu de laisser traîner la situation telle qu'elle est. Il faudrait non seulement investir dans un système éducatif bilingue de qualité et sensibiliser les citoyens sur l'importance des deux langues tout en définissant clairement les rôles de chacune. Au niveau de l'écriture en LCV, il faudrait divulguer davantage l'ALUPEC et démontrer que, contrairement à certaines idées reçues, ce n'est pas une forme d'écriture réservée à la variante de la capitale.

### **10.3.3.3 – La situation sociolinguistique capverdienne selon une députée parlementaire<sup>100</sup>**

C'est dans le siège de son parti politique que nous avons rencontré la députée parlementaire (que nous appellerons « Députée A »). Avant de se lancer dans une carrière politique, cette députée qui a un master en linguistique et un doctorat en sciences linguistiques a travaillé dans l'enseignement pendant plus de 30 ans. Elle intervenait aux niveaux secondaire et supérieur, notamment à l'Uni-CV (où elle a été vice-rectrice pendant 2 ans), en tant qu'enseignante de portugais, de LCV et de littérature portugaise, capverdienne et brésilienne, en plus des PALOP.

Dans son optique, la situation linguistique du Cap-Vert est caractérisée par la communion paisible des deux langues (capverdienne et portugaise). Elles cohabitent de manière saine depuis longtemps, mais actuellement la LCV gagne de plus en plus de terrain en termes d'usage, étant donné que la LP est utilisée exclusivement dans des contextes ponctuels où son usage est réellement nécessaire. La Députée Z réfute l'idée que cette dernière soit une langue obligatoire dans certains contextes (tels que l'enseignement), car l'article 9 de la Constitution (alinéa 3) accorde le droit à tous les Capverdiens d'utiliser les deux langues officielles. C'est pourquoi elle considère que la LCV est déjà officialisée (il faudrait simplement réécrire l'article 9 de manière plus claire) et qu'il est temps de mener une réelle réflexion sur l'introduction de cette langue dans l'enseignement de manière à assurer un équilibre dans l'usage des deux langues.

En revanche, elle considère que la mise en place d'un système éducatif bilingue nécessite des études et des réflexions approfondies de manière à adopter les meilleures méthodologies ce qui,

---

<sup>100</sup> Voir annexe 5.

par conséquent, assurera son succès. De fait, la question des méthodologies est importante dans la mesure où, pédagogiquement, l'enseignement/apprentissage de la langue première ne doit pas être réalisé dans les mêmes conditions qu'une langue seconde ou étrangère. Il ne suffit pas de dire que dans le cadre d'un enseignement bilingue l'enseignant peut utiliser la LCV comme une sorte béquille sur laquelle il peut s'appuyer pour faire cours. Ce n'est pas suffisant pour un élève dont la LCV est la langue de tous les jours. Ainsi, pour réellement progresser dans ces questions éducatives, non seulement il faudrait prioritairement adopter une politique linguistique bien définie, mais encore assurer sa mise en place et la formation des enseignants. Grâce à cela, le rendement scolaire des élèves augmenterait nettement. On pourrait, par exemple, commencer d'enseigner certaines règles de la LCV dès la maternelle et enseigner exclusivement en langue première jusqu'à la 4<sup>e</sup> année de l'enseignement primaire. Ensuite, petit à petit, introduire la LP dans le cadre d'un enseignement bilingue et à partir de la 10<sup>e</sup> année scolaire utiliser exclusivement la LP. De cette manière, le pays se retrouvera avec d'excellents élèves dont le QI augmentera, ce qui aura nécessairement des conséquences dans l'enseignement supérieur, notamment grâce à leur bon niveau. Si avec le système actuel les élèves arrivent quand même à se former de manière plutôt positive, avec un système bilingue les résultats seront encore meilleurs.

Cependant, d'après la Députée A, les politiciens capverdiens manquent de courage pour réellement changer le statut de la LCV de manière à en faire une langue officielle à part entière. Le manque de synchronisation de la part des différents ministères fait que les travaux réalisés par le ministère de la Culture, principal concerné, ne sont pas divulgués auprès de l'ensemble du pouvoir exécutif. Pour cette raison, les décisions peinent à être prises. Des forums sur la LCV ont même été réalisés au parlement, mais la plupart des députés n'ont pas adhéré à cette idée. À cela s'ajoute le fait que cette question n'est pas régulièrement dans l'ordre du jour et les querelles politiques entre le gouvernement et les partis de l'opposition qui parfois ne permettent pas d'avancer réellement dans la question.

De plus, la Députée A nous a expliqué qu'elle ne comprend pas pourquoi certains Capverdiens considèrent que la LCV n'est pas une langue alors qu'ils l'utilisent au quotidien. Par conséquent, elle estime qu'il faudrait mettre fin à ces préjugés qui poussent certains à valoriser davantage la LP tout en laissant de côté la langue première parce qu'elle « ne sert à rien ». Comme le Cap-

Vert est le produit d'une société esclavagiste, certains ont tendance à dévaloriser tout ce qui est national. Malgré ces attitudes négatives qui parfois sont même adoptées par des personnes instruites, le bilinguisme est une réalité au Cap-Vert, car les locuteurs sont capables de communiquer dans les deux langues. Aux côtés de la LP, langue qui appartient elle aussi aux Capverdiens, la LCV est le véhicule de la culture de l'archipel et fait partie de l'identité de chaque citoyen national. C'est grâce à la conjugaison de ces deux langues que le pays est actuellement indépendant. Pour ces raisons, la Députée A pense qu'il n'y a que des avantages dans l'officialisation de la LP et que le statut de langue officielle irait à l'encontre des pratiques langagières des Capverdiens qui utilisent très régulièrement la LCV.

En revanche, seule l'étude de la langue, de sa grammaire et de son histoire permettrait de réellement mettre fin aux attitudes négatives face à la LCV. Si la plupart des Capverdiens venaient à connaître ces différents aspects, les mentalités changeraient progressivement et la question de l'officialisation aura moins d'opposition non seulement de la part des décideurs, mais aussi de la population nationale.

Notre informatrice considère que dans le débat social sur le statut des langues, toutes les contributions sont les bienvenues, mais il serait important d'écouter la voix des spécialistes, notamment des linguistes, dont les contributions permettraient de réelles avancées. Cela éviterait la diffusion des arguments infondés, liés à un complexe d'infériorité, qui très souvent minent les progrès menés dans la matière. Certes la LCV est plus oralisée qu'écrite, mais cela doit servir d'argument pour encourager l'étude de la langue. Des documents ont déjà été produits, notamment des grammaires, des dictionnaires et des manuels. Il faudrait divulguer davantage ces productions de manière à démontrer aux Capverdiens que la langue nationale est déjà relativement équipée.

Pour conclure, la Députée A s'est montrée optimiste en ce qui concerne l'avenir de la LCV. Elle considère que cette langue sera valorisée en tant que langue officielle et sera une des langues de l'enseignement, ce qui aidera énormément les élèves dans leur parcours scolaire. Elle se dit même prête à lutter pour que cela devienne une réalité, car cela représentera un réel atout pour l'ensemble de la société capverdienne.

#### **10.3.3.4 – La situation sociolinguistique capverdienne selon une linguiste<sup>101</sup>**

Pendant notre enquête de terrain nous avons eu l'opportunité d'échanger avec une linguiste (que nous appellerons « Linguiste B »), capverdienne, enseignante de LCV, formée dans le domaine de la linguistique à l'université fédérale de Rio de Janeiro. Elle travaille à l'IPC et son métier consiste en la promotion de la langue et de la culture capverdiennes. Nous nous sommes donné rendez-vous dans une librairie et elle s'est mise entièrement à notre disposition afin de répondre tranquillement à nos questions.

Cette dernière a commencé par nous raconter qu'en tant que locutrice native, ce n'est que vers la fin de ses études secondaires qu'elle a commencé à percevoir la LCV comme une langue à part entière. De fait, les Capverdiens ont fait et continuent de faire face à des discours épilinguistiques émanant d'enseignants et même des parents, par exemple, qui favorisent les attitudes négatives face à la langue nationale, notamment la phrase « si tu veux devenir quelqu'un, il faut apprendre à parler portugais ». Faute de compétences linguistiques de la part de la population, ces idées reçues peinent à être dissipées et, en conséquence, les initiatives pour la valorisation de la LCV ne connaissent pas un réel succès.

Seul un discours de sensibilisation convaincant de la part du gouvernement, accompagné d'une planification et de la création de conditions techniques et financières pourraient améliorer la situation de la LCV. Une politique linguistique claire de la part des décideurs qui démontre une réelle envie d'officialiser cette langue est plus que nécessaire. Parce que dans les faits, le pouvoir public donne l'impression qu'il ne veut pas officialiser la langue en raison de la morosité dont il fait preuve, même face à la pression et à l'insistance de certains linguistes issus du propre ministère de la Culture. En réalité, certaines voix au sein du parlement se font entendre plus que d'autres. C'est pourquoi il suffit que ces voix s'opposent à l'officialisation pour que tout le processus soit bloqué. La Linguiste B va jusqu'à dénoncer le fait que certains politiciens ne voient même pas la LCV comme une langue et c'est ce qui explique en partie que certaines initiatives n'aboutissent pas ou finissent à l'abandon le plus total, comme c'était le cas de la CNPL (qui a tout de même eu le temps de mener des recherches intéressantes sur la LCV) et le centre de langues pour la LCV à l'Uni-CV qui, face au désintérêt, a fini par disparaître. En outre,

---

<sup>101</sup> Voir annexe 6.

le gouvernement sait que cela demande des investissements et coûtera probablement cher aux contribuables. Malgré ces anicroches, il doit assumer ses responsabilités, créer une institution qui s'en chargerait à part entière, recruter des chercheurs pour travailler dans le domaine tout en tenant compte des nombreux travaux qui ont déjà été publiés et qui fournissent des pistes à suivre dans le processus d'officialisation. Pour notre informatrice, cette situation ne peut plus durer, car la non-valorisation de la langue première est un viol du droit à la langue des citoyens.

Pour dépasser ce stade d'incertitude, certains ont proposé un référendum, mais la Linguiste B se montre entièrement contre cette initiative, car elle estime que la question ne devrait même pas être posée à la nation. Comme la LCV est la langue première de la grande majorité de la population capverdienne, elle doit être obligatoirement officialisée. C'est comme reconnaître son propre enfant. En revanche, les questions liées à l'écriture, à l'alphabet, etc., pourraient faire l'objet d'un référendum. De plus, le choix de la variété standard ne peut pas être basé uniquement sur l'aspect géographique. On doit privilégier la mise en place d'une variété standard à partir des différents parlers (il existe de nombreuses similitudes entre les variantes et les différences sont surtout d'ordre phonétique) de manière à éviter le piège posé par les enjeux identitaires liés non seulement au sentiment d'appartenance, mais encore à l'esprit de clocher.

Avec l'officialisation de la LCV, les Capverdiens pourront profiter des nombreux bénéfices que cette langue peut leur apporter, notamment au niveau de l'estime de soi (surtout pour ceux qui ne maîtrisent pas bien la LP) et de la liberté d'expression (certains auront le droit de s'exprimer partout dans la langue qu'ils souhaitent au lieu de se taire quand ils n'y arrivent pas). En guise d'exemple, la Linguiste B nous a raconté que le 21 février de chaque année (journée mondiale de la langue maternelle) des activités sont réalisées, afin de fêter cette journée et elle a pu remarquer que les gens sont libres, contents, et insoucians parce qu'ils peuvent s'exprimer dans leur langue. De plus, l'officialisation aura des avantages au niveau culturel, car toute la tradition orale de ce pays passe par la LCV (histoires, contes, fables, devinettes, proverbes, poésies, même la musique sont oralisées dans cette langue). C'est pourquoi s'occuper de la LCV en l'officialisant et en l'insérant dans le système éducatif c'est valoriser indirectement le patrimoine culturel. En revanche, l'actuelle absence d'officialisation de la langue nationale crée et accentue les inégalités. En effet, elle n'est pas formellement interdite, mais c'est comme si elle l'était, étant donné que certaines personnes exigent que l'on parle portugais juste pour se moquer de ceux qui

n'y arrivent pas. C'est le cas de certains enseignants face à leurs élèves, de certains patrons face à leurs employés qui utilisent parfois l'argument « il ne sait même pas s'exprimer en portugais et en plus il a des exigences ».

Quant à la LP, il faudrait commencer d'encourager son utilisation en dehors des contextes formels pour qu'elle rentre réellement dans les pratiques langagières des Capverdiens, car certains pensent qu'il suffit d'aller à l'école pour apprendre réellement à parler cette langue. Mis à part le programme scolaire du ministère de l'Éducation dans lequel la LP est à la fois un instrument et objet d'études, le Cap-Vert ne compte aucun centre pour la promotion de la LP, ce qui en fait un pays négligeant en ce qui concerne les langues. Ce n'est pas que la LCV qui est négligée. Sur cette voie, le portugais demeure une langue maîtrisée par peu de monde (comme anciennement) et ceux qui la maîtrisent sont en quelque sorte adulés par la société.

Relativement à situation sociolinguistique de l'archipel, notre informatrice pense qu'il ne s'agit pas d'une diglossie (du moins pas dans le sens où elle a été définie au départ), étant donné que dans les pratiques il n'y a pas une situation de réelle supériorité entre la LCV et la LP. Certes la LP est la langue du pouvoir, mais uniquement dans certains contextes. Par exemple, dans de nombreux contextes la langue nationale est la langue dominante, à savoir dans l'expression culturelle et lors des élections législatives. Autrement dit, les usages de ces deux langues sont différents : à l'oral la LCV domine et à l'écrit c'est la LP. À force de considérer à tort que l'archipel se trouve dans une situation diglossique, les locuteurs vont réellement commencer d'y croire et la réalité vécue par les locuteurs deviendra effectivement une diglossie. L'officialisation va donc libérer les Capverdiens de la situation d'oppression dans laquelle ils vivent et les conscientiser comme quoi ce sont deux langues différentes qu'il faut maîtriser aussi bien l'une que l'autre et que la substitution de la LP par la LCV n'est en aucun cas le but de ceux qui sont pour l'officialisation de la langue nationale.

Notre informatrice a conclu l'entretien en ajoutant que dans l'avenir, la LCV sera une langue écrite et les deux langues officielles seront utilisées dans l'enseignement. Mais cela dépend essentiellement de l'institutionnalisation de l'ALUPEC. En cas contraire, étant donné que la plupart des locuteurs a accès à l'écriture (ce qui n'était pas le cas anciennement), on risque de se retrouver avec diverses graphies (faute de standardisation) qui ne refléteraient pas réellement la LCV. Ceci pourrait même avoir un impact négatif sur les pratiques langagières en LP. En

somme, faute d'interventions claires, le Cap-Vert risque de devenir un pays « sans langue » avec des locuteurs qui ont des lacunes dans les deux langues.

### **10.3.3.5 – La situation sociolinguistique capverdienne selon un anthropologue<sup>102</sup>**

L'anthropologue (que nous appellerons « Anthropologue C ») qui a accepté de répondre à nos questions a une licence en histoire obtenue en Russie, un master en histoire et un deuxième master en anthropologie sociale et culturelle. Il a également conclu un doctorat en anthropologie sociale et culturelle à l'université autonome de Madrid. En plus d'être enseignant à l'université Intercontinentale du Cap-Vert, il est fonctionnaire à l'IPC (dont il a longtemps été le président) où il mène des recherches en histoire et en anthropologie dans le cadre de divers projets. C'est au tour d'une boisson chaude, dans un café, que notre informateur a préféré répondre à nos questionnements.

En tant qu'anthropologue, la plupart des travaux de recherches qu'il a déjà réalisés sont corrélés à la LCV, à travers la tradition orale. Par exemple, il nous a raconté que dans le cadre d'un ancien projet, il s'est rendu sur chacune des îles du Cap-Vert où il a notamment constitué un recueil des traditions orales (contes, histoires, médecine traditionnelle, cuisine, mythes, etc.), matérialisé sous forme de plusieurs centaines d'heures d'enregistrements. Tout le processus de recueil a été conçu en LCV. De plus, il a eu la possibilité de publier certains de ces travaux et même quelques livres édités en LCV dans le but de valoriser la culture capverdienne.

Afin de sensibiliser la population sur l'importance de l'officialisation de la LCV, l'Anthropologue C affirme que des conférences dans certaines régions des îles de Santiago et Maio ont été réalisées. Le but est de passer le message au niveau national pour démontrer aux Capverdiens que la langue nationale est un atout, un moyen pour apprendre d'autres langues, etc.

Quant aux rapports entre la LCV et la LP, il estime qu'au Cap-Vert on vit une sorte de complexe à deux niveaux : le complexe de celui qui ne domine pas suffisamment la LP et le complexe de celui qui a une bonne maîtrise de cette langue. Ceux qui maîtrisent bien la LP pensent que la LCV n'est pas digne et proscrivent son usage, alors que ceux qui ne parlent pas bien cette

---

<sup>102</sup> Voir annexe 7.

langue, pensent que l'usage de la LP est une forme d'exhibitionnisme. Au niveau des institutions capverdiennes, parfois le fait de ne pas parler la LP est la cause d'un mauvais accueil. Il y a donc des complexes de différents niveaux en ce qui concerne les locuteurs.

En revanche, ce chercheur considère que la jeunesse actuelle s'intéresse de plus en plus à la LCV et la revendique, car de nos jours ils y ont souvent recours à l'écrit, notamment au niveau des TIC. Il serait donc important d'apprendre aux jeunes à s'exprimer correctement en LCV, ce qui fournira toutes les capacités aux locuteurs et favorisera l'accès à la LP. La LCV facilite l'apprentissage du portugais. Ce dernier est quotidiennement présent dans la vie des locuteurs, notamment à travers la radio et la télévision. Dès la petite enfance, les Capverdiens sont donc exposés à cette langue. L'officialisation de la LCV n'empêchera donc pas les locuteurs d'apprendre la LP.

Au Cap-Vert, le portugais gagne en richesse en fonction de l'endroit où il est parlé. Par exemple, on peut distinguer une personne de Santo Antão lorsqu'elle parle en portugais de la même manière que l'on peut savoir quand une personne de São Vicente parle en portugais, etc. Cela est dû à l'interférence de la langue maternelle qui sert de base aux locuteurs natifs de chaque île. C'est pour cela que parfois certains accusent les locuteurs capverdiens de mal parler la LP. Le Cap-Vert a beaucoup contribué à l'enrichissement de cette langue, sauf que cela n'a pas été réellement étudié, comme ce que l'on a par exemple fait au Brésil. De fait, au Cap-Vert personne ne parle portugais comme au Portugal. Même les enseignants ne le parlent pas comme au Portugal.

Pendant de longues années, le débat entre la diglossie et le bilinguisme a fait rage, mais actuellement on parle de moins en moins de diglossie. De fait, l'archipel est dans une situation de bilinguisme non assumé. Ce qui manque en ce moment, c'est du courage de la part des décideurs. La question du manque de moyens sert régulièrement de contre-argument face aux ambitions de ceux qui veulent réellement que le processus d'officialisation avance, mais ces moyens-là seront accessibles avec le temps. De fait, les avantages au niveau de l'éducation seront remarquables, étant donné que cela créera l'envie d'apprendre auprès des élèves, et, socialement, le pays pourra mieux se développer. Si des inconvénients existent, ils seront moindres face aux nombreux avantages.

Mais pour y parvenir, il serait important de réaliser en amont des démarches visant à changer les attitudes négatives qui pèsent sur la langue nationale et de démontrer que cela ne constitue point une menace à l'intégrité et à l'acquisition de la LP. L'Anthropologue C nous a confié que pendant ses cours souvent ses étudiants (qui ont des difficultés d'expression en LP) s'opposent à l'officialisation de la LCV. Ce sont ces mêmes étudiants qui demandent aux enseignants de réexpliquer le cours en capverdien lorsqu'ils n'arrivent pas à comprendre. En outre, des spots publicitaires dans les médias d'information accompagnés d'interventions de spécialistes qui s'adressent *de visu* à la population contribueront à ce que la LCV devienne un outil de plus dans le processus d'apprentissage de manière générale. Une partie du travail doit être fait par les linguistes, mais il faudrait intervenir aussi dans les écoles, dans les entreprises, etc. Il faudrait de vraies stratégies pour divulguer notamment l'ALUPEC afin de sensibiliser la population et de contrer les attitudes négatives face à la LCV, stratégies que les successifs gouvernements n'ont jamais mises en place.

Sur cette voie, deux scénarios sont possibles en ce qui concerne l'avenir de la LCV. Le premier serait celui où l'on s'intéresserait davantage à l'étude de la LCV et où on sensibiliserait la population sur l'importance de la valorisation de cette langue et on mettrait en place une planification linguistique. Si c'est comme cela, dans un futur très proche la LCV sera officialisée. Le second scénario ressemble un peu à la réalité où des individualités travaillent sur la LCV et divulguent les résultats quand c'est possible, ce qui ne fait pas réellement avancer la situation sociale des deux langues. Un autre scénario possible serait d'avoir un ministre de la Culture qui oserait réellement mettre en place une planification linguistique.

Dans tous les cas, la LCV a un futur en raison de sa dynamique, ce qui veut dire qu'elle n'est pas en risque de disparaître. Cependant, on doit la valoriser et la classer comme patrimoine national. C'est un héritage qui appartient à tout le peuple et on doit investir dedans, en parité avec la LP. Les deux langues doivent marcher ensemble, étant donné que la langue nationale possède tous les prérequis à son officialisation. Il faut y croire et assumer cette langue qui fait partie du patrimoine, de la culture, etc. Tant que les complexes persisteront, il ne sera pas possible d'y parvenir. La sensibilisation doit donc être faite de manière organisée et méthodique.

### 10.3.3.6 – La situation sociolinguistique capverdienne selon un écrivain<sup>103</sup>

L'écrivain capverdien (que nous appellerons « Écrivain D ») avec qui nous avons pu échanger est un spécialiste dans le domaine de la littérature de jeunesse. Certains de ses ouvrages ont été édités en LP, LCV, français et anglais.

Il a commencé par nous raconter qu'en tant que citoyen et écrivain, la LCV représente la langue à travers laquelle il perçoit le monde. C'est la langue des sentiments alors que la LP joue un rôle plutôt fonctionnel, car elle permet d'exprimer des idées avec des structures langagières plus complexes. Comme c'est une langue parlée par de nombreux locuteurs, elle lui permet d'atteindre un plus grand nombre de lecteurs issus de plusieurs pays.

En ce qui concerne l'édition de livres en LCV, l'Écrivain D avoue qu'il ne sait pas écrire de manière cohérente dans cette langue, car il ne maîtrise pas suffisamment les règles d'orthographe. C'est pourquoi dans ces circonstances il fait appel à une tierce personne avec des compétences plus approfondies dans le domaine pour la réalisation de cette tâche. Malgré ces difficultés, il a édité deux de ses productions en LCV, car il a remarqué que la communauté d'expatriés capverdiens dans plusieurs pays demandait souvent des livres dans cette langue. En effet, c'est la langue première de leurs enfants qui, dans la plupart des cas, sont des bilingues (LCV/anglais ou LCV/hollandais) qui ne parlent quasiment jamais la LP (sauf les enfants nés dans des pays lusophones bien entendu). De plus, cet auteur estime que la LCV est suffisamment développée pour exprimer l'imaginaire dans lequel évoluent les personnages.

En revanche, il a remarqué que les versions en LCV sont parfois critiquées, car certains n'apprécient ou ne parlent pas la variante dans laquelle elles sont éditées. Sur ce sujet, l'Écrivain D nous a révélé que les personnages d'un de ses livres parlent les variantes de São Vicente, Santo Antão et Santiago. Le narrateur raconte l'histoire dans la variante de São Vicente. Pour cette raison, certains lecteurs refusent d'acheter le livre, car ils ne souhaitent pas lire dans une variante différente de la leur. En outre, l'orthographe de certains mots/expressions est également une source de désaccords de la part des lecteurs. En conséquence, notre interviewé reconnaît l'importance de la normalisation de l'écriture en LCV en fonction des différentes variantes (même s'il estime ne pas savoir l'écrire correctement) et défend la production de connaissances,

---

<sup>103</sup> Voir annexe 8.

l'information et l'expression de la créativité dans cette langue. De plus, il pense qu'avant d'éditer des livres en LCV, il faut se poser certaines questions, à savoir : dans quelle variante écrire ? Comment écrire cette variante ? Quel est le public cible ?

Dans sa perspective, notre interviewé considère que l'usage de la LCV dans l'expression de la créativité n'est pas une nouveauté, étant donnée la vaste tradition orale capverdienne. Cependant, cette expression n'a que rarement fait l'objet d'une réflexion approfondie à l'écrit. C'est pourquoi il estime qu'il faudrait privilégier l'utilisation de la LCV dans des éditions bilingues avant de passer aux versions monolingues. De cette manière, le livre peut devenir une sorte d'objet socioculturel à valeur ajoutée.

Par rapport à l'avenir de la LCV, l'Écrivain D estime que certains facteurs se révéleront importants dans le processus de son officialisation. Parmi ces facteurs, il souligne l'importance de l'insertion de la langue première dans l'enseignement formel. Cependant, il estime que le premier pas à faire est celui de l'introduction de la matière « langue capverdienne » dans les plans d'études au lieu de l'utilisation de la LCV comme langue d'enseignement. En effet, il considère que ce scénario pourrait nuire à la maîtrise de la LP par les élèves, dans la mesure où ces derniers recourent souvent à la LCV dans les salles de classe lorsqu'ils ont des difficultés pour s'exprimer en LP. Autrement dit, il faudrait d'abord encourager les élèves à parler davantage la LP avant de se lancer dans un enseignement bilingue. En cas contraire, les effets risquent d'être négatifs. D'un autre point de vue, cette stratégie permettrait aux apprenants, dans un premier temps, d'étudier la LCV de manière approfondie et de développer une compétence métalinguistique dans cette langue, ce qui par la suite contribuera à un meilleur rendement scolaire.

En se basant sur son expérience et son vécu, l'Écrivain D pense qu'à Praia, capitale du Cap-Vert, naîtra une variante commune de la LCV, étant donné que la plupart des migrations au Cap-Vert convergent vers cette ville. Comme sur cette île cohabitent des locuteurs issus de différentes îles, la variante parlée dans la capitale a tendance à adopter des formes langagières issues des autres variantes. Ce phénomène jouera un important rôle dans le processus de standardisation de la LCV et de sa conséquente officialisation.

### **10.3.3.7 – La situation sociolinguistique capverdienne selon deux animateurs radiophoniques<sup>104</sup>**

Sur les îles de Santiago et São Vicente, nous avons rencontré deux animateurs radiophoniques dont les profils se distinguent.

En premier lieu, à Praia, nous avons rencontré un homme de 32 ans (que nous appellerons « Animateur de radio 1 ») qui a commencé sa carrière d'animateur à l'âge de 14 ans. Pendant ce temps, il a également acquis de l'expérience dans le domaine de la télévision.

Cet animateur de radio nous a confié que, dans les médias radiophoniques publics, on tient vraiment à parler en portugais dans un registre le plus proche possible de celui utilisé au Portugal. En revanche, lorsque les émissions s'adressent plutôt à la jeunesse, c'est la LCV qui est le plus souvent utilisée. À cela s'ajoutent les préférences des animateurs. Autrement dit, ils ont la possibilité de choisir la langue dans laquelle ils préfèrent faire leurs émissions. Notre interviewé va jusqu'à nous assurer que dans les radios privées qu'il connaît, aucune n'impose une langue aux locuteurs. En guise d'exemple, il nous a raconté que, dans le passé, il a été embauché en tant que présentateur dans une station de télévision brésilienne qui possède une chaîne au Cap-Vert. Il présentait un programme en LCV alors que le présentateur qu'il a remplacé le faisait en LP. Les administrateurs de la chaîne se sont plaints, car ils estimaient ne pas comprendre intégralement ce qu'il disait, étant donné qu'ils sont brésiliens. Il a refusé de changer de langue, car il pensait que c'était à eux de s'adapter à la réalité du pays et, surtout, parce que la LCV est la langue de la grande majorité des auditeurs. Selon lui, son attitude est justifiée par le fait que l'usage de la LCV rend son programme plus accessible, non pas parce qu'il ne maîtrise pas la LP, mais parce qu'il s'identifie dans son public. Après cette initiative, il dit même avoir remarqué que d'autres stations (même la radio et la télévision publiques) ont commencé de transmettre des émissions intégralement en LCV. Pour lui, c'est une manière de valoriser la langue nationale de manière à la préserver et éviter la décréolisation.

Quant à la question de l'introduction d'une politique linguistique pour les médias, notre interviewé estime que cela ne devrait pas être une priorité, car cela n'apporterait pas de grands changements, car le bilinguisme des médias capverdiens est déjà une réalité et le public y est

---

<sup>104</sup> Voir annexes 9 et 10.

déjà habitué. Pour justifier sa position, il nous donne un exemple similaire qui est celui du Parlement où les politiciens ont le choix de parler la LCV ou la LP. Sur ce sujet, il pense que les discours politiques en LCV sont susceptibles d'atteindre une plus grande population, notamment les populations rurales dont le niveau de maîtrise de la LP est moins élevé. En revanche, il considère que tout journaliste ou animateur radiophonique doit être capable de s'exprimer dans les deux langues et maîtriser même les langues étrangères.

Pour ce qui est de la question de l'officialisation, les réflexions de l'Animateur de radio 1 sont centrées sur la problématique des variantes de la LCV et sur le choix des formes et niveaux de langue à privilégier dans les médias. À cela s'ajoute la question des moyens disponibles pour mener à bien une standardisation de la langue. En revanche, il considère que le débat sur l'officialisation doit se faire d'abord au niveau social avant de s'intéresser aux questionnements concernant l'usage des langues dans les médias. De fait, dans la réalité, chaque locuteur de radio est libre d'utiliser sa propre variante, car il est primordial de se sentir à l'aise dans ce genre de métier. Cela dit, parfois, certains journalistes pèsent leur manière de parler lorsqu'ils s'adressent à des locuteurs qui parlent des variantes différentes, afin d'être acceptés et bien compris par le plus grand nombre. Mais cela ne veut pas dire que ces journalistes sont en train de renier à leurs origines. C'est une question d'adaptation pour une plus grande diversité.

Une fois sur l'île de São Vicente, nous avons eu l'opportunité d'échanger avec un autre animateur de radio (que nous appellerons « Animateur de radio 2 »), plus âgé que le premier (environ 60 ans), qui a fait des études en journalisme et travaille dans une radio publique depuis 1972. Selon lui, il a toujours essayé de faire en sorte que la station de radio publique dans laquelle il travaille remplisse son rôle d'organisme de la communication sociale, qui aide la société à avoir accès aux savoirs, qui contribue à la formation et à l'information de la société et qui valorise spécialement la culture des îles.

Dans une perspective historique, il nous a révélé que le choix des langues à la radio nationale est conditionné par des pratiques langagières qui datent de la période coloniale, moment où la première station radiophonique a été installée sur les îles. À cette époque-là, la LP était la langue officielle des communications à la radio et on adoptait généralement cette langue. Comme les Capverdiens ont toujours eu une certaine affection vis-à-vis de leur langue maternelle, pendant cette période la LCV apparaissait de manière aléatoire, spontanée et sans aucun contrôle dans les

émissions et cohabitait avec la LP. En principe, les communications des animateurs radio avaient lieu en portugais, mais il y avait une alternance avec la LCV lorsque c'était nécessaire d'assurer la création de liens directs avec la grande majorité de la population. Mais le reste du temps, c'était presque toujours en portugais.

L'Animateur de radio 2 a tenu à nous préciser que de nos jours les niveaux de maîtrise de la LP sont moins bons qu'anciennement. De son point de vue, cela est dû en partie à l'absence d'une bonne politique linguistique qui définit clairement le statut de chacune des langues. La LCV doit avoir son espace bien défini, aux côtés de la LP, langue de contact avec le monde extérieur. Cette dernière est importante dans la mesure où elle joue un rôle central dans l'éducation des citoyens, dans le prolongement des études, dans la communication avec d'autres pays et d'autres peuples. Par exemple, au niveau éducatif, la législation dit qu'il y a une langue nationale avec son espace et sa place, mais qu'il est important de maîtriser la LP. Cela dit, la LCV finit toujours par « apparaître » en raison du manque de compétences communicatives en portugais. Les conséquences de ces pratiques se font remarquer même au niveau des médias, où la LCV apparaît de plus en plus pour des questions de clarté et de rapidité. De fait, la radio est faite avec des voix issues de la société, et parfois les interviews commencent en LP et finissent en LCV, surtout lorsqu'il est question d'exposer sa pensée avec plus de précision. Ce n'est pas une mauvaise pratique, mais cela laisse transparaître le manque de capacités pour s'exprimer dans la langue officielle. D'ailleurs, cette pratique est très généralisée au niveau du Parlement, du gouvernement, dans les services publics, etc. On alterne entre LCV et LP à la radio, mais cela arrive, car certains n'ont pas toutes les capacités nécessaires pour s'exprimer convenablement en LP et le besoin de recourir à la langue maternelle se fait sentir de plus en plus. Autrement dit, le Cap-Vert est dans une phase un peu incongrue et confuse, car les objectifs linguistiques ne sont pas clairs et on ne sait pas vers où ils mèneront. Ceci démontre une certaine incapacité dans la gestion des langues.

Dans sa perspective, notre interviewé nous a expliqué que ce sujet doit être clarifié parce qu'il est important de maintenir le statut de langue officielle pour la LP et d'assurer son acquisition dans les écoles. D'ailleurs, c'est ce qui permettra aux Capverdiens de continuer d'être des bilingues, même si les niveaux de maîtrise des deux langues sont différents. La jeune génération est moins à l'aise lorsqu'elle parle en portugais et a de plus en plus de difficultés, contrairement

aux anciennes générations. En d'autres termes, l'école présente un certain handicap en ce qui concerne la formation en LP, étant donné que les élèves finissent les études sans pour autant être capables de s'exprimer convenablement en LP. L'usage de la LCV dans les salles de classe pose également le problème de l'équipement de cette langue. En effet, parfois les contenus doivent être explicités en LCV pour assurer une meilleure compréhension des contenus étudiés, mais en même temps cette langue a besoin d'être équipée pour mieux véhiculer ces mêmes contenus pour qu'elle soit mieux perçue. C'est pourquoi l'Animateur de radio 2 pense que l'officialisation de la LCV est une nécessité. Actuellement certains Capverdiens pensent que l'ALUPEC représente une variante de la LCV, ce qui n'est pas le cas. En réalité il s'adapte à toutes les variantes. Il y a juste certains aspects à améliorer, mais son plus grand défaut c'est le manque de socialisation de cet alphabet de manière à atténuer les attitudes négatives. Le message n'est pas passé de la meilleure manière, ce qui a engendré une certaine opposition sociale. Il y a besoin d'un système d'écriture unifié et standardisé afin d'éviter que chacun continue d'écrire à sa manière. Dans les faits, la situation a beaucoup changé ces dernières années. Par exemple, actuellement l'usage de la LCV est toléré dans les services publics et au Parlement, ce qui n'était pas le cas anciennement.

Dans les médias, le rôle, le statut et la présence de la langue nationale n'ont jamais été clairement définis en ce qui concerne la législation. On en a beaucoup parlé, mais en réalité, c'est le manque de maîtrise de la LP qui a fait en sorte que la LCV devienne une des langues des médias. C'est pourquoi il y a un réel besoin de lois et de règlements à ce niveau. Malgré cela, l'Animateur radio 2 estime que la radio nationale a toujours été bilingue. Sa première langue est la LP, mais à chaque fois que la LCV est nécessaire, elle peut être utilisée. En guise d'exemple, il nous a raconté que la plupart des journalistes préparent leurs reportages en LCV, mais les écrivent en portugais et parfois on trouve certaines parties en créole et d'autres en portugais.

Pour conclure l'entretien, notre dernier interviewé nous a indiqué qu'il espère que, dans l'avenir, la LCV sera étudiée, normée, définie, unifiée et aura tous les prérequis. Les variantes pourront cohabiter sans nécessairement imposer une variante dominante. Ce qui manque, c'est une politique claire pour que la langue nationale soit une langue de A à Z, reconnue, étudiée pour que chacun sache comment l'écrire et comment elle fonctionne. L'équipement de la langue nationale permettra à tous les élèves d'étudier la LCV.

### 10.3.4 – Les tendances constatées

Au bout de l'analyse de nos données, nous avons constaté que des tendances similaires se dégageaient de notre corpus, indépendamment du fait que les questionnaires aient été appliqués dans les lycées, à l'université ou dans les rues.

Les résultats de notre enquête nous ont ainsi montré que les enquêtés perçoivent généralement la LCV de deux manières différentes, ce qui amène à les diviser en deux groupes : l'un composé de ceux qui l'envisagent comme une « vraie » langue et qui estiment très bien la parler, et l'autre composé de ceux pour qui ce n'est pas une langue à part entière (du moins ils estiment qu'elle n'a pas les mêmes caractéristiques que les langues centrales) en raison de ses lacunes. En revanche, ces deux groupes de locuteurs pratiquent fréquemment cette langue, et ce dans quasiment tous les contextes sociaux que nous avons considérés. En d'autres termes, même ceux qui adoptent des attitudes négatives face à la LCV (environ un tiers des enquêtés) l'utilisent quotidiennement. Ces pratiques démontrent clairement que la LCV bénéficie d'un certain « prestige caché »<sup>105</sup>, ce qui en fait la langue la plus utilisée sur l'archipel.

Lorsqu'il est question d'écriture, cette distinction est encore plus flagrante, car environ 40% de l'ensemble de nos enquêtés pensent ne pas écrire en LCV. Nous estimons que ce résultat est essentiellement la conséquence de l'absence d'une norme de référence commune. En effet, la plupart des Capverdiens écrivent cette langue comme ils veulent et cette pratique a presque toujours accompagné cette langue<sup>106</sup>. D'ailleurs, la plupart des ouvrages édités en LCV (qui sont lus par environ un enquêté sur deux) ne respectent pas une norme orthographique claire, car elle varie en fonction des auteurs. Par conséquent, la notion de « bien écrire » ou « mal écrire » en LCV dépend du niveau d'acceptation des interlocuteurs, de la norme implicite et du niveau d'intercompréhension.

Dans la réalité, la plupart des enquêtés pratiquent l'écriture en LCV, grâce notamment aux nouvelles technologies de la communication. Cela dit, ils pourraient l'écrire en utilisant l'ALUPEC, mais, faute de socialisation et de diffusion, deux enquêtés sur trois le méconnaissent.

---

<sup>105</sup> Cette notion a été introduite par Labov (1976) qui explique le fait que les locuteurs utilisent fréquemment une langue même s'ils estiment qu'elle a peu de prestige face à une autre.

<sup>106</sup> Pour cette raison, on pourrait considérer que la LCV est polynomique. Nous reviendrons sur cette idée dans les prochaines sections.

En effet, seuls 28,1% de nos enquêtés disent le connaître (soit 81 enquêtés sur 288). La plupart de ces locuteurs informés admettent l'utiliser (17,4% du total, soit 50 enquêtés parmi les 81 qui en ont connaissance). Du fait que la majorité des informateurs qui connaissent l'ALUPEC admettent l'utiliser, ceci voudrait peut-être dire que si cet alphabet était davantage diffusé (surtout auprès de la jeune génération qui écrit de plus en plus en LCV), plus les Capverdiens y auraient recours. Comme il est peu connu, il est forcément peu utilisé.

Les auto-évaluations concernant les niveaux de maîtrise de la LP sont tout à fait satisfaisantes, étant donné que très peu nombreux sont ceux qui pensent avoir un niveau moyen ou faible, que ce soit à l'oral ou à l'écrit (environ un enquêté sur dix). La grande majorité des enquêtés ont été scolarisés (plus de la moitié a conclu l'enseignement secondaire) et estiment mieux écrire en LP qu'en LCV. En effet, après les douze années d'études de portugais et en portugais, ils pensent avoir une meilleure compétence métalinguistique dans cette langue. Lorsqu'il est question d'écrire en LCV, ils font preuve d'une certaine insécurité linguistique, car ils pensent ne pas écrire la langue de la meilleure manière, ce qui de leur point de vue pourrait équivaloir à ne pas l'écrire.

Au niveau des pratiques langagières, nous avons constaté qu'au Cap-Vert, la LP est une langue pratiquée essentiellement à l'école. En effet, 90% des enquêtés la pratiquent dans les salles de classe et lorsqu'ils échangent avec des enseignants. Le reste du temps, ce sont des locuteurs passifs, exposés à la LP grâce aux médias (télévision, radio, journaux, etc.), mais qui ne la pratiquent pas. Mis à part la télévision nationale publique, les Capverdiens regardent essentiellement des chaînes portugaises et parfois brésiliennes, ce qui voudrait dire que les niveaux de compréhension en LP sont relativement élevés. En revanche, rares sont les contextes qui s'offrent à eux pour s'exprimer dans la langue officielle. Quand cela se produit, c'est ponctuel et peu intense.

Socialement, la surexposition aux médias lusophones fait croire aux Capverdiens que la norme de référence pour parler la LP est celle que l'on pratique au Portugal. C'est l'une des raisons pour lesquelles on parle très peu d'un portugais du Cap-Vert, cette variété de portugais très peu décrite, qui en réalité n'est pratiquée que dans les salles de classe, dans les médias et par la classe politique. Autrement dit, cette variété n'est présente que dans des contextes sociaux très restreints. Même les aînés qui ne vont plus à l'école depuis très longtemps ont indiqué que le seul

contexte où ils ont pratiqué cette langue était l'école, ce qui renforce l'idée que, pour les Capverdiens, le portugais est une langue largement comprise (à l'oral et/ou à l'écrit), mais qui n'est pratiquée que dans des moments ponctuels. Autrement dit, le besoin de production en LP est moindre et quasi inexistant lorsque l'on ne fait plus d'études.

De fait, la LCV est omniprésente dans la vie des Capverdiens, car ils la parlent dans tous les contextes sociaux. La langue nationale a même tendance à « envahir » les contextes où la LP est censée dominer. En effet, environ un quart des enquêtés a indiqué la pratiquer avec les enseignants et dans les salles de classe pendant les cours. Au sein des écoles, les élèves mettent tout simplement la LP de côté en dehors des cours, notamment pendant les pauses. En effet, dans ce contexte, la LP disparaît en quelque sorte et ne rentre plus dans les pratiques langagières des élèves.

En réalité, lorsque les Capverdiens doivent s'exprimer en LP, ils le font par la contrainte. Autrement dit, la LP n'est pratiquée que lorsqu'ils sont obligés de la parler. De fait, environ deux tiers de l'ensemble de nos enquêtés se sont déjà retrouvés dans une situation où, faute de choix, ils ont dû parler la LP. Même si ces situations ont généralement lieu dans les écoles, certains ont ressenti cette obligation lorsqu'ils ont sollicité un bureau de service public ou au travail (pour ceux qui travaillent dans le secteur tertiaire où la maîtrise de la LP est parfois requise). Si la majorité des enquêtés (65,3%) s'est déjà sentie obligée de parler la LP, les situations d'interdiction de la LCV sont relativement moins courantes. En effet, sur les 288 enquêtés, la moitié n'a jamais été confrontée à une situation d'interdiction d'utilisation de la LCV. En effet, la LCV n'est explicitement interdite que dans les salles de classe capverdiennes même si l'article 9 (*alinéa* 3) accorde à tous les citoyens le droit d'utiliser la LCV ou la LP quand bon leur semble. Comme la plupart (84%) méconnaissent les lois qui gèrent les langues, ces situations d'interdiction auxquelles 46,2% des enquêtés ont déjà été exposés ne sont pas contestées par la population. Par conséquent, ces mécanismes de régulation linguistique imposés par l'école impactent très fortement les représentations des Capverdiens, ce qui explique en partie les attitudes négatives face à cette langue. Ce n'est que dans les médias et au Parlement que l'on peut réellement remarquer une alternance « autorisée » entre la LCV et la LP, car en dehors des communications un peu plus formelles où la LP a tendance à être privilégiée, l'usage de ces deux

langues découle de la volonté de chaque locuteur. Cette pratique est très courante et socialement elle est de plus en plus acceptée.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la question de l'officialisation de la LCV ne divise pas forcément l'opinion publique et nous sommes même en mesure de constater une certaine convergence. De fait, deux tiers des informateurs (soit 68,1%) voudraient que cette langue obtienne un statut officiel. Le pourcentage de ceux qui s'y opposent (13,2%) est même inférieur à celui des personnes qui hésitent et n'ont pas une opinion clairement formulée sur le sujet (18,1%). À cela s'ajoute le fait que 69,1% de l'ensemble des informateurs voudrait que la LCV soit utilisée en tant qu'outil pédagogique. Nous considérons que ces attitudes sont « normales », car peu nombreux sont les locuteurs qui croient que la langue nationale est inférieure à la LP (16,3%). En effet, 67% des enquêtés pensent que la LCV est égale à la LP et pour certains (11,5%) elle est même supérieure.

Si la population dénote des attitudes plutôt favorables à l'officialisation de la LCV, c'est la question des variantes qui risque de freiner toutes les démarches qui pourraient effectivement faire évoluer le statut de cette langue. En effet, dans tous les contextes où nous avons mené notre enquête, les informateurs ont naturellement manifesté un sentiment d'attachement à leur propre variante de la LCV et souhaiteraient ne pas être obligés de parler une différente de la leur, même si un enquêté sur deux accepterait cette décision. En effet, les différences entre l'une et l'autre variante sont, nous l'avons dit, remarquables, même si parfois elles sont minimales lorsqu'il est question d'îles voisines et flagrantes pour les îles plus éloignées. À cela s'ajoute une certaine variation intradialectale, liée au fait que, sur une même île, il existe différentes manières de parler. Sur l'île de Santiago par exemple, la manière de parler des habitants de la capitale est relativement différente de celle des habitants des autres régions de cette île. Ceci dénote la richesse de la langue capverdienne et c'est ce qui expliquerait le lien très fort que chaque habitant de chaque île tisse avec sa propre variante. Cette dernière représente pour chaque locuteur, à la fois, sa langue première, ses origines, ses usages, ses coutumes et son identité. Cependant, comme la cohabitation entre la LP et la LCV date d'il y a très longtemps, nous pensons qu'une partie de l'identité des Capverdiens est définie par LP. En revanche, la majeure partie de cette identité a pour base la LCV, ce qui voudrait dire que l'identité des Capverdiens est composite.

La diversité qui règne au sein de la LCV explique donc, en partie, la quasi-absence d'une planification linguistique au Cap-Vert. En effet, les étapes pour l'officialisation de la LCV se heurtent à un besoin de préservation des différentes variantes. Autrement dit, les décideurs ne conçoivent pas clairement comment officialiser la langue sans imposer une manière de parler/écrire spécifique (ce qui en ferait la variante officielle). De plus, ceux qui sont en charge de la divulgation et de la promotion de la politique linguistique, entre autres les enseignants, ne sont pas encore suffisamment préparés et formés pour assurer la réalisation de cette tâche. Par conséquent, même si des lois pour la préservation de la LCV existent, elles ne sont guère appliquées.

C'est pour cette raison que nous avons remarqué que les critiques de la part des experts que nous avons interviewés pointaient souvent le laxisme du pouvoir public. En effet, pour eux le Cap-Vert est un pays négligeant en termes de langues. D'une part, avec tous les moyens pédagogiques dont il dispose, il peine à faire en sorte que la LP soit une langue réellement maîtrisée et valorisée par la majorité de la population nationale, de l'autre, la LCV qui est omniprésente dans la vie des Capverdiens et est dominée par la plupart de la population peine à voir son statut de langue officielle promulgué, faute de planification linguistique et de moyens pour assurer la mise en pratique de cette même planification.

Ainsi, des thèmes similaires ont souvent été abordés lors des entretiens semi-directifs, entre autres, la création de conditions pour l'officialisation de la LCV, les conditions d'apprentissage de la LP dans les écoles et la problématique de l'alphabétisation des élèves dans leur langue première. En effet, les élèves capverdiens sont obligés de structurer leur pensée dans une langue qu'ils ne maîtrisent pas entièrement et qu'ils ne pratiquent pas souvent. Ceci impacte nécessairement leur rendement scolaire, sans oublier que l'apprentissage de la LP n'est pas adapté à leur réalité, car, pédagogiquement, ils sont perçus comme des lusophones natifs. D'ailleurs dans la Déclaration universelle des droits linguistiques, l'UNESCO accorde à tous les enfants le droit d'être éduqués dans leur langue première de manière qu'ils puissent mettre en place toutes leurs capacités cognitives. Cela dit, les moyens pour une éducation en LCV n'existent pas encore. Très peu d'enseignants de LCV ont été formés et une pédagogie dans cette langue doit encore être édifiée. Certes il existe des grammaires très théoriques et spécialisées, mais elles ne sont pas adaptées à l'éducation des jeunes. Sur cette voie, on ne peut pas s'attendre

à ce que les élèves maîtrisent bien une langue seconde (dans ce cas la LP) s'ils n'ont pas une bonne connaissance de leur langue première. Les principes de base de la didactique consistent en une prise en compte de ce que l'élève connaît déjà pour lui apprendre de nouveaux contenus. Or, au Cap-Vert, on ignore en quelque sorte ce principe, car la langue des élèves est ignorée et on leur apprend des leçons dans une langue qu'ils ne maîtrisent pas forcément.

En guise de résumé, nous considérons que le Cap-Vert est actuellement dans une sorte d'impasse, de période charnière où le manque de courage (ou de volonté) de la part des politiciens est souvent pointé du doigt. Nous estimons que ce manque de courage est fortement lié à l'absence de planification linguistique et de réflexion approfondie sur la question (car ce thème est peu abordé au Parlement), ce qui se traduit par un manque de solutions face au besoin d'officialisation.

#### **10.4 – Bilan général : qu'apporte la langue capverdienne aux Capverdiens ?**

La réalisation de cette enquête sociolinguistique nous a permis de rendre compte des nombreux avantages que la LCV peut présenter pour la société capverdienne. L'officialisation de cette langue est donc plus que jamais un besoin d'ordre social, politique, éducatif et politique. Nous verrons dans les prochaines lignes<sup>107</sup> que cette langue peut nettement contribuer au développement individuel et collectif des Capverdiens.

En effet, d'une manière générale, les questions linguistiques n'ont pas toujours interpellé les décideurs lorsque les problématiques liées au développement ont été abordées. Ils ont ignoré purement et simplement les réalités humaines et sociales des populations concernées. Dans la plupart des politiques ou des projets de développement, les messages (contenus scientifiques ou techniques ; savoir-faire ; modèles d'action ou de comportement à mettre en œuvre, etc.) et les médias (outils de diffusion, cadres institutionnels de la transmission des messages, personnel d'encadrement, etc.) constituaient les enjeux primordiaux des politiques ou des projets de développement (Chaudenson, 1989). Ce n'est qu'à partir de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, lorsque les spécialistes ont commencé à admettre que les problèmes linguistiques et communicationnels

---

<sup>107</sup> La plupart des réflexions que nous introduirons dans cette section seront publiées dans Da Luz Mota (à paraître).

étaient strictement liés à l'économie et au développement, que cette vision technocratique du développement a laissé un peu de place aux aspects socioculturels. Les langues sont alors perçues comme de nouvelles formes de pouvoir (Heller et Boutet, 2006) ou des instruments de la productivité économique (Canut et Duchêne, 2011). Bien entendu, les problèmes linguistiques ne sont pas la seule cause des difficultés associées au développement, mais leur résolution permettrait de les atténuer.

En effet, le développement d'un pays ne dépend pas uniquement de son PIB ou des richesses naturelles dont il dispose. Les aspects culturels, dont la langue, jouent un rôle important dans ce processus. Sur cette voie, les concepts de *développement humain*, puis celui de *nécessité de base insatisfaite* (NBI) ont été introduits vers la fin des années 90 dans le cadre du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), afin de mettre l'accent sur cette autre sphère du développement qui se veut, avant tout, purement économique. Selon Bey (1999), ces notions permettent de rendre compte du progrès humain en fonction des stratégies nationales qui visent le bien-être social, telles que l'éducation et l'accès aux ressources.

Au moment où l'Afrique émerge dans le panorama économique mondial<sup>108</sup>, les problématiques associées aux usages des langues nationales africaines dans des situations formelles de communication, telles que l'éducation, reviennent fréquemment (Ouane et Glanz, 2010). De fait, ces langues sont exposées à des représentations issues du vécu des différentes populations africaines. Ces mêmes représentations figurent parmi les divers facteurs qui ont empêché et empêchent encore certains de percevoir les langues africaines comme des vecteurs du développement individuel et collectif. Partant du principe que chaque situation linguistique est étroitement liée à la politique linguistique (Turi, 1994 ; Corbeil, 2007 ; Calvet et Calvet, 2013), le développement devrait passer par une gestion des langues qui permettrait de répondre aux vœux des populations. Cela dit, dans les situations diglossiques, très souvent les vœux des populations sont conditionnés précisément par les préjugés. À ce propos, en 1981, Gardy et Lafont expliquaient qu'il s'agit là d'une des règles du fonctionnement diglossique : il est « toujours intégrateur » dans la mesure où tout ce qui concerne la langue dominée est dévalorisé par les locuteurs.

---

<sup>108</sup> Selon le rapport de la Commission de l'Union africaine publié en 2018, l'Afrique a triplé son PIB depuis le début du nouveau millénaire (+ 4,6 % par an).

La forte présence des langues de première socialisation dans la chaîne de communication des locuteurs africains permet de les envisager comme des moteurs potentiels du développement individuel et collectif dans nombre de pays d'Afrique (Alexander, 2007). C'est pourquoi Wamba (2006 : 136) insiste sur la nécessité de repenser les politiques linguistiques de façon novatrice afin de redéfinir « des rapports équilibrés dans le champ sociolinguistique en termes de complémentarité et/ou de partenariat linguistiques et non plus en termes de domination des langues officielles [ou hégémoniques] sur les langues nationales ». Selon elle, c'est la principale condition pour que les langues africaines deviennent de réels outils de développement. Autrement dit, sans la valorisation des langues locales, il sera difficile, voire impossible, de faire participer l'ensemble de la population au processus du développement (Chung, 2000).

Or, quels avantages développementaux la LCV peut-elle représenter pour le gouvernement et pour les Capverdiens ? Grâce à notre enquête de terrain, nous avons pu mieux cerner l'impact que la politique linguistique capverdienne pourrait avoir sur le développement individuel et collectif des Capverdiens à différents niveaux : éducatif, politique, social et économique.

Premièrement, au niveau éducatif, nous avons déjà vu<sup>109</sup> que la LCV est un outil pédagogique majeur pour la réussite scolaire des élèves capverdiens. Pour rappel, l'enquête réalisée par Rosa (2010) a démontré que la prescription systématique de la LP et la proscription de la LCV tout au long du parcours scolaire des élèves capverdiens nuisent à leur rendement scolaire. C'est un héritage de la colonisation et cela se vérifie encore aujourd'hui dans les salles de cours à travers les politiques linguistiques implicites. Ces dernières découlent le plus souvent des pratiques langagières établies entre enseignants et élèves. À ce propos, Stegu (2012) écrit que les pratiques de ce genre sont dotées d'une force normative considérable qui peut être plus forte que certains règlements officiels issus d'une politique linguistique explicite. En outre, l'usage de la LCV dans l'enseignement pourrait également conduire à une éducation plus inclusive, réduire les taux d'échec et d'abandon scolaires, diminuer le taux d'analphabétisme, entre autres. En un mot, prendre en compte la langue nationale favoriserait l'adaptation à l'école et la motivation des apprenants.

---

<sup>109</sup> Voir chapitre 8.

Il est important de rappeler qu'un système éducatif bilingue, basé à la fois sur la LCV et sur la LP, ne constituerait pas un obstacle à l'apprentissage de la LP. Au contraire, il serait l'indispensable adjuvant en début de scolarisation pour rendre possible l'acquisition liminaire du savoir-apprendre. Seule l'instauration d'un enseignement bilingue permettrait de concilier les objectifs scolaires et politiques, c'est-à-dire la valorisation de la LP aux côtés de la LCV. Nous sommes conscient du fait que l'édification d'une structure scolaire qui se veut complète, équilibrée et inclusive est un processus qui n'est réalisable qu'au bout d'un certain temps. Malgré les directives de la Loi fondamentale du système d'éducation de 2010, la LCV n'est actuellement pas prise en compte au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, faute de mise en pratique des lois adoptées par le gouvernement. Et ce même après l'édition de différentes grammaires publiées en 1995, puis en 2002 par Veiga, la publication d'un dictionnaire par le même auteur (Veiga, 2011), l'adoption de l'ALUPEC. Nous ne citons que ces ouvrages-là, mais il existe de nombreuses études publiées par des auteurs nationaux ou étrangers qui se sont consacrés à l'étude de la LCV. Comme nous l'avons indiqué dans une de nos publications (Da Luz Mota, 2019), l'Uni-CV figure parmi les rares institutions qui permettent d'avoir des cours de LCV.

Deuxièmement, sur le plan parlementaire, nombreux sont les politiciens qui utilisent actuellement la LCV dans leurs discours officiels. Nous pouvons même affirmer que le Parlement capverdien est bilingue puisque les ministres et les députés s'y expriment dans les deux langues. En revanche, en dehors des débats parlementaires, au moment où il est question, par exemple, de s'adresser aux médias, c'est la LP qui est le plus souvent choisie. Le scénario s'inverse lors de campagnes électorales, lorsque les représentants des partis politiques doivent s'adresser directement au peuple : dans ces contextes, c'est la LCV qui est la plupart du temps employée. Ce pragmatisme des politiciens face au bilinguisme dénote qu'ils sont conscients de l'importance de ces deux langues et des rôles que chacune remplit dans la société capverdienne. Quant à la population, l'utilisation de la LCV dans les discours politiques pourrait contribuer à une augmentation des participations à la vie politique du pays et favoriser la citoyenneté active. En effet, nous sommes persuadé que les Capverdiens s'impliqueraient alors davantage dans les débats politiques et y participeraient de manière plus tangible, tout en contribuant à l'amélioration de la qualité des débats politico-parlementaires. De plus, toute mesure politique concernant l'officialisation de la LCV sera prise à ce niveau. Il appartient ainsi au gouvernement

de savoir mettre en valeur les lois qu'il promulgue et d'éviter tout conflit qui pourrait en découler.

Troisièmement, au niveau social, le poids de la LCV dans la définition et la formation de la culture et de l'identité capverdiennes est très important (Madeira 2013). Dans ce sens, elle fait partie du patrimoine culturel des îles (Duarte, 1998), ce qui fait que son officialisation pourrait grandement contribuer au renforcement de la cohésion sociale, à travers, notamment, la suppression des barrières linguistiques auxquelles les Capverdiens sont confrontés. Cela éviterait l'exclusion des masses qui ne maîtrisent pas suffisamment la LP, langue de l'administration et de l'élite dirigeante. Cette exclusion s'accompagne de ce que Tourneux (2008) appelle une « dépendance communicationnelle » qui affecte, en Afrique, l'ensemble des groupes linguistiques dont la langue est marginalisée par rapport aux langues officielles d'origine européenne. En un mot, ces populations ne maîtrisent pas nécessairement les langues qui leur permettraient de s'épanouir et de progresser. Dans cette perspective, le fait de servir le peuple dans ses deux langues peut aussi relever d'une question sociale. En dépit du fait que la LCV est la plus parlée sur le territoire national, elle continue de faire face à des préjugés et idées reçues liés au fait qu'elle n'est pas encore une langue écrite à part entière et qu'elle n'est pas parlée dans les contextes formels. La reconnaissance politique de la LCV pourrait ainsi contribuer au changement des représentations vis-à-vis de cette langue. Toujours sur le plan social, l'officialisation pourrait également contribuer à l'implication de l'ensemble de la population capverdienne dans le processus de développement continu du pays. Bien entendu, seules la sensibilisation de la population, d'une part, et l'application effective et minutieuse des mesures de politique linguistique, d'autre part, pourront apporter des résultats positifs pour le gouvernement et pour la société capverdienne.

Finalement, au niveau économique, l'archipel est classé dans la catégorie des pays « en développement » ou « du Sud ». Comme il ne détient pas beaucoup de ressources naturelles, son économie est essentiellement tournée vers le secteur des services et du commerce. Ce secteur représente trois quarts du PIB, alors que celui du tourisme en représente 20%. La grande majorité des échanges commerciaux au Cap-Vert sont réalisés dans de petits commerces de proximité, informels, tels que des épiceries, drogueries, cordonneries, entre autres. Au niveau national, la LCV est ainsi la principale langue du commerce, ce qui lui accorde une importance certaine dans

l'amélioration qualitative et durable de l'économie (en termes de croissance) et dans son fonctionnement. Citons, en guise d'exemple, les nombreux commerçants étrangers (surtout asiatiques et africains) qui, pour réussir dans ce secteur économique, finissent par apprendre à parler la LCV. Elle est un facteur de production, un instrument de promotion du développement économique dans le sens où elle crée de l'offre en termes de compétences linguistiques et de capital humain. Son officialisation contribuera sans doute à la réduction de la pauvreté puisque la participation massive de la population au processus de développement aura un effet direct sur le taux de croissance. Tourneux (2008) souligne que seule l'écoute des « pauvres » dans leurs propres langues et codes culturels mènera à une réelle compréhension de la pauvreté, problème social présent dans diverses sociétés. Économiquement, l'officialisation représentera sans doute un investissement important en ce qui concerne l'aménagement linguistique (description de la LCV, grammatisation, standardisation, instrumentalisation). De plus, il faudra financer la production d'outils pédagogiques bilingues, la création et l'équipement de nouvelles institutions ainsi que la formation et la mise en valeur de ressources humaines. Ces aspects économiques agissent sur les représentations et font que les délais de la mise en œuvre d'un système bilingue basé sur des langues nationales sont longs, ce qui rend cette possibilité peu attrayante aux yeux des décideurs politiques. Mais penser qu'il est plus économique de commander des manuels et des programmes scolaires monolingues, produits et commercialisés par les anciennes puissances coloniales, relève d'un raisonnement à courte vue. C'est trop souvent ainsi que de nombreux États africains émergents ont envisagé la question. Or, les responsables ne doivent pas négliger qu'il s'agit aussi de facteurs de croissance, ces emplois qui ne peuvent être délocalisés favorisant le développement du pays, le niveau d'éducation de sa jeunesse et la cohésion de son peuple. Certes, cela coûte moins cher aux contribuables de demeurer sous les parapluies des anciens maîtres, mais faire ce choix traduit l'ignorance de la problématique que nous avons choisi de mettre en lumière dans ce texte et interdit de préparer l'avenir.

## **10.5 – Les réponses aux questions de recherche**

Après les différents propos que nous avons tenus jusqu'ici, nous chercherons à répondre à nos différentes questions de recherche. Nos réponses constitueront des synthèses des différents postulats que nous avons abordés tout au long de ce manuscrit. En effet, notre but principal était

la vérification des hypothèses de la présente recherche et la vérification des corrélations qu'elles suggèrent. En nous basant sur différents paradigmes (reprise des concepts généraux et des hypothèses générales), nous avons tenté d'expliquer le phénomène qu'est la dynamique des langues capverdienne et portugaise et l'impact des lois linguistiques sur la société en question.

Sur cette voie, cette étude nous a permis d'obtenir des éléments de réponse à nos différents questionnements. Nous les présenterons de manière individuelle dans les prochaines sections.

### **10.5.1 – À quels besoins l'officialisation de la langue capverdienne permettrait-elle de répondre ?**

Au Cap-Vert, la politique linguistique pose un problème essentiellement parce qu'elle ne coïncide pas avec la réalité langagière de l'archipel. En effet, les deux langues dont ce pays dispose ont une valeur immatérielle inestimable. Même si des lois existent et incitent les institutions telles que l'école à les valoriser, seule la LP est la langue officielle, alors que la LCV est la plus parlée et est encore stigmatisée socialement, notamment avec son interdiction dans l'ensemble des établissements scolaires. Son officialisation permettrait donc de valoriser à juste titre la langue nationale face aux asymétries en termes de traitement et lui accorderait le prestige qui lui est dû.

Nous sommes persuadé que cette mesure comblerait en même temps une autre nécessité qui est celle du besoin de préservation de la LP. De fait, les Capverdiens ne parlent pas la LP en dehors de contextes formels, car ils la perçoivent comme une sorte de langue sacrée, dont il faut absolument respecter la norme standard (celle du Portugal) et qu'il faudrait exclusivement utiliser dans les situations de prestige. L'officialisation de la LCV agirait de manière profonde sur les pratiques des locuteurs et provoquerait sa « banalisation ». De fait, pour une partie de la société (selon les résultats que nous avons obtenus), la langue officielle est forcément celle que l'on n'utilise pas dans tous les contextes. Cette représentation n'est autre que la manifestation de la réalité dans laquelle les Capverdiens baignent depuis leur enfance.

La LCV a donc besoin d'une reconnaissance pleine et entière, qui permettrait de la préserver. Cette préservation se traduirait par une mise en avant de la culture des îles, car cette langue est le

principal (pour ne pas dire le seul) vecteur de cette culture. C'est une richesse à ne pas perdre et qu'il faut entretenir. En cas contraire, c'est toute une partie de la culture qui risque d'être condamnée.

Certes elle existe depuis un certain nombre de siècles, elle a toujours été délaissée plus ou moins explicitement par les décideurs et n'est pas en danger de disparition. En effet, une langue peut exister sans être codifiée et en même temps suffire à l'usage social de ses locuteurs. Cela dit, plusieurs auteurs (entre autres Duarte, 1998 ; Veiga, 2004 ; Lopes, 2016) attirent l'attention de ces derniers et soulignent que cette langue a actuellement tendance à (naturellement) évoluer et, dans les pratiques, les locuteurs ont tendance à rapprocher leur manière de parler cette langue à celle de la LP, notamment à travers des emprunts (syntaxiques, lexicaux, phonologiques, etc.). Cette décréolisation pourrait, sur le long terme, faire en sorte que la langue nationale soit assimilée à la LP et à une conséquente perte d'identité pour les générations futures. À ce propos, nous voudrions souligner que chaque langue est un chef-d'œuvre. Quand l'une d'entre elles disparaît, c'est une tragédie pour l'humanité tout entière, car perdre une langue, c'est perdre un trésor que l'on ne retrouvera jamais. L'hypothétique disparition de la LCV ne saurait être une exception à cette réalité.

En outre, l'officialisation de la LCV accorderait à tous les citoyens nationaux le droit à la langue. De fait, si elle était inscrite dans la Constitution, sa reconnaissance aurait de nombreuses implications au niveau de la vie publique et privée, notamment : souscrire un contrat de travail, comparaître en justice, publier des documents administratifs dans cette langue, l'étudier, l'utiliser dans l'enseignement serait ainsi possible. Nous l'avons dit dans les sections précédentes, la LP n'est réellement maîtrisée que par l'élite capverdienne, ce qui condamne une bonne partie de la population à un certain mutisme en raison de son incapacité langagière, à savoir lorsqu'il faut candidater à certains postes de travail, solliciter certains services publics, faire certaines démarches administratives, etc. Dans ces cas de figure, la non-maîtrise de la LP est parfois éliminatoire. Le respect de la LCV, c'est également le respect de la dignité de l'ensemble de la population, ce qui contribuerait en même à une plus grande justice sociale.

Lorsque tous les citoyens auront le droit de choisir la langue dans laquelle ils voudraient s'exprimer, l'unité nationale sera plus que jamais garantie dans ce pays divisé géographiquement. De fait, il est parfois perçu comme un ensemble d'individualités, car chaque

île possède sa propre identité. La LCV constitue alors l'un des rares emblèmes nationaux qui permettent d'unir toute la nation, dans la même mesure que le drapeau, l'hymne ou même l'équipe nationale.

De plus, si la LCV devient réellement officielle aux côtés de la LP comme l'ambitionne le gouvernement depuis fort longtemps, cela pourrait atténuer les attitudes négatives auxquelles elle fait encore face. Pendant la colonisation, les Portugais ont jugé que ce serait une bonne chose d'écraser la diversité au détriment d'une langue unique, susceptible d'unir, mais qui ne servait qu'à faciliter la soumission. Par conséquent, la LCV a été amplement marginalisée, ce qui a poussé même une partie de ses propres locuteurs natifs à avoir des attitudes négatives face à elle. Son officialisation permettrait ainsi de contrarier les idées reçues sur cette langue qui circulent même au sein du propre gouvernement.

Ainsi, le Cap-Vert serait en mesure de devenir officiellement un pays plurilingue et les avantages seraient incommensurables. En effet, les locuteurs seront fiers de parler les langues officielles, ce qui favorisera en plus leur ouverture au monde extérieur, car le plurilinguisme est avant tout un outil pour aller vers les autres, tant au niveau national qu'international. Accorder une place à la LCV dans tous les contextes de la vie sociale, administrative et dans les institutions n'est en aucun cas contraire à l'unité, car la diversité a toujours existé sur les îles.

### **10.5.2 – Quel impact l'officialisation de la langue capverdienne aura-t-elle sur la société capverdienne ? Et sur le système éducatif ?**

Nous avons déjà répondu à cette question de manière indirecte dans la section 10.4. Même certains des arguments que nous avons utilisés pour répondre à notre première question de recherche (cf. section précédente) nous permettent de comprendre et estimer en partie l'impact que l'officialisation de la LCV pourrait avoir sur la société capverdienne, à savoir une meilleure estime de soi de la part des locuteurs, l'acquisition du droit à la langue, l'atténuation des attitudes négatives et l'encouragement en même temps des attitudes positives.

Si le bilinguisme individuel est une réalité dans l'archipel, l'officialisation de la LCV permettrait de mettre fin à la situation de conflit linguistique vécue par les locuteurs et favoriserait davantage

la cohabitation saine des deux langues. De fait, actuellement l'archipel est dans une situation que de nombreuses personnes n'hésitent pas à caractériser comme une diglossie dans laquelle la langue de prestige, la variété haute, est pratiquée essentiellement à l'écrit alors que la variété basse, la LCV, est très présente à l'oral et a tendance à apparaître de plus en plus dans la chaîne de l'écriture informelle grâce notamment aux nouvelles technologies. Les ressources langagières sont donc distribuées de manière inégale dans la société.

La LCV est parlée partout, même dans les contextes où la LP est censée dominer (cf. section 10.3). En matière de pratiques langagières, lorsque la LCV sera officialisée, cela se traduira essentiellement par une légalisation des comportements langagiers qui sont déjà réels. De fait, c'est une langue qui est parlée partout dans la société. Cela dit, elle ne saurait pas se substituer à la LP, car celle-ci est forcément la langue de communication internationale, celle qui permet de quitter les îles. Le bilinguisme est donc la meilleure issue.

Le taux d'alphabétisation au Cap-Vert est relativement élevé. Par conséquent, la plupart des locuteurs ont déjà été exposés au système scolaire et à ses mécanismes de régulation linguistique. En effet, l'école capverdienne est l'un des rares contextes sociaux où l'usage de la LCV est explicitement proscrit. D'ailleurs, nous pensons que c'est la raison pour laquelle l'ensemble de nos interviewés ont tenu à parler de ce sujet, car c'est là que l'on remarque la réelle problématique langagière capverdienne. Dans les autres contextes, elle n'est qu'implicitement ou ponctuellement interdite.

Cette indéfinition du statut de la LCV a des répercussions sur les actions communicatives des apprenants. Certains parmi ces derniers éprouvent des difficultés en LP en raison de la place réduite que la société lui accorde. Par conséquent, cette langue est peu pratiquée. Dès que le besoin de s'exprimer se présente, ils le font d'abord en LCV, car c'est la langue qui naturellement est la mieux maîtrisée. En effet, généralement, ce n'est que par la contrainte qu'ils s'expriment en LP, ce qui pédagogiquement ne permet pas d'assurer une meilleure acquisition de cette langue. Par conséquent, dans les salles de cours, quel que soit le niveau d'étude, au Cap-Vert il y a une fréquente alternance codique entre la LP et la LCV dans le sens où les élèves utilisent généralement la première pour interagir avec les enseignants et la deuxième lors des échanges avec leurs camarades de classe. À ce propos, il est admis qu'il est plus facile d'apprendre à lire et à écrire une langue seconde quand, d'un côté, le locuteur est déjà

alphabétisé dans sa langue première et, de l'autre, la fixation du système linguistique premier doit primer sur l'acquisition d'un second (Musinde, 2006). Dans un contexte plurilingue, chaque locuteur se base sur les éléments de son expérience linguistique pour l'apprentissage d'une autre langue.

L'officialisation de la LCV impactera donc nécessairement le système éducatif et impliquera des changements profonds au niveau des programmes, des manuels utilisés, de méthodes d'évaluation et du développement professionnel des enseignants. De fait, actuellement le pays accuse un flagrant manque d'intérêt pour la formation des enseignants et la conception de matériels pédagogiques pour une éducation bilingue. Comme les deux langues sont importantes dans la vie des Capverdiens, le système éducatif doit être capable de faire développer des capacités auprès des élèves et les former à la maîtrise des deux. Évidemment, ce dit système éducatif doit encore être édifié, car dans le système actuel, la LCV n'a pas le droit d'occuper la moindre place, et pour obtenir cette fonction qui lui revient de droit, sa normalisation doit être une priorité.

### **10.5.3 – Quels avis et représentations les Capverdiens ont-ils vis-à-vis de la question de l'officialisation de la langue capverdienne ?**

Après la présentation des résultats, nous avons pu constater que même si la LCV demeure une langue peu utilisée dans les contextes formels, la majorité des Capverdiens ne s'opposent point à son officialisation. En effet, ils estiment que c'est une langue égale à la LP et qu'elle devrait avoir le même statut. En même temps, c'est la langue la plus aimée et celle dans laquelle la plupart estiment mieux s'exprimer. En effet, la LCV est strictement liée à l'identité des Capverdiens. S'y opposer, pourrait être l'équivalent de renier à ses origines, son histoire et sa culture.

Pour comprendre cette position, il faudrait souligner que pour eux cette langue est un instrument d'unification qui représente l'identité de chaque Capverdien. De plus, c'est un important instrument de communication au niveau national, même pour les citoyens qui migrent d'une île vers une autre.

Le Cap-Vert est un pays qui a de plus en plus besoin de se sentir à la fois libre et différent. Ceci se traduit par un constant besoin de manifester son identité. La LCV est ainsi un outil qui permet de définir cette identité et de la démontrer. C'est ce qui se produit parfois dans les salles de classe où certains élèves la parlent dans le but de revendiquer leur identité.

Le scénario ne change pas en ce qui concerne l'éducation, car seul un enquêté sur huit s'oppose à la mise en place d'un système éducatif qui aurait recours à la LCV en tant qu'instrument pédagogique et qui miserait sur le bilinguisme LCV/LP.

D'ailleurs, pour que le processus d'officialisation avance, la moitié des locuteurs issus de différents contextes sociaux que nous avons pu interroger se dit prête à accepter de parler une variété de la LCV autre que la sienne.

Nos résultats n'ont pas démontré une opposition forte entre les locuteurs vis-à-vis des autres manières de parler sur les autres îles. Autrement dit, malgré la situation d'insularité dans laquelle les locuteurs en question se trouvent, ils ont le sentiment de parler une seule langue qui est remarquablement nuancée en fonction de chaque île. Pour cette raison, l'argument « c'est toujours du créole » a été souvent utilisé par les enquêtés afin de justifier le fait qu'ils acceptent une autre variété de la LCV. En un mot, les locuteurs capverdiens ont le sentiment de former une seule communauté linguistique.

En somme, ces différentes positions laissent transparaître une réelle envie de voir la LCV valorisée. Ce sont ces représentations qui poussent Melo (2016) à considérer que la diglossie capverdienne est actuellement instable, car au fur et à mesure que le temps passe, la langue nationale a tendance à occuper des fonctions sociales qui anciennement étaient exclusivement attribuées à la LP, notamment dans le cadre de son utilisation dans les contextes formels tels que le Parlement. Dans le sens contraire, la LP a moins tendance à jouer le rôle de la LCV, notamment dans l'expression des sentiments et dans l'usage informel.

L'usage de la LCV dans des domaines qui lui accordent plus de prestige et son importante place dans la chaîne de transmission de génération en génération démontrent qu'elle sera encore et pour longtemps la langue première de la population des îles, ce qui contribuera, dans le temps, au renfort des attitudes positives face à cette langue. Si le pouvoir public y ajoute une planification linguistique effective, nous pourrions considérer qu'elle a de fortes chances de devenir officielle.

#### **10.5.4 – Sur quels modèles/méthodes le gouvernement devrait-il s'appuyer afin d'atteindre l'officialisation de la langue nationale ?**

Parler d'une langue officielle ou de langues officielles implique l'adoption *de jure* d'une ou plusieurs langues et les utiliser dans l'ensemble des sphères de la vie sociale. En règle générale, à l'intérieur de chaque langue dite officielle règne une certaine standardisation, car cette langue doit jouer le rôle de facilitateur de la communication au niveau national, voire international. Elle répond donc au besoin d'avoir un code commun, partagé et compris par l'ensemble des locuteurs. Ce code n'est généralement pas créé pour cet effet. Dans la plupart des cas, il existait déjà et a juste été désigné dans la Constitution comme étant la norme à suivre, la manière de parler et/ou écrire standard au détriment des autres. C'est un dialecte parmi d'autres qui a eu l'opportunité d'être élu « variété standard ». Toutes les autres formes d'expression sont alors considérées comme des déviations, des écarts par rapport à ce qui est le modèle à suivre.

Or, l'officialisation de la LCV est une question épineuse et c'est sur ce sujet qu'il est possible de remarquer le plus de divergences. Effectivement, lorsque l'on parle de standardisation de la LCV, le questionnement le plus fréquent est celui de la préservation de la diversité qui existe au sein de cette langue et le débat tourne très souvent autour de la question du choix d'une variété standard.

Dans les faits, la variante la plus parlée au Cap-Vert est celle de la capitale, car l'île de Santiago est la plus peuplée (rappelons qu'elle abrite environ la moitié de la population nationale). De plus, c'est celle qui est utilisée dans la plupart des médias et par une nette majorité des hommes politiques (lors des communications oralisées). Pour cette raison, nombreux sont ceux qui pensent que cette variété est placée devant les autres dans la « course » pour l'officialisation, même si nous avons vu qu'elles ne sont pas réellement en situation de concurrence. À cela, s'ajoute le fait que la plupart des grandes entreprises nationales, qu'elles soient publiques ou privées, proposent des publicités en LCV, mais dans la variété de l'île de Santiago, ce qui expose l'ensemble de la population nationale à cette même variante. Un exemple très parlant est le service téléphonique « txoma-me » (pour dire « appelle-moi »), proposé par la plus grande entreprise de télécommunications du pays. Il s'agit d'un message textuel automatique (en portugais) qui demande à son destinataire d'appeler le destinataire lorsque ce dernier n'a plus de crédits dans son téléphone. Cette forme issue de la variété de Santiago (au nord du Cap-Vert les

locuteurs disent plutôt « txema-me ») est actuellement utilisée sur l'ensemble des îles, ce qui atteste une pénétration de mots et expressions de la variété de l'île de Santiago dans les autres variantes.

Sur cette question, nous voudrions indiquer que, comme nous l'avons dit, chaque île a sa propre manière de s'exprimer en raison de la discontinuité territoriale. Certes, certaines formes issues de la variété de la capitale rentrent dans les pratiques langagières des locuteurs des autres variantes, mais cette réalité n'est pas suffisante pour créer une variété standard. En revanche, cela pourrait faire en sorte qu'une partie considérable de la population capverdienne accepte l'officialisation de la variété de Santiago, puisqu'elle n'est pas inconnue, contrairement à d'autres telles que celles de Maio ou Brava qui comptent un nombre très réduit de locuteurs et sont peu utilisées dans les médias.

De plus, sur l'île de Santiago cohabitent des locuteurs issus des toutes les îles peuplées du Cap-Vert, ce qui linguistiquement fait en sorte que la variété de la capitale acquiert des marques, des formes et des constructions issues de différentes variantes. Pour cette raison, certains croient que c'est dans ce contexte de contact de variétés que naîtra la LCV standard, une variété qui sera une sorte de mélange de l'ensemble des variantes.

Dans les deux cas (variante commune ou variante de la capitale), l'officialisation de la LCV passerait donc par l'adoption d'une manière de parler utilisée dans la principale ville, conséquence de sa proximité vis-à-vis des membres du gouvernement et du pouvoir. Peu importe la variété standard, qu'elle soit ou non celle de capitale, elle sera difficilement adoptée, voire imposée à toute la population et ne deviendra que très difficilement une variété parlée sur l'ensemble du territoire. Autrement dit, si l'officialisation de la LCV passe par le choix d'une variété spécifique, cette langue officielle ne sera parlée que par une partie réduite de la population et elle risque de créer auprès du reste des habitants une certaine aversion liée au fait d'être contraint de s'exprimer dans cette variante. En revanche, avec le temps, cette résistance sera probablement moins importante. Pour contrarier cette tendance et réduire l'opposition, certains estiment qu'il serait peut-être mieux d'officialiser une variété avec peu de locuteurs, telle que celle de Boavista. Nous estimons que le résultat sera le même et le pays se retrouvera toujours avec une langue officielle qui ne sera pas parlée sur l'ensemble du territoire, car les

locuteurs ne verront pas l'intérêt de la parler, surtout lorsque le reste de la communauté dans laquelle ils sont insérés ne la parle pas non plus.

En 2004, puis en 2016, Veiga a proposé une solution différente pour l'officialisation de la langue nationale qui permettrait de créer un bilinguisme effectif. Le principe de base de sa théorie est que le Cap-Vert est divisé en deux grandes zones linguistiques : celle des îles au vent (les six îles se trouvant au Nord) et celle des îles sous le vent (les quatre îles restantes localisées au Sud). Selon Veiga, les variétés du Nord convergent vers la variante de l'île de São Vicente et les variétés du Sud vers celle de l'île de Santiago. Dans un premier temps la variante locale de chaque île au vent serait étudiée pour ensuite introduire l'étude de la variante de São Vicente. Le scénario serait identique dans le Sud, avec une convergence vers la variante de Santiago. À moyen terme, cette stratégie permettrait de standardiser « deux langues créoles » (Veiga, 2016 : 180). En revanche, sur le long terme, une seule langue finira par apparaître grâce à la mobilité sociale entre le Nord et le Sud, la communication sociale, la globalisation du marché économique, culturel et scientifique et l'associativisme entre les îles. Cette langue sera le produit du processus intra et interdialectal et sera le reflet de la diversité et de la richesse de la LCV. Cette méthodologie rendra possible l'étude de seulement deux variantes sur chaque île, ce qui, du point de vue économique et pédagogique, représente des économies en termes de ressources humaines et matérielles. Socialement, cela se traduira par le respect de la diversité linguistique.

Bien que cette stratégie nous semble cohérente, nous pensons qu'elle atteindra difficilement l'objectif final. La réalité nous a déjà démontré que, même dans les contextes plurilingues où il n'y a pas de discontinuité territoriale, les parlers ne sont pas forcément convergents ; dans le cas du Cap-Vert, cette situation est encore moins envisageable. D'autant plus que le coût des transports interîles est relativement élevé, ce qui ne contribue pas à une plus grande mobilité et au contact des différentes variétés.

Pour contourner cette problématique, nous pensons que le concept de « langue polynomique » pourrait aider les décideurs dans cette question. Ce concept, introduit par Marcellesi en 1983, désigne un ensemble de variétés linguistiques présentant certaines différences typologiques (aux niveaux phonétique, morphologique ou syntaxique), mais considérées par leurs locuteurs comme dotées d'une forte unité et constituant un ensemble très cohérent. Or, c'est ce que nous pouvons observer au Cap-Vert. Par conséquent, un processus d'officialisation qui envisagerait la LCV

comme une langue polynomique, apporterait des solutions aux différents questionnements que nous venons de soulever. En effet, cette stratégie assurerait un respect de la diversité, driblerait la problématique liée à l'acceptation ou à l'imposition d'une variante donnée et permettrait finalement l'officialisation de la LCV.

Dans la pratique, il existerait plusieurs variantes de la langue officielle et aucune ne serait privilégiée, puisqu'il n'y aurait pas de standard. Autrement dit, il y aurait une mise en place d'une diversité dialectale véritablement pratiquée, assumée et soutenue. D'autant plus que le niveau d'intercompréhension entre les différents locuteurs est déjà relativement élevé. Sur cette voie, chaque groupe serait en mesure de gérer sa propre variante, ce qui impliquerait une participation active des locuteurs dans les décisions de politique linguistique.

Dans les établissements scolaires, on privilégierait un enseignement fondé d'abord sur chaque variété locale puis sur la connaissance passive de l'ensemble des parlers pratiqués sur chaque île. Les variations lexicales, grammaticales, orthographiques ou phonétiques seraient alors explicitées, valorisées et ne pourraient pas être proscrites. La question de l'écriture est déjà en partie réglée, car l'ALUPEC s'adapte, comme nous l'avons écrit, à l'ensemble des variantes. Il ne resterait plus qu'à encourager les productions écrites dans cette langue. De cette manière, la LCV deviendra un instrument de communication à tous les niveaux et adapté à tous les contextes.

Ainsi, chaque enseignant de langues serait en mesure d'enseigner sa propre variante, mais cette stratégie ne dispenserait pas l'introduction d'une formation d'enseignants de LCV. En effet, il ne suffit pas de savoir parler une langue pour être capable de l'enseigner.

Au bout du compte, chacun serait libre de parler et écrire la variante qu'il souhaite. Certes, cette langue officielle sera essentiellement parlée sur le territoire national et dans les communautés d'expatriés, mais l'impact qu'il aura au niveau éducatif et social sera remarquable et améliorera nettement les conditions de vie de l'ensemble des Capverdiens.

Dans tous les cas, la LCV officielle contribuerait à la valorisation de la langue et de la culture nationales et permettrait de régler en partie les problèmes liés à l'abandon et à l'échec scolaires et réduirait les asymétries sociales. En effet, le but de l'officialisation n'est pas d'en faire une

langue de communication internationale, car sa portée est limitée, mais plutôt une langue périphérique.

### **10.5.5 – Quels enjeux le gouvernement devra-t-il prendre en compte ?**

Les enjeux que le gouvernement devra prendre en compte tout au long du processus d'officialisation sont nombreux. Nous en aborderons ici certains sans prétendre à l'exhaustivité, étant donné le succès de ce processus se jouera sur d'innombrables détails.

Un de ces enjeux est la planification linguistique. Le cadre législatif est jusqu'à présent clair en ce qui concerne l'officialisation : le gouvernement s'est attribué comme tâche la création de conditions pour l'officialisation de la LCV (cf. article 9 de la Constitution capverdienne). Cela dit, le moment de préciser les différentes étapes qui permettront de créer ces mêmes conditions matérielles et immatérielles est déjà arrivé. En effet, les directives que nous avons exposées tout au long de ce manuscrit avaient un caractère plutôt générique, qui ne laissait pas transparaître la démarche à suivre. Autrement dit, l'officialisation de la LCV doit nécessairement passer par une étape de planification linguistique dans laquelle le gouvernement précisera chaque étape, chaque objectif (à court, moyen et long terme) et le budget disponible. Il faudra réaliser un important travail de réflexion sur ce que Robillard appelle les « systèmes conceptuels de description et d'intervention linguistique » (1997a : 39). Ce travail de réflexion permet d'assurer le succès des opérations entreprises. De cette manière, la société civile sera en mesure d'accompagner ce procédé et saura où mènera la politique linguistique. Actuellement, le pays est dans une sorte de flou politique et les citoyens ignorent l'avenir de la politique linguistique capverdienne. Nous pensons que cette situation d'incertitude favorise la mise en place d'une opposition forte et la propagation de préjugés qui risquent de freiner le projet.

Un autre enjeu que les pouvoirs publics devront prendre en compte après l'officialisation de la LCV, c'est celui de la construction du bilinguisme social qui assurerait une parité dans les usages des deux langues. En effet, la plus grande crainte que les locuteurs manifestent face à cette hypothétique officialisation, c'est la mise en danger de disparition de la LP parlée sur les îles. En réalité, il est peu probable qu'à l'avenir la LCV puisse remplir tous les rôles que joue la LP. Cette langue compte plus de 200 millions de locuteurs et est parlée sur une bonne partie de la planète, alors que le capverdien compte environ 1 million de locuteurs. Ce sont donc deux

langues différentes avec des valeurs différentes. Sur cette voie, les décideurs devront être capables d'assurer la meilleure gestion possible du bilinguisme, notamment en insistant sur l'importance des deux langues, leurs rôles respectifs et en précisant les sphères dans lesquelles elles seront utilisées.

Le système éducatif jouera ainsi un rôle prépondérant sur plusieurs fronts. D'une part, il permettra de rappeler aux jeunes générations l'importance des deux langues et insistera sur le besoin de les apprendre. De l'autre, il contribuera à l'élimination des attitudes négatives face à la LCV, ce qui rendra possible la reconnaissance de son importance éducative et sociale. Le système éducatif permettra également d'assurer la préservation de l'acquisition/apprentissage de la LP en tant que langue seconde et unique langue du pays capable d'assurer la communication avec le monde extérieur.

Sur cette voie, une importante réforme éducative devra avoir lieu. Le profil des apprenants pour lesquels le système éducatif en vigueur a été conçu (élèves lusophones natifs) est différent de celui que ces mêmes apprenants possèdent dans la réalité (élèves dont la LP est une langue seconde et qu'ils maîtrisent peu).

Ainsi, la LCV officielle serait la langue qui pourrait éliminer les complexes d'infériorité vis-à-vis des autres langues, mettre fin au mutisme de certains élèves dans les salles de classe et contribuer grandement à la consolidation de l'indépendance nationale. Finalement, elle se révélera une importante ressource pédagogique et un élément fondamental dans le développement intellectuel et académique de la jeunesse.

C'est à ces aspects-là que les décideurs devront penser s'ils hésitent à prendre une décision que permettrait d'avancer dans cette question. Nous avons souvent fait référence à leur manque de courage. Parfois c'est plutôt un manque de volonté politique. En effet, certains politiciens ne voient pas réellement l'intérêt d'officialiser la langue, car ils maîtrisent déjà la LP et socialement ils sont forcément bien intégrés.

Il faudra aussi éviter d'officialiser la LCV juste pour l'officialiser, sans s'attendre à ce que la société capverdiennne puisse profiter de ses avantages et sans assurer son insertion dans le système éducatif de manière réfléchie. Il est donc important d'aller jusqu'au bout, de mettre en place un bilinguisme social et de l'insérer dans le système éducatif. En plus de la volonté

politique, il faudra des moyens (financiers et humains) pour réellement concrétiser ce projet. Au fur et à mesure que le temps passera, il sera nécessaire d'évaluer ce qui a été fait et rendre compte de ce qui doit encore être fait. En un mot, il faudra expliciter l'ensemble du processus.

En outre, divulguer, partager et socialiser les mesures adoptées doivent être les mots d'ordre. Depuis longtemps, pour essayer de résoudre les problèmes linguistiques du pays, les décideurs s'appuient essentiellement sur des textes législatifs. Dans la réalité, ces derniers ne sont point efficaces, car ils ne changent quasiment rien au quotidien des locuteurs. Cela peut même pousser les électeurs à ne plus faire confiance aux décideurs, ce qui peut créer des résistances sociales. C'est une question importante qui doit impliquer la participation de la société civile et pas uniquement des linguistes. Les économistes, les diplomates, les enseignants et les autres spécialistes doivent pouvoir y participer.

#### **10.5.6 – Quelles difficultés le gouvernement devra-t-il surmonter ?**

Comme l'a écrit Calvet en 1996, une politique linguistique a plus de raisons d'échouer que de réussir. Les raisons de la réussite peuvent être historiques et souvent symboliques, tournées vers les représentations sur la langue. En revanche, les raisons de l'insuccès sont souvent liées à l'absence d'équipement de la langue, la trop grande précipitation, la taille du pays (trop vaste), les facteurs identitaires (langue d'un groupe ethnique s'imposant aux autres), l'impérialisme linguistique et les contradictions dans les décisions. Cet auteur explique que, pour augmenter les chances de réussite d'une politique linguistique, il serait important que la langue en question soit parlée par une très large majorité de la population, qu'elle soit acceptable comme symbole de l'unité de la nation sans léser personne, qu'elle soit équipée et prête à remplir les fonctions auxquelles on la destine et encore que la politique linguistique soit socialisée et expliquée à l'ensemble de la population et surtout qu'elle soit acceptée par cette dernière. Le Cap-Vert n'est pas une exception aux tendances décrites par Calvet et, en réalité, le gouvernement capverdien doit faire face à plusieurs de ces difficultés. De plus, lors de l'analyse des données, nous avons constaté que certains de nos enquêtés pensent que la LCV n'aura jamais le statut de langue officielle à cause de ces mêmes difficultés.

Bien que la LCV ait, depuis longtemps, fait l'objet d'études au niveau national et international (l'étude la plus ancienne a été publiée par Brito en 1887), cette langue a encore besoin d'être étudiée de manière approfondie. Nous l'avons dit, la variante de Santiago est relativement bien décrite en comparaison avec les autres. Tant que le degré de connaissance de la langue n'aura pas atteint un niveau satisfaisant, que ce soit pour les spécialistes ou pour la population capverdienne, les décideurs auront des difficultés dans le processus de la langue.

Si le Cap-Vert n'est pas un pays vaste, c'est l'insularité qui se révèle un inconvénient dans la mesure où cette discontinuité du territoire contribue à une dialectalisation de la LCV. Cette dialectalisation qui est strictement liée aux usages et aux coutumes de chaque île affecte directement les facteurs identitaires. En effet, plutôt que d'accepter de parler une variante différente de celle du quotidien, chacun tient à sa propre manière de parler la LCV. Par conséquent, le processus de standardisation a de fortes chances de ne pas aboutir, ce qui impactera grandement tout le processus d'officialisation.

Certains citoyens ont ainsi peur de se retrouver obligés de parler une variante différente de la leur. Cette peur est accentuée par l'esprit de clocher, ces petites querelles entre les habitants d'îles voisines et de villes principales, telles que la fameuse querelle entre « badiu » (habitant de l'île de Santiago) et « sanpadjudu » (habitants des autres îles). Il s'agit d'une sorte de lutte de pouvoir dans laquelle l'acceptation de la variante de l'autre serait une forme de soumission. Ces attitudes engendrent des anticorps et créent des oppositions sociales. C'est pour cela que nous avons proposé d'envisager la LCV comme une langue polynomique, ce qui annulerait en partie cette difficulté.

Mais pour ce faire, il faudrait déjà contrarier plusieurs idées reçues de manière à agir sur les attitudes des locuteurs face aux deux langues du pays. Les générations actuelles et anciennes de Capverdiens ont étudié dans un système éducatif qui a stigmatisé explicitement la LCV. Par conséquent, avant de parler de LCV officielle, il faudrait déconstruire la plupart des préjugés que l'éducation a mis en place. Cette tâche risque de se révéler lourde, car, comme nous l'avons indiqué dans les sections précédentes, depuis la mise en place du système éducatif, on a pu assister à une mise en place d'une construction sociocognitive spécifique à teneur coercitive.

Selon Varennes (2012), la souveraineté absolue d'un État a souvent pour effet l'adoption quasi spontanée d'une série de dogmes, notamment : un État ne peut avoir qu'une seule langue officielle et il n'y a aucun droit linguistique en dehors du droit reconnu par l'État. Cette vision très eurocentrée pousse certains à croire que l'unicité de la nation présuppose l'exclusivité d'une seule langue officielle, ce qui ne devrait pas être systématique. Le premier dogme a été écarté par la plupart des pays, mais au Cap-Vert, bien que l'on essaie de le contrarier en parlant d'officialisation de la LCV, certains locuteurs continuent de croire que la LP doit demeurer la seule langue du pays et que l'officialisation de la LCV ne servirait pas les intérêts de la population.

La question de l'écriture en LCV pose, elle aussi, un certain nombre de difficultés. Faute de socialisation de l'ALUPEC lors de son adoption, l'idée selon laquelle il était destiné à l'écriture de la variante de Santiago est actuellement ancrée dans la société, étant donné que c'est la variante décrite dans la majorité des études. C'est pourquoi certains refusent de l'adopter. Le problème, c'est que depuis l'introduction de cet alphabet, plus aucune étude dans ce sens n'a vu le jour et le gouvernement se retrouve actuellement sans aucune alternative face au refus de la part de la population. De plus, comme cet alphabet supprime l'usage de la lettre « c » et privilégie le « k » ou le « s », une partie des locuteurs qui avaient pour habitude d'écrire en LCV en utilisant l'alphabet portugais préfèrent ne pas « changer » d'alphabet.

Le gouvernement devra également trouver un moyen d'expliquer aux Capverdiens par quels moyens il compte officialiser la LCV tout en assurant l'acquisition de la LP. En effet, la LP est la langue de prestige et celle qui permet d'ouvrir les portes du monde extérieur. Son acquisition est donc importante. L'étude de la LCV peut aider dans l'acquisition de la LP, mais il faudrait expliciter cette idée à la population en utilisant des arguments scientifiques, de manière à ce qu'elle accepte, et particulièrement les parents d'élèves, une éducation basée sur les deux langues.

En un mot, il appartient aux pouvoirs publics de trouver les solutions idéales et se basant sur des mesures et des décisions politiques sérieuses, claires et pragmatiques. La tentation du laisser-faire, comme dans le cadre du libéralisme économique, peut avoir des conséquences sérieuses. Or, pourquoi s'acharner à imposer une seule langue quand il peut être plus efficace pour un gouvernement de communiquer avec les populations locales dans plus d'une langue ? Certes

cette stratégie permettrait de satisfaire les locuteurs au coût le plus bas, mais continuer de stigmatiser la LCV au détriment de la LP risque d'avoir des conséquences dramatiques à plusieurs niveaux, et le prix à payer risque d'être plus important de celui de la mise en place d'efforts communs, issus de la société civile, dans le but de valoriser la culture et les langues du Cap-Vert.

## Conclusions et perspectives

Au bout des dix chapitres qui composent notre étude, nombreuses sont les conclusions que nous avons pu en tirer. C'est pourquoi nous estimons important de revenir sur certains points saillants et de formuler quelques recommandations à l'adresse de l'ensemble des acteurs sociaux qui sont censés participer de manière plus ou moins active au processus d'officialisation de la LCV.

Les questions liées à l'aménagement linguistique dans le monde sont au cœur des sociétés modernes. Des États interviennent régulièrement en stipulant des normes juridiques spécifiquement linguistiques qui sont censées ajuster les usages officiels ou publics des langues. En raison de la complexité de la réalité et de la diversité langagière qui règne dans le monde, souvent les politiques linguistiques font des choix d'aménagement linguistique qui ne sont pas compatibles avec les opinions des locuteurs et leurs pratiques langagières.

C'est en pensant à cette problématique que nous nous sommes fixé pour objectif de recherche une description approfondie de la situation sociolinguistique capverdienne, de la politique linguistique qui y est associée et l'étude de l'impact de cette même situation sur les représentations linguistiques de la population capverdienne. En effet, nous partons du principe que ces représentations conditionnent les attitudes des Capverdiens face aux deux langues du pays, la LP et la LCV et dictent leurs usages.

Or, une première conclusion à laquelle nous sommes arrivé est que la plupart des Capverdiens sont indubitablement des bilingues. En effet, ils grandissent en écoutant et en parlant la LCV, leur langue première utilisée surtout à l'oral et, une fois à l'école, l'ensemble du parcours scolaire se fait en LP, langue officielle, utilisée dans des situations formelles et essentiellement à l'écrit. Socialement, la plupart des médias alternent de manière plus ou moins inconsciente entre les deux langues. Dans ces conditions, nous estimons qu'il serait absurde de ne pas considérer les habitants des îles comme des bilingues. D'ailleurs, nos résultats nous ont montré que la grande majorité des enquêtés pense avoir plutôt de bons niveaux dans les deux langues. En réalité, ce qui pose un problème dans cette qualification, c'est le niveau de maîtrise. En effet, un des nombreux mythes qui entourent le concept de « bilingue » est que le sujet bilingue possède une maîtrise équivalente (et souvent parfaite) de ses deux langues. Les Capverdiens n'échappent pas à ce mythe et, pour certains spécialistes, ils ne sont pas des bilingues, car la maîtrise de la LP,

surtout au niveau de l'expression, n'est plus ce qu'elle était, notamment pendant la période coloniale. À cette époque-là, les Capverdiens étaient réputés pour avoir une excellente maîtrise de la LP<sup>110</sup>. Actuellement, ils s'expriment peu en LP (et quand ils le font c'est généralement à l'écrit), mais ce sont quand même des bilingues, car ils se servent des deux langues dans la vie de tous les jours.

Ce bilinguisme est le fruit du contact des langues qui règne sur les îles depuis plusieurs siècles. Comme la LP est la langue de l'ancien colonisateur, elle a gagné un certain prestige, grâce au système éducatif qui a été entièrement mis en place par les Portugais. La LCV, jusque-là parlée par la plupart des habitants de l'archipel et non discriminée, a commencé d'être stigmatisée. Depuis, elle a été toujours gardée en dehors des situations formelles de communication, même si elle est omniprésente dans la vie des insulaires.

C'est dans le but de mettre fin à cette tendance que les différents gouvernements que l'archipel a connus depuis les années 1990 ont tenté d'adopter une politique linguistique de valorisation de la LCV qui mènerait à l'officialisation de la LCV en parité avec la LP. Des lois ont alors été promulguées, notamment la Constitution qui oblige le gouvernement à prendre soin de la langue nationale et à créer des conditions pour changer le statut de la langue première des Capverdiens. D'un autre côté, les politiques éducatives sont passées d'une phase où elles stipulaient que le système éducatif devait privilégier l'acquisition et la maîtrise de la LP à un stade où la valorisation des deux langues doit être le principal objectif linguistique.

Cela dit, est-ce que les représentations des Capverdiens sont en accord avec cette politique linguistique ? Selon les résultats de notre enquête, la plupart des Capverdiens ne s'opposent guère à une officialisation de la LCV et souhaiteraient que cette langue soit effectivement utilisée dans le système éducatif en tant qu'outil et objet d'enseignement. D'ailleurs, les résultats de l'enquête ne nous ont pas permis d'identifier des sous-groupes à l'intérieur de la communauté linguistique capverdienne. En effet, les comportements et les attitudes face aux langues du pays sont relativement convergents indépendamment des variables.

---

<sup>110</sup> En réalité, avant la généralisation de l'instruction à l'ensemble la population, seule l'élite faisait des études. Ces individus étaient donc membres de la classe dominante et issus d'un milieu où l'usage de la LP était très récurrent, ce qui expliquerait cette représentation autour des locuteurs capverdiens.

En revanche, malgré la clarté de la politique linguistique et les attitudes plutôt favorables des enquêtés, l'école capverdienne est l'une des rares institutions qui continuent de proscrire l'usage de la LCV. En effet, les politiques linguistiques implicites et les attitudes reproduites pendant la période coloniale font qu'encore aujourd'hui les élèves se voient proscrire l'usage de leur langue première dès qu'ils franchissent les portes des salles de cours.

Cette situation se produit non pas par manque d'un cadre législatif clair, mais par un manque de planification linguistique. En effet, les lois linguistiques ne sont simplement pas appliquées, car, d'un côté, comme nous l'avons précisé plutôt, la société éprouve une nette méconnaissance de ces dernières et, de l'autre, le système éducatif n'est tout simplement pas prêt à l'application de la loi. Autrement dit, même si la Constitution accorde à tous les Capverdiens le droit d'utiliser les langues capverdienne et portugaise, les conditions sociales pour que cette réalité soit envisageable n'existent pas encore, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, le matériel linguistique produit n'est pas encore adapté à l'éducation des jeunes générations. C'est-à-dire que les grammaires, dictionnaires, etc., qui ont été édités ne sont pas destinés à un usage purement scolaire. C'est pourquoi nous pensons qu'un système éducatif bilingue reste encore à édifier et que la formation d'enseignants bilingues doit être mise en place. Pour y parvenir, il faudra surtout être conscient du fait qu'un enseignement bilingue ne peut pas se baser sur une alternance entre les deux langues (ce qui en ferait plutôt une cohabitation entre deux enseignements monolingues) et doit choisir des stratégies éducatives qui s'adaptent à la réalité sociale des apprenants.

Ensuite, la question liée au sujet de la diversité langagière qui règne au sein de la LCV ne peut pas être oubliée et les réponses à ces mêmes questions ne peuvent absolument pas être bâclées. En effet, chaque île a développé sa propre manière de parler la langue nationale, conséquence de l'insularité. Par conséquent, nos résultats nous ont montré que chaque Capverdien est naturellement très attaché à sa propre variante de la LCV. Cette variante est le véhicule de la culture, des usages et des coutumes propres à chaque île. Le facteur identitaire est donc réellement important dans ce contexte et sa prise en compte doit faire l'objet d'une réflexion très approfondie de la part des décideurs. Même si nous avons vu qu'une partie considérable des locuteurs se dit prête à accepter l'officialisation d'une variante différente de la leur, cette stratégie risquerait de mettre en cause l'unicité de la nation.

C'est en tenant compte de cette stratégie que Veiga (2016) a proposé un processus d'officialisation basé, dans une première phase, sur les deux variantes les plus parlées au niveau national, c'est-à-dire la variante de São Vicente (parlée par environ un quart de la population) et la variante de Santiago (utilisée par au moins la moitié des citoyens), pour ensuite les fusionner dans une LCV unique qui serait élaborée grâce au contact des deux variétés en question. Cette solution est cohérente, mais peu probable, car, en raison de la discontinuité territoriale, les variantes ne sont pas suffisamment en contact pour fusionner. Certes, comme un peu partout dans le monde, les populations plus périphériques ou rurales ont de plus en plus tendance à s'installer dans grandes villes. Toutefois, nous pensons que cette situation pourrait certes susciter l'apparition de variétés communes, mais difficilement celle d'une LCV standard parlée sur l'ensemble du territoire.

La tentation d'officialisation d'une variété spécifique au détriment de toutes les autres est donc grande. D'autant plus que la variété de Santiago, relativement bien décrite, est utilisée par la plupart des politiciens, car c'est sur cette île que siège le gouvernement. Mais tenter de réduire la diversité de la LCV à une seule variante qui « coloniserait » les autres porterait atteinte plus ou moins indirectement à la diversité culturelle et langagière propre à l'identité du pays. En effet, nous considérons que cette diversité est naturelle et qu'il serait important d'éloigner l'idée de création d'une variante standard.

C'est pourquoi nous pensons que l'idéal serait de considérer la LCV comme une langue polynomique. De cette manière, le facteur identitaire, élément crucial dans le choix de planification linguistique à mettre en place, serait respecté et l'acceptation d'une politique qui valorise la diversité serait toujours positive. Cette stratégie renforcerait la cohésion sociale, augmenterait l'auto-estime des locuteurs et contribuerait à une nette amélioration des conditions de vie des citoyens. Ils pourraient étudier et apprendre les deux langues du pays à l'école et cette réalité aurait nécessairement un impact au niveau de l'IDH. En effet, la LCV est une langue dont la contribution pour le développement individuel et collectif des Capverdiens ne pourrait pas rationnellement être ignorée.

Cependant, indépendamment de la pertinence de la politique et de la planification linguistiques qui seront mises en place par les décideurs, nous pensons que le gouvernement aura tout de même des barrières à surpasser dans le processus d'officialisation de la LCV.

L'acceptation du peuple capverdien constitue une de ces barrières à dépasser dans la mesure où nombreux sont ceux qui estiment encore que l'officialisation ne sert à rien, que ce sera une perte de temps et d'argent, que les choses devraient rester telles quelles et que, au contraire, il faudrait davantage investir dans la valorisation de la LP, seule à pouvoir assurer un avenir aux Capverdiens. C'est après tout un discours conservateur qui pourrait être considéré comme « normal » si l'on part du principe qu'il provient d'un peuple ayant longtemps vécu dans un système colonial, qui est encore en train de poser les bases d'un nouveau système et n'est pas nécessairement conscient des avantages de sa langue première, si longtemps stigmatisée. Sur cette voie, nous insistons sur le besoin d'impliquer le peuple capverdien dans le processus d'officialisation de la LCV afin qu'il prenne conscience de la valeur de son propre idiome sans pour autant remettre en question l'importance de la LP. Cela représente un enjeu majeur dont le gouvernement capverdien devra toujours tenir compte afin de mener à bien l'officialisation.

Ensuite, la question budgétaire doit être abordée de manière consciente. Le manque de ressources au Cap-Vert fait que plusieurs secteurs prioritaires (tels que la santé, l'énergie et l'alimentation) sont en situation de concurrence. Dans ces circonstances, la politique de développement d'une langue peut rester un projet mort-né, indépendamment de sa pertinence (Ouedraogo, 2001) si sa mise en œuvre nécessite des ressources importantes.

Si disposer du budget nécessaire pour officialiser la LCV est un facteur important, il faut aussi mettre l'accent sur la nécessité d'une volonté politique de la part des décideurs. Certaines voix au sein même du gouvernement s'opposent à l'officialisation de la LCV en raison des mêmes idées reçues qui circulent au sein de la société. Sur cette voie, même si le cadre législatif est déjà posé, le processus risque de rester au point mort si les politiciens ne manifestent pas une réelle envie d'apporter un changement à la situation sociolinguistique. Certes le gouvernement incite les chercheurs (indépendants ou institutionnels) à se lancer dans l'étude de la LCV afin de mieux la grammatiser et mettre en place des actions sur la langue, mais, dans les faits, jusqu'à aujourd'hui il n'a quasiment jamais présenté sa stratégie pour la planification linguistique. C'est-à-dire que les actions pour changer le statut de la LCV n'ont pas encore été communiquées, même si le CNPL a présenté une stratégie générale à suivre.

Nous sommes conscient du fait que c'est un processus très long. Plus de quarante ans après l'indépendance, le gouvernement est encore en train de poser les bases de l'officialisation. Par

conséquent, ce processus risque de prendre encore du temps et il semble encore loin le jour où la LCV sera effectivement langue co-officielle du Cap-Vert. Seul l'engagement de politiques sérieuses de mise en œuvre pourra, petit à petit, approcher réellement ce pays insulaire de son objectif.

Sur cet aspect, la recherche scientifique pourrait aider les pouvoirs publics. En effet, parmi les nombreux objectifs qui restent à atteindre, les chercheurs pourraient se lancer dans la description de l'ensemble des variantes de la LCV. Partant d'une visée polynomique, il serait intéressant d'adopter une stratégie contrastive dans laquelle on comparerait les neuf variantes sur les différents plans linguistiques : grammatical, morphologique, sémantique, syntaxique, phonétique, lexical, etc. La diffusion des résultats de cette future étude qui intéresserait certainement l'ensemble de la population capverdienne pourrait, d'une part, conscientiser les locuteurs de la valeur et de la richesse de leur langue, et, d'autre part, permettre de mieux connaître cette langue, surtout ses variétés qui demeurent encore peu ou quasiment pas décrites.

D'un point de vue variationniste, il serait également très important de mener des recherches dans le sens de la description de la LP qui est parlée au Cap-Vert. Lopes (2016) a indiqué qu'il s'agit d'une sorte de mélange des normes utilisées dans le portugais parlé au Portugal et au Brésil. Il serait donc intéressant de décrire cette langue et, si possible, le faire en fonction des îles, pour voir s'il y a une variation diatopique au niveau national. Cette étude permettrait, elle aussi, de mettre en évidence cette langue du Cap-Vert et, peut-être, de changer les attitudes des Capverdiens face à cette langue, surtout en ce qui concerne la norme, car elle expliciterait celle qui est utilisée sur les îles et démontrerait que les locuteurs insulaires se sont approprié de cette langue.

Au terme de cette étude, nous voudrions insister sur le fait que la LCV est essentielle à l'unité de la nation capverdienne et indispensable à la coopération de ses membres. Elle représente donc, dans le processus de développement individuel et collectif, un enjeu majeur qu'il ne faut pas sous-estimer. C'est pourquoi la reconnaissance à sa juste valeur et aux côtés de la LP permettra à la société capverdienne de s'épanouir et rendra possible d'importants progrès aux niveaux éducatif, politique, social et économique. Seul le bilinguisme social servirait convenablement aux intérêts de tous les Capverdiens (Veiga 2004).

Pour ce faire, le gouvernement devra entreprendre plusieurs initiatives. D'un côté, il faudra surmonter les différentes difficultés liées aux enjeux identitaires, à la diversité, à l'insularité et à la normativisation. De l'autre, il sera amené à analyser clairement la situation de départ et à appliquer systématiquement les mesures de politique linguistique afin d'en tirer des résultats à moyen ou long terme. Dans ce sens, il sera nécessaire d'associer les modes d'intervention incitatif et impératif et le contenu des interventions devra absolument concerner la forme des langues en question (car non seulement une description de la LCV est nécessaire, mais encore une étude de la variété de la LP du Cap-Vert doit voir le jour), l'usage des langues (pour accorder un usage formel à la LCV et une incitation à l'utilisation de la LP dans les situations informelles) et la défense des langues (pour valoriser et préserver les deux langues du pays). De plus, lors de l'instauration de la politique et de la planification linguistiques, il faudra tenter de respecter le principe de personnalité et mettre en place des services bilingues afin de servir chaque individu dans la langue qu'il souhaite.

Ce sont donc les conditions à respecter pour atteindre plusieurs objectifs majeurs. Une fois atteints, cela se traduira par l'amélioration du système d'éducation (car seul un système éducatif bilingue pourra apporter une réponse satisfaisante aux nombreux défis éducatifs), la promotion des valeurs culturelles, la prise en compte de la réalité humaine et sociale et, par conséquent, le développement des ressources humaines, qui sont les ressources le plus porteuses d'espérance pour le pays. De cette manière, la LCV sera promise à un bel avenir. En cas contraire, sur le long terme, la décréolisation qui se fait de plus en plus présente dans les pratiques langagières risque de mener à sa disparation.

## Références bibliographiques

- ABDELHAMID Samir et HADJARAB Soraya (2009) « Représentations sociolinguistiques d'étudiants en FLE ». In *Synergies Algérie*, n° 7, p. 267-275.
- ABOLOU Camille Roger (2006) « L'Afrique, les langues et la société de la connaissance ». In *Hermès*, n° 45, p. 165-172.
- ABRIC Jean-Claude (1976) *Jeux, conflits et représentations sociales* [Thèse de Doctorat d'État en Psychologie]. Aix-en-Provence : Université de Provence.
- ABRIC Jean-Claude (dir.) (1994) *Pratiques sociales et représentations*. Paris : Presses Universitaires de France. 251 p.
- ADLER Max (1977) *Collective and individual bilingualism: A sociolinguistic study*. Hamburg: Helmut Buske Verlag. 184 p.
- ALAMI Sophie, DESJEUX Dominique et GARABUAU-MOUSSAOUI Isabelle (2013) « Le terrain d'enquête ». In *Les méthodes qualitatives*. Presses Universitaires de France. p. 77-106.
- ALBUQUERQUE Luís de (coord.), MADEIRA SANTOS Maria Emília (coord.), BALENO Ilídio, CABRAL Iva Maria, CORREIA E SILVA António, DO AMARAL Ilídio, DOMINGUES Ângela e TORRÃO Maria Manuel (1991) *História geral de Cabo Verde*. Lisboa: Centro de Estudos de História e Cartografia Antiga. Instituto de Investigação Científica Tropical. Praia: Direcção Geral do Património Cultural de Cabo Verde. 478p.
- ALEXANDER Neville (2007) « Diversité linguistique dans une perspective globale ». In ALEXANDER Neville (éd.) et BUSH Brigitta (éd.). *Alphabétisation et diversité linguistique dans une perspective globale : échange interculturel avec les pays africains*. Éditions du Conseil de l'Europe. p. 13-22.
- ALMADA David Hopffer (2012) *Cabo Verde e os caminhos do futuro*. Praia: Artemedia Editora. 223 p.
- AMIT Aviv (2013) *Continuité et changements dans les contacts linguistiques à travers l'histoire de la langue française*. Paris : L'Harmattan. 241 p.

- ANDRADE Renan de Miranda (2018) *Literatura cabo-verdiana: a identidade cultural em obras literárias da segunda metade do século XX* [Dissertação de Mestrado, Universidade Federal de Ouro Preto]. Disponível em: [https://www.repositorio.ufop.br/bitstream/123456789/10111/1/DISSERTA%c3%87%c3%83O\_LiteraturaCaboVerdianaIdentidade.pdf].
- ANJOS José Carlos Gomes dos (2004) « A condição de mediador político-cultural em Cabo Verde: intelectuais e diferentes versões da identidade nacional ». In *Etnográfica*, Vol. VIII (2), p. 273-295.
- ARACIL Lluís Vicent (1976 [1965]) *Conflit linguistique et normalisation linguistique dans l'Europe nouvelle*. Cahiers de l'IRSCÉ. Volume 1, Série A. 19 p.
- AREZKI Abdenour (2008) « L'identité linguistique : une construction sociale et/ou un processus de construction socio-discursive ? ». In *Synergies Algérie*, n° 2, p. 191-198.
- AUROUX Sylvain (1995) « Grammatisation ». In *Archives et documents de la Société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage (SHESL)*, Seconde série, n° 11, p. 5-6.
- AUSUBEL David Paul, SULLIVAN Edmund and IVES William (1980 [1970]) *Theory and problems of child development*. New York: Grune & Stratton. 652 p.
- AYRES-BENNETT Wendy et SEIJIDO Magali (2013) « Introduction ». In *Bon usage et variation sociolinguistique. Perspectives diachroniques et traditions nationales*. Paris : ENS Éditions. p. 7-19.
- BABAULT Sophie (2006) *Langues, école et société à Madagascar. Normes scolaires, pratiques langagières, enjeux sociaux*. Paris : L'Harmattan. 320 p.
- BAGGIONI Daniel (1976) « Pour un point de vue relativisé et historicisé sur la norme ». In *Cahiers de Linguistique Sociale*, n° 1, p. 32-45.
- BAGGIONI Daniel (1980) « La langue nationale. Problèmes linguistiques et politiques ». In *La pensée*, n° 209, p. 36-49.

- BAGGIONI Daniel (1995) « Normalisation/standardisation des langues nationales dans l'espace européen ». In *Archives et documents de la Société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage*, Seconde série, n° 11, p. 73-86.
- BAGGIONI Daniel (1997a) « Du rôle des États dans la construction de l'unicité et de la diversité en Europe à l'aube de l'an 2000 ». In *DiversCité Langues*, Vol. II, Disponible sur : [[http://www.telug.quebec.ca/diverscite/SecArtic/Arts/97/06adb01f/06adb01f\\_ftxt.htm](http://www.telug.quebec.ca/diverscite/SecArtic/Arts/97/06adb01f/06adb01f_ftxt.htm)].
- BAGGIONI Daniel (1997b) « Langue nationale ». In MOREAU Marie-Louise (coord.). *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 189-192.
- BAGGIONI Daniel (1997c) « Langue officielle ». In MOREAU Marie-Louise (coord.). *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 192-194.
- BAGGIONI Daniel (1997d) « Normalisation-standardisation ». In MOREAU Marie-Louise (coord.). *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 215-217.
- BAGGIONI Daniel et MOREAU Marie-Louise (1997) « Norme ». In MOREAU Marie-Louise (coord.). *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 217-223.
- BAGGIONI Daniel, MOREAU Marie-Louise et ROBILLARD Didier de (1997) « Communauté linguistique ». In MOREAU Marie-Louise (coord.). *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 88-93.
- BAKER Colin and PRYS JONES Sylvia (1998) *Encyclopedia of Bilingualism and Bilingual Education*. United Kingdom: Multilingual Matters. 758 p.
- BAKHTINE Mikhaïl (1977) *Le marxisme et la philosophie du langage* [Traduit du russe par Marina Yaguello]. Paris : Les Éditions de Minuit. 232 p.
- BAMGBOSE Ayo (2007) « Langues et alphabétisation en Afrique ». In ALEXANDER Neville (éd.) et BUSH Brigitta (éd.). *Alphabétisation et diversité linguistique dans une perspective globale : échange interculturel avec les pays africains*. Éditions du Conseil de l'Europe. p. 23-31.

- BAROIN Catherine (1997) « Effet de la colonisation sur la société traditionnelle Daza (République du Niger) ». In *Journal des Africanistes*, Tome 47, Fascicule 2, p. 123-131.
- BARTHES Angela (2005) *Petit manuel simplifié pour comprendre la mondialisation*. Publibook université. Disponible sur : [<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00009134/document>].
- BAUVOIS Cécile (2002) *Ni d'Ève, ni d'Adam. Étude sociolinguistique de douze variables du français*. Paris : L'Harmattan. 256 p.
- BAVOUX Claudine (1997) « Lecte ». In MOREAU Marie-Louise (coord.). *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 200.
- BAZIN Hyppolyte (1906) *Dictionnaire bambara-français*. Paris : Imprimerie Nationale.
- BENIAMINO Michel (1997) « Complémentarité fonctionnelle ». In MOREAU Marie-Louise (coord.). *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 94.
- BERGERON Gérard (1993) *L'État en fonctionnement*. Paris : L'Harmattan.
- BERNARDI Bernardo (1992 [1974]) *Introdução aos estudos etno-antropológicos. Perspectivas do Homem*. Lisboa: Edições 70. 450 p.
- BERT Michel (2001) *Rencontre de langues et francisation* [Thèse de Doctorat d'État en Sciences du langage]. Lyon : Université Lumière Lyon 2.
- BERTHIER Nicole (2000) *Les techniques d'enquête en sciences sociales*. Paris : Armand Colin. 352 p.
- BESTEN Hans den, MUYSKEN Pieter and SMITH Norval (1994) "Theories focusing on the European input". In ARENDS Jacques, MUYSKEN Pieter and SMITH Norval. *Pidgins and Creoles. An introduction*. Jonh Benjamins Publishing Company. 412 p.
- BEY Marguerite (1999) « Recherches sur la pauvreté : état des lieux. Contribution à la définition d'une problématique ». In *Revue Tiers Monde*, Vol. 40, n° 160, p. 871-895.
- BICKERTON Derek (1984) "The Language Bioprogram Hypothesis". In *Behavioral and Brain Sciences*, n° 7, p. 49-74.

- BICKERTON Derek (2016 [1981]) *Roots of language*. Language science press. 284 p.  
Disponible sur : [<http://langsci-press.org/catalog/book/91>]
- BLANCHET Philippe (2000) *La linguistique de terrain. Méthode et théorie. Une approche ethno-sociolinguistique*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes. 145 p.
- BLANCHET Philippe (2004) « L'identification sociolinguistique des langues et des variétés linguistiques : pour une analyse complexe du processus de catégorisation fonctionnelle ». France. p. 31-36. Disponible sur : [<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00003875>].
- BLANCHET Philippe (2011) « L'observation participante ». In BLANCHET Philippe (dir.) et CHARDENET Patrick (dir.). *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures : approches contextualisées*. Paris : Éditions des archives contemporaines. p. 73-74.
- BLOOMFIELD Leonard (1966 [1933]) *Language*. London: The Compton Printing Works. 564 p.
- BONHOMME Marc et HORAK André (2013) « Un bon usage ouvert à la variation. L'exemple des *Observations sur la langue française* de Ménage ». In AYRES-BENNETT Wendy (dir.) et SEIJIDO Magali (dir.). *Bon usage et variation sociolinguistique. Perspectives diachroniques et traditions nationales*. ENS Éditions. p. 65-75.
- BOUCHERIT Aziza (2002) « Norme, représentation, idéal, imaginaire linguistique ? ». In HOUDEBINE-GRAVAUD Anne-Marie (dir.). *L'imaginaire linguistique*. Paris : L'Harmattan. p. 25-30.
- BOUKOUS Ahmed (1999) « Le questionnaire ». In CALVET Louis-Jean (dir.) et DUMONT Pierre (dir.). *L'enquête sociolinguistique*. Paris : L'Harmattan. p. 15-24.
- BOULA DE MAREÛIL Philippe, SICHEL-BAZIN Rafèu, QUINT Nicolas et ADDA Gilles (2017) « Norme et variation à l'âge des corpus informatisés pour les langues régionales de France ». In FEUILLARD Colette (dir.). *Usage, norme et codification*. Louvain-la-Neuve : EME Éditions. p. 217-222.
- BOURDIEU Pierre (1982) *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Paris : Éditions Fayard. 239 p.

- BOURDIEU Pierre (1994) *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*. Paris : Éditions du Seuil. 251 p.
- BOUTET Josiane (1997) *Langage et société*. Paris : Éditions du Seuil. 62 p.
- BOYER Henri (1990) « Matériaux pour une approche des représentations sociolinguistiques. Éléments de définition et parcours documentaire en diglossie ». In *Langue française*, n° 85, p. 122-124.
- BOYER Henri (1991) *Éléments de sociolinguistique*. Paris : Dunod. 147 p.
- BOYER Henri (2001) *Introduction à la sociolinguistique*. Paris : Éditions Dunod. 104p.
- BOYER Henri (2003) *De l'autre côté du discours. Recherches sur les représentations communautaires*. Paris : L'Harmattan. 122 p.
- BOYER Henri (2008) *Langue et identité. Sur le nationalisme linguistique*. Limoges : Éditions Lambert-Lucas. 100 p.
- BRES Jacques (1999) « L'entretien et ses techniques ». In CALVET Louis-Jean (dir.) et DUMONT Pierre (dir.). *L'enquête sociolinguistique*. Paris : L'Harmattan. p. 61-76.
- BRETEIGNER Aude (2010) « Renoncer à la "communauté linguistique" ? ». In BOYER Henry (dir.). *Pour une épistémologie de la sociolinguistique. Actes du colloque international de Montpellier*. Limoges : Lambert-Lucas. p. 107-115.
- BRETON Roland (2003) *Atlas des langues du monde. Une pluralité fragile*. Paris : Éditions Autrement. 80 p.
- BRITO António de Paula (1887) « Dialectos crioulo-portuguezes – Apontamentos para a gramática do crioulo de que se fala na ilha de S. Thiago de Cabo Verde ». In *Boletim da Sociedade de Geografia de Lisboa*, 7<sup>a</sup> Serie, n° 10, p. 619-669.
- BULOT Thierry et BLANCHET Philippe (2013) *Une introduction à la sociolinguistique pour l'étude des dynamiques de la langue française dans le monde*. Paris : Éditions des archives contemporaines. 166 p.

- CABRAL Amílcar (1979) *Análise de alguns tipos de resistência*. Seminário de Quadros do PAIGC. Guiné-Bissau : Oficinas gráficas da Imprensa Nacional. 136 p.
- CALVET Louis-Jean (1981) *Les langues véhiculaires*. Paris : Presses Universitaires de France. 127 p.
- CALVET Louis-Jean (1987) *La guerre des langues et les politiques linguistiques*. Paris : Éditions Payot. 294 p.
- CALVET Louis-Jean (1993a) « Véhicularité, véhicularisation ». In ROBILLARD Didier (éd.) de et BENIAMINO Michel (éd.). *Le français dans l'espace francophone*. Tome 1. Paris : Éditions Champion. p. 451-456.
- CALVET Louis-Jean (1993b) *La sociolinguistique*. Paris : Presses Universitaires de France. 127 p.
- CALVET Louis-Jean (1996) *Les politiques linguistiques*. Paris : Presses Universitaires de France. 127 p.
- CALVET Louis-Jean (1997) « Glottophagie ». In MOREAU Marie-Louise (coord.). *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 154-156.
- CALVET Louis-Jean (1997a) « Véhiculaire ». In MOREAU Marie-Louise (coord.). *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 289-290.
- CALVET Louis-Jean (1999) *Pour une écologie des langues du monde*. Paris : Plon. 304 p.
- CALVET Louis-Jean (2002 [1974]) *Linguistique et colonialisme*. Paris : Éditions Payot. 328 p.
- CALVET Louis-Jean (2011) *Il était une fois 7000 langues*. Paris : Librairie Arthème Fayard. 267 p.
- CALVET Louis-Jean (2017). *Les langues : quel avenir ? Les effets linguistiques de la mondialisation*. Saint-Amand-Montrond : CNRS Éditions. 265 p.
- CALVET Louis-Jean et CALVET Alain (2013) *Les confettis de Babel. Diversité linguistique et politique des langues*. Paris : Éditions Écriture. 200p.

- CALVET Louis-Jean et DUMONT Pierre (1999) *L'enquête sociolinguistique*. Paris : L'Harmattan. 194 p.
- CANUT Cécile et DUCHÊNE Alexandre (2011) « Introduction. Instrumentalisations politiques et économiques des langues : le plurilinguisme en question ». In *Langage et société*, n° 136 (2), p. 5-12.
- CARREIRA António (1982) *O crioulo de Cabo Verde: surto e expansão*. Lisboa: Gráfica Europam. 94 p.
- CATACH Nina (1989) *Les délires de l'orthographe en forme de dictionnaire*. Paris : Éditions Plon. 349 p.
- CAVALLI-SFORZA Luca (2005) *Évolution biologique, évolution culturelle*. Paris : Odile Jacob. 256 p.
- CHAKER Salem (1998) « Géographie linguistique ». In *Encyclopédie berbère*, n° 20, p. 3059-3061.
- CHARAUDEAU Patrick (2001) « Langue, discours et identité culturelle ». In *Revue de didactologie des langues-cultures*, n° 123 (3-4), p. 341-348.
- CHAUDENSON Robert (1989) « Avant-propos ». In CHAUDENSON Robert et ROBILLARD Didier de. *Langues, économie et développement*. Paris : Didier Erudition. p. 5-10.
- CHAUDENSON Robert (1995) *Les créoles*. Paris : Presses Universitaires de France. 127 p.
- CHAUDENSON Robert (1997) « Créole ». In MOREAU Marie-Louise (coord.). *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 103-108.
- CHAUDENSON Robert (2000) « Peut-on décrire un créole sans référence à sa genèse ? Pronoms et adjectifs dans les créoles français ». In *Langages*, 34<sup>e</sup> année, n° 138, p. 22-35.
- CHAUDENSON Robert (2005) « Les langues parlées par les esclaves des Isles : Y a-t-il un historien dans la salle ? ». In WEBER Jacques (dir.). *Le monde créole. Peuplement, sociétés et condition humaine XVII<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècles*. Paris : Les Indes Savantes. p. 171-178.

- CHEVALLIER Jacques (2007) « L'héritage politique de la colonisation ». In SMOUTS Marie-Claude (dir.). *La situation postcoloniale*. Paris : Presses de Sciences Po. p. 360-377.
- CHOMSKY Noam (1971) *Aspects de la théorie syntaxique*. Paris : Éditions du Seuil. 283 p.
- CHOMSKY Noam (2012 [1968]) *Le langage et la pensée*. Éditions Payot et Rivages. 362 p.
- CHUNG Fay (2000) « Préface ». In OUEDRAOGO Rakissouilgri Mathieu. *Planification et politiques linguistiques dans certains pays sélectionnés d'Afrique de l'ouest*. Ethiopie : Institut International pour le Renforcement des Capacités en Afrique (IIRCA). s. p.
- CIORAN Emil (1987) *Aveux et Anathèmes*. Paris : Éditions Gallimard. 145 p.
- COHEN Marcel (1928) *Instructions d'enquête linguistique*. Paris : Institut d'ethnologie. 126 p.
- COOLEY Charles Horton (2009 [1902]) *Human Nature and the Social Order*. New-York: Cornell University Library. 438 p.
- CORBEIL Jean-Claude (1983) « Éléments d'une théorie de la régulation linguistique ». In BÉDARD Édith (dir.) et MAURAIIS Jacques (dir.). *La norme linguistique*. Québec-Paris : Le Robert. p. 281-304.
- CORBEIL Jean-Claude (1983) *L'aménagement linguistique du Québec*. Montréal : Guérin. 154 p.
- CORBEIL Jean-Claude (2007) *L'embaras des langues. Origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*. Québec : Éditions Québec Amérique. 548 p.
- CORMIER-SALEM Marie-Christine, CHAUVEAU Jean-Pierre et BOUJU Stéphane (1999) « Chapitre IV. L'identité humaine des Rivières du Sud : unité historique et situation d'interface ». In *Rivières du Sud : Sociétés et mangroves ouest-africaines*. Marseille : IRD Éditions. p. 149-205.
- CORREIA E SILVA António (2010) « Prefácio ». In ROSA João. *Discursos linguísticos e realidades nas salas de aulas*. Praia: Edições Uni-CV. p. 11-13.

- CUQ Jean-Pierre (1989) « Français langue seconde : essai de conceptualisation ». In *L'information grammaticale*, n° 43, p. 36-40.
- DA LUZ MOTA Cleudir Filipe (2019) « Quelle place pour la langue capverdienne à l'Université du Cap-Vert ? ». In *SOCID*, n° 4, p. 31-60.
- DA LUZ MOTA Cleudir Filipe (à paraître) « L'officialisation de la langue capverdienne : quels enjeux pour le développement individuel et collectif des capverdiens ? ». In AGRESTI Giovanni (dir.), PALAKYEM MOUZOU Stephen (dir.) et ZOUOGBO Jean-Philippe (dir.). *Dynamiques sociolinguistiques, terminologie et développement. Documenter, aménager et outiller les langues africaines*. Les Cahiers du CEDIMES, Paris.
- DABÈNE Louise (1994) *Repères sociolinguistiques pour l'enseignement des langues*. Paris : Hachette. 191 p.
- DABÈNE Louise et BILLIEZ Jacqueline (1988) *L'insertion des jeunes issus de l'immigration algérienne : aspects sociolinguistiques, discursifs et socio-politiques*. Grenoble : Centre de Didactique des Langues. 190 p.
- DALBERA Jean-Philippe (2013) « La trajectoire de la dialectologie au sein des sciences du langage. De la reconstruction des systèmes dialectaux à la sémantique lexicale et à l'étymologie ». In *Corpus*, n° 12, p. 173-200.
- DE CAMP David (1968) "The field of creole language studies". In *Latin American Research Review*, n° 3, p. 25-46.
- DE CAMP David (1971) "Toward a generative analysis of a post-creole speech continuum". In HYMES Dell (ed.). *Pidginization and creolization of languages*. Cambridge: Cambridge University Press. p. 349-370.
- DE FÉRAL Carole (1979) « Ce que parler pidgin veut dire. Essai de définition linguistique et sociolinguistique du pidgin-english camerounais ». In MANESSY Gabriel et WALD Paul. *Plurilinguisme : Normes, situations, stratégies*. Paris : L'Harmattan. p. 103-127.
- DEBYSER Francis (1970) « La linguistique contrastive et les interférences ». In *Langue française*, n°8, p. 31-61.

- DEFAYS Jean-Marc et DELTOUR Sarah (coll.) (2003) *Le français langue étrangère et seconde. Enseignement et apprentissage*. Belgique : Pierre Mardaga éditeur. 289 p.
- DELGADO Carlos Alberto (2008) *Crioulo de Cabo Verde. Situação Linguística da Zona de Barlavento*. Praia: Instituto Nacional da Biblioteca e do Livro (IBNL). 275 p.
- DELGADO Carlos Alberto (2009) *Crioulos de Base Lexical Portuguesa como factores de identidades em África: o caso de Cabo Verde*. Praia: Instituto Nacional da Biblioteca e do Livro (IBNL). 463 p.
- DEPREZ Christine (2010) « Linguistique et (post)colonialisme ». In GASQUET-CYRUS Médéric (dir.), GIACOMI Alain (dir.), TOUCHARD Yvonne (dir.) et VÉRONIQUE Daniel (dir.). *Pour la sociolinguistique*. Paris : L'Harmattan. p. 103-112.
- DEROY Louis (2013 [1953]) *L'emprunt linguistique*. Liège : Presses Universitaires de Liège. 861 p.
- DUARTE Dulce Almada (1998) *Bilinguismo ou diglossia ?* Praia: Edições Spleen. 288p.
- DUARTE Dulce Almada (2000a) « Ensino e aprendizagem do crioulo língua materna ». In VEIGA Manuel (coord.). *1º Colóquio Linguístico Sobre o Crioulo de Cabo Verde*. Praia: INIC. p. 69-73.
- DUARTE Dulce Almada (2000b) « O papel do professor na utilização da língua materna ». In VEIGA Manuel (coord.). *1º Colóquio Linguístico Sobre o Crioulo de Cabo Verde*. Praia: INIC. p. 123-129.
- DUBOIS Jean, MATHÉE Giacomo, GUESPIN Louis, MARCELLESI Christiane, MARCELLESI Jean-Baptiste et MÉVEL Jean-Pierre (2002 [1994]) *Dictionnaire de sociolinguistique*. Paris : Larousse. 514 p.
- DUCROT Oswald et SCHAEFFER Jean-Marie (1995) *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris : Éditions du Seuil. 668 p.
- DUMONT Pierre et MAURER Bruno (1995) *Sociolinguistique du français en Afrique francophone*. Vanves : Edicef. 224 p.

- DURKHEIM Émile (1898) « Représentations individuelles et représentations collectives ». In *Revue de Métaphysique et de Morale*. N° de mai. p. 3-22.
- EDWARDS Jonh (2013) “Bilingualism and Multilingualism: Some Central Concepts”. In BATHIA Tej (ed.) and RITCHIE William (ed.). *The Handbook of Bilingualism and Multilingualism*. Second Edition. New Jersey: Wiley-Blackwell Publishing. p. 5-24.
- ELOUNDOU Venant Eloundou (2016) *Le camfranglais, né de l’acclimatement/acclimatation du français, au cœur d’une glottonomie socio-profane*. 5<sup>e</sup> Congrès Mondial de Linguistique française (CMLF), Tours, France. 20 p. DOI : [<https://doi.org/10.1051/shsconf/20162703003>].
- ELOY Jean-Michel (1997) « "Aménagement" ou "politique" linguistique ? ». In *Mots. Les langages du politique*, n° 52, p. 7-22.
- ESPOSITO Roberto (2003 [1998]) *Communitas. Origen y destino de la comunidad*. (Traduit de l’italien vers le castillan par Carlo Rodolfo Molinari Marotto). Buenos Aires: Amorrortu/editores. 214 p.
- FASSIN Didier (1990) « DÉCRIRE. Entretien et observation ». In FASSIN Didier (dir.) et FAFFRÉ Yannick (dir.). *Sociétés, développement et santé*. Paris : Les Éditions Ellipses. p. 87-106.
- FELDMAN Jacqueline (2002) « Objectivité et subjectivité en science. Quelques aperçus ». In *Revue européenne des sciences sociales*, n° 124, p. 85-130.
- FERGUSON Charles (1959) “Diglossia”. In *Word*, Vol. 2, n° 15, p. 325-340.
- FERNANDES Gabriel (2006) *Em busca da Nação. Notas para uma reinterpretação do Cabo Verde crioulo*. Brasil: Editora da UFSC. 285 p.
- FERREIRA Lígia Évora (1997) *Cabo Verde*. Lisboa: Universidade Aberta. 92 p.
- FERRO Salazar (2000) « A língua cabo-verdiana ». In VEIGA Manuel (coord.). *1<sup>o</sup> Colóquio Linguístico Sobre o Crioulo de Cabo Verde*. Praia: INIC. p. 131-140.
- FISHMAN Joshua Aaron (1967) “Bilingualism with and Without Diglossia; Diglossia With and Without Bilingualism”. In *Journal of Social Issues*, Vol. XXIII, n° 2, p. 29-38.

- FISHMAN Joshua Aaron (1969) “National Languages and Languages of Wider Communication in the Developing Nations”. In *Anthropological Linguistics*, Vol. 11, n° 4, p. 111-135.
- FISHMAN Joshua Aaron (1971) *Sociolinguistique*. Paris : Éditions Nathan. 160 p.
- FISHMAN Joshua Aaron (ed.), COOPER Robert Leon (ed.) and CONRAD Andrew (ed.) (1977) *The Spread of English: The Sociology of English as an Additional Language*. Massachusetts: Newbury House Pub. 336 p.
- FOLLEY William (1997) *Anthropological linguistics: an introduction*. New-York: Oxford University Press. 495 p.
- FOUCALD Charles de (2005 [1952]) *Dictionnaire touareg-français*. Paris : L’Harmattan. 2030 p.
- FRANCARD Michel (1997) « Insécurité linguistique ». In MOREAU Marie-Louise (coord.). *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 170-176.
- FRANÇOIS Jacques (2017) *La genèse du langage et des langues*. Auxerre : Sciences humaines Éditions. 287 p.
- FRAUENFELDER Uli, NOYAU Colette, PERDUE Clive et PORQUIER Rémy (1980) « Connaissance et langue étrangère ». In *Langages*, 14<sup>ème</sup> année, n° 57, p. 43-59.
- FURTADO Cláudio (2016) « Cabo Verde e as quatro décadas de independência: dissonâncias, múltiplos discursos, reverberações e lutas por imposições de sentido à sua história recente ». In *Estudos Ibero-Americanos*, Vol. 42, n° 3, p. 855-887.
- GADET Françoise (1992) *Le français populaire*. Paris : Presses Universitaires de France. 127 p.
- GADET Françoise (2003a) « Derrière les problèmes méthodologiques du recueil des données ». In *Texte !* juin-septembre 2003 [en ligne], Disponible sur : [[http://www.revue-texto.net/Inedits/Gadet\\_Principes.html](http://www.revue-texto.net/Inedits/Gadet_Principes.html)].
- GADET Françoise (2003b) *La variation sociale en français*. Paris : Éditions Ophrys. 135 p.

- GAJO Laurent (2009) « Politiques éducatives et enjeux socio-didactiques : l'enseignement bilingue francophone et ses modèles ». In *Glottopol*, n° 13, p. 14-27.
- GARABATO Carmen Alén (2010) « Une politique linguistique peut-elle réussir sans l'implication des sociolinguistes ? L'exemple galicien ». In BOYER Henri (dir.). *Pour une épistémologie de la sociolinguistique. Actes du colloque international de Montpellier*. Limoges : Lambert-Lucas. p. 47-55.
- GARABATO Carmen Alén (dir.) et COLONNA Romain (dir.) (2016) *Auto odi. La « haine de soi » en sociolinguistique*. Paris : L'Harmattan. 222 p.
- GARABATO Carmen Alén et KIS-MARCK (2015) « Le concept de "communauté linguistique" face à la réalité du terrain ». In *Lengas* [En ligne], n° 77, Disponible : sur : [<http://journals.openedition.org/lengas/866>]
- GARDY Philippe et LAFONT Robert (1981) « La diglossie comme conflit : l'exemple occitan ». In *Langages*, n° 61, p. 75-91.
- GAUDIN François (1993) *Pour une socioterminologie. Des problèmes sémantiques aux pratiques institutionnelles*. Rouen : Publications de l'Université de Rouen. 254 p.
- GAUDIN François (2003) *Socioterminologie. Une approche sociolinguistique de la terminologie*. Bruxelles : Éditions Duculot. 286p.
- GAUDIN François (2005) « La socioterminologie ». In *Langages*, n° 157, p. 81-93.
- GIBLIN Béatrice (2002) « Langues et territoires : une question géopolitique ». In *Hérodote*, n° 105, p. 3-14.
- GILLIÉRON Jules et EDMONT Edmond (1902) *Table de l'Atlas linguistique de la France*. Paris : Champion. 519 p.
- GOFFMAN Erving (1974) *Les rites d'interaction*. Traduit de l'anglais par Alain Kihm. Paris : Les Édition de Minuit. 240 p.

- GOODENOUGH-HOFMANN Monika (2007) « Avant-propos ». In ALEXANDER Neville (éd.) et BUSH Brigitta (éd.). *Alphabétisation et diversité linguistique dans une perspective globale : échange interculturel avec les pays africains*. Éditions du Conseil de l'Europe. p. 5-6.
- GOUROU Pierre (1967) « Aspects économiques de l'agriculture de subsistance, d'après Colin Clark et Margaret Haswell ». In *Annales de Géographie*, Tome 76, n° 414, p. 226-228.
- GREVISSE Maurice et GOOSSE André (1986) *Le bon usage. Grammaire française*. Bruxelles : Éditions Duculot. 1768 p.
- GREVISSE Maurice et GOOSSE André (1993) *Le bon usage. Grammaire française*. Bruxelles : Éditions Duculot – De Boeck. 1762 p.
- GREVISSE Maurice et GOOSSE André (2007) *Le bon usage. Grevisse langue française*. Bruxelles : Éditions Duculot – De Boeck. 1600 p.
- GROSJEAN François (1984) « Le bilinguisme : Vivre avec deux langues ». In *Travaux Neuchâtelois de Linguistique* (Tranel), n° 7, p. 15-42.
- GROSJEAN François (2015) *Parler plusieurs langues. Le monde des bilingues*. Paris : Albin Michel. 240 p.
- GROSJEAN François (2018) « Être bilingue aujourd'hui ». In *Revue française de linguistique appliquée*, n° 23(2), p. 7-14.
- GRUPO PARA A PADRONIZAÇÃO DO ALFABETO (2006) *Proposta de Bases do Alfabeto Unificado para a Escrita do Cabo-verdiano*. Praia: Instituto da Investigação e do Património Culturais (IIPC). 247 p.
- GUESPIN Louis (1993) « Normaliser ou standardiser ? ». In *Le langage et l'homme*, Vol. XXVIII, n° 4, p. 213-222.
- GUESPIN Louis et MARCELLESI Jean-Baptiste (1986) « Pour la glottopolitique ». In *Langages*, n° 83, p. 5-34.
- GUEUNIER Nicole (1997) « Représentations linguistiques ». In MOREAU Marie-Louise (coord.). *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 246-252.

- GUMPERZ John Joseph (1962) "Types of linguistic communities". In *Anthropological linguistics*, n° 1, p. 28-40.
- GUMPERZ John Joseph (1982) *Language and social identity*. Cambridge: Cambridge University Press. 272 p.
- GUMPERZ John Joseph (1989) *Sociolinguistique interactionnelle. Une approche interprétative*. Paris : L'Harmattan. 243 p.
- GUYON Simone, MOUSSEAU Marie-José et TUTIAUX-GUILLON Nicole (1993) *Des nations à la Nation. Apprendre et conceptualiser*. Paris : INRP. 299 p.
- HAGÈGE Claude (2011) *Parler, c'est tricoter*. France : Édition de l'Aube. 61 p.
- HAKUTA Kenji and DIAZ Rafael (1985) "The Relationship Between Degree of Bilingualism and Cognitive Ability: A Critical Discussion and Some New Longitudinal Data". In NELSON Keith (ed.). *Children's language*. Vol. 5. Hillsdale: Lawrence Erlbaum Associates. p. 319-344.
- HAMERS Josiane (1988) « Un modèle socio-psychologique du développement bilingue ». In *Langage et société*, n° 43, p. 91-102.
- HAMERS Josiane (1997a) « Contact des langues ». In MOREAU Marie-Louise (coord.). *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 94-100.
- HAMERS Josiane (1997b) « Interférence ». In MOREAU Marie-Louise (coord.). *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 178-179.
- HAMERS Josiane et BLANC Michel (1983) *Bilingualité et bilinguisme*. Bruxelles : Pierre Mardaga. 498 p.
- HAMIDOU Nabila (2007) « La langue et la culture : une relation dyadique ». In *Synergies Algérie*, n° 1, p. 29-40.
- HAUGEN Einar (1961) "Language Planning in Modern Norway". In *Scandinavian Studies*, Vol. 33, n° 2, p. 68-81.

- HAUGEN Einar (1966) *Language Conflict and Language Planning: Case of Modern Norwegian*. Massachusetts: Harvard University Press. 410 p.
- HAUGEN Einar (1972) *The Ecology of Language*. Stanford: Stanford University Press. 366°p.
- HAUGEN Einar (1983) “The Implementation of Corpus Planning: Theory and practice”. In COBARRUBIAS Juan (ed.) and FISHMAN Joshua (ed.). *Progress in Language Planning. International Perspectives*. La Haye : Mouton. p. 271-289.
- HAZAËL-MASSIEUX Guy (1996) *Les créoles, problèmes de genèse et de description*. Publications de l’Université de Provence. 374 p.
- HAZAËL-MASSIEUX Marie-Christine (2005) « Le développement du créole aux XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles et jusqu’à nos jours dans les îles de la Caraïbe. ». In WEBER Jacques (dir.). *Le monde créole. Peuplement, sociétés et condition humaine XVII<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècles*. Paris : Les Indes Savantes. p. 179-194.
- HELLER Monica (2002) *Éléments d’une sociolinguistique critique*. Paris : Éditions Didier. 175 p.
- HELLER Monica et BOUTET Josiane (2006) « Vers de nouvelles formes de pouvoir langagier ? Langue(s) et identité dans la nouvelle économie ». In *Langage et société*, n° 118, p. 5-16.
- HIRST Daniel (2011) « Quand est-ce qu’un dialecte devient une langue ? ». Disponible sur : [<https://www.researchgate.net/publication/308199448>]
- HJELMSLEV Louis (1938) « Relations de parenté des langues créoles ». In *Revue des Études indo-européennes*, n° 1, p 271-286.
- HLIBOWICKA-WĘGLARZ Barbara (2012) « A origem dos crioulos de base lexical portuguesa no Golfo da Guiné ». In *Romanica Cracoviensia*, Vol. 11, Kraków, p. 177-185.
- HOMBERT Jean Marie (2009) « La diversité culturelle de l’Afrique est menacée ». In *La Recherche*, n° 429, p. 36-39.
- INSTITUTO NACIONAL DE ESTATÍSTICA DE CABO VERDE (2015) *Cabo Verde 2015. Anuário estatístico*. Praia : Instituto Nacional de Estatística. 225p.

- JACQUOT André (1988) « Langue nationale et langues nationales : Commentaires sur un projet de langue commune au Gabon ». In *Cahiers de Sciences humaines*, n° 24, p. 403-416.
- JESPERSEN Otto (1922) *Language. Its Nature, Development and Origins*. New York: Henry Holt & Company. 448 p.
- JODELET Denise (2005) « Formes et figures de l'altérité ». In SANCHEZ-MAZAS Margarita (dir.) et LICATA Laurent (dir.). *L'autre. Regards psychosociaux*. Grenoble : Les Presses de l'Université de Grenoble. p. 23-47.
- JODELET Denise (dir.) (1989) *Les représentations sociales*. Paris : Presses Universitaires de France. 424 p.
- JOURDAN Christine et LEFEBVRE Claire (1999) « L'ethnolinguistique aujourd'hui. État des lieux ». In *Anthropologie et Sociétés*, Vol. 23, n° 3, p. 5-13.
- KAIL Michèle (2015) *L'acquisition de plusieurs langues*. Paris : Presses Universitaires de France. 128 p.
- KAMINKER Jean-Pierre et BAGGIONI Daniel (1980) « La norme, gendarme et bouc émissaire ». In *La Pensée*, n° 209, p. 50-63.
- KIHM Alain (2002) « Langues créoles et origine du langage : état de la question ». In *Langages*, 36<sup>e</sup> année, n° 146, p. 59-69.
- KIHM Alain et VERONIQUE Georges Daniel (2006) « Les créoles ». Disponible sur : [\[http://htl.linguist.univ-paris-diderot.fr/media/laboratoire/kihm\\_veronique\\_1.pdf\]](http://htl.linguist.univ-paris-diderot.fr/media/laboratoire/kihm_veronique_1.pdf)
- KISS Sándor (2017) « Nécessité de la norme – omniprésence de l'écart ». In FEUILLARD Colette (dir.). *Usage, norme et codification*. Louvain-la-Neuve : EME Éditions. p. 47-53.
- KLEIN Jean René (2013) « "Bon usage", un concept protéiforme et fluent. Du *Bon Usage* (Grevisse, 1936) au... *Bon Usage* (Grevisse et Goosse, 2007) ». In AYRES-BENNETT Wendy (dir.) et SEJIDO Magali (dir.). *Bon usage et variation sociolinguistique. Perspectives diachroniques et traditions nationales*. ENS Éditions. p. 195-203.

- KLEIN Wolfgang (1989) *L'acquisition de langue étrangère* (traduction de NOYAU Colette). Paris : Armand Colin. 251 p.
- KLINKENBERG Jean-Marie (2008) « Normes linguistiques, normes sociales, endogenèse ». In BAVOUX Claudine (dir.), PRUDENT Lambert-Félix (dir.) et WHARTON Sylvie (dir.). *Normes endogènes et plurilinguisme. Aires francophones, aires créoles*. Lyon : ENS Éditions. p. 17-32.
- KLOSS Heinz (1969) *Research Possibilities on Group Bilingualism: À Report*. Québec: CIRB. 94 p.
- KNECHT Pierre (1997) « Langue standard ». In MOREAU Marie-Louise (coord.). *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 194-198.
- KREMELITZ Georg (1981) « Du "bilinguisme" au "conflit linguistique". Cheminement de termes et concepts ». In *Langages*, n° 61, p. 63-74.
- LABOV William (1976) *Sociolinguistique*. Paris : Les Éditions de Minuit. 458 p.
- LABOV William (1992) « La transmission des changements linguistiques ». In *Langages*, n° 108, p. 16-33.
- LACOMBE Bernanrd (1999) *Pratique du terrain. Méthodologie et techniques d'enquête*. Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion. Tome 1. 847 p.
- LAFKIOUI Mena (2015) « Méthodologie de recherche en géolinguistique ». In *Corpus*, n° 14, p. 139-164.
- LAFONTAINE Dominique (1986) *Le parti pris des mots. Normes et attitudes linguistiques*. Bruxelles : Pierre Mardaga. 163 p.
- LAFONTAINE Dominique (1997) « Attitudes linguistiques ». In MOREAU Marie-Louise (coord.) *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 56-60.
- LAKS Bernard (1992) « La linguistique variationniste comme méthode ». In *Langages*, n° 108, p. 34-50.

- LAMBERT Wallace (1974) "Culture and language as factors in learning and education". In ABOUD Frances (ed.) and MEADE Richard (ed.). *Cultural factors in learning*. Bellingham: Western Washington State College. p. 131-143.
- LAPASSADE Georges (2002) « Observation participante ». In BARUS-MICHEL Jacqueline (dir.), ENRIQUEZ Eugène (dir.) et LÉVY André (dir.). *Vocabulaire de psychosociologie*. Toulouse : Érès. p. 375-390.
- LAPONCE Jean (1984) *Langue et territoire*. Québec : Presses de l'Université Laval. 265 p.
- LAPORTE Pierre-Étienne (1994) « Les mots clés du discours politique en aménagement linguistique au Québec et au Canada ». In TRUCHOT Claude (dir.). *Le plurilinguisme européen*. Paris : Éditions Champion. p. 97-107.
- LAUNEY Michel (2003) « Quelques notions sur les langues ». In CERQUIGLINI Bernard (dir.), ALESSIO Michel et SIBILLE Jean. *Les langues de France*. Paris : Presses Universitaires de France. p. 11-17.
- LEDEGEN Gudrun (2013) « Normes ». In SIMONIN Jacky (dir.) et WHARTON Sylvie (dir.). *Sociolinguistique du contact. Dictionnaire des termes et concepts*. Lyon : ENS Éditions. p. 375-397.
- LEDEGEN Gudrun et LÉGLISE Isabelle (2013) « Variations et changements linguistiques ». In SIMONIN Jacky (dir.) et WHARTON Sylvie (dir.). *Sociolinguistique du contact. Dictionnaire des termes et concepts*. Lyon : ENS Éditions. p. 399-418.
- LÉGLISE Isabelle (2017) « Multilinguisme et hétérogénéité des pratiques langagières. Nouveaux chantiers et enjeux du *Global South* ». In *Langage et société*, n° 160-161, p. 251-266.
- LIMA Humberto (2000) *Un Bes Tinha Nhu Lobu ku Xibinhu*. Praia: Instituto de Promoção Cultural. 168 p.
- LOBO Andréa (2015) « Construindo paisagens e pessoas: colonização, espaço e identidades em Cabo Verde ». In *Anuário antropológico*, n°2 (40), p. 121-150.

- LOPES, Amália Melo (2016). *As línguas de Cabo Verde: uma radiografia sociolinguística*. Praia: Edições Uni-CV. 415 p.
- LOPES, Francisco João (2011). « O bilinguismo e a problemática da diglossia no processo de letramento: o caso de Cabo Verde e as suas diásporas ». In *Papia, Revista Brasileira de Estudos do Contato Linguístico*, n° 21, p. 123-136.
- LÜDI Georges (1990) « Diglossie und Polyglossie / Diglossie et polyglossie ». In HOLTUS Günter (éd.), METZELTIN Michael (éd.) et SCHMITT Christian (éd.). *Lexikon der Romanistischen Linguistik*. Vol. V. Tübingen : Max Niemeyer Verlag. p. 307-334.
- LÜDI Georges et PY Bernard (2003 [1986]) *Être bilingue*. Berne : Peter Lang. 203 p.
- LUGEN Marine (2015) *Petit guide de la méthodologie de l'enquête*. Bruxelles : Université Libre de Bruxelles. 28 p.
- MACKEY William Francis (1973) *Three Concepts for Geolinguistics*. Québec : Presses de l'Université Laval. 89 p.
- MACKEY William Francis (1976) *Bilinguisme et contact de langues*. Paris : Klincksieck. 534 p.
- MACKEY William Francis (1992) « Langues maternelles, autres langues et langues véhiculaires : leur signification dans un monde en mutation ». In *Perspectives*, n° 22, p. 41-52.
- MACKEY William Francis (1997) « Langue maternelle, langue première, langue seconde, langue étrangère ». In MOREAU Marie-Louise (coord.). *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 183-185.
- MACKEY William Francis (1997a) « Bilinguisme ». In MOREAU Marie-Louise (coord.). *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 61-64.
- MACLURE Jocelyn (2006) « Promotion de la langue et respect de la diversité : une antinomie ? ». In *Langue française et diversité linguistique*, p. 101-113.
- MACNAMARA John (1967) "The Bilingual's Linguistic Performance – A Psychological Overview". In *Journal of Social Issues*, Vol. XXIII, n° 2, p. 58-77.

- MADEIRA João Paulo (2013) « A língua cabo-verdiana como elemento da identidade ». In *Revista de Letras*, n° 12 (II), p. 75-85.
- MADEIRA João Paulo (2014) « O processo de construção da identidade e do estado nação em Cabo Verde ». In *Revista Vozes dos Vales*, n° 6 (III), p. 1-23.
- MADEIRA João Paulo (2015) « Manifestações culturais da identidade cabo-verdiana: subsídios para o seu estudo ». In *Revista Cabo-Verdiana de Ciências Sociais*, n° 2 (2), p. 233-242.
- MANESSY Gabriel (1975) « Pidgin et créole ; pidginisation et créolisation ». In *Bulletin du Centre d'étude des plurilinguismes*, n°2, p. 3-14.
- MANESSY Gabriel (1979) « Créolisation et français régionaux ». In WALD Paul et MANESSY Gabriel. *Plurilinguisme : normes, situations, stratégies*. Paris : L'Harmattan. p. 15-25.
- MANESSY Gabriel (1993) « Vernacularité, vernacularisation ». In ROBILLARD Didier de et BENIAMINO Michel (éd.). *Le français dans l'espace francophone*. Paris : Éditions Champion. p. 407-417. Tome 1.
- MANESSY Gabriel (1994) *Le français en Afrique noire. Mythe, stratégies, pratique*. Paris : L'Harmattan. 244 p.
- MANESSY Gabriel (1997) « Norme endogène ». In MOREAU Marie-Louise (coord.). *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 223-225.
- MARÇAIS William (1930) « La diglossie arabe ». In *L'enseignement public*, n° 97, p. 401-409.
- MARCELLESI Christiane (1985) « Un champ théorique de référence : la linguistique sociale ». In *Repères*, n° 67, p. 9-14.
- MARCELLESI Jean-Baptiste (1983) « La définition des langues en domaine roman : les enseignements à tirer de la situation corse ». In *Actes du congrès des romanistes d'Aix-en-Provence. Sociolinguistique des langues romanes*, n° 5, p. 309-314.
- MARCELLESI Jean-Baptiste (1988) « Corse et théories linguistiques : reflets croisés ». In Centre d'études corses. *L'île miroir. Actes du Colloque d'Aix-en-Provence*. Ajaccio : La Marge Éditions. p. 165-179.

- MARCELLESI Jean-Baptiste et GARDIN Bernard (1974) *Introduction à la sociolinguistique*. Canada : Librairie Larousse. 263 p.
- MARIAN Viorica and SHOOK Anthony (2012) “The Cognitive Benefits of Being Bilingual”. In *Cerebrum: The Dana forum on brain science*, p. 1-12.
- MARIEN Bruno et BEAUD Jean-Pierre (2003) *Guide pratique pour l’utilisation de la statistique en recherche : le cas des petits échantillons*. Québec : Agence Universitaire de la Francophonie. 44 p.
- MARQUES Simone Donegá (2019) « Revista Claridade: o “fincar os pés na terra” caboverdiano ». In *Garrafa*, Vol. 17, n° 50, p. 247-272.
- MARTINET André (1969) *Langue et fonction*. Paris : Gonthier/Denoël. 220 p.
- MARZYS Zygmunt (2009) « Introduction » In VAUGELAS Claude Favre. *Remarques sur la langue française*. Genève : Librairie Droz S.A. p. 13-56.
- MATTHEY Marinette (2014) « Le concept de diglossie est-il périmé ? ». In COLONNA Romain. *Les locuteurs et les langues : pouvoir, non-pouvoir, contre-pouvoir*. Limoges : Lambert-Lucas. p. 121-130.
- MATTHEY Marinette et FIBBI Rosita (2010) « La transmission intergénérationnelle des langues minoritaires ». In *Travaux Neuchâtelois de Linguistique (TRANEL)*, n° 52, p. 1-7.
- MAURER Bruno (1999) « Quelles méthodes d’enquête sont effectivement employées aujourd’hui en sociolinguistique ». In CALVET Louis-Jean (dir.) et DUMONT Pierre (dir.). *L’enquête sociolinguistique*. Paris : L’Harmattan. p. 167-190.
- MAZRUI Ali and MAZRUI Alamin (1998) *The Power of Babel. Language & Governance in the African Experience*. Oxford: James Currey. 228 p.
- MAZUNIA Maurice (2016) « Promouvoir la langue nationale et instaurer un multilinguisme fonctionnel au sein de l’EAC ». In *Synergies Afrique des Grands Lacs*, n° 5, p. 87-98.
- MBOUDA Didier (2015) *La Didactique des langues nationales*. Saint-Denis : Éditions Edilivre. 150 p.

- MEILLET Antoine (1918) *Les langues dans l'Europe nouvelle*. Paris : Payot. 343 p.
- MEILLET Antoine (1951 [1921]) *Linguistique historique et linguistique générale*. Paris : Éditions Klincksieck. Tome 2. 234 p.
- MESSU Michel (2016) « Le "terrain", mais pour quoi faire ? ». In *Cahiers de recherche de sociologique*, n° 61, p. 91-108.
- MILLER Catherine (2009) « Langues vernaculaires et aménagement linguistique au Soudan ». In *Asinag*, n° 3, p. 141-160.
- MONIZ Elias Alfama Vaz (2009) *Africanidades versus europeísmos: pelepas culturais e educacionais em Cabo Verde*. Praia: Instituto Nacional da Biblioteca e do Livro (IBNL). 380 p.
- MOREAU Marie-Louise (1997a) « Variation ». In MOREAU Marie-Louise (coord.), *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 283-284.
- MOREAU Marie-Louise (coord.) (1997b) *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. 312 p.
- MOREIRA Ana Karina Tavares et SEMEDO Eliane Cristina Araújo (2020) « A gênese linguística das ilhas de Santiago e Fogo ». In *Revista Intercâmbio dos Congressos Internacionais de Humanidades*, p. 111-121.
- MOSCOVICI Serge (1961) *La psychanalyse, son image et son public : étude sur la représentation sociale de la psychanalyse*. Paris : Presses Universitaires de France. 650 p.
- MOTA Maria Antonia (2018) « O português: uma língua e várias gramáticas ». In Catedra Eugénio Tavares de Língua Portuguesa. *Atas. Jornadas de Língua Portuguesa Investigação e Ensino*. Praia: Edições Uni-CV. p. 9-21.
- MOUNIN Georges (1974) *Dictionnaire de la linguistique*. Paris : Presses Universitaires de France. 340 p.
- MUFWENE Salikoko (1997) « Identité ». In MOREAU Marie-Louise (coord.), *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 160-165.

- MUSINDE Julien Kilanga (2006) « Rapports entre le français et les langues africaines ». In *Langue française et diversité linguistique*, p. 205-214.
- NICOLAÏ Robert (2007) « Le contact des langues : point aveugle du 'linguistique' ». In *Journal of Language Contact*, n° 1, p. 1-10.
- NTAHONKIRIYE Melchior (1999) « Alternance de langues et conflit linguistique : analyse des alternances intralexicales produites par les bilingues français-kurundi ». In *Revue québécoise de linguistique*, Vol. 27, n° 1, p. 89-106.
- NZESSÉ Ladislas (2005) « Politique linguistique et éducative du Cameroun et insécurité de la langue française ». In *Francofonía*, n° 14, p. 173-187.
- OLUBUKOLA Ayeni Queen (2017) « L'unification linguistique au sein de la sous-région CEDEAO ». In *International Journal of Interdisciplinary Research Methods*, Vol. 4, n° 2, p. 15-24.
- OTT Karl August (1962) « La notion du "Bon usage" dans les "Remarques" de Vaugelas ». In *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n° 14, p. 79-94.
- OUANE Adama et GLANZ Christine (2010) *Pourquoi et comment l'Afrique doit investir dans les langues africaines et l'enseignement multilingue*. Hambourg : Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie. 72 p.
- OUEDRAOGO Rakissouilgri Mathieu (2001) *Planification et politiques linguistiques dans certains pays sélectionnés d'Afrique de l'Ouest*. Ethiopie : Institut International pour le Renforcement des Capacités en Afrique (IIRCA). 84 p.
- OZFIDAN Burhan, MACHTMES Krisanna and HUSAMETTIN Demir (2014) "Socio-cultural Factors in Second Language Learning: A Case Study of Adventurous Adult Language Learners". In *European Journal of Education Research*, n° 4, p. 185-191.
- PALIJ Michael and HOMEL Peter (1987) "The Relationship of Bilingualism to Cognitive Development: Historical, Methodological and Theoretical Considerations". In HOMEL Peter (ed.), PALIJ Michael (ed.) and AARONSON Doris (ed.). *Childhood Bilingualism: Aspects of*

*Linguistic Cognitive and Social Development*. Hillsdale: Lawrence Erlbaum Associates. p. 131-148.

PAYE Ndèye Maty (2018) « Analyse des interférences linguistiques chez des apprenants gambiens de français langue étrangère (FLE) : pour une approche de la linguistique contrastive ». In *Studii de gramatică contrastivă*, n° 29, p. 53-65.

PEAL Elizabeth and LAMBERT Wallace (1962) “The relation of bilingualism to intelligence”. In *Psychological monographs*, Vol. 76, n° 27, p.1-23.

PENNYCOOK Gordon, CHEYNE James Allen, BARR Nathaniel, KOEHLER Derek and FUGELSANG Jonathan (2015) “On the reception and detection of pseudo-profound bullshit”. In *Judgement and Decision Making*, Vol. 10, n° 6, p. 549-563.

PILLIÈRE Linda and LEWIS Diana (2018) « Revisiting standardisation and variation ». In *E-rea* [Online]. Disponible sur : [<http://journals.openedition.org/erea/6391>]

PILOTE Annie, MAGNAN Marie-Odile et VIEUX-FORT Karine (2010) « Identité linguistique et poids des langues : une étude comparative entre des jeunes de milieu scolaire francophone au Nouveau-Brunswick et anglophone au Québec ». In *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, Vol. 6, n° 1, p. 65-98.

POP Sever (1950) *La dialectologie. Aperçu historique et méthodes d'enquêtes linguistiques*. Gembloux : Imprimerie Duculot. Première partie. 733 p.

POPLACK Shana (1988) « Conséquences linguistiques du contact de langues : un modèle d'analyse variationniste ». In *Langage et société*, n° 43, p. 23-46.

PRUDENT Lambert-Félix (1980) *Des baragouins à la langue antillaise*. Paris : Éditions Caribéennes. 211 p.

PRUDENT Lambert-Félix (1993) *Pratiques langagières martiniquaises : genèse et fonctionnement d'un système créole*. Thèse de Doctorat d'État en Sciences du langage. Fort-de-France/ Mont-Saint-Aignan : Université de Rouen Haute Normandie. Tome 1.

- PUTNAM Hilary (1975) "The meaning of "meaning"". In *Philosophical papers*, Vol. 2, p. 131-193.
- QUINT Nicolas (2000) *Le cap-verdien : origines et devenir d'une langue métisse*. Paris : L'Harmattan. 353p.
- QUINT Nicolas (2003) *Parlons capverdien*. Paris : L'Harmattan. 300 p.
- QUINT Nicolas (2008) *L'élément africain dans la langue capverdienne*. Paris : L'Harmattan. 131 p.
- REBOURCET Séverine (2008) « Le français standard et la norme : l'histoire d'un "nationalisme linguistique et littéraire" à la française ». In *Communication, lettres et sciences du langage*, Vol. 2, n° 1, p. 107-118.
- REIS Elvira Gomes dos (2017) « O ensino superior em Cabo Verde e os desafios do processo de Bolonha ». *Revista Observatório*, n° 3(6), p. 142-168.
- REY Alain (1972) « Usages, jugements et prescriptions linguistiques ». In *Langue française*, n° 16, p. 4-28.
- REY Christophe et PIEROZAK Isabelle (2013) « Regard sociolexicologique sur le « bon usage régional » du *Dictionnaire de l'Académie française* ». In AYRES-BENNETT Wendy (dir.) et SEIJIDO Magali (dir.). *Bon usage et variation sociolinguistique. Perspectives diachroniques et traditions nationales*. ENS Éditions. p. 159-170.
- RICHARDSON Irvine (1963) « Evolutionary factors in Mauritian Creole ». In *Journal of African Languages*, n° 2, p. 2-14.
- RISPAIL Marielle et BLANCHET Philippe (2011). « Principes transversaux pour une sociodidactique dite "de terrain" ». In BLANCHET Philippe (dir.) et CHARDENET Patrick (dir.). *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures : approches contextualisées*. Paris : Éditions des archives contemporaines. p. 65-69.
- ROBILLARD Didier de (1997a) « Aménagement linguistique ». In MOREAU Marie-Louise (coord.). *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 36-41.

- ROBILLARD Didier de (1997b) « Normalisation ». In MOREAU Marie-Louise (coord.), *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 214-215.
- ROBILLARD Didier de (1997d) « Planification ». In MOREAU Marie-Louise (coord.), *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 228-229.
- ROBILLARD Didier de (1997d) « Politique linguistique ». In MOREAU Marie-Louise (coord.), *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 229-230.
- ROBILLARD Didier de, DEBONO Marc, RAZAFIMANDIMBIMANANA Elatiana et TENDING Marie Laure (2012) « Le sociolinguiste est-il (sur) son terrain ? Problématisations d'une métaphore fondatrice ». In *Cahier internationaux de sociolinguistique*, n° 2, p. 29-36.
- ROCHER Guy (1992 [1970]) *Introduction à la sociologie générale. Tome 1. L'action sociale*. Montréal : Éditions Hurtubise. 685 p.
- ROSA João (2010) *Discursos linguísticos e realidades nas salas de aulas*. Praia: Edições Uni-CV. 143 p.
- ROSIÈRE Stéphanie (dir.) (2008) *Dictionnaire de l'espace politique. Géographie politique & géopolitique*. Paris : Armand Colin.
- ROUQUETTE Michel-Louis et RATEAU Patrick (1998) *Introduction à l'étude des représentations sociales*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble. 159 p.
- RUBIN Joan (ed.) and JERNUDD Björn (ed.) (1971) *Can language be planned?*. Honolulu: The University Press of Hawaiï. 347 p.
- SABLAYROLLES Jean-François (2020) « Les emprunts face aux xénismes, pérégrinismes, internationalismes et statalismes... ». In KACPRZAK Alicja, MUDROCHOVÁ Radka et SABLAYROLLES Jean-François. *L'emprunt en question(s)*. Limoges : Lambert-Lucas. p. 12-32.
- SAINT Elizabeth (2013) « Les attitudes à l'égard de l'emprunt à l'anglais au Québec et en France : Le cas du domaine informatique ». In *Communication, lettres et sciences du langage*, Vol. 7, n° 1, p. 87-101.

- SANCHES Maria de Fátima (2005) *Atitudes de alguns cabo-verdianos perante a língua materna*, Praia, IBNL. 107 p.
- SAPIR Edward (1970) *Le langage. Que me dites-vous là ?* Paris : Petite Bibliothèque Payot. 231 p.
- SAUSSURE Ferdinand de (2002 [1916]) *Cours de linguistique générale*. Bejaïa : Éditions Talankitit. 285 p.
- SILVA Tomé Varela da (2005) « Notas introdutórias ». In GRUPO PARA A PADRONIZAÇÃO DO ALFABETO (2006) *Proposta de Bases do Alfabeto Unificado para a Escrita do Cabo-verdiano*. Praia: Instituto da Investigação e do Património Culturais (IIPC). p. 7-13.
- SIMONIN Jacky (dir.) et WHARTON Sylvie (dir.) (2013). *Sociolinguistique du contact. Dictionnaire des termes et concepts*. Lyon : ENS Éditions. 438 p.
- SOARES ROSA Ailene (2017) « Ensino bilingue em Cabo-Verde: desafios e práticas educativas ». In *UNILAB*, p. 1-11.
- SORLIN Sandrine (2012) *Langue et autorité. De l'ordre linguistique à la force dialogique*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes. 221 p.
- STALINE Joseph (1913) *Le Marxisme et la question nationale et coloniale*. Édition électronique réalisée par Vincent Goysse à partir de l'ouvrage publié en 1950. Paris : Éditions sociales. Disponible sur : [\[http://www.communisme-bolchevisme.net/download/Staline\\_Le\\_marxisme\\_et\\_la\\_question\\_nationale\\_et\\_coloniale.pdf\]](http://www.communisme-bolchevisme.net/download/Staline_Le_marxisme_et_la_question_nationale_et_coloniale.pdf)
- STAPLETON Walter (1911) *Propositions pour une grammaire de « BANGALA » (la « lingua franca » du Haut Congo) et un vocabulaire français-bangala-swahili*. Baptist Missionary Society.
- STEGU Martin (2012) « Les politiques linguistiques entre linguistique appliquée et linguistique populaire ». In *Synergies Pays Germanophones*, n° 5, p. 31-36.

- STEWART William Alexander (2012 [1968]) "A sociolinguistic typology for describing national multilingualism". In FISHMAN Joshua Aaron (éd.). *Readings in the Sociology of Language*. Berlin: De Gruyter Mouton. p. 531-545.
- TABOURET-KELLER Andrée (1988) « Contacts de langues : deux modèles du XIX<sup>ème</sup> siècle et leurs rejets aujourd'hui ». In *Langage et société*, n° 43, p. 9-22.
- TABOURET-KELLER Andrée (2006) « À propos de la notion de diglossie. La malencontreuse opposition entre "haute" et "basse" : ses sources et ses effets ». In *Langage et société*, n° 118 (4), p. 109-128.
- TABOURET-KELLER Andrée (2011) *Le bilinguisme en procès, cent ans d'errance (1840-1940)*. Limoges : Lambert-Lucas. 190 p.
- THIAM Ndiassé (1997) « Alternance codique ». In MOREAU Marie-Louise (coord.). *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 32-35.
- THIBAUT André (éd.) (2010) *Galicismes et théorie de l'emprunt linguistique*. Paris : L'Harmattan. 250 p.
- THIBAUT Pierrette (1997) « Changement linguistique ». In MOREAU Marie-Louise (coord.). *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Bruxelles : Éditions Mardaga. p. 65-71.
- THOMASON Sarah Grey and KAUFMAN Terrence (1988) *Language Contact, Creolization, and Genetic Linguistics*. United States of America: The Regents of the University of California. 411 p.
- THOMPSON Robert (1961) "A note on some possible affinities between the Creole dialects of the Old World and those of the New". In LE PAGE Robert Brock. *Creole Language Studies II: Proceedings of the conference on Creole Language Studies* (University of the West Indies, Mona 1959). London: MacMillan. p. 107-113.
- TOURNEUX Henry (dir.) (2008) *Langues, cultures et développement en Afrique*. Paris : Karthala. 309 p.

- TREMBLAY Christian (2007) *Du multilinguisme au plurilinguisme*. Observatoire Européen du Plurilinguisme. 9 p.
- TRUDGILL Peter (2000 [1974]) *Sociolinguistics: an introduction to language and society*. London: Penguin. 222 p.
- TURI Joseph (1994) « Le pourquoi et le comment du droit linguistique ». In *Langue et société*, n° 47, p. 6-9.
- UN PÈRE DE LA CONGRÉGATION (1896) *Essai de dictionnaire pratique français-malinké*. Morbihan : Imprimerie de Saint-Michel en Priziac.
- VARELA Florenço Mendes (2008) *Tendances récentes et situation actuelle de l'éducation et la formation des adultes (EdFoA)*. Sixième conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI). Praia : Ministère de l'éducation et l'enseignement supérieur. 18 p.
- VARENNES Fernand de (2012) « Langues officielles *versus* droits linguistiques : l'un exclut-il l'autre ? ». In *Droit et cultures*, n° 63(1), p. 41-58.
- VAUGELAS Claude Favre de (2009 [1647]) *Remarques sur la langue françoise*. Genève : Librairie Droz S.A. 1002 p.
- VEIGA Manuel (1982) *Diskrison strutural di lingua kabuverdianu*. Praia: ICL /Lisboa: Plátano Editora. 163 p.
- VEIGA Manuel (1995) *Introdução à gramática: o crioulo de Cabo Verde*. Mindelo: ICL. 490 p
- VEIGA Manuel (2002) *O cabo-verdiano em 45 lições: estudo socio-linguístico e gramatical*. Praia: Instituto nacional de investigação cultural (INIC). 177 p.
- VEIGA Manuel (2004) *A construção do bilinguismo*. Praia: Instituto da Biblioteca Nacional e do Livro. 166 p.
- VEIGA Manuel (2009) *Odju d'agu* (na versão ALUPEC). Praia: Instituto da Biblioteca Nacional e do Livro. 292 p.

- VEIGA Manuel (2011) *Dicionário cabo-verdiano – português*. Praia: Instituto da Biblioteca Nacional e do Livro. 470 p.
- VEIGA Manuel (2016) *A palavra e o verbo*. Praia: Acácia Editora – Instituto da Biblioteca Nacional e do Livro. 652 p.
- VEIGA Manuel (coord.) (2000) *I.º Coloquio Linguístico Sobre o Crioulo de Cabo Verde*. Praia: Instituto Nacional de Investigação Cultural. 275 p.
- VERONIQUE Georges Daniel (1992) « Recherches sur l’acquisition des langues secondes : un état des lieux et quelques perspectives ». In *Acquisition et interaction en Langue étrangère (AILE)*, n° 1, p 5-35.
- VERONIQUE Georges Daniel (1993) « Langue première, langue seconde, langue étrangère ». In ROBILLARD Didier (éd.) de et BENIAMINO Michel (éd.). *Le français dans l’espace francophone*. Paris : Éditions Champion. Tome 1. p. 459-470.
- VERONIQUE Georges Daniel (2000) « Créole, créoles français et théories de la créolisation ». In *L’Information grammaticale* », n° 85, p. 33-38.
- VERONIQUE Georges Daniel (2007) « Des racines du langage : La linguistique naturaliste de Derek Bickerton ». In *Histoire Épistémologie Langage*, Tome 29, fascicule 29, p. 163-176.
- VÉZINA Robert (2009) *La question de la norme linguistique*. Québec : Conseil supérieur de la langue française. 12 p.
- VILLARD Laurence et BALLIER Nicolas (2008) « Avant-propos ». In VILLARD Laurence (éd.) et BALLIER Nicolas (coll.). *Langues dominantes, langues dominées*. Mont-Saint-Aignan : Publications des Universités de Rouen et du Havre. p. 7-13.
- VISENTINI Paulo Fagundes (2011) *O livro na rua. Cabo Verde*. Brasil: Thesaurus Editora. 15 p.
- VOISIN Sylvie (2017) « Afrique, langues en danger et diversité linguistique ». In *Histoire Épistémologie Langage*, Tome 39, Fascicule 1, p. 37-59.
- VON MÜNCHOW Patricia (2017) « Observer les normes en discours ». In FEUILLARD Colette (dir.). *Usage, norme et codification*. Louvain-la-Neuve : EME Éditions. p. 97-105.

- WALTER Henriette (2017) « Norme linguistique et Académie française ». In FEUILLARD Colette (dir.). *Usage, norme et codification*. Louvain-la-Neuve : EME Éditions. p. 11-18.
- WAMBA Rodolphine Sylvie (2006) « Problématique des langues et question de développement en Afrique francophone subsaharienne ». In *Nouvelles Études Francophones*, n° 21 (2), p. 136-148.
- WEBER George (1999) “The world’s 10 most influential languages”. In *AATF National Bulletin*, Vol. 24, n° 3, p. 22-28.
- WEINREICH Max (1945) *Yivo-bleter* 25.01.1945. Disponible sur : [\[http://www.worldlingo.com/ma/enwiki/fr/Dialect\]](http://www.worldlingo.com/ma/enwiki/fr/Dialect).
- WEINREICH Uriel (1970 [1953]) *Languages in contact. Findings and problems*. The Hague, Paris: Mouton. 148 p.
- WEINREICH Uriel, LABOV William and HERZOG Marvin (1968) “Empirical Foundations for a Theory of Language Change”. In LEHMANN Winfred Philipp (ed.) and MALKIEL Yakov (ed.). *Direction for Historical Linguistics*. Austin: University of Texas Press. p. 95-195.
- WIONET Chantal (2013) « La Mothe lecteur de Vaugelas : l’ombre du doute ». In AYRES-BENNETT Wendy (dir.) et SEIJIDO Magali (dir.). *Bon usage et variation sociolinguistique. Perspectives diachroniques et traditions nationales*. ENS Éditions. p. 53-64.
- YASRI-LABRIQUE Eléonore et DJORDJEVIC LEONARD Ksenija (2014) « Introduction ». In YASRI-LABRIQUE Eléonore (dir.) et DJORDJEVIC LEONARD Ksenija (dir.). *Médias et pluralisme. La diversité à l’épreuve*. Paris : Éditions des archives contemporaines. p. 13-30.

## Sitographie

- BARON Frank. « Définition de la Nation ». Dans *Parole d'expert*. 2018. Disponible sur : [<https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/270294-lidee-de-nation>], (Consulté le 8 septembre 2021).
- CABO VERDE INTERILHAS. “Rotas e horários” dans *Routes & Schedules*, 2021, Disponible sur : [<https://www.cvinterilhas.cv/routesschedules>], (Consulté le 29 juillet 2021).
- CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES TEXTUELLES ET LEXICALES. « Sociolinguistique » dans *Portail lexical*. Nancy, 2012, Disponible sur : [<http://www.cnrtl.fr/definition/sociolinguistique>], (Consulté le 11 janvier 2018).
- HAZAËL-MASSIEUX Marie-Christine. « Rapports entre sociétés et langues » dans *Cours de sociolinguistique*. 2013. Disponible sur : [<http://creoles.free.fr/sociolinguistique/societes.htm>], (Consulté le 20 mars 2019).
- HAZAËL-MASSIEUX Marie-Christine. « Les normes, la norme » dans *Cours de sociolinguistique*. 2013b. Disponible sur : [<http://creoles.free.fr/sociolinguistique/norme.htm>], (Consulté le 1 avril 2019).
- LA BANQUE MONDIALE. « Cap-Vert : fiche-pays » dans *Pays et régions*. 2011. Disponible sur : [<http://go.worldbank.org/NLY9VWQ5P0>], (Consulté le 30 mai 2016).
- LECLERC Jacques. « Cap-Vert » dans *L'aménagement linguistique dans le monde*. Québec, CEFAN, Université Laval, 07 décembre 2016, Disponible sur : [<http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/Cap-Vert.htm>], (Consulté le 30 mai 2016).
- SÉNAT. « Chapitre II : Le Cap-Vert : des coopérations à développer » dans *Le Sénat et la coopération décentralisée - Rapport d'activité de la Délégation du Bureau à la Coopération décentralisée 2004-2006*, Étude du service des collectivités territoriales n° 3 (2006-2007), France, 8 mars 2007, Disponible sur : [<http://www.senat.fr/ct/ct07-3/ct07-314.html#toc95>], (Consulté le 30 mai 2016).

## Autres sources

CABO VERDE. ASSEMBLEIA NACIONAL POPULAR. *Constituição da República de Cabo Verde. Suplemento ao “Boletim oficial”*. 13 de outubro de 1980. n° 41. 10 p.

CABO VERDE. ASSEMBLEIA NACIONAL. *Constituição da República de Cabo Verde. Lei constitucional n° 1/V/99*. Primeira revisão ordinária. 23 de novembro de 1999. Disponível em : [[http://www.interface.gov.cv/index.php?option=com\\_docman&task=cat\\_view&gid=85&Itemid=288](http://www.interface.gov.cv/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=85&Itemid=288)]. (Consulté le 18 septembre 2018).

CABO VERDE. ASSEMBLEIA NACIONAL. *Decreto-Lei n° 8/2009. Institui o Alfabeto Cabo-Verdiano, (ALUPEC), aprovado em regime experimental pelo Decreto-Lei n° 67/78, de 31 de dezembro, como Alfabeto-Caboverdiano*. Boletim Oficial. n° 11 (I Série). 4 p.

CABO VERDE. ASSEMBLEIA NACIONAL. *Lei de Bases do sistema educativo. n° 103/III/90*. 29 de dezembro de 1990. Disponível em: [<http://www.unesco.org/education/edurights/media/docs/6e91cb4eb0fdcf264c81b6a663d5f60944b7442d.pdf>]. (Consulté le 10 août 2018).

CABO VERDE. ASSEMBLEIA NACIONAL. *Resolução sobre a estratégia de afirmação e valorização da língua cabo-verdiana*. n° 48/2005. 14 de novembro de 2005. Disponível em: [<http://alupec.kauberdi.org/resolucao-48-2005.html>].

COMISSÃO NACIONAL PARA AS LÍNGUAS (2015) “Proposta de Bases para a Oficialização da Língua Cabo-verdiana” (Homologado). 9 p.

COMMISSION DE L’UNION AFRICAINE/OCDE (2018) *Dynamique du développement en Afrique 2018 : Croissance, emploi et inégalités*. Addis Ababa : CUA/Paris : Éditions OCDE. 272 p.

Dictionnaires Le Robert (s. d.). *Le Grand Robert de la langue française en ligne*. Mis à jour en 2020.

*Le Trésor de la langue française informatisé*. Version électronique du Trésor de la langue française. Dictionnaire de référence des XIXe et XXe siècles en 16 volumes, réalisé par le

laboratoire ATILF (Analyse et traitement informatique de la langue française). Disponible sur : [<http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>]

THIBAUT André (2019) « Les langues dans le temps, l'espace et la société (I) : problèmes de terminologie. La polysémie du mot *langue*. La polysémie du mot *dialecte*. Les distinctions *langue / dialecte ; dialecte / patois ; patois / français régional ; patois / langue régionale*. ». *Linguistique comparée des langues modernes*. [Site Web du cours L4LFZ042] < <http://andre.thibault.pagesperso-orange.fr/LingCompSemaine3.pdf> > (page consultée le 14 février 2019).

UNESCO (1996) *Déclaration universelle des droits linguistiques*. (Traduit par Beatriu Krayenbühl Gusi). Barcelone : Comité d'accompagnement de la Déclaration universelle des droits linguistiques. 80 p.

Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF). *Aperçu sur quelques espaces linguistiques dans le monde*. Université Laval. Disponible sur : [[https://www.francophonie.org/IMG/pdf/espaces\\_linguistiques.pdf](https://www.francophonie.org/IMG/pdf/espaces_linguistiques.pdf)]

Observatoire Européen du Plurilinguisme (2005-2019) *Charte européenne du plurilinguisme*. Assises européennes du plurilinguisme. Disponible sur : [<https://www.observatoireplurilinguisme.eu/images/Fondamentaux/CharteplurilinguismefrV2.13.pdf>], (Consulté le 28 octobre 2019).

REPÚBLICA DE CABO VERDE (2017) *Plano Estratégico de Educação*. Praia: Ministério da Educação. 196 p.

# **Annexes**

## Annexe 1 – Le Questionnaire en portugais

### INTRODUÇÃO

No âmbito da minha pesquisa realizada na Escola Doutoral 558 HMPL (laboratório DyLis) para a obtenção do grau de doutor, interesse-me pela política linguística adoptada pelo estado cabo-verdiano. A minha pergunta de partida é: “A política linguística de Cabo Verde: que futuro?”. Sendo assim, gostaria de endereçar-lhe o presente questionário e agradeço antecipadamente pela sua disponibilidade para responder às perguntas.

Cludir Mota

\* \* *Este questionário é anónimo. As suas respostas serão apenas usadas para a interpretação dos dados estatísticos fornecidos* \* \*

### I – Identificação do(a) inquirido(a)

Q1. Você é:

Um homem

Uma mulher

Q2. Qual a sua idade? \_\_\_\_\_ anos

Q3. De qual ilha é originário? \_\_\_\_\_

Q3.1 – Em que ilha habita? (indicar a zona) \_\_\_\_\_

Q4. Qual o seu nível de escolaridade? \_\_\_\_\_

Q5. Qual(uais) é(são) a(s) sua(s) profissão(ões)? \_\_\_\_\_

### II – Perfil linguístico do(a) inquirido(a)

Q6. Quais linguas você sabe falar?

Lingua(s)	Lingua	Lingua	Lingua	Lingua	Lingua
Nível De habilidade	_____	_____	_____	_____	_____
Muito bom (9 a 10/10)					
Bom (7 a 8/10)					
Médio (4 a 6/10)					
Fraco (2 a 3/10)					

Q7. Quais linguas você sabe escrever?

Lingua(s)	Lingua	Lingua	Lingua	Lingua	Lingua
Nível De habilidade	_____	_____	_____	_____	_____
Muito bom (9 a 10/10)					
Bom (7 a 8/10)					
Médio (4 a 6/10)					
Fraco (2 a 3/10)					

Q8. Quais linguas você estuda/estudou na escola? \_\_\_\_\_

### III – Práticas linguísticas do(a) inquirido(a)

Q9. Em que ocasiões você utiliza a lingua cabo-verdiana?

Em casa

Na rua

Nos comércios

Na escola durante as aulas

Na escola durante os recreios

No trabalho

Nos serviços administrativos/públicos

Com os professores

Na igreja

Outra \_\_\_\_\_

Q10. Em que ocasiões você utiliza a língua portuguesa?

- Em casa       Na rua       Nos comércios       Na escola durante as aulas       Na escola durante os recreios  
 No trabalho       Nos serviços administrativos/públicos       Com os professores       Na igreja       Outra \_\_\_\_\_

Q11. Já alguma vez foi obrigado a utilizar o português?       Sim       Não

Q11.1 – Se sim, onde e quando? \_\_\_\_\_

Q12. Já alguma vez foi proibido de utilizar a língua cabo-verdiana?       Sim       Não

Q12.1 – Se sim, onde e quando? \_\_\_\_\_

Q13. Conhece o ALUPEC?       Sim       Não

Q13.1 – Se sim, utiliza-o/ já o utilizou?       Sim       Não

Q14. Lê/ já leu livros em crioulo cabo-verdiano?       Sim       Não

#### IV – Representações linguísticas do(a) inquirido(a)

Q15. O que representa para si:

- 1) A língua materna? \_\_\_\_\_
- 2) A língua nacional? \_\_\_\_\_
- 3) A língua oficial? \_\_\_\_\_

Q16. Entre as línguas que você fala, de qual gosta mais? \_\_\_\_\_

Q16.1 – Em qual expressa-se mais à vontade? (Justifique) \_\_\_\_\_

Q17. É a favor ou contra a oficialização da língua cabo-verdiana?       A favor       Contra       Sem opinião

Q17.1 – Porquê? \_\_\_\_\_

Q18. Se a língua cabo-verdiana fosse oficializada, que variante(s) gostaria que fosse(m) escolhida(s)?

- A variante de Santiago       A variante de S. Vicente       A variante de S. Antão       A variante de Fogo       Outra: \_\_\_\_\_

Q18.1 – Porquê? \_\_\_\_\_

Q18.2 – Aceitaria que uma variante que não a sua fosse adoptada?       Sim       Não       Sem opinião

Q18.2.1 – Se sim/não, porquê? \_\_\_\_\_

Q19. Na sua opinião, a língua cabo-verdiana é:

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Um meio de comunicação             | <input type="checkbox"/> Uma língua                   | <input type="checkbox"/> Um instrumento pedagógico |
| <input type="checkbox"/> A identidade de cada cabo-verdiano | <input type="checkbox"/> Um crioulo                   | <input type="checkbox"/> Um dialecto               |
| <input type="checkbox"/> O inimigo da língua portuguesa     | <input type="checkbox"/> Um instrumento de unificação | <input type="checkbox"/> Outro: _____              |

Q20. Para si, o crioulo cabo-verdiano é:

- Uma língua como o português       Uma língua superior ao português       Uma língua inferior ao português

Q21. É a favor ou contra a inserção da língua cabo-verdiana no sistema educativo?       A favor       Contra       Sem opinião

Q21.1 – Porquê? \_\_\_\_\_

Q22. Sabe da existência de uma política linguística em Cabo Verde?       Sim       Não

Q23. Que língua(s) gostaria que os seus filhos aprendessem a falar? \_\_\_\_\_

Q23.1 – Porquê? \_\_\_\_\_

Lugar: \_\_\_\_\_ Data: \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /2018

Obrigado pela sua colaboração!

## Annexe 2 – Le Questionnaire en français



Questionnaire n° \_\_\_\_\_

### INTRODUCTION

Dans le cadre de ma recherche pour mon doctorat dans l'école doctorale 558 HMPL (laboratoire DyLis), je m'intéresse à la politique linguistique adoptée par l'État capverdien. Ma question de recherche est : « La politique linguistique du Cap-Vert : quel avenir ? ». Je me permets ainsi de vous adresser ces questions et vous remercie d'avance de votre disponibilité pour y répondre.

**par Cleudir Mota**

*\*Ce questionnaire est anonyme. Les réponses aux questions ne serviront qu'à l'interprétation des données statistiques fournies.\**

### I – Identification de l'enquêté

Q1. Vous êtes :

- Un homme
  Une femme

Q2. Quel âge avez-vous ? \_\_\_\_\_ ans

Q3. De quelle île êtes-vous originaire ? \_\_\_\_\_

Q3.1 – Sur quelle île habitez-vous ? (précisez le quartier) \_\_\_\_\_

Q4. Quel est votre niveau de scolarité ? \_\_\_\_\_

Q5. Quelle(s) est(sont) votre(vos) profession(s) ? \_\_\_\_\_

### II – Profil linguistique de l'enquêté

Q6. Quelles langues parlez-vous ?

Langues Niveau de compétence	Langue	Langue	Langue	Langue	Langue
Très bon (9 à 10/10)	_____	_____	_____	_____	_____
Bon (7 à 8/10)	_____	_____	_____	_____	_____
Moyen (5 à 6/10)	_____	_____	_____	_____	_____
Faible (3 à 4/10)	_____	_____	_____	_____	_____

Q7. Quelles langues écrivez-vous ?

Langues Niveau de compétence	Langue	Langue	Langue	Langue	Langue
Très bon (9 à 10/10)	_____	_____	_____	_____	_____
Bon (7 à 8/10)	_____	_____	_____	_____	_____
Moyen (5 à 6/10)	_____	_____	_____	_____	_____
Faible (3 à 4/10)	_____	_____	_____	_____	_____

Q8. Quelles langues avez-vous étudiées/étudiez-vous à l'école ? \_\_\_\_\_

### III – Pratiques linguistiques de l'enquêté

Q9. À quelles occasions parlez-vous la langue capverdienne ?

- A la maison
  Dans la rue
  Dans les commerces
  À l'école pendant les cours
  À l'école pendant les pauses  
 Au travail
  Dans les services administratifs/publics
  Avec vos enseignants
  À l'église
  Autre \_\_\_\_\_

Q10. À quelles occasions parlez-vous la langue portugaise ?

- A la maison     Dans la rue     Dans les commerces     À l'école pendant les cours     À l'école pendant les pauses  
 Au travail     Dans les services administratifs/publics     Avec vos enseignants     À l'église     Autre \_\_\_\_\_

Q11. Dans votre vie, vous a-t-on déjà obligé à parler la langue portugaise ?     Oui     Non

Q11.1 – Si oui, où et quand ? \_\_\_\_\_

Q12. Dans votre vie, vous a-t-on déjà interdit de parler la langue capverdienne ?     Oui     Non

Q12.1 - Si oui, où et quand ? \_\_\_\_\_

Q13. Connaissez-vous l'ALUPEC ?     Oui     Non

Q13.1 - Si oui, l'utilisez-vous ?     Oui     Non

Q14. Avez-vous déjà lu des livres en langue capverdienne ?     Oui     Non

#### IV – Représentations linguistiques de l'enquête

Q15. Que représente pour vous :

- 1) La langue maternelle ? \_\_\_\_\_
- 2) La langue nationale ? \_\_\_\_\_
- 3) La langue officielle ? \_\_\_\_\_

Q16. Parmi les langues que vous parlez, laquelle aimez-vous les plus ? \_\_\_\_\_

Q16.1 – Laquelle vous permet de mieux vous exprimer? (justifiez) \_\_\_\_\_

Q17. Êtes-vous pour ou contre l'officialisation de la langue capverdienne ?     Pour     Contre     Sans opinion

Q17.1 – Pourquoi ? \_\_\_\_\_

Q18. Si la langue capverdienne venait à être officialisée, quelle(s) variante(s) aimeriez-vous que l'on choisisse ?

- La variante de Santiago     La variante de S. Vicente     La variante de S. Antão     La variante de Fogo     Une autre : \_\_\_\_\_

Q18.1 – Pourquoi ? \_\_\_\_\_

Q18.2 – Accepteriez-vous qu'une variante autre que la votre soit adoptée ?     Oui     Non     Sans opinion

Q18.2.1 – Pourquoi ? \_\_\_\_\_

Q19. Que représente pour vous la langue capverdienne ? (classez vos réponses par ordre croissant d'importance de 1 à 5)

- Un moyen de communication     Une langue     Un instrument pédagogique  
 L'identité de chaque capverdien     Un créole     Un dialecte  
 C'est l'ennemi de la langue portugaise     Un instrument d'unification     Autre : \_\_\_\_\_

Q20. Selon vous, la langue capverdienne est :

- Une langue comme le portugais     Une langue supérieure au portugais     Une langue inférieure au portugais

Q21. Êtes-vous pour ou contre l'insertion de la langue capverdienne dans le système éducatif ?     Pour     Contre     Sans opinion

Q21.1 – Pourquoi ? \_\_\_\_\_

Q22. Connaissez-vous la politique linguistique au Cap-Vert ?     Oui     Non

Q23. Quelle langue aimeriez-vous que vos enfants apprennent à parler ? \_\_\_\_\_

Q23.1 – Pourquoi ? \_\_\_\_\_

Lieu : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_/\_\_\_/2018

Merci de votre collaboration !

## **Transcriptions des entretiens**

### **Annexe 3 - Transcription de l'entretien avec l'enseignante X**

**Entrevistada:** Ensignante X (dá aulas na Universidade de Cabo Verde)

Entrevista realizada no dia 2 de maio de 2018 na cidade de Praia, no Departamento de Ciências Sociais e Humanas da Universidade de Cabo Verde, no escritório da entrevistada.

**Disposição espacial:** sentados cara-a-cara à volta de uma pequena mesa-redonda.

**Taxa de elocução:** Média

**Duração:** 70 minutos

---

**Nós:** Então, primeiro gostaria de saber: prefere que façamos a entrevista em português, em crioulo, ou...?

**Ensignante X (doravante “EX”):** Em português!

**Nós:** Em português?

**EX:** Hum

**Nós:** Está bom. Eh... então, hoje é o dia 2 de maio de 2018. Estou aqui na Universidade de Cabo Verde com a professora X...\*\*\* Já conta com muitos anos de ensino de língua portuguesa em Cabo Verde, que fez também uma tese sobre... Na qual fez uma radiografia sociolinguística da... eh... das ilhas de Cabo Verde. Gostaria que fizesse uma pequena apresentação da sua pessoa, sobre o que f...

**EX:** Pouco mais tenho a acrescentar. Sou professora na Uni-CV.

**Nós:** Sim.

**EX:** Neste momento já estou aposentada, embora eu esteja a trabalhar como diretora da [Pró Bono?], como diretora da Cátedra Eugénio Tavares de língua portuguesa. Eh... A cátedra desenvolve algumas linhas de investigação: uma voltada para o ensino do português, outra (estou a referir-me a duas delas) que eu estou implicada, e uma que é a descrição do português de Cabo Verde. Uma descrição sincrónica que é uma linha de investigação que eu própria coordeno. E pronto, estou nesta atividade. A minha tese de doutoramento é: “as línguas de Cabo-Verde: uma radiografia sociolinguística”, em que efetivamente eu procuro fazer uma radiografia do panorama geral da situação sociolinguística de Cabo-Verde, eh, relacionando as duas línguas, as atitudes, o uso e a política linguística vigente. E a partir dos dados eu faço algumas propostas relativamente a medidas de política linguística.

**Nós:** Sim, sim.

**EX:** Em resumo, eh... é isso. (Risos)

**Nós:** Sim, sim. No famoso último capítulo da sua tese em que faz, eh, uma análise das leis e como é que...

**EX:** Exatamente, exatamente.

**Nós:** Sim, sim. Diga-se de passagem, que esta parte tem sido muito importante para as minhas... Para criar a minha metodologia de pesquisa porque também vou passar por fazer uma análise talvez mais aprofundada porque eu sei que para si são sobretudo sugestões e, eh, que é um capítulo resumido onde apresenta propostas para eh, de uma visão das políticas de eh...

**EX:** De verdade, tem o aprofundamento devido porque eu faço aquelas propostas a partir dos resultados da investigação.

**Nós:** Sim, da investigação. Com certeza.

**EX:** Portanto, não foram assim tiradas de (risos) do nada...

**Nós:** Sim. É que eu tinha a impressão que como foi no último ...

**EX:** Mas eh...

**Nós:** Sim, não digo que...

**EX:** No... faço, a partir da análise documental que faço, de fóruns que tem havido sobre a língua cabo-verdiana... eh, outros documentos que existem já propostas concretas sobre a língua cabo-verdiana, a legislação e também de alguns trabalhos, nomeadamente de, já publicados em livro e que fazem a análise e sugestões da língua cabo-verdiana. Portanto não é... é uma análise que pretende ser, eh... digamos, as sugestões que eu faço são a partir dos resultados das análises que eu faço. Por isso...

**Nós:** Sim, com certeza. Sim, e também vi que fez uma análise, mesmo... passou pelos boletins oficiais...

**EX:** Claro!

**Nós:** ...tudo o que é lei que gere a situação de Cabo-Verde, que leis foram adotadas desde a independência até agora...

**EX:** Exatamente!

**Nós:** No boletim oficial de 1990 e depois tem...

**EX:** Digamos que é um trabalho bastante exaustivo...

**Nós:** Sim, sim!

**EX:** Pelo menos no período em que recobre.

**Nós:** Sim.

**EX:** E... hum

**Nós:** Sim, pois. Então, estamos aqui para falar da situação linguística ou sociolinguística de Cabo Verde, que, diga-se de passagem, é uma situação... A situação de Cabo Verde tem... Esta situação tem criado muitas interrogações no seio das comunidades. Não só das comunidades científicas, mas no seio também da população, porque fala-se muito em oficialização, há muitos anos que se fala da oficialização da língua cabo-verdiana.

Gostaria de saber, para si, na sua perspectiva, como é que imagina... Como é que caracteriza a situação linguística de Cabo Verde?

**EX:** Bom, eu chego a algumas conclusões como eu lhe disse e essas conclusões estão todas na minha tese. Não sei se eu me vou lembrar de todas neste momento relativamente à situação sociolinguística de Cabo Verde. Pois, de memória, tentando avançar algumas... Portanto, uma situação de contacto de duas línguas: português e a língua cabo-verdiana que é um crioulo de base lexical, eh, portuguesa. Eh, as línguas, as duas línguas estão numa relação de diglossia. Portanto que eu caracterizo como sendo [uma] diglossia modal visto que há uma clara oposição entre a oralidade e a escrita. O português, o crioulo ou a língua cabo-verdiana, a língua mais falada, mais utilizada no modo oral e o português no modo escrito. Eh, eu acabo, eh... Faço, através da análise dos questionários e das entrevistas e analisando o uso que os meus inquiridos fazem das duas línguas...

**Nós:** Sim.

**EX:** ...seja através dos questionários, seja através das suas redes sociais...

**Nós:** Sociais. Sim.

**EX:** Eu chego à conclusão de que os monolíngues, seja da língua cabo-verdiana, seja da língua portuguesa são residuais eh, e, mas que apesar... Portanto, nós temos um bilinguismo social, uma vez que a maior parte dos falantes cabo-verdianos, eles falam, eles pelo menos compreendem na sua totalidade a língua portuguesa. Eh, eu costumo dizer que não há nenhum cabo-verdiano que, eh, que querendo ver uma telenovela brasileira ou portuguesa se abstenha de ver porque não compreende, não é verdade?

**Nós:** Pois, é verdade. Sim, sim.

**EX:** Compreende. Portanto, se nós adotarmos uma conceção não absoluta de bilinguismo, que era a conceção, eh, de há algum tempo, do século XIX, e que muitos ainda... eh, muitos em Cabo Verde, por exemplo, partem ainda desse dado de que um bilinguismo seria um falante, falar como um falante nativo absoluto às duas línguas...

**Nós:** Pois. Sim.

**EX:** Mas se nós adotarmos uma conceção relativa de bilinguismo, nós podemos dizer que estamos perante eh, bilingues. Até porque Cabo Verde tem uma taxa de alfabetização bastante alta.

**Nós:** Sim, muito elevada.

**EX:** Cerca de 90% ou mais...

**Nós:** Sim. Ou mais. Sim.

**EX:** E esses são todos alfabetizados em português. Portanto, tudo aponta para que haja efetivamente um bilinguismo social, eh, embora o domínio das línguas não seja igual. Portanto, o português... temos um bilinguismo predominante da língua cabo-verdiana na fala e do português na escrita. Eh... Portanto, mas a relação social entre as duas línguas é de diglossia. Se considerarmos desde já a questão do prestígio e das funções sociais que são atribuídas às línguas e também porque a língua cabo-verdiana não está padronizada, nem oficializada. Portanto, em que a língua cabo-verdiana é a língua da oralidade informal e o português da escrita e do formal. Eh, que dizer mais? Eh... (Risos) Eh...

Uma questão muito importante que eu acho no meu trabalho [é] as atitudes dos falantes para com as duas línguas. Portanto, há um... São analisados seis tipos de atitudes dos falantes e o que eu concluí é que... digamos o que relevo neste momento é o facto de realmente o comportamento linguístico ser determinado pelas atitudes. E, portanto, ser importante, como uma medida de política linguística, a questão da mudança das atitudes dos falantes em relação às duas línguas. Porque, por exemplo, em relação ao português, uma das atitudes é alguma rejeição ou não aceitação de que o português possa ter a sua especificidade, eh, em Cabo Verde e uma grande atitude de grande intolerância face ao erro. Na verdade, tudo aquilo que se afasta da norma portuguesa é considerado erro, eh, e inclusive, mesmo que essas maneiras, essas variantes que são consideradas erro possam ser encontradas noutras variedades do português que não o português europeu padrão ou, eh, mesmo... Umhas variedades não padrão do português, ocorrem variantes similares ou mesmo no português do Brasil. Mas enfim, as pessoas ainda têm uma atitude muito normativa relativamente ao português e acham que “português” é português europeu, o resto não presta, o resto é erro e, portanto, muito avesso de um modo geral. É uma variedade de português de Cabo Verde, quando, na verdade, eh, tudo, teoricamente, sabemos que não há outro caminho. [É] uma língua que está afastada do centro, é ensinada como língua segunda por professores cabo-verdianos que aprenderam o português aqui. Portanto os professores vão ser modelos de português e não falantes europeus e além de que... Ou a comunicação social. E, portanto, é isso que acontece com todas as línguas que se dispersam pelo mundo.

**Nós:** Pois!

**EX:** Vamos, eh... vão adquirindo características próprias. Aliás, é interessante porque ao mesmo tempo que as pessoas reivindicam bastante relativamente ao português, quer dizer, são muito ciosas do português como nossa, uma também das nossas línguas, são muito... têm contraditoriamente, digamos assim, têm pouca abertura no sentido de o português, sendo a nossa língua, uma das nossas línguas, também adquirir marcas da nossa identidade.

**Nós:** Pois.

**EX:** Eh, portanto, há tudo isso. Relativamente à língua cabo-verdiana, temos também a questão de, por um lado as pessoas gostarem muito do crioulo, ninguém quer perder o crioulo, toda a gente [diz] “*ah o nosso crioulo, gostamos muito do nosso crioulo*”, etc., mas há atitude contraditória de não a valorizar, não valorizar suficientemente a língua cabo-verdiana e haver algumas atitudes, de um modo geral, estou a falar de um modo geral, relativamente é ela assumir funções socialmente mais valorizadas como por exemplo a oficialização.

**Nós:** A oficialização... está bom. Eh, então acha que...

**EX:** O que... só mais uma notinha...

**Nós:** Sim, sim.

**EX:** Relativamente à diglossia, é o facto de eh, na verdade nós termos concluído, através dos resultados da investigação, que estamos numa diglossia, mas que tem, na qual tem ocorrido alterações, eh, ao longo das últimas gerações.

**Nós:** Sim. Acha que a situação mudou desde eh...?

**EX:** Sim. Não temos...

**Nós:** Desde eh, imaginemos, antes da independência, por exemplo?

**EX:** Não temos, neste momento, uma compartimentalização estanque de funções. Seria, digamos, uma das características primordiais de uma situação de diglossia, mas verificamos mudanças. Por exemplo: a geração da independência, antes da independência (não é?) utilizou a língua cabo-verdiana como grande afirmação de identidade e uma bandeira...

**Nós:** Como arma...

**EX:** Como... exatamente. Para afirmação...

**Nós:** Da identidade. Sim.

**EX:** ...da autonomia, em relação à potência colonial. Eh, a geração, estendendo a língua cabo-verdiana para as situações, para a administração pública, pelo menos no uso oral, não é?

**Nós:** Sim.

**EX:** Quando na geração anterior à minha, não é?

**Nós:** Sim.

**EX:** O português, o crioulo... Não se falava o crioulo, jovens, eh, do liceu e isso eu tenho o testemunho de um dos meus entrevistados para além dos regulamentos internos dos liceus que proibiam ou uso da língua cabo-verdiana. Eh, na verdade eles falavam mesmo entre eles, nos recreios, nos intervalos falavam entre eles em português. A minha geração já utilizou...

**Nós:** O crioulo.

**EX:** ...bastante a língua cabo-verdiana na administração pública. E nós temos a geração atual que está a utilizar a língua cabo-verdiana na escrita. Aquela escrita mais espontânea, que não está submetida à uma atividade escolar, que resulta do uso de uma escrita associada às tecnologias de informação, porque, digamos, o jovem cabo-verdiano, o jovem, o adolescente, digamos não sua necessidade espontânea de escrita passa pelas eh... Pelas novas tecnologias.

**Nós:** Sim, sim.

**EX:** E aí, eh, os jovens estão a usar é a língua cabo-verdiana. Claro que, talvez os seus instrumentos de escritas não sejam melhores porque isto tem uma outra repercussão...

**Nós:** Repercussão. Sim, sim.

**EX:** ... na língua cabo-verdiana que é a questão da descrioulização. Disso podemos falar depois.

**Nós:** Sim, pois. (Risos) Então, segundo o que diz, quer dizer que em Cabo Verde talvez existe um português de Cabo Verde? Que não seja um português que possamos comparar com aquele português europeu que é dito que representaria nesse caso a norma a respeitar quando se fala português?

**EX:** O que eu digo é que tudo aponta para a emergência de um português de Cabo Verde. Aliás, no aspeto, por exemplo, fonético ou fonológico é evidente que nós...

**Nós:** Com certeza.

**EX:** Acho que é evidente que nós não falamos como os europeus.

**Nós:** Com certeza.

**EX:** Não temos as mesmas pronúncias, o mesmo sotaque, a mesma entoação nas interrogativas, *etc.* Portanto, acho que isso é evidente. Mas nisto, os cabo-verdianos... eh, de acordo com tudo aquilo que eu disser é para resultado da investigação que eu fiz! Eles [os cabo-verdianos] aceitam de boa vontade. Aliás, nota-se uma certa aversão. Nós os cabo-verdianos, de um modo geral, temos uma certa aversão, eh, rejeitamos aquele sotaque “coimbrão”, lisboeta.

**Nós:** Sim, justamente.

**EX:** Achamos que é pedante, que é...

**Nós:** Sim, sim.

**EX:** Portanto, de um modo geral. Mas já somos menos abertos a uma... A regras gramaticais que se afastem da norma europeia. Vou lhe dar só um exemplo! Eu não publiquei em livro, mas está na minha tese. Analisei dois fenómenos sintáticos: eh, a realização do sujeito e a concordância verbal.

**Nós:** Ah, sim eu acho que... sim.

**EX:** A questão da realização do sujeito é interessante porquê? Porque nós estamos a todo... A nossa tendência é de realização do sujeito. Mas como é uma regra gramatical do português que de um modo geral não damos muita importância por desconhecimento ou por outras razões, este fenómeno de realização do sujeito, ele não é estigmatizado. Então nós não consideramos erro. E toda a gente, mais ou menos, usa na oralidade, realiza o sujeito. Isso consideramos... Não levantamos questão, não problematizamos.

**Nós:** Pois, sim.

**EX:** Não é verdade? Mas outras questões, por exemplo, como a colocação dos clíticos, algumas regras de concordância que não estão padronizadas no português europeu, mas que são realizadas por outras variedades não padrão. Noutras variedades [?] como o português do Brasil, aí já temos, estigmatizamos e consideramos erro... Portanto...

**Nós:** Sim.

**EX:** Agora, que há uma, que temos toda a possibilidade teórica de ter um português de Cabo Verde, não há dúvida que temos. Não é? Eh, como já disse, ele é aprendido aqui, como língua segunda na maioria dos casos, com, sem falantes portugueses aqui por perto que a gente esteja... Que nos esteja a servir de modelo. Portanto a tendência é essa. Agora em que medida eh, temos já mudanças consolidadas, quais são elas...

**Nós:** Sim.

**EX:** Isso aqui, só estudos dirão.

**Nós:** Só estudos. Sim, sim.

**EX:** Agora, que é preciso fazer, isso é preciso fazer. Porque isso é uma das questões que se coloca ao ensino do português. Os professores estão um pouco perdidos. Porque na verdade, eles próprios já utilizam aquelas formas muitas vezes...

**Nós:** Pois.

**EX:** Não é? E eles não sabem. Ficam assim meio perdidos. Se há coisas que vale... Porque, digamos, se as mudanças já estão consolidadas, não vale à pena estarmos a ensinar aos alunos formas que estão na gramática...

**Nós:** Do português. Sim, sim.

**EX:** ...do português europeu padrão, mas nós já não estão aqui a circular...

**Nós:** Na fala.

**EX:** ...no dia-a-dia. Não é? Aquilo que é preciso corrigir ainda nos alunos, aquilo que já não vale à pena corrigir.

**Nós:** Pois.

**EX:** Então os professores precisam desta referência e precisamos disso também para dar alguma tranquilidade aos professores e aos falantes, porque muitas vezes, também, como eu disse, a questão das atitudes, não é? A nossa variedade de português, se calhar, será única. Mas vale à pena conhecê-la.

**Nós:** Com certeza.

**EX:** Sendo o português também nossa língua, naturalmente que ela vai adquirindo marcas da nossa identidade que não podemos lutar contra elas...

**Nós:** Pois.

**EX:** Não podemos ir contra o uso, não é?

**Nós:** Pois, o uso. Justamente, é isso. Porque se no uso, se na prática as coisas funcionam assim, o que é que podemos fazer para mudar isso? Se a população em geral aceita e pratica o português assim. Pois, sim...

**EX:** Mesmo os falantes cultos, por exemplo. Eles próprios, eh, falam, mas quando vão realizar, realizam... (Risos)

**Nós:** Naquela...

**EX:** Eu já ouvi pessoas na televisão a falar mal da forma como se fala português, mas cometendo os mesmos erros.

**Nós:** Sim, pois. (Risos) Interessante, mesmo! Aquela ideia das atitudes e das representações que fazemos...

**EX:** Exatamente!

**Nós:** ...do falar correto, mas aceitando também aquela maneira de falar que é tipicamente cabo-verdiana.

**EX:** Exato, exato.

**Nós:** Sim, sim. Então é por isso, porque existe, porque... eh, a nova geração está a apelar cada vez mais para a língua portuguesa, [digo] a língua cabo-verdiana, desculpe. Acho que é por isso, é uma das razões pelas quais o governo quer oficializar a língua cabo-verdiana? Porque a população em geral, as atitudes face à língua cabo-verdiana estão a mudar com o tempo?

**EX:** Não sei. Sinceramente não sei e tenho as minhas dúvidas que há alguma mudança profunda de atitudes relativamente à língua cabo-verdiana.

**Nós:** Sim.

**EX:** Eh, no... Bom, duas coisas: nova geração, português e língua cabo-verdiana. Eu acho muito interessante porque temos uma posição de algum sector da população que diz que, eh, as crianças, os meninos não querem aprender português...

**Nós:** Porque não compreendem, porque... sim, sim.

**EX:** Não compreendem. Eu, realmente, não achei. Eu entrevistei, os jovens que eu entrevistei são jovens nas escolas, mas a amostra foi montada de modo muito rigoroso. Digamos que as escolas que eu, pela percentagem das escolas que eu inquiri e dos jovens que eu inquiri naquela faixa etária, ela é representativa dos jovens cabo-verdianos residentes em Cabo-Verde.

**Nós:** Sim.

**EX:** Ok? O que significa que eu não encontrei nos dados uma atitude de rejeição...

**Nós:** Da língua portuguesa.

**EX:** ...desses jovens face à língua portuguesa.

**Nós:** Sim. Com certeza.

**EX:** Não encontrei uma atitude de rejeição. Mas essa questão da norma é importante. Porque, repare, se há esta coerção da norma portuguesa, da norma do padrão europeia, na verdade há mais dificuldade em se assumir esta língua como também nossa. Porque as pessoas querem... digo, entre aspas, não é? As pessoas, há uma coerção no sentido de se falar o português europeu que é quase impossível de se falar. Nem eu falo.

**Nós:** Sim, pois.

**EX:** Nem eu falo o português europeu, nem os professores falam o português...

**Nós:** Nem eu. Nós não estamos aqui a falar o português europeu. Estamos a falar o português de Cabo Verde.

**EX:** Talvez próximo. Nós somos falantes cultos, temos grande experiência de escrita, mas certamente que não estamos a falar o português europeu. Iremos encontrar na nossa fala desvios relativamente à essa norma.

**Nós:** E essa diferença... desculpe interrompê-la. Essa diferença é mesmo gritante quando se vai para Portugal e quando se fala com portugueses nativos... vemos...

**EX:** Exatamente. Eu acho que todos nós já tivemos esta experiência de como às vezes somos incompreendidos, não é?

**Nós:** Essa diferença é mesmo gritante, mesmo. Para nós que somos cabo-verdianos, vemos essa diferença de maneira muito, é mesmo flagrante, mesmo.

**EX:** Portanto, relativamente ao português, nós precisamos desta descontração social relativamente ao português. Não é verdade?

**Nós:** Pois!

**EX:** Falarmos o nosso português. E talvez, se houver uma norma definida do português, uma atitude de menos subordinação ou obrigatoriedade de respeito da norma europeia, as pessoas possam descontrair-se mais relativamente ao uso da língua portuguesa e assumir melhor esta língua. Não é verdade?

**Nós:** Sim, pois.

**EX:** Por outro lado, há a questão da... Portanto, eu não sei se se pode colocar a questão como colocou de que a nova geração quer a oficialização da língua cabo-verdiana. Eles estão em uso. Usam bastante a língua cabo-verdiana. Como eu lhe disse até, estão voltadas para a escrita, mas eh... não sei se, eu já não me lembro exatamente, mas de um modo geral eles acham que deve ser oficializada, a língua cabo-verdiana, mas há uma atitude que associada à oficialização que é a normalização, e aqui é que começa a surgir [os problemas] porque cada um quer a sua variedade.

**Nós:** A sua variante. Sim. Sobretudo o grande o problema é a insularidade, a descontinuidade do território que, eh...

**EX:** A variação dialetal em relação à língua cabo-verdiana.

**Nós:** Sim, pois. Uma forte variação que... Cada variante é associada a uma identidade de cada ilha e depois a pergunta que se coloca é: que variantes vão ser adotadas ou qual variante vai ser adotada? Porque quando se fala de uma língua oficial, não se fala de variedades ou de eh... Fala-se de uma língua oficial e nunca...

**EX:** Exatamente.

**Nós:** Não há diversidade na língua oficial.

**EX:** Na verdade, não sei se já leu, mas a minha posição é que não há condições sociais para se escolher qualquer das variedades como língua oficial. Talvez se isso tivesse sido feito lá nos anos, e dos anos de 1975, ficaria...

**Nós:** No início.

**EX:** Tudo por conta do partido único...

**Nós:** Pois! (Risos)

**EX:** Hoje já não estaríamos nesta discussão.

**Nós:** Neste dilema.

**EX:** Neste dilema. Mas a verdade é que não foi e agora, em pleno século XXI, e digamos que com alguma... Eu acho que, não sei como dizer isto de uma forma que seja... (Risos) Politicamente correta. Embora eu diga isso na minha tese, muitas das medidas tomadas ou anunciadas, porque medidas tomadas são poucas, eh, contribuíram para eh, acirrar mais ou gerar, como se diz aqui na gíria, gerar anticorpos relativamente à língua cabo-verdiana. Eu diria, portanto, em vez de favorecer atitudes positivas face à língua cabo-verdiana, na verdade gerou muitas atitudes negativas, não é? E, portanto, há muita boa gente que não aceita bem as medidas políticas que devem ser tomadas relativamente à língua cabo-verdiana. Agora, nesta última comemoração do Dia Mundial da Língua materna, alguém me disse: *“estas a ver as pessoas já não estão a dizer [que o] crioulo não é uma língua, que não tem gramática”*. Se calhar, pode ser que alguma, depois de alguma discussão pública, pode ser que alguma atitude tenha mudado relativamente a isso, de 2006 para aqui...

**Nós:** De qualquer forma...

**EX:** ..., mas...

**Nós:** ...sabe que as atitudes face à uma língua mudam no longo termo.

**EX:** Exatamente, exatamente.

**Nós:** É no longo termos que as coisas mudam.

**EX:** Sim.

**Nós:** Porque, como dizemos em francês, é “petit à petit” que as coisas começam a ganhar forma, porque, infelizmente não podemos agir sobre uma língua do dia para noite ou da noite para o dia, de hoje para amanhã ou de hoje para a próxima semana. Não é assim que as coisas funcionam.

**EX:** Portanto, na verdade, nós temos relativamente à língua cabo-verdiana, uma atitude clara de aquilo que Labov chama “prestígio encoberto”, não é verdade? Por um lado, a língua é valorizada como língua da afetividade, da cultura, mas por outro já o prestígio, digamos, vai todo para a língua portuguesa.

**Nós:** Para a língua portuguesa. Sim, sim.

**EX:** Temos esta dicotomia.

**Nós:** Sim. Ok. Então quer isto dizer que... eh... Algumas pessoas... A oficialização da língua cabo-verdiana também tem oposição da parte de alguns cabo-verdianos. Certas pessoas se opõem a essa oficialização. O que justificaria? As pessoas falam muito da ausência de normas, não há regras, cada um fala como quer e há também esta questão que já é, à qual já fizemos referência que é a questão da insularidade do território, mas os falantes de Cabo... O que leva uma pessoa a se opor à [sua] própria língua?

**EX:** É. Eh, bom. Duas questões. Para mim são duas questões.

**Nós:** Sim.

**EX:** Uma é, são as atitudes desfavoráveis ou mesmo preconceituosas nalguns casos, eh relativamente à língua cabo-verdiana. Eh, portanto, o crioulo de Cabo Verde não foge, não escapa às atitudes que os falantes de crioulos de um modo geral têm relativamente às suas línguas.

**Nós:** Justamente.

**EX:** Portanto, todos aqueles mitos que nos foram legados e que existiram e, no passado relativamente aos crioulos “*não é uma língua, é um dialeto, não tem gramática, não serve para o pensamento abstrato, não serve para isso, não serve para aquele outro*”. Tudo isso, nós encontramos nas atitudes dos falantes cabo-verdianos relativamente ao crioulo. Claro que têm como base, nós sabemos, a origem do crioulo, língua de escravos. Eu costume... eh, colocando isso de um modo simples para os meus alunos de licenciatura, eu costume dizer: “*claro! Como é que gente que nem sequer é gente e tem alma pode fazer, construir uma língua?*”. Não pode. Tem que falar é uma coisa que não é uma língua. É algo que ainda não é uma língua. Claro, mas eu como ser humano, eu não posso admitir que eu falo uma coisa que ainda não é uma língua. Por isso, seria admitir que eu também ainda não sou um ser humano...

**Nós:** Pois.

**EX:** ...completo. Então, eh, digamos que há esta ambiguidade. Isto, publicamente, tem que ser dito com muito cuidado porque as pessoas podem sentir-se ofendidas e *etc.* Então não é fácil mudar as atitudes, mas há este legado, digamos assim, das atitudes desfavoráveis ou mesmo preconceituosas relativamente à língua cabo-verdiana. Por outro, é a questão da grande variação dialetal por um lado, e por outro, as pessoas serem muito apegadas à sua variedade. Portanto, a questão que sempre se coloca é: vai-se oficializar? Qual crioulo? Vai-se, eh... vai-se ensinar? Qual crioulo? Portanto a questão é esta. Portanto, se a oficialização... Eu acho que é uma medida que pode ser tomada de imediato, é uma questão que pode ser resolvida de forma mais urgente, a questão da normalização ou da padronização é a questão de fundo. Não é? Que as pessoas vão colocando. Eh, e por isso, digamos eu, relativamente a essas duas questões, a minha posição é: que a oficialização deveria ser imediata, não é? Porque com, em termos em que a língua cabo-verdiana seria utilizada como língua oficial na oralidade de modo absoluto, não é? E a língua portuguesa continuaria a ser a língua oficial da escrita até que a questão da normalização da escrita estivesse completamente resolvida.

**Nós:** Por etapas, então.

**EX:** Exatamente. Eh... há um... Eu depois... Há um... Podem perguntar, e muitas vezes as pessoas perguntam, qual seria o efeito prático? Eh, eu costumo dizer, o efeito prático, eu lhe digo isso, defendo isto. O efeito prático imediato não seria de grande monta. Mas o efeito simbólico seria bastante grande.

**Nós:** Com certeza.

**EX:** Porque, para já, as pessoas, eh, desfazia-se um pouco aquilo que é o bicho papão de oficializar a língua cabo-verdiana. Não é? Está oficializada. Ok! Afinal as pessoas dão-se conta que estar oficializada para a oralidade não é nada... (Risos)

**Nós:** Justamente.

**EX:** Não é nada de extraordinário. Portanto, às pessoas significa dar um estatuto à língua, as pessoas perceberem que pode, tem esse estatuto igual ao português como língua oficial, que há esta descontração relativamente ao uso da língua cabo-verdiana nas situações oficiais. Eh, as pessoas não seriam recebidas de forma diferente nas repartições conforme falassem o português ou a língua cabo-verdiana, seriam tratadas por igual, não é? Embora a constituição diga que as pessoas não podem ser discriminadas em razão da língua mas por aí passaria. As pessoas fariam o exercício da escolha livre de uma ou outra língua nas instâncias oficiais e ficaria, cairia um pouco por baixo aquele grande entrave relativamente às medidas de política relativamente à língua cabo-verdiana que é: que variedade vão utilizar? As pessoas querem a oficialização do crioulo de Santiago, querem a oficialização, porque relativamente às pessoas de barlavento, por exemplo, isto é um grande estorvo. É um leque que tem grande estorvo. Relativamente à normalização, que eu digo que é questões, é uma das questões mais melindrosas que se tem à frente. Eh, como eu lhe disse eu entrevistei uns jovens significativos, digamos em número que dá para generalizar as suas posições relativamente aos jovens residentes em Cabo Verde, eh, naquela faixa etária. O que nós observamos é que quando eu cruzo os dados... Não é verdade? Os de Fogo querem o crioulo de Fogo, os de São Nicolau querem o de São Nicolau e, portanto, nós não temos condições sociais para escolher qualquer das variedades. Em se escolhendo uma variedade, teria de ser aquela que não aparecesse como uma imposição de uma maioria. Da Brava, sei lá... Algo assim que não teria, não apareceria, não apareceria uma imposição...

**Nós:** Uma forte oposição. Sim.

**EX:** ...uma imposição maioritária. Portanto, não havendo isso, e nesta situação de grande variedade dialetal, a minha proposta que eu defendo é de se encontrar aquilo que seria um espaço comum entre as variedades e se encontrar as regras obrigatórias...

**Nós:** Um crioulo comum.

**EX:** As regras, variedades, aliás que é uma posição defendida por Calvet, eh na...

**Nós:** Na diversidade, no contexto de contacto de línguas quais as melhores medidas a adotar.

**EX:** Exatamente.

**Nós:** Sim, sim. Com certeza. Então, eh, este é um dos obstáculos que o governo deve ultrapassar para conseguir chegar na oficialização. Há mais obstáculos que se...?

**EX:** Eu acho que essas duas são as fundamentais. Claro que, por exemplo, o ensino demanda questões específicas: formação de professores, materiais...

**Nós:** Sim, sim. Manuais e tal.

**EX:** Demanda a questão de saber que norma ensinar porque penso, julgo eu, se de um ponto de vista linguístico julgo que é, digamos, inquestionável que tanto faz uma variedade ou outra todas são iguais. Todas as variedades são, devem ser igualmente valorizadas, mas a verdade é que eu não imagino Cabo Verde a poder suportar o ensino de nove variedades, produção de material de nove variedades. Eh, suponho que seja impensável do ponto de vista prático. E, portanto, digamos o ensino e a escrita, o ensino da escrita e a utilização como oficial na escrita demanda, eh, uma norma.

**Nós:** Sim. Na verdade, quando...

**EX:** Uma norma compartilhada.

**Nós:** Sim, pois.

**EX:** Eh, uma norma que não seja imposição de uma variedade ou de outra, que... hum...

**Nós:** Sim. Porque de qualquer maneira, hoje em dia, já se vem... Como por exemplo: eu sou de São Vicente, mas vejo que já há algumas palavras do crioulo de Santiago que começam a entrar no uso do crioulo de São Vicente.

**EX:** Exatamente.

**Nós:** Através das tecnologias, através das redes sociais...

**EX:** Exatamente. Aliás, através da música, da televisão...

**Nós:** Sim também.

**EX:** Aliás, eu disse e claramente isto também iria contra aquilo que esta a acontecer *in vivo*, que é a aproximação entre as variedades, não é?

**Nós:** Entre as variantes. Sim, sim.

**EX:** E impor neste momento uma variedade iria contra tudo isto.

**Nós:** Pois.

**EX:** Não acredito que tivesse aceitação.

**Nós:** Sim.

**EX:** Não acredito. Aliás penso que esta questão é o que tem adiado bastante uma... Que os governos tomem uma medida. Porque têm medo de criar, e com razão eu digo...

**Nós:** Sim. Com certeza.

**EX:** ... têm medo de criar este conflito. Não é? Criar este conflito linguístico adotando uma das variedades. E como as propostas têm sido todas no caminho de se adotar uma variedade, não é verdade? E depois temos a proposta do colóquio de Mindelo que propunha a variedade de Santiago. Esta posição foi divulgada, às vezes não claramente explicitada que era uma posição de um colóquio e não do governo...

**Nós:** Pois.

**EX:** Não é? E as pessoas assumiram que isso era um pouco a posição do governo...

**Nós:** Do governo. Sim.

**EX:** ...e digamos mais se... eh, como hei-de dizer? Se, eh... puseram-se contra a língua cabo-verdiana porque... Aliás, em São Vicente, fala-se da oficialização e pensa-se que é da variedade de Santiago. Fala-se do ensino e dizem que é da variedade de Santiago. E, portanto, isto criou muitos anticorpos e muita rejeição.

**Nós:** Pois.

**EX:** Eh, eu ainda há dias estava a dar aulas de, no mestrado, no curso mestrado de ensino do português em Mindelo, eh no fim-de-semana último, e os meus alunos tinham estas ideias muito regadas. E eu digo: “*digam-me um documento oficial de algum dos governos de Cabo Verde que diga que vai ser adotada a variedade de Santiago*”.

**Nós:** Pois. Nunca se disse isso.

**EX:** Não existe. Existe posições de linguistas. Mas...

**Nós:** É como disse na sua tese. [São] sobretudo posições de pessoas individuais que não são baseadas em dados práticos recolhidos na...

**EX:** Exato.

**Nós:** Como foi...

**EX:** Então gerou muitos anticorpos.

**Nós:** Sim. Pois, pois, pois. Eh, porque de qualquer maneira...

**EX:** Não sei se eu respondi à sua questão...

**Nós:** Sim, sim. Era sobre os obstáculos que o governo tinha para...

**EX:** Ah, os obstáculos. Sim.

**Nós:** Também... nisto também consiste um dos obstáculos que é a oposição da população. A população, nela própria, no seio da população como é que as medidas...

**EX:** Exato.

**Nós:** Pouco importa a medida que será adotada, que será tomada, como é que a população, ela vai reagir? Eh, vai criar uma forte oposição porque o povo é que decide. De qualquer maneira o Governo propõe e depois o povo é que aceita ou não. A questão é: será que o povo vai aceitar?

**EX:** É.

**Nós:** Será que o povo não vai aceitar? É por isso que...

**EX:** Portanto. A questão da mudança das atitudes relativamente à língua cabo-verdiana e à língua portuguesa é uma questão de medida essencial de política linguística. Eu costumo dizer, e já disse isso publicamente, que assim como o governo promove a educação para a cidadania, a educação para a SIDA, a educação para a droga, a educação para a saúde, tem de promover uma educação linguística da população. Eu presidi durante algum tempo a Comissão Nacional Para as Línguas [CNPL] ...

**Nós:** Sim, sim.

**EX:** ... que é uma medida que não está considerada porque uma vez que ela é posterior à... E eu fui presidente, fui presidente, a \*\*\* era presidente e depois passei a presidente e nesta comissão que nos tínhamos, uma das nossas missões era propor ao governo medidas de política e nos propusemos, fizemos duas coisas: uma é exatamente isso. Nós propomos ao governo um programa para, de formação, informação e educação para a mudança das atitudes. Não é? Aliás eu refiro a questão das atitudes na minha tese e a necessidade de se mudar estas atitudes. Eh... Mas não conseguimos financiamento, eh, não foi adiante. Outra questão que eu reputo muito importante que nós fizemos foi ouvir os partidos políticos, saber quais eram os seus constrangimentos relativamente à oficialização da língua cabo-verdiana e propusemos ao governo um documento um pouco na linha, eh, que são as bases para a oficialização da língua cabo-verdiana. Eu posso facultar-lhe esse documento se...

**Nós:** Sim. Seria...

**EX:** ...se achar por bem...

**Nós:** Seria de grande utilidade. Sim, sim.

**EX:** Eh, que é um documento em que nos definimos, eh... O quê? Os fundamentos para a oficialização. Porquê oficializar do ponto de vista linguístico, do ponto de vista social, eh, político, porquê oficializar a língua cabo-verdiana e tentamos dar conforto técnico aos partidos políticos. Ouvimos os dirigentes dos partidos políticos: o então primeiro-ministro, o partido da UCID, o partido de eh, o PAICV e ouvimos quais eram os problemas que eles tinham e por isso a questão da norma era uma questão muito candente. Eh, e a questão da variedade, não é? E nós então propomos os termos da oficialização. Portanto em que condições seria oficializada, alguns princípios e lembro-me que um dos fundamentais têm a ver com a oficialização da língua na sua totalidade sem se escolher uma variedade, a questão da escrita e da oralidade e a questão de... Ah!

Da relação com a língua portuguesa. Porque muitos também julgam que a oficialização da língua cabo-verdiana será feita ...

**Nós:** Justamente. Em detrimento.

**EX:** ... em detrimento da língua cabo-verdiana [língua portuguesa]. Então essas questões estão todas acauteladas. Portanto seria uma base para a discussão dos partidos políticos para levarem ao parlamento, para uma iniciativa parlamentar, tendo em vista a oficialização. Ou seja, os partidos adotariam aquela base comum e não teria protagonismo... (Risos)

**Nós:** Sim, sim. Pois.

**EX:** Seria uma iniciativa conjunta e seriam acordados os termos. Claro que eles vão discutir. Podem mudar, podem alterar naturalmente.

**Nós:** Através do debate podemos chegar a um consenso.

**EX:** Através do debate. Mas, fizemos quase que um plano de ação. Um plano não, mas propostas de ação futura.

**Nós:** De ação, sim.

**EX:** Em três momentos: um momento seria a oficialização, um outro seria a preparação de outras questões como a normalização, eh, o ensino, *etc.*, e o terceiro momento que já seria da aplicação das medidas, dos estudos, e dos resultados e dos consensos digamos obtidos na fase 3. Portanto julgo que isso, digamos que em termos de novidade de política linguística, eh, não há, depois da minha tese, das análises que eu fiz, não julgo que tenha mais nada de novo. Ou seja, na política linguística cabo-verdiana. Houve, eu insisto muito nas posições oficiais e na legislação porque na verdade todos fazemos política linguística, não é? Quando vamos à televisão fazemos, mas na verdade só o Estado tem o poder suficiente para agir nomeadamente mudando a Constituição, nomeadamente relativamente ao ensino e essas linhas todas. Então em termos de legislação não apareceu mais nada. Apareceu novamente uma resolução, eu acho que em 2015, mas que retoma a resolução anterior, mas que nunca foi avante e apenas retoma. Não traz nada de novo.

**Nós:** As coisas não estão a avançar suficientemente. Sim.

**EX:** Não traz absolutamente nada de novo, não só porque a outra resolução não teve sequência prática, esta não veio trazer nada de novo. Este documento, “Bases para a oficialização da língua cabo-verdiana”, é que penso que poderá contribuir para alguma mudança se os partidos políticos aceitarem discutir este documento e, na base dele, mudar a constituição oficializando a língua cabo-verdiana. Acho que poderia abrir o caminho para as medidas de política outra, seja relativamente à língua cabo-verdiana, mas sobretudo à língua portuguesa, mas sobretudo em relação à língua cabo-verdiana.

**Nós:** Sim. E o que é impede os partidos de se lançarem neste projeto que é o... Essas bases...

**EX:** Discutir essas bases?

**Nós:** Essas propostas. Sim. Porque é que...? Por que razão?

**EX:** Eu realmente não contactei. Não demos continuidade a esse processo uma vez que, entretanto, chegaram as eleições, a Comissão Nacional Para as Línguas ficou sem condições de trabalhar, acabamos, a própria Comissão permanente acabou por pedir para suspender as atividades enquanto comissão permanente e o governo, eh, atual suspendeu... Suspendeu ou, eh, a Comissão Nacional Para as Línguas. Diz que vai ser feito em outros moldes, mas eu não tenho notícia. Talvez a \*\*\* tenha notícia de digamos o que foi, que seguimento foi dado ou se pensa dar a este documento. Também no governo anterior iniciou-se um projeto, eh, a \*\*\* conhece o documento porque acho que também participou. Participou de modo indireto porque éramos um grupo de três que redigimos, mas foi consensualizado por todo o grupo. Mas ela conhece bem o documento, portanto, eh, e talvez ela saiba que seguimento é que o atual governo pensa dar. E por exemplo, no governo anterior iniciou-se uma experiência de educação bilingue. O governo atual mandou suspender. Não quer nem saber.

**Nós:** Ah! Sim, sim. É verdade. Também tem aquela turma piloto também que faz... eh, o ensino primário... Também que faz...

**EX:** Exatamente. Foi feito, foi replicado em São Vicente com alguma mudança que a experiência recomendou, não é? Por exemplo, aqui em Santiago, tanto que eu sei porque não acompanhei a experiência do Ministério da Educação na qual eu não estava envolvida, eh, aqui em Santiago a experiência foi: cada turma tinha um professor de português e um professor de língua cabo-verdiana. Na verdade, o que nós questionamos é que seria o melhor figurino, uma vez que é impensável que todas as turmas de meninos da escola primária vão ter dois professores. (Risos).

**Nós:** Pois seria... Em termos de... económicos.

**EX:** Até porque não sei nem se pudesse, se podemos chamar a isso uma educação bilingue uma vez que é uma educação em duas línguas.

**Nós:** Pois.

**EX:** Não é uma educação propriamente...

**Nós:** Bilingue. Sim.

**EX:** Bilingue. Dois ensinamentos monolíngues. Eh, mas em São Vicente já a experiência foi outra. Foi com um professor para as duas línguas...

**Nós:** Um professor só. Sim.

**EX:** ... mas eu não tenho resultados oficiais da avaliação do projeto. De qualquer modo, tudo... Nós tivemos... O que eu tenho é contacto com professores dessas experiências e que têm relatado... Por exemplo: a cátedra Eugénio Tavares de Língua Portuguesa que é uma unidade de investigação aqui na Uni-CV, uma criação da Uni-CV e do Instituto Camões, realiza anualmente as jornadas de língua portuguesa, investigação e ensino. E nas ter... Segundas jornadas foi dedicada à educação bilingue e trouxemos professores que fizeram relatos das suas experiências e temos recomendações dessas jornadas relativamente à educação bilingue em Cabo Verde.

**Nós:** Sim. Poderia alargar-se esse modelo ao nível nacional?

**EX:** Na verdade há uma discussão, há algumas propostas interessantes que eu acho que se poderia adotar para a questão... Também é outro documento que eu lhe posso disponibilizar.

**Nós:** Sim. Ok. Segundas jornadas da língua portuguesa!

**EX:** A recomendação das segundas jornadas da língua portuguesa, investigação e ensino.

**Nós:** Ok.

[Longa pausa para tomar nota do que foi dito]

**Nós:** Eh, e de uma maneira prática, que vantagens pode tirar o Governo de Cabo Verde a nível social, a nível económico. Que vantagens pode tirar da oficialização da língua cabo-verdiana na sua opinião? Há vantagens? Ou desvantagens?

**EX:** Eh, eu não sei se há vantagens económicas. Não sei. Talvez não haja nunca, mas eu acho que nestas questões não se pode medir pelas vantagens económicas. Eu acho que há que medir as vantagens sociais e as vantagens sociais eu acho que são importantes. Para já a questão do reforço da identidade. Um dos resultados da minha investigação é que os jovens estão muito inseguros do ponto de vista linguístico. Não é? Manifestam uma grande insegurança identitária, não é?

**Nós:** Sim.

**EX:** Relativamente à questão das línguas, isto afeta a sua segurança identitária e nós sabemos que temos uma sociedade de jovens problemáticos. Não sabemos, eu não sou socióloga, não sei até que ponto é que essa questão não estará, questão linguística, o do reforço da identidade, o reforço da segurança linguística terá ou não a ver com isso. Portanto eu julgo que desse ponto de vista, as vantagens, só há vantagens. Não há inconvenientes de modo nenhum. Económicas talvez não porque o estado vai ter de gastar com a língua cabo-verdiana e não com a língua, e não só com a língua portuguesa. Portanto não sei se haverá. Mas do ponto de vista, até económico eu diria, por exemplo: veja a questão, a grande quantidade de insucesso escolar.

**Nós:** Sim.

**EX:** Portanto, isto é desperdício de dinheiro do Estado, não é? E depois há o custo social. As pessoas falam muito de que as pessoas estão na escola, saem da escola e não sabem falar português. Então se o estado deixar de fingir, de ignorar que os cabo-verdianos têm uma língua materna e que este conhecimento da língua materna é fundamental para a sua competência linguística. A sua competência linguística na língua materna é fundamental para a competência de desenvolvimento da competência linguística numa segunda língua, não é? Se calhar, com uma educação bilingue, adequada à situação de Cabo Verde, se calhar ganharia ou pelo menos não perderia dinheiro que está a fazer em formação, mas que não está a ter sucesso. Portanto, podemos ver a questão de outro modo, não é?

**Nós:** Sim, sim. Com certeza.

**EX:** Portanto, as vantagens económicas poderiam vir por aí, nas poupanças que faria e no sucesso, digamos nos resultados, melhores resultados que teria na alfabetização se fizesse uma educação bilingue com a alfabetização nas duas línguas. Não é? Em que as crianças, eh, digamos, perceberiam que existem dois sistemas diferenciados e na medida do possível tentariam manter esses dois sistemas separados e não estarmos aqui nesta amálgama que eles próprios não sabem, porque não têm consciência na sua língua materna, uma vez que ela não é ensinada nas escolas.

**Nós:** Sim, sim. Pois. E justo para terminar esta fase onde falamos da língua cabo-verdiana, consegue imaginar o futuro da língua cabo-verdiana?

**EX:** O futuro...

**Nós:** Consegue imaginar qual o futuro da língua em Cabo Verde? A língua cabo-verdiana, qual o seu futuro?

**EX:** O futuro pode ir em duas direções, dependendo das medidas de política que forem tomadas e do apoio institucional que lhe for dado. Poderemos ter uma língua cabo-verdiana forte, consolidada, firme, não é? Do seu ponto de vista linguístico, do ponto de vista social. Eh, uma alternativa... Quando eu digo alternativa não é em exclusão, mas em simultaneidade relativamente ao português, não é? Digamos as duas línguas à disposição dos cabo-verdianos, uma língua cabo-verdiana desenvolvida porque havendo oficialização, havendo a possibilidade de acesso a outros contextos, certamente que ela terá mais possibilidade de se desenvolver, não é? Eh, o vocabulário terminológico, registos porque neste momento nós temos só registo informal da língua cabo-verdiana.

**Nós:** Com certeza.

**EX:** Temos um vocabulário limitado porque ele é usado estritamente em casa, em situações informais. Mas acedendo a contextos mais formais e sendo ensinada, sendo usada como instrumento de ensino, certamente que terá que ser desenvolvido terminologia, *etc.* Portanto ela também se desenvolverá e ficará fortalecida. Mas também podemos ter um futuro de, se continuarmos nesta política de deixar andar e aí eu vejo, eu prevejo um mau, uma má evolução...

**Nós:** O panorama não seria o melhor.

**EX:** O panorama não seria o melhor porque, repare, eh, eu acho que está um pouco neste momento a seguir a tendência de todos os crioulos que é descrioulizar-se e aproximar-se do português. Eh, as pessoas, eu digo isso, algumas pessoas dizem e digamos as pessoas de um modo geral rejeitam. *“Ah o crioulo já tem séculos, é o crioulo dos crioulos mais antigos que se conhece, está aqui e como é que agora estão a dizer que corre risco?”* Claro! O tempo, como sabe, é um fator crítico nestas coisas e temos mais gente a ser alfabetizada em português e, portanto, mais gente que ao falar o crioulo que não tem um registo formal, quando falam crioulo tentam aproximar a sua fala do português para poder ser, eh... querendo construir um registo formal...

**Nós:** Sim.

**EX:** ... e isto não tem estudos, não tem estudos empíricos, mas penso que é visível. Basta nós abriremos a televisão e vemos pessoas a falar em língua cabo-verdiana para percebermos que caminhamos para lá.

**Nós:** Sim.

**EX:** E relativamente aos crioulos, isto já sabemos, aliás, sabemos que qualquer língua que não é oficializada, que não é ensinada, que não é escrita, acaba por definhar e morrer.

**Nós:** Sim, pois. Também no sentido oposto também, em Portugal já se começa a notar uma forte presença da língua cabo-verdiana na sociedade portuguesa. Na capital portuguesa, em Lisboa por exemplo, os jovens, mesmo os jovens portugueses já estão a aprender a falar português [língua cabo-verdiana] em relação ao contacto. Por causa do contacto das comunidades. É a língua dos jovens e sabemos que os jovens têm uma forte sobre, na língua... eh... E há uma presença de cada vez, a língua cabo-verdiana está cada vez mais presente. Há cada vez mais falantes nativos portugueses que começam a falar língua cabo-verdiana, como fator de identidade.

**EX:** Exato.

**Nós:** Está a começar a criar um grupo que é comum, entre cabo-verdianos e portugueses em relação ao contacto...

**EX:** Aliás Portugal desenvolveu uma experiência de educação bilingue, crioulo/português. Não sei se tem esta informação...

**Nós:** Não.

**EX:** Não, mas eu posso até dar-lhe o contacto da professora que... é a professora \*\*\* que orientou, digamos, esta experiência de educação bilingue em crioulo/português. Até uma turma veio cá e é muito interessante.

**Nós:** Com certeza.

**EX:** Interessante. Talvez possa lhe fornecer melhor informação, mais contextualizada sobre esta experiência e os resultados. Mas porquê? Porque há muitos estudantes cabo-verdianos, crianças cabo-verdianas que têm o crioulo, o crioulo de Cabo Verde como sua língua materna e o Governo português sentiu essa necessidade de desenvolver esta experiência. Não sei se avançou, se houve generalização ou se não, mas que foi uma experiência bem interessantes, foi.

**Nós:** Ok. \*\*\*?

**EX:** \*\*\*.

[Longa pausa para tomar nota do que foi dito]

**Nós:** E, eh, gostaria agora que, de falar a nível universitário, ao nível da Universidade de Cabo Verde. Eh... A Universidade de Cabo Verde tem uma política linguística? Adotou leis, ou regras ou...

**EX:** Não. Não tem.

**Nós:** ...para o ensino, para...

**EX:** Não. Não tem. Não tem nenhum documento nesse sentido, nenhuma... Nada. Não há.

**Nós:** Nenhum. Aquele documento geral para o ensino, pouco importa o nível de ensino?

**EX:** Não. Para o ensino de línguas, não, não tem.

**Nós:** Ok.

**EX:** Mas há ensino de línguas nos planos curriculares (francês, inglês, *etc.*) mas digamos algum documento orientador da política linguística na universidade de... Não. Aliás, nós, Cátedra, tivemos, sentimos essa necessidade e fizemos um documento relativamente ao português, naturalmente, na sua relação com a língua cabo-verdiana, mas que submetemos à aprovação da Reitoria, mas não tivemos, eh, retorno. Não é?

**Nós:** Ok.

**EX:** Portanto, não tem.

**Nós:** Então as aulas na Universidade de Cabo Verde são dispensadas sempre em português?

**EX:** Seguem o padrão ou deveriam seguir o padrão oficial: serem ministradas em português embora circulem rumores (risos) que alguns colegas meus dizem ter atestado, eh, professores a ensinar em língua cabo-verdiana. O que, digamos, penso que não concorre muito para o desenvolvimento da língua portuguesa. Porque eu imagino que uma educação bilingue em Cabo Verde... Não é? Comece pela, com a alfabetização, as duas línguas, mas que depois, no ensino superior, realmente, por razões económicas, políticas e sociais, os jovens, eh, seja o português, não é?

**Nós:** Sim.

**EX:** Eh... a língua de ensino. Eh, mas na universidade imagino algo do tipo embora eu diga que o modelo tem que ser estudado, desenhado, consensualizado e não na base de palpites. Mas naturalmente que, sendo o português é uma língua de comunicação internacional porque eu não sei quando é que a língua cabo-verdiana poderá ganhar esse estatuto, não é? Eh...

**Nós:** Pois. Sim.

**EX:** Que será muito complicado porque, como diz [Bourdier?] “*as línguas valem o que vale a economia dos seus países*”, não é?

**Nós:** Sim.

**EX:** E eu não imagino quando é que Cabo Verde será assim, um país com um desenvolvimento tão grande que a sua língua materna possa ser uma língua de...

**Nós:** De contacto internacional.

**EX:** De contacto internacional.

**Nós:** Como diz Germano Almeida, “*com o português [crioulo] não saímos de Cabo Verde*”.

**EX:** Com a língua cabo-verdiana...

**Nós:** Eh, com a língua cabo-verdiana, desculpe.

**EX:** Eu acho que ele tem muita razão...

**Nós:** Sim, com certeza.

**EX:** Eh porque realmente não vamos comunicar só uns com os outros, não é? Conosco aqui e com os nossos conterrâneos não diáspora. E, portanto, precisamos sem dúvida nenhuma de uma língua de comunicação internacional.

**Nós:** Sim.

**EX:** Eh, portanto...

**Nós:** O português é que...

**EX:** Portanto... E por isso tudo, eu não concebo muito bem, eh, apesar de ter esta reserva de que o estudo não está feito, não está delineado. Como é que as fases dessa educação bilingue e o papel das línguas e do currículo de cada uma delas... Mas não vejo bem que na Universidade de Cabo Verde ou noutra universidade cabo-verdiana se ensine em língua cabo-verdiana, não é? Até porque os materiais são todos em português, a avaliação é em português...

**Nós:** Com certeza.

**EX:** Isto nem sequer é... Bom.

**Nós:** E também, recentemente o Governo fez um investimento para mudar todos os livros, os manuais e são todos em português.

**EX:** Não. Sim, são todos em português.

**Nós:** Pois. Para o ensino primário, secundário não sei precisamente se para o ensino secundário mudaram-se os livros...

**EX:** Por enquanto é só primeira e segunda classe.

**Nós:** Sim.

**EX:** Os outros estão a caminho.

**Nós:** Sim. Então o governo...

**EX:** Primeira e segunda ou primeira e terceira...

**Nós:** Sim. O Governo já está a fazer investimentos para mudar os livros e continuam os livros em português, então o sistema... Isto quer dizer que por mais alguns anos o ensino...

**EX:** A mudança dos livros não é uma grande mudança de perspectiva. Digamos, a consideração da situação sociolinguística, eh, cabo-verdiana não é algo que se reflita de forma profunda e rigorosa nas novas propostas de manuais ou de programas.

**Nós:** Sim.

**EX:** Eh, eu digo-lhe isso com conhecimento de causa porque inclusivamente eu participei na formação dos professores da primeira classe para o uso desses novos materiais. Portanto não há, por exemplo, eh, algo que se possa imaginar que na primeira classe os alunos tenham um grande período na oralidade para aquisição do português antes de serem confrontados com a alfabetização em língua portuguesa. Não há isso, não é? Ah, faz-se referência a um período em que os professores vão gerindo. Portanto, mas não há uma forte determinação, uma forte orientação, eh, nesse sentido.

**Nós:** Ok. É verdade que hoje em dia há muitos pais que estão a criticar o facto de os filhos chegarem a casa depois do primeiro de aulas na escola primária... *“A minha filha chegou em casa e disse que não compreendia nada de o que o professor dizia”*. Alguns testemunhos de alguns pais que fazem esta análise da parte dos filhos, mas...

**EX:** Não compreendem porquê? Os professores falam em português e eles não entendem, é isso?

**Nós:** Sim. As crianças, sobretudo as crianças...

**EX:** Sim, claro.

**Nós:** Mas de uma certa forma é normal, mas sabemos que na questão da aquisição das línguas as crianças são, têm uma forte capacidade em adquirir línguas. Eu mesmo sou fruto deste sistema educativo que forma... Hoje em dia já falo português, falo crioulo. Não há verdadeiramente uma... é normal termos dificuldades no início mas com o tempo...

**EX:** Sim. Tudo depende das metodologias que forem utilizadas.

**Nós:** Sim. Com certeza.

**EX:** Porque normalmente em algumas camadas sociais, nomeadamente nas mais desfavorecidas, eh, pode ter um efeito bloqueador, sabe?

**Nós:** Sim. Com certeza.

**EX:** Quer dizer, as pessoas ganham esta aversão ao português. Em vez de aceitarem o português, as crianças sentem-se bloqueadas porque ficam perdidas, perdem o seu instrumento de fala, não é? Que não é considerado devidamente no sistema e sentem como que se tivessem obrigação de falar o português, uma língua que afinal não sabem. Não é? E ficam um pouco perdidas e... digamos, sentem... bloqueiam relativamente ao português em vez de se ter um efeito de aceitação das duas línguas, sem constrangimentos, sem hierarquias, sem uma aceitação digamos equilibrada das duas línguas. Não. Às vezes tem-

se este efeito contrário relativamente ao português, exatamente por causa disso. Porque as crianças sentem-se que o português está a impedi-los de falar. (Risos)

**Nós:** Justamente. Falar crioulo, têm a obrigação que é a obrigação...

**EX:** Exato.

**Nós:** Ok. E então, a Uni-CV, quando estabelece relações internacionais é unicamente através da língua portuguesa então?

**EX:** Sim.

**Nós:** Quando estabelece relações com outras universidades ou com outros países?

**EX:** Os protocolos, por exemplo, pode ser que em determinadas circunstâncias haja um em francês e português, mas o português é a língua oficial. Continua sendo a única língua oficial. Portanto...

**Nós:** Então a língua cabo-verdiana na universidade ainda não encontrou o seu devido local ou a sua...

**EX:** Não. Não, porque foi formalmente criado o Instituto de Língua Cabo-Verdiana, mas por aquilo que eu sei, não quero garantir, ainda não saiu do papel. Portanto não tem qualquer existência real. Não é?

**Nós:** Para aquele instituto que faz pesquisas sobre a língua cabo-verdiana, se não estou em erro, é isso?

**EX:** Que deveria fazer.

**Nós:** Que deveria... Ah, não fez?

**EX:** Seria para fazer. Eu disse não tem existência real.

**Nós:** Sim.

**EX:** Portanto, está formalmente criado o Instituto da Língua Cabo-Verdiana. Digamos o conselho da Universidade de Cabo-Verde criou esse instituto, mas que eu saiba... Não é? Faço essa ressalva, não tem existência real. Pelo menos eu não conheço nenhuma pessoa que esteja a trabalhar nesse Instituto, a fazer investigação ou qualquer outra... Portanto não foi...

**Nós:** Ok. Infelizmente...

**EX:** Concretizado, não é?

**Nós:** Sim, sim. Então, e no que toca aos estudantes estrangeiros, há muitos estudantes estrangeiros na Universidade de Cabo Verde?

**EX:** Sim.

**Nós:** Estrangeiros... E como é que eles se adaptam ao sistema de ensino então? Se não vêm de países lusófonos. Como é que se adaptam?

**EX:** Não sei se há muitos estrangeiros, assim, de outras línguas. Eu acho que alguns estrangeiros, eu... Esta informação escapa-me um pouco. Eu não tenho informação sobre, digamos, qual a população estudantil aqui na Uni-CV e qual as suas origens. Não é?

**Nós:** Hum.

**EX:** Mas tenho alguma informação muito superficial relativamente aos estudantes timorenses que vieram de Timor para aprender português e para seguir os seus estudos aqui em Cabo Verde e acho que eles sentiram bastante este problema. Porque afinal vieram para aprender português, mas não estão num meio em que se fala português.

**Nós:** Em que se fala português. Sim, com certeza.

**EX:** De um modo, então contactam com o português nas aulas, mas saindo das aulas toda a vida se passa em...

**Nós:** Crioulo...

**EX:** ...língua cabo-verdiana e mesmo alguns professores, aí também surgiu este problema foi colocado ao que parece por alguns deles, falam crioulo nas aulas. Então senti, acho que deu até, em algum momento estavam a querer desistir e regressar. Não sei como é que isto foi resolvido porque também não tenho esta informação desta parte administrativa e de gestão. Não tenho muita informação.

**Nós:** É verdade. Eh, porque também eu sei que em São Vicente, quando eu fiz a minha licenciatura na Universidade de Cabo Verde, naquela maquete do plano curricular da licenciatura em Estudos Franceses, tínhamos aulas de língua cabo-verdiana que normalmente deveria, era... À aula era dada pela professora \*\*\*...

**EX:** Conheço!

**Nós:** Sim, sim. Então sempre havia... Ela sempre nos propunha: “*vamos fazer a aula 100% em crioulo; é mais fácil*” porque era uma aula de língua cabo-verdiana, mas sempre acabávamos por ir para a língua portuguesa. De maneira muito interessante acabávamos, depois voltávamos para a língua cabo-verdiana e depois... Havia dias em que a aula era 100% em português e eram situações interessantes, mas o que é preciso ressaltar neste caso é que a Universidade de Cabo Verde também já propõe aulas de língua cabo-verdiana na formação.

**EX:** Sim. Desde sempre. Eu... Desde o curso de formação de professores que há aulas. Desde o primeiro curso de formação de professores que há aulas de língua e linguística cabo-verdiana no plano de estudos do curso de Estudos Cabo-Verdianos e Portugueses. Desde o primeiro.

**Nós:** Sim, sim. É Verdade. Então tem aquela formação também de professores de estudos linguísticos, estudos cabo-verdianos e portugueses também para a formação...

**EX:** Exatamente!

**Nós:** Sempre foi, a língua cabo-verdiana sempre esteve presente no ensino superior de qualquer maneira.

**EX:** Exatamente.

**Nós:** Sempre esteve presente.

**EX:** Sempre esteve presente. Como objeto de... Como disciplina e como objeto de estudo.

**Nós:** Olhe, não tenho mais perguntas para fazer. Gostaria de agradecer imensamente pela sua disponibilidade.

**EX:** De nada.

## Annexe 4 - Transcription de l'entretien avec l'enseignante Z

**Interviewée** : Enseignante Z (intervient à l'Université du Cap-Vert)

Entretien réalisé le 16 mai 2018 à Mindelo, au département de Sciences humaines et sociales de l'Université du Cap-Vert.

**Disposition spatiale** : dans le bureau de l'interviewée, assis côte à côte dans un coin de table.

**Débit de parole** : moyen

**Durée** : 34 minutes et 17 secondes

---

**Nous** : Aujourd'hui on est le 15 mai 2000...

**Enseignante Z (désormais « EZ »)** : Seize !

**Nous** : Seize ! Oh là, je suis en retard. On est le 16 mai 2018...

**EZ** : Oui.

**Nous** : J'ai en face de moi \*\*\* qui est enseignante à l'Université du Cap-Vert. Bah, je ne vais trop, trop m'étaler parce que je préfère que ce soit à elle de se faire une petite présentation.

**EZ** : Oui. Voilà, donc \*\*\*, enseignante à l'Université du Cap-Vert depuis... Depuis sa formation, sa création en 2006, mais même avant la création de l'Université du Cap-Vert j'ai enseigné dans l'ancien Institut de l'éducation. Donc cela fait 18 ans que je suis dans l'enseignement supérieur public au Cap-Vert.

**Nous** : D'accord !

**EZ** : J'enseigne... J'ai une maîtrise en... D'abord j'ai une licence, une maîtrise en français langue étrangère, de didactique, puis j'ai un master de français langue étrangère aussi, euh, enseignement du français sur objectifs spécifiques plus précisément. J'ai un doctorat en sciences de l'éducation, spécialité didactique du français sur objectifs spécifiques.

**Nous** : D'accord ! Ok ! Euh... Donc ce qui fait un sacré parcours, quand même. (Rires) Et puis, euh, c'est quand même honorable de faire de longues études. Euh, mais vous savez, aujourd'hui on est là pour parler surtout du Cap-Vert, pour parler de sa situation linguistique surtout et comment, en fait, l'université, elle est... Comment l'université, elle gère cette situation. Enfin, comment l'université, plutôt, comment elle s'adapte à la situation linguistique du Cap-Vert. Donc, est-ce que... au Cap-Vert on sait qu'on parle portugais, on parle créole ou, soit langue capverdienne...

**EZ** : Langue capverdienne.

**Nous** : Plutôt ! Euh, comment l'université elle se place par rapport à, en fait, à ces deux langues ? Est-ce qu'il y a des enjeux qui sont pris en compte ou pas ? Est-ce que l'université s'est déjà posé la question ? Est-ce qu'il faut s'adapter ou pas ?

**EZ :** Oui. Disons que la langue officielle d'enseignement du, de l'Université du Cap-Vert c'est la langue portugaise. Mais, étant donné que la langue capverdienne, euh, comme vous le savez, est la langue que tout le monde utilise hein, c'est la langue nationale, il y a certaines formations, euh, qui, euh, où on privilégie l'enseignement de la langue capverdienne. Par exemple les formations en langue française, portugaise et anglaise ont une discipline de langue capverdienne, justement pour, euh, pour essayer d'introduire la langue capverdienne petit-à-petit dans le système. Euh... Pour l'instant, c'est vrai que les choses ne sont pas très claires. Parce que, je dis que la langue capverdienne fait partie de ces trois formations, mais, euh, j'ai remarqué aussi que, dernièrement, la place que la langue capverdienne occupait dans le système a légèrement diminué.

**Nous :** Par rapport à avant ?

**EZ :** Par rapport à avant !

**Nous :** C'était comment avant, du coup ?

**EZ :** Euh... Comment dirais-je... Parce qu'on est en train de... Comment dirais-je... De changer certaines disciplines...

**Nous :** Oui.

**EZ :** Non, pardon ! J'essaie de me rappeler...

**Nous :** Oui, oui ! Prenez votre temps. Il n'y a pas de problème.

**EZ :** Oui ; oui ! Euh, comment dirais-je... Oui, toutes ces formations en première année, ont une, ont la discipline de, euh, langue capverdienne. Oui, c'est cela. Ça y est ! Je m'y retrouve. Avant il y avait « *Langue capverdienne* », euh, c'était une discipline, « *Langue capverdienne* », et maintenant c'est « *Langue et culture capverdienne* ». C'est-à-dire que la place que la langue capverdienne occupait maintenant a diminué. Parce que maintenant il faut partager avec, euh, culture capverdienne aussi. Et l'année dernière, par exemple, deux professeurs ont pris cette discipline. La moitié, euh, un professeur a pris, donc, langue capverdienne...

**Nous :** Langue capverdienne. Oui.

**EZ :** ...deux heures par semaine et l'autre professeur a pris deux heures pour la culture. Avant, non ! Avant c'était quatre heures pour langue capverdienne et maintenant, c'est pour cela que je dis que la place est réduite maintenant. Elle a diminué.

**Nous :** D'accord.

**EZ :** Donc, au lieu d'augmenter, au lieu de développer le, euh, cette...

**Nous :** Cette discipline...

**EZ :** Cette discipline, c'est le contraire qui s'est passé.

**Nous :** D'accord. Donc, l'université, en fait, en quelque sorte, elle est en... Enfin, cela prend le sens contraire. Au lieu de, euh, d'accorder plus d'importance et de développer la langue capverdienne, pour que cela aille, en fait, en direction des envies du gouvernement justement, qui parle... En ce moment il y a un grand débat qui traîne depuis quelques années...

**EZ :** De toute façon, euh, par exemple la rectrice elle est d'accord qu'il faut donner beaucoup d'attention à la langue capverdienne, mais, récemment, euh, on a fait une révision des plans curriculaires et on s'est rendu compte que finalement langue capverdienne, donc, a réduit sa place...

**Nous :** C'est le contraire qui se produit.

**EZ :** Enfin, elle a réduit... On a réduit la place qu'elle occupait dans le système. Mais de toute façon, euh... La langue, l'université est ouverte aux langues en général. Par exemple, euh, nous avons donc une formation langue portugaise, langue française, langue anglaise, mais nous avons aussi, euh... Par exemple un lecteur d'espagnol qui fait des cours d'espagnol. Euh, on a fait et on fait aussi des cours de chinois. Il y a un institut, euh, chinois. Donc, ici [à Mindelo] on ne l'a pas encore installé, mais à Praia l'institut est installé et on fait des cours de langue et culture chinoise.

**Nous :** À l'université !?

**EZ :** Oui.

**Nous :** D'accord. Et cela comme complément pour les formations, c'est cela ? En langue ? Pour les étudiants en langue ?

**EZ :** Oui, oui. Pour l'instant c'est, euh, c'est un petit peu, euh, enfin, c'est informel. C'est pour les gens qui, tous les gens hein, tout le monde. Même la société en général qui veut apprendre la langue chinoise. Surtout que le gouvernement a introduit maintenant l'enseignement du chinois dans le secondaire. Donc, ce sont les professeurs de l'institut, euh... J'essaie de me souvenir le nom... Institut Confúcio.

**Nous :** Oui.

**EZ :** Oui. Ce sont les enseignants de l'institut Confúcio qui préparent les enseignants pour le secondaire.

**Nous :** D'accord.

**EZ :** Et apparemment cela marche très bien.

**Nous :** C'est tant mieux alors. Euh, et par rapport au cours, euh, si on parle un peu plus dans les détails les détails du cours de « *Langue capverdienne* » qui est devenu [un cours de] « *Langue et culture capverdienne* », est-ce que, euh, dans ce cours-là, spécifiquement, est-ce qu'on peut, par exemple, faire cours en créole ?

**EZ :** Oui, bien sûr.

**Nous :** Est-ce que l'usage du créole est toléré ?

**EZ :** Ça je pense que Mme \*\*\* sera...

**Nous :** Oui, justement.

**EZ :** Mieux placée pour vous l'expliquer. Euh, c'est elle qui fait le cours...

**Nous :** Qui fait le cours ?

**EZ :** Oui.

**Nous :** Bon, c'est tant mieux.

**EZ :** Oui, oui. C'est elle qui fait. Bon l'année dernière elle a pris seulement la partie langue capverdienne, mais cette année elle a décidé de prendre le tout. Euh, langue et culture capverdienne. Mais elle peut bien sûr faire le cours en langue capverdienne puisque c'est... La même façon qu'on fait, euh, le cours de portugais en langue portugaise, donc les cours de langue capverdienne doivent être faits en langue capverdienne aussi.

**Nous :** C'est pareil pour les cours de français.

**EZ :** Bien sûr. Voilà !

**Nous :** Ok, d'accord. Mais, euh, enfin, contrairement aux autres cours qui dans leur totalité sont faits, euh, en portugais.

**EZ :** En portugais !

**Nous :** Ou en français selon les formations...

**EZ :** Ou en anglais, oui.

**Nous :** Euh, donc, mais est-ce qu'on peut considérer que l'université, euh, est-ce qu'on peut considérer qu'elle est bilingue ? L'université est-elle bilingue ? Ou monolingue avec un peu de créole ? Dans sa globalité est-ce que c'est le portugais qui domine, j'imagine...

**EZ :** Oui, oui.

**Nous :** Mais est-ce que, par exemple, si un enseignant, il décide de faire un cours en créole par exemple, un cours de, euh, je ne sais pas...

**EZ :** Non, non, non !

**Nous :** Normalement c'est stipulé comme quoi c'est...

**EZ :** Non, ce n'est pas accepté. A moins que ce soit le cours de langue capverdienne. Si non, non !

**Nous :** D'accord.

**EZ :** Bon, cela n'empêche pas qu'un enseignant donne un exemple en langue capverdienne de temps en temps, pour faire passer une idée, une connaissance, mais si non, non ! C'est langue portugaise.

**Nous :** Donc, l'usage de la langue capverdienne c'est, euh, il est toléré uniquement dans le cours de langue capverdienne. Si non, dans les autres...

**EZ :** Hum

**Nous :** Ok ! Mais, euh, mis à part cette question de langue, en fait l'université du Cap-Vert elle établit aussi, elle a beaucoup de, euh, de relations internationales, diplomatiques internationales et c'est surtout en portugais que... Euh...

**EZ :** Oui.

**Nous :** Ces relations sont établies ?

**EZ :** Oui, oui.

**Nous :** Avec, euh, imaginons la lusophonie c'est ça ?

**EZ :** Oui. En portugais quand il s'agit de la lusophonie, en français pour les partenaires francophones et anglais pour les partenaires anglophones.

**Nous :** D'accord.

**EZ :** Mais, c'est-à-dire que, euh, disons que la langue officielle, quand même, c'est le portugais. Cela reste le portugais.

**Nous :** D'accord. En ce qui concerne les étudiants étrangers, comment... Est-ce qu'il y en a beaucoup ici dans notre département ? Est-ce qu'il y a un recensement ?

**EZ :** Euh, non. Ici on a un étudiant, euh, d'un pays anglophone...

**Nous :** Oui...

**EZ :** Qui fait de l'anglais et justement il a des difficultés dans les autres matières parce que c'est un cours d'anglais, une formation dans...

**Nous :** En anglais ?

**EZ :** En anglais, mais il y a plusieurs disciplines qui sont [enseignées] en...

**Nous :** Portugais.

**EZ :** En portugais. Donc quand c'est comme cela, les étudiants étrangers ont [beaucoup] de difficultés pour suivre. Et à Praia, je sais qu'on a organisé un cours de portugais pour les étudiants étrangers. Par exemple nous avons des étudiants de Timor-Leste

**Nous :** Oui.

**EZ :** Nous avons des étudiants de, euh, de quelques pays d'Afrique anglophone. Donc, on a organisé, euh, des cours de portugais pour eux.

**Nous :** D'accord. Parce que, euh, d'après, euh, ce que j'ai, quand j'ai interviewé, euh, Mme \*\*\* aussi, elle a, elle m'en a parlé justement de ces étudiants qui sont venus au Cap-Vert afin d'apprendre le portugais, d'utiliser le portugais. Mais, apparemment, il y a eu un petit souci parce qu'en fait le portugais [était présente] uniquement à l'université...

**EZ :** À l'université, oui !

**Nous :** Parce qu'une fois en dehors de l'université le portugais, il était quasiment inexistant...

**EZ :** Voilà ! Ils ont plus de facilité à apprendre la langue capverdienne...

**Nous :** Voilà ! C'est cela.

**EZ :** ...parce qu'ils sont dans la rue avec des Capverdiens, que le portugais qui est, euh, utilisé seulement à l'université. C'est vrai.

**Nous :** Oui. Cela montre à quel point la langue capverdienne, en termes d'usage, elle domine le portugais...

**EZ :** Bien sûr !

**Nous :** ...largement dans notre pays.

**EZ :** Et même dans la classe, bon, le professeur parle portugais dans la classe, mais je suis sûre qu'il y a plein d'étudiants qui parlent créole. Par exemple, j'ai fait des réunions avec des étudiants, euh, pour, euh, savoir s'ils avaient des problèmes, *etc.*, et il y en avait un qui ne

parlait qu'en langue capverdienne. Il refusait de parler portugais : « *Oh je ne sais pas parler portugais, alors je parle...* » Je me demande comment il fait dans les autres...

**Nous** : Dans les autres matières ?

**EZ** : Dans les matières... Oui !

**Nous** : D'accord. Mais c'est un Capverdien ?

**EZ** : C'est... Oui, un Capverdien qui fait de l'éducation physique.

**Nous** : Alors là...

**EZ** : Et il refusait de parler, euh... Il commençait, je lui disais : essaye, parle en portugais. Il commençait et après « *Ah non, Madame, je vais parler créole* ».

**Nous** : Cela se doit à quoi, à votre... ? Dans votre, à votre avis quelle serait la raison pour laquelle il éprouve ce...

**EZ** : Peut-être parce qu'il ne se sent pas capable de tenir une conversation en...

**Nous** : En portugais !

**EZ** : ...en portugais. Peut-être parce qu'il trouve que c'est plus simple. Il avait peut-être peur de ne pas arriver à m'expliquer exactement ce qu'il voulait dire. Euh, ce sont ces raisons-là que j'imagine.

**Nous** : D'accord. Cela arrive souvent de trouver...

**EZ** : Non !

**Nous** : C'est particulier ?

**EZ** : Oui. Non, cela n'arrive pas souvent. Parce que moi, j'ai l'habitude même dans la cour je leur parle en portugais. Bon, il y a toujours, il y en a toujours qui me répondent en créole, mais moi j'ai tendance à parler portugais avec eux dans la cour, quand je vais dans leur salle de cours aussi je leur parle en portugais... Bon, de temps en temps ils insistent, donc, bon, je réponds aussi en langue capverdienne de temps en temps, mais, euh, voilà... Euh... Lui, bon, il l'a fait avec moi dans une réunion quand il devrait parler portugais, mais je suis sûre que même dans la, dans les cours il y en a qui doivent parler créole.

**Nous** : D'accord. C'est quand même assez particulier. C'est drôle quand même... Parce que, euh, on voit souvent des sentiments de, des gens qui refusent de parler, euh, créole, enfin le portugais...

**EZ** : Oui.

**Nous** : Parce qu'ils disent qu'ils ne parlent pas portugais alors qu'on est dans un pays lusophone et...

**EZ** : Oui.

**Nous** : ...il y a tout un parcours académique qui se fait...

**EZ** : Et c'est pour cela que nos étudiants, par exemple quand ils, euh, rédigent un mémoire ou un simple travail à rendre il y a plein, plein, plein d'erreurs. Parce que, euh, ils ne sont pas habitués. C'est seulement pendant le cours et encore... Donc ils ont plein de difficultés pour rédiger, pour parler... Bon, pour parler c'est plus simple. Donc, pour rédiger c'est

vraiment une catastrophe. Tout le monde se plaint. Tous les professeurs se plaignent de, euh, des erreurs que les étudiants commettent.

**Nous** : D'accord.

**EZ** : Ils écrivent une petite page et il y a plein d'erreurs. Et ici aussi... On a organisé à Praia des cours de portugais pour les étudiants capverdiens aussi, parce qu'on a remarqué qu'ils font plein d'erreurs, donc pour, en essayant d'améliorer leur niveau. Et ici aussi on a, on voulait organiser cela. Moi, je l'ai même proposé pour voir si, euh, s'ils s'habituent, s'ils élèvent leur niveau parce que... Après, bon, pour les étudiants de français, c'est normal, ils vont travailler disant en français, donc cela ira. Mais pour un prof d'Éducation physique par exemple, ou un prof de Sciences de l'éducation, il faut quand même qu'il maîtrise la langue portugaise. Mais en ce moment c'est une catastrophe.

**Nous** : C'est quand même drôle parce qu'après on se pose la question : quelle langue les étudiants capverdiens maîtrisent le mieux à l'écrit, alors...

**EZ** : Oui !

**Nous** : Parce que s'ils éprouvent autant de difficultés à l'écrit en langue portugaise, alors...

**EZ** : Les langues étrangères, c'est... N'en parlons pas... C'est vraiment, euh...

**Nous** : Oui, voilà ! En fait après on se pose la question quelle est la langue dominée en fait ? Quelle langue ils dominent le mieux, en fait, à l'écrit ? Puisque même si pour le portugais c'est... Ils ont des difficultés.

**EZ** : Oui. Non, c'est un vrai problème. Je ne sais pas comment est-ce que... Et c'est de... C'est chaque fois pire, j'ai l'impression. Les étudiants que j'avais l'an... Mais cela, c'est partout. Euh, l'année dernière, par exemple, j'avais des étudiants qui étaient déjà un peu faibles et maintenant je trouve que c'est pire. C'est en descendant.

**Nous** : D'accord. Apparemment c'est une tendance un peu partout parce que...

**EZ** : Oui, c'est vrai aussi.

**Nous** : D'après les personnes que j'ai interviewées, surtout [celles] qui sont liées au milieu académique, c'est une tendance apparemment... Les causes peuvent-être variées de nos jours parce qu'en fait, euh, avec les mass-médias, *etc.* Enfin, le, euh, aujourd'hui les technologies, enfin, il y en a, elle se présente... La technologie se présente sous diverses formes...

**EZ** : Hum...

**Nous** : ...du coup il y a plusieurs causes possibles, plusieurs façons de, euh, d'influencer les jeunes. Surtout les textos, la télé, internet, les portables, euh... Enfin, on peut trouver plusieurs sources...

**EZ** : Oui. Et puis je pense que l'enseignement général a besoin d'une grande réforme, une grande, euh... On fait des réformes, mais je... Il faut vraiment, il faut faire vraiment une révolution.

**Nous** : Pour aller au-delà.

**EZ** : Oui. Une grande révolution pour, euh... En essayant de changer cet état des choses qui n'est pas, c'est pas...

**Nous** : Même... Je pense aussi... Il faut aussi une adaptation. Parce que le monde, depuis en fait, on va dire depuis les années 2000, il a tellement évolué que, euh, et on a... Des fois on a l'impression que l'enseignement ne suit pas, en fait.

**EZ** : Hum.

**Nous** : On a l'impression qu'on a quand même dix, quinze ans de retard par rapport à...

**EZ** : Oui. C'est vrai, oui.

**Nous** : ...à l'état actuel des, euh, des sociétés, des technologies... On a l'impression que...

**EZ** : C'est vrai. Par exemple au lycée, j'ai des collègues qui me disent qu'il y a des... Pas tous, mais il y a un groupe d'élèves qui sont plus avancés. Quand ils arrivent avec telle ou telle matière, certains élèves ont déjà fait leur petite recherche, ils savent déjà tout sur la matière. Donc, maintenant il faut que le prof du XXI<sup>ème</sup> siècle soit vraiment, euh, fort, soit vraiment, euh... Et beaucoup plus de connaissances au niveau technologies à différents niveaux pour pouvoir accompagner. Si non, ce n'est pas la peine.

**Nous** : Et aussi pour surprendre les étudiants. Parce qu'après, souvent...

**EZ** : Oui, voilà ! Justement.

**Nous** : Voilà. Parce que si on arrive avec quelque chose de déjà connu, euh...

**EZ** : Oui.

**Nous** : ...cela perd déjà tout le charme de, euh, d'un cours...

**EZ** : Oui, bien sûr !

**Nous** : Surtout pour ceux qui font des cours de langue, c'est qu'avoir recours à des documents authentiques... Des fois si c'est déjà connu, euh... C'est consacré à la surprise, cela attire plus l'attention de l'étudiant, mais, euh... Ou de l'élève...

**EZ** : En langue, bon... Je pense ce n'est pas trop... Quand je parle des collègues, bon, ce sont des collègues en général, des autres matières. Parce qu'en langue je ne crois pas quand même que ce soit trop grave, disons.

**Nous** : D'accord.

**EZ** : Parce qu'en langue, bon, euh, ce qui est plus intéressant dans un cours de langue c'est justement la maîtrise de la langue, la, l'aisance, et cela je pense que, euh, ils ne pourront pas l'avoir, euh... À moins que ce soit quelqu'un qui écoute beaucoup, qui parle et qui essaie d'apprendre la langue à travers les nouvelles technologies et qui fasse vraiment beaucoup d'efforts. Cela je pense que c'est plus grave quand il s'agit d'autre chose. Par exemple : sciences naturelles, euh, la biologie, je ne sais pas moi...

**Nous** : Oui.

**EZ** : Là ils auront vraiment des connaissances avant le prof. Mais en langue je pense que non. Ce n'est pas... (Rires)

**Nous** : D'accord. Et pour revenir, euh, à la langue capverdienne, en guise de conclusion de cette petite discussion, euh, comment imaginez-vous, en fait, la langue capverdienne ? Quel est, quel avenir vous imaginez pour la langue capverdienne à l'université ou dans la

société en général ? Est-ce que vous pouvez imaginer, en fait, comment... Ce que l'avenir garde, en fait réserve pour la langue capverdienne ? Du moins, aussi à l'université.

**EZ :** Moi, ce que je pense c'est que, euh, d'abord il faut avoir, euh... D'abord il faut qu'on travaille au niveau institutionnel. Euh, il y a beaucoup de personnes qui sont contre l'officialisation de la langue capverdienne parce qu'ils disent qu'avec l'officialisation on ne parlera plus le portugais et que, bon, le capverdien ne nous mène nulle part. Moi, je ne suis pas de cette opinion-là. Au contraire, je pense que si on officialise la langue capverdienne, qu'on l'enseigne dans les écoles avec toutes les... En y respectant les règles d'enseignement, qu'on essaie d'apprendre à écrire, parce que, par exemple sur les réseaux sociaux, on voit que tout le monde veut écrire la langue capverdienne, mais ils écrivent de façon incorrecte. Par exemple, quelqu'un écrit, euh... J'ai... Il y a un mot, par exemple, auquel je pense : c'est le mot « *musim* ». Il y en a qui écrivent avec deux « s », il y en qui écrivent avec un « s », il y en qui écrivent avec un « c » cédille... Euh, je ne sais pas si j'ai déjà vu d'autres, mais au moins trois...

**Nous :** Formes différentes...

**EZ :** Trois façons, oui. Donc, je pense que si on enseigne avec toutes les règles, euh, qu'on développe vraiment l'enseignement de la langue capverdienne, je pense qu'on aura beaucoup plus à gagner que si on la laisse comme cela, comme actuellement...

**Nous :** Oui.

**EZ :** Parce que là il y a une certaine confrontation entre la langue portugaise et la langue capverdienne. Beaucoup ne veulent pas bien apprendre la langue portugaise parce qu'ils disent qu'ils disent « *ce n'est pas notre langue* ». Mais en même temps, ils ne maîtrisent pas la langue capverdienne à l'écrit, par exemple.... Alors, moi, je pense que si on officialise la langue capverdienne et qu'on travaille sur l'enseignement pour que ce soit vraiment un enseignement de qualité et qu'on fasse la même chose avec le portugais, qu'on travaille bien aussi l'enseignement de la langue portugaise, je pense que ce serait mieux. Parce qu'il faut faire une sensibilisation : expliquer que la langue portugaise est une langue internationale, que c'est une langue qu'on peut utiliser pour communiquer avec, euh... Il y a quand même pas mal de personnes qui parlent portugais dans le monde, donc on peut communiquer avec les pays lusophones et, euh, dans le monde. Donc, faire une sensibilisation, euh, développer l'enseignement du portugais, faire la même chose donc avec la langue capverdienne, mais officialisée. Je pense que ce sera beaucoup mieux comme cela. Quant à l'avenir... Bon, si on fait tout cela, moi je pense la langue capverdienne aura de l'avenir. Parce qu'il faut la valoriser quand même. Parce que la majorité dit : « *ah, je, moi je suis contre l'officialisation ; je ne veux pas écrire en capverdien ; je ne veux pas parler en capverdien* ». Il y a beaucoup de capverdiens qui disent cela. Moi, j'ai déjà entendu. Je ne [suis] pas rentré dans de vives discussions, mais j'ai déjà entendu. Mais je pense que si on laisse une bonne place à la langue portugaise et qu'on développe la place, qu'on valorise la place de la langue capverdienne, je pense que cela ira beaucoup mieux.

**Nous :** Je suis d'accord. Surtout dans l'aspect où, en fait, au Cap-Vert on voit que le portugais et la langue capverdienne ont... Ce sont des langues qui ont chacune une place bien distincte en fait, et qui remplissent des rôles bien distincts et que l'une ne saura jamais remplacer l'autre.

**EZ :** Voilà ! C'est ce...

**Nous :** Et du coup, c'est pour cela que pour des gens, quand on parle d'officialisation, les gens pensent qu'on est contre la langue portugaise, qu'on veut bannir la langue portugaise et alors que c'est plutôt le contraire... On veut vraiment équilibrer les choses...

**EZ :** Bien sûr !

**Nous :** On veut donner, attribuer une place... Déjà c'est la place de la langue capverdienne, on est dans la société, on la voit...

**EZ :** Exactement.

**Nous :** On ne peut pas nier cela.

**EZ :** Eh oui.

**Nous :** Justement. On veut juste rendre les choses plus claires, en fait.

**EZ :** Exactement.

**Nous :** Juste dire : voilà, en fait la langue capverdienne elle sert à cela, c'est cela et cela. Voilà son rôle, tout simplement. Mais les gens, en fait, d'après... Euh, j'ai fait, j'ai déjà fait presque 300 questionnaires et j'ai entendu des propos un peu plus ou moins choquants que d'autres...

**EZ :** Oui, oui.

**Nous :** ...concernant la langue. Mais ce sont surtout des propos qui viennent de gens, de personnes qui n'ont pas forcément une formation en langues, de gens qui ne connaissent pas vraiment les lois ou la politique linguistique de notre pays, en fait... Et du coup ce sont plutôt des avis qui ne sont vraiment pas fondés du tout, qui n'ont vraiment...

**EZ :** Exactement. C'est pour cela que je n'aime pas rentrer dans de grandes discussions avec certaines personnes parce que... Bon, je sais que cela ne vaut pas la peine, finalement.

**Nous :** Parce qu'après, quelqu'un par exemple qui... Pour nous qui sommes du domaine des langues et pas que, tous ces gens, toutes ces personnes qui travaillent autour de la langue, la culture, *etc.*, ils ont, on peut voir facilement comme quoi si on veut officialiser une langue, on peut le faire. Mais, cela ne veut pas dire non plus comme quoi on est contre dans notre opinion. Parce qu'on sait que, comme dirait Germano Almeida, « *avec créole on ne sort pas du Cap-Vert* ». On peut sortir du Cap-Vert, on peut aller au Brésil, on peut aller en Angola, au Portugal, *etc.*, partout. Mais cela, uniquement avec le portugais.

**EZ :** Hum. Exact.

**Nous :** Mais après, en termes de communication, de vivre dans le pays, en fait on a besoin du créole. Parce qu'on voit cela avec les touristes, les gens qui viennent de l'étranger et qui décident de se fixer ici, ils parlent parfaitement créole. C'est l'exemple, par exemple des Chinois.

**EZ :** Oui.

**Nous :** Les Chinois, ils parlent créole, mais ils ne parlent pas portugais. La question qu'il faut se poser c'est : pourquoi ? Parce qu'en fait c'est le créole, il a un rôle que le portugais ne remplira jamais.

**EZ :** Exactement.

**Nous :** Et le portugais également, il a un statut que le créole ne remplacera jamais aussi. Donc, euh, il faudrait que, comme vous disiez, il faudrait investir dans la formation aussi de la population.

**EZ :** Exactement.

**Nous :** Faire circuler des informations. Voilà, en fait. Qu'est-ce que l'officialisation ? Qu'est-ce que cela veut dire en fait ? Parce que les gens, ils parlent d'officialisation et ils se disent « *oui, on va nous imposer une variante ; on va nous obliger de parler le créole du sud* » ...

**EZ :** Oui. Cela est un autre problème. Parce qu'on dit « *ah, parce qu'on va prendre le créole de Santiago* ». Même avec l'alphabet on dit « *ah, parce que c'est un alphabet* » ... Par exemple : comme on écrit « kaza » avec un « k » et un « z » ils disent « *ah, parce que cela est l'alphabet de Santiago* ». Non ! Moi, je dis à certaines personnes, je leur dis l'alphabet phonétique, l'alphabet du capverdien, il est basé sur l'alphabet phonétique international.

**Nous :** Oui, voilà.

**EZ :** C'est le son. C'est parce que dans l'alphabet pour écrire la langue capverdienne, c'est le son qu'on privilégie. Au lieu de, parce qu'en portugais il y a de mots qui ont le même son, euh...

**Nous :** Et qu'on écrit...

**EZ :** ...de façon différente. En créole, non. On a dit que tous les sons /k/ on va l'écrire avec la lettre « k ».

**Nous :** En simplifiant, en fait.

**EZ :** Voilà ! Et je leur dis que c'est l'alphabet phonétique international qui est là. C'est le son qu'on veut privilégier. Et pour simplifier aussi, mais il y a beaucoup de personnes qui ne comprennent pas.

**Nous :** Oui. Pour les gens qui ne connaissent pas aussi... Pas qu'ils ne comprennent pas... Pas que, mais qui ne connaissent pas aussi.

**EZ :** Qui ne connaissent pas !

**Nous :** Justement. Parce que pour nous, on sait que... De toute façon, le trait typique des langues créoles en fait c'est qu'on simplifie les systèmes, en fait. Voilà. Et du coup, on suit le raisonnement de notre créole, en fait de notre langue qui est devenue... Maintenant on l'appelle langue capverdienne parce que... Et après il y a beaucoup de gens aussi qui continuent de dire que c'est un dialecte : « *moi, je parle dialecte tel, je parle dialecte tel* ». À ce stade il y a des gens encore qui osent dire que...

**EZ :** Oui, voilà. Mais il y a eu toute une histoire à cause du mot « kaza », justement. « *Ah, parce qu'on va écrire avec un « k », parce qu'à Santiago c'est comme cela...* ». Non, ce n'est pas parce que c'est Santiago. C'est l'alphabet. Mais non, ils ne veulent pas savoir. (Rires)

**Nous :** Justement. Je vois qu'il y a des gens qui sont toujours, qui ont peur, en fait, qu'on leur impose des choses alors que l'officialisation...

**EZ :** En plus avec la rivalité entre...

**Nous :** Oui, voilà.

**EZ :** ...Santiago et São Vicente ça...

**Nous :** C'est une carte que les gens aiment bien jouer justement pour dire « *voilà pourquoi on est contre cela, on est contre ceci. On va nous imposer des choses* ». Quoiqu'après ils présentent des arguments, c'est vrai que c'est la variante de Santiago, c'est la plus ancienne, elle était à l'origine des autres variantes... Elle a, enfin... Plus de la moitié de la population du pays parle cela, ce qui n'est pas négligeable, en fait, en termes d'arguments. Mais c'est juste qu'en fait on va trouver, euh... Il y a une façon de faire. On va la trouver, une façon qui va... On va trouver, euh, une solution. Voilà ! Et c'est pour cela que des gens se lancent dans la recherche.

**EZ :** Oui. Je pense qu'il faut sensibiliser la population, il faut commencer par montrer les points positifs de, euh...

**Nous :** De l'officialisation, justement.

**EZ :** Oui. Pour après...

**Nous :** Parce que les gens, ils ignorent complètement cela, en fait. Souvent parce que, moi dans mon questionnaire j'ai des petites questions du genre : est-ce que vous connaissez la politique linguistique du Cap-Vert ? « *Non, je ne connais pas* ». Est-ce que vous connaissez, euh, qu'est-ce qu'une langue officielle pour vous ? Qu'est-ce qu'une langue nationale pour vous ? Qu'est-ce qu'une langue... ? Les gens, ils ont des raisonnements qui ne tiennent pas la route, qui montrent, qui démontrent comme quoi les gens ils ne connaissent pas cela, mais ils sont capables de dire « *je suis contre l'officialisation parce que ceci, cela et cela* ». Donc, si on ne possède pas déjà des connaissances de base, pourquoi... Parce que si on veut se positionner, il faut déjà savoir quels sont les pous, quels sont les contres, quelles sont les raisons qui... Et ne pas se baser juste et uniquement sur ses, euh, des idées reçues. Des fois on se laisse influencer aussi par les médias, par certaines personnalités parce qu'on voit souvent [dans] les journaux, euh, [dans] les médias, souvent quelqu'un qui vient et qui dit « *oui, officialiser la langue capverdienne ce serait ceci, ce serait cela, ce serait mauvais...* » !

**EZ :** Oui. Et c'est maintenant qu'on ne va pas parler portugais, *etc.* Mais ce n'est pas croyable.

**Nous :** Voilà. Alors que c'est vraiment infondé. Des fois, c'est limite absurde. Bon, pour les gens qui s'y connaissent, des fois ils se disent « *c'est absurde* ». Et quand ils se disent cela, et des fois on voit même au niveau de notre, euh, notre gouvernement et aussi certains ministres, certains députés qui sont là et qui tiennent des propos singuliers et qui, euh... Et eux aussi, ils contribuent aussi à cette situation qui est là... On a beaucoup de gens contres et beaucoup de gens pour, quoi.

**EZ :** Moi, par exemple... Sur Facebook, moi, j'ai tendance à écrire [en] portugais même quand j'envoie un message à mes enfants parce que j'admets que je n'arrive pas à écrire la langue capverdienne correctement. J'essaie de, euh...

**Nous :** De le faire...

**EZ :** ...de le faire, mais je n'y arrive pas. Alors, je connais une personne dans ma famille qui, euh, si on lui envoie un petit message avec des mots de créole c'est une catastrophe. Elle se fâche. Et un jour elle a dit « *ah, parce que notre président a dit qu'il faut parler portugais, qu'il ne faut pas parler capverdien* ». Je lui ai dit : « *Ma chère, mais si notre président est contre la langue capverdienne, alors il n'est pas à la bonne place. Il ne peut pas être le président d'un pays dans... Qui ne peut pas parler sa langue maternelle* ».

**Nous :** Cela est la langue de tous les Capverdiens. Il n'y a pas un Capverdien qui est né au Cap-Vert et qui ne parle pas créole. Donc... Tu ne parles pas la langue capverdienne donc on ne peut pas...

**EZ :** Bien sûr.

**Nous :** Ce sont des propos assez choquants et, euh...

**EZ :** Il y a même des étrangers qui viennent ici, qui commencent à parler le capverdien peu de temps après, sans problème. Et il y a des capverdiens, parce qu'ils ont vécu pendant un certain temps en Europe, au Portugal par exemple, ils viennent, ils ne parlent pas : « *ah non, parce que je suis habitué au portugais, j'ai toujours parlé portugais alors je ne parle pas le capverdien* ». Et je dis : « *et ces portugais par exemple, ou brésiliens, euh, qui sont, qui ne sont pas capverdiens, mais qui parlent sans problème* ». Moi, je ne comprends pas...

**Nous :** Des fois il y a aussi un petit peu de mauvaise foi.

**EZ :** Oui. Bien sûr.

**Nous :** On le sent. Mais bon...

**EZ :** (Rires)

**Nous :** Je pense qu'on pourrait s'arrêter là, oui. Euh, je vous remercie de votre temps, de cette discussion très intéressante.

**EZ :** Je t'en prie. C'est... (Rires).

**Nous :** Voilà ! (Rires)

**EZ :** C'est normal. Cela me fait plaisir aussi.

## Annexe 5 - Transcription de l'entretien avec la députée A

**Entrevistada:** Députée A (Deputada na Assembleia Nacional de Cabo Verde e Professora na Universidade de Cabo Verde))

Entrevista realizada no dia 17 de maio de 2018 na cidade do Mindelo, na sede do partido político “União Cabo-verdiana Independente e Democrática” (UCID), no escritório da entrevistada.

**Disposição espacial:** Sentados, cara a cara, à volta do escritório da entrevistada.

**Taxa de elocução:** Lenta (pesa as suas palavras)

**Duração:** 46 minutos e 30 segundos

---

**Nós:** Então, hoje é o dia 17 de Maio de 2018. Estou aqui na companhia da Doutora \*\*\* que vou deixar... vou deixá-la fazer uma pequena apresentação da sua pessoa. Não vou...

**Députée A (doravante “DA”):** Bom. Eh, sou \*\*\*. Sou professora desde 85, portanto praticamente já há trinta, no caminho de trinta e três anos. Eu iniciei no ciclo preparatório, depois passei para o liceu depois da formação do meu bacharelato em Estudos Cabo-Verdianos e Portugueses. Mas logo assim que terminei fui a Portugal fazer o complemento de licenciatura. Regressei e ingressei no Instituto Superior de Educação onde fui coordenadora durante alguns anos. A entrada para o Departamento de Ciências Sociais e Humanas da Universidade de Cabo Verde, trabalhando com a língua portuguesa, a língua cabo-verdiana, a literatura portuguesa, cabo-verdiana e brasileira e também dos países, eh, oficiais de língua portuguesa. Portanto esse tem sido o meu percurso, fiz o mestrado ligado ao Centro de Estudos Africanos da Universidade do Porto na área linguística e depois o meu doutoramento através da Universidade de Oriente Santiago de Cuba, mas com a defesa, portanto pré-defesa, exame de especialidade e a defesa foi na Universidade de Artes, Letras e Artes de Havana. E portanto, fiquei com o doutoramento em Ciências Linguísticas. Portanto, há dezassete anos com o percurso na área do ensino superior, mas neste momento, eh, estou como Deputada da nação, portanto eleita pelo círculo [eleitoral] de São Vicente no partido UCID. Portanto deixei a Vice-Reitoria, eh, onde estava depois de dois anos e, eh, agora desempenho a função de Deputada nacional.

**Nós:** Está bom. Então, é sobretudo pelo facto de ser deputada, de ser uma pessoa que já estudou muito sobre a língua cabo-verdiana, que dá aulas de língua cabo-verdiana. Segundo os meus conhecimentos, dá aulas de língua cabo-verdiana na Universidade de Cabo Verde. Então é por isso que estamos aqui hoje. É para o... simplesmente pelo facto de nos interessarmos pela língua cabo-verdiana, pela situação linguística de Cabo Verde que, diga-se de passagem, é uma situação única, particular, que suscita [o] interesse de vários linguistas para os estudos ligados ao uso da língua cabo-verdiana, a situação de língua cabo-verdiana em Cabo Verde. Então é por isso que estamos aqui. Gostaria de começar,

por pedir-lhe para fazer uma pequena apresentação. Na sua perspectiva, como... Na sua perspectiva, como caracteriza a situação linguística de Cabo Verde?

**DA:** Olha, a situação linguística neste momento, em Cabo Verde ela é caracterizada pela comunhão, não é? Eu digo comunhão das duas línguas. Portanto nos temos o uso da língua portuguesa ao lado da língua materna. Isso sem problema nenhum. Há uma convivência sadia entre essas duas línguas. Mas o que se vem notando atualmente é que a língua materna, eh, vem ganhando um espaço muito maior e a língua portuguesa, sendo a língua de ensino, uma língua oficial, acaba por ser usada apenas em momentos pontuais, em momentos que se requer realmente que seja usada. Não porque deve ser usada porque a nossa Constituição, no artigo nº 9 é muito explícito: fala de línguas oficiais. Depois diz que é língua oficial, eh, o português e depois que o Estado irá promover as condições para o uso (não é?) da língua materna, da língua cabo-verdiana e depois ainda, no artigo 3 diz que todo cabo-verdiano tem o direito de usar as duas línguas. Portanto, aí dá a oportunidade ao cabo-verdiano de a língua que ele quer usar em qualquer situação. Ou a língua materna ou a língua oficial. Portanto nesse momento nós temos essa convivência sadia das duas línguas, mas há necessidade de fazer um trabalho muito mais (não é?), pensar mesmo na introdução da oficialização da língua, embora já está na Constituição, mas precisa de ser reescrita uma forma mais clara. E também ver como introduzir no ensino para que haja realmente uma paridade. É por isso é que havia uma comissão que com este novo governo foi extinta, que era a Comissão Nacional Para as Línguas, que era para trabalhar a paridade entre a língua portuguesa e a língua cabo-verdiana.

**Nós:** Sim, sim. Eu estive em contacto com a Doutora \*\*\*, com a Doutora \*\*\* também que foram pessoas que trabalharam sobre...

**DA:** Eu também...

**Nós:** A senhora também?

**DA:** Sim, sim. Pertenci também à comissão.

**Nós:** Fez parte também da Comissão Nacional Para as Línguas?

**DA:** Sim, sim. Exato.

**Nós:** Ok. Que foi extinta infelizmente porque... Por razões, eh...

**DA:** Na altura a Doutora \*\*\* demonstrou que havia necessidade de fazermos uma eleição, de ter alguém para assumir a presidência porque ela estava com algumas dificuldades. Portanto tinha realmente muitos compromissos, mas, eh, depois com este novo Governo nunca nos chamaram, não houve nenhum encontro. Só há pouco tempo recebemos uma carta de agradecimento por ter participado na comissão. Mais nada.

**Nós:** Sim. E a Comissão Nacional Para as Línguas criou as Bases para a Oficialização da Língua Cabo-Verdiana, é isso?

**DA:** Sim, sim. Foi trabalhado, muito, debruçado sobre a situação, enviado um documento para o Ministro da Cultura no sentido de mostrar que realmente havia necessidade de termos a

oficialização da língua materna, de trabalhar em paridade para trabalhar e ver a forma também de introduzir a língua no ensino, termos, eh, uma padronização para a escrita do cabo-verdiano. Foi feito muita coisa. Mas de qualquer forma ainda mantemos em contacto umas com as outras e a nossa intenção é mesmo juntar todos os esforços para ver se nós conseguimos, com os outros partidos, levar o assunto ao parlamento para que o trabalho da comissão não fique em vão.

**Nós:** Sim. Também porque, também um dos projetos da Comissão Nacional Para as Línguas também, não sei se vai na mesma direção mas também havia aquelas turmas piloto onde havia alunos do ensino primário que tinham aulas...

**DA:** Sim.

**Nós:** ...em português e crioulo.

**DA:** Quer dizer, nós não andamos eh, paralelamente. Só que tivemos conhecimento que uma colega que pertencia também à comissão apresentou esse projeto no Ministério da Educação. Como ela já vinha implementando o projeto aí em Portugal e então fez esta, este pedido ao Ministério e foi introduzido. Mas realmente eu, pessoalmente, não concordo, não é?

**Nós:** Sim.

**DA:** Porque eu acho que poderia ser discutido com todos da comissão, ou então, eh... Não sei. Mas eu não concordo com a forma como se faz. Porque eu ouvi algumas entrevistas e um professor, a certo momento, disse: “*não, tudo aquilo que eu ensino em português, eu ensino na língua materna*”. Portanto, aquilo não é ensino bilingue. Não é? Há metodologias próprias...

**Nós:** Sim.

**DA:** E depois ele disse: “*não, nós, eh, cada um construímos o nosso material de apoio*”. Quer dizer então há coisas que para mim não batem certo, porque para fazer a metodologia que se usa no ensino de língua primeira ou língua estrangeira é diferente daquela que se ensina para a língua materna. Então há metodologias próprias para se fazer. Por isso que eu não concordo. Porque, eh, talvez tenham usado... Porque eu não conheço a metodologia, poderão ter usado a mesma metodologia que estavam a usar em Portugal: turmas de crianças, eh, descendentes de Africanos, não é?

**Nós:** Sim.

**DA:** De países de língua portuguesa e com os portugueses naturais. Era apenas, eram todos a mesma turma e ali ensinaram a essas crianças a falar e escrever a língua cabo-verdiana. Portanto eu acho que a metodologia para nós seria totalmente diferente.

**Nós:** Com certeza.

**DA:** Hum.

**Nós:** Uma vez que seriam turmas compostas unicamente de nativos da língua cabo-verdiana.

**DA:** Exatamente. E essa proposta que o outro colega, que é o Marciano, que é um economista, mas que domina muito bem a língua, escreve muito bem a nossa língua materna. Eh, ele já me convidou para eh, visitar, mas ainda não tive a oportunidade de ver realmente como é que estão a fazer esse ensino bilingue. Porque eu também defendo, tenho as minhas, eh, a minha ideologia em relação ao ensino, daí que eu gostaria mesmo de ver para fazer algumas reflexões porque o meu trabalho de doutoramento acaba por nos levar ao ensino da língua materna.

**Nós:** Sim. E na sua perspectiva, então, uma intervenção é necessária para gerir as línguas em Cabo Verde. É isso?

**DA:** Sim. Nós teremos que ter política linguística bem definida, não é? Nós teremos que ter uma política linguística bem definida para podermos avançar.

**Nós:** Sim.

**DA:** Porque não é só algumas pinceladas, alguma referência na lei de bases do ensino, eh, em Cabo Verde, mas nós devemos que metodologias... Aliás, nós temos duas línguas. Tem que ficar bem claro: a língua portuguesa e a língua cabo-verdiana que é a nossa língua nacional, a nossa língua materna. Então nós temos que definir (não é?) o estatuto das duas línguas e não é só dizer que o professor pode abeirar-se da língua materna como uma bengala de ensino. Isso não, não é? Isso é bom, mas não é suficiente para um aluno que nasce e cresce na sua língua e depois chega no ensino, tem um bloqueio um bloqueio imediato, não é? Isso não. Há que estruturar. Porque eu penso que nós precisamos de ter uma política linguística bem definida. Nós temos muitas leis mas temos que ver como adaptar essas leis, esses decretos-lei...

**Nós:** À realidade...

**DA:** ...criar outras e agora ir ao terreno e aplicar. Isso é que é necessário.

**Nós:** Sim. Adaptá-las à realidade dos cabo-verdianos.

**DA:** Adaptá-las à realidade. Exatamente. Preparar os professores para tal.

**Nós:** Sim. Eh, sobretudo que esta questão da preparação, não só dos professores, mas mesmo da população em geral...

**DA:** Hum

**Nós:** ...formação, informação da população que...

**DA:** Sim. Porque nós temos uma desinformação total. Porque quando eu oiço pessoas a dizer “*a nossa língua não é língua nenhuma; ela não serve para nada*”, eu simplesmente pergunto: “*mas se tu comunicas todos os dias nela, como é que ela não é língua, ela não serve para nada?*”. Não é? E nós temos que despir de preconceitos porque muitas vezes o que é do outro é mais importante do que aquilo que é nosso. E então aí entra realmente a diglossia. Nós damos um valor muito mais à língua portuguesa deixando a nossa língua para trás porque ela não serve. Aí sim, mas o bilinguismo é visto em Cabo Verde todos os dias. Comunicamos. Porque Bikerton diz que desde que o indivíduo comunique em duas

línguas, é bilingue. Não é? Agora há outros autores, conforme as suas definições, mas eu gosto de agarrar aqui, nessa definição de Bikerton. Desde que o indivíduo comunique com duas línguas ele é bilingue. Ele não diz se é escrita e oral, mas comunicação.

**Nós:** Sim. Há o uso de duas línguas.

**DA:** Usa as duas línguas. É isso que nós fazemos em Cabo Verde. Estamos num, passamos para o outro e podemos dizer que naturalmente acabamos por ser bilingues porque temos essas duas línguas. Agora, há que fazer muito mais. Muito mais porque as pessoas não têm conhecimento e nós temos os pseudointelectuais...

**Nós:** Justamente.

**DA:** ...a discutir questão de língua quando não conhecem a linguística. Eu digo sempre. Todas as contribuições [são] validas. Mas muitas vezes eu me sinto impotente. Eu vejo um filósofo, um químico, um engenheiro, quer dizer pessoas que não estão ligadas à área de linguística a discutir a nossa língua, enquanto nós, os linguistas, não somos chamados para falar do assunto, não é?

**Nós:** Sim.

**DA:** E aí, claro, as pessoas os consideram grandes intelectuais, mas não são da área. E as contribuições não são científicas. E se não são científicas, então nós que somos científicos temos que duvidar e dizer “*não, vamos parar porque assim não dá*”.

**Nós:** Sim. Porque não maioria das vezes as pessoas que se opõem à língua cabo-verdiana, eh, têm argumentos infundados na maioria das vezes. Como diz, [são] pessoas que não têm formação na área de linguística e então permitem-se então de fazer suposições que são infundadas, absurdas mesmo. Para as pessoas da área, são mesmo absurdas e na sua opinião o que é leva uma pessoa, um cabo-verdiano, o que é que leva um cabo-verdiano a ser contra a sua própria língua?

**DA:** Eu acho que é um preconceito muito grande. É um complexo de inferioridade. Como nós somos o produto de uma sociedade escravocrata, então nós temos a tendência de considerar que aquilo que é do outro é melhor do que aquilo que é nosso. É um complexo de inferioridade e nós temos que despir. E ao longo de todos os anos que eu venho trabalhando a disciplina de língua cabo-verdiana, eu tenho dito isso aos meus alunos e há dois anos para cá tenho estado a trabalhar a disciplina Língua e Cultura Cabo-Verdiana.

**Nós:** Sim, sim.

**DA:** Então paralelamente eu vou mostrando o surgimento da língua, o surgimento da cultura, o surgimento do cabo-verdiano em si, a identidade do cabo-verdiano que passa pela língua, pela cultura. E um povo sem língua não é povo. Então, daí nós temos é que valorizar e as pessoas têm que entender que a língua portuguesa é nossa sim, que nós existimos porque os colonizadores chegaram cá, mas houve, eh, um determinado momento em que os cabo-verdianos reivindicaram: eu tenho um país, eu tenho um povo que estamos aqui porque foi a língua cabo-verdiana, hã? Crioulo de base lexical portuguesa que uniu os cabo-verdianos juntamente com a cultura que os fez reivindicar e pedir a sua independência.

Portanto se não houvesse língua, se não tivesse formado a língua cabo-verdiana para unir os naturais da terra, para sentirem-se completamente suficientes, não haveria a luta de libertação. Não é? Portanto a língua é um elemento fundamental e nós não podemos de maneira nenhuma... claro, eu digo sempre e com provas linguísticas: a nossa língua é uma língua como outra qualquer. É mais oral do que escrita. Então, que a agarremos com tudo aquilo que nós temos nesse momento, que haja mais estudos, que haja produção sintagmáticas e de todos os outros materiais para podermos ter elementos suficientes para avançar. Há estudos. Nós temos sintaxe [sozinha], morfologia só... Eh, o livro de Manuel Veiga que é “Introdução à gramática (não é?) do crioulo de Cabo Verde”. Eu digo sempre, não para mim aquilo é uma gramática. Precisa sim de uma revisão, de transformar e dizer “*cá está a gramática de língua cabo-verdiana*”. Nós temos, eh, “O cabo-verdiano em 45 lições” também de Manuel Veiga, já tem dicionários. Ele realmente é o crioulista que nós temos, que vem fazendo toda essa sequência. Então, é agarrar de todos estes trabalhos que nós temos soltos, organizá-los, publicá-los, dar a oportunidade a todos os cabo-verdianos de terem essas informações. Porque dizem: “*não há, não há, não há*”. Então quando eu apresento o índice, eh, do meu trabalho, eu digo às pessoas: “*vejam [a] grande quantidade de trabalhos que nós temos*”. Quem não quer ver, não vê. Então nós temos é que agarrar e fazer isso. Portanto a minha preocupação foi agarrar de todos esses trabalhos e agora mostrar a necessidade de introdução da nossa língua no ensino. Porque aí nós estaríamos, os nossos alunos poderiam ser alunos muito mais inteligentes, não é? Iniciar por exemplo a formação no pré-escolar, começar a ensinar algumas regras, algumas coisinhas, fazer o ensino talvez até quarta classe só na língua materna, depois aos poucos introduzir a língua portuguesa, ficar com o ensino bilingue e a partir, por exemplo, do 10º ano manter só com a língua portuguesa e aí o aluno estaria realmente muito melhor preparado, o seu QI ia disparar e nós, e ao chegar na universidade, nós teríamos, eh, alunos excelentes. Nós temos alunos excelentes, hoje, mesmo passando por esse “*break*”, não é? Língua materna, depois língua portuguesa. Mas ainda conseguem mostrar a sua inteligência e se nós fizemos o ensino no início logo na língua materna os nossos cabo-verdianos estariam lá em cima, muito melhores do que aquilo que nós estamos, não é?

**Nós:** Sim.

**DA:** Portanto, há essa necessidade. E linguisticamente, também deves ter estudado e viste que o ensino na língua materna proporciona...

**Nós:** Melhores... sim.

**DA:** Um avanço muito grande do que ser na outra língua, não é?

**Nós:** Sim.

**DA:** Portanto, nós temos toda a teoria. Agora é convencer as pessoas, mostrar que é assim. Como se costuma dizer: “*contra a força não há resistência*”. Nós temos a linguística, nós temos a ciência do nosso lado e é avançar. Porque o que nós temos hoje é um problema mesmo político. É uma questão política. Porque eu disse na altura: “*não, qualquer Governo pode fazer um decreto: a partir de hoje é língua oficial a língua materna de República de*

*Cabo Verde que terá que conviver (não é?) em paridade com a língua portuguesa”.* Mas a coragem política...

**Nós:** Justamente.

**DA:** ... ninguém [a] tem nesse sentido. Falta essa coragem política.

**Nós:** Sim. E esta falta de coragem deve-se a quê, na sua opinião? Porque é verdade que já entrevistei diversas pessoas da área da linguística e sempre puseram o dedo sobre esta ferida, sobre este pequeno ponto que deixa transparecer a falta de coragem não só deste Governo, mas dos diversos Governos que já... Porque é uma questão que já vem se arrastando desde...

**DA:** Vem, vem, vem!

**Nós:** ...os anos 2000. Talvez mesmo antes dos anos 2000.

**DA:** Ou mesmo antes. Porque, olha, o Manuel Veiga como Ministro da Cultura, no seu último mandato, ele fez muita coisa, muita coisa mesmo em relação a isso. Deu muito apoio. Agora muitas vezes o Governo todo não sintoniza com os aspetos tratados em cada ministério. É por isso que com o Mário Lúcio essa comissão trabalhou, enviou documentação. E se o Ministro tivesse apresentado... Eu não sei, mas acho que ele não fez isso! Se tivesse trabalhado com todo o Governo, ou mesmo marcar um encontro do Governo com todos os elementos da Comissão Nacional Para as Línguas, explicar, tirar todas as dúvidas, o Governo teria feito este decreto. Porque às vezes fica uma rixa política: quem é que vai oficializar? Somos nós? São eles? Isso não é bom. Eu me lembro que nós fizemos uma vez, eu ainda da Comissão, e os deputados da área da educação pediram um fórum. Nós organizamos um fórum parlamentar. E praticamente no fim tínhamos dois ou três deputados e os outros não apareceram. Enviamos o relatório, mostrámos, com a revisão constitucional, como é que devia ser mudado o artigo nove, porque ali já diz “*línguas oficiais*”. Então quais são as línguas oficiais? É o português e a língua cabo-verdiana. Agora falta redigir e há coisas que nós não devemos pedir ao povo: “*vocês concordam? Vocês não concordam?*”. Quando uma coisa é boa e irá fazer com que o nosso ensino/aprendizagem ganhe maior dinamismo a bem dos nossos alunos, o Governo tem toda a legitimidade de fazer. Porque ir ao parlamento é complicado. Porque quando há maioria absoluta, se o partido não quer, o recado vai para os deputados: “*vocês vão votar NÃO*”. Se quer: “*vocês votam SIM*”. Às vezes nem sempre pensam no povo, pensam no melhor para Cabo Verde. Este é que o problema. Mas as pessoas têm que ter coragem suficiente para tomar decisões. Pode doer hoje, pode trazer uma revolução, mas amanhã irão compreender que foi a melhor decisão tomada.

**Nós:** Sim.

**DA:** Tem que haver porque senão nós andamos. Há coisas que nós não fazemos como dirigentes, e mais tarde o povo vem reclamar “*ah porque é que não fizeram?*”. Então é melhor fazer e depois deixar as pessoas dizerem “*ah, realmente no início éramos contra, mas agora estamos a ver que foi uma boa tomada de decisão*”.

**Nós:** Sim. É sempre assim.

**DA:** Não é? No início sempre há isso, mas depois, ao vê-lo, aí todo o amuo será acalmado.

**Nós:** Sim. Com certeza.

**DA:** É isso é que nós temos. Nós temos que ter coragem. Infelizmente, em vários aspetos, falta coragem aos nossos dirigentes.

**Nós:** Sim. Infelizmente é assim, pois. Eh, porque, na sua perspetiva, já queria falar sobretudo destas vantagens da oficialização da língua cabo-verdiana. Já apresentou vantagens a nível educativo, os alunos teriam mais rendimento escolar, eh, e também a nível social acha que haveria um impacto, a nível social? Para... Uma oficialização da língua cabo-verdiana teria...

**DA:** A nível social ela já é o que é, não é? Porque a língua materna é usada em todas as situações. Portanto, tendo o estatuto de oficial, ia só confirmar aquilo que já existe na realidade. Se ela é a nossa língua, nós a usamos no dia-a-dia, em todos os momentos, então quer dizer que socialmente, o seu estatuto socialmente já dica para ela ser oficial. Portanto aí não haveria. Agora as pessoas dizem “*ah, o crioulo não nos leva a sítio nenhum*”. Como é isso? Todos os povos têm a sua língua materna. Mas vejamos: quando o nosso Ex-Primeiro Ministro discursou na ONU na língua materna...

**Nós:** Sim.

**DA:** ...jornalistas, principalmente os portugueses, foram contra: “*ah, ele deveria falar em português*”. Mas a pergunta para os jornalistas portugueses é: “*Português é língua oficial?*”. Não, não é! Há cinco ou sete línguas, se não me engano, e português não está no meio. Agora...

**Nós:** Sim.

**DA:** ...é que foi introduzido, ou será introduzido. Isso ainda, portanto não tenho a certeza. Mas acho que já foi mesmo introduzido. Então... Eu se desloco-me para... Desloco-me aos Estados Unidos. Quando eu chego lá, eu tenho que saber falar inglês. Ninguém esforça. O Americano não esforça para falar comigo a minha língua. Eu é que tenho que falar com ele. Isso acontece se eu for à França ou a qualquer outro país que a língua não é nem português, nem crioulo, a língua cabo-verdiana. Mas quando um estrangeiro chega cá, não! Nós temos que falar a sua língua e às vezes o estrangeiro diz: “*não! Fala a tua língua porque eu quero aprender a tua língua*”. Vê? Para mim, isto é um complexo de inferioridade.

**Nós:** Sim.

**DA:** Se eu vou ao seu país, eu é que tenho que me desenrascar. Não dão tradutores, não vão preocupar: “*não! Temos aqui uma pessoa que não entende inglês. Vamos falar a língua que ele entende*”. Eles não [pensam] assim. Mas nós aqui fazemos isso porquê? Está a ver? É um complexo de inferioridade.

**Nós:** Sim.

**DA:** Portanto, qualquer povo tem a sua língua, existe outras línguas. Linguisticamente uma criança pode aprender quatro línguas em simultâneo e o cabo-verdiano é poliglota por natureza, não é? Fala grande quantidade de línguas. Então qual é o problema? Eu acho que não haverá desvantagem. Haverá só vantagens.

**Nós:** Na oficialização?

**DA:** Em oficializar, em trabalharmos o *corpus*, em introduzir realmente, em ter um *corpus* para a escrita do cabo-verdiano e introduzir no ensino e depois ter o ensino bilingue e depois continuar na língua portuguesa. Para mim, eu vejo só vantagens.

**Nós:** Sim.

**DA:** Só vantagens.

**Nós:** Também tem um... estava a pensar aqui na, por exemplo, na comunidade chinesa que chega aqui em Cabo Verde, por exemplo...

**DA:** Rapidamente!

**Nós:** ...que é um grande exemplo de integração. Que aprende, não a falar português, mas aprende a falar crioulo...

**DA:** Crioulo! Hum.

**Nós:** E não português. Mesmo se o português é a língua oficial mas aprendem a falar crioulo porque o crioulo é a língua de todos os dias.

**DA:** Exatamente.

**Nós:** Sim, sim. É a língua cabo-verdiana... sim.

**DA:** Aprendem com rapidez. E os nossos cabo-verdianos também estão agora a aprender mandarim.

**Nós:** Sim.

**DA:** Está a ver?

**Nós:** Sim. Não há comparação!

**DA:** Hum. É verdade, é isso.

**Nós:** Sim. Com certeza. E na sua qualidade de deputada no parlamento nacional (é bem isso?), eh, esta questão da oficialização é uma questão tratada sempre ou raramente, ou...

**DA:** Não foi, ainda comigo ali, não foi, eh, tratada de uma forma bastante explícita. Mas há oportunidades em falar disso, eu já falei sobre esse aspeto. Mas estamos a preparar e agora vou falar com as minhas colegas dos outros partidos e juntarmos e ver, com tudo aquilo que a comissão, fez se nós podemos levar esse debate para o parlamento.

**Nós:** Sim. Para depois, eh...

**DA:** Sim, sim.

**Nós:** ...continuarmos a discutir ao nível da legislação.

**DA:** É, é. Eu não quero avançar muito...

**Nós:** Sim.

**DA:** ... mas estamos a pensar como fazer isso...

**Nós:** Sim. Com certeza.

**DA:** ...daí que...

**Nós:** Porque é uma questão que exige muita reflexão?

**DA:** Sim. Muita reflexão, muita ponderação acima de tudo. Ponderação de todos.

**Nós:** Sim. Eh, e no que toca às atitudes, disse que a situação linguística de Cabo Verde, hoje em dia é uma situação de bilinguismo, que há uma situação de contacto de duas línguas, eh... Mas que... acho que nem sempre foi assim em Cabo Verde. Já se... Penso por exemplo, eh, o livro de Dulce Almada que diz que... Onde coloca a questão “*bilinguismo ou diglossia?*”, eh, e no qual ela apresenta muitos trechos onde discute justamente a situação linguística de Cabo Verde. Eh, nem sempre foi assim, houve sempre atitudes negativas face à língua cabo-verdiana, não só de Cabo-verdianos, mas de pessoas da força da potência colonial também...

**DA:** Hum.

**Nós:** Mas também muitas atitudes. Essa potência colonial, esta mesma potência colonial contribuiu para a sedimentação dessas atitudes que ainda hoje vemos alguns cabo-verdianos, já falou disso também, vemos alguns cabo-verdianos que dizem: “*eu não falo! Não, o crioulo não é uma língua, é um dialeto*”. Ainda por cima. É um discurso que é, infelizmente, ainda é corrente da parte de alguns cabo-verdianos. Eh, na sua opinião que medidas deveriam ser adotadas para mudar as atitudes dos cabo-verdianos face à língua cabo-verdiana?

**DA:** Primeiro nós deveríamos contar a história, não é? Sabendo-se como é que surgiu o crioulo em Cabo Verde... eh, aí eles iam ter o conhecimento de como é que o crioulo se alastrou, em que todos quase, quase todos em Cabo Verde falavam era o crioulo. E, o Governo português, o [colonialista] ficou preocupado e começou a colocar escolas em quase todas as ilhas para o ensino, mas da língua portuguesa para que todos pudessem falar a língua portuguesa. Até saiu no B.O que crioulo foi considerado como uma epidemia que até a dama gentil da sociedade estava a falar o crioulo. O crioulo foi proibido. Dessa proibição conseguiu ainda soltar e desenvolver muito mais. Então aí, até o português começou a falar o crioulo. E o medo de colonialista, portanto, do Governo português era que houvesse mesmo uma disseminação do português e que os naturais da terra conseguissem dominar Cabo Verde. E eu me lembro que dessa proibição o crioulo saltou e nós temos vários estudos. Por exemplo António de Paula Brito, em 1825, apresenta o primeiro alfabeto para a escrita, apresenta instruções da gramática, eh, da língua falada em Cabo

Verde. Outros apresentaram, Adolfo Coelho, português, mostrou que o crioulo falado em Cabo Verde tinha estrutura, deveria ser estudado. Então, muitos estudos surgiram. Avançou-se e nós temos muitos, sim, eh, na altura o Baltasar Lopes e a Dulce Almada falaram de dialeto porquê? Estávamos na situação de dependentes de Portugal.

**Nós:** Sim.

**DA:** Mas, linguisticamente, tu sabes, a definição de língua e dialeto é a mesma coisa, é a mesma definição. Agora para Cabo Verde nós podemos usar [a palavra] “*dialeto*” no sentido: nós temos a língua cabo-verdiana, mas que nós temos, eh, dialetos que têm o significado de variantes.

**Nós:** Justamente.

**DA:** E qualquer língua tem dialetos, tem variantes. Portanto, agora só que dialeto era usado de uma forma pejorativa para diminuir o significado e a importância que a língua materna tinha no momento. E Dulce Almada, sim, falou [que] na época tínhamos um bilinguismo um bilinguismo bem acentuado, mas já hoje não. E eu creio que se ela fosse escrever outros textos ela iria ter uma posição diferente. É uma senhora que tiro o chapéu, eu tive vários encontros com ela, falando, mas atualmente ela iria escrever outra coisa. O bilinguismo é corrente. Mas temos momentos de diglossia, sim. Não é? Mas aí o que nós temos que fazer mesmo é contar a história, é mostrar linguisticamente o percurso, é claro que a nossa língua é mais oral da escrita, trabalhar agora a escrita, tentar ganhar o tempo perdido e ter, eh, trazer todas as informações linguísticas da nossa língua e quando o cabo-verdiano tem o conhecimento: esta é a língua portuguesa, esta é a gramática de língua portuguesa, esta é a língua cabo-verdiana, esta é a gramática de língua cabo-verdiana. Aí a mentalidade irá mudar, as pessoas irão aceitar e nós poderemos avançar, eh, com a introdução da nossa língua no ensino porque falta é conhecer realmente a língua cabo-verdiana. E não tendo esse conhecimento, continuaremos a ter muitas coisas que realmente não devem ser ditas e ter apenas o que deve ser dito para que... é explicar de forma simples e quando a gente faz isso, as pessoas dizem: “*ah, mas eu não sabia! Eu pensava que era outra pessoa. Porque fulano tal disse isso...*”. Não. Não é? Então, explicar de uma forma bastante simples, usando o que é científico, as pessoas irão compreender.

**Nós:** Sim. Com certeza. Também porque sempre, sempre encontro artigos nos jornais online, onde...

**DA:** Bombardeiam!

**Nós:** ...o testemunho de uma pessoa que muitas vezes não fez estudos na área. Isto contribui para influenciar a população cabo-verdiana.

**DA:** Exatamente. E eu digo sempre: “*mas qual é a tua formação? Porquê é que estás a dizer isso?*”. Então aí as coisas caem por terra.

**Nós:** Sim.

**DA:** E eu digo aos meus alunos e vou dizer a ti, Cleudir: este assunto está nas vossas mãos. Vocês que são jovens, porque atualmente os jovens usam a língua cabo-verdiana com uma facilidade. Até eu digo sempre: “*não! Tentem conhecer o alfabeto e [usem] o alfabeto oficial. Vocês vão ver que é fácil escrever*”. Lançou-se a ideia: “*não! O ALUPEC é para escrever a língua de Santiago*”. É meu Deus. As pessoas aqui de São Vicente começaram logo, quer dizer... Mas alguém fez isso de propósito, para criar, fomentar o bairrismo. E nós não podemos fazer isso. E quando eu explico o alfabeto: é uma convenção, todas as línguas têm o seu alfabeto, nós não podemos escrever a nossa língua com o alfabeto português, temos que ter um alfabeto próprio, cada símbolo tem um som. Então é fácil. Vamos usar o nosso alfabeto oficial para escrever a nossa língua materna, não é? É falta de conhecimento. Então, se vocês os jovens conseguirem passar essas informações entre os jovens, porque nós temos uma população jovem muito grande e o futuro de Cabo Verde está nas vossas mãos. Então vocês é que têm que trabalhar para trazer tudo isso. Jovens já com consciência, não é? Jovens ainda novos, com mestrado, com doutoramento. Então, vocês têm que começar a fazer esse trabalho. Porque é mais fácil acreditarem em ti, porque és jovem, és da idade deles, do que acreditarem em mim. Estão a ver? Somos gerações diferentes. Então essa nova geração irá seguir-te, daí que vocês os jovens têm um papel fundamental para o desenvolvimento de Cabo Verde a todos os níveis.

**Nós:** Está bom, está bom. Então é sobretudo para o bem da língua cabo-verdiana que... crioulo... A disciplina de “Língua Cabo-Verdiana” na Universidade de Cabo Verde, acho que também... Acha que era para passar informação, para formar os jovens de hoje em dia sobre... Para mostrar como... Que a língua cabo-verdiana é uma língua rica, que também possui uma história, que possui uma estrutura embora essa estrutura, até agora, não tenha sido tão estudada, mas já foi estudada e que a introdução da língua cabo-verdiana na universidade é um passo justamente para o bem da língua cabo-verdiana?

**DA:** Sim.

**Nós:** Para o futuro da língua cabo-verdiana?

**DA:** Muito. Desde o ISE, não é? Eh, com o curso de estudos cabo-verdianos e portugueses, aí também começou-se com esta disciplina. E depois avançou. Os cursos de francês e inglês têm essa disciplina. Mas para mim seria tão bom se houvesse essa disciplina como opção em todos os cursos da Universidade de Cabo Verde, não é? E aí os alunos de qualquer curso poderiam escolher a língua cabo-verdiana para conhecer o fundamental, para poder ajudá-lo no seu dia-a-dia e também na defesa da sua língua materna. Porque é insuficiente termos apenas essa disciplina nos cursos de língua. E às vezes é um semestre. Uma vez era só língua cabo-verdiana, mas agora não! Agora juntaram língua e cultura cabo-verdiana.

**Nós:** Então o lugar da língua foi...

**DA:** Sim. Foi diminuindo.

**Nós:** Foi diminuindo, sim.

**DA:** Foi diminuindo e associado. Mas eu acho que poderia ter uma disciplina de opção para todos os cursos de língua cabo-verdiana. Seria... Assim todos os universitários iriam conhecer um pouco da sua língua materna e poderiam ser transmissores daquilo que iam aprender e poderiam ajudar a transformar o conhecimento que existe na sociedade.

**Nós:** Mas, eh, no meu entender, acho que de momento, o uso da língua cabo-verdiana não é tolerado no ensino superior, não é? Fora a disciplina de “Língua Cabo-Verdiana” ...

**DA:** Sim. Porque estamos num meio académico, o português é a língua de ensino. Então faz isso... Mas na minha aula, eu, eh, há momentos que eu posso até explicar em português, mas quando eu vejo que há alguma face de algum aluno, estudante que mostra que não há um entendimento eu mudo-me completamente e passo a usar a língua cabo-verdiana. Porque realmente nas aulas de língua cabo-verdiana, eu gosto de lecionar na língua cabo-verdiana. Cria maior participação, maior interatividade entre o professor e o estudante, que é uma coisa... Eh, a mim me faz sentir bem.

**Nós:** Sim. É mais natural.

**DA:** Na língua portuguesa não. Os alunos preferem ficar calados. Mas se é na língua cabo-verdiana, há uma participação...

**Nós:** Sim.

**DA:** ...muito, muito boa. Muito boa. Mesmo apresentando os trabalhos, fizeram a pesquisa, escreveram na língua portuguesa, mas apresentaram na língua cabo-verdiana. E ver os alunos se soltarem e transmitir tudo aquilo que conseguiram aprender, para o professor dá gozo.

**Nós:** Sim.

**DA:** Dá muito gozo. E é isso é que eu gostaria de ver nas salas de aulas com todos os alunos desde o mais pequeno ao superior.

**Nós:** Acho que mesmo... tive... A \*\*\* também me falou deste projeto e disse-me mesmo que uma das observações nas turmas piloto, um dos alunos das escolas primárias que tinham aulas em crioulo é que eles estavam mais à vontade, tinham mais vontade de se expressar e...

**DA:** Hum. Sentem-se mais à vontade porque, veja, eu já assisti e mesmo fiz um inquérito em que os professores dizem que não [aceitam] que as crianças, os alunos... Isso no liceu, ensino básico e liceu, que não aceitam que, eh, o aluno fale a língua cabo-verdiana na sala de aulas. Mas mais adiante eu faço uma outra pergunta e o professor diz: “*sim. Mas quando há dificuldade eu explico na língua materna!*”. Então, se não aceita, mas explica, quer dizer que não há entendimento. Na língua portuguesa o aluno não consegue raciocinar, não consegue apanhar para diluir, mas quando o professor explicar na língua materna: “*ah! Sim senhora professora. Já entendi!*”. E há professores que preferem ensinar matemática, ou física e química na língua materna. Porque o raciocínio lógico do estudante é muito, mas efetivo, muito mais rápido.

**Nós:** Sim.

**DA:** E quando é assim, claro que preferimos fazer isso. Porque nós queremos um aluno que possa compreender, aplicar os conteúdos. E não memorizar. Daí que vê, deixa falta muito a língua materna. Porque o professor fala em português, o aluno tem que traduzir para a língua materna para compreender, depois fazer a tradução novamente para o português...

**Nós:** ...para se...

**DA:** ...para se expressar. Isso é tempo perdido.

**Nós:** Sim.

**DA:** É tempo perdido!

**Nós:** Quando na língua cabo-verdiana esse processo é mais simplificado.

**DA:** Exatamente.

**Nós:** É ação/reação, pensamento, reflexão, produção e depois...

**DA:** Exatamente. É isso é que nós temos que amadurecer e tomar uma decisão. E ter sintonia entre o Ministério da Educação e o Ministério da Cultura.

**Nós:** Pois. Sim.

**DA:** Vê: nas universidades já não há disciplina de português em todos os cursos. Uma vez havia, mas agora não há, o que complica ainda mais a situação do estudante.

**Nós:** Porque partem do princípio que o português já é dominado, já é aprendido, já...

**DA:** Exatamente...

**Nós:** ...já foi estudado durante anos...

**DA:** Anos!

**Nós:** Sim.

**DA:** Mas agora ainda bem que o Ministério tomou a medida de fazer o ensino do português como língua segunda. Espero que a partir daqui o sucesso poderá ser melhor. Porque ensinar português como língua materna, nós não somos portugueses...

**Nós:** Exato. Sim.

**DA:** A língua portuguesa não é a nossa língua materna. Então agora já há todas as indicações, eh, metodologias para o ensino do português como língua segunda. E se ensinam o português como língua segunda, há necessidade de ter o ensino da língua materna. Não faz sentido ensinar uma língua segunda sem ensinar a língua primeira. Está a ver? Ficámos com uma vacatura.

**Nós:** Com certeza, com certeza. Eh, e para terminar a nossa... Esta conversa sobre a língua cabo-verdiana, como imagina o futuro da língua cabo-verdiana?

**DA:** Eu sou otimista. Eu penso num futuro glorioso, em que teríamos uma efetividade da nossa língua oral e escrita, em que ela estará valorizada como língua oficial, portanto é oficial a língua cabo-verdiana, a língua materna da República de Cabo Verde, não é? Um crioulo de base lexical portuguesa poderá ter isso para poder tirar dúvidas porque existe vários crioulos e ver a introdução da nossa língua no ensino é o meu maior desejo. E eu espero que num futuro próximo possamos ter a introdução da língua materna nas nossas escolas, isso a bem dos nossos estudantes. E o que estiver nas minhas mãos, eu irei lutar para que isso possa acontecer, porque eu sei que será um ganho para nós como um povo, como uma nação independente. Como costuma-se dizer: “*um só povo, uma só nação, uma só língua, uma só cultura, Cabo Verde*”. E se nós tivermos tudo isso em harmonia, eu acho que o nosso futuro será glorioso.

**Nós:** Sim. Com certeza. Então agradeço muito por este testemunho muito interessante, está bom? E ficamos por aqui.

**DA:** Ok. Muito obrigado. Se tiver qualquer dúvida...

## Annexe 6 – Synthèse des réponses de la linguiste B

**Interviewée** : Linguiste B (enseignante à l'Université du Cap-Vert)

Entretien réalisé le 4 mai 2018 à Praia, dans un café-librairie.

**Disposition spatiale** : assis en face à face autour d'une petite table ronde.

**Débit de parole** : moyen

**Durée** : 60 minutes

Questions	Réponses
Présentation du profil	<p>J'ai appris la LCV à la maison en tant que langue première et jusqu'à la fin de mes études secondaires je n'ai jamais perçu la LCV comme une « vraie » langue. Ce n'était même pas un sujet auquel je pensais. Mais j'avais l'habitude d'écouter des programmes radiophoniques dans lesquels on parlait de la LCV comme langue.</p> <p>J'ai commencé d'étudier la LCV en 1991 quand j'ai commencé mes études universitaires et depuis j'ai réalisé beaucoup de recherches sur cette langue et j'ai commencé de donner des cours de LCV.</p>
Comment décrivez-vous la situation linguistique capverdienne ?	<p>A mon avis, la situation linguistique capverdienne n'est pas diglossique parce qu'il n'y a pas une situation de supériorité entre la LCV et la LP. Certes la LP est la langue du pouvoir, mais uniquement dans certains contextes. Par exemple, dans l'expression culturelle la LCV a beaucoup plus de poids, pendant les élections la LCV est langue du pouvoir. Bref, il existe de nombreux contextes dans lesquels la LCV est la langue dominante. C'est pourquoi je ne pense pas que nous vivons dans une diglossie. En réalité, nous avons deux langues dont les usages sont différents : à l'oral la LCV domine et à l'écrit c'est la LP. Je ne sais pas quel nom on pourrait attribuer à cette situation, mais à mon avis ce n'est pas une diglossie dans le sens où cela a été défini au départ. Et je pense qu'à force de considérer que nous vivons dans une diglossie, cela influence les locuteurs et nous finirons par réellement vivre dans une diglossie.</p> <p>Je me souviens d'une phrase que les enseignants et même les parents n'arrêtaient pas de répéter vers les années 80 : « si tu veux devenir quelqu'un, il faut apprendre à parler portugais ». Ce sont ces attitudes qui ont fini par conditionner les attitudes des Capverdiens vis-à-vis de la LCV. Nous sommes actuellement face à une génération qui a souvent « subi » ces discours épilinguistiques venant de la part d'enseignants. Un autre discours est nécessaire afin de déconstruire ces préjugés.</p>

	<p>Il existe des niveaux de langue et des formes de traitement en LCV. Je ne pense pas que la LCV que l'on utilise à la maison soit la même que celle que l'on utilise dans des échanges avec personnes de rang hiérarchique différent. <b>(8min37)</b>, Mais comme les personnes lambda ne possèdent pas de compétences linguistiques pour les repérer, elles continuent de penser que la LCV n'en possède pas.</p> <p>Ce sont les attitudes négatives qui font que toutes les démarches pour la valorisation de la LCV ne sont pas un vrai succès.</p>
<p>Quelles interventions faudrait-il pour améliorer la situation de la LCV ?</p>	<p>Nous avons besoin d'un discours convaincant de la part du gouvernement et la création de conditions techniques et financières par ce dernier, étant donné que c'est lui le décideur. Bref, il faut une politique claire de la part du gouvernement, qu'il démontre qu'il souhaite réellement officialiser la LCV. On a l'impression que c'est un sujet que le gouvernement ne veut pas aborder parce qu'il sait que cela demande des investissements (et certains pensent que cela risque de coûter cher). Bref, le gouvernement doit assumer ses responsabilités, créer une institution, recruter des chercheurs pour travailler sur la question sans oublier les nombreux travaux académiques qui donnent des pistes à suivre dans le processus d'officialisation. Le principal frein à tout cela est l'argent. <b>(11min15)</b></p> <p>Nous avons déjà beaucoup de travaux individuels qui ont été publiés, mais les institutions gouvernementales ont toujours fait preuve de morosité, même face à l'insistance de certains linguistes issus du ministère de la Culture. Pour certains membres du gouvernement, on y arrivera, mais il faut y aller doucement. C'est un discours très courant lorsqu'il est question de prendre des décisions. Cela fait des décennies que nous sommes dans l'impasse et certains osent encore dire qu'il faut s'y prendre doucement.</p> <p>Actuellement le gouvernement a inséré le mandarin dans l'enseignement secondaire. C'est une bonne chose, mais je ne pense pas qu'il pensait au bien être des Capverdiens, mais plutôt à la politique économique. C'est une question de préférence. Lorsque le gouvernement ne valorise pas réellement la langue maternelle, il est en train de violer le droit des citoyens. Mais quand il est question d'économie, les décisions sont très vite prises, c'est ce qui a été le cas avec le mandarin.</p> <p>Certains parlent même de faire un référendum sur l'officialisation de la LCV. Pour moi c'est absurde, parce que la question ne devrait même pas se poser. Étant donné que c'est la langue maternelle, cela doit être obligatoire. C'est comme reconnaître son propre enfant. Ce qui pourrait faire l'objet d'un référendum ce serait par exemple la question de l'écriture, l'alphabet, etc., mais pas la langue en tant que telle.</p>
<p>Les décideurs sont-ils</p>	<p>Au parlement capverdien, certaines voix se font entendre plus que</p>

<p>hésitants en ce qui concerne l'officialisation ?</p>	<p>d'autres. C'est pourquoi, il suffit juste que certaines de ces voix s'opposent à l'officialisation pour que tout le processus soit bloqué. Certains hommes politiques ne voient même pas la LCV comme une langue. Pour eux, le plus important est d'avoir une langue qui permet de « quitter les îles ». De plus, au Cap-Vert il n'y a pas une seule institution responsable de la LCV. En guise d'exemple, à l'Institut du patrimoine culturel (IPC) je suis la seule linguiste. À l'université publique il y a eu un centre de langues dédié à la LCV, mais il a été fermé parce que rien n'a été fait pour la LCV. <b>(18min34)</b>, Mais cela est peut-être dû au fait que le propre ministre de la Culture n'a rien fait de son côté pour valoriser ce centre de langues. Ce manque d'intérêt pour l'étude de la langue est un signal qui démontre un certain désintérêt de la part du gouvernement.</p> <p>La Commission nationale pour les langues (CNPL) a été créée en 2012, j'ai même été l'une des personnes qui a proposé sa création étant donné qu'à l'époque il n'existait aucune institution pour s'occuper de la langue. C'était une commission formée de 18 personnes et certains trouvaient même qu'elle avait trop de membres. Mais ce qui est intéressant c'est que les membres étaient issus de domaines d'études différents et avaient donc des profils différents. En revanche, la CNPL demandait beaucoup d'investissements financiers de la part du gouvernement et finalement elle a été abandonnée par le pouvoir. Malgré cela, nous avons eu l'occasion de faire quelques études, avons réalisé un forum parlementaire international qui a compté avec la participation de linguistes renommés. L'un des principaux résultats de ce forum a été une proposition de changement de l'article 9 de la Constitution. Après ce forum, la commission a élaboré les Bases pour l'officialisation de la LCV. Personnellement, il y a certains aspects dans ce dernier avec lesquels je ne suis pas d'accord. C'est vrai que je faisais partie de la commission, j'avais connaissance de ce document qui a fait l'objet de nombreux débats, mais à partir d'un certain temps la discussion a cessé d'être démocratique et il y a eu des divergences parce que certains considéraient que les principes défendus constituaient recule dans le processus d'officialisation. Même le propre ALUPEC qui a été approuvé par le parlement fait l'objet de nombreuses critiques et nombreuses personnes s'y opposent.</p>
<p>Voyez-vous des avantages et/ou des inconvénients dans l'officialisation de la langue capverdienne ?</p>	<p>Premièrement, je pense qu'au niveau individuel l'officialisation de la LCV pourrait avoir un impact au niveau de l'estime de soi pour les Capverdiens, surtout pour ceux qui ne parlent pas la LP. Socialement, cela accordera aux locuteurs une vraie liberté d'expression, parce que ceux qui ne maîtrisent pas la LP, dans certains contextes se retrouvent inhibés et préfèrent se taire. De plus, il ne suffit pas juste d'aller à l'école pour apprendre réellement à parler la LP. Il faudrait utiliser cette langue dans des contextes autres que l'école pour</p>

réellement l'apprendre. Mis à part le programme scolaire du ministère de l'Éducation dans lequel la LP est à la fois un instrument et objet d'études, le Cap-Vert ne compte aucun centre pour la promotion de la LP, ce qui en fait un pays négligeant en ce qui concerne les langues. Ce n'est pas que la LCV qui est négligée. C'est pourquoi, dès qu'on prononce le mot « langue », les Capverdiens pensent directement au portugais (24min29). Socialement l'officialisation va donc accorder une certaine liberté à chaque individu de parler la langue qu'il souhaite.

Le 21 février, journée mondiale de la langue maternelle, lorsqu'on fait des activités pour fêter cette journée, on remarque que les gens sont libres, contents, et insouciants parce qu'ils peuvent s'exprimer dans leur langue. Malheureusement, en réalité nous avons trop de préjugés sur les langues au Cap-Vert et les personnes ne s'en rendent même pas compte parce que c'est de manière inconsciente que cela se produit.

Au niveau culturel, le Cap-Vert gagnera beaucoup parce que toute la tradition orale de ce pays passe par la LCV. C'est pourquoi, si on s'occupe de la LCV en l'officialisant, en l'insérant dans le système éducatif nous sommes indirectement en train de valoriser le patrimoine culturel. Toutes les histoires, contes, fables, devinettes, proverbes, même la musique sont oralisées en LCV. C'est cette langue qui permet de véhiculer la culture capverdienne. Pour moi, le jour où on officialisera la LCV ce sera une sorte de cri de liberté, parce que l'actuelle non-officialisation de la LCV crée deux problèmes. D'un côté la LCV n'est pas formellement interdite, mais c'est comme si elle l'était, étant donné que certaines personnes exigent que l'on parle portugais juste pour se moquer de ceux qui n'y arrivent pas. C'est le cas de certains enseignants face à leurs élèves, de certains seigneurs face à leurs employés. Par exemple, parfois on sort l'argument « il ne sait même pas s'exprimer en portugais pour venir faire des exigences ». Mais à mon avis cela n'a aucun rapport. Même certains de mes ex-collègues qui ont déjà été des ministres, des députés, de secrétaires d'Etat qui lorsqu'ils faisaient des études secondaires avaient du mal à s'exprimer en LP et ne participaient pas beaucoup dans les cours pour cette raison. Mais lorsqu'ils ont acquis une certaine maîtrise de la LP, ils ont développé une certaine dynamique qui les poussé vers le succès. La faible maîtrise de la LP est donc un handicap au niveau éducatif.

L'officialisation de la LCV mettra également fin aux inégalités qui placent forcément ceux qui maîtrisent la LP dans une situation hiérarchique supérieure. Par exemple, dans les écoles lorsqu'on choisit des porte-parole, les enseignants désignent souvent les élèves qui s'expriment le mieux en LP, ce qui crée des inégalités. L'officialisation va donc libérer les Capverdiens de cette situation d'oppression et les conscientiser comme quoi ce sont deux langues

	<p>différentes qu'il faut maîtriser aussi bien l'une que l'autre.</p> <p>On a mis en place un projet de classes bilingues LCV/LP à São Vicente et ici à Santiago, mais en ce moment il est un peu abandonné. On a même demandé d'y mettre fin, mais comme certains enseignants y croient réellement cela ne s'est pas encore arrêté. D'ailleurs j'ai même pu échanger avec les élèves qui font partie de ce projet et j'ai pu directement constater qu'ils étaient réellement à l'aise même dans leur manière de m'accueillir. Ce sont des élèves qui, contrairement aux autres, ont envie de participer pendant les cours et n'essaient pas de se cacher de peur de prendre la parole en LP. Ils étaient très motivés et les parents très contents. Mais l'abandon du projet a provoqué de la déception auprès de mentors du projet qui constataient des résultats très positifs. Officiellement, le ministère de l'Éducation n'a pas encore stoppé le projet, car ils n'ont pas d'arguments pour justifier cela, étant donné que toutes les évaluations étaient positives.</p>
<p>A votre avis, qu'est-ce qui pousse un locuteur à s'opposer à sa propre langue ?</p>	<p>Je pense que c'est dû à l'ignorance des questions liées à la langue, parce qu'ils ne perçoivent pas bien le rôle de l'une et de l'autre langue. Lorsque les locuteurs se disent contre l'officialisation de la LCV, ils justifient leur position en disant que cette langue ne nous mènera nulle part. Moi je leur dis « <i>toi tu parles portugais, mais où est-ce que cette langue t'a emmené ?</i> », surtout lorsque ces gens-là sont dans une situation sociale qui ne nécessite pas réellement une maîtrise de la LP pour y être. Même les auteurs qui se disent contre l'officialisation de la LCV ont recours à cette langue dans leurs propres productions littéraires. Je pense que c'est donc essentiellement une question d'ignorance, ou peut-être parce que le portugais demeure une langue maîtrisée par peu de monde (comme anciennement) et ceux qui la maîtrisent sont en quelque sorte adulés par la société. Leur souci serait donc de garder ce statut, ce qui à mon avis est pire parce que cela laisse transparaître une certaine méconnaissance de la LCV. Ils sont tellement persuadés qu'ils sont incapables de voir les avantages de la LCV.</p>
<p>Que pourrait faire le gouvernement afin de changer les attitudes négatives face à la LCV ?</p>	<p>Cela doit se faire d'abord à l'intérieur du propre gouvernement. Il faut d'abord que les membres du gouvernement se donnent rendez-vous avec des spécialistes du domaine afin d'exposer tous leurs doutes et d'écouter toutes les propositions de ces mêmes spécialistes, car certains membres du gouvernement sont contre l'officialisation de la LCV. Ce n'est pas un sujet qu'ils ont envie d'aborder clairement. De plus, il faudrait allouer de moyens financiers, logistiques, etc., aux spécialistes afin de travailler sur la question et préparer un plan de communication. Parce qu'à chaque débat informel, une conscientisation sur l'importance de la LCV est possible. Beaucoup de personnes pensent que parler d'officialisation</p>

	<p>de la LCV c'est demander une substitution de la LP par la LCV (38min29). Il faut surtout expliquer aux Capverdiens que ce n'est en aucun cas le but recherché. C'est le gouvernement qui doit prendre cette initiative parce qu'individuellement c'est difficile de créer une mobilisation au niveau national.</p> <p>Le gouvernement doit aussi prévoir un plan à suivre pour la mise en œuvre de la politique linguistique qui insère la LCV dans l'enseignement et en fait une langue officielle. À cela s'ajoute un plan de communication, car il faut une divulgation et de sensibilisation massive des Capverdiens sur les implications de cette politique linguistique.</p> <p>Dans la société on rencontre des voix qui sont contre l'officialisation, mais je pense que c'est une question de génération. Ce sont des « voix d'opposition » qui ont vécu pendant la période coloniale et ont fini par construire un discours qui peut difficile être modifié. La jeunesse actuelle utilise beaucoup la LCV et même ceux qui parlent portugais finissent par mettre cette langue de côté, ce qui en réalité est mauvais. Sur ce sujet, je pense que la jeunesse doit miser sur l'acquisition et maîtrise des deux langues. Bref, c'est une question d'information et le gouvernement doit adopter certaines mesures pour réellement avancer dans le projet d'officialisation.</p>
<p>Si le gouvernement avait pris des mesures de politique linguistique dès l'indépendance, la situation serait-elle différente ?</p>	<p>Oui, parce qu'actuellement nous sommes dans une démocratie et on doit écouter toutes les voix. C'est peut-être là un des défauts de la démocratie. Si on avait officialisé juste après l'indépendance, lorsque l'on a réalisé le colloque de Mindelo en 1979, on aurait pu avancer réellement. Mais comme les propositions pour l'écriture de la LCV n'ont pas convaincu la grande majorité des spécialistes qui ont participé de cette manifestation scientifique, cela n'a pas abouti. Actuellement nous avons de meilleures propositions, mais la question des variétés de la LCV pose un problème dans la mesure où personne ne veut abandonner sa variante au détriment d'une autre qui serait désignée comme variété standard. Mais je pense que le choix de la variété standard ne peut pas être basé uniquement sur les aspects géographiques (43min00). Les Capverdiens pensent toujours qu'officialiser c'est choisir la variante de l'île A, B, ou C et personne ne souhaite cela. C'est cette question qui dérange dans ce processus. Si c'était juste après l'indépendance, ce processus aurait été beaucoup plus simple. En outre, la variété de Santiago est la plus étudiée et certains ont cru que ce serait elle la variété standard. Comme il existe de rivalités en les îles de Santiago et São Vicente, le discours « c'est la variété de Santiago qui sera standardisée » a constitué un frein à l'officialisation. En réalité, lorsque l'on compare certaines variétés de la LCV, on remarque beaucoup de similitudes, la grande différence étant l'accentuation de mots. Donc on pourrait éventuellement créer une variété standard à partir de l'ensemble des</p>

	<p>parlers plutôt que de privilégier la variété de telle ou telle île. Bref, on revient à la question de la divulgation des mesures prises auprès de la population de manière réellement incisive (<b>45min40</b>). Actuellement nous avons besoin d'avancer de manière convaincante.</p>
<p>Pour conclure, comment voyez-vous l'avenir des langues du Cap-Vert ?</p>	<p>Je pense que nous commencerons par avoir une LCV écrite, mais si le gouvernement n'institutionnalise pas l'écriture en LCV, la situation risquera de devenir chaotique. Vu que la plupart des individus a accès à l'écriture (ce qui n'était pas le cas anciennement) on pourrait se retrouver avec diverses graphies qui ne refléteraient pas réellement la LCV. Comme les locuteurs écrivent en LCV comme ils veulent, cela a un impact sur leurs pratiques d'écriture en LP. Sans interventions, on risque de devenir un pays « sans langue », avec de locuteurs qui ont des lacunes dans les deux langues. Mais comme je travaille dans le domaine de la culture et que dans mon travail je fais des propositions de valorisation de la langue comme instrument de la culture, je pense que d'ici environ quinze ans la situation s'améliorera beaucoup avec les deux langues officielles utilisées dans l'enseignement. Mais les prochaines années risquent d'être compliquées en termes d'écriture en LCV vu que tout le monde a accès à l'écriture et qu'il y a encore un réel besoin de standardisation. Nous avons besoins de mesures prises au plus vite. Actuellement on étudie beaucoup plus la LCV parce qu'elle doit être grammatisée.</p>

## Annexe 7 – Synthèse des réponses de l’anthropologue C

**Interviewé :** Anthropologue C (enseignante à l’université intercontinentale du Cap-Vert et fonctionnaire à l’Institut du patrimoine culturel)  
Entretien réalisé le 3 mai 2018 à Praia, dans un café.

**Disposition spatiale :** assis en face à face autour d’une petite table carrée.

**Débit de parole :** moyen

**Durée :** 47 minutes

Questions	Réponses
Présentation du profil	Je suis né à São Vicente, j’ai une licence en histoire obtenue en Russie, un master en histoire et un deuxième master en anthropologie sociale et culturelle. J’ai conclu aussi un doctorat en anthropologie sociale et culturelle à l’université autonome de Madrid. J’ai déjà été enseignant à l’université du Cap-Vert et en ce moment je suis enseignant à l’université Intercontinentale du Cap-Vert. Je suis également fonctionnaire à l’IPC (dont j’ai longtemps été le président) où je mène mes recherches en histoire et en anthropologie dans le cadre de divers projets.
Intéressez-vous à la LCV dans le cadre de vos recherches ?	La plupart des travaux de recherche que j’ai déjà réalisés sont corrélés à la LCV, étant donné que mon premier travail de recherche était lié à la tradition orale. J’ai longtemps dirigé le département des traditions orales à l’Institut national de la culture (INAC). Pendant ces années-là j’ai fait un recueil des traditions orales sur chaque île, conseil et village du Cap-Vert. Sur chaque île on a constitué des corpus enregistrés dans environ une centaine de cassettes de 90 min de traditions orales capverdiennes, que ce soit les contes, les histoires, la médecine traditionnelle, la cuisine, les mythes, etc. Tout le processus de recueil était conçu en LCV. J’ai eu la possibilité de publier certains de ces travaux et même quelques livres édités en langue capverdienne qui valorisent la culture capverdienne. Actuellement nous sommes en train d’œuvrer pour une classification de la langue maternelle. Pour cela, nous nous sommes déplacés sur l’île de Maio, nous avons réalisé des conférences dans certaines régions de l’île de Santiago, mais l’idée est de sensibiliser la population au niveau national afin démontrer aux Capverdiens que la langue nationale est un atout, un moyen pour apprendre d’autres langues, etc. <b>(8min57, audio 1)</b> .

	<p>Un autre des projets en cours concerne les personnalités légendaires et les mythes dans la littérature orale capverdienne. Pour ce faire, nous réalisons des interviews, des études de terrain et nous basons aussi sur nos ressources documentaires à l'IPC. Par exemple nous avons des figures légendaires sur l'île de Brava, São Vicente, Fogo, etc., et ces figures ont marqué une époque dans la mesure où elles sont présentes dans la plupart des productions culturelles. Notre but est de compiler toutes ces informations de manière à éviter la perte de ces importantes composantes de culture orale.</p>
<p>Dans le cadre de vos recherches, est-ce que vous remarquez des interférences de la LP dans la culture capverdienne ?</p>	<p>Au Cap-Vert on vit une sorte de complexe à deux niveaux : le complexe de celui qui ne domine pas suffisamment la LP et le complexe de celui qui a une bonne maîtrise de cette langue. Ceux qui maîtrisent bien la LP pensent que la LCV n'est pas digne et proscrivent son usage, alors que ceux qui ne parlent pas bien cette langue, pensent que l'usage de la LP est une forme d'exhibitionnisme. Au niveau des institutions capverdiennes, parfois le fait de ne pas parler la LP est la cause d'un mauvais accueil. Nous avons donc des complexes de différents niveaux en ce qui concerne les locuteurs (<b>12min54, a1</b>). En revanche, la jeunesse actuelle s'intéresse de plus en plus à la langue maternelle et revendique sa langue. Cela est dû au fait que de nos jours ils y ont recours à l'écrit, notamment au niveau des TIC. Ils ont plus de facilité à s'exprimer en langue maternelle et c'est ce que les gens ne comprennent pas. Su tu apprends aux jeunes à s'exprimer correctement en langue maternelle, tu es en train faciliter l'accès à la LP. La langue portugaise est présente dans la vie des Capverdiens à plusieurs niveaux, à savoir à la radio et dans la télévision ce qui crée du contact avec cette langue. Donc dès la petite enfance les enfants sont en contact avec la LP. Comme ils commencent de l'apprendre tôt, c'est la langue maternelle qui va servir de support à l'apprentissage de cette langue officielle (<b>14min23, a1</b>). Autrement dit, si tu officialises la langue maternelle, cela ne t'empêchera d'apprendre le portugais et te permettre d'apprendre d'autres idiomes. Donc la langue maternelle facilite l'apprentissage de la langue officielle, parce que la LP est aussi notre patrimoine. Par exemple, j'ai obtenu ma licence et mon master en Histoire en Russie, et au début de mon parcours, le processus d'apprentissage a directement débuté alors que d'autres ressortissants sud-américains, européens et africains ont eu des difficultés pendant le cursus parce qu'ils n'avaient qu'une langue support. Ils ont eu donc du mal à apprendre le russe pour cette raison. Dans la LCV nous avons tout le bagage linguistique nécessaire pour apprendre de nouvelles langues.</p>
<p>Existe-t-il des obstacles à dépasser dans le</p>	<p>Pendant de longues années nous avons eu un débat entre la diglossie et le bilinguisme, mais actuellement on parle de moins en moins de</p>

<p>processus d'officialisation ?</p>	<p>diglossie. De fait, nous avons un bilinguisme non assumé. Ce qui manque en ce moment, c'est du courage au niveau des décisions, pour qu'un homme politique dise « à partir de maintenant j'officialise la langue maternelle parce qu'elle a des avantages ». Parce que tu l'utilises souvent, tu rêves en LCV. Le portugais tu l'utilises aussi. Parfois les gens disent qu'on manque de moyens pour l'officialiser la LCV, mais cela viendra avec le temps. Ce qu'i est important de comprendre c'est que nous avons une langue qui fait partie de notre patrimoine et c'est une langue riche qu'il faut valoriser. De plus, depuis longtemps, le portugais n'est plus uniquement la langue du Portugal. C'est la langue et le patrimoine de nombreux pays (PALOP et CPLP). Comme ces pays-là, nous aussi devons assumer et revendiquer la LP parce qu'elle est aussi à nous et fait partie de notre patrimoine <b>(20min20, a1)</b>.</p>
<p>Existe-t-il un portugais du Cap-Vert ?</p>	<p>Au Cap-Vert, les linguistiques qui étudient le portugais ne s'intéressent pas trop à la manière de parler cette langue au Cap-Vert. Au Cap-Vert, le portugais gagne en richesse en fonction de l'endroit où il est parlé. Par exemple, on peut distinguer une personne de Santo Antão lorsqu'elle parle en portugais, tu peux savoir quand est-ce qu'une personne de São Vicente parle en portugais, etc. Cela est dû à la langue maternelle qui sert de base aux locuteurs natifs de chaque île. C'est pour cela que parfois certains accusent les locuteurs capverdiens de mal parler la LP. Le Cap-Vert a beaucoup contribué à l'enrichissement de la LP, sauf que cela n'a pas été réellement étudié, comme ce qu'on a fait au Brésil. De fait, au Cap-Vert personne ne parle portugais comme au Portugal. Même les enseignants ne le parlent pas comme au Portugal.</p>
<p>Voyez-vous des avantages et/ou des inconvénients dans l'officialisation de la langue capverdienne ?</p>	<p>Pour moi, l'officialisation de la LCV serait une décision juste parce que c'est notre langue de tous les jours. Cela a aussi des avantages au niveau de l'éducation parce que l'utilisation de la langue maternelle dans l'enseignement crée l'envie d'apprendre auprès des élèves. Mais il ne faut pas pour autant mettre de côté la LP. La création de conditions pour l'officialisation permettra aussi au pays de mieux se développer. En revanche, je pense que cette officialisation de la LCV ne représente aucun inconvénient étant donné même s'il en existait, elles seraient minimales et couvertes par les nombreux avantages.</p>
<p>Pensez-vous que des Capverdiens s'opposent à l'idée d'officialisation de la LCV ?</p>	<p>Parfois dans mes cours à l'université, j'échange avec mes étudiants sur ce sujet et une partie considérable de mes étudiants qui a des difficultés à s'exprimer en LP, s'oppose catégoriquement à l'officialisation de la LCV. Ce sont ces mêmes étudiants qui demandent aux enseignants de réexpliquer les notions en LCV lorsqu'ils ne comprennent pas ce qui est dit en portugais. C'est pourquoi, avant d'officialiser la LCV, il serait important de créer des</p>

	<p>mouvements pour la sensibilisation de la population pour expliquer les avantages de l'officialisation et pour démontrer que cela ne constitue pas une menace à l'intégrité de la LP. Au-delà des spots publicitaires à la radio et à la télévision, il faudrait que des spécialistes s'adressent directement à la population de manière très proche, etc. La LCV constituera ainsi un outil de plus dans le processus d'apprentissage de manière générale (<b>9min12, a2</b>). Une partie du travail doit être fait par les linguistes, mais il faudrait intervenir aussi dans les écoles, dans les entreprises, etc. Par exemple, pour que les publicités atteignent une large population, elles sont faites en LCV. Il faudrait de vraies stratégies pour divulguer notamment l'ALUPEC afin de sensibiliser la population et de contrer les attitudes négatives face à la LCV, stratégies que les successifs gouvernements n'ont jamais mis en place.</p>
<p>Comment voyez-vous l'avenir de la langue capverdienne ?</p>	<p>Deux scénarios sont possibles. Le premier serait celui où l'on s'intéresserait davantage à l'étude de la LCV et où on sensibiliserait la population sur l'importance de la valorisation de cette langue et on mettrait en place une planification linguistique. Si c'est comme cela, dans un futur très proche nous pourrions officialiser la LCV. Le second scénario ressemble un peu à la réalité où des individualités travaillent sur la LCV et divulguent les résultats quand c'est possible, ce qui ne fait pas réellement avancer la situation sociale des deux langues. Un autre scénario possible serait d'avoir un ministre de la Culture qui oserait réellement mettre en place une planification linguistique.</p> <p>Je pense que la LCV a un futur en raison de sa dynamique et qu'elle n'est pas en risque de disparaître. Mais on doit la valoriser et classer comme patrimoine national. C'est notre héritage et on doit investir dedans, en parité avec la LP. Les deux langues doivent marcher ensemble, étant donné que nous avons tout ce qu'il faut pour officialiser notre langue. Il faut y croire et assumer notre patrimoine, notre culture, etc. Tant que les complexes persisteront, nous ne pourrions pas y arriver. La sensibilisation doit donc être faite de manière organisée et méthodique.</p>

## Annexe 8 – Synthèse des réponses de l'écrivain D

**Entrevistado:** Écrivain D (escritor e autor em literatura infantil)

Questões enviadas por mensagem eletrônica no dia 13 de junho de 2018 e respostas obtidas pelo mesmo meio no dia 13 de agosto do mesmo ano.

Questões	Respostas
Apresentação do perfil	Escritor e autor em literatura infantil.
Na qualidade de escritor e jornalista, o que representa para si a língua cabo-verdiana?	<p>O meu relacionamento com a minha língua materna costuma provocar questionamento quando recebo perguntas sobre esta relação. Isto porque este relacionamento acontece numa base natural porque faz parte de mim. É como se perguntasses ao peixe se a água está fria e te respondesse “o que é água?”. Como escritor (e como pessoa) a língua materna significa uma das formas de absorver o Mundo, mas nem sempre é a forma de expressar este mesmo Mundo. Isto porque a língua cabo-verdiana é-me mais emocional enquanto a língua portuguesa é mais intencional e funcional. As expressões de carinho quando o Mundo tomava forma perante a minha pessoa foram em crioulo de Cabo Verde. Mesmo a primeira música de ninar foi “ôh nenê, kem sotob; ê mamã, ê papá...” e a outra que cantaram para me proteger aos sete dias de vida, na minha festa de guarda-cabeça, foi “Ná oh minino ná, sonbra rum fugi di li...”.</p> <p>Com a língua portuguesa só mais tarde iniciaria a nossa relação, mas foi sempre uma relação em que estava constantemente a ser avaliado para conseguir alcançar os objetivos traçados pelo programa. E esta língua veio a ganhar a característica de funcional por ser um instrumento para dar forma a ideias usando conceitos com estruturas mais complexas. Quando passei para a fase de escrever entendi que a língua portuguesa permitia-me alcançar um público mais vasto. E este público mais vasto estava, num primeiro momento, dentro de Cabo Verde. Isto porque o uso da língua cabo-verdiana é, na esmagadora maioria, de uso oral. Fiz uma escolha intencional.</p>
Publicou a sua obra “Tufas, a princesa crioula” em 4 idiomas (português, francês, inglês e língua cabo-verdiana). Porquê achou necessário	A minha coleção de livros ilustrados para a infância “Tufas, a Princesa Crioula” tem dois livros e ambos estão traduzidos para a língua cabo-verdiana. Confesso que não sei escrever na língua cabo-verdiana. Não sei escrever para manter um texto coerente do princípio ao fim do livro por não dominar as regras. Sei escrever “de ouvido”, mas como nunca desenvolvi a minha consciência

<p>publicar a sua obra em língua cabo-verdiana?</p>	<p>fonológica na língua cabo-verdiana, os fonemas podem mudar de letra na mesma palavra durante o texto.</p> <p>Foram duas as razões que me fizeram optar por publicar em língua cabo-verdiana: a partir das minhas viagens de apresentação tive contato com a nossa comunidade diaspORIZADA e foram estas pessoas a pedirem as versões em crioulo em vez de português. Os pais mostraram vontade de ter histórias em crioulo para conta às suas crianças. Disseram-me que as suas crianças falavam inglês e crioulo ou holandês e crioulo, mas que o português é uma língua morta para elas. A maioria dos pais compreende a língua portuguesa, mas quando estão no país de acolhimento que não fala português apenas transmitem o crioulo para as suas crianças. É como se a língua portuguesa - oficial em Cabo Verde – não fosse uma herança, no sentido de ser algo nosso de valor que valha a pena legar para os herdeiros. Sim, Cabo Verde é um país de língua oficial portuguesa, mas nessas viagens (aos Estados Unidos e a Holanda) esses pais cabo-verdianos ensinam, disciplinam, acarinhos, enfim, comunicam com os filhos em crioulo e a nova língua do país de acolhimento. Mas não em português.</p> <p>A outra razão é por entender que nós podemos contar histórias para a infância na nossa língua materna. Isto porque a língua cabo-verdiana é suficientemente desenvolvida para exprimir o imaginário em que as personagens movimentam-se. Mesmo não sabendo escrever na língua cabo-verdiana, reconheço a importância da sua normalização da escrita, nas suas várias variantes, a produção de conhecimento, informação e criatividade em crioulo.</p>
<p>Em que língua os seus livros são mais pedidos/encomendados?</p>	<p>Iniciei a publicar em formato papel (2013) em português, mas depois avancei para versões bilingues português/inglês e tenho feito chegar às nossas crianças os livros publicados. Contudo, principalmente na nossa diáspora (EUA e Holanda), os pais pedem sempre a versão crioulo/inglês. A justificativa é sempre de que as crianças não entendem (ou mesmo, não conhecem) o português.</p>
<p>Em relação à versão publicada em língua cabo-verdiana, que críticas recebeu?</p>	<p>As opiniões menos boas dividem-se em duas: há quem rejeite por causa da variante e há quem não concorda com algumas formas de escrita, gerando surpresas ao ver a representação gráfica dos sons do próprio crioulo.</p> <p>Esta rejeição por causa da variante deve-se ao facto das histórias da “Tufas, a Princesa Crioula” terem – por enquanto – personagens que falam as variantes de São Vicente, Santo Antão e Santiago. Porém, o narrador conta a história na variante de São Vicente. Por conta disso já recebi a rejeição de potenciais compradores de livros (pessoas oriundas da ilha de Santiago) que me dizem não querer ler por estar escrito nesta variante. Mas são situações pontuais que me aconteceram fora e dentro de Cabo Verde. Mas deve-se levar em</p>

	<p>consideração que sou um autor independente e a minha tiragem de exemplares é reduzida, pelo que não poderei extrapolar essas experiências pessoais como sendo regra geral.</p> <p>Entretanto, não posso falar em crítica dado que a falta de crítica literária é algo transversal às publicações em Cabo Verde. Ainda mais tratando-se de algo visto como menor, como é o caso da literatura para a infância, logo, não era de se esperar muito diferente. Por enquanto não existe uma crítica com bases técnico-linguístico para as versões em língua cabo-verdiana dos meus livros.</p>
<p>Qual a sua opinião em relação ao uso da língua cabo-verdiana nas produções literárias em Cabo Verde?</p>	<p>Nós sempre fizemos o uso do crioulo nas nossas produções criativas. Desde a oratura – muito maior do que a literatura – com estórias, saberes populares, sagacidade filosófica e músicas. Mas a língua cabo-verdiana na maioria das vezes esteve ligada a criações com inspiração festiva e pouco reflexiva. Principalmente no campo musical, no qual a produção criativa revela-se de grande profundidade sentimental, mas poucas vezes com recursos estilísticos mais elaborados e géneros dançantes, maioritariamente frenéticas. O género musical “Coladera” é disto um exemplo ao ser – geralmente – irónico, bastas vezes de mal-dizer, porém circunscrito à temática local e na maioria com referências a pessoas do convívio do trovador. Mas também os géneros “Batucu” e “Finanson” ou o “Colá SanJon” ou a música do Carnaval também não são conhecidos pelas suas profundidades literárias e intelecto-filosófico. Interessante é ver que o ‘género’ que faz mais uso da língua portuguesa são as “Cantigas de Roda” com músicas como “Senhor Barqueiro deixa-me passar, tenho um filho pequenino...” ou “O Porquinho foi à horta e comeu uma bolota...”</p> <p>Poucos foram os autores que desenvolveram uma criação literária com vastidão e profundidade discursiva. E, desses poucos, raramente tiveram uma produção em exclusivo em crioulo. Na literatura para a infância defendo o uso da língua cabo-verdiana em edições bilingues antes de se avançar para versões apenas em crioulo. Desta forma o livro torna-se um objeto sócio-cultural com valor acrescentado por permitir a navegação entre duas línguas que, por um lado faz circular a versão em crioulo e também abre outros espaços em mercados de língua portuguesa ou outra língua. Porém, o uso do crioulo na literatura acarreta a questão de quem escreve, qual a variante escolhida, como escrever esta variante e, por fim, quem lê em crioulo?</p>
<p>Na sua óptica, qual o futuro da língua cabo-verdiana?</p>	<p>Nesta parte devo admitir que a pilha da minha bola de cristal está a falhar e por isso não consigo prever o futuro. Contudo, existem dois fatores que terão um peso forte na definição do futuro da língua cabo-verdiana: um informal e outro formal. No ensino formal será a entrada da língua cabo-verdiana, não como ensino bilingue, mas sim</p>

como disciplina. Porque o perigo da entrada do crioulo como ensino bilingue é que usamos o crioulo como bengala linguística para disfarçar a nossa incompetência linguística no domínio da língua portuguesa. Quando os alunos procuram comunicar em crioulo no ambiente formal da sala de aula (muitas vezes) fazem-no, não porque poderiam expressar a ideia tanto em português como em crioulo, mas sim porque têm dificuldade em expressar em português. Logo, o crioulo torna-se uma bengala linguística que tenderá a piorar a situação do domínio da língua portuguesa (e da língua cabo-verdiana em outras esferas que não a oral) tornando o bilinguismo em sala de aula pouco recomendável. Acredito que a entrada da língua cabo-verdiana no ensino formal terá que ser pela via de uma disciplina. Isto porque permitirá estudar a língua nos seus aspetos formais, definindo/conhecendo gramática, metodologias, material de suporte e grelhas de avaliação. Falar crioulo já todos falamos e o ensino bilingue nesta fase seria mais negativo do que positivo. Formar alunos com competências na língua cabo-verdiana resultará em produções criativas/académicas (conferindo/lhe uma maior autoridade simbólica e formal) e outras com mais abrangência e relevância do que apenas deixar-lhes falar em crioulo na sala.

O outro aspeto é o informal e este terá uma maior influência na definição da variante a ser adotada e o local onde nascerá este crioulo será na capital do país, Praia. Repara que digo que irá nascer este crioulo e não que se deve adotar o crioulo falado atualmente na Praia. Por ser o “melting pot” que é, da Praia irá emergir o crioulo após o processo de interdialectização da língua cabo-verdiana, como fala Manuel Veiga. Pelo que vejo a língua cabo-verdiana que se fala na Praia tem a tendência de absorver e adotar elementos das variantes todas que aqui encontram-se, para além do aspeto de descrioulização (ao se aportuguesar o crioulo nas falas de pessoas com maiores níveis de instrução) e a absorção do anglíssimo (como por exemplo, workshops, sunset...) na comunicação oral mas também formal.

Passando a fase de interdialectização da língua cabo-verdiana estaríamos na fase de supracriolização, impondo-se a variante que nascer da absorção das variantes na Praia. Neste caso não se estaria a falar da variante da ilha de Santiago, mas sim da variante da cidade capital, Praia. A variante de Santiago seria absorvida dentro da variante da Praia, sendo que as variantes das ilhas do Fogo e Maio (Sotavento) também seguiriam o mesmo processo. As variantes das ilhas do Sal e Boa Vista (Barlavento) dariam lugar à variante recém-nascida na Praia por causa da perda da população originária destas ilhas e o conseqüente aumento da população oriunda de outras paragens.

Este processo de interdialectização da língua cabo-verdiana e depois

	<p>supracriolização tenderá a acontecer, em menor escala, na cidade do Mindelo, na ilha de São Vicente (Barlavento). Nesta cidade este aspeto de descrioulização parece ser maior na variante de São Vicente falada por pessoas com maiores níveis de instrução. As variantes das ilhas de São Nicolau e Santo Antão (Barlavento) seriam absorvidas nesta interdialectização da língua cabo-verdiana, mas a variante de Mindelo exerceria o papel de supracriolização. Contudo, este seria um processo longo tal como foi a transição do Proto-Crioulo até chegar no Crioulo.</p> <p>No final a adoção da variante/oficialização da língua cabo-verdiana no país chegaria muito tempo depois da uniformização da escrita da língua cabo-verdiana que servirá para expressar todas as variantes (incluindo as que foram absorvidas).</p>
--	---

## Annexe 9 – Synthèse des réponses de l’animateur radio 1

**Interviewée :** Animateur radio 1 (travaille à la Radio du Cap-Vert – RCV)

Entretien réalisé le 3 mai 2018 à Mindelo, dans un café-librairie.

**Disposition spatiale :** assis en face à face autour d’une petite table ronde.

**Débit de parole :** moyen

**Durée :** 24 minutes

Questions	Réponses
Présentation du profil	Je commencé de travailler à la radio à l’âge de 14 ans et actuellement j’en ai 32. Ce qui fait que plus de la moitié de ma vie je l’ai passée à travailler à la radio et à la télévision, toutes deux financées par des fonds privés. Pendant ce temps j’ai travaillé dans des stations à Santiago, São Vicente et Fogo. Je fais des animations et m’occupe aussi de la partie technique.
Quelles langues parle-t-on dans les radios capverdiennes ?	<p>À la radio nationale (RCV), on tient vraiment à parler en portugais alors que dans la station qui s’adresse à la jeunesse (RCV+) les animations sont faites en LCV, sauf lorsque l’on passe le journal radiophonique. À cela s’ajoutent les préférences des locuteurs radio. C’est-à-dire qu’ils ont la possibilité de choisir la langue dans laquelle ils préfèrent faire leurs émissions.</p> <p>Selon moi, dans les radios privées que je connais, aucune n’impose une langue aux animateurs.</p> <p>Par exemple, moi je préfère souvent mon créole, parce que nous sommes capverdiens. Je pense que chaque locuteur doit s’adapter et parler la langue du pays, de la même manière que si je vais au Portugal je dois parler le portugais. C’est la même chose pour les Chinois qui s’installent au Cap-Vert et apprennent à parler la LCV. Quand j’ai commencé de travailler à la chaîne télévisée brésilienne Record à Praia, je présentais un programme en créole alors qu’avant moi il était diffusé en portugais. Les administrateurs se sont plaints parce qu’ils ne parlaient pas bien la LCV et je leur ai dit que c’était à eux de s’adapter. De plus, la LCV est la langue de la grande partie de nos auditeurs. Le fait de parler la langue du public cible rendait mon programme plus accessible, non pas parce qu’il ne maîtrise pas la LP, mais parce que m’identifie avec le public. Après cette initiative personnelle, même la télévision publique capverdienne a commencé de diffuser certains programmes en LCV.</p> <p>Je pense que cela a des avantages et des inconvénients, mais je pense</p>

	qu'on doit privilégier ce qui est à nous.
Y a-t-il besoin d'une intervention du gouvernement pour la création d'une politique linguistique pour les médias ? Ou doit-on laisser faire ?	Non, je ne pense pas qu'il y ait besoin de cela. Par exemple, au Parlement certains parlent en portugais, d'autres en créole. Ce qui est intéressant c'est que les sessions parlementaires sont diffusées en direct à la radio et je pense que les discours en LCV sont plus susceptibles d'atteindre une plus grande population, notamment les populations rurales qui n'ont pas fait beaucoup d'études. Même si pour certains, c'est la même chose si le message est transmis en LP ou LCV, mais pour d'autres c'est mieux en LCV. Donc je pense qu'il n'y a pas besoin d'une intervention du gouvernement dans ce domaine, vu que cette intervention n'apporterait pas de gros changements, des avantages ou des inconvénients parce que le bilinguisme des médias est déjà attesté et le public y est déjà habitué. En revanche, le journaliste ou animateur radio doit être capable de s'exprimer dans les deux langues et maîtriser même les langues étrangères ( <b>9min15</b> ).
Quel est le rôle de la LCV dans les moyens de communication capverdiens ?	Je pense que notre langue devrait être davantage valorisée. Par exemple, elle est inexistante dans l'enseignement.
Pensez-vous que le débat sur l'officialisation de la LCV a des répercussions au niveau des médias ?	Non, je ne pense pas. Parce que certaines personnes ne sont pas d'accord avec l'officialisation de la LCV et ce qui concerne l'usage. Par exemple, quels termes utiliser parmi toutes les variantes ? Quelles formes choisir en ce qui concerne les niveaux de langue ? Quels sont les moyens dont on dispose pour officialiser la langue ? Aurons-nous par exemple un dictionnaire juste pour la variante de São Vicente ? Ou juste pour Praia ? C'est différent ( <b>12min55</b> ). C'est pour cela que je pense que ce débat n'implique pas encore les médias. Par exemple, notre journal télévisé est transmis en LCV. Lorsque nous avons accueilli un journaliste de Santo Antão, il m'a demandé s'il était censé présenter le journal dans la variante de Santiago. Je lui ai dit « non, fais-le dans ton créole à toi ». Tu dois te sentir bien dans ce que tu fais. Je pense que ce débat sur l'officialisation a des avantages et des inconvénients, mais en ce qui concerne la communication sociale, je pense qu'il faut laisser le champ libre aux journalistes pour qu'ils soient à l'aise dans ce qu'ils font.
Donc chacun est libre de choisir la langue dans laquelle il veut s'exprimer ?	Oui. Certains journalistes pèsent leur manière de parler lorsqu'ils s'adressent à des locuteurs qui parlent des variantes différentes, afin d'être acceptés et bien compris par le plus grand nombre. Mais cela ne veut pas dire que ces journalistes sont en train de renier leurs origines. C'est une question d'adaptation pour une plus grande

	<p>diversité. En ce qui concerne le portugais, nous avons tendance à parler le portugais du Portugal. Je connais de personnes de São Vicente qui viennent à Praia et pendant leur séjour ils ne parlent que la variante de Santiago et c'est pareil lorsqu'elles vont à Sal et parlent la variante de Sal (<b>15min34</b>). Ces gens-là arrivent à s'adapter à chaque île. J'ai déjà visité sept îles sur dix et partout où je suis allé on ne m'a jamais dit que je n'étais originaire de l'île de Santiago parce que mon créole était différent. En fait, c'est juste que j'adapte la façon de parler en fonction de mes allocutaires.</p>
<p>Quel avenir pour la LCV dans les médias ?</p>	<p>Si les choses continuent comme elles sont et que la situation n'évolue pas, beaucoup de mots vont disparaître. En créole il existe beaucoup de mots utilisés par les artistes dans leurs compositions anciennes qui sont actuellement devenus désuets. Sans un réel investissement au niveau de la langue maternelle, je pense que d'ici un certain temps la langue s'affaiblira. Les artistes peuvent réellement contribuer à la préservation de la langue et à une meilleure connaissance de notre culture artistique. Sans ça, notre créole perdra son essence à cause de la décréolisation. Même au niveau de l'écrit on remarque l'influence de la LP. Sans une prise en compte des faiblesses au niveau de l'usage, le créole deviendra désuet. Si les médias misent plus sur les langues étrangères, cela aura un impact négatif sur la préservation de la LCV. Notre langue a beaucoup changé depuis le début et sans une intervention elle changera davantage. Déjà au niveau des réseaux sociaux, certains pensent que c'est mieux d'écrire en portugais pour être compris par les personnes issues des autres îles. Nous ne nous intéressons pas assez à notre langue et sans une réelle intervention, de la part des personnes compétentes, notre langue s'appauvrira.</p>

## Annexe 10 – Synthèse des réponses de l'animateur radio 2

**Interviewé :** Animateur radio 2 (travaille à la Radio du Cap-Vert – RCV)

Entretien réalisé le 8 mai 2018 à Mindelo, dans un studio radiophonique.

**Disposition spatiale :** assis côte à côte dans un coin de table.

**Débit de parole :** moyen

**Durée :** 40 minutes

Présentation du profil	J'ai fait des études en journalisme et travaille à la radio depuis 1972. J'ai déjà joué différents rôles dans cette radio, notamment celui de journaliste et de directeur de certains secteurs. Le but que je recherche est de faire en sorte que cette radio remplisse son rôle d'organisme de la communication sociale qui aide la société à avoir accès aux savoir, contribue à la formation et à l'information de la société et qui valorise spécialement la culture des îles, élément important ici à la Radio du Cap-Vert (RCV).
Qu'est-ce qui conditionne le choix des langues dans le cadre des émissions radiophoniques ?	Pour parler de l'usage des langues à la radio au Cap-Vert, il faudrait remonter le monter jusqu'à l'installation de la première radio au Cap-Vert. Lorsque le Cap-Vert était encore une colonie portugaise, les émissions qui abordaient des sujets « sérieux » étaient systématiquement en Portugais. La LP était la « langue officielle » des communications à la radio. Heureusement, les Capverdiens ont toujours eu une certaine affection vis-à-vis de leur langue maternelle et pendant cette époque-là la LCV apparaissait de manière aléatoire, spontanée, sans aucun contrôle dans les émissions et cohabitait avec la LP. En principe, les communications des animateurs radio avaient lieu en portugais, mais il y avait une alternance avec la LCV lorsque c'était nécessaire d'assurer la création des liens directs avec la grande majorité de la population. Mais le reste du temps c'était presque toujours en portugais, même si les Capverdiens éprouvent certaines difficultés quand ils s'expriment en LP et de nos jours c'est de plus en plus pire étant donné qu'il manque une bonne politique qui définit clairement le statut de chacune des langues. La LCV doit avoir son espace bien défini, aux côtés de la LP, langue de contact avec le monde extérieur. Cette dernière est importante dans la mesure où elle joue un rôle important dans l'éducation des citoyens, dans le prolongement des études, dans la communication avec d'autres pays et d'autres peuples. En revanche, au niveau éducatif, la politique n'est pas très claire (8min00). Parfois on dit qu'il y a une langue nationale avec son

	<p>espace et sa place, mais qu'il est important de maîtriser la LP. En raison du manque d'une politique claire qui prend en compte tous les aspects concernés, le LCV finit toujours par apparaître en raison du manque de compétences communicatives en portugais. Actuellement, la LCV apparaît de plus en plus dans les médias pour des questions de clarté et de rapidité. Cette pratique est très généralisée au niveau du Parlement, du gouvernement, les réunions, les salles de cours, etc. Bref, nous sommes dans une phase un peu incongrue et confuse étant donné que les objectifs linguistiques ne sont pas clairs et qu'on ne sait pas vers où nous mènera cette politique en cours. À mon avis cette question doit être bien claire en ce qui concerne le besoin de maintenir le statut de langue officielle pour la LP et d'assurer son acquisition dans les écoles. C'est ce qui nous permettra de continuer de dire que nous sommes des bilingues, parce qu'actuellement les Capverdiens sont des bilingues qui ont de grandes lacunes lorsqu'ils s'expriment en portugais. Nous avons de plus en plus des locuteurs qui sont incapables de dominer convenablement en portugais. C'est à cause du manque d'une politique tangible. On fait des expérimentations que ne nous mènent nulle part, puis on recommence tout avec une nouvelle perspective, ce qui démontre une certaine incapacité dans la gestion des langues. Malheureusement, c'est prouvé que la jeune génération actuelle est moins à l'aise lorsqu'elle parle en portugais et a de plus en plus de difficultés à parler cette langue (<b>12min04</b>), contrairement aux anciennes générations. Les contenus doivent être explicités en LCV pour que le message passe, mais en même temps cela crée des problèmes dans mesure où la langue maternelle a besoin d'être équipée pour pouvoir mieux véhiculer ces mêmes contenus. Lorsque ce sera le cas, elle sera une langue comme n'importe quelle autre langue. D'un côté nous nous exprimons très en LCV, mais en même temps cette langue n'a pas une norme bien définie ce qui ne lui permet de fonctionner comme une langue à part entière. Pour ceux qui s'expriment uniquement en LCV, c'est difficile de transmettre des contenus et idées concrètes à d'autres personnes. Ceci a toujours été fait en portugais à et l'écrit. Même si la langue nationale est très importante dans l'expression culturelle capverdienne (musique, histoire, manière d'être) et est utilisée quotidiennement, nous avons besoin d'une langue officielle qui sert de complément à la langue nationale qui n'est pas encore assez étudiée. C'est notre langue maternelle, mais au-delà de l'expression de l'identité, il est nécessaire qu'elle soit équipée pour devenir une langue comme les autres. Actuellement elle fonctionne sans règles et sans normes et a besoin d'être standardisée pour éviter le va et vient entre la LCV et d'autres langues. Il y a un réel besoin de dominer les langues portugaise et capverdienne.</p>
Pensez-vous que la radio	La radio est faite de voix issues de la société, et parfois les interviews

<p>nationale essaie de proposer des contenus en LCV pour colmater le manque de maîtrise de la LP ?</p>	<p>à la radio commencent en LP et finissent en LCV, surtout lorsqu'il est question d'exposer sa pensée avec plus de précision. Ce n'est pas une mauvaise pratique, mais cela laisse transparaître le manque de capacités pour s'exprimer dans la langue officielle (<b>18min20</b>). Par exemple, dans la plupart du temps les sessions informatives ont lieu en portugais. Même si parfois ça passe en LCV, on tente de respecter la politique qu'on a depuis le début qui est d'adopter plutôt la langue officielle, le portugais. Lorsque l'on veut élargir le public cible, on utilise la langue nationale. Bref, on alterne entre LCV et LP à la radio, mais cela arrive, car on n'a pas tous les capacités nécessaires pour nous exprimer convenablement en LP et que le besoin de recourir à la langue maternelle se fait sentir de plus en plus. L'école aussi présente un certain handicap en ce qui concerne la formation en LP, étant donné que les élèves finissent les études sans pour autant être capables de s'exprimer normalement en LP.</p>
<p>La plupart des émissions a lieu en portugais ou en capverdien ?</p>	<p>Le rôle, le statut et la présence de la langue nationale dans les médias n'a jamais été clairement défini en ce qui concerne la législation (<b>22min02</b>). On en a beaucoup parlé, mais en réalité, c'est le manque de maîtrise de la LP qui a fait en sorte que la LCV devienne une des langues des médias. C'est pourquoi il y a un réel besoin de lois et de règles à ce niveau. Au-delà d'équiper notre langue nationale pour qu'elle soit effectivement une langue nationale comme n'importe quelle autre langue, la langue officielle doit être utilisée dans certains moments précis avec une réelle maîtrise de cette langue de communication. C'est dans cet aspect que je suis critique, car les locuteurs capverdiens ont de moins en moins de capacités pour communiquer en LP.</p>
<p>La radio nationale est-elle bilingue ?</p>	<p>Oui, la radio nationale a toujours été bilingue. Sa première langue est la LP, mais la langue maternelle peut être utilisée à chaque fois que c'est nécessaire. Il n'y a rien de négatif là-dessus. Ce qui réellement pose problème est le manque de capacités en LP. Par exemple, cela se voit au niveau des étudiants capverdiens qui poursuivent leurs études au Portugal ou au Brésil et qui ont de vraies difficultés avec la LP au niveau de l'expression. La langue officielle doit être mieux enseignée, comme anciennement où les élèves qui déjà à l'enseignement primaire maîtrisaient bien la LP. Certes c'était dans un contexte différent, mais ce que je veux dire par là c'est qu'il y a besoin d'une politique linguistique claire sur ce sujet, qui mettrait l'accent sur l'importance de la langue officielle, langue permet de créer des liens avec d'autres peuples. C'est vrai que la plupart des immigrants au Cap-Vert apprennent à parler la LCV, mais notre langue de communication continue d'être la LP (<b>27min03</b>).</p>
<p>Faut-il officialiser la</p>	<p>A mon avis, c'est une nécessité. C'est quelque chose qui plus tôt ou</p>

LCV ?	plus tard on y arrivera. Mais la question qu'il faut se poser actuellement c'est est-ce qu'on pourra officialiser la langue sans l'avoir équipée au préalable ? N'est-ce pas plus important d'étudier davantage la LCV avant de l'officialiser ? Les deux scénarios sont possibles, mais ce qui est important c'est de faire une sorte d'état des lieux actuels et de planifier l'officialisation de manière à permettre à chacun de savoir vers où on va. Il faut mieux définir les objectifs.
Voyez-vous des avantages et/ou des inconvénients dans l'officialisation de la langue capverdienne ?	Quand le journaliste capverdien se lance dans le terrain pour préparer son reportage, il ne l'écrit pas en LCV. C'est en portugais qu'il le fait. Est-ce que ce sera toujours comme cela ? Ou bien allons-nous œuvrer pour que la situation change ? Il faut qu'on se décide et qu'on définisse une politique linguistique claire en ce qui concerne le chemin à prendre pour atteindre l'objectif de l'officialisation de la LCV. Ce que nous voulons c'est une LCV officielle ainsi qu'un portugais deuxième langue officielle, car nous en avons besoin. Tous les journalistes préparent leur reportage en créole, mais écrivent ce dernier en portugais et parfois on trouve certaines parties en créole et d'autres en portugais. Si la LCV devient réellement officielle, les prochaines générations seront alphabétisées en capverdien, ce qui leur permettra d'écrire en LCV et eux ils auront des soucis langagiers autres que ceux que nous affrontons actuellement. Les contextes d'usage des deux langues seront définis clairement, mais tant que nous n'avons pas d'objectifs clairement définis, on n'avancera pas réellement. Parfois on avance dans un sens, puis on recule, on reprend le sens inverse, etc. Cela doit être travaillé en amont <b>(33min30)</b> et défini comme la politique à suivre jusqu'à l'officialisation. C'est juste que nous sommes depuis longtemps à la croisée des chemins et nous ne savons pas vers où on va.
Comment voyez-vous l'avenir de la langue capverdienne ?	Elle sera étudiée, normée, définie, unifiée et aura tous les prérequis nécessaires. Les variantes pourront cohabiter sans nécessairement imposer une variante dominante. Actuellement certains Capverdiens pensent que l'ALUPEC représente une variante de la LCV, ce qui n'est pas le cas. En réalité il s'adapte à toutes les variantes. Il y a juste certains aspects à améliorer, mais le plus grand défaut c'est le manque de socialisation de cet alphabet de manière à atténuer les attitudes négatives. Le message n'est pas passé de la meilleure manière, ce qui a engendré une certaine opposition sociale. Il y a besoin d'un système d'écriture unifié et standardisé afin d'éviter que chacun continue d'écrire à sa manière. Les choses ont beaucoup changé ces dernières années. Par exemple, actuellement l'usage de la LCV est toléré dans les services publics et au Parlement, ce qui n'était pas le cas anciennement. Ce qui manque c'est une politique claire pour que la langue nationale soit une langue de A à Z, reconnue, étudiée pour que chacun sache comment l'écrire et

	comment elle fonctionne. Dans l'avenir nous aurons une grammaire de la langue nationale qui définira chacun de ces aspects et qui servira d'outil à tous les élèves dans l'apprentissage de la LCV.
--	---

## Table des matières

<b>Dédicace .....</b>	<b>I</b>
<b>Remerciements .....</b>	<b>III</b>
<b>Sommaire.....</b>	<b>IV</b>
<b>Liste des acronymes .....</b>	<b>VIII</b>
<b>Table des graphiques .....</b>	<b>IX</b>
<b>Table des tableaux.....</b>	<b>XI</b>
<b>Table des schémas .....</b>	<b>XII</b>
<b>Table des cartes .....</b>	<b>XIII</b>
<b>Introduction générale .....</b>	<b>1</b>
0.1 – Les motivations pour le choix du sujet .....	1
0.2 – Le contexte de la recherche.....	3
0.3 – La problématique de recherche .....	9
0.4 – Les questions de recherche .....	12
0.5 – L’organisation de la thèse .....	13
<b>Partie I – Histoire du Cap-Vert : quels liens avec la langue capverdienne ? .....</b>	<b>15</b>
<b>Chapitre 1 – La découverte et peuplement des îles du Cap-Vert.....</b>	<b>16</b>
1.1 – Le peuplement.....	17
1.1.1 – Les facteurs défavorables au peuplement .....	18
1.1.2 – Les facteurs favorables au peuplement.....	18
1.2 – Les premières colonies.....	19
1.2.1 – Ribeira Grande : la première grande colonie capverdienne.....	20
1.2.2 – L’apparition de nouveaux villages à Santiago : Alcatrazes et Praia.....	22
1.2.3 – Les autres colonies à l’intérieur de l’île de Santiago .....	24
1.2.4 – L’île de Fogo : la deuxième à être peuplée .....	26

1.2.5 – Le cas des autres îles de l’archipel du Cap-Vert.....	28
<b>Chapitre 2 – La composition ethnique de la société capverdienne pendant la colonisation</b>	<b>29</b>
2.1 – Le contingent européen.....	29
2.2 – Le contingent africain et la traite d’esclaves dans la capitainerie du Cap-Vert.....	31
2.3 – La structure sociale de la société esclavagiste capverdienne.....	36
<b>Chapitre 3 – Histoire du Cap-Vert : quelques faits marquants .....</b>	<b>40</b>
3.1 – La formation d’une société insulaire : l’émergence et l’affirmation de la culture capverdienne .....	40
3.1.1 – Les rapports entre la langue, la culture et l’identité.....	46
3.1.2 – La concept de nation .....	49
3.2 – Le mouvement littéraire <i>Claridade</i> .....	53
3.3 – L’indépendance du Cap-Vert.....	56
<b>Partie II – Cadre théorique de la recherche : le contexte épistémologique.....</b>	<b>59</b>
<b>Chapitre 4 – La sociolinguistique : une science née de la critique .....</b>	<b>60</b>
4.1 – Macrosociolinguistique et microsociolinguistique .....	66
4.2 - L’interdisciplinarité dans la sociolinguistique.....	69
<b>Chapitre 5 –La langue, le langage et la parole : quels rapports ? .....</b>	<b>73</b>
5.1 – La typologie des langues.....	77
5.1.1 – Le sabir.....	77
5.1.2 – Le pidgin .....	79
5.1.3 – Les créoles .....	82
5.1.4 – Le dialecte.....	92
5.2 – Les statuts des langues .....	97
5.2.1 – Langue véhiculaire vs langue vernaculaire .....	98
5.2.2 – Langue maternelle vs langue première .....	101

5.2.3 – Langue nationale vs langue officielle .....	106
5.2.4 – Langue seconde vs langue étrangère.....	111
5.3 – Norme(s) et communautés linguistiques.....	115
5.3.1 – La typologie des normes .....	123
5.3.2 – Normalisation, standardisation et normaison.....	131
<b>Chapitre 6 – La diversité langagière : effets et conséquences.....</b>	<b>136</b>
6.1 – La variation linguistique .....	137
6.1.1 – La notion et ses limites .....	137
6.1.2 – Les attitudes et les représentations sociolinguistiques.....	143
6.2 – L’analyse de la pluralité linguistique.....	150
6.2.1 – Le bilinguisme comme contact .....	151
6.2.1.1 – Le bilinguisme individuel .....	153
6.2.1.2 – Le bilinguisme sociétal .....	156
6.2.1.3 – Les conséquences du bilinguisme.....	159
6.2.2 – La diglossie comme conflit.....	163
6.2.3 – Les langues et les rapports de force .....	173
6.3 – Les langues en interaction.....	176
6.3.1 – L’alternance codique.....	177
6.3.2 – Les interférences linguistiques.....	180
6.3.3 – Les emprunts linguistiques .....	182
<b>Chapitre 7 – Les politiques linguistiques .....</b>	<b>186</b>
7.1 – La planification linguistique .....	193
7.1.1 – L’action sur la langue.....	197
7.1.2 – L’action sur les langues .....	200
7.1.3 – Corpus et statut : deux concepts étroitement imbriqués .....	202
7.2 – Quelles politiques linguistiques pour la diversité linguistique ? .....	206

7.2.1 – L’impact linguistique du colonialisme en Afrique .....	209
7.2.2 – La diversité linguistique en Afrique .....	211
7.3 – L’utilisation des langues nationales dans l’Afrique postcoloniale .....	214
<b>Partie III – L’étude de terrain .....</b>	<b>220</b>
<b>Chapitre 8 – Les langues du Cap-Vert : une analyse macrosociolinguistique .....</b>	<b>220</b>
8.1 – La langue capverdienne : sa genèse et son évolution .....	221
8.2 – La langue portugaise du Cap-Vert .....	232
8.3 – Les langues du Cap-Vert : entre cohabitation, interdictions et interventions .....	236
8.3.1 – La politique linguistique du Cap-Vert : tournée vers la langue portugaise ?.....	237
8.3.2 – Les interventions du gouvernement capverdien pour la langue capverdienne .....	239
8.3.3. La langue capverdienne dans l’enseignement : une utopie ? .....	245
8.4 – Les langues étrangères du Cap-Vert .....	249
<b>Chapitre 9 – Principes méthodologiques dans l’enquête sociolinguistique .....</b>	<b>251</b>
9.1 – Les types d’enquêtes .....	255
9.2 – Les techniques de collecte de données.....	257
9.2.1 – Le questionnaire.....	258
9.2.2 – L’entretien.....	263
9.2.3 – L’observation .....	267
9.3 – Les techniques d’enquête adoptées.....	269
9.3.1 – Le questionnaire utilisé.....	270
9.3.2 – Le guide d’entretien .....	272
<b>Chapitre 10– L’enquête de terrain .....</b>	<b>274</b>
10.1 – La définition du sujet d’étude .....	275
10.2 – Les choix méthodologiques .....	276
10.2.1 – Les limites et contraintes liées au terrain de recherche.....	277

10.2.2 – Les limites et contraintes liées aux outils de recherche .....	279
10.2.3 – Le déroulement de l'enquête de terrain .....	281
10.3 – Les résultats obtenus et les discussions .....	284
10.3.1 – Présentation générale du corpus.....	284
10.3.2 – Présentation et analyse des données collectées à travers le questionnaire.....	288
10.3.2.1 – L'enquête dans les lycées : du monolinguisme institutionnel au bilinguisme des élèves interrogés.....	288
10.3.2.1.1 – Les résultats de l'enquête dans les lycées .....	289
10.3.2.1.2 – Quelques considérations sur les pratiques langagières des élèves enquêtés .....	295
10.3.2.2 – L'enquête à l'université du Cap-Vert : quelle place pour la langue capverdienne dans l'enseignement supérieur ? .....	298
10.3.2.2.1 – Les résultats de l'enquête réalisée à l'université du Cap-Vert .....	299
10.3.2.2.2 – Quelques considérations sur les pratiques langagières des étudiants universitaires enquêtés .....	307
10.3.2.3 – L'enquête dans les rues du Cap-Vert sous forme de micro-trottoir.....	309
10.3.2.3.1 – Les résultats de l'enquête réalisée dans les rues .....	310
10.3.2.3.2 – Quelques considérations sur les résultats de l'enquête réalisée sous forme de micro-trottoir .....	323
10.3.3 – L'analyse des entretiens semi-directifs : regards croisés sur l'officialisation de la langue capverdienne.....	330
10.3.3.1 – La situation sociolinguistique capverdienne selon une enseignante universitaire à Praia.....	331
10.3.3.2 – La situation sociolinguistique capverdienne selon une enseignante universitaire à Mindelo .....	335
10.3.3.3 – La situation sociolinguistique capverdienne selon une députée parlementaire .....	337
10.3.3.4 – La situation sociolinguistique capverdienne selon une linguiste .....	340
10.3.3.5 – La situation sociolinguistique capverdienne selon un anthropologue .....	343
10.3.3.6 – La situation sociolinguistique capverdienne selon un écrivain.....	346
10.3.3.7 – La situation sociolinguistique capverdienne selon deux animateurs radiophoniques.....	348

10.3.4 – Les tendances constatées.....	352
10.4 – Bilan général : qu’apporte la langue capverdienne aux Capverdiens ? .....	357
10.5 – Les réponses aux questions de recherche.....	362
10.5.1 – À quels besoins l’officialisation de la langue capverdienne permettrait-elle de répondre ?.....	363
10.5.2 – Quel impact l’officialisation de la langue capverdienne aura-t-elle sur la société capverdienne ? Et sur le système éducatif ?.....	365
10.5.3 – Quels avis et représentations les Capverdiens ont-ils vis-à-vis de la question de l’officialisation de la langue capverdienne ? .....	367
10.5.4 – Sur quels modèles/méthodes le gouvernement devrait-il s’appuyer afin d’atteindre l’officialisation de la langue nationale ? .....	369
10.5.5 – Quels enjeux le gouvernement devra-t-il prendre en compte ? .....	373
10.5.6 – Quelles difficultés le gouvernement devra-t-il surmonter ? .....	375
<b>Conclusions et perspectives.....</b>	<b>379</b>
<b>Références bibliographiques .....</b>	<b>386</b>
<b>Sitographie.....</b>	<b>419</b>
<b>Autres sources .....</b>	<b>420</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>422</b>
Annexe 1 – Le Questionnaire en portugais.....	423
Annexe 2 – Le Questionnaire en français .....	425
Annexe 3 - Transcription de l’entretien avec l’enseignante X .....	428
Annexe 4 - Transcription de l’entretien avec l’enseignante Z.....	454
Annexe 5 - Transcription de l’entretien avec la députée A .....	467
Annexe 6 – Synthèse des réponses de la linguiste B .....	482
Annexe 7 – Synthèse des réponses de l’anthropologue C .....	489
Annexe 8 – Synthèse des réponses de l’écrivain D .....	493

Annexe 9 – Synthèse des réponses de l’animateur radio 1 .....	498
Annexe 10 – Synthèse des réponses de l’animateur radio 2 .....	501
<b>Table des matières.....</b>	<b>506</b>

## Résumé

*Le Cap Vert entre capverdien et portugais. Problèmes de politique linguistique.*

Le Cap-Vert est un pays où le métissage est une caractéristique fondamentale. En effet, pendant la période coloniale (1460-1975), ces îles qui au départ étaient inhabitées, ont été peuplées par des individus issus essentiellement de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Portugal. La cohabitation entre diverses langues et cultures africaines et européennes est à l'origine de ce qui est aujourd'hui la langue capverdienne, un créole de base lexicale portugaise. Il s'agit d'une langue essentiellement orale qui a le statut de langue nationale. En raison du contexte socio-historique dans lequel elle s'est formée, cette langue est le canal d'expression privilégié de la culture capverdienne et est fortement liée à l'identité des Capverdiens, à leur vécu et à leur histoire. De son côté, la langue portugaise jouit du statut de langue officielle et est utilisée entre autres, dans l'enseignement et dans les médias. C'est pourquoi le pays est dans une situation de conflit linguistique, de diglossie, car la langue capverdienne reste à l'écart des situations formelles de communication, et ce même après que le gouvernement a explicitement manifesté son désir de l'officialiser en parité avec la langue portugaise.

À travers une enquête de terrain basée sur des entretiens et des interviews, réalisés sur les îles de Santo Antão, São Vicente, Santiago et Fogo, nous avons tenté de rendre compte de l'impact de la politique linguistique sur les représentations et attitudes des Capverdiens vis-à-vis des deux langues du pays. Notre enquête nous a permis de démontrer que la population locale est plutôt favorable à l'officialisation de la langue capverdienne, et que leurs comportements et attitudes face aux langues du pays sont globalement convergents, indépendamment des variables sociolinguistiques. Ainsi, pour agir sur le statut de la langue nationale, le gouvernement doit miser sur un processus d'aménagement linguistique clair, de façon à inciter les Capverdiens à participer activement à ce processus. Face à la diversité langagière et culturelle de l'archipel, nous pensons que l'idéal serait de considérer la langue capverdienne comme une langue polynomique.

**Mots-clés :** langue capverdienne, langue portugaise, politique linguistique, officialisation, contact de langues, diglossie.

## Abstract

*Cape Verde between Cape Verdean and Portuguese. Language policy problems.*

Cape Verde is a country where miscegenation is a fundamental characteristic. Indeed, during the colonial period (1460-1975), these islands, which were initially uninhabited, were populated by people mainly from the West African region and Portugal. The cohabitation of various African and European languages and cultures gave rise to what is now the Cape Verdean language, a creole with a Portuguese lexical base. It is an essentially oral language that has the status of a national language. Due to the socio-historical context in which it was formed, this language is the privileged channel of expression of Cape Verdean culture and is strongly linked to the identity of the Cape Verdeans, to their experience and history. For its part, the Portuguese language has the status of an official language and is used, among other things, in education and in the media. In short, the country is in a situation of linguistic conflict, of diglossia, because the Cape Verdean language remains outside formal situations of communication, even after the government has explicitly expressed its desire to make it official on an equal footing with Portuguese.

Through a field survey based on interviews, carried out on the islands of Santo Antão, São Vicente, Santiago and Fogo, we tried to account for the impact of the language policy on the representations and attitudes of Cape Verdeans towards the two languages of the country. Our survey showed that the local population is rather favourable to the officialization of the Cape Verdean language, and that their behaviours and attitudes towards the languages of the country are globally convergent, independently of the sociolinguistic variables. Thus, in order to act on the status of the national language, the government must rely on a clear language planning process, so as to encourage Cape Verdeans to participate actively in this process. Given the linguistic and cultural diversity of the archipelago, we believe that the ideal situation would be to consider the Cape Verdean language as a polynomial language.

**Keywords:** Cape Verdean language, Portuguese language, language policy, officialization, language contact, diglossia.